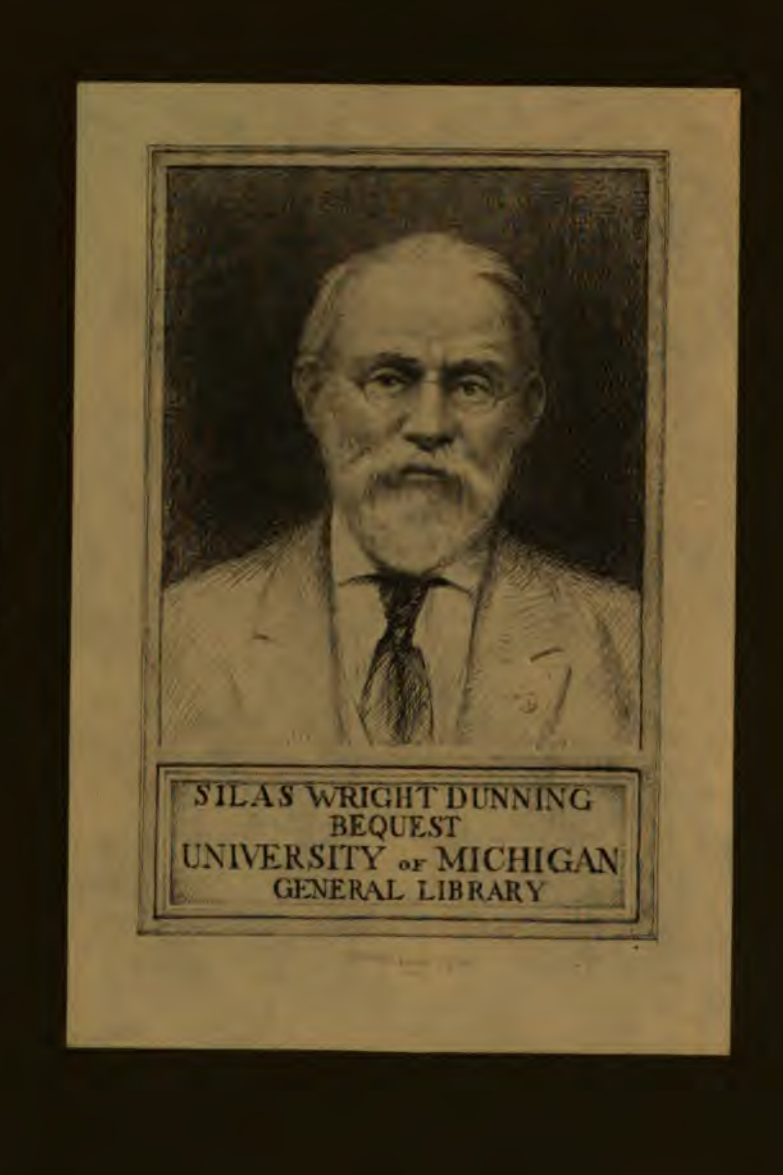
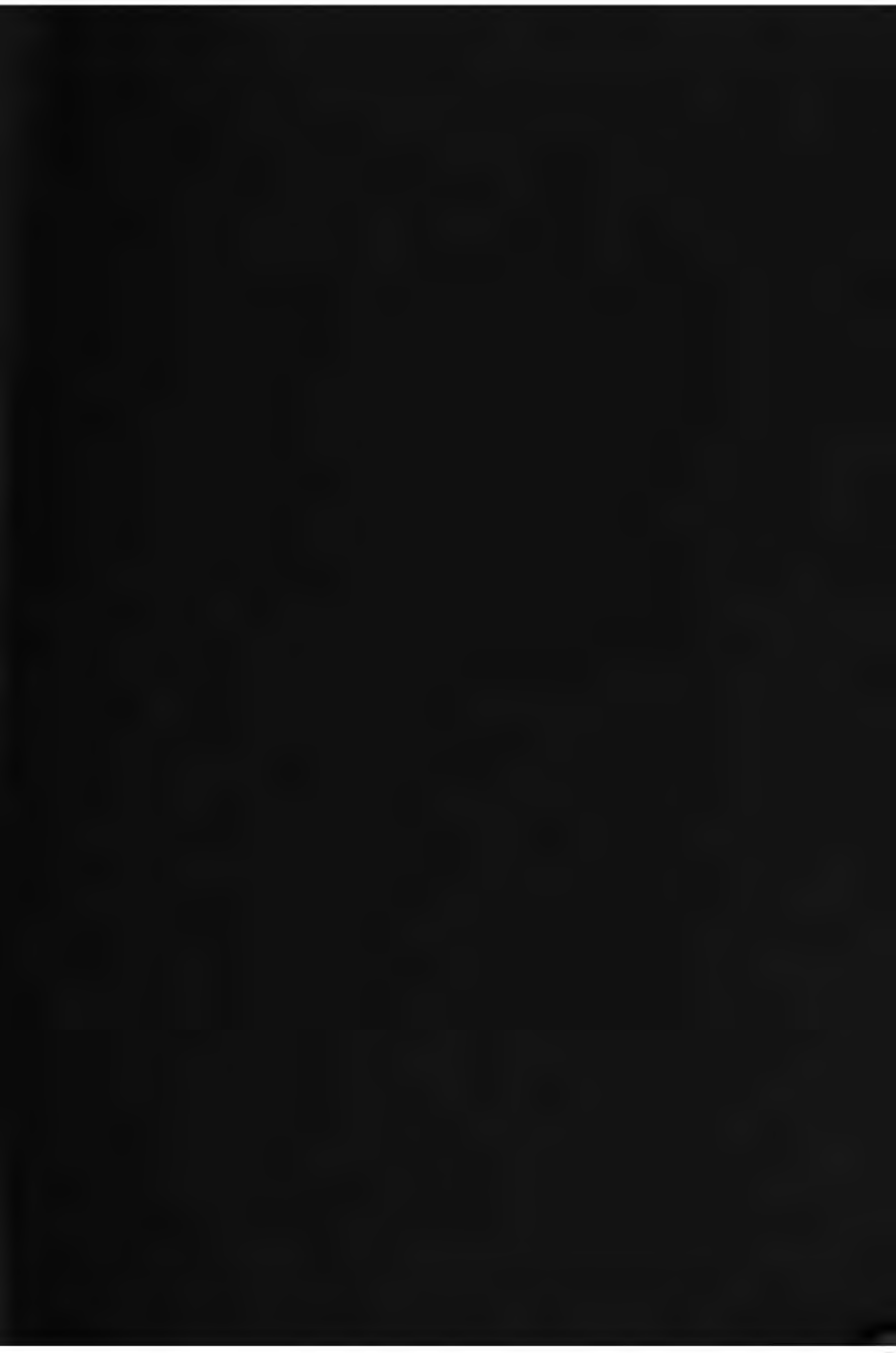

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE, Beauvais

TOME XVI.

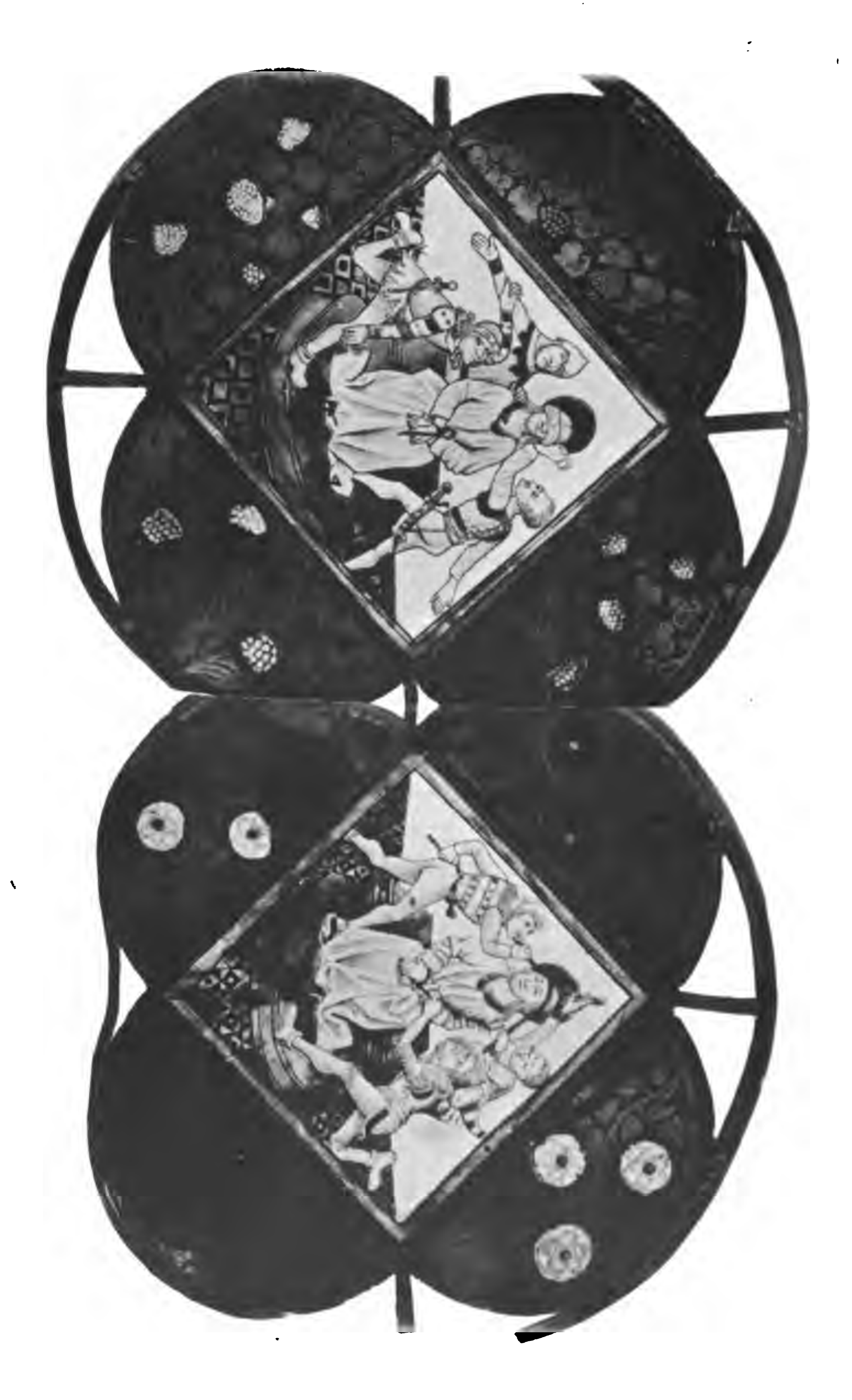


BEAUVAIS,

Imprimerie D. PERE, rue Saint-Jean. — CARTIER, Gérant.

1895.





NOTE

SUR

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



NOTE

SUR

LA CHAPELLE SAINTE-VÉRONIQUE

dans l'ancienne rue de ce nom

A BEAUVAIS

Un vestige intéressant du vieux Beauvais va disparaître. On démolit, en ce moment, la *chapelle Sainte-Véronique*, sur laquelle les *Mémoires de la Société Académique* publièrent une Notice écrite par M. Barré (1). Ses quatre murs seront bientôt tombés sous les coups de pioche et son emplacement se trouvera englobé dans une fabrique de chaussures, car tel est le sort de l'ancien hôtel des vidames de Gerberoy, dont cette chapelle faisait partie.

En 1885, pendant une restauration de cet oratoire, j'ai envoyé quelques pages à la *Semaine religieuse* du diocèse (2), pour rappeler sommairement le passé ou les traditions de la chapelle Sainte-Véronique et décrire l'aménagement intérieur de ce modeste édifice, aux proportions restreintes.

(1) Année 1882, p. 637.

(2) Numéro du 19 août 1885.

En passant aujourd'hui (20 février 1893) dans la rue Philippe-de-Beaumanoir, au coin de la ruelle du Tourne-Broche, on peut remarquer que le petit campanile est découvert. La clochette qu'il renfermait a été descendue et destinée, m'a-t-on dit, à l'orphelinat Saint-Sauveur, de Beauvais. Nous avons pu la voir, mesurer son diamètre, qui est de 29 centimètres, puis copier mot à mot l'inscription dont elle est entourée. Il ne sera pas inutile de donner ici ce renseignement épigraphique, afin de corriger quelques légères inexactitudes, ou plutôt des divergences orthographiques restées dans les documents de M. Ch. Aux Cousteaux, ancien propriétaire de l'immeuble.

Elle porte textuellement, en petites capitales :

o En l'an 1660, maitre Clavde Gverin, fovrrier dv corps de
o La Reine e maistre des eaves e forets des evesché comté de
o Beavvais e vidamé de Gerberoy e Damoiselle Philipes
o Preschon de Rameze sa femme ont fáict bastir cette maison
o Redisfier cette chapelle e mont donnée.

Chaque ligne de l'inscription se trouve séparée par des pièces en relief, à l'effigie d'un demi-tournois au millésime de 1654, ayant au centre deux fleurs de lys surmontant la lettre A, marque de la monnaie de Paris.

Au-dessous, on a appliqué l'écusson des donateurs grossièrement dessiné, dont nous avons pris l'empreinte et que l'on pourrait peut-être décrire ainsi : *d'or au cerf d'argent, passant sous un chêne naturel, au chef d'azur à trois étoiles d'or.*

Puisque le souvenir va rester notre seule consolation de voir disparaître cette chapelle... *est meminisse voluptas*, n'y a-t-il pas lieu de noter en passant que tout son mobilier, l'autel, le rétable, de l'époque de Louis XIV, avec fronton arrondi soutenu par deux têtes d'anges enguirlandés de fruits, le tableau de l'école de Lesueur, représentant la scène du *Saint-Suaire* pendant le trajet du Christ au Calvaire (1), dans un cadre de quelque valeur, deviennent la propriété de M. l'abbé Jules Thémé, premier vicaire de la cathédrale? Notre confrère se propose de les replacer dans la sacristie extérieure de la Basse-Œuvre. Cette dépendance de-

(1) Sur Véronique et le Suaire, consulter la *Douloureuse Passion*, d'après Catherine Emmerich, religieuse augustine, morte en 1824.

viendrait une sorte de sanctuaire de la Sainte-Face, dont l'entrée pourra être surmontée de la même statuette de sainte Véronique, sous le dais gothique que nous remarquions au-dessus de la porte de la chapelle en démolition.

Il a également entre les mains les deux petits médaillons des fenêtres, en couleur verte, au milieu desquels on a inséré à l'égrisoir, sans plomb, des fleurs rouges et des grappes de raisin bleues, le tout encadrant des losanges de peinture en grisaille, blanc et or, de la fin du xv[e] siècle. Le dessin, d'un genre allemand, est un peu grotesque, excessif ou chargé comme à cette époque, mais avec une façon de faire pleine de verve. Aussi, ce genre étant assez rare, nous croyons qu'il serait bon de les reproduire ici en photogravure. Les sujets sont : 1° *Jésus insulté par les valets*, comme l'indique l'inscription en caractères du temps : AVE REX JUDÆORUM ; 2° *Jésus couronné d'épines* par les mêmes grossiers personnages qui le tournent en dérision, selon les deux mots peints au-dessous en mêmes caractères : QUÆRINT (*sic*) CONFUSIONEM.

Je n'ai pu savoir ce qu'est devenue l'inscription sur pierre en losange appliquée au mur oriental de cet oratoire, concernant la sépulture d'un membre de la famille Le Mareschal. Du reste, il n'existe pas de caveau sépulcral au-dessous, mais une simple petite cave faisant suite à celle de la maison.

La clôture intérieure était surmontée d'un Christ cloué sur la croix, au pied de laquelle gisent, conformément à la tradition, le crâne et les ossements d'Adam. Deux statuettes l'accompagnent ; ce sont d'assez bonnes sculptures sur bois, représentant la sainte Vierge et saint Jean, dont l'expression gagnerait si on les dépouillait de leur peinture fantaisiste.

Le tableau mentionné ci-dessus n'est pas signé, comme beaucoup d'autres de l'époque. Cette toile, qui semble provenir d'un peintre expérimenté, a été malheureusement retouchée en plusieurs endroits, notamment le Christ, à la figure ; le bourreau qui le pousse n'a plus son vêtement primitif. Elle représente sainte Venice, comme on l'appelait du temps de Louvet, ou la Véronique de la tradition (de *vera icon,* vrai visage), c'est-à-dire la femme juive de l'Evangile, qui reçoit l'empreinte sanglante du visage de Notre-Seigneur sur un linge. Ce personnage entre autres est d'une belle facture.

Au bas, deux écussons accolés offrent matière à la sagacité des archéologues versés dans la science du blason. Celui de gauche est le même que nous avons vu sur la clochette. Le second porte : *de gueules à une fasce vivrée de sable, au chef d'or, à trois palmes de sable* (1).

Un jour du mois de décembre 1884, je visitais cette chapelle, pendant qu'un menuisier restaurait des panneaux sur les côtés du sanctuaire. Par hasard cet ouvrier souleva, en ma présence, le gradin supérieur de l'autel, et j'eus l'heureuse fortune de constater que sur le verso de la marche deux lignes de lettres romaines avec une initiale rouge à chaque mot se trouvaient tracées en couleur noire.

Mon empressement à les transcrire se devine aisément. Voici le texte :

CONSILIUM ARCANUM TACITO COMMITT...
CORPORIS AUXILIUM MEDICO COMMITT...

La scie avait abrégé antérieurement les derniers mots. On peut ainsi traduire : Confiez le secret de votre pensée à un homme discret ; confiez le soin de votre corps au médecin...

C'est évidemment une sentence relative à la santé de l'âme et du corps. Fut-elle jadis inscrite là par quelque chanoine habitant l'hôtel Sainte-Véronique (depuis 1498 ou 1560), ou bien par le docteur en médecine Jehan Pottier, qui y demeura en 1561 ? Peu importe ; la pensée reproduite sur cette planchette est utile à retenir autant que ce distique servant d'épitaphe pour un médecin :

Non potuit medicus sibimet conferre salutem.
Huic igitur medico sit medicina Deus.

Le médecin n'a pu se conserver la vie ; que Dieu soit lui-même son remède. — On trouve dans toutes ces sentences le sens chrétien de l'époque (2).

Cette simple découverte nous rappela qu'autrefois les inscriptions n'étaient pas rares à Beauvais, sur les maisons canoniales

---

(1) C'est ainsi que l'a lue notre savant collègue, M. de Clérambault.

(2) Il est connu également ce fragment de vers inscrit par Linnée au-dessus de la porte de sa chambre : *Innocui vivite, numen adest.* Vivez sans reproche, vous êtes en présence de Dieu.

et autres. En effet, la même année (1884) des travaux d'aménagement pour l'ouvroir des religieuses de Saint-Vincent de Paul, rue de l'Abbé-Gellée, avaient mis à jour diverses solives que nous avons vues. Elles étaient chargées de citations latines peintes en lettres gothiques Une entr'autres exprime le sage conseil et la malicieuse recommandation de meubler son esprit plutôt que sa maison. C'est un vers de Perse :

Nôris quam sit tibi curta supellex.

Quicherat traduit ainsi : Vous reconnaitrez que vous êtes pauvre de votre propre fonds (1).

Qui ne prendrait plaisir à recueillir les réminiscences antiques, ou les textes sacrés semés çà et là dans nos vieux édifices, les curieuses indications gravées sur les pierres tombales ou imprimées sur les verrières, ou inscrites sur les murailles et sur les poutres, comme celle qu'on peut lire encore sous une gouttière, à l'entablement de l'habitation voisine des deux plus curieuses maisons de Beauvais, au coin de la rue J.-B. Oudry : *Espoir en Dieu fait vivre l'homme en joye*, sentence consolante et agréable à la conscience humaine qui fait songer à ces vers connus d'Alfred de Musset :

O ma muse, ne pleurez pas !
A qui perd tout, Dieu reste encore,
Dieu là-haut, l'espoir ici-bas !

Nous ne voudrions pas tomber dans des redites en reprenant le travail inséré aux mémoires de la Société sur l'histoire de la chapelle Sainte-Véronique d'après Louvet, Loisel, les Archives du prieuré de Wariville, les collections Bucquet et Aux Cousteaux, le manuscrit du docteur Daniel, etc.

Deux faits remarquables ont été mis en lumière : la déposition du corps de saint Vaast dans cet oratoire, de 845 à 850, et le refuge des religieuses de Wariville dans la demeure attenante.

M. Barré indique seulement que, par charte de 1173, l'ancien hôtel des vidames de Gerberoy fut donné à ces Dames. Le texte en a eté conservé par Jehan Le Caron, qui se qualifie d' « agent d'affaires de l'Evêché de Beauvais sous l'Episcopat de Mgr de

---

(1) Dict^re latin-français, au mot *Supellex*.

Forbin de Janson ». Il n'est pas inutile de reproduire ce document complémentaire resté inédit.

« L'hôtel et chapelle de Sainte-Véronique, à Beauvais, dit-il, autrefois la maison de refuge des Dames Religieuses de Vuariville durant les troubles de l'Etat, sont tenus de la seigneurie directe de Mgr l'Evêque comte de Beauvais. Me Raoul Foy de la Place, conseiller au Présidial de cette ville, ayant acquis le dit hôtel, en fut ensaisiné au mois de juillet 1693 par François Boullet, receveur général de mondit Sgr Evêque. Il y a encore des saisines anciennes et de ce siècle, données par le dit Receveur des censives de l'Evêché pour la dite maison. »

Il continue sans autre transition :

« 1173. CHARTRE DE LA DONATION DE LA DITE CHAPELLE, PAR GUILLAUME, VIDAME DE GERBEROY.

« *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Usu simul et necessitate magistra concurrere didicimus ad tutelam privilegiorum et memoriam litterarum ut considerata teneantur diligentia, quod minime staret occidui temporis in tib..... et oblivios..... temporales excursus perdere posset immemor sen....* (1). *Ea propter ego Guillelmus Gerboredi vice dominus, privilegiorum decreto commisi tertium quæ veritate retinui, quod impendis temporis a memoria posset elabi, oblivione deleri, varietate commutari. Itaque notum facio universis præsentibus et futuris quod domum meam, quæ est apud Belvacensia, dono Beatæ Mariæ de Vuariville, cum omnibus appenditiis, videlicet capella quæ dicitur sancti Vedasti, virgultumque cum grangiâ in confinio dictorum positâ. Hoc totum actum est Mabiliâ, uxore meâ, volente et concedente, retento tamen sibi usufructu quamdiu vivet, si necesse fuerit. Testes sunt Lambertus, sacerdos et canonicus, Hugo, capellanus, magister Grimaldus, milites Helias, frater meus, Drogo thelonearius, nepos meus, Radulphus Valeriani, Sigalo de Hodenc, sorores Ada, Edenia, Beatrix, Gondrea, alienigenæ nec consanguineæ Hugo de Britolio, Asselinus, miles ejus, Lambertus, præpo-*

(1) Des points remplacent quelques mots des préliminaires de la donation, dans la copie de J. Le Caron.

sitt Valerianus de sancto Paulo Albertus de Vax. Actum est hoc anno Incarnationis Dominicæ M° C° Lxxiij°. » (1).

Le donateur déclare qu'il est d'usage et nécessaire, pour sauvegarder les privilèges, de les consigner par écrit, que l'on préserve avec soin de la destruction et de l'oubli. C'est pourquoi je fais savoir, dit-il, à tous présents et à venir, que je donne ma maison de Beauvais à Sainte-Marie de Wariville avec toutes ses dépendances, savoir la chapelle dite de Saint-Vaast, le verger avec la grange voisine. C'est avec l'assentiment de Mabile, sa femme, qui s'en réservait toutefois l'usufruit en cas de besoin, et en présence de tous les témoins énumérés dans l'acte, que cette libéralité fut consentie. En 1175, le pape Alexandre confirma la donation de Guillaume par une bulle indiquée dans l'histoire de Gerberoy.

Il m'a semblé opportun, et cela rentre parfaitement dans la mission de la Société Académique, sinon de préserver de sa destruction, inévitable autant que regrettable, l'oratoire Sainte-Véronique, dont on dira bientôt *qui fuit*, du moins d'en dresser l'acte mortuaire.

On le voit trop souvent, le temps, que Guillaume de Gerberoy appelle un meurtrier, *occidui temporis*, n'est pas le seul tueur des monuments du passé et de l'histoire.

L. PIHAN.

20 février 1893.

(1) Extrait du *Mémorial* ou *Journal de plusieurs affaires concernant les droits, domaines, seigneuries et juridictions de l'Evêché de Beauvais depuis 1679*, p. 82.

UN PROCÈS

à propos des livres de chant

EN L'AN 1500.

Le territoire de la paroisse du Hâmel-Grez était partagé entre les abbayes de Saint-Lucien, Saint-Germer (ordre de saint Benoit) et Chalis (ordre de Citeaux) et le Chapitre et les Chanoines de Gerberoy, qui s'en partageaient les grosses dîmes. Or, en 1500, MM. les Visiteurs diocésains avaient constaté que l'Antiphonaire de l'église était hors d'usage et demandait à être remplacé.

Les marguilliers en charge étaient alors Nicolas Maille, Robinet Le Canetoys et Thomas Adoulart. Ils adressèrent, pour répondre à l'ordre de MM. les Visiteurs, une humble requête à MM. les Abbés et à M. le Doyen, pour les prier de vouloir bien pourvoir à cette dépense, et ils leur rappelèrent respectueusement que leur titre de gros décimateur emportait l'obligation pour eux de fournir l'église paroissiale, quand besoin était, de livres propres et décents pour célébrer et chanter comme il convient le Service divin, et notamment du Missel, de l'Antiphonaire et du Graduel (Gradarinus), et que les grosses dîmes du village et de son territoire étaient affectées, obligées et hypothéquées à cet usage. MM. les Visiteurs leur avaient fixé le temps dans lequel ce livre devait être fourni à l'Eglise et les avaient menacés d'une peine s'il n'était pas arrivé dans le temps prescrit. Ils

notifièrent également leur demande aux fermiers des grosses dîmes, les sommant de pourvoir à cette dépense et de fournir ce livre par eux-mêmes ou ceux dont ils étaient fermiers, de sorte que le Service divin pût être convenablement fait. Ils ajoutaient que c'était le droit et la coutume depuis un temps immémorial. (*Tali ac tanto tempore quod hominum memoria in contrarium non existebat.*)

Mais leurs demandes, sommations, interpellations étaient restées inutiles, et l'Antiphonaire n'était pas venu. Il faut noter que cet Antiphonaire devait encore, à cette époque, être manuscrit, l'imprimerie ne s'étant pas encore occupée de reproduire les livres de chant, et la notation, musicale ou autre, était encore trop compliquée alors pour pouvoir facilement être reproduite par des types d'imprimerie.

Devant cette résistance, les trois marguilliers furent loin de perdre courage, et ces ignorants paysans, comme certaine coterie historique se plaît à les qualifier, n'hésitèrent pas, en face des puissantes abbayes auxquelles ils avaient affaire. Ils prirent le bon parti et, ne voulant pas souffrir un tel préjudice et détriment pour l'Eglise dont ils représentaient les intérêts, ils avaient sollicité et obtenu la saisie des dîmes dans les mains des fermiers. Les abbés de Saint-Lucien et Saint-Germer et le doyen de Gerberoy se tinrent cois, mais l'abbé de Chalis fut moins conciliant, et protesta contre l'arrêt de l'Official du doyen de Beauvais, autorisant cette saisie de leurs dîmes. L'Official cita les parties devant lui, et le procureur des marguilliers fut Guillaume Mallet, et celui de l'abbaye Simon Outin. Tous deux étaient bien légalement constitués, et munis de lettres en bonne et due forme. Ces pauvres marguilliers ne semblent pas vraiment effrayés, et ils demandent qu'en vertu de l'arrêt de l'Official, Sa Seigneurie l'abbé de Chalis soit condamné à payer sa part de l'Antiphonaire. « Ils veulent, dit l'Official, que nous déclarions et décidions (*per nos dici*, *interloqui seu decerni et sententiari*) que les marguilliers, agissant pour une bonne et juste cause, ont justement obtenu ces lettres commissoires, et qu'en leur vertu, les grosses dîmes ont été saisies à bon droit et que notre arrêt soit maintenu jusqu'à ce que les défendeurs aient contribué pour leur part à la confection de l'Antiphonaire (*propter dictum antiphonarium pro eadem ecclesia parrocchiali conficiendum et eisdem*

matriculariis liberandum), et que, de plus, ils paient les frais de l'instance et les dommages causés à l'église par ce retard. »

A cela, le procureur de Chalis répondit que l'abbé ni l'abbaye n'étaient du ressort de l'Official, qu'ils étaient exempts de sa juridiction tant par privilège apostolique qu'en vertu d'autres droits, et que l'Official n'avait nul droit de les évoquer à sa barre.

« Vous n'êtes pas cités, répondent les marguilliers, en vertu du droit de l'Official sur vous, mais en vertu de votre opposition à son arrêt et de l'évocation que vous avez faite de nos personnes devant lui, comme étant sujets du doyen, suivant le droit et la coutume, puisque la paroisse de Grez-Hamel est située dans le doyenné *de Montana* et soumise au droit de visite dudit doyen, qui avait imposé la fourniture de l'Antiphonaire. Si donc ils en avaient appelé devant le doyen, s'ils avaient accepté l'assignation et son jour, ils ne pouvaient plus se réfugier derrière leur droit d'exemption. S'ils voulaient maintenir leur opposition, il leur fallait bien élire domicile dans le ressort du doyen, sinon ils seraient déboutés de leur opposition et condamnés aux frais. »

Les moines de Chalis demandèrent alors l'évocation de la cause devant discrète personne l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, conservateur des Privilèges de l'Ordre, ou son vicaire, Me Jean Leclerc.

Ils citèrent en preuve l'usage des Evêques et des Ordinaires de Beauvais et autres lieux, des doyens de Beaumont, Clermont, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Coudun, Verteuil (?) etc., qui les laissaient en paix recevoir leurs grosses dîmes.

Le vicaire de l'abbé de Sainte-Geneviève absout les religieux et l'abbé de Chalis de la sentence de l'Official, déboute les marguilliers et les condamne aux frais, sous réserve de la taxe.

Appel des marguilliers devant le même conservateur, qui renvoie la cause à l'Official de Beauvais, accompagné d'un autre juge. Celui-ci meurt pendant le procès. Notez que nous sommes en 1504, et que l'Antiphonaire manque toujours.

L'appel est porté devant Claude de Hangest, docteur en décrets, prévôt de l'insigne Eglise d'Amiens, conseiller du roi au Parlement, et Jean de Chavanhac, licencié en décrets, doyen de la Collégiale de Saint-Ferréol, en la ville de Saint-Ferréol, au diocèse d'Auxerre.

Les marguilliers avaient produit seize témoins supérieurs à toute exception, attestant que toujours les livres susdits avaient été fournis par les gros décimateurs et sans réclamation, que c'était la coutume de tout le diocèse de Beauvais en vigueur partout. L'abbé de Chalis n'invoquait d'autre raison que son droit d'exemption.

Les marguilliers répondaient que de droit, quiconque touche les dîmes d'une église, est tenu à toutes les réparations, frais d'entretien, fournitures de toute sorte nécessaires à l'exercice du culte, que celui qui a le bénéfice doit avoir les charges, et que, puisqu'ils reçoivent les dîmes du Hamel, ils doivent, pour leur part, contribuer aux frais.

On ne peut leur opposer les quêtes qui se font chaque jour dans l'Eglise. Le droit dit, il est vrai, que les fruits et dîmes d'une église doivent être répartis en quatre parts : l'une pour l'Evêque, la seconde pour le curé, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour la Fabrique, et que sur sa part elle doit prendre les frais d'entretien. Mais la Fabrique du Hamel ne touche rien de semblable. Tout cela revient aux gros décimateurs. Donc à eux aussi les charges.

Les témoins affirment que c'est la coutume de tout le diocèse. Ils citent à peu près tous les doyennés, et si les moines n'ont eu depuis longtemps semblable dépense à faire, c'est que les livres durent cent ans et plus. Et s'ils voulaient prétendre que les paroissiens ont pu gâter ces livres, on leur répondrait qu'au contraire ils les traitent avec le plus grand soin, et la preuve en est qu'ils n'ont pas été renouvelés depuis plus de cent ans.

Faut-il citer des précédents ? Il y a vingt ans, l'église d'Agnetz près Clermont, se trouvait dans le même cas. Les grosses dîmes appartiennent à l'abbaye de Briostel ou de Lannoy, qui est aussi de l'ordre de Citeaux. L'abbé invoquait son titre d'écolâtre de Paris (*scholaris Parisiensis*) et les Privilèges de son ordre, et il fut condamné à payer les livres pour cette fois et à toujours, tant que l'abbaye percevrait les grosses dîmes.

Il y a quarante ans, Jacques de Vault, doyen de Saint-Pierre de Beauvais, Bertrand de la Tour, chevalier, abbé de Froidmont, ordre de Citeaux, et l'abbé et le couvent de Ressons, ordre des Prémontrés, au diocèse de Beauvais, gros décimateurs de la paroisse de Mouy, avaient été condamnés, par devant le prévôt du

bailli de Senlis, à fournir les livres et payer les frais, malgré leur appel au Parlement.

Hélas ! Les pauvres marguilliers du Hamel n'eurent pas le même succès que ceux dont ils citaient les exemples, et l'impitoyable Jean de Chavauchat, doyen de Saint-Ferréol, en la ville de Saint-Ferréol, rejeta leur appel et les condamna aux dépens.

A. VATTIER.

LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

DE

MARTINCOURT (OISE)

Fouilles du 11 octobre au 1er novembre 1894.

Scilicet et tempus veniet, quum finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabrâ rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

VIRGILE (*Georg.* liv. I, vers 493-498.)

Vers l'année 1825, M. Mallard, grand-père de M. Mallard actuellement maire de la commune de Martincourt, en faisant labourer son champ, sis lieudit le *Pied-du-Mont*, non loin du chemin qui monte de Martincourt à Frétoy-Grémévillers, vit tout à coup l'un des chevaux de son attelage s'enfoncer jusqu'aux genoux.

Il fit immédiatement faire des fouilles à l'endroit où avait eu lieu cet affaissement du sol et mit à découvert un sarcophage dans lequel il rencontra un long scramasaxe ou skramaxe et deux vases en terre noirs.

En 1891, M. Vienne, amateur, propriétaire à Bonliers, après avoir en vain exploré quelques petits tumulus du Haut-Bois (Martincourt), sur les conseils de M. Mallard, eut l'idée de faire pratiquer des fouilles au lieudit le *Pied-du-Mont*.

Au bout de quelques heures d'exploration, son ouvrier *fouilleur* faisait la découverte de deux squelettes près desquels se trouvaient deux petits couteaux ou poignards mérovingiens et deux vases noirs.

Le 11 octobre, grâce à la bienveillante autorisation du propriétaire actuel, M. François, instituteur à Vrocourt, M. Macret, instituteur à Hanvoile, et moi, nous reprenions le travail d'exploration à peine ébauché par M. Vienne.

Après une heure à peine de travail, nous découvrons un sarcophage en pierre, dite pierre de Mello, mesurant à l'intérieur $1^{m}69$, au flanc gauche duquel nous rencontrons une petite *faucarde ou serpe à crochet*, mesurant $0^{m}36$ de longueur.

Nous reprenons les travaux des fouilles le 14 du même mois et mettons à découvert treize corps ; aux pieds des squelettes autour de la tête de chacun d'eux, nous remarquons quelques restes de charbon de bois, des cendres, de l'encens à demi-consumé ; deux petites plaques en ivoire ornées de lignes concentriques et parallèles. En outre, nous recueillons des débris fortement oxydés de fermoirs de bourse et de gaînes ; douze vases noirs et blanchâtres, de pâte grossière, dont les diamètres varient entre $0^{m}09$, $0^{m}11$ et $0^{m}12$ mesurés à la panse. Leur hauteur est en moyenne de $0^{m}07$, $0^{m}09$ et même $0^{m}13$ à l'intérieur des vases.

Avant d'aller plus loin, qu'il nous soit permis de donner une mention particulière aux ouvriers explorateurs qui nous ont si activement secondés dans nos travaux d'exhumations.

Dubos (Célestin) ; Patin (Clodomir) ; Horcholle, Dubos (Eléonore) ; Béranger (A.), et Morda, une fois guidés par nos conseils, se sont consciencieusement acquittés de la tâche délicate et rude qui leur avait été confiée.

Notre cimetière du *Pied-du-Mont* ne paraît pas s'étendre sur

plus de douze à treize cents mètres superficiels, et si l'on en croit une vieille tradition locale, il n'était distant de l'ancien *vicus* de Martincourt que d'à peu près 600 mètres.

Il ne restait donc, selon nous, à explorer qu'une quarantaine environ de sépultures.

MODE DE SÉPULTURE.

Les corps se trouvent en général sur l'aire de la craie blanche à une profondenr de 0^m90, 1 mètre et même 1^m10.

Quelquefois cependant, on ne les rencontre pas plus d'à 0^m70, témoin le guerrier frank mis à découvert par moi le 20 octobre avec sa *faucarde*.

Les bières en bois, en dehors des auges en pierre tendre dont le nombre est très restreint, ici, étaient souvent mises en usage dans notre petite nécropole.

Les clous de cercueils que l'on rencontre fréquemment sont à large tête, forgés, et ont de 0^m05 à 0^m07 de longueur.

Des fragments de bois oxydés adhèrent encore à ces clous de nos cercueils.

Nous avons aussi, quoique rarement, rencontré des débris d'étoffes en laine adhérents aux agrafes ou autres pièces de métal en bronze qui retenaient le *sagum* de nos guerriers franks ou le *sabanum* ou guimpe de nos matrones mérovingiennes.

Une grande partie de nos sépultures sont séparées par une grande pierre plate en grès de Frétoy ou des carrières d'Hanvoile posée de champ; quelquefois ce sont des fragments de sarcophages brisés qui ont servi à marquer cette séparation.

Pour chevet, le mort mérovingien a souvent un gros silex posé à plat. Le plus communément les crânes reposent simplement sur l'aire de la craie.

Quant à l'orientation, elle est presque toujours la même à Martincourt; la tête est au nord-ouest, les pieds au sud-est; le crâne légèrement incliné à gauche. Nous avons trouvé cependant deux corps ayant la tête à l'ouest et les pieds à l'est ; mais c'est là la grande exception dans notre nécropole.

Deux ou trois squelettes de chevaux se sont trouvés dans la terre végétale à 0^m40 au-dessus des corps de nos guerriers franks.

Les vases que l'on rencontre presque à chaque tombe sont toujours aux pieds des corps, un peu à droite; tantôt debout, quelquefois renversés et fendus par le tassement du sol. Dans deux des cinq sarcophages mis au jour, les buires ou petites fioles étaient à la tête ; dans l'une de ces auges en pierre tendre contenant le squelette d'un adulte, un seul vase noir était à l'extrémité des pieds, tandis que les deux cotés de la tête étaient accompagnés des deux fioles signalées tout à l'heure.

Des restes appartenant à d'autres sépultures avaient été refoulés vers la tête d'un jeune adolescent dont le squelette n'avait pas plus de 1m62 de longueur.

La trace des corps, souvent détruits en grande partie par l'action corrosive de la craie, se suit assez facilement, grâce à la poussière de la terre de teinte gris-cendrée annonçant la présence du bois des cercueils; grâce aussi à l'existence de gros clous en fer fortement oxydés rencontrés à chaque pas dans notre petit dortoir de Martincourt.

Les femmes de notre *vicus* étaient probablement pour la plupart d'une grande pauvreté, car les bijoux se font rares dans la majeure partie des sépultures féminines mises à découvert.

A part un collier rencontré par moi, le 21 octobre, à part quelques agrafes à entrelacs, rarement nos tombes de femmes nous ont donné quelque riche objet de toilette digne de provoquer notre admiration.

La taille des hommes varie entre 1m 63 et 1m 72. Nous avons découvert un seul squelette dont la longueur atteignait 1m 90 ; c'est là la rare exception.

Les crânes ont en moyenne en largeur à la ligne horizontale de l'angle facial 0m 22 et 0m 23.

La boite cranienne a quelquefois 0m 003 et même 0m 004 d'épaisseur au-dessus de l'os frontal.

Peu sont d'une entière conservation, et ceux que l'on rencontre dans leur intégrité ne nous paraissent pas dignes de fixer autrement l'attention.

La position des corps, dans nos tombes, est toujours à peu près la même : jambes un peu écartées ; bras parallèles au reste du corps, mains croisées sur le pubis; quelquefois cependant la tête et le tronc sont en plan incliné ; la tête, alors, de 0m 15 plus élevée que les pieds.

C'est par rangées que nous trouvons les sépultures ; elles vont de l'ouest à l'est ; l'espace qui les sépare est d'environ de 0m60, 0m80, tantôt plus, tantôt moins ; mais leur présence ou leur voisinage s'annonce généralement par la rencontre des pierres plates d'Hanvoile ou des bornes en grès de Frétoy, dont nous parlions plus haut.

Quant aux inhumations successives ou superposées, nous n'en trouvons pas dans le cimetière de Martincourt. Elles étaient du reste sévèrement interdites à cette époque, si l'on s'en rapporte pour ce mode de sépulture, à ce texte abrégé de la *Loi Salique*, *tit. LVII, n° 4* et ainsi conçu : « *Si quis mortuum hominem..... super alium miserit..... culpabilis judicetur*, » et à ce capitulaire de Charlemagne (Edition Baluze) : « *Fideles ut mortuum super mortuum non ponant* ».

La majeure partie de nos cinq ou six sarcophages du *Pied-du-Mont* ayant été violés, de très ancienne date, nous n'avons relativement rencontré qu'un petit nombre seulement d'objets de toilette. La plupart de ces derniers objets étaient rejetés sur le flanc droit de nos auges en pierre.

Les bracelets, colliers, agrafes, fibules, broches, styles avec leurs spatules, boucles, abondent dans les dortoirs franks, burgondes ou wisigothiques ; mais à Martincourt, nous ne trouvons que quelques intéressantes épaves de l'industrie mérovingienne en ce genre.

Dans les sépultures d'hommes, nous recueillons de ci, de là, un peu partout, de fortes boucles en bronze et en fer.

C'étaient, sans doute, les attaches de ceintures de cuir au bas desquelles nous voyons suspendus aux hanches des guerriers franks du *vicus* de Martincourt, des couteaux, petits et longs, dont les lames se retrouvent auprès des corps. La longueur de ces couteaux varie entre 0m 15 et 0m 24.

Ils ne sont qu'à un seul tranchant. Leur largeur, à la poignée, est de 0m 027 et 0m 028. Une douzaine environ de ces petits poignards mérovingiens ont pu être recueillis par nous et nos ouvriers (1).

---

(1) A titre d'études comparatives, nous signalerons les découvertes faites dans les nécropoles franco-mérovingiennes d'Angy (Oise) ; de Ba-

PLAQUES DE CEINTURON, AGRAFES, BOUCLES, FIBULES ET COLLIERS.

« Le ceinturon, dit M. L. Quicherat (*Histoire du Costume en France*), était, à proprement parler, la trousse du Germain. Il avait là, pendu à des courroies ou à des chaînettes, tout son attirail de voyage et de toilette, bourse, couteau, ciseaux, briquet, peigne, alêne, cure-dents, pince à épiler ». Les matrones franques portaient aussi le ceinturon non moins large que celui des hommes et bouclé de même.

Ce ceinturon s'attachait par une agrafe munie de plaque et de contre-plaque. On en a recueilli à peu près complètes au *Pied-du-Mont*. Ces plaques, quelquefois lamées de légères feuilles d'argent, sont ornées d'entrelacs en relief, et leur similitude se rapproche beaucoup de celles de la même époque, décrites et reproduites par l'abbé Cochet.

Le bronze et le fer, tels sont les métaux dont sont composées nos agrafes et nos boucles munies de leurs ardillons.

Quant aux fibules, elles affectent les formes les plus variées ; tantôt hexagonales avec angles arrondis ou arqués ; tantôt ce sont des demi-cercles à rayons découpés *à giorno* ; quelquefois elles figurent de petits dessins sans caractère bien déterminé. La plupart de nos fibules ont leur crochet ; elles sont en bronze ou en cuivre.

Nous n'avons rencontré qu'un beau *style* en bronze, entier, sans sa spatule, mais avec nœuds et guilloché ; il mesurait $0^{m}21$ de longueur. La moitié d'un autre en fer, de même forme et aussi guilloché, s'est trouvé près de la tête du Frank exhumé le 21 octobre.

Les colliers sont, ici, d'une extrême rareté. Un seul avec une grande partie de ses perles, recueilli par moi le 23 octobre, a, aux gros grains, quelqu'argent cloisonné avec des incrustations

---

gneux (Marne) ; de Chérisy (Pas-de-Calais) ; de Gury, près de Compiègnes ; d'Herpes (Charente); d'Hermes et Saint-Jacques-lès-Beauvais ; de Londinières et d'Envermeu (Seine-Inférieure).

de verre grenat de Syrie. Ces petites incrustations de grenat forment des losanges très réguliers.

Quelques grains en verre étaient mêlés à d'autres grains d'ambre associés à des perles de pâte de verre peintes en ocre jaune.

Leur forme est cylindrique, sphérique et polyédrique. Quelques-uns même sont en craie blanche.

HACHES OU FRANCISQUES, FAUCARDES OU SERPES A CROCHETS, LANCES FRANQUES TROUVÉES AU PIED-DU-MONT.

Ce que nous rencontrons dans les sépultures de Martincourt, avec les petits couteaux ou poignards et les scramasaxes, ce sont, du côté des armes de combat, la petite hache fermée ou francisque (*framée*), que les Franks lançaient de loin au visage ou contre le bouclier de l'ennemi en commençant le combat; la faucarde ou serpe à crochet, et les lances, petites et longues.

Nous n'avons découvert ici que deux formes de francisques : la petite hache classique, droite, telle que l'abbé Cochet la découvrait lui-même dans les dortoirs franks de la Neustrie; et une autre hache à dos plus recourbé en-dessous, semblable à celle du cimetière wisigothique d'Herpes (Charente).

Cette dernière arme affecte une forme qui se rapproche beaucoup des haches qu'on s'accorde à reconnaître comme de fabrication germanique.

On ne trouve pas trace, ici, de la francisque à deux tranchants (*bipennis*).

Nos deux haches (coll. François, à Vrocourt) ont été rencontrées aux flancs droits de nos morts; elles mesurent, de l'axe au tranchant, l'une droite, $0^{m}17$, l'autre, recourbée, $0^{m}20$.

Des deux faucardes ou serpes à crochets trouvées le 14 et le 23 octobre, l'une mesure $0^{m}37$, l'autre $0^{m}42$. La première a été rencontrée à environ $0^{m}25$ au-delà des pieds du corps du premier sarcophage mis à découvert; la seconde reposait entre les deux tibias du guerrier exhumé par moi à une profondeur de $0^{m}70$; la serpe touchait le bas du péroné.

Nos faucardes, suivant la remarque d'un observateur instruit, sont semblables à celles que portaient encore les lansquenets

suisses (*Lanze-Knecht*), il y a quelques siècles encore. Le musée de Zurich en possède plusieurs de même forme que les nôtres.

Quant aux grands couteaux, sabres appelés aujourd'hui avec plus juste raison *scramasaxes ou skramasaxes*, c'est généralement près du fémur de nos guerriers mérovingiens que nous les rencontrons.

Ils sont presque tous de moyenne longueur et mesurent $0^{m}38$, $0^{m}40$ et $0^{m}44$. Quelques-uns conservent encore leur rainure bien accusée.

Les petits couteaux que l'on suspendait à la ceinture, n'ont pas ici plus de $0^{m}20$ de longueur.

Les lances franques sont assez peu nombreuses dans notre petite nécropole. Sur cent quatorze sépultures explorées par nous, du 11 au 31 octobre inclus, nous n'avons pu en recueillir que trois.

Elles se trouvaient, avec leur douille en fer rongée de rouille, sur le flanc droit des squelettes, la pointe reposant près du pubis, la douille dans la région thoracique.

Leur longueur varie entre $0^{m}27$, $0^{m}35$ et $0^{m}44$, avec la douille.

Plusieurs fragments de plaques d'ivoire, trouvés sur le milieu du corps, ont dû, ce semble, appartenir à quelque peigne mérovingien, qui n'a pu être retrouvé complet dans notre sépulture féminine explorée le 27 octobre.

Ces plaques sont ornées de petits cercles en creux tracés au compas, et se suivant parallèlement.

On rencontre souvent, mêlés à la poussière des tombeaux, des clous de ceinturons hexagones et ronds.

A part une petite boule en verre glauque, percée, trouvée près du cubitus d'un squelette, l'on peut dire qu'il n'existe presque pas trace de verroterie dans nos tombes de Martincourt.

Nous n'avons découvert, au *Pied-du-Mont*, ni ce javelot en fer s'effilant en une tige grêle terminée par une pointe barbelée et appelé *angon frank*, ni bouclier, ni les fers de lance damasquinés d'argent. N'oublions pas cependant d'indiquer, en passant, la découverte faite dans les tombeaux de deux petites pointes de flèches en silex ; de plusieurs légères attaches en bronze servant sans doute à retenir les pans du *sabanum* (guimpe) d'une matrone mérovingienne.

Et près de nos sarcophages formés de deux pierres tendres à

couvercles en deux et trois morceaux, nous apercevions ici, dans les décombres de nos fouilles, de nombreux fragments épais d'auges funéraires brisés par la pioche des fossoyeurs trop pressés d'autrefois.

VASES FUNÉRAIRES.

Si notre dortoir frank de Martincourt est relativement pauvre en armes et en objets de toilette, il rachète peut-être cette pénurie par l'abondance considérable de ses vases funéraires.

Mais qu'on n'aille pas se faire trop d'illusions sur la beauté et la gracilité de leur forme, non plus que sur la richesse des dessins qui les décorent.

Ces petits pots en terre (*que quelques-uns de nos visiteurs appelaient irrévérencieusement des pots à tabac*) sont en général de pâte grossière; quelques-uns sont couverts d'un vernis noir, mais c'est le petit nombre.

Chaque sépulture de notre nécropole a son vase. Il est, sauf de rares exceptions, toujours placé aux pieds du corps, un peu incliné à droite.

Ces vases, dont l'usage, légèrement modifié, s'est conservé encore dans certaines cérémonies d'inhumations, en Picardie, à Molliens, Daméraucourt, par exemple, contenaient l'eau bénite, l'encens et souvent des onguents. On n'en rencontre aucun, ici, qui soit en verre, et, contrairement au mode d'inhumation des peuples Wisigoths, nos vases, au lieu d'être près de la tête du corps, sont aux pieds.

Ils prennent toutes les formes et sont de dimensions variées. Les plus petits ont à l'ouverture 0^m05, 0^m06 et 0^m07. Les plus grands ont en diamètre intérieur, pris à la panse, 0^m13, 0^m14. Les deux tiers sont noirs.

Sur les quatre-vingt-quatorze vases recueillis intacts ou en fragments complets, deux ou trois étaient en terre légèrement rose et rouge.

Un seul jusque-là a été recueilli ansé; il a assez la forme d'un petit gobelet ou d'un pot à boire.

Un tiers environ de nos vases noirs sont ornés à la panse de dessins vulgaires faits à la roulette; ce sont des lignes ondulées, brisées à l'origine du col; quelquefois des croix patées, mais non échancrées, se trouvent mariées à des lignes arquées.

Ce sont aussi parfois des barres croisées ou verticales semblables aux chiffres romains III, XX, XIII, VIII, etc.

D'aucuns n'ont, près du col, que de petits angles s'entre-croisant en lignes circulaires reposant sur des points verticaux ou horizontaux. D'autres ont des cannelures sinuées (31 octobre).

Les parois ne portent aucune trace d'onguents ni de parfums à l'intérieur des vases.

La base de ces petits vases funéraires peut être assez bien représentée par un cône renversé, la partie supérieure souvent moins élevée que le tronçon de cône renversé de la base.

Nous rencontrons parfois des débris consumés d'encens au fond de nos vases ; c'est là l'exception.

Un seul était en forme de gourde ; le diamètre à la panse est double de celui de l'ouverture au col.

Parmi les trois buires ou petites fioles recueillies, l'une, noire à col court, se trouvait aux pieds d'un jeune enfant; les deux autres, l'une noire, l'autre blanche, ont été rencontrées à la tête d'un jeune homme inhumé dans notre troisième auge en pierre.

Il est facile de voir encore à l'intérieur de nos vases en terre bleu pâle et de belle dimension des traces de sable vitrifié par l'ardeur du feu des fours à poteries.

Beaucoup sont tendres et présentent des fentes considérables dues au tassement du sol.

Les vases en grès de couleur grise, blanc pâle et crême, ont résisté davantage.

Quelques-uns sont percés de plusieurs trous à la panse, tirant vers la base ; c'était, dit-on, ces ouvertures qui servaient à alimenter la combustion de l'encens.

Cendre bleue et charbon de bois se rencontrent souvent, dans notre dortoir, près des os de la boîte cranienne, et quelquefois près de nos vases funéraires, aux pieds des morts.

De médailles, on n'en trouve nulle trace.

Maintenant que nous voici arrivé au terme du compte rendu détaillé de nos explorations au *Pied-du-Mont*, un certain nombre de gens, poussés par une curiosité bien légitime, nous interrogent et nous demandent à quelle époque, approximativement, remonte, comme champ de repos, le vieux cimetière du *vicus* de

Martincourt. Nous déférons à leur désir et répondons avec une extrême réserve, toutefois, que son occupation comme dortoir frank a dû vraisemblablement commencer sous le règne de Clovis, et se terminer sous Charlemagne, peu après son avènement au trône.

Nos vases, armes, objets de toilette, le démontrent suffisamment.

Le jour où l'on rencontrera, par hasard, quelque sépulture vierge et bien close, qui, par suite de circonstances exceptionnelles, aura pu s'être conservée dans son intégrité primitive, ce jour-là les explorateurs éclairés pourront aisément fixer la date de l'époque où notre petite nécropole a commencé à recevoir la chétive dépouille de nos ancêtres, descendants immédiats de la vieille race germanique (1).

Hanvoile, ce 15 novembre 1894.

L. VUILHORGNE.

---

(1) On ne s'étonnera pas de rencontrer associés dans notre travail, les mots de *Franks* et de *Mérovingiens*. Ces noms se confondent, dans l'histoire, du VIe au VIIIe siècle, de la Gaule barbare à Pépin le Bref. Le nom de *Franks* n'apparaît seulement dans les historiens romains qu'en 242, tandis que le géographe grec Ptolémée, vers 140 de notre ère, fait mention, parmi les peuplades germaniques, des *Marovingoi*. (*Vopiscus. Histoire d'Auguste*).

ÉTUDES

SUR

LES FOURMIS, LES GUÊPES & LES ABEILLES,

DIXIÈME NOTE,

Sur *Vespa media*, *V. silvestris* et *V. saxonica*,

J'ai recueilli, aux environs de Beauvais, dans le courant de l'année 1894, des nids appartenant aux espèces suivantes :

Vespa crabro, Linné.
Vespa media, Retzius.
Vespa silvestris, Scopoli.
Vespa saxonica, Fabricius.
Vespa germanica, Fabricius.
Vespa vulgaris, Linné.
Polistes gallica, Linné.

Les observations suivies et détaillées que j'ai faites sur 3 nids de *Vespa crabro*, L. (nids 1, 2 et 3) ont déjà formé l'objet d'une note ('' 94 [h]). Il ne sera question ici que des espèces appartenant au groupe de *Vespa media*, c'est-à-dire de *Vespa media*, *Vespa silvestris* et *Vespa saxonica*.

VESPA MEDIA (nid 4).

Description du nid. — Ce nid, suspendu dans un Poirier d'un jardin de Beauvais, est capturé le 16 juin, sans la mère et sans aucune des quatre ouvrières déjà écloses. Il mesure extérieurement

60^{mm} de diamètre et 60^{mm} de hauteur. Il est suspendu à une branche de 5^{mm} de diamètre, tout près d'un point où cette branche se divise en deux rameaux. Les enveloppes les plus externes sont soudées, sur une longueur de 2^{cm}, à la branche, et, sur pareille longueur, aux deux rameaux.

Pour étudier ce nid, je coupe toutes ses enveloppes suivant un plan passant sensiblement par son axe (fig. 1, A).

La lame de suspension a environ 10^{mm} de longueur. Sa partie supérieure est dilatée en éventail et trouve ainsi une ligne d'insertion suffisamment étendue le long de la branche.

Gâteau alvéolaire. — Le gâteau alvéolaire, légèrement ovale, a 32 sur 35^{mm} et contient 66 alvéoles. Il est représenté, figure 1, en A, vu de côté, en B, vu par dessus, et en C, vu par sa face inférieure. Son degré d'avancement est donné par la figure 2, schéma sur lequel les alvéoles sont tous représentés, même ceux qui ne sont que naissants, par des hexagones égaux entre eux ayant la grandeur et la position à acquérir définitivement.

Les 4 alvéoles 1, 2, 3, 4, qui forment la figure nucléale, ont déjà servi de berceau chacun à un individu et les 4 Guêpes écloses ont été remplacées par 4 œufs. Dans ces alvéoles, qui ont acquis leur développement définitif, les œufs ne sont pas placés au fond comme le sont les premiers œufs qui, eux, sont pondus dans les alvéoles naissants. Ici, l'étroitesse des alvéoles, leur grande profondeur et aussi la présence d'opercules voisins ont empêché la mère de faire pénétrer son abdomen jusqu'au fond, et les œufs sont, pour ce motif, déposés, à peu près à mi-hauteur, en un point quelconque de la paroi.

Le 20 juin, je constate l'éclosion de l'œuf de l'alvéole 1, et, quelques heures plus tard, celle de l'œuf de l'alvéole 2.

Les 10 alvéoles qui forment le deuxième contour sont tous operculés.

Les 16 alvéoles du troisième contour contiennent chacun une larve bien développée. A l'exception de deux, situées en bas, à droite (b) et à gauche, toutes ces larves ont effectué leur mouvement de rotation et leur face ventrale est dirigée vers l'intérieur du nid. Aucun des alvéoles du troisième contour n'était operculé au moment de la capture, mais, quelques heures plus tard, j'ai trouvé l'alvéole m operculé à son tour.

Sur les 22 alvéoles qui constituent le quatrième contour, les

2 derniers construits, situés aux deux angles inférieurs du contour, sont encore vides. Les autres contiennent 8 œufs et 12 larves. Ces dernières n'ont pas encore effectué leur mouvement de rotation et elles ont, toutes, leur face ventrale dirigée vers l'extérieur du nid. Ce quatrième contour, qui est marqué d'un trait renforcé sur la figure 2, est le dernier de ceux qui sont tout à fait complets. Sur les figures B et C (fig. 1), les 22 alvéoles qui forment ce quatrième contour sont marqués d'une petite croix.

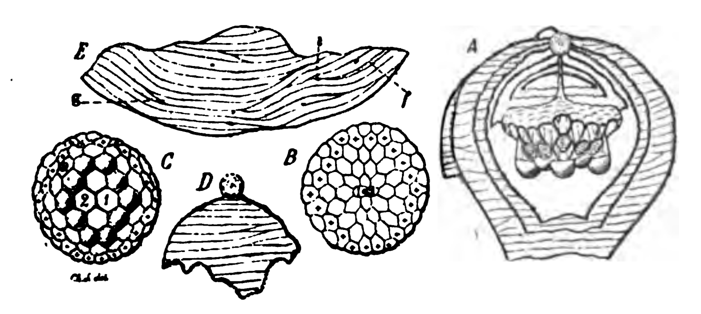


Fig. 1. *V. media*. Nid 4. Réd 1/2.

A Ensemble du nid dessiné après l'enlèvement de la moitié de toutes les enveloppes.
B Le gâteau alvéolaire vu par sa face supérieure.
C Le gâteau alvéolaire vu par sa face inférieure.
D La 3e enveloppe déjà fortement déchiquetée.
E Commencement d'une 7e enveloppe décollée sans aucune déchirure.

Lettres communes aux figures 1 et 2.

a Grosse larve dans le 3e contour.
b Larve du 3e contour n'ayant pas encore pivoté.
c 4e contour : sur les figures B et C, les 22 alvéoles qui forment ce 4e contour sont marqués d'une petite croix.
d Alvéoles restant à construire pour compléter le 5e contour.
e Les 14 alvéoles déjà construits du 5e contour.
f Bande colorée en gris très foncé sur la 7e enveloppe.
g Bande tout à fait blanche sur la 7e enveloppe.
i Petites lacunes formant trous dans les enveloppes.
m Alvéole qui sera operculé le premier dans le 3e contour.
1 à *4* Figure nucléale formée des 4 premiers alvéoles.
5 à *9* Alvéoles ayant fourni les 5e à 9e éclosions.

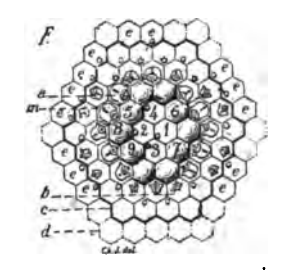


Fig. 2, Schéma du nid 4 représenté par la figure précédente, donnant son degré d'avancement au moment de la capture.

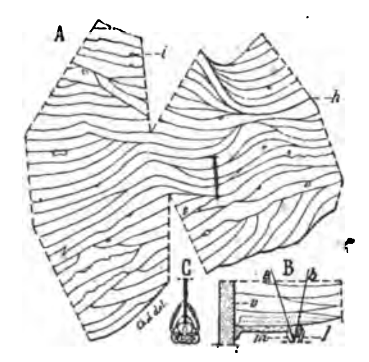


Fig. 3, *V. media*. Nid 4. Réd 1/2.

A La moitié de la 6ᵉ enveloppe étalée et représentée avec toutes ses bandes d'accroissements successifs.
B Emploi d'une boulette de pâte (les mandibules et le labium sont représentés schématiquement en *m* et *l*) (gr. nat.).
C La tête de la Guêpe pendant cette opération (gr. nat.).
h Limite inférieure de la 6ᵉ enveloppe à un stade où elle avait une forme analogue à la forme actuelle de la 7ᵉ enveloppe (fig. *1*, *E*).
i Petites lacunes formant des trous dans les enveloppes.

Des 28 alvéoles qui doivent former le cinquième contour il en reste à construire 14, qui sont marqués en pointillé sur la figure 2. Parmi les 14 alvéoles amorcés, il y en a 10 qui sont déjà pourvus d'un œuf. Ces 14 alvéoles en construction, indiqués par la lettre e sur la figure 2, sont faciles à retrouver sur les figures B et C, grâce aux petites croix qui marquent sur ces figures le contour précédent.

On voit, en résumé, que ce gâteau présente une grande symétrie autour des 4 alvéoles qui constituent la figure nucléale.

Enveloppes. — Autour de la tige de suspension, il y a d'abord 2 calottes, assez réduites, dont le diamètre ne dépasse pas celui du gâteau (fig. 1, A).

Une troisième calotte, représentée toute seule, en D, a ses bords festonnés et déchiquetés, et l'on voit qu'elle représente seulement le reste d'une enveloppe plus complète, détruite pour laisser la place nécessaire à l'accroissement du gâteau et à la circulation sur son pourtour.

Sur les deux enveloppes suivantes, toutes deux piriformes et nettement rétrécies en bas, chaque bande d'accroissement se traduit sur la coupe par un petit contour concave. Entre cette quatrième et cette cinquième enveloppe, près de leur point d'union avec la branche, une Araignée a établi son nid et a laissé sa dépouille. M. Eug. Simon y a reconnu *Attus pubescens*, Fabr.

La sixième enveloppe qui a, en plus grand, exactement la même forme que les précédentes, constitue actuellement la véritable enveloppe externe du nid. La moitié de cette enveloppe, entaillée de deux coups de ciseaux pour pouvoir être étalée, est représentée avec toutes ses bandes d'accroissement (fig. 3). On y voit, comme sur toutes les autres enveloppes, un certain nombre de petites lacunes (i).

Une septième enveloppe (fig. 1, A, E), encore bien réduite, est collée, par son bord supérieur, suivant une ligne très sinueuse, à l'extérieur de l'enveloppe précédente qu'elle n'embrasse que sur une demi-circonférence. J'ai pu détacher intégralement, sans aucune déchirure, cette enveloppe naissante, et je l'ai représentée en entier, avec toutes ses bandes d'accroissement, en E.

Les bandes d'accroissement de la septième enveloppe, qui n'ont guère que 2^{mm} de largeur, sont un peu plus étroites que les bandes qui constituent les enveloppes précédentes et qui atteignent près de 3^{mm}. Cela indique peut-être que ces enveloppes précédentes ont été construites par la mère, très grosse chez *V. media*, tandis que la septième enveloppe serait due aux quatre premières ouvrières.

Comme, d'ailleurs, sur toutes les autres, les bandes qui forment cette septième enveloppe sont d'un gris assez clair, sauf dans la

partie supérieure où elles sont verdâtres. Il y a, de plus, dans la partie inférieure, une bande (f) qui est d'un gris presque noir et une autre (g) qui est entièrement blanche et qui pourrait bien avoir été construite avec des débris d'opercules.

Sur la figure 3, h représente la limite inférieure de la sixième enveloppe à un stade où elle avait à peu près la forme actuelle de la septième.

Observations diverses. — Le 21 juin a lieu l'éclosion de la cinquième ouvrière. La Guêpe découpe, avec ses mandibules, son opercule préalablement humecté de liquides buccaux. Son antenne gauche reste constamment sortie pendant cette opération dont la durée ne dépasse pas dix minutes. Au bout de ce temps, l'imago, soulevant le petit lambeau operculaire central qu'il a isolé par une large fente en forme de fer à cheval, sort encore couvert de débris de la cuticule nymphale. Il circule immédiatement sur les alvéoles et étend ses ailes à plusieurs reprises. Les larves, qui croient sans doute au retour de la mère, s'agitent et demandent à manger.

Bientôt je vois la nouvel-éclose nettoyer son antenne avec son organe tibio-tarsien et son abdomen avec ses pattes postérieures.

Lorsque j'excite les larves en leur touchant légèrement la tête, elles émettent immédiatement, par leur bouche, une gouttelette d'un liquide aqueux. La nouvel-éclose, qui circule à la surface du gâteau, produit le même résultat en passant sur une grosse larve. Elle s'arrête aussitôt et boit avidement la gouttelette dégorgée.

Quelques instants après, elle arrache avec ses mandibules quelques petits débris d'opercule sur le bord d'un alvéole autre que celui dont elle est sortie.

A plusieurs reprises, je lui vois prendre la position habituelle de repos, la tête et le corselet tout entiers enfoncés dans un alvéole dont elle ne laisse sortir que son abdomen et l'extrémité de ses ailes et de ses pattes. Les tarses sont alors, par moments, animés de petits mouvements saccadés et l'abdomen de forts mouvements respiratoires.

Quelques heures après son éclosion, elle mange du miel placé sur le gâteau alvéolaire et va ensuite faire une distribution aux larves.

Le 22 juin, lendemain de son éclosion, je lui présente une

Mouche. Surprise et même un peu effrayée, elle ne s'en empare qu'après quelques hésitations. Accrochée au bord des alvéoles par ses quatre pattes postérieures, la tête en bas, elle dépèce sa victime et fait, avec son corselet et une partie de sa tête, une boulette de pâtée nutritive qu'elle dépose tout entière devant la bouche de l'une des plus grosses larves.

Le 23 juin, elle a deux compagnes qui viennent d'éclore et qui passent une bonne partie de leur temps au repos, profondément enfoncées, la tête la première, dans un alvéole. Elle commence ce jour-là à faire des courses et rapporte des boulettes noires, de pâtée nutritive, qu'elle distribue aux larves.

Avec le miel pur que j'ai mis à sa disposition, je lui ai donné du miel épaissi avec de la farine. Elle prend volontiers de ce mélange, mais elle en extrait le miel et rejette la farine sous forme de petits grains tout à fait blancs, comprimés et moulés dans la cavité prébuccale (voir J., '94 g).

Je prends les deux plus jeunes ouvrières sur une bande de papier et je les introduis dans un autre nid que j'ai laissé tout à fait intact et qui ne contient encore qu'un petit nombre d'habitants. Elles y sont parfaitement accueillies.

La huitième éclosion a lieu le 29 juin et la neuvième le 1er juillet (alvéoles 8 et 9, fig. 2).

VESPA MEDIA (nid 5).

J'ai capturé un autre nid de *V. media*, le 22 juin, à La Chapelle-aux-Pots, Oise.

Description du nid. — Ce nid (fig. 4, A) est tout à fait piriforme. Il a 65mm de diamètre et 75mm de hauteur. Il est attaché sur une longueur de 4cm à un fil de fer horizontal et se trouve suspendu au milieu des feuilles d'un Poirier palissadé le long d'un mur.

Après avoir capturé deux des trois ouvrières déjà écloses, je vois la mère rentrer au nid et je la capture à son tour, mais je ne vois pas la troisième ouvrière. Il me suffit ensuite de couper le fil de fer pour pouvoir enlever le nid en parfait état.

N'ayant pu m'occuper de mes prisonnières que plusieurs heures après leur capture, je trouve la mère et une ouvrière tout à fait mourantes, probablement parce que j'avais négligé de mettre de l'eau et du miel dans les flacons, recouverts de toile

métallique, où je les avais enfermées séparément et où je comptais ne les laisser que fort peu de temps.

Afin d'éviter un pareil sort à l'unique ouvrière survivante, je lui donne un abreuvoir et une mangeoire, et le lendemain matin je la laisse s'envoler dans mon laboratoire dont les fenêtres sont fermées. Elle va sur les vitres et il me suffit d'approcher tout près d'elle l'orifice de son nid pour l'y voir rentrer immédiatement.

Au moyen du fil de fer auquel il est attaché, je suspends le nid à un petit support que je place extérieurement sur l'appui d'une fenêtre.

Le surlendemain, la jeune ouvrière a commencé ses courses. Elle vient voler dans mon laboratoire; elle entre par une fenêtre et sort par la fenêtre voisine, décrivant ainsi deux ou trois cercles, moitié à l'intérieur, moitié à l'extérieur de la maison, puis elle fait, sur du miel, un repas qui dure cinq minutes, sans interruption.

Afin de pouvoir examiner ce qui se passe dans l'intérieur du nid, je découpe toutes ses enveloppes en suivant soigneusemeut un plan à la fois parallèle à l'axe et presque tangent au côté du gâteau alvéolaire (fig. 4, B). L'ouverture ainsi produite respecte absolument l'orifice naturel du nid et suffit largement pour permettre de voir dans son intérieur. Le nid est ensuite appliqué, par sa face ouverte, contre un verre à vitre v. Un carton c, pouvant être mis et enlevé à volonté, sert, dans l'intervalle des observations, à empêcher l'accès de la lumière. A quelques centimètres au-dessous de l'ouverture du nid se trouve une petite planchette horizontale sur laquelle sont placés un godet avec du miel et un godet avec une éponge gorgée d'eau.

Lame de suspension. — La lame de suspension se dilate considérablement à sa partie supérieure (fig. 4, A) pour avoir une surface de contact suffisamment grande avec le fil de fer f. Elle se transforme à sa partie inférieure en un petit cylindre de $1^{mm} 1/2$ de diamètre, enduit d'une substance brune, luisante et élastique.

Gâteau alvéolaire. — Le gâteau alvéolaire (représenté schématiquement fig. 5) est formé de 46 alvéoles, à savoir : 30 alvéoles compris dans l'ensemble des trois premiers contours, qui sont complets, plus 15 alvéoles du quatrième contour et 1 du cinquième.

Sur les 4 alvéoles de la figure nucléale, 3 ont déjà fourni une éclosion imaginale, tandis que le quatrième est encore operculé. Les 3 alvéoles qui ont donné des éclosions contiennent respectivement 0, 1 et 2 œufs (fig. 5).

La disposition de la progéniture, dans les 10 alvéoles du deuxième contour, est symétrique par rapport à l'axe longitudinal de la figure nucléale. Les alvéoles de ce contour contiennent 4 grosses larves et 6 cocons.

Il y a aussi, dans le troisième contour, le dernier de ceux qui sont complets, une symétrie très prononcée dans l'état d'avancement des larves. La plupart ont déjà effectué leur mouvement de rotation.

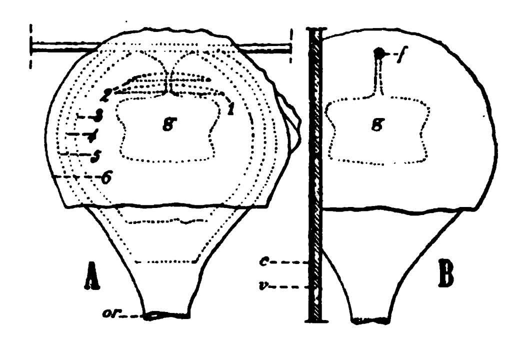


Fig. 4. *V. media*. Nid 5. Réd 1/2

A Ensemble du nid.

B Le nid avec ses enveloppes sectionnées sur le côté de manière à présenter une ouverture permettant de voir dans l'intérieur. Cette ouverture est appliquée contre un verre à vitre *v* recouvert d'une feuille de carton *c* mobile.

1 à *6* Les 6 enveloppes.

or Orifice du nid.

g Gâteau alvéolaire.

f Fil de fer sur lequel le nid a été construit.

v Verre à vitre recouvrant l'ouverture découpée sur le côté des enveloppes.

c Feuille de carton recouvrant le verre à vitre.

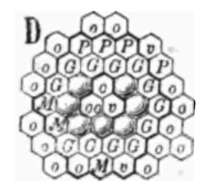


Fig. 5. *V. media*. Nid 5.

D Schéma de l'état du nid au moment de la capture.

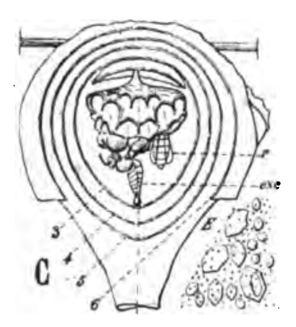


Fig. 6. Réd. 1/2.

C Le nid avec ses enveloppes sectionnées sur le côté (comme l'indique la figure *4*, *B*) vu du côté ouvert et laissant voir le gâteau alvéolaire et deux ouvrières.
r Jeune ouvrière au repos.
exc Ouvrière nouvel-éclose laissant tomber dans l'axe de l'orifice du nid le liquide laiteux et les corpuscules blancs représentant les excreta accumulés dans le tube digestif pendant la nymphose.
E Cristaux hexagonaux contenus avec un grand nombre de Bactéries dans les corpuscules blancs des excreta.

Le quatrième contour comprend 15 alvéoles sur les 22 qu'il doit avoir définitivement. A l'exception d'un alvéole qui contient une jeune larve et d'un autre qui est vide, ils contiennent tous un œuf.

Du cinquième contour, il n'y a encore qu'un alvéole déjà pourvu d'un œuf.

Enveloppes. — Il y a 6 enveloppes (fig. 4 et 6).

Les deux premières enveloppes sont réduites à deux petites calottes.

Les troisième et quatrième ne sont pas encore attaquées et entourent complétement le gâteau.

La cinquième enveloppe est piriforme, allongée, et son orifice, qui est actuellement le véritable orifice du nid, a 10 sur 13^{mm}.

La sixième enveloppe recouvre un peu plus de la moitié de la hauteur totale du nid et présente, soudée sur son côté, une petite lame surajoutée formant une sorte de boursouflure.

Observations diverses. — L'éclosion de la quatrième ouvrière a lieu sous mes yeux. La nouvelle venue sort de son alvéole, surveillée par la troisième ouvrière, qui, sans lui fournir aucune aide, la palpe avec ses antennes. Lorsque la quatrième ouvrière est entièrement sortie, elle se nettoie et étend ses ailes. Pendant ces opérations, la troisième circule autour d'elle, en manifestant une grande excitation.

La progéniture de ce nid a été soumise, depuis trois jours, à un jeûne complet, et le nombre des larves malades ou mortes est relativement considérable. Je vois la troisième Guêpe se précipiter, comme furieuse, dans un alvéole : elle saisit une larve morte avec ses mandibules, et, arc-boutée par ses six pattes, la tire de toutes ses forces. Elle s'y reprend à plusieurs fois avant de parvenir à l'arracher. Elle y arrive enfin, semble pétrir le cadavre avec ses pattes antérieures, sort du nid, se suspend un instant à la bordure de l'ouverture au moyen des griffes de ses pattes postérieures, et prend péniblement son vol en emportant le cadavre. Quelques secondes après elle est de retour au nid. En une demi-heure je lui vois enlever de cette façon cinq larves mortes ou malades.

Une Mouche circule sur le petit plancher qui se trouve audessous du nid. La troisième ouvrière l'aperçoit, sort et se précipite sur elle, mais la manque. Elle voit alors une larve morte qui est restée sur le plancher, au-dessous du nid. Elle la saisit, semble la malaxer avec ses pattes antérieures, s'envole en l'emportant et revient immédiatement à vide. Elle se pose sur le

bord de la mangeoire, mange longuement du miel, rentre dans le nid, se nettoie et distribue de la nourriture aux larves.

Je saisis une autre Mouche par une aile, au moyen de petites pinces fines, et je la présente dans l'ouverture du nid. La troisième ouvrière la voit, se précipite sur elle, la saisit, s'envole et l'emporte hors de vue. Au bout d'une dèmi-minute elle revient avec sa proie dépecée, mais non malaxée : une partie de la tête, l'abdomen, les ailes et les pattes ont été enlevés. Elle rentre dans le nid, et, imprimant à sa proie un mouvement de rotation au moyen de ses pattes de devant, elle la malaxe avec ses mandibules. La quatrième ouvrière vient, pendant cette opération, lui prendre une partie de sa boulette et se met aussi à la malaxer, sans aller aussi vite que son aînée. Cette dernière, tout en continuant son malaxage, s'introduit plus de vingt fois dans les alvéoles et semble être indécise sur le choix de la larve à qui elle donnera à manger. Élle se décide enfin à donner sa boulette, puis va, à deux reprises, reprendre à sa sœur une partie de ce qu'elle lui a cédé et fait une deuxième, puis une troisième boulettes bien plus petites que la première. La quatrième ouvrière finit, elle aussi, par s'introduire dans plusieurs alvéoles et dépose sur la tête d'une larve le petit reliquat qui lui reste.

Le 26 juin, je constate qu'il y a eu une cinquième éclosion et qu'une nouvelle ouvrière est présente dans le nid. Cette nouvel-éclose est fréquemment au repos, enfoncée, la tête la première, dans un alvéole dont on voit sortir son abdomen, qu'elle tient tout à fait vertical. Lorsque la plus âgée des 3 Guêpes est au repos, elle a, au contraire, souvent son abdomen fortement recourbé, de manière à amener sa face ventrale au contact des alvéoles voisins. Le soir je vois les trois ouvrières au repos, rangées, les unes à côté des autres, dans 3 alvéoles consécutifs.

Le 27 juin, les trois ouvrières sont fiévreusement agitées et occupées à malaxer des boulettes noires provenant, sans aucun doute, du produit de la chasse de l'aînée. Leur agitation ne cesse pas lorsqu'il s'agit de distribuer les boulettes : elles vont d'alvéole en alvéole, passent et repassent par-dessus le gâteau et paraissent bien désappointées de ne trouver en tout que trois ou quatre larves, déjà pourvues de nourriture, ou quelques œufs non encore éclos.

Le 28 juin, je vois une des trois ouvrières occupée à étaler de

la pâte à papier sur le bord de la petite lame qui est collée sur le côté de la sixième enveloppe (fig. 4, A).

Le 29 juin, j'augmente la famille d'une jeune *V. media* qui vient d'éclore dans un autre nid. Je la présente près de l'orifice; elle s'accroche immédiatement à la face interne des enveloppes et grimpe jusqu'à la partie supérieure, d'où elle passe sur le gâteau alvéolaire. Les trois ouvrières palpent de leurs antennes cette jeune étrangère qu'elles prennent probablement pour une sœur récemment éclose et lui font bon accueil.

Les trois aînées travaillent fréquemment à l'accroissement des alvéoles et surtout de la sixième enveloppe. Toutes les nouvelles bandes ajoutées sont, à leur point de départ, collées sur le verre à vitre, et j'espérais, en conséquence, que les Guêpes considéreraient ce verre comme une partie intégrante et suffisante de l'enveloppe externe de leur nid, lorsque après avoir, pendant quelques heures, supprimé la lame de carton destinée à maintenir l'obscurité, je vis l'amorce d'une lame de papier collée sur le côté du gâteau, immédiatement au-dessous des 4 alvéoles représentés en haut de la figure 6. Cette lame, qui se dirigeait vers le bas comme un rideau, parallèlement au verre, commençait ainsi à masquer le gâteau, à l'exception seulement des 4 alvéoles indiqués ci-dessus.

Je m'empressai de remettre le carton contre l'extérieur du verre et je constatai, le lendemain, que le rideau n'avait pas été continué. Le surlendemain je supprimai de nouveau le carton; le rideau fut immédiatement prolongé au point de cacher presque tout ce qui se passait dans le nid. Depuis lors, j'ai eu soin de tenir le carton obturateur constamment en place, et bientôt les Guêpes détruisirent elles-mêmes ce rideau, comme elles détruisent les anciennes enveloppes devenues trop petites.

Pendant une période de 17 jours, je ne puis trouver le temps de visiter le nid; mais comme j'avais placé près de lui, abritée contre la pluie par une persienne fermée, une bonne provision de miel et, plus loin, un abreuvoir profond, garni d'une grosse éponge, je le retrouve, après ce long abandon, en assez bon état.

La mangeoire consistait en un petit cristallisoir de 4^{cm} de diamètre, et j'avais placé sur le miel, contre le verre, un petit morceau de carton permettant aux Guêpes de se poser sans s'engluer. Par suite de l'abaissement du miel, ce petit morceau de

carton a fini par se placer verticalement ; mais, le prenant comme point de départ, les Guêpes ont construit, avec la même substance que celle qui forme leur nid, un petit plancher attaché à la paroi interne du cristallisoir et couvrant environ la moitié de sa surface. Ce petit plancher présente une forte pente, sans doute parce que, établi au fur et à mesure des besoins, il a suivi l'abaissement progressif de la surface du miel.

Il n'a pas été construit, pendant ces 17 jours, de nouvelles enveloppes entourant le nid d'une manière complète, mais seulement un grand nombre de lames externes, formant des sortes de boursouflures telles que celle qui était déjà commencée lors de la capture du nid (fig. 4, A, à droite). Celles de ces boursouflures qui arrivent au contact du verre y sont fortement soudées.

La tige de suspension a été renforcée d'une petite nervure longitudinale.

Dans le gâteau alvéolaire, le nombre des alvéoles est passé de 46 à 66, en augmentation de 20, et sur ces 20 alvéoles nouveaux, 16 sont pourvus de progéniture. Il y a donc eu, là, 16 œufs pondus par les ouvrières qui, d'ailleurs, en ont également pondu un bon nombre dans les 46 premiers alvéoles. De longs cocons indiquent la présence de nymphes mâles logées dans de petits alvéoles, les seuls existant sur le gâteau.

Ayant placé une petite capsule en porcelaine au-dessous du nid pour recueillir ce qui en tombe, j'y trouve, le lendemain, une centaine de petites boulettes noires, légères et desséchées. Ces nombreux résidus de boulettes alimentaires témoignent de l'activité avec laquelle, depuis 24 heures, les habitants du nid sont allés aux provisions.

Le 1er août, au matin, je vois une des Guêpes du nid occupée à manger du miel dans sa mangeoire, en même temps qu'une vingtaine d'Abeilles qui sont, à cause de l'étroitesse du récipient, tout à fait serrées contre elle. Elles sont très occupées et ne paraissent guère faire attention à la présence de la Guêpe qui, de son côté, ne paraît pas effrayée d'un voisinage aussi insolite.

Bientôt, privées de leur miel, que les Abeilles ont fait disparaître rapidement, elles vont, comme le font également ces dernières, en chercher dans l'intérieur de la cage d'un nid de Frelons établi sur une fenêtre voisine. Cette audace leur est funeste, car, chaque matin, je retrouve les cadavres d'une ou deux d'entre

elles sur le plancher de la cage. La dernière ouvrière est ainsi tuée le 13 août, et il ne reste plus dans le nid que des œufs, de très jeunes larves et des nymphes mâles.

VESPA MEDIA (nid 6).

J'ai capturé un troisième nid de *V. media*, le 30 juin, à Montigny-en-Chaussée, Oise, (fig. 7).

Description du nid. — Ce nid est établi dans une Vigne palissadée le long d'une maison, en plein village. Comme dans le nid précédent, la lame de suspension est collée contre un fil de fer tendu horizontalement. Les enveloppes les plus externes sont soudées non-seulement à ce fil, mais aussi à une branche et à une feuille.

Bien qu'il y ait déjà eu, dans ce nid, 13 éclosions, je ne vois et ne capture que 8 ouvrières. Malgré une attente de plus d'une heure, il m'est impossible de voir la mère, et, la considérant comme disparue, je me décide à enlever le nid sans l'attendre davantage.

La lame de suspension, très large au contact du fil de fer, devient très étroite 4^{mm} plus bas, et là, sur une longueur de 7^{mm}, est transformée, par l'apposition d'un enduit brun, souple et luisant, en une tige cylindrique de 1^{mm} 1/2 de diamètre. Cette partie rétrécie est assez résistante ; le point le plus faible est ici la soudure avec le fil de fer, car c'est là que j'obtiens la rupture à la suite d'une traction suffisante pour la produire.

Le gâteau alvéolaire (fig. 7, C) présente 74 alvéoles Les quatre premiers contours sont complets, et sur les 28 alvéoles du cinquième contour, 22 sont déjà amorcés.

Premier contour : les 4 alvéoles ont déjà été désoperculés et les deuxièmes œufs qui y ont été pondus sont devenus de grosses larves.

Deuxième contour : sur les 10 alvéoles qui forment ce contour, un seul reste encore operculé, les 9 autres ont déjà fourni des imagos. Parmi ces 9 alvéoles, 3 sont encore vides, 2 contiennent des œufs et 4 des larves.

Troisième contour : à l'exception d'un seul, qui contient une

très grosse larve sur le point de se mettre en cocon, les 16 alvéoles de ce contour sont tous operculés.

Quatrième contour : ses 22 alvéoles sont pourvus de progénitures. Il n'y reste plus qu'un œuf non encore éclos. 4 larves sont encore très petites, les 17 autres sont moyennes ou grosses.

Cinquième contour : pour compléter ses 28 alvéoles, il en reste encore 6 à amorcer. Parmi les 22 qui sont commencés, 5 sont dépourvus de progéniture, 11 contiennent des œufs et 6 des larves encore fort petites.

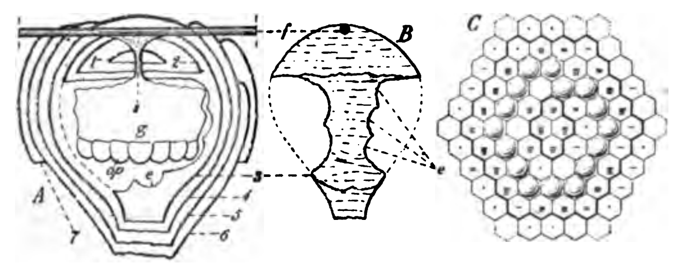


Fig 7. *V. media.* Nid 6.

A Ensemble du nid, les enveloppes étant coupées suivant le plan médian. Réd. 1/2.

B 3ᵉ enveloppe non coupée, dans l'état où elle se trouvait au moment de la capture. Réd. 1/2.

C Schéma de l'état du nid au moment de la capture. Le contour de la figure nucléale et aussi celui du 4ᵉ contour, le dernier complet, sont figurés par des traits renforcés. Les alvéoles qui restent à construire pour compléter le 5ᵉ contour sont figurés en ponctué. Quelques alvéoles sont vides. Un point placé au centre de l'alvéole indique qu'il contient un œuf. Les larves sont indiquées, approximativement suivant leur taille, par une, deux, trois ou quatre petites barres. Une seule barre indique les larves qui sont à peine plus grosses que les œufs. Quatre barres indiquent les larves les plus grosses. Les cocons non encore éclos sont également représentés.

Enveloppes. — La première enveloppe est traversée par la lame de suspension au point où cette dernière devient une tige cylindrique. Elle est maintenant réduite à une calotte de 16ᵐᵐ de diamètre.

La deuxième enveloppe a son sommet au niveau du dessous du fil de fer, c'est-à-dire au niveau de la partie la plus dilatée de

la lame de suspension. Elle est réduite à une calotte d'un diamètre double de celui de l'enveloppe précédente.

La troisième enveloppe est, ici, particulièrement intéressante, parce qu'elle montre, à l'évidence, comment les Guêpes démolissent les enveloppes internes lorsqu'elles sont devenues un obstacle à l'accroissement du gâteau alvéolaire. La figure 7, B, représente cette enveloppe telle qu'elle est au moment de la capture. Elle est déjà presque réduite à une calotte sphérique de 40^{mm} de diamètre, mais elle porte, suspendue et parfaitement intacte, toute sa partie inférieure avec l'ouverture qui, à un certain stade, a constitué l'orifice du nid. La bande qui a été respectée a un peu plus de 1^{cm} de largeur moyenne, et les entailles en arc de cercle, qui découpent ses bords, correspondent aux diverses reprises de l'opération du déchiquetage. En A, cette même enveloppe est vue coupée en deux et dans un plan perpendiculaire à celui de la figure B.

Les quatrième, cinquième et sixième enveloppes sont complètes et intactes, la cinquième et la sixième ne remontent pas jusqu'à la partie supérieure du nid. Elles ont été amorcées sous forme de lames latérales, attachées plus ou moins bas sur le côté des enveloppes précédentes.

Il en est de même pour la septième enveloppe, qui est en cours de construction.

Observations diverses. — Au moyen d'un fil, je rattache la lame de suspension qui a été arrachée et je place, contre un verre à vitre, l'ensemble du nid privé de la moitié de ses enveloppes. J'amène le côté du gâteau alvéolaire au contact du verre, et je fixe le tout dans cette position. Les enveloppes ayant été coupées suivant un plan médian, ne rejoignent pas le verre, mais en sont écartées de plus de 1^{cm} 1/2. Cela fait, j'ouvre les flacons qui contiennent les 8 ouvrières, et je les introduis dans leur nid. Elles se prêtent, on ne peut mieux, à cette opération, et, quelques heures plus tard, je les vois occupées à combler le vide qui existe entre le bord coupé des enveloppes et la vitre.

Au bout de deux jours, ce raccord est terminé, mais il n'a été fait que pour les deux enveloppes les plus externes. Une grande activité règne dans le nid, et la famille orpheline n'a pas encore commencé à éprouver le découragement qui va être, dans quelques jours, le signal de sa ruine.

VESPA SILVESTRIS (nid 7).

Le 16 juillet, je capture, dans un jardin d'un faubourg de Beauvais, un nid de *Vespa silvestris* (fig. 8).

Pendant les quelques minutes que durent mes préparatifs d'enlèvement, je constate qu'il ne sort ni ne rentre aucune Guêpe, et, lorsque je cherche à capturer les habitants du nid, je n'arrive à faire sortir qu'une ouvrière et dix mâles. Ce nid est évidemment celui d'une famille en voie d'extinction, par suite de la disparition prématurée de la mère. Les enveloppes sont d'un gris lustré avec un certain nombre de bandes verdâtres. Je coupe soigneusement le nid, gâteaux et enveloppes, suivant un plan médian, et c'est la coupe ainsi obtenue que représente la figure 8.

Tige de suspension. — La tige de suspension, en forme de lame mince et large à sa partie supérieure, se transforme, plus bas, en une tige arrondie. Les oscillations, qu'une semblable tige flexible permet aux gâteaux de très jeunes nids, sont ici supprimées par la présence d'attaches complémentaires tout à fait rigides.

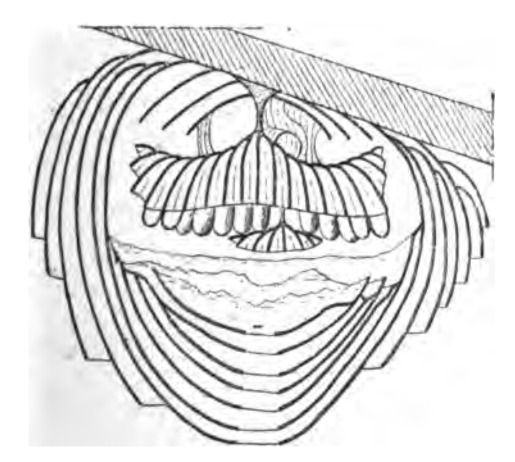


Fig. 8. *V. silvestris*. Nid 7. Réd 1/2.

. Coupe par un plan médian.

Gâteaux alvéolaires. — Le premier gâteau alvéolaire a franchi le stade du neuvième contour et contient environ 300 alvéoles. On remarquera, sur la figure qui représente très exactement la forme des alvéoles, la courbure et le relèvement très prononcés que ces derniers présentent sur le pourtour du gâteau. Les cocons sont très allongés et contiennent tous des nymphes mâles.

Un deuxième gâteau, ovale et excentré, n'a que 25mm dans sa plus grande dimension.

Enveloppes. — Le nombre des enveloppes est considérable. Les premières ont totalement disparu sans laisser aucune trace. Les suivantes, détruites dans leur région équatoriale, sont représentées, en haut, par des calottes sphériques, et en bas, par leur extrémité ouverte. L'orifice du nid se trouve être ainsi formé de 7 orifices superposés. Quelques attaches, construites après coup, soutiennent ces parties inférieures et les relient les unes aux autres. Parmi les enveloppes, quelques-unes n'embrassent qu'une partie de la circonférence du nid, en sorte que la coupe n'en a rencontré que 11 du côté gauche, tandis qu'elle en montre 13 du côté droit.

VESPA SAXONICA, var. NORVEGICA Fabr. (nid 8).

Le 3 juillet, j'ai capturé un nid de *V. saxonica*, à Beauvais, sur un pied de Cassis, dans le jardin de M. Bourgeois, inspecteur d'académie honoraire. Les habitants de ce nid présentent, très prononcées, sur les côtés des deux premiers anneaux abdominaux, les taches brunes qui caractérisent la variété *norvegica*. Bien qu'il y ait déjà eu 8 éclosions dans le nid, je n'y trouve que la mère et deux ouvrières (fig. 9).

Le nid est attaché à une branche très oblique, mais à un endroit où, sur une longueur de quelques centimètres, par suite de deux inflexions successives, elle est tout à fait horizontale.

Gâteau alvéolaire. — Les 4 alvéoles de la figure nucléale ont déjà fourni des imagos.

Dans le deuxième contour, les quatre premiers alvéoles ont aussi fourni des éclosions imaginales. Les 10 alvéoles de ce contour renferment 2 larves, 2 œufs et 6 cocons, le tout disposé symétriquement, par rapport au grand axe de la figure nucléale.

Dans le troisième contour il y a 6 cocons et 10 larves. Ces co-

cons et ces larves sont encore placés tout à fait symétriquement par rapport au même axe Les larves elles-mêmes présentent, au point de vue de leur grosseur, une grande symétrie.

Dans le quatrième contour il y a 2 œufs et 20 larves, disposés assez symétriquement.

Le cinquième contour est presque complet, car il ne lui manque que 3 alvéoles d'angles, et il y a, ici encore, une certaine symétrie par rapport au grand axe.

Le sixième contour ne comprend encore que 4 alvéoles déja pourvus d'œufs.

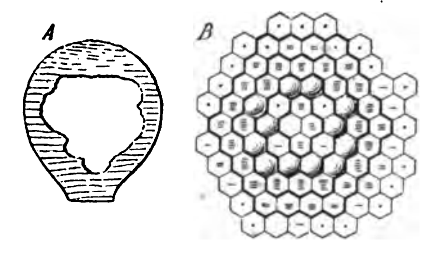


Fig. 9. *V. saxonica*, var. *norvegica*. Nid 8.

A La 3e des 6 enveloppes, déjà rongée sur un côté, Réd. 1/2.
B Schéma de l'état du gâteau alvéolaire au moment de la capture : un point indique les alvéoles qui contiennent un œuf. De petites barres indiquent les alvéoles qui contiennent des larves. Les opercules, également indiqués, forment une figure symétrique par rapport au grand axe de la figure nucléale.

Enveloppes. — Il y a 6 enveloppes. Lee deux premières sont réduites à de simples calottes. La troisième a été détruite sur un de ses côtés pour permettre l'accroissement du gâteau (fig. 9, A).

OBSERVATIONS DIVERSES.

Fabrication du papier des nids de Vespa media.

J'ai eu fréquemment l'occasion de voir les *V. media* travailler à l'enveloppe externe de leur nid, et cela dans des conditions si favorables que je pouvais les observer à la loupe.

Les ouvrières arrivent avec une boulette grossière de bois déchiqueté dont elles achèvent la trituration, dans leur nid, au

moyen de leurs mandibules. Dès qu'elles ont obtenu, par le malaxage, la finesse, et, par l'addition de liquides buccaux, la consistance voulue, elles se mettent à employer leur récolte. Comme les Frelons, elles tiennent la masse de pâte entre la face inférieure des mandibules et le labium.

Les figures 3, B et C, p 31, montrent comment les choses se passent dans le cas où le point de départ de la nouvelle partie à ajouter est la vitre d'observation v du nid.

En C on voit que le plan sagittal de la tête de l'ouvrière coïncide avec le plan de la lame en construction. Pendant toute l'opération, les antennes viennent sans cesse palper les deux faces de cette lame. Quelquefois, comme l'indique la figure, elles touchent les parties déjà anciennes, mais, le plus souvent, leur extrémité arrive beaucoup plus près des mandibules, au contact des parties nouvellement ajoutées.

En B on voit le commencement de la bande collé contre le verre, et cela sur une hauteur, dès maintenant, égale à la largeur définitive que la bande doit avoir. A la suite de cette base d'attache, la bande est formée avec une largeur à peu près égale au tiers de sa largeur définitive. La partie non encore employée de la boulette est logée entre la face inférieure des mandibules et le labium qui sont représentés schématiquement par m et l. L'ouvrière recule dans la direction de m vers l. Par de légers mouvements de la tête, la Guêpe fait passer ses mandibules de la direction a à la direction b, et comme, en même temps, la boulette est maintenue par son adhérence avec les parties déjà posées et par une légère pression du labium, une petite bande se trouve débitée entre les mandibules. En reculant légèrement, l'animal peut donner de nouveau à ses mandibules une direction parallèle à la ligne a et recommencer, jusqu'à l'épuisement complet de la boulette, les mêmes opérations que précédemment. Si l'on examine, par transparence, le ruban ainsi posé, on voit qu'il est mince dans sa partie supérieure, le long de son insertion avec les parties anciennes, tandis que son bord inférieur est un bourrelet épaissi, constituant une réserve pour l'élargissement ultérieur.

Dès que la boulette est épuisée, la Guêpe revient au point de départ, et, tirant de haut en bas, avec ses mandibules, la substance encore molle du bourrelet, elle arrive, en reculant comme

lors de la première opération, à doubler la largeur du ruban qui possède alors, à peu près, les deux tiers de sa largeur définitive. Un bourrelet inférieur est maintenant encore visible par transparence, mais il est bien réduit par rapport à celui qui existait avant cette deuxième opération.

La troisième opération, faite comme la précédente, donne au ruban sa largeur définitive. Le bourrelet inférieur a complétement disparu. La bande, dont la largeur est à peu près triple de celle qu'elle avait au moment où elle a été posée, est devenue également mince et également transparente dans toute sa hauteur. Elle est alors complétement terminée et la Guêpe s'éloigne sans faire d'autre retouche.

On voit sur la figure 3, B, p. 31, à la partie inférieure, le commencement de l'emploi d'une boulette. Immédiatement au-dessus, j'ai représenté, en pointillé, les trois stades successifs par lesquels passe, pour arriver à sa forme définitive, la bandelette obtenue par l'emploi intégral d'une boulette.

Cette manière d'opérer ne diffère guère de ce que j'ai, précédemment, décrit pour le Frelon (" 94[b]) qu'en ce que ce dernier pose sa bande, immédiatement avec sa largeur définitive, et que les retouches qu'il lui fait subir n'ont guère pour but de l'élargir mais surtout de la régulariser et de l'unir. Cette différence dans la manière de travailler est d'ailleurs en rapport avec la nature des matériaux récoltés. La pâte à carton, formée de bois pourri, que le Frelon emploie, ne possède pas la ductilité que la pâte à papier des *V. media* doit à la nature souple et fibreuse des éléments qui la composent.

De Réaumur a donné (' 42, T. 6, p. 177) le résultat de ses observations sur la fabrication du papier (probablement par *Vespa germanica*).

Nid anormal de V. media décrit par van Ankum.

Van Ankum (" 70, p. 114, pl. 1, fig. 1) a décrit un nid de *V. media* qui présente une disposition tout à fait exceptionnelle. Comme un bon nombre de nids de *V. media* que j'ai observés Beauvais, il était fixé au point de bifurcation d'une branche de Poirier. Son ouverture se trouve un peu bas sur le côté. C'est là une disposition que j'ai également rencontrée bien que, le plus

souvent, pour des nids de cette taille, l'ouverture soit tout à fait en dessous. La particularité remarquable de ce nid est qu'au lieu d'avoir des gâteaux superposés, ou même de n'en avoir qu'un seul, comme cela devrait être pour un nid qui ne possède encore que 74 alvéoles, il comprend quatre gâteaux indépendants, suspendus les uns à côtés des autres, chacun par une tige de suspension qui lui est propre. Deux de ces gâteaux ont chacun 13 alvéoles et les deux autres chacun 24 alvéoles.

Van Ankum ('' 70, pl. 1, fig. 2) a figuré un nid à orifice précédé d'un long goulot cylindrique ayant, d'après sa figure, 12 mm de diamètre et environ 16 mm de longueur. Il attribue, avec doute, ce nid à *V. silvestris*. Si j'en juge d'après les nids que j'ai récoltés moi-même, ce nid appartiendrait plutôt à *V. media*.

Excreta rejetés aprés l'eclosion imaginale (V. media).

J'ai vu *V. media* rejeter, comme *V. crabro*, un certain temps après son éclosion, les excreta accumulés, dans le tube digestif, pendant la vie nymphale. Ces excreta consistent en gouttelettes d'un liquide clair, contenant de petites masses, d'un blanc légèrement teinté en gris verdâtre, de forme droite ou arquée, ayant un peu moins d'un millimètre de longueur.

Lorsque les jeunes Guêpes qui circulent sur les alvéoles qu'elles n'ont pas encore quittés veulent émettre ces excreta (fig. 6, p. 37), elles cherchent, et réussissent si elles ne sont pas gênées par leurs compagnes, à se placer exactemeut au milieu du gâteau, s'accrochent solidement par leurs six pattes, qu'elles font fortement diverger, et dirigent leur abdomen verticalement, bien exactement dans l'axe du nid. Les gouttelettes émises tombent ainsi au dehors, sans salir les enveloppes.

Une des *V. media* que j'ai vue éclore émet ainsi, 3 h. 1/2 après sa sortie du cocon, une goutte d'un liquide clair comme de l'eau, contenant une douzaine de corpuscules blancs. Pendant la nuit, ce même individu émet encore deux gouttelettes semblables que je retrouve, le lendemain matin, desséchées au-dessous du nid ; dans l'une de ces gouttelettes, il y a encore quatre petites masses blanches, tandis que dans la dernière il

n'y en a plus qu'une. Après s'être ainsi débarrassée de tous les excreta accumulés dans son tube digestif au cours de la nymphose, cette ouvrière n'a plus émis que des excréments normaux.

Lorsque de nombreuses ouvrières circulent sur le nid, la nouvel-éclose ne réussit pas toujours à se placer exactement dans l'axe, et les excreta tombent alors, plus ou moins bas, sur l'une des enveloppes. Dans ce cas, une ouvrière adulte se précipite sur la gouttelette liquide, qui ne s'imbibe pas dans le papier non absorbant du nid, et l'avale rapidement. Elle réunit ensuite, en un paquet muriforme, tous les corpuscules blancs et les transporte hors du nid.

J'ai vu également une *V. media*, éclose sur un gâteau qui était posé retourné sur une table, rejeter les excreta de sa vie nymphale. Peu après son éclosion, à la suite d'un repos de trois quarts d'heure dans l'intérieur d'un alvéole, elle va visiter les larves, les palpe avec ses antennes puis, tout d'un coup, se met à reculer par quatre ou cinq saccades jusqu'à ce que la partie postérieure de son corps vienne dépasser notablement le bord des alvéoles marginaux. Elle allonge alors fortement son abdomen, de manière à porter son extrémité anale le plus loin possible en dehors du gâteau, et elle laisse tomber le liquide transparent qui contient les excreta blancs. Elle s'y prend donc encore, dans cette situation anormale du gâteau, de manière à ne pas le salir.

On voit ainsi que, dans tous les cas, les excreta de la vie nymphale sont rejetés par les jeunes Guêpes avant qu'elles n'aient commencé à voler, et qu'ils sont toujours évacués hors du nid, de manière à ne pas le souiller.

Au microscope, on constate que chacune des masses blanches de ces excreta est enveloppée d'une petite membrane transparente, étranglée et rompue aux deux extrémités et provenant évidemment de la paroi du tube digestif.

Le produit de l'écrasement de ces petites masses blanches, examiné à un fort grossissement, montre une grande quantité de petits cristaux hexagonaux (fig. 6, E, p. 37) dont le plus grand nombre ont de 3 à 20 μ de longueur et sont semblables à ceux que l'on trouve, parfois, dans les tubes de Malpighi des larves. Ces cristaux présentent quelquefois un côté excavé et,

souvent, leur contour est courbe. Ce sont probablement des cristaux d'acide urique.

Il y a également un très grand nombre de Bactéries dans le produit de l'écrasement de ces corpuscules.

Caractères des trois espèces du groupe de V. media.

Voici, résumés, d'après les diagnoses des auteurs, et, en particulier, d'après celles d'André (" 83. p. 586), les principaux caractères des Guêpes dont il est question dans la présente note.

Les trois espèces du groupe de *V. media* ont une carène transversale située à la partie antero-dorsale du corselet. Cette carène, visible surtout sur les côtés, limite un léger aplatissement antérieur.

Leurs yeux sont plus distants de la base des mandibules que chez les Guêpes du goupe de *V. germanica.*

Leurs nids sont presque toujours aériens.

Les principaux caractères distinctifs des trois espèces sont, pour les ouvrières, résumés dans le tableau suivant :

CARACTÈRES DISTINCTIFS DES TROIS ESPÈCES (☿).

	V. media.	*V. silvestris.*	*V. saxonica.*
Carène transversale sur la région antéro-dorsale du corselet.	Jaune.	Noire.	Noire.
Bordure jaune du sinus des yeux.	Remplit presque complètement le sinus.	Ne forme qu'une bordure sur le bord antérieur du sinus.	Réduite à une petite ligne sur le bord antérieur du sinus.
Epistome.	Avec une ligne noire médiane n'arrivant pas jusqu'au bord distal.	Entièrement jaune ou seulement avec un point ou une petite ligne médiane noire.	Avec une grande tache lancéolée, noire, ou 3 points noirs, rarement dépourvu de tache.
Tibias.	Avec une tache noire au moins à la paire antérieure.	Entièrement jaunes.	Avec une tache noire au moins à la paire antérieure.
Taches jaunes du bord externe des yeux.	Une tache à la partie antérieure du bord externe des yeux.	Une tache à la partie postérieure du bord externe des yeux.	Une tache à la partie postérieure et souvent aussi une tache à la partie antérieure du bord externe des yeux.
Ligne jaune longitudinale sur le côté de la partie antérieure du corselet.	Ligne jaune régulière généralement étroite et pouvant manquer.	Ligne jaune légèrement élargie vers l'arrière.	Ligne jaune généralement assez régulière.
Scutellum.	Avec 2 taches jaunes.	Avec 2 grandes taches jaunes.	Avec 2 taches jaunes parfois bien réduites.
Post-scutellum.	Avec 2 taches jaunes.	Noir ou avec 2 points jaunes.	Avec 2 taches jaunes qui peuvent manquer complètement.
Bordure jaune des arceaux dorsaux de l'abdomen.	Bordure jaune, généralement assez fortement festonnée.	Bordure jaune, souvent étroite et parfois peu festonnée.	Bordure jaune renfermant de chaque côté un feston ou un point noir isolé.
Antennes des mâles.	Tuberculées en dessous.	Non tuberculées en dessous.	Non tuberculées en dessous.
Reines.	Remarquables par leur taille relativement grande et leur teinte rougeâtre.	Ressemblent beaucoup aux ouvrières comme coloration générale.	Présentant une coloration analogue à celle des ouvrières.
Taille des individus : ☿	14 à 16mm.	11 à 13mm.	11 à 13mm.
♀	18 à 21mm.	14 à 16mm.	15 à 17mm.
♂	15 à 17mm.	13 à 15mm.	13 à 15mm.

Vespa saxonica var. *norvegica* se distingue du type par la présence de taches rougeâtres, mal délimitées et de grandeur variable, sur les côtés de l'arceau Se 5 ou des arceaux Se 5 et Se 6.

Remarques diverses sur les Guêpes du groupe de V. media.

Emplacement des nids. V. media. — Aux environs de Beauvais, les *V. media* font leur nid de préférence dans les Poiriers. On les trouve également, souvent, dans les arbres fruitiers, palissadés contre les murs des jardins.

V. Silvestris. — Kristof (" 79, p. 44) a trouvé des nids de *V. silvestris* dans des broussailles, tout à fait contre le sol ou bien dans des cavités, très peu profondes, en partie ouvertes, creusées dans la terre sur des talus ensoleillés.

De même, Rouget (" 73, p. 189) a constaté que, aux environs de Dijon, *V. silvestris* semble toujours faire son nid dans la terre. Cette espèce lui a paru rechercher les talus des voies ferrées, et le plus souvent, une partie de l'enveloppe du nid apparaissait à la surface du sol.

A Beauvais, dans mon jardin, les *V. silvestris* semblent s'installer de préférence dans les Charmilles. Je n'ai, jusqu'ici, trouvé aucun nid souterrain de cette espèce.

V. saxonica. — A Beauvais, j'ai trouvé *V. saxonica* surtout dans des arbustes très bas (Cassis, Groseilliers).

Aux environs de Graz, Kristof (" 79, p. 45) l'a trouvée, communément, dans les greniers et sous des arbris en planches.

Orifice des nids de V. media. — Les jeunes nids de *V. media* que j'ai recueillis à Beauvais étaient tous piriformes, très réguliers, et avaient généralement leur orifice placé bien exactement, à la partie inférieure, dans l'axe du nid. C'est là, d'ailleurs, la disposition que présentent, sans exception, tous les très jeunes nids de *Vespa* de ma région. Cependant j'ai observé, plusieurs fois, sur des nids un peu plus développés, que l'orifice était placé, non plus tout à fait en bas, mais un peu plus haut et par conséquent légèrement de côté.

Kristof (" 79, p. 47) a fait la même observation sur un nid de

la même espèce ; l'orifice était non plus allongé en goulot, mais tout à fait plat.

Un nid anormal, décrit par Van Ankum (" 70, pl. 1, fig. 1), présente également un orifice tout à fait plat et situé un peu de côté.

Dans un des nids que j'ai observés et qui avait ainsi un orifice plat et placé un peu de côté, cet orifice n'était pas percé dans une enveloppe normale formant une surface de révolution, mais dans une enveloppe spiralée faisant presque deux fois le tour des enveloppes plus internes.

Alvéoles des mâles. — P. Marchal (" 94ᵃ) a montré que chez *V. germanica* et *V. vulgaris* il n'est pas construit pour les mâles des alvéoles de dimensions spéciales.

Il en est de même chez *V. crabro* (J. " 94ᵇ).

Dans un nid de *Vespa silvestris*, cité plus haut (Nid 7, p. 45), j'ai trouvé, au moment de la capture, des nymphes mâles, dans les alvéoles de la figure nucléale du premier gâteau. Les mâles de ce nid prématurément privé de mère, provenaient très probablement, tous, d'œufs pondus par les ouvrières. Comme les alvéoles de la figure nucléale, construits par la mère à une époque où elle était seule dans le nid, ont dû, certainement, servir de berceaux à des ouvrières, on voit qu'une ouvrière pondue par la mère, puis un mâle pondu par une ouvrière, peuvent se développer successivement dans le même alvéole.

Nid de remplacement d'un nid enlevé. — Kristof (" 79, p. 47) a enlevé, au mois de juillet, un assez grand nid de *V. media* construit sur une branche de Poirier. Son enveloppe avait 14ᶜᵐ de diamètre et 20ᶜᵐ de longueur, et il contenait environ 250 habitants. Au bout de vingt-quatre heures, à l'endroit où la branche avait été cassée, il y avait un nouveau nid de la grosseur d'une pomme.

Grandeur maximum des nids. — Les nids aériens, ceux de *V. crabro* exceptés, n'arrivent pas à être aussi gros que les nids souterrains. Ils atteignent rarement 20ᶜᵐ de diamètre, et ne dépassent cette taille que tout à fait exceptionnellement. Cependant ("81, André, p. 437), M. Puton a recueilli, dans les Vosges, dans des greniers, des nids de *V. saxonica* atteignant 25ᶜᵐ de diamètre, et il y a, au musée de Beaune, un nid de 35ᶜᵐ de diamètre, trouvé dans un magasin, peu fréquenté, de la ville.

Dates des premières éclosions. — Dans les nids décrits ci-dessus, il y avait déjà eu, au moment de la capture :

Vespa media	(Nid 4), le 16 juin,	4	éclosions d'ouvrières
— —	(Nid 5), le 22 juin,	3	— —
— —	(Nid 6), le 30 juin,	13	— —
— *norvegica*	(Nid 8), le 3 juillet	8	— —

Dans le nid de *V. silvestris* (nid 7), capturé le 16 juillet, et qui avait perdu sa mère, il y avait déjà eu, à cette date, un certain nombre d'éclosions de mâles.

Chez *V. silvestris*, aux environs de Dijon, Rouget ('' 73, p. 189) a observé des mâles à la fin de juillet et des mâles et des reines pendant tout le mois d'août.

Le même observateur (p. 188), dans un grand nid de *V. media* (17 cm de diamètre, 20 cm de hauteur), capturé le 1er août, a obtenu, du 5 au 23 du même mois, en cage, plus de 60 éclosions de reines et un nombre encore plus considérable d'éclosions de mâles.

Familles réduites à des mâles. — Kristof ('' 79, p. 46) fait remarquer que, chez les Guêpes, la mère fondatrice, exposée à tant de dangers dans ses courses incessantes, disparaît souvent à une époque prématurée. S'il existe des ouvrières, elles continuent la construction du nid et pondent des œufs ; mais, comme on le sait, leur progéniture est exclusivement mâle. C'est ainsi qu'il a capturé un nid de *V. saxonica* contenant quatre ouvrières et 80 mâles, et, deux semaines plus tard, il y en avait 200, tandis qu'il n'y avait pas eu une seule éclosion d'ouvrière.

Le nid 7 de *V. silvestris*, que j'ai décrit plus haut, était tout à fait dans le même cas, puisque, au moment de la capture, il ne renfermait plus de reine, mais une seule ouvrière avec dix imagos mâles et un très grand nombre de nymphes de ce même sexe.

Hibernation des reines. — Kristof (''79, p. 44) a remarqué que, à l'exception des nids de Frelons, les nids aériens sont tout à fait déserts à la fin d'août. Le repos hivernal doit donc, pour les reines de ces espèces, commencer de très bonne heure. La mousse des forêts paraît être un lieu d'hibernation fréquemment choisi, à la fin de la belle saison, par les reines fécondées. Kristof (''79, p. 44 et 46) a trouvé ainsi abritées dans la mousse des reines de *V. media* et de *V. silvestris*.

Parasites. — Les nids de *V. silvestris* n'ont fourni à Kristof ('79, p. 45), comme parasite, qu'une *Tachina* (Raupenfliege).

Dans un petit nid abandonné, appartenant très probablement à cette espèce, trouvé, au commencement de la saison, dans un arbuste, puis conservé dans une boite en verre, j'ai constaté, le 5 juillet, la présence de larves de Coléoptères. Deux de ces larves arrivèrent à l'état d'imago dans la première quinzaine de janvier de l'année suivante : c'était un mâle et une femelle de *Bruchus fur* L.

Dans un grand nid de *V. saxonica*, ayant 15^{cm} de diamètre et contenant 5 gâteaux, Kristof ('79, p. 45) a trouvé environ 200 cocons réunis en un paquet. Au printemps suivant, ces cocons lui donnèrent 30 éclosions d'un gros Microlépidoptère qu'il n'a pas déterminé.

Dans ce même nid, un certain nombre d'alvéoles, principalement dans les grands gâteaux, présentaient au milieu de leur hauteur un opercule rouge-brun. Au printemps suivant, ces alvéoles lui fournirent environ 200 exemplaires d'un Ichneumonide, à abdomen rouge, d'une taille moitié de celle de *V. saxonica.* Il retrouva plus tard ce même Ichneumonide dans un nid de *V. media.*

Dans un ancien nid de *V. crabo*, qui m'a été donné par M. Künckel d'Herculais, j'ai trouvé un certain nombre de cocons analogues, groupés par 3 ou 4 dans chaque alvéole. Le vide intérieur de ces cocons a 10^{mm} de longueur et l'ensemble de leurs extrémités libres forme, au travers de l'alvéole, un opercule plat, ou plutôt concave, de couleur brun-rougeâtre. Dans l'un de ces cocons j'ai trouvé les débris indéterminables d'un Ichneumonide qui n'avait pu se dégager et qui pourrait bien appartenir à la même espèce que ceux observés par Kristof.

AUTEURS CITÉS.

(Voir la liste donnée à la suite de la neuvième note.)

'42 **De Réaumur**, *Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes*, 1734-1742.

'70 **Van Ankum** Hendrick Jan, *Inlandsche Sociale Wespen*, 1870.

" 73 **Rouget** Auguste, *Sur les Coléoptères parasites des Vespides*, Mém. Acad. des Sc. Arts et B.-L. de Dijon, an 1871 à 1873, S 3, T I, p 161, 1873.

" 79 **Kristof** L.-J. Ueber einheimische, gesellig lebende Wespen und ihren Nestbau, Mitheil. d. naturw. Ver. f. Steiermark, an 1878, p 38, 1879.

" 83 **André** Ed., *Les Guêpes*, in : André Ed., Species des Hyménoptères d'Europe et d'Algérie, T 2, p 405, 1883.

" 94 a. **Marchal** Paul, *Note préliminaire sur la distribution des Sexes dans les cellules du Guêpier*. Arch. de Zool. expérimentale, S 3. T 2. p 3'.

" 94 f. **Janet** Charles, Etudes sur les Fourmis, 8e note, *Sur l'Organe de nettoyage tibio-tarsien de Myrmica rubra*, Ann. Soc. Ent. de France, séance du 23 mai 1894.

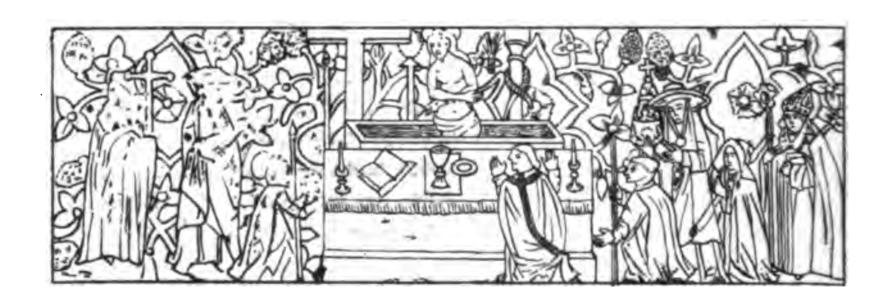
" 94 h. **Janet** Charles, Etudes sur les Fourmis, les Guêpes et les Abeilles, 9e note, *Sur Vespa crabro* L., Mém. Soc. Zool. de France, séance du 12 décembre 1894, an 1895, T 8.

CHARLES JANET.

MESSE MIRACULEUSE

de

SAINT-GRÉGOIRE



PIERRE CONSERVÉE

dans l'Eglise

DE SAINT-LÉONARD

LES INSCRIPTIONS CIMÉTÉRIALES

de Senlis et de Saint-Léonard.

La seconde moitié du xv[e] siècle, unie au commencement du xvi[e], fut vraiment une ère prospère et féconde pour la dévotion, qui se revivifia à des sources rajeunies ou nouvelles. L'imprimerie facilita singulièrement le mouvement de vulgarisation et de propagande par la voie simultanée des formules et des images, qui saisirent vivement l'attention des fidèles. Marchant d'accord, la liturgie et l'iconographie obtinrent un immense et légitime succès.

Alors furent mises en vogue, créées ou simplement continuées, les dévotions suivantes : l'exposition du Saint-Sacrement, les cinq plaies (1), la plaie du côté (2), le Sacré-Cœur (3), les heures de la Croix, les armes de la Passion, le Christ de pitié (4), l'Immaculée-Conception (5), les emblèmes de la Vierge, Notre-Dame de Pitié.

(1) *Rev. de l'Art chrét.*, t. xxxii, p. 380.

(2) *Ibid.*, p. 402.

(3) *Ibid.*, p. 408.

(4) *Rev. du mus. eucharistiq. de Paray-le-Monial*, t. ii, p. 88 et suiv.

(5) X. Barbier de Montault, *L'Office de la Conception, à Luçon, au* xv[e] *siècle*. Vannes, 1888, in-8.

Les trépassés ne furent pas oubliés, et on leur accorda une large part dans l'ensemble des mesures prises pour développer la piété, c'est à-dire le sentiment tendre et affectueux qui excite l'âme à des actes utiles au salut.

L'office des morts fit partie intégrante des livres d'heures, qui le placent presque sur le même rang que celui de la Vierge, alors si populaire.

La Mort fut représentée frappant sans merci et s'autorisant de la prévarication de nos premiers parents, puis entraînant le genre humain tout entier dans cette *danse macabre* (1), où chacun trouvait une leçon à son adresse.

Les cérémonies funèbres fournirent trois motifs distincts : la messe pour le défunt, l'absoute sur le corps et l'inhumation dans le cimetière. Enfin apparaît alors, pour la première fois, la délivrance des âmes du Purgatoire.

A ces éléments divers, les inscriptions cimétériales de Senlis et de Saint-Léonard ajoutent une triple information archéologique que nous ne devons pas négliger, car elle n'a encore été l'objet d'aucune étude spéciale : l'*appel aux fidèles*, les *indulgences* à gagner et les *prières* à dire (2).

L'une des pierres que je vais étudier est encastrée dans le mur du cimetière de Senlis, à l'extérieur, près de l'une des portes. L'autre, qui vient vraisemblablement de l'ancien cimetière Saint-Rieule, est employée comme dalle dans la cuisine d'une maison bourgeoise bâtie après la Révolution, à Saint-Léonard ; entourée de beaucoup d'autres pierres tombales remontant jusqu'au xve siècle et provenant de l'église Saint Rieule, elle a été sauvée par les soins empressés de M. Vattier, curé de Saint-Léonard (Oise), auquel le propriétaire a bien voulu la céder, et qui l'a placée

---

(1) Kastner (Georges), *Les danses des morts, dissertations et recherches historiques, philosophiques, littéraires et musicales, accompagnées de la danse macabre, grande ronde vocale et instrumentale.* Paris, 1852, gr. in-4.

Holbein (Hans). *L'alfabeto della morte, scelto da* Anatole de Montaiglon. Paris, Tross, 1856, in-8.

(2) Voir sur les prières pour les trépassés, Méry, *Les cours d'amour*, p. 268.

dans l'église paroissiale après une restauration aussi complète que possible. Elle rappellera aux fidèles leurs devoirs envers les défunts et les précieux avantages qu'ils peuvent tirer de la dévotion en faveur des âmes du Purgatoire.

I

L'église, au Moyen-Age, était entourée d'un cimetière, en sorte qu'il fallait traverser la partie située à l'ouest pour arriver à l'entrée. Ce cimetière, clos de murs, avait sa porte à claire-voie, qui permettait, sans y entrer, de jeter un coup d'œil à l'intérieur, placé souvent sous le vocable d'un saint (1). Les inscriptions de Saint-Léonard se réfèrent à un champ des morts, et c'est pour cela que je les ai appelées *cimétériales*, afin d'indiquer leur destination propre.

Si je cherche à préciser l'endroit où elles devaient être placées, j'en vois deux, également probables. Encastrées dans la muraille, à hauteur des yeux, elles pouvaient se lire aisément ; il était nécessaire qu'elles frappassent de prime-abord le regard du passant ou du fidèle allant soit au cimetière, soit à l'église.

La plus courte, par sa rédaction même, qui est un simple avertissement, est placée en dehors de la clôture, près de la porte du cimetière. Elle invite le passant à prier, et il le peut sans interrompre sa marche.

L'autre, au contraire, est prolixe et donne une formule de prière qui suppose un temps d'arrêt. Je la fixerai, dans le cimetière même, à côté de la porte de l'église, où elle engage à faire dire des messes.

---

(1) En 1640, la paroisse de Chanteloup, au diocèse de Rennes, mit son nouveau cimetière, devenu nécessaire par suite de la peste, « sous l'invocation de saint Sébastien, patron des pestiférés ». On y construisit une chapelle de ce vocable, qui avait son chapelain pour la desservir. (*Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII, p. 236, 240.)

Le *Sacramentaire de l'Eglise de Paris* a une « missa in ciminteriis ». (L. Delisle, *Mém. sur d'anciens sacramentaires*, p. 388). Là où il n'y avait pas de chapelle, la messe pouvait se dire sur l'autel érigé au pied de la croix ou de la lanterne des morts.

Chacune d'elles exige un commentaire pour expliquer sa teneur et montrer quels sont, ailleurs, ses similaires, car nos études puisent surtout leur force dans la comparaison avec les œuvres du même temps et de même affectation.

II

M. Vattier m'a transcrit l'inscription de Senlis (1), qui, vu le millésime de 1518, doit être gravée en gothique minuscule, dite carrée :

BONNES GENS QUI PAR CY
PASSES PRIES DIEU POUR
LES TRESPASSES † FUT FAIT
LAN DE GRACE MIL V^{c} ET
XVIII Xe AVRIL.

Que disent ces cinq lignes, qui supposent une pierre étroite ? L'érection de la tablette à une date déterminée, probablement par une personne pieuse qui a voulu rester inconnue, au moins à la postérité. Puis l'appel à la charité des passants, fait en deux vers, chacun de huit pieds, à rimes masculines, qui se rétablissent ainsi d'une façon normale :

Bonnes gens, qui par cy passez,
Priez Dieu pour les trépassés (2).

(1) Il m'écrit en même temps : « C'est une simple exhortation à prier pour les trépassés. A la porte du cimetière Saint-Rieule (à Senlis), sur la grille même qui le fermait, il y avait, d'un côté, l'image du saint apôtre, et, de l'autre, les armes de celui qui faisait la dépense de cette grille, mais pas d'inscription. Je ne m'explique pas comment le chanoine qui relevait ce détail il y a 140 ans, ne fait aucune mention de notre pierre, qui vient de ce cimetière. Il a pourtant recueilli bien des documents, et ses manuscrits, au nombre de 25 (il en manque quatre), conservés à la bibliothèque de la ville, valent chacun deux in-8 compacts.»

(2) La *Semaine religieuse d'Alby* établissait, en 1891, cette distinction qu'on oublie trop :

« L'esprit moderne, qui tend insensiblement à tout séculariser, semble ne plus saisir la nuance profondément religieuse de cette expres-

Je connais plusieurs variantes de cette formule : je les classerai dans l'ordre chronologique.

La plus ancienne copie de cette formule précède, à Notre-Dame de l'Épine (Marne), une inscription de 1439, gravée pour perpétuer le souvenir d'un don des « merciers de Chaalons frequantans à la feste de ceste ville, sur l'une des tourelles du portail sud » (*Rev. de l'art chrét.*, tome XVI, p. 318). Elle occupe la première ligne :

BO[*n*]NES · GENS · QUI · PAR · ICY · PASSEZ · PRIEZ · DIEV · POVR LES · TRESPASSES

Icy, au lieu de *cy*, rend le premier vers faux.

On lit, sous le porche méridional de la cathédrale de Bourges, ce quatrain, gravé en gothique carrée, au XVe siècle :

GAZOPHILATIU [m]
ENTRE VOUS QUI PAR CY PASSEZ.
EN GRANDE MEDITATION.
PRIEZ DIEU POUR LES TRESPASSEZ
NOBLIEZ LA REPARATION

Gazophylacium, emprunté à saint Jérôme, se dit à la fois du trésor et d'un lieu où il se conserve. Ici, il rime avec le dernier mot, si on le prononce à la façon des méridionaux, *gazophyla-*

---

sion : *les trépassés;* il dit : le mort, le décédé, le défunt, le trépassé, comme si ces termes signifiaient la même chose : or, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. Le mort, c'est celui qui a cessé de vivre, terme vague qui convient au végétal, à l'animal aussi bien qu'à l'homme. Le décédé, c'est celui qui a quitté sa place, l'a cédée à un autre, *cedere*, terme administratif. Le défunt, c'est celui qui a achevé de remplir sa fonction en ce monde, *functus;* c'est déjà l'idée morale, mais pas encore l'idée religieuse. Le trépassé, c'est celui qui, sans avoir cessé de vivre, a passé de la vie d'ici-bas à la vie de l'éternité. *Vita mutatur, non tollitur*. Trépassé, voilà donc le mot de la foi, notre mot à nous chrétiens, mot qui élargit notre existence d'ici-bas et la prolonge au-delà de l'horizon restreint de cette vie. C'est le voyage de la vie, c'est le *pertransiit* que l'Ecriture dit de Notre-Seigneur : *pertransiit benefaciendo* ».

cion; peut-être y a-t-il corrélation directe entre eux, comme si l'appel aux passants voulait dire : *N'oubliez pas la réparation de notre église* (1), *faites une aumône à notre trésor, elle vaudra avec votre prière pour les trépassés; entrez pour méditer et prier.*

Les vers sont de huit pieds, à rimes masculines croisées. Le dernier laisse à désirer, car la finale *ation*, dans *réparation*, compte pour deux pieds, tandis que dans *méditation* on la porte à trois. Les faiseurs d'épigraphes en ont toujours pris à l'aise avec la littérature.

« A Montigny-aux-Amagnes, arrondissement de Nevers, dit le *Bulletin des Comités historiques, Archéologie*, t. III, p. 49, on voit les lignes suivantes, gravées en caractères gothiques, en l'an 1507, sur l'un des contreforts de l'église :

BONES GENS QUI PAR CY PASSES
PRIES DIEU POUR LES TRESPASSES
A*n*I*m*E FIDELIU*m* REQUIESCA*n*T IN GAUDIU*m*
LAN MIL : V^{c} : ET : VII : SIMO*n* DORY
PRESTRE : A : CE : FAIT : LE : XXI : DE : IU*n*G

Les deux vers français, chacun de huit pieds, sont suivis de deux vers latins, l'un de sept, et l'autre de huit pieds ; la mesure du premier aurait pu être rétablie en ajoutant *et* au commencement :

[*Et*] *animæ fidelium*
Requiescant in gaudium.

Le nom du prêtre qui adresse ce touchant appel à ses paroissiens n'est pas oublié à la fin de l'inscription, où l'on retrouve encore l'amour de la rime :

L'an mil cinq cent et sept,
Simon Dory, prêtre, a ce fait.

(1) La cathédrale ne fut achevée qu'à cette époque, grâce aux indulgences accordées dans ce but par Nicolas V ; aussi le Chapitre reconnaissant mit-il ses armoiries dans la rose de la façade occidentale.

A l'entrée de l'ossuaire de la cathédrale de Quimper, qui date de 1514 (Le Men, *Monogr. de la cath. de Quimper*, p. 225), se trouvent ces deux vers :

VOUS QUI PAR ILLECQUES PASSEZ
PRIEZ TOUS POUR LES TRÉPASSES.

Une troisième inscription a été publiée par feu de Longuemar dans son *Epigraphie du Haut-Poitou* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXVIII, p. 298, n° 190). Elle a été découverte par moi à Loudun (Vienne), en 1851, au faubourg Saint-Lazare, et provient évidemment du cimetière de l'hôpital fondé à cet endroit : j'en ai fait don au docteur de la Tourette. Gravée en majuscules qui dénotent le milieu du XVIe siècle, cette pierre est traversée par une grande croix, marquée, au centre, des monogrammes des noms de Jésus et de Marie : IHS MA.

VOUS QVI CI
PASSEZ
PRIEZ DIEV
POUR LES TR
ESPASSCEZ
CENT IOVRS
DE PARDON
GAIGNEREZ

La formule s'allonge d'un vers pour annoncer les indulgences, mais le premier est notablement altéré : *Vous*, dans sa généralité, ne vaut pas *bonnes gens*, qui équivaut à *âmes pieuses*, *personnes charitables*. De plus, il n'a que cinq pieds, trois de moins pour arriver à huit, qui est la mesure réglementaire.

En bonne forme, l'inscription se restitue ainsi :

Vous [tous] *qui* [par i] *ci passez*,
Priez Dieu pour les trépassez :
Cent jours de pardon gagnerez.

Qui a accordé ces *cent jours de pardon* ? L'épigraphe ne le dit pas, l'histoire non plus. Ou c'est une indulgence générale accordée par un pape, ou c'est une indulgence locale octroyée par un cardinal. Le cardinal a, en effet, le pouvoir d'accorder cent jours,

tandis que l'évêque est limité à quarante. A cette époque, la concession aurait pu être faite par Claude de Longuy, dit le cardinal de Givry, qui prit possession de l'évêché de Poitiers en 1541 (*Gall. christ.*, t. II, col. 1204).

Le baron de Guilhermy, dans ses *Inscriptions de la France, ancien diocèse de Paris*, tome I, p. 308, date du « commencement du XVIe siècle » les « deux lignes rimées » qui « ont été plus d'une fois gravées aux entrées des charniers ou des cimetières » et qui sont reproduites en gothique carrée « sur le mur occidental de la première des chapelles qui accompagnent la nef du côté du nord » :

BONNES · GENS · QUI · P[ar] · CY · PASSES ·
PRIEZ · DIEU · POUR · LES · TRESPASSES ·

J'ai donné, dans mon *Epigraphie de Maine-et-Loire*, sous le n° 134, l'épitaphe de Jean de Tessé, datée de 1554 et conservée dans l'église de Montigné. Elle se termine par les deux vers habituels, mais avec la variante *lirez*, au lieu de *passez*, et la défectuosité de cinq pieds seulement au premier. Evidemment, on citait de mémoire et par à peu près.

CY GIST NOBLE HOMME IEHAN
DE TESSE EN SON VIVANT
SEIGNEVR DE SAINCT LOVP ET
DE MENE LEQVEL DECEDA
LE 18 DECEMBRE 1554.
CEUX QVI CY LIREZ PRIER DIEU
POVR LES TRESPASSEZ.

Le XVIIe siècle continue la tradition. L'Anjou me fournit encore deux exemples, que mon *Epigraphie* a classés sous les nos 341 et 361.

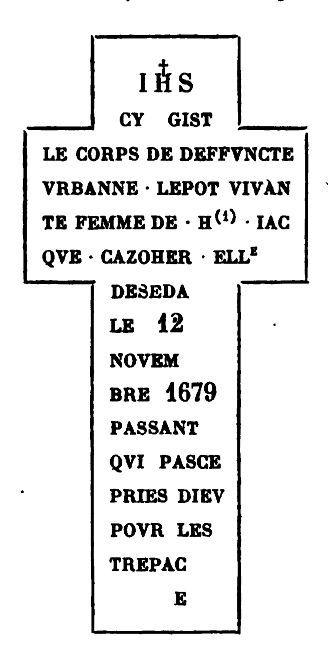
En 1673, on plaçait à l'église de Pruillé, à la porte de la sacristie, qui ouvrait sur l'ancien cimetière, un cadran solaire avec cette inscription, d'une orthographe incorrecte, que surmontent la date et le monogramme du nom de Jésus :

16 73
IHS

VOVS · QVI · PAR · ICI · PASSE —
[pr]IES · DIEV · POVR · LAIS [trépassés]

Au premier vers manque un pied. On pourrait le régulariser en insérant *tous* après *vous,* mais la faute est ancienne et le siècle précédent nous l'avait montrée à Loudun.

L'épitaphe d'Urbaine Lepot, femme de Jacques Cazoher, dans le cimetière de Jarzé, a, à la fin, deux vers, de facture inégale, qui s'adressent, non à la défunte, mais aux trépassés en général.



Cette croix est fichée sur un pied en forme de cœur, posé à plat.

Passant qui passez est un pléonasme ridicule, qui ne nous donne que cinq pieds, au lieu des huit réglementaires. On remettrait ainsi ces vers en équilibre : *Passant, qui par ici passez,* comme nous y autorise l'épitaphe de 1673.

(1) Honnête.

M. Largeault, président de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, a imprimé, dans la *Revue de l'Ouest*, 20 février 1890, un article intitulé : « *De l'inscription cimétérale* O vous qui passez, priez Dieu pour les trépassés. » Il me fournit deux documents nouveaux, dont l'époque n'est pas déterminée, mais qui me semble être le XVII[e] siècle.

« A Saint-Sauvant (Vienne), à l'occasion de fouilles pratiquées dans la place publique, qui occupe l'emplacement de l'ancien cimetière, on a mis au jour un caveau funéraire, où ont été trouvés des débris de colonnes, d'ossements humains, de pierres tombales. Sur un fût de colonne brisée était gravée l'inscription suivante, que nous reproduisons d'après le *Courrier de la Vienne*, ainsi que l'interprétation qui en a été donnée :

O · V · Q ·	O vous qui
PA	passez
SSE	invoquez
INVO	Jésus-Christ, prêtre éternel,
I C P E	pour moi
POR MOI	décédé
DESSEDE	

« Toutes réserves faites, nous croyons qu'il s'agit d'une formule, très employée dans le Moyen-Age, qui était gravée sur les croix et les portes de cimetières, et dont on trouve d'autres exemples en Poitou. Et cette colonne brisée, chargée de la susdite inscription, ne serait autre chose qu'un morceau de l'ancienne croix du cimetière qui existait en cet endroit. »

N'ayant pas vu l'original, je ne puis me porter garant de la fidélité de la copie. Par là aussi m'échappe l'exactitude de l'interprétation. *Jésus-Christ, prêtre éternel*, me paraît bien fantaisiste ; en tout cas, il ne conviendrait qu'à la mémoire du prêtre qui aurait élevé la croix. Le sentiment personnel se fait jour : le défunt, comme en 1554 et 1679, ne réclame pas des *prières pour les trépassés*, mais pour lui seul. Il importait de noter cette variante au texte traditionnel.

Pour moi décédé est une lecture qui, en soi, ne soufire pas plus de difficulté que *O vous qui passez,* ainsi abrégé exceptionnellement, parce que probablement il n'y avait place sur le fût de la croix que pour trois lettres. Quant au reste, je ne m'y risquerais pas sans une autre interprétation qu'il me faut examiner.

La Société des Antiquaires de l'Ouest (*Bulletin*, 2e série, t. v, p. 194) a reconnu « d'un avis unanime », la « version proposée par M. Richard », comme « la seule plausible » :

O V[ous] Q[ui]
PA
SSE [Z]
LA VO
IE [*pour* veuillez] P[ri] E[r]
POR MOI
DESSOVS

Je crois qu'il faut chercher la rime qui manque manifestement. On pourrait donc lire :

O vous qui cy passez
Priez pour moi dessous placé.

Nous avons ainsi deux vers, l'un de six et l'autre de huit pieds. Mais, pour arriver à ce résultat, *cy* est substitué à *là,* qui vient après *passez*, et l'on supprime *veuillez*, qui ne me semble pas une tournure épigraphique.

« A Saint-Marc-la-Lande (Deux-Sèvres), il existe une autre inscription à peu près semblable. La voici :

LA SEPVLTVRE DES
TREPASSES · PRIEZ POVR
EVX VOVS QVI PASSEZ

« Cela rappelle le *Sta viator* de l'antiquité païenne. Seulement, là, c'était une invitation, solennelle et grandiose, mais froide et stérile, à contempler la sépulture des héros. La formule chrétienne, elle, est un appel touchant et fraternel, pieux et humain, réclamant de tous miséricordieusement un souvenir, une larme, une prière. »

Sépulture des trépassés dénote certainement le cimetière, avec cette signification indicative : *Ici est la sépulture commune*. Le premier vers est faux, puisqu'il a neuf pieds. On lui en ôterait un en supprimant *la* ou en disant *sépultur'*, comme il se fait dans la prononciation et les poésies populaires.

L'autre vers, répété au second rang, supprime *Dieu* et y substitue *eux* : la contexture des deux phrases l'exigeait, tandis que, d'ordinaire, il n'y en a qu'une seule.

Une autre inscription, du XVIIe siècle, se voit à Rome, dans un mur de clôture du couvent de Saint-Jean, à la Porte Latine : je ne doute pas qu'elle n'ait été distraite de l'ancien cimetière attenant à cette église, titre cardinalice.

· ANGELO · CARPINO · F F [*fece fare*]

† O VOI DEVOTI CHE ·
DE QVI PASSATE · VN ·
PATER · E VNA AVE
MARIA DICIATE per
LE · ANIME CHE SONO
DE QVE^TO M^DO PASSATE ·

Ces trois vers doivent se lire ainsi :

O voi, devoti, che de qui passate,
Un Pater *e una* Ave Maria *diciate*
Per le anime che sono de questo mondo passate.

J'ai dit *vers* par euphémisme, car ce sont plutôt des rimes. Le premier a bien douze pieds, mais j'en compte quatorze au second, en faisant l'élision *un' Ave* et, ce qui est formidable, seize au dernier. En les forçant à rentrer dans l'alignement, on obtiendrait, ce qui serait plus satisfaisant :

Un Pater *et una* Ave *diciate*
Per le anime da quel mondo passate.

Celui qui a fait poser le marbre à ses frais s'est nommé dès le début : *Angelo Carpino fece fare*. Il y a peut-être là un peu de vanité, mais elle est excusable en raison du but qu'il se propose ; à sa mort, le passant priera aussi pour lui. Comme à Saint-Léonard, il a l'expression propre, *devoti*, qui est encore préférable à *bonnes gens* ; il faut être vraiment dévôt pour écouter sa réclame. Il ne parle pas d'indulgences, ce qui témoigne qu'à Rome on ne croyait pas qu'il y en eût d'attachées à cet acte de

piété. A Senlis et à Loudun, on se contente de dire : *Priez* ; notre Romain est plus pratique, car il indique de suite quelle prière il convient d'adopter. Ce sont, en effet, celles mêmes de l'Eglise, le *Pater* et l'*Ave* (1).

Au XVIIe siècle, l'appel prend une autre forme : les âmes de l'Eglise souffrante se recommandent à celles de l'Eglise militante.

M. de Soland, qui ne cite jamais ses sources, a donné, dans son *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, une complainte versifiée qui doit provenir de quelque manuscrit de la bibliothèque de la ville d'Angers, si riche en descriptions détaillées des églises disparues. Il la date du « XVIIe siècle » ; c'est peut-être exact pour la copie, mais non pour le texte, qui pourrait être reculé de cent ans. La prière des « âmes du Purgatoire », comme il l'intitule, « existait dans l'église de Saint-Pierre d'Angers, sur un tableau de bois peint. »

Humble requeste vous faisons,
A cry piteux et jointes mains,
Que vous donnez quelques oraisons.
Qui cy passez, peuples humains,
Or, ne argent, ne biens mondains
Ne demandons fors que prieres,
Bien sont de charitez loingtains
Qui cy en leurs langues ont cheres,
Pas ne sont les peines legieres
Que nous souffrons, pour ces amis
Procurez par bonnes manieres
Que brief en soyons hors mist.
Et si par un humble depris
Libregez nostre penitence,

(1) Une épitaphe de 1604, à Saint-Sulpice-de-Favières, se termine par la demande d'une prière pour les défunts en général (*Not. d'art et d'arch.*, 1891, p. 54), mais en précisant la formule à employer :

PRO FIDELIBVS DEFFVNCTIS
PATER NOSTER
AVE MARIA

Nous ferons en Paradis
Davant Dieu bonne racompense ;
Car apres nostre delivrance
Pas ne serons ingratz vers vous,
Pour vous prirons divine essence
Tout ainsi qu'avez faict pour nous.
Pour ce humblement vous prions
Que passez par nos cymetieres,
Et marchez sur nos pouvres ous,
Qui cy pourissent à grand terre ;
Impetrez nous es cieux repoux
En priant pour vos pouvres freres.

L'appel est fait aux passants, *qui cy passez, peuples humains.* Mais où passaient-ils? *Par nos cymetières.* C'est donc une inscription cimétériale, et il faudra corriger l'indication « dans l'église, » qui n'est pas rigoureusement vraie. Le contexte le dit suffisamment, quand il parle des « povres ous, qui cy pourissent à grand terre. »

Retenons le côté pratique de cette dévotion. Les « peines » du purgatoire ne sont pas « légières. » Si donc vos « prières » nous obtiennent « que brief en soyons hors mis » (et non *mist*), à notre tour, nous prierons « Dieu, » « en paradis, » qu'il vous « racompense » de vos « charitez, » parce que vous avez « abrégez (non *libregez*) nostre pénitence. »

J'ai copié cette curieuse inscription sous le porche de l'église de Sainte-Foy, à Agen, où elle sollicite encore, non ceux qui passent, mais ceux qui entrent, comme à Bourges :

· VOVS · TOVS · QVI · ENTRES
DANS · LESGLIZE · MILITANTE ·
PRIES · DIEV · POVR · CEVX · QVI ·
SONT · DANS · LA · SOVFRANTE ·
IE · PRIE · MAIS · AMIS · PRIES
DIEV · QVE · NOVS · ALLIONS
BIENTOT · EN · PARADIS QVE M [1]

(1) On écrivait alors *m'âme*, qui est plus régulier que *mon âme*.

AME · ET MON · CORPS PVISSENT BIENTOT
RESVSITE · POVR · IOVIR DE LA GLOIRE
QVE DIEV LVI · A · PREPARE COVME · IL ·
· SON ANSAMBLE DANS LA SOVFRANSE
· QVIL LE SOIT DANS LA RECOMPANCE

Et dire que nous sommes à l'époque de Corneille et de Racine! S'en douterait-on à ces rimailles, qu'on ne saisit guère avec l'allure épigraphique? Elles deviendront plus intelligibles, mises en équilibre et avec une orthographe plus correcte :

Vous tous, qui entrez dans l'Eglise militante,
Priez Dieu pour ceux qui sont dans la souffrante.
Je prie mes amis :
Priez Dieu que nous allions bientôt en paradis.
Que mon âme et mon corps puissent bientôt ressusciter,
Pour jouir de la gloire que Dieu lui a préparée :
Comme ils sont ensemble dans la souffrance,
Qu'ils le soient dans la récompense!

Si le moyen âge a eu ses *quasi versus*, on voit que notre période la plus littéraire ne s'est pas gênée pour en admettre aussi. Mais, si au moins le fond rachetait la forme! Hélas! il est encore pire. L'appel est très touchant, si l'on s'en tient au premier quatrain.

Rome a prescrit aux évêques de réviser préalablement les inscriptions funèbres et elle a eu grandement raison, en présence de l'erreur qui se manifeste ici. L'évêque d'Agen a laissé faire, ne se préoccupant ni de la loi qu'il ignorait, ni de son application qu'il négligeait. Que dire de cette *âme* et de ce *corps* dont on demande la résurrection? Je sais bien qu'on a biffé *mon âme et*, mais à quel moment? N'est-ce pas après coup, longtemps après? La pensée n'en subsiste pas moins, car *puissent* reste au pluriel et surtout *ils sont ensemble dans la souffrance*, comme si le corps souffrait dans la terre où il repose ou dans le purgatoire qui n'a accueilli que l'âme.

Décidément, les inscriptions de Senlis, de Saint-Léonard, de Montigny, de Loudun et de Rome l'emportent de beaucoup sur celle d'Agen : tant il est vrai que la simplicité est une qualité

précieuse quand on la compare à son défaut opposé, qui est l'exagération et la pompe dans les mots ! La saine doctrine se passe de ce vain étalage, qui ne déguise pas la pauvreté du fond.

III

L'appel de l'*Eglise souffrante* m'engage à dire un mot du purgatoire : ce n'est pas sortir de mon sujet. Aussi bien la question n'a-t-elle pas encore été envisagée à ce point de vue spécial.

Le XV[e] siècle (1) semble s'être beaucoup préoccupé du purgatoire, et le mouvement continua au siècle suivant. En voici, en quelques traits rapides, les principales manifestations.

Et d'abord, le dogme fut clairement défini, en attendant que le Concile de Trente y ajoutât tout le poids de son importante autorité.

Au Concile de Ferrare, en 1437, tenu pour l'union des Grecs aux Latins, il fut déclaré, au sujet du purgatoire : « Vere pœnitentes, si antequam fuerint vita functi, digne pro commissis culpis non satisfecerint, eorum animas pœnis purgatorii post mortem purgari.

« Si decesserint in charitate, prodesse eis ut ab his pœnis leventur, missarum scilicet suffragia, sacrificia, orationes, eleemosynas et alia pietatis opera.

« Illorum animas, qui post susceptum baptisma nullam peccati maculam incurrerint illorumque rursus animas quæ post mortem in purgatorio vel in vita per pœnitentiam sunt purgatæ, mox in cœlum assumi et videre clare ipsum Deum trinum et unum, sicuti est ». (*Anal. jur. pont.*, t. XXIV, col. 257).

Vers 1477, le P. Jean de Fabrica, de l'ordre des Frères Mineurs, publiait à Delft, chez Jacques van der Meer, un volume gothique, intitulé : *Compilatio super relaxatione penarum animarum purgatorii.*

(1) M. Forestié déclare que, au XIV[e] siècle, « l'auteur du testament recommandant son âme à Dieu, indique les œuvres pies qui lui tiennent à cœur »; il place au premier rang « l'œuvre du purgatoire ». (*Bull. arch.*, t. XVII, p. 291.)

L'Art de bien vivre et de bien mourir, dans l'édition de 1492, imprimée par Gilles Cousteau et Jehan Menard, pour Antoine Vérard, est suivi du *Traité des peines d'Enfer et de Purgatoire* et des *Joies du Paradis*. (*Rev. de l'Art chrét.*, 1893, p. 127).

Parmi les livres d'une bibliothèque du temps de Louis XII, signalée par M. Delisle, dans *Littérature latine et du moyen âge*, se trouve : « Quatuor novissimorum, I » (p. 112). Or, ces quatre fins dernières sont : la mort, le paradis, le purgatoire et l'enfer.

Deux visions, en particulier, se chargèrent de révéler l'état des âmes dans le lieu de l'expiation.

Sainte Françoise Romaine, morte en 1440, eut une vision. Elle aperçut le purgatoire avec cette inscription sur la porte : « Hic est purgatorium, spei locus et animæ hic existentes habent intervallum pro desiderio ». (Bolland., die 9 mart., t. VIII, p. 175). « Les démons, dit-elle, ne peuvent pénétrer dans cet endroit de pénitence et d'attente, mais les âmes souffrent d'atroces douleurs, rien qu'à les voir menacer et ricaner ». (*Messag. des fidèl.*, 1886, p. 17).

« La bienheureuse Véronique de Binasco, religieuse de Milan, au XVe siècle, fut conduite par son ange, le jour de l'Assomption, sur le seuil du Purgatoire. Elle vit pénétrer dans ces lieux de souffrance un homme vénérable, dont elle ne put découvrir le nom : une immense multitude d'anges l'accompagnaient, et une partie de ces anges menèrent devant lui un nombre d'âmes, égal au moins à la moitié de la population de Milan. Chacune de ces âmes avait près d'elle son ange gardien : on eût dit, quand elles sortaient des flammes, que le feu les avait pénétrées et rougies, comme il pénètre et rougit le fer; mais, peu à peu, elles devenaient plus blanches que la neige. Les anges mettaient sur leurs têtes des couronnes vertes et les conduisaient devant le trône de Jésus. Là, elles déposaient leurs couronnes, Notre Seigneur les prenait et, le visage serein et souriant, les offrait à sa Mère ». (*Echo de Rome*).

En 1564, la Faculté de théologie de Paris s'assembla pour s'occuper de plusieurs propositions avancées dans un de ses sermons, par Simon Vigor, qui, plus tard, devint archevêque de Narbonne. Or, une d'elles se formule ainsi : « On ne peut entrer dans le paradis sans passer par le purgatoire, quelque saint

qu'on ait été : saint Pierre, saint Paul et saint Jean-Baptiste, n'ont pas échappé à cette loi ». (*Bull. de la comm. arch. de Narbonne*, 1870, p. 60).

L'iconographie entra dans cette voie. J'en citerai quelques notables spécimens (1).

Sur une miniature du XVe siècle, de style italien, qui est à la Bibliothèque nationale, le purgatoire est représenté, à propos de ce chant de la *Divine comédie*, par ce quadruple motif : une jeune fille, nue et étendue, dont les seins vont être sucés par deux belettes ; des pécheurs au milieu des flammes ; des âmes dans une piscine, où les plonge un évêque ; des anges surveillant des âmes purifiées.

Les âmes ont pris la forme du corps qu'elles ont habité pendant la vie mortelle : les sexes et les âges y sont très marqués. La nudité est absolue, ce qui est une faute, car elles devraient être complètement vêtues, d'abord pour ne pas choquer les regards, puis en raison de ce trait historique :

« Saint Bernard a raconté, et Jacques de Voragine après lui, que saint Malachie avait une sœur qui, pour ses fautes, fit une longue station au purgatoire. Dans une vision, il l'aperçut vêtue d'une robe noire ; plus tard, du soulagement ayant été apporté aux souffrances par ses prières, il la revit, mais vêtue de couleur sombre. Enfin, au jour de la délivrance, elle portait une robe blanche, symbole de la pureté recouvrée ». (*Rosier de Marie*, 1884, n° 30) (2).

---

(1) M. Léon Germain m'a écrit : « A Nuremberg, une tombe de 1430 m'a paru représenter le purgatoire ; je crois que c'est rare à cette époque ». Ce n'est pas seulement un motif *rare*, mais insolite ; d'où il suivrait que c'est le plus ancien exemple connu.

(2) Je recommande particulièrement dans le *Messager des fidèles*, 1889, p. 482-485, l'analyse de l'office des morts, qui fait aussi allusion à une triple situation : « Dans les matines de l'office qu'elle a consacré au culte expiatoire des saintes âmes délivrées du purgatoire, l'Église, à chacun des trois nocturnes, nous fait assister aux trois phases successives de l'œuvre de purification qui doit précéder l'entrée dans la béatitude : la préparation au passage redoutable de la mort, l'entrée dans le lieu d'expiation, les approches de la délivrance. »

Les livres d'heures gothiques montrent les âmes, brûlant au milieu des flammes que projette au dehors un rocher entr'ouvert. Les mains jointes ou levées, en manière de supplication, elles disent à Dieu, qui apparaît au ciel : *Constituas michi tempus in quo recorderis mei.*

Les *Heures Nostre Dame à l'usaige de Poitiers*, en 1525, y ajoutent ce quatrain :

POUR LES PECHEZ QUE COMMET L'HOMME
VIVANT EN SON MONDAIN PLAISIR,
CONVIENT QU'IL SOIT PURGÉ EN SOMME,
AVANT QU'IL PUISSE ÈS CIEULX VENIR.

Près de Bagnacavallo, en Italie, est une ancienne chapelle de pèlerinage, peinte à fresque. Sur ses murs, le millésime de 1534 se rapporte à un saint Jean-Baptiste et à une « représentation des âmes du purgatoire » (*Arch. stor. dell'arte*, 1890, p. 230).

Dans une chapelle latérale (1), située au nord de l'église paroissiale de Clermont-en-Argonne (Meuse), un tombeau de la renaissance mérite une attention particulière. En bas est couché le défunt, nu et sans suaire ; ses chairs sont dévorées par les vers. Au dessus, dans trois compartiments, se succèdent le *pèsement des âmes*, le *miroir de la mort* (2) et le *purgatoire*. Chaque sujet est élucidé par une inscription en vers français :

---

(1) Dans l'église de Beaufort (Maine-et-Loire), existait une « chapelle des trépassés », qui fut fondée en 1489, puis accrue en 1494 (Denais, *Monogr. de N. D. de Beaufort*, p. 199, 206).

En 1498 fut fondée, dans la même église, la chapelle de la croix, avec obligation pour le chapelain de dire tous les vendredis « une messe de l'office de la croix », avec cinq oraisons : la quatrième était « des trépassés ». (*Ibid.*, p. 183).

Dans le *Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, Moutiers, 1887, se trouve cette mention, relative à la paroisse de Saint-Bon et à l'an 1756 : « Fondation de la chapelle de l'autel des âmes ».

(2) La mort est si bien un *miroir*, où l'homme doit se voir tel qu'il est, qu'un drap mortuaire du XVIe siècle (*Annal. arch.*, t. II, p. 219)

DE DIEU JE SUIS LA JUSTICE DIVINE
A RENDRE DROIT A CHASCUN SUIS ENCLINE.

MIROIR OU L'HOMME NATUREL
SE DOIT RECONGNOISTRE MORTEL.

DE SATISFAIRE AYEZ MEMOIRE
AFIN D'EVITER PURGATOIRE.

Dans la troisième scène, on voit les âmes au milieu des flammes, appelant à leur secours par ces paroles de la liturgie : *Animas pauperum tuorum ne obliviscaris in finem.* Le Christ leur répond : *Venite ad me omnes qui laboratis,* et un ange ajoute pour les consoler : *Venite in locum refrigerii* (1). Ainsi finit la douloureuse épreuve de l'expiation.

Le *Bulletin monumental*, 1888, p. 491, signale à Irun (Espagne), dans l'église de Notre-Dame des Joncs, « un curieux bas-relief en marbre peint, représentant la Vierge délivrant les âmes du purgatoire ». L'auteur de l'article a oublié d'indiquer la date, qui a bien son importance.

Ailleurs, l'iconographie prend une autre forme, c'est-à-dire qu'elle montre la délivrance, résultat direct de l'application du saint sacrifice.

Sur une miniature d'un livre d'heures de la fin du XV[e] siècle, qui appartient à M. Gélis-Didot, un prêtre dit la messe ; le clerc allume la torche, ce qui prouve qu'on approche du moment de l'élévation. Deux anges descendent alors dans la gueule de

figure, au milieu d'ossements et de crânes, deux miroirs à pied où se reflète une tête de mort. « Au-dessous de chaque miroir était une inscription dont on n'aperçoit plus que la trace; le temps l'a effacée, mais on la devine facilement. Elle disait à notre vaniteuse nature de s'y regarder et de s'y reconnaître sous ses véritables traits. Le miroir des danses macabres est reproduit ici avec la même signification » (p. 221).

(1) Le prêtre dit, au canon de la messe : « Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N., qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis. Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur. »

l'enfer et en tirent les âmes, qui vont ensuite reposer dans le sein d'Abraham (1).

A Châlons-sur-Marne, dans l'église Saint-Alpin, sur un vitrail du XVIe siècle, un prêtre célèbre : il a une chasuble verte, à croix bleue, et joint les mains, comme le prescrit larubrique pour le *Memento* des morts. Un ange descend dans les flammes du purgatoire et en retire les âmes dont le temps d'expiation est achevé.

« Suivant acte du 14 avril 1567, Sébastien Lecouvreur, peintre de Saint-Maximin, peignait, pour la communauté de Saint-Zacharie (Var), un tableau, sur toile de Constance, de deux mètres carrés, représentant au milieu l'archange saint Michel terrassant le démon et tenant entre ses mains la balance, dont les plateaux étaient chargés d'âmes, *armetes*, sous la forme de figurines; dans la bande droite, le paradis, et dans celle de gauche, l'enfer; enfin, dans le bas du tableau, le purgatoire avec des anges en retirant « les armetes »; à droite, un prêtre célébrant la messe; à gauche, d'autres prêtres faisant l'absoute. L'artiste avait trois mois pour achever son travail, pour lequel il devait recevoir 9 écus pistoles de quatre florins pièce. »

Voici le document à l'appui : « Scachent tous présents et advenir, constitués (noms des consuls et des députés de Saint-Zacharie), ont bailhé à pris faict à Me Sebastien Lucuvreur, pintre de la présante ville de Sainct Maximin, y présent, sçavoyr : de faire et pinter, sur une telle de Constance blanche, que les dits consul et députés luy ont bailhé, ayant une cane carrée, sçavoir..... Et par desoulz soubta ung pan et demy de ladicte histoire ou circa dans ladicte telle y mettra et pintera purgatoyre au milheu en flambe; de la bande droite y fara ung prestre disant sa messe avec ung ange tirant les armetes du purgatoyre; et de la bande gauche y metra de prestres asoudre les mors et ung ange tirant les armetes du purgatoyre, de fines colleurs. » (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1888, pp. 389, 399.)

A Rome, dans l'église de Sainte-Marie *Scala cœli*, la toile du retable, peinte au XVIe siècle, rappelle la vision qu'eut saint Ber-

(1) Aux obsèques, le Rituel romain fait chanter, en entrant le corps à l'église : « In sinum Abrahæ angeli deducant te ».

nard en cet endroit et qui donna son nom à ce sanctuaire privilégié. Disant la messe, il aperçut les âmes pour lesquelles il priait, arrachées par les anges aux flammes expiatrices et gravissant une échelle qui conduisait au ciel.

Les faits viennent à l'appui de ce mode de représentation. Le baron de Sarachaga en fournit, d'après des auteurs autorisés, un certain nombre que j'emprunte à son catalogue des *Collections d'histoire et d'art du Musée eucharistique de Paray-le-Monial.*

« Un frère convers apparaissant à saint Bernard, à Clairvaux, lui fit savoir l'état malheureux de son âme en purgatoire. Le saint exhorta ses religieux à faire pénitence pour le mort. Celui-ci, après quelques jours, apparut de nouveau, annonçant qu'il était délivré par le Saint-Sacrement. » (p. 34).

« 1150. Un homme du peuple annonce en Afrique qu'il n'y a point de lieu en ce monde qui tire tant d'âmes du purgatoire que le monastère de Noirmoutiers » (p. 34).

« 1220. Le très saint sacrifice de la messe délivre les âmes du purgatoire. Vision du R. P. Jean d'Auvergne et de saint Nicolas de Tolentino » (p. 36).

« 1500. Il est dit de saint Nicolas de Tolentin qu'il délivra plusieurs âmes du purgatoire pendant la messe. Un religieux jacobin délivra une âme restée 15 ans en purgatoire. Le R. P. d'Alverne, de l'ordre de saint François, délivra une grande troupe d'âmes. Le R. P. Nicolas Facteur, du même ordre, de même » (p. 24).

« 1580. Le P. Paul Achilles rencontre sur la place publique Bernard Colnago, et celui-ci lui dit qu'il a été en purgatoire tout ce temps, mais que lui et un de ses amis avaient été soulagés par son intercession et les saints sacrifices qu'il offrait pour lui. Il demanda pour cet ami une messe. Le lendemain, cet ami entre au ciel pendant le saint sacrifice.

« Un autre jour, le P. Bernard Colnago disant la messe, vit à l'élévation les âmes de deux de ses neveux qui s'envolaient au ciel et qu'il venait de délivrer par cette messe » (p. 25).

« 1582. Le Frère, architecte distingué, nommé François Costa, étant mort à Catane, apparut au P. Satalia, recteur du collège, après plusieurs jours. Interrogé pourquoi son âme était restée si longtemps dans les souffrances, il répondit : Cette peine était due pour les péchés que je n'aurais pas expiés sans les saints

sacrifices et les prières de vous tous. Je désire que vous demeuriez bien persuadés que les jugements de Dieu sont très sévères pour les actions que l'on a faites pendant la vie.

« 1599. Un grand gémissement se fit entendre dans l'église d'Herba, province de Milan, tandis que les capucins chantaient l'office de matines. On adjura, selon l'usage, celui qui apparaissait. Il répondit par trois fois : Je demande des messes. Comme on ne manqua pas de dire des messes pour son soulagement, la nuit suivante, des voix angéliques se firent entendre, au milieu desquelles l'âme dit trois fois : Frères, je vous remercie, je vais au ciel.

« 1600. Un jour de fête, Notre-Dame fit dire au P. Castelli, à Palerme, qu'il demandât autant d'âmes qu'il prononcerait de paroles depuis le commencement du saint sacrifice jusqu'à la fin. Le P. Castelli l'ayant fait, les âmes sortaient à chacune de ses paroles et venaient en foule rendre grâce » (p. 26).

« 1602. Le prédicateur, croyant que l'âme du frère capucin était délivrée du purgatoire à cause de sa grande piété, ne disait point de messe pour lui. Le défunt lui apparut et lui cria d'une voix lamentable : Je serais au ciel si vous aviez offert le saint sacrifice pour moi.

« 1616. César Lauricelle d'Agrigente, S. J., mort en 1614 au collège de Palerme, apparut, après deux ans, à un cénobite qui avait été son élève. Il demandait des prières et des messes. Quelque temps après, il réapparut au cénobite la nuit devant le Saint-Sacrement, disant qu'on cessât les suffrages » (p. 28).

Si la peinture est le livre des ignorants qui ne savent pas lire, mais comprennent parfaitement le sens et la portée des images mises sous leurs yeux, il est certain que l'imagination a dû être exaltée par les tableaux expressifs qui commençaient à garnir les églises, où le prédicateur développait l'enthousiasme par des récits analogues à ceux que je viens d'analyser. Puisque le saint sacrifice avait une telle vertu pour la délivrance des âmes du purgatoire, il était tout naturel qu'on fît dire des messes à leur intention. Il y eut d'abord des fondations particulières, instituées par les personnes riches.

On lit dans l'histoire manuscrite des *Evêques de Lavaur*, que publie la *Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Albi*, 1889, p. 25 : « L'an 1400, il (l'évêque Pierre de Vissac) establit dix prestres

dans l'église de Nostre-Dame du Lac de Puy-Laurens, affin qu'ils célébrassent la saincte messe et fissent des prières à Dieu pour les âmes des fidèles trépassez. »

Le testament d'Antoinette de Turenne, rédigé en 1413, porte cette clause : « Item, neuf francs pour chanter une messe de *Requiem* pour les âmes du purgatoire, qui l'audiance de Nostre-Seigneur attendent. » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. VII, p. 383.)

L'État du temporel des paroisses, manuscrit du commencement du XVIIIe siècle, contient cette déclaration, qui suppose une ancienne fondation : « Il y a des preys (prés) au Pont-Saint-Vincent qui rapportent annuellement environ deux cents francs, dont partie est employée à la rétribution d'une messe qui se dit tous les lundis pour les trépassés, sur le pied des règlements du diocèse, lesquelles sont messes hautes, avec vigilles et obsèques : il y a trente-cinq francs pour le maître d'école, et le surplus est employé à la fabrique de l'église, s'il y a du restant ; on a dit depuis qu'il doit estre employé à faire faire des services pour les trépassés « (Léon Germain, *Excursions épigraphiques, Pont-Saint-Vincent*, Nancy, p. 42).

Nicolas Flamel, d'après le témoignage de Guillebert de Metz (*La description de la ville de Paris en* 1434), « fist plusieurs maisons où gens de mestiers demouroient en bas et du loyer qu'ilz payoient estoient soutenus povres laboureurs en haut ». Le baron de Guilhermy (*Inscript. de la France*, *Dioc. de Paris*, t. II, p. 58) a donné une inscription qui se voit encore rue de Montmorency. On y lit que ses habitants, logés gratuitement, n'étaient tenus à d'autre redevance qu'à la récitation quotidienne du *Pater* et de l'*Ave* pour les trépassés :

NOUS HOMMES ET FEMMES LABOUREURS DEMOURANS OU PORCHE [DE CESTE MAISON
QUI FU FAICTE EN LAN DE GRACE. MIL QUATRE CENS ET SEPT. [SOMMES TENUS
CHASCUN EN DROIT SOY DIRE TOUS LES JOURS UNE PATENOSTRE [ET · 1 · AVE MARIA
EN PRIANT DIEU QUE DE SA GRACE FACE PARDON AUS POVRES [PECHEURS TRESPASSEZ
AMEN

La messe des morts, en France, se signale à l'attention par un rite spécial, qui est l'offrande. « Les oblations prenaient un caractère particulier dans les messes des défunts, *oblationes pro defunctis*. Outre l'offrande du sacrifice, il s'y joignait, dans les premiers siècles, des dons destinés à un repas funèbre en mémoire des défunts. C'était une manière de faire l'aumône pour le soulagement de l'âme du mort, coutume qui n'a pas disparu et qui se retrouve encore en substance dans les distributions de pains qui accompagnent, dans nos contrées, les funérailles des personnes aisées et charitables. Il faut croire que la générosité, ou peut-être l'ostentation, amena certaines familles à la prodigalité, puisque saint Augustin se voit obligé d'avertir les fidèles que ces offrandes pour les âmes trépassées ne leur sont profitables que si elles restent dans les limites de la condition de ceux dont elles rappellent le souvenir : « Oblationes pro spiritibus dormientium, quas vere aliquid adjuvare credendum est, super ipsas memorias non sint sumptuosa. » (*Epist.* 22 *ad Aurel.*, 6). Ces oblations avaient un caractère plus solennel aux jours anniversaires. Parfois, cette générosité dans le culte d'un défunt se manifestait d'une manière toute particulière et prolongée. Témoin cette riche veuve dont parle saint Grégoire de Tours (*Lib. de glor. confessor.*, cap. 65), qui fit célébrer, chaque jour, pendant toute une année, une messe pour son mari, en accompagnant chaque messe de l'offrande d'un septier de vin de Gaza pour le repos de son âme.

« Nous retrouverons jusque bien avant dans les usages liturgiques cette insistance spéciale des oblations pour les défunts. A Notre-Dame de Paris, tous les membres du clergé présentaient leur offrande le jour des morts, comme à Noël, ce que l'on appelait l'*oblation générale*. A l'abbaye de Port-Royal, aux grand'-messes pour les morts, le sacristain allait recevoir à la grille des religieuses la grande hostie, les petites hosties et le vin destinés au sacrifice. Dans la plupart des églises de Rouen, on ne manquait pas, aux offices des morts, de présenter, dans une aiguière, le vin du sacrifice. A Orléans, cette fonction était réservée au plus proche parent, qui offrait en même temps un cierge. A Besançon, le jour des morts, les chanoines, en chape traînante, portaient à l'autel des hosties dans des patènes et du vin dans des calices. A Saint-Etienne de Sens, trois ou quatre chanoines

accomplissaient la même cérémonie aux obits solennels des évêques. Les usages monastiques nous offrent plusieurs rites analogues. Ainsi, on faisait l'offrande du pain et du vin à l'enterrement des religieux de Saint-Bertin, à Saint-Omer. Dans plusieurs églises de France, surtout en Normandie, on voit encore, aux messes des morts, deux enfants de chœur présenter, au moment de l'oblation, l'un du pain, l'autre une bouteille de vin, fournis par la famille du défunt. Corblet, *Hist. du sacrem. de l'Euchar.*, l. IV, p. 223 et suiv..... (1).

« Parfois les deux oblations, en nature et en argent, se trouvaient réunies, comme il résulte de ce passage d'un auteur anonyme de Tours, qui écrivit vers le XIIe siècle, et qui dit : « Nous « avons coutume d'offrir quatre choses à la messe, le pain, le vin, « le denier et le cierge. » La pièce de monnaie et le cierge se retrouvent encore dans les offrandes des messes de morts (2).....

« Outre ces rites déterminés, on trouve encore des traces d'offrandes extraordinaires, parfois curieuses, inspirées par des circonstances exceptionnelles. Telle est celle qui se pratiqua lors de l'enterrement solennel de Claude de Lorraine, duc de Guise : Du Tillet, *Recueil des rois de France*, p. 197 ; Leber, *Des cérémonies du sacre*, p. 420. Edmond du Boulai raconte qu'on conduisit du cloître à l'offrande, deux chevaux du défunt. Le premier, le cheval d'honneur, destiné au cardinal de Givry, qui officiait, était mené par l'écuyer du duc, et suivi de six pages vêtus de velours noir. Le second, le cheval de bataille, mené par un autre écuyer, était destiné aux chanoines de la collégiale de Saint-Laurent de Joinville » (*Mess. des fidèl.*, 1889, p. 536, 537, 539, 541).

On fit plus encore, car, pour avoir des ressources régulières et continues, on établit des quêtes, connues sous les divers noms de *table*, de *boîte*, et de *bassin* des *âmes du Purgatoire* ou des *trépassés*.

Le mot *table* s'explique par la pratique de Rome. A certains jours, les confrères se placent, à l'entrée de l'église, devant une

---

(1) « Cet usage existe encore à Saint-Léonard. » (Am. Vattier.)

(2) « A Montlévêque, près Senlis, la pièce de monnaie est fixée dans le cierge. » (A. V.)

table, où ils reçoivent les dons des fidèles, à qui ils offrent en retour une image ou une prière imprimée.

Le procès-verbal de la visite faite, en 1637, par l'évêque Donadieu de Griet, de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, contient, après la « visite de la chapelle du Purgatoire », cette déclaration du recteur : « Enquis du nombre des bassins et du nombre des bailles qu'il y a pour chacun d'iceux, à qui ils rendent compte : a respondu y avoir seulement trois bassins, scavoir du purgatoire, de Notre-Dame et de Saint-Bertrand ; les marguilliers desquels sont mis et changés de trois en trois mois par les consuls et habitants, sans qu'il y soit appellé et sans qu'ils lui rendent compte. Ordonné que les bailles desdits bassins sortants de charge rendront leurs comptes, le recteur et consuls présents et appellés. »

Un chapitre entier est consacré à l' « Estat de la table du purgatoire ». Il importe de le reproduire presque intégralement pour montrer son bon fonctionnement.

« Enquis s'il y a chapelle et autel exprès affectés à la table du purgatoire : a esté respondu par Me Estienne de Laye, recteur, y en avoir une qui est à l'entrée de l'église à main droicte.

« Enquis des ornements de la dicte chapelle et autel, comme quoy et aux dépends de qui elle est entretenüe : a esté respondu qu'ils en bailleront un roolle et inventaire et que la dicte chapelle est entretenüe aux dépens du bassin du purgatoire. Ordonné que le roole des ornements appartenants à la table du purgatoire sera remis devers nous dans quinze jours.

« Enquis s'il y a certain nombre de prebtres désignés pour la dicte table du purgatoire et si le recteur est du nombre : a esté respondu que le recteur est le premier et les prebtres natifs de St-Bertrand, qui sont à présent.....

« Enquis des messes et offices qu'ils sont obligés de célébrer, à quels jours et s'ils s'en acquittent : a esté respondu qu'ils sont obligés de dire messe tous les jours de la sepmaine, laquelle ils disent par tour, le bassin leur donnant vingt sols chascune sepmaine.

« Enquis s'il y a fonds et rentes particulièrement affectées à la dicte table et qui en a l'administration : a esté respondu n'y avoir que des obits et que l'administration jusque à présent en est demeurée au scindic ; sur quoy a esté faict plaincte que le

livre des obits ayant esté en diverses mains se trouve partye d'iceux s'estre perdus et esgarés, tellement qu'aujourd'huy on ne les paye pas. Ordonné que le livre contenant les obits affectés à la table du purgatoire ne s'esgarera et que le syndic qui en sera chargé le gardera soigneusement pour, sortant de charge, le remettre à son successeur, iceluy livre au préallable vérifflé s'il n'aura point esté rayé ou aultrement altéré, mesmes que les prebtres de la dicte table feront toute sorte de diligence pour rechercher les obits esgarés et perdus.

« Enquis comme quoy les rentes se distribuent entre les prebtres de la dite table : a esté respondu que la distribution s'en faict esgalement.

« Enquis si celuy qui a la charge des dites rentes et revenus en rend compte à la fin de son année, devant qui et comme quoy l'on procède à l'eslection d'un aultre pour la dicte charge : a esté respondu que le scindic sortant de charge donne compte à toute la communauté de l'administration des dits obits et qu'à la fin de l'année, qui est à feste de Toussaincts, tous ensemble opinent, le plus ancien le premier et ainsi de suite et que, les suffrages ramassés, celuy qui a le plus de voix, demeure en charge.

« Enquis s'il y a marguillier et bassin courant par l'église pour la dite table, par qui nommé, par qui reçu, devant qui il preste le serment et comme quoy il donne compte de ce qu'il amasse au d^t bassin : a esté respondu que c'est un marguillier, lequel est créé, nommé et chargé de trois en trois mois par les consuls et preste le serment devant les dits consuls et n'en donne point aultrement compte. Ordonné que le marguillier du dict bassin sortant de charge rendra compte de son administration, le recteur, le scindic du purgatoire et les consuls appelés.

« Enquis s'il y a lieu exprès pour tenir les tiltres et documents de ce qui deppend de la dicte table et qui en tient la clef : a esté respondu n'y avoir point aultrement de lieu désigné pour tenir et garder les tiltres, mais que le scindic garde devers soy le livre dans lequel les fondations des dits obits sont couchées et remises. Ordonné que la communaulté des prebtres de la table du purgatoire aura quelque coffre ou aultre lieu bien assuré pour tenir les tiltres et documents de ce qui est de la dite table avec deux clefs, l'une ès mains du recteur, l'autre du scindic.

« Enquis s'il y a rien du fonds, rentes et revenu de la dicte

table et communaulté du purgatoire qui soit aliéné : a esté respondu que non » (1).

La « boite des trépassés » est mentionnée en Anjou par M. Hautreux, dans sa brochure : *Recherches historiques sur la paroisse de Chazé-Henry*. Je renvoie le lecteur aux pages 24, 25 et 26, où *le mot* boite signifie ici *caisse*.

Parmi les « fondations » sont inscrites : « Seize livres seize sols quatre deniers, dus à la boëte des trépassés sur le lieu Buron, de la Chapelle Hulin. — En 1641, Guillaume Gui Hunault et Renée Gaudin donnent le petit pré près la Fontaudière à la bouëte des trépassés pour faire prier Dieu pour lui. »

Entr'autres usages locaux, il importe de signaler celui-ci : « Tous les dimanches, on quête les fidèles pour l'église et pour les trépassés et, comme dans beaucoup de paroisses de la Vendée et du Craonnais, souvent des offrandes en nature sont déposées sur les autels. — Chaque année, dans les jours qui précèdent ou qui suivent la Toussaint, un certain nombre de jeunes gens des meilleures familles s'en vont faire ce qu'on appelle *la quête de la gui l'an neuf* pour les trépassés. Le soir, ils rentrent enrubannés comme des conscrits ».

Dans l'église, la quête se faisait avec un *bassin*, qu'à Saint-Bertrand on nommait « bassin courant ». Plusieurs de ces plats d'étain existent encore dans les paroisses rurales du diocèse d'Angers. Voici ce que j'en dis, sous les nos 326 et 778, dans mon *Epigraphie de Maine-et-Loire* :

Inscription gravée sur le bord intérieur d'un bassin en étain servant tous les dimanches à la quête pour les trépassés, à l'église de la Chapelle-du-Genêt :

· IACQVE : SIGNEVRET ·
: FABRIQVER · A · LA —
· CHAPELLE : DVGENET —
· 1667 · P : L(2) : TREPASE

(1) X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. v, p. 521, 541, 546, 547.

(2) Pour les.

Sur l'autre bord, est figurée une croix plantée sur le calvaire, où gisent le crâne et les ossements d'Adam. Une banderole flotte au-dessus avec ces mots : IN. HOC SIGNO VINCES. La marque du poinçon porte les lettres P B.

Ce plat d'étain, de forme circulaire, est partagé en cinq compartiments par de petites cloisons d'étain, dont une, au centre, circulaire, et les quatre autres coupant le bassin à angle droit et venant aboutir à la cloison du milieu (1). Ces compartiments servaient à séparer les pièces de billon et d'argent.

Avec le produit des quêtes, des messes sont dites tous les mois pour le repos des trépassés de la paroisse. (V. *Rép. arch. de l'Anjou*, 1862, p. 120.)

Inscription du XVIII[e] siècle, frappée au poinçon, sur le bord d'un bassin en cuivre, qui sert aux quêtes du dimanche, dans l'église Saint-Léonard, près Angers :

S[T] ❀ LÉONARD ❀ POVR LES TREPASSES ❀

Le produit de la quête est affecté aux honoraires d'une messe, qui se dit tous les vendredis, à l'intention des trépassés de la paroisse.

Outre la quête en argent, faite par les confrères et les marguilliers, il y avait encore celle faite à domicile : de là, le *pain des trépassés*, toujours en usage dans la Picardie. Le *Dimanche*, parlant des « séjours que fit Benoit Labre à Pertain », dit qu' « il s'y constitua le prédicateur des enfants et remplaça le quêteur *du morceau de pain des trépassés*, c'est-à-dire que, selon la coutume locale, il alla, le samedi, quêter de porte en porte, le pain qu'on vendait pour faire dire, le lendemain, une messe des trépassés. On montre encore à Pertain la maison où reçut l'hospitalité le pèlerin d'Amettes, qui fut le parrain de l'enfant d'un chantre » (2).

---

(1) M. de Bastard a signalé plusieurs bassins cloisonnés encore en usage dans le Midi de la France. Le Comité de l'histoire, de la langue et des arts en a publié un à trois compartiments, à la page 573 du tome II de son *Bulletin*.

(2) Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, t. IV, p. 179.

L'Ami du clergé écrivait en 1889, p. 515 : « Dans certains diocèses, on appelle *pain des trépassés* une oblation en pains que les fidèles font aux curés pour des messes de *requiem*. Cette oblation est de même nature au fond et nous paraît avoir la même origine que l'offrande du pain et du vin, qui se fait encore aux enterrements, aux services funèbres, aux messes de mort, etc., dans beaucoup de diocèses ». Il eût été bon de dire quels sont ces diocèses, afin qu'on sache exactement si la coutume subsiste encore en dehors de la Picardie.

Le tronc permet une aumône discrète et surtout anonyme. Dans l'acte de visite d'une église de son diocèse, l'archevêque de Tarentaise relève cette pratique : « Dans l'église, il y a trois troncs, un pour l'autel de saint Jean-Baptiste, patron d'ycelle; un pour l'autel du Rosaire et un troisième pour les âmes du purgatoire ». (*Bullet. hist. du Com. des trav. hist.*, 1888, p. 18.)

Le XVIIe siècle a placé ces touchantes inscriptions au-dessus des troncs de marbre du cimetière de Sainte-Marie *in Trastevere*, à Rome, pour rappeler la pauvreté des morts et exciter les vivants à faire à leur intention une aumône charitable :

RECORDARE PAVPERTATIS MEÆ . TREN . III
VIS MORTVOS HONORARE?
FAC ELEEMOSINAS
CHRISOST . HOM . 60 . IN 10 .

Une association se constitua à la fois pour prier et pour recueillir les aumônes et en surveiller la distribution.

Dès le XIIIe siècle, il existait à Limoges une « liste des bienfaiteurs destinés à être compris dans les commémorations des défunts » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXII, p. 67).

En 1471, un acte mentionne les « prieurs du luminaire des âmes du purgatoire » (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1885, p. 379).

La *Revue de Saintonge*, t. IX, p. 173, a signalé à Tasdon une « association de prières pour les défunts, faite entre seize manants et habitants du bourg », d'après un acte de 1534.

« Le 30 septembre 1659, jour de saint Michel, dit le *Journal de raison* de Jean Texendier, dans l'auditoire de la salle du palais

présidial, estans assemblés Mons. le curé et prestres et merguilliers et paroissiens, firent nomination de nouveaux bailes des Âmes du purgatoire de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions, où je fus nommé le premier..... Dieu nous fasse la grâce de parachever nos quatre années » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. VIII, p. 152).

Enfin des confréries spéciales s'établissent dans le même but. A Rome, la plus célèbre est celle de *la Prière et de la Mort*, qui porte, en conséquence, un sac noir.

« La confrérie des trépassés fut fondée dans l'église Notre-Dame (à Beaufort) à une époque fort reculée : la date de son érection était perdue dès le XVI[e] siècle..... Tous les premiers mardis du mois, une grand'messe était célébrée pour tous les confrères ; dans les dernières années du XVIII[e] siècle, la confrérie n'était plus desservie » (Denais, p. 220) (1).

Le *Giornale araldico* rapporte cette inscription, qui est à Monte San Giuliano, en Sicile :

SACERDOTI D. HIERONYMO
DEIDONO PIO PRO ANIMAB ;
PURGATORII TESTATURI HUNC
FRATRES EIUSDEM PURGATORII RELIGI-
OSA PIETATE LAPIDEM POSUERE
OBIIT ANNO DOMINI 1672
X INDITIONIS
ANNORUM LVIII

Le Rév. P. Gibelli écrit dans ses *Memorie storiche ed artistiche dell' antichissima chiesa abbaziale dei santi Andrea e Gregorio al clivo di Scauro sul monte Celio*, Sienne, 1888, p. 53 : « Le 9 décembre 1594, le pape Clément VIII accorda une indulgence de cent jours à tout fidèle qui accompagnerait la procession que l'archiconfrérie du Suffrage avait coutume de faire à l'église de

(1) On lira avec intérêt l'article de M. Oscar Havard : *Les Charités en Normandie*, dans *Le Monde* du 14 février 1892.

Saint-Grégoire, pendant l'Octave des morts, comme il conste par l'inscription posée sous le portique de cette église :

D · O · M
CLEMENS · PAPA · VIII
DOLENTES · IGNE · PVRGATORIO · ANIMAS
IN SOLEMNI · ECCLESIAE · VNIVERSAE LVCTV
QVO · MAGIS · EXHILARARET
OCTIDVO · COMMEMORATIONIS
OMNIVM · FIDELIVM · DEFVNCTORVM
CVNCTIS
AD · HOC S · GREGORII · MAGNI TEMPLVM
PROCESSIONES
ARCHICONFRATERNITATIS · SVFFRAGII
SEQVENTIBVS
CENTVM · DIERVM · INDVLGENTIAM
DE · INIVNCTIS · QVOQVOMODO · POENITENTIIS
PONTIFICIO · DIPLOMATE · PROMVLGAVIT
V IDVS · SEPT · M · D · XCIIII

La procession au cimetière est un rite ancien, témoin cette inscription du xve siècle, relevée à Paris, par le baron de Guilhermy (I, 773) :

« O mater dej memento mej
Les marguilliers de leglise de ceans sont tenus
et obliges aux despens dicelle faire cy venir
annuellement a tousiourz par chacun mecredj
et vendredj de lan les prebtres et chappellains de
lad' eglise faisans lors la procession que les d.
iours on a de coustume faire pour les tres
pasces faire station et chanter de profundis avec les
oroysons de Inclina et fidelium et autres a
ce consonnantes po^{r}. le salut Remede et comme
moration de feu pierre Langloys et ce
moyennant certaine somme de deniers que
lesd. marguilliers en ont po^{r} ce faire eu et
réceu des heritiers et execute^{rs}. dud. deffunct »

« Le clergé de l'église où se trouvait notre inscription célébrait, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, une procession pour les trépassés. Pierre Langlois désira qu'une station spéciale fût faite à son intention, probablement sur sa tombe, au chant du *De profundis* et de diverses oraisons. Il chargea ses héritiers et ses exécuteurs testamentaires de payer aux marguilliers de son église une certaine somme de deniers ; le pauvre homme n'avait pas compté avec la rapacité des spoliateurs.

« Nous avons vu, avec un extrême intérêt, semblables processions et stations, le jour des morts, à Saint-Pétrone-de-Bologne, en exécution de contrats plusieurs fois séculaires. Chaque tombe a sa part de luminaire et d'eau bénite ».

IV

Je reviens à l'épigraphie pour faire voir qu'elle était la ressource ordinaire en vue de la délivrance immédiate des âmes du purgatoire. On l'employait, non pas seulement à la porte du cimetière, mais dans le cimetière, dans l'église, sur les tombes, un peu partout, car on ne se lassait jamais de répéter, dans un but charitable, la même formule.

L'antiquité païenne avait donné l'exemple. Ciampini (*Vet. Monim.*, t. I, p. 171) rapporte, après Kirchman, cette inscription d'un défunt qui place sa tombe près du temple d'Esculape, afin qu'on se souvienne, non pas seulement de lui, mais de tous, *nostri*.

MORTE · ME · VALERIVM
M · F · ADSEQVENTE · IN · VLT · TER
RA · NVLLO · CREDIDI · LOCO · OS
SA · NOSTRA · POSSE · MELIVS · AD
QVIESCERE · QVAM · PROPE · TEM
PLVM · AESCVLAPII · ITAQVE · EX ·
TESTAM · AD · X · PEDES · A · TEM
PLO · VOLO · CONDIER · VOS · NA
TI · IVCVNDISS · AB · VRBE · ROMA ·

HVC · CONCEDITE · AD · SEPVL
CHRVM · NOSTRVM · DEMETVR ·
DOLOR · PIETATE · VESTRA · SI
MANES · SENTIENT · VOS · ME
MORES · NOSTRI ·

Le rouleau mortuaire de Hugues, abbé de Saint-Amand, décédé en 1107, porte, dans le « titulus sancti Stephani de Cadomo » : « Animæ omnium fidelium defunctorum requiescant in pace. Amen », et au « titulus Sancti Quintini Belvacensis » : « Anima ejus et animæ omnium fidelium defunctorum requiescant in pace. »

Les épitaphes, de la même façon, ne sont pas égoïstes : elles réclament une part de prière pour tous les défunts en général, et indiquent même qu'il convient de réciter à cette intention le *Pater* et l'*Ave*.

Une tombe de 1297, à la cathédrale de Chartres, finit, après l'épitaphe : « Et animæ omnium fidelium requiescant in pace » (*Rev. de l'art chrét.*, 1888, p. 426).

L'épitaphe de Nicolas Flamel, mort en 1418, porte, à la dernière ligne : « Soit prié pour les trespassez » (Murcier, *La sépult. chrét.*, p. 220 ; de Guilhermy, I, 176).

Sur la tombe de Guillaume Belier, chanoine de la Sainte-Chapelle, mort en 1428, le défunt est figuré à genoux devant la croix du cimetière. Deux vers latins invitent les passants, qui foulent aux pieds ceux à qui ils ressembleront plus tard, à les assister de leurs prières (De Guilhermy, I, 84) :

« Qui teritis . tritis similes eritis . bene scitis .
Quos pedibus premitis . precibus relevare velitis. »

M. Croquet (*Epitaphier de Braine-le-Comte*, p. 28) cite cette invitation à la prière à la suite d'une épitaphe de 1471 :

« Vous qui par chy passez, humblement vous rememorez,
priant Dieu miséricorde pour les âmes du purgatoire. »

Un vitrail de 1481, à Notre-Dame de la Couture, à Bernay (Eure), dans une inscription commémorative, après avoir nommé

les donateurs, qui sont deux époux, ajoute : « Priez Dieu pour eux et pour leurs amis trespassés ». La même formule revient, en 1553, à Beaumont-le-Roger, sur un vitrail, également offert par deux époux : « Priez Dieu pour eux et leurs amys » (Porée, *Itinéraire archéologique de Bernay*, Tours, p. 20, 45).

L'épitaphe de Gervais Targer, à Louveciennes (1505), se conclut par un quatrain (De Guilhermy, t. III, p. 210) :

« Dieu par sa grace
De ses péchés pardon luy face
Et à tous aultres trespasses
Qui sont de ce ciecle passes . Amen . Pater noster. »

Le même quatrain, à la même date, reparait à Fontenay-sous-Briis (*Ibid.*, p. 479); seulement, il ajoute au *Pater* « et Ave Maria ».

Sur le calvaire du cimetière de Francfort, on lit cette inscription : « En l'an 1509, les époux Jacob Heller et Catherine de Molheim, demeurant à Nurenberg, ont érigé ce calvaire à la louange de notre glorieux triomphateur Jésus Christ, en leur nom et en celui de leurs ancêtres, afin que Dieu accorde sa grâce aux vivants et le repos éternel aux morts » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXXVIII, p. 21).

En 1511, messire Guillaume Fusée et Jeanne des Portes, sa femme, fondèrent, à Saint-Séverin, trois messes : « Et en la fin de chacune messes les prebtres qui les auront dicte seront tenuz de faire commemo^on des trespassez », lesquels sont encore mentionnés à la fin de la transcription de l'acte : « Priez Dieu po^r leurs âmes Et po^r tous trespases » (De Guilhermy, I, 312).

En 1530, fut posée, à Limoges, dans l'église de Saint-Michel-des-Lions, une inscription commémorative d'une fondation. Elle se terminait ainsi :

« Ceux que(qui) cette Epitaphe lisés, priez Dieu pour les Trépassés. » (Lecler, *Etude sur les Mises au tombeau*, p. 12).

A Saint-Aubin est une tombe de l'an 1533, dont la formule finale est celle que nous connaissons déjà (De Guilhermy, t. III, p. 363) :

« Priez Dieu pour luy et pour tous trespasses . Pater noster . Ave Maria »

Les *Inscriptions du Diocèse de Paris*, t. II, p. 533, reproduisent encore une épitaphe de l'an 1537, qui est dans l'église d'Arnouville. Elle se termine de la sorte :

« Priez Dieu qu'il luy (le défunt) face pardon et à tous trespassez : Amen . Pater noster . Ave Maria . »

Dans la même église (p. 535), une autre épitaphe, de 1549, porte à la fin, comme indication de prières :

« Priez Dieu qu'il luy
face pardon et à tous autres trespassez
Amen »

A Magny-les-Hameaux, l'épitaphe de Claude Rebours (1556), se clôt de cette façon (De Guilhermy, t. III, p. 284) :

« Priez Dieu pour son âme
et pour les trespassez Pater noster . Ave Maria »

J'extrais cette inscription de donation (1557) de la brochure de M. le doyen Marsaux : *Etude sur les vitraux de Triel*, p. 9 :

« Thomas Mercier marchant
dem[eurant] au fort de Meullent a
don[n]e cette vitre l'an mil cinq
cent lvii pries Dieu pour les
trespasses »

Voici la conclusion d'une longue épitaphe de famille, placée au cimetière des Innocents en 1561 : « Priez Dieu po^r^ eux Et po^r^ tous les trespasses. Amen Pater noster Ave Maria » (De Guilhermy, I, 701).

M. Léon Germain (*Pont Saint-Vincent*, p. 71), cite ce début du testament d'Anne Bardin, en 1634 : « † Jesus, Maria, Joseph, Amen. Miserere méi, Domine, miserere defunctis ». Cette formule est aussi originale qu'insolite. L'invocation à la Sainte Famille est une des caractéristiques du temps.

L'épitaphe de Jean Brulé, en 1637, dans l'église de Vibleron (De Guilhermy, t. II, p. 618), a deux vers et un texte d'Evangile (S. Math., VII, 2; S. Luc, VI, 38), pour recommander la prière en faveur des défunts :

« Vous vivans priez Dieu por les trespassez
Et l'on priera por vos quand vos serez passez

PARI MENSVRA QVA MENSI FVERITIS
REMETIETVR VOBIS »

Sur le registre d'une des charités de la ville de Bernay, au XVIIe siècle, on lit : « *Pater* et *Ave Maria* pour le repos des âmes des frères servantz dans cette année ; à leurs intentions, *De profundis clamavi.* » On ajoutait, en 1740 : « *Pater, Ave*, pour le repos desdits frères » (Porée, *Le registre de la Charité des Cordeliers de Bernay*, p. 17, 18).

Si l'on cherche la raison d'être de cette louable pratique, on la trouve dans la liturgie, qui avait pénétré jusqu'aux actions journalières. En effet, aux enterrements, le prêtre prie, non seulement pour celui qu'il va inhumer, mais aussi pour tous les défunts ; il mêle sans cesse leur souvenir. A la fin des psaumes, le *Requiem æternam* porte *eis* au pluriel et l'office funèbre se termine par cette supplication : « Anima ejus et animæ omnium fidelium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. »

Ce n'est pas tout : l'office quotidien a cette rubrique, que toute heure s'achève, si elle est la dernière récitée, par le verset : « Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. » Il en est ainsi pour l'action de grâces qui suit le repas (1). Rien n'était donc plus naturel que de développer cette tendance et d'assimiler la maison à l'église.

Le foyer réunit les membres de la famille, là se fait la prière en commun. Aussi n'est-il pas étonnant que, sur deux cheminées du XVIe siècle, au Fay, près Yvetot, aient été apposées ces sentences (*Rev. de l'art chrét.*, t. XIX, p. 326) :

« Pensez à la mort, mourir convient, peu et souvent. Amen.
L'an de grâce, mil Vc et III le XVe io de janvier furent ces cheminées : les fit faire Robert Henri. Priez Dieu pour les trespassez. »

---

(1) Cette formule se lit dans un manuscrit liturgique du musée diocésain de Liège, daté de 1491, aux *Gratiarum actiones post mensam* : « Oratio. Deus det vivis gratiam, defunctis requiem, Ecclesie sue pacem. nobis autem peccatoribus post hanc vitam gloriam et vitam sempiternam. Amen. »

V

Le cimetière, outre les tombes, a son épigraphie spéciale, qui, elle aussi, invite les passants à prier pour les trépassés et met ses inscriptions plus en évidence.

Les fidèles, pendant tout le moyen âge, groupèrent leurs sépultures autour de l'église, afin d'être plus directement sous la protection de Dieu qui y résidait, et aussi d'obtenir un souvenir de ceux qui venaient y prier.

Dans la chapelle sépulcrale des comtes de Warwich, à Warwich, en Angleterre (xve siècle), des anges tiennent des banderoles où est écrit :

« Sit Deo laus et gloria,
defunctis misericordia. »

« A l'entrée du charnier des Innocents, à Paris (Murcier, *La sépulture chrétienne en France*, p. 127), on lisait cette épitaphe :

« Vous qui voyez tant d'os et testes
Ez charniers de ce cimetière,
Ne faictes pas comme les bestes
Qui s'endorment sur leur litière :
La mort nuict et jour nous esclaire
Et prend enfans, hommes et femmes.
Voicy bel exemple et matière
Pour prier pour les pauvres âmes. »

Au même cimetière, au xvie siècle, un squelette d'albâtre était accompagné de cette exhortation : « Priez Dieu pour les trespass. » (De Guilhermy, I, 703.)

« L'inscription de la dédicace de l'ancien cimetière d'Aumale, en caractères gothiques, est gravée sur une pierre placée à l'extérieur dans le mur septentrional de cet édifice religieux, chapelle Saint-Roch » (*Bullet. de la Commiss. des Antiquit. de la Seine-Inf.*, 1870, p. 10) :

« Le xixe jour de sep
tembre mil v^c lii
fut dediee ce cy
mitiere au nom

de Messire Sainct
Pierre. Priez Dieu
pour les ames de
ceulx do[n]t les cor
ps y reposent »

Le cimetière de Saint-Sulpice, ouvert en 1749, portait cette inscription touchante : Ici reposent vos amis, priez pour eux (De Guilhermy, I, 708).

HIC JACENT AMICI VESTRI, ORATE PRO EIS.
1749.

Au milieu du cimetière s'élevait une croix : on pouvait facilement s'agenouiller un instant sur ses degrés. Celui qui l'avait érigée à ses frais, ne s'oubliait pas, mais il demandait aussi une prière pour tous les trépassés.

A Ceffonds (Haute-Marne), « au cimetière, en face de l'église, se trouve une fort belle croix du XVI[e] siècle ; au sommet, on a sculpté un pélican, symbole du dévouement absolu ; à la base est une niche gothique, où devait se trouver la mère du Sauveur. C'est entre ces deux modèles, l'un figuré, l'autre réel, du plus parfait amour que le Christ expire. Il n'est rien que l'art moderne ait plus noblement, plus fortement et en même temps plus simplement rendu.

« A la suite d'un nom, aujourd'hui illisible, on découvre sur le socle le millésime 1575, suivi de ces mots :

IL VOUS PLAISE PRIER DIEU P(our) LAME DE LUY ET DES TRESPASSES

(*Bull. arch. du Com. hist.*, t. IV, p. 137).

« La croix de Nicolas Bonnaire existe encore. On y lit : *Cy gît Nicolas Bonnaire qui trépassa le* XVI *may* 1630. En 1674, Marguerite, fille de Nicolas Bonnaire, donne 50 francs de rente pour que, la veille de l'Ascension, on fasse passer la procession près de cette croix et qu'on y récite un évangile, le *De Profundis*, le *Miserere* et l'oraison pour les fidèles trépassés » (L. Germain, *Pont Saint Vincent*, p. 46).

VI

Priez est un terme vague et général, qui laisse au passant le choix de la prière. Dans bon nombre d'inscriptions, on précise : la prière réclamée est généralement courte.

Les actes parlent ordinairement de *messes*, d'*offices des morts* et d'*absoutes*. En épigraphie, nous voyons surtout le *Pater*, l'*Ave*, le *Libera* et le *De Profundis*, toutes formules qu'employait aussi la liturgie.

L'oraison dominicale fait partie intégrante de l'absoute. Par un sens accomodatice, on la met dans la bouche du défunt, suivant la pratique de l'Eglise, qui le fait souvent élever lui-même la voix vers Dieu. Ces passages sont, en effet, pour lui, d'une haute signification : « Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre royaume m'arrive, pardonnez-moi mes offenses, délivrez-moi du mal. »

La salutation angélique, avec la finale dont l'a complétée le XVIe siècle, n'est pas applicable à la situation, car il est singulier de ne parler que de l'article de la mort, lorsqu'elle est déjà venue et que la formule ne vise que les vivants : « Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous pécheurs (1), maintenant et à l'heure de notre mort. »

Le chapelet, qui n'est que la répétition continue du *Pater* et de l'*Ave*, fut proposé comme mode de prier. Une charte angevine de 1405 règle ainsi la « procession », qui « ira environ la paroisse dudit Feneu » (en Anjou), « par chascun an dorzanavant, une foyx » : « Premièrement, quand le curé ou chappelain, qui à icelle journée mènera et conduyra ladicte procession, quand i vouldra partyr de l'églyse pour aller au serve de ladicte paroysse, en l'honneur et vénérance et pour le remède des asmes dudict Jamet et de ses pères et mères et des sœurs et frères, il chantera devant le tabernacle ung *Subvenite*, avec quatre oraysons, c'est assavoir troys pour le sallut et remède des asmes dessus dictes

(1) Je voudrais bien savoir en vertu de quelle règle littéraire on s'obstine en France à traduire *pro nobis peccatoribus* par *pour nous pauvres pécheurs.*

et l'autre pour tous deffuncts et commendera que ung chascun dise sa patenostre » (1).

Au même temps, nous voyons apparaître le psaume *De profundis*, qui a si bien fait son chemin que, dans tous nos catéchismes français des siècles derniers, il a été introduit d'une manière fixe dans la prière du soir.

En 1477, Pierre Thomas, curé, fonda, à Saint-Piat de Tournai, « quatre messes la sepmaine », qui devaient se célébrer « après matines ». La deuxième était fixée au « lundi pour les trespassés ». « A cascune desquelles messes, après l'offertore, sera ditte la psalme de *De profundis* et une orison en priant pour touttes les âmes des trespassés et ledict deffunct » (De la Grange, *Obit. de la par. de Saint-Piat*, p. 42).

Le « rolle où est contenut le nombre de ceulx qui sont mors de la contagion en la ville de Pontgybaud en l'année 1631 », se termine par cette prière : « Tous les susnommés sont décédés de la contagion bien vérifiée,..... pour tous lesquelz et tous autres deffuncts et trespassés, nous prierons Dieu qu'apprès les havoir volut retirer des Carybdes de ce mortel siècle, les havoir volut loger aux illes fortunées du royaume des cieulx et, pour mon particulier, à joinctes mains, je supplie tous ceulx qui le présent mémoyre liront que à l'honneur et gloire de Dieu qu'ils récittent le *De profundis* ou *Pater* pour les deffuncts et pour moy, Gabriel Gilles, prestre indigne. 1631 » (Tardieu, *L'Auvergne illustrée*, 1888, p. 4). Le *Pater* n'est plus la seule prière recommandée : le psaume des morts s'y ajoute ou le remplace.

Lorsque les confréries romaines se rendent à la visite de la *Scala Santa*, elles passent devant le cimetière de l'archihôpital de Latran et s'y arrêtent pour réciter le *De Profundis*, avec cette oraison : « Deus, cujus miseratione animæ fidelium requiescant, omnibus hic in Christo quiescentibus da propitius veniam peccatorum, ut a cunctis reatibus absoluti sine fine lætentur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen. — Requiem æternam dona eis, Domine. Et lux perpetua luceat eis. — Requiescant in pace. Amen. »

---

(1) A Rome, dans le chapelet récité pour les morts, on remplace le *Gloria Patri* par le *Requiem æternam*.

Les ignorants récitaient leurs prières de mémoire. Ceux qui savaient lire cherchaient dans leurs livres d'heures d'autres prières et ils y trouvaient, entre autres, la prose *Languentibus in purgatorio*, qui a été adoptée par plusieurs liturgies diocésaines.

Le P. Dreves, au tome VI de ses *Analecta hymnica medii ævi*, a reproduit les hymnes et proses d'Udalric, abbé de Wessobrunn, de 1438 à 1443. J'y cueille les passages suivants, relatifs au purgatoire, où la Sainte Vierge est particulièrement invoquée (1).

« Alpha et O Domine
Universitatis
Exstantis creamine
Tuæ potestatis,
Defunctis pro crimine
Pœna prægravatis
Digneris porrigere
Manum pietatis.

« Salve, thesauraria
Dei gratiarum,
In mundi miseria
Nobis præstitarum,
Fletui suffragia
Præstes animarum
Pœna carceraria
Stygis detentarum.

« Ave, spes solatii
Cunctis tribulatis,
Civitas refugii
Et securitatis,
Pœnis purgatorii
Pressis pro peccatis
Per donum remedii
Atque pietatis.

(1) Je me contente de ces citations, extraites des pages 8, 24, 57, 67, 89, 95 et 180 ; mais il faudra, pour les compléter, recourir encore aux pages 34, 35, 37, 59, 75, 93, 99, 104, 119, 127, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 137, 139, 140, 143, 145, 148, 150, 152, 153, 184.

« Ejulatum atque suspiria
Existentum in purgatorio
Audi, mater, pro tua gloria,
Hos consolans tuo præsidio.

« Rogo, mater, plorabundis
Aurem præbe vocibus,
Opem a te de profundis
Misere precantibus;
Per te gratiarum undis
Absolvantur citius
Pœna purgatoria.

« Salve, candens lilium
Veræ castitatis,
Cujus odor Filium
Traxit Dei Patris,
Hos quos purgatorium
Punit pro peccatis
Porrige suffragium
Tuæ pietatis. »

Les *Analecta liturgica*, p. 71, ont publié cette prose imitée du *De Profundis*, qui est imprimée dans le missel gothique d'Angers, au lieu du *Dies iræ* :

« *In commemoratione defunctorum.*

« De profundis clamantes gemimus
Et gemendo preces effundimus.
Exaudi nos, Domine.
Miserere, misertus miseris,
Qui Salvator et salus diceris,
Competenti munere.

« Sicut cervus ad fontes properat,
Sic anima ad Te desiderat,
Fons misericordiæ.
Fontis hujus aquis nos abluas,
Nec secundum culpas retribuas,
Deus indulgentiæ.

« Nec mensuram observes scelerum
Nec culparum numeres numerum,
Sed da locum veniæ.
Non est opus reis judicio,
Sed afflictis detur remissio
Dono tuæ gratiæ.

« Tu dixisti : Vos qui laboribus
Pressi estis atque oneribus,
Ego vos reficiam,
Ecce ad te pressi confugimus,
A Te solo refici petimus
Per tuam clementiam.

« Nec facturam tuam despicias,
Sed clamantem pius respicias,
Dona eis remedia.
Qui venturus es Judex omnium,
Animabus cunctis fidelium
Des æterna gaudia. »

VII

L'inscription est un moyen excellent, pourvu qu'on la lise; l'image a la même efficacité, si on la regarde. L'une et l'autre exigent qu'on soit en leur présence; autrement, elles restent muettes. Pour obvier à cet inconvénient, et forcer l'attention des fidèles, qui ne peuvent, de la sorte, se soustraire à un appel qui leur arrive pour ainsi dire, malgré eux, on a imaginé la *sonnerie des cloches* et l'invitation retentissante du *crieur des trépassés*.

Les étrangers qui visitent Rome ont tous entendu sonner deux fois le soir; d'abord, à la tombée de la nuit, pour l'*Ave Maria* ou l'*Angelus*; puis, une heure après, pour le *De profundis* des morts. L'usage est presque général, en Italie : il mériterait d'être importé en France, où il serait certainement goûté et vite populaire. A quelle époque remonte-t-il ? Je l'ignore, mais le document suivant témoigne qu'il est ancien :

Le 8 novembre 1600, l'archevêque Costa visita le clocher de la cathédrale de Capoue. Le procès-verbal relate le son de la cloche

des morts. « Accessimus ad campanile, in quo invenimus octo campanas decenter retineri... Audivimus debitis horis pulsari salutationem angelicam in ortu solis, in meridie et in occasu et pro defunctis in prima hora noctis. » (Jannelli, *Sacra guida della chiesa cattedrale di Capua*, p. 228).

Quoi qu'il en soit, cet acte pieux a obtenu les faveurs spirituelles du Saint-Siège, comme on lit dans le Recueil officiel des indulgences, par Mgr Prinzivalli, dont Pallard a donné cette traduction :

« LE *DE PROFUNDIS* UNE HEURE APRÈS LE COMMENCEMENT DE LA NUIT.

« Pour exciter la piété des fidèles à soulager les âmes du purgatoire, Clément XII, par son bref *Cœlestes Ecclesiæ thesauros*, du 14 août 1736, accorda, le premier, à tous les chrétiens, cent jours d'indulgence, chaque fois qu'au son de la cloche, une heure après le commencement de la nuit, ils réciteront dévotement à genoux le psaume *De profundis*, suivi du *Requiem æternam*.

« Sa Sainteté accorda aussi à ceux qui feront ce pieux exercice pendant une année entière, une indulgence plénière, une fois l'année, au jour qu'ils auront choisi pour se confesser et communier.

« Ceux qui ne sauraient pas le *De profundis* pourront gagner lesdites indulgences en récitant, comme plus haut, un *Pater noster* et un *Ave Maria*, avec le *Requiem æternam*.

« Et ici, il faut observer que Clément XII, le 12 décembre 1736, déclara que l'on peut gagner les susdites indulgences en récitant le *De profundis*, etc., quoique, suivant l'usage de quelques églises et de quelques endroits, le signal pour les morts, qui se sonne d'ordinaire avec la cloche, précède ou suive ladite heure de nuit.

« Et le pape Pie VI, par un rescrit du 18 mars 1781, étendit ces indulgences à tous les fidèles qui, se trouvant dans les lieux où ne se fait point entendre la cloche, réciteront, vers une heure de nuit, le *De profundis* ou, ne le sachant pas, le *Pater noster* ». (*Recueil de prières et d'œuvres pies*, p. 439-440.)

Rome est très sage : elle a placé le *son des morts* à une heure commode pour tous, celle où l'on va prendre son repos. En

France, où l'on a des tendances à l'exagération, ce son se faisait entendre à minuit, ou même la nuit entière; on réveillait donc systématiquement ceux qui dormaient et, afin qu'ils ne pussent se couvrir du prétexte de n'avoir pas entendu, on avait soin de sonner la grosse cloche.

Le *Journal d'un curé Tourangeau* dit, en 1634 : « Feste de Toussaint... Vespres avec encens, après lesquelles on dit vespres des morts, puis après complies... Après cela on va en procession autour du cimetière... On sonne toute la nuit » (*Rev. des prov. de l'Ouest*, t. IV, p. 136).

« En 1711, Nicolas Blai ou Gaucher, âgé de 17 ans, est tué par la grosse cloche, le jour de la Toussaint. En ce jour de la Toussaint, veille de la Commémoraison des morts, avait lieu la plus longue sonnerie de l'année; les jeunes gens, qui relayaient les sonneurs de profession, faisaient souvent de graves imprudences ». (L. Germain, *Pont Saint-Vincent*, p. 36).

« Une délibération municipale (à Moutiers), du 17 septembre 1713, nous montre les nobles syndics consultant le conseil sur un incident relatif aux cloches des Cordeliers. Les habitants de la ville se plaignaient amèrement de ce que ces religieux « s'é-« taient relâchés de faire sonner leur grande cloche, à l'heure « de minuit, comme il a été observé, de temps immémorial, pour « le soulagement des pauvres malades et âmes trépassées. Sur « ce, le conseil commet les syndics pour aller supplier les rév. « gardien et religieux de continuer à faire sonner leur grande « cloche à ladite heure de minuit, pour exciter le peuple à la « dévotion des pauvres âmes défuntes, suivant l'ancienne cou-« tume; et, en cas de refus, le conseil prendra telles voies qu'il « verra à faire » (*Mém. de l'Acad. de la Val d'Isère*, t. I, p. 272).

S'il plaisait aux habitants de Moutiers d'être ainsi brusquement réveillés par la cloche du couvent des Cordeliers, chaque nuit, il n'est pas surprenant qu'ailleurs on ne se soit pas senti incommodé d'une sonnerie qui durait toute la nuit à l'occasion de la commémoration des fidèles trépassés.

Le baron de Guilhermy a publié dans ses *Inscriptions du diocèse de Paris*, t. II, p. 439, une épitaphe, datée de 1586, qui est dans l'église de Villiers-le-Bel. On y lit cette fondation faite par les époux Nicolas du Biez et Etiennette Auzou :

« lesd[ts] marguill[s] seront tenuz entretenir a tousiours
quatre chandelles de suif d'ung quart la piece
dans une lanterne de voarre que lesd[ts] donnater[rs].
ont donnez po[r] servir a esclerer les sonneurs qui
sonneront le Jo[r] de toussainctz commencent à vigille et
finissent le jo[r] des mors au matin »

Rome, qui sait garder la mesure en toutes choses, fait *tinter* le son des morts, qui ne peut être festival, c'est-à-dire admettre le *branle* ou la *volée*. En France, on tintait pour les morts, comme il se pratique dans le Midi, d'une façon vraiment lugubre : ce tintement avait même fait naître une locution spéciale, *coppeter* (1), *à gobets* (2), c'est-à-dire sonner par coups distincts, saccadés. La recommandation n'en a pas été négligée dans les fondations :

Vers la fin du XV[e] siècle, le prévôt de Naves fonda, pour « son salut et le soulagement de son âme et de celles de ses parents et oncles », une « grand'messe », « devant être dite dans l'église de Tulle tous les jours ». « Et voulut.... que le prieur, chapitre, sacristain et leurs successeurs, avant de commencer ladite messe, feraient sonner tous les jours douze coups de la grande cloche appelée *Sauveterre* et cela après que primes auront été dites ou chantées dans ladite église » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. X, p. 440).

En 1651 furent fondées à Goussainville cinq messes pour Nicolas Chevesneau et ses deux femmes (de Guilhermy, t. II, p. 578).

---

(1) « A Paulus Duneau, marillier... XV sols tournois, pour avoir cop-
« peté par chascun jour, la messe de neuf heures ; V sols II deniers,
« pour avoir coppeté les dimanches la messe de dix heures, pendant
« demi-année ». (*Compte de* 1539-1542). Ce mot *coppeté*, qu'on trouve ailleurs écrit *gobeté*, de sa vraie orthographe, signifiait tinter, sonner à petits coups » (de Villaret, *Les Antiquités de Saint-Paul d'Orléans*, p. 31).

« Par un acte du 20 février 1444, messire Arthault Trousseau, écuyer... et demoiselle Marie de Saint-Palais, sa femme, renouvellent la fondation... d'une messe quotidienne, à heure du point du jour... La messe sera coppetée à la cloche de dame Bonne, de trente coups bien estroits ». (Boutillier, *Vocables*, p. 17).

(2) Cette expression était surtout usitée en Anjou.

.... ET CHACQVE MESSE QVE LON
DIRA DE FAIRE TINTER 20. FOIS LA GROSSE
CLOCHE

Dans la collection du D[r] de la Tourette, à Loudun (Vienne), existe une inscription commémorative de plusieurs fondations de messes hautes ou basses (1659). Chaque messe est suivie d'un *De profundis* et « sonnée de 13 coups de la plus grosse cloche et de l'autre à la manière accoutumée, savoir à 9 heure du matin depuis la Toussaints jusqu'à Pasques et à 8 heure depuis Pasques iusques à la Toussaints ».

Au Thillay, le curé fonda en 1662 (de Guilhermy, t. II, p. 551) une exposition du Saint-Sacrement :

.... LA GROSSE CLOCHE
TINTEE PO[R] CONVOQVER LE PEVPLE ET INVITER TANT
LES ABSENTS QVE LES PRESENTS A PRIER DIEV PO[R] LE REPOS
DE SON AME

En 1666, le curé Charpentier fit cette fondation à Jouy-le-Moutier (de Guilhermy, II, 356) : Les marguilliers sont tenus

« .... de faire chanter et celebrer par
le s[r] cvré ov son vicaire par chacvn an, devx obits à chacvn
desquels seront dictes vigilles à trois lecons, lavdes, re-
commendaces, et vne messe havlte de reqviem avec le
libera et psalme De profvndis, l'vn le 23[e] may io[r] dv décedz
dvd. deffvnct et l'autre le 27[e] ianvier et de faire dire
vne messe basse le premier vendredy des mois de l'année
laquelle sera annoncée au prosne du dymanche préceda[t].
et tintée de trente covps de la grosse cloche, à l'issve
de laq[le] sera dict le libera et psalme de profvndis
avec les oraisons povr le deffvnct svr la sépvlture
dvd. deffvnct et de faire chanter et célébrer tovs
les ans, es iovrs des cinq playes de Nostre Seignevr et
de Nostre Dame de pitié, le service canonial et en fin
de chacvn d'iceux un Libera avec le psalme de profvndis
svr la sépvlture dvd. deffvnct et de faire sa prière
les qvatre festes solennelles de l'année à l'offertoire
de la grande messe avec le psalme De profvndis. »

En 1666, « Messire Hildevert Huche, natif de ce lieu d'Andrezy, prestre, curé de l'église royalle et paroissiale de Nostre Dame de Poissy », fonda, « pour le salut de son âme et repos de celle de ses parens et amis »,

« .... Chacvn mercredy des 4 temps de
l'année vn obit qve les s[rs] margvilliers se
sont obligez de faire annoncer av prosne
de chacvn dimanche précédent lesdits 4
temps avec la prière accovstumée et de
faire tinter les iovrs desdits obits 30 co
vps de la grosse cloche, après qvoy sera
chanté le traict *Domine non secvndvm* et pvis
vne havlte messe de reqviem en la chap
elle de S[t] Vincent avec le libera à la fin svr
la fosse.... »

(De Guilhermy, II, 345.)

A Fontenay-sous-Louvres (de Guilhermy, t. II, p. 501), le curé Gilles Pluyette fit, en 1694, une fondation de « trois messes hautes » pour son anniversaire.

AVANT LA DERNIÈRE MESSE AU LIEU DE SONNER
TOUTES LES CLOCHES EN BRANLE ON TINTERA LES
DEUX GROSSES ENSEMBLE CHACUNE CENT COUPS.

Dans la même église, en 1748 (de Guilhermy, II, 505), les époux Guiard demandèrent douze messes, le 2 de chaque mois.

« .... et seront annoncées au prône le dimanche présédent et tintées 12 coups avec une des grosses cloches. »

VIII

S'il y avait une sonnerie funèbre, distincte de la sonnerie joyeuse, il existait aussi, en certains lieux, une cloche dite des morts, que l'on ne tintait que pour eux.

A Tulle, cette cloche portait une inscription spéciale : *Laus Deo, pax vivis, requies defunctis. Indicabam nuper me pro*

defunctis fusam, procurante fratre Guidone de Lissac, cellerario, anno 1545. *Donec inutilis facta propter fortuitam rupturam, refusa sum anno* 1632. (*Bull. de la Soc. des lettr. de la Corrèze*, 1887, p. 503).

La *Revue de l'art chrétien*, 1891, p. 263, a signalé « la danse des morts (1), figurée en relief sur une des cloches de l'église de Chereng ». C'est évidemment une cloche funèbre.

La cloche étant immobile dans le clocher, on lui a substitué, pour la conduite au cimetière, une clochette portative, connue en Anjou et en Poitou, où elle est encore usitée sous le nom *d'échelette*, qui dérive du latin *squilla* dont il est le diminutif (2). En tête du convoi marche le sacristain, qui, une échelette dans chaque main, les tinte alternativement, mais d'une façon saccadée et un repos après chaque coup. Les fidèles sont ainsi prévenus qu'ils aient à prier pour le défunt qu'on porte à sa dernière demeure et à se découvrir sur son passage.

L'acte de 1405, relatif à la procession funèbre faite par la paroisse de Feneu, contient cette recommandation expressc : « Le dict curé ou chappelain.... fera sonner les eschillettes... et celluy qui sonnera les eschillettes aura deulx deniers ».

Je laisse maintenant la parole à M. Oscar Havard, qui, dans son article *Des charités en Normandie*, rapporte une ancienne coutume, observée encore de nos jours.

---

(1) Marcial d'Auvergne termine ainsi sa *Danse des femmes* par cette lecon de moralité :

« O vous, mes seigneurs et mes dames,
Qui contemples ceste painture,
Plaise vous prier pour les ames
De ceux qui sont en sépulture.
De mort n'eschappe créature,
Allez, venez, après mourez.
Cette vie cy bien petit dure,
Faictes bien et le trouveres,
....
Ayez en pitié, c'est asses. »

(2) Voir du Cange, au mot *skella*, où sont les variantes *skilla*, *schilla*, *esquilla*.

« A Caillouët, commune du canton de Pacy-sur-Eure (Eure), la Charité se compose de quinze Frères. Gouvernée par un « échevin » et un « prévôt », elle comprend, à titre de dignitaire, un « antique » (c'est-à-dire l'échevin de l'année précédente) ; un « tintenellier », un sonneur et un chantre. Lorsqu'une mort survient dans une famille, après le curé de la paroisse, c'est « l'échevin » que l'on informe le premier du décès, et c'est lui qui se charge de faire avertir les Frères du jour et du lieu de l'enterrement. A l'heure convenue, tous les Frères se réunissent dans une pièce qui leur est réservée près de la sacristie et s'y habillent. Le costume consiste en un pantalon de drap noir ; une robe en laine noire descendant jusqu'aux genoux et garnie, au bas des manches, de deux galons d'or et de trois autres à la ceinture ; un chapeau, brodé or et argent, et sur l'un des côtés duquel est brodée l'image de saint Firmin, patron de la Charité ; une barette en drap noir, entourée d'une broderie or ; enfin un rabat en mousseline blanche.

« Aussitôt qu'ils ont arboré cette luxueuse tenue, les Frères se dirigent, le curé en tête et précédés de la croix et de la bannière, vers la maison mortuaire. Le long de la route, le tintenellier fait sonner deux clochettes qu'il tient à la main. Après les prières d'usage, quatre Frères prennent à bras la bière et la transportent à l'église. Si la distance est longue, ils cèdent la place à d'autres Frères, auxquels ils se substituent à leur tour dans le cortège. La messe terminée et le *Libera* chanté, le corps est conduit au cimetière conformément au même cérémonial. Point d'ouvriers, point de fossoyeur : le corps est descendu par les Frères eux-mêmes. Pendant que le prêtre récite les prières liturgiques, les Frères recouvrent la fosse, mais non sans observer un rite spécial. En prenant la pelle qui leur est nécessaire, les Frères en embrassent le manche, en disant : *Requiescat in pace* ! Pour ne point se gêner dans leurs mouvements, trois ou quatre remplissent cette fonction. Quand l'un est fatigué, il passe la pelle à un autre en disant : *Requiescat in pace* ! Celui qui la prend répond *Amen*, embrasse le manche et à son tour jette la terre. Lorsque la fosse est comblée, les pelles sont mises en croix sur la tombe ; puis les Frères, groupés autour du *tumulus*, psalmodient à haute voix la cantilène que voici :

O bone Jesu Domine,
Audi pium præconium
Familiæ christianæ.

1. Regardez, ô Dieu de bonté,
Les pleurs et les gémissements
Que versent sur le trépassé
Ses pieux et tendres parents.
O bone...

2. Tout ce que vous fîtes pour lui
Pendant qu'il fut dans ces bas [lieux,
Nous fait espérer aujourd'hui
Que vous exaucerez nos vœux.
O bone...

3. Vous qui êtes son Rédempteur,
Sauveur aimable, ô doux Jésus,
Rendez-vous son médiateur;
Qu'il ait place parmi vos élus!
O bone...

4. Devenez son consolateur
Et oubliez entièrement
Les péchés qu'il eut le malheur
De commettre en son vivant!
O bone...

5. Chargés du salut des humains
Par la suprême autorité,
Anges, portez-le dans vos mains
Au sein de la Divinité.
O bone...

6. Sainte Vierge, Mère de Dieu,
Priez pour lui le Tout-Puissant,
Afin qu'en quittant ces bas lieux
Il arrive au ciel triomphant!
O bone...

7. Grand saint Firmin, notre patron,
Nous avons confiance en vous.
Daignez implorer le pardon
Que pour lui nous vous deman- [dons!
O bone...

8. Saints et saintes du Paradis,
Adressez-vous à l'Eternel,
Pour que le défunt soit admis
A la jouissance du ciel!
O bone...

9. Espérons, Seigneur, que tous [chrétiens
Ayant part à vos sacrements
Irons partager le vrai bien
Qu'au ciel possèdent vos enfants!
O bone...

10. En priant Dieu pour les trépassés
Pensons à nous sérieusement,
Pleurons sur nos péchés passés,
Vivons pour mourir saintement.
O bone...

11. Adieu! cher frère, adieu!
Puisqu'il faut enfin nous séparer!
Adieu, pour toujours en ces bas [lieux;
Au revoir dans l'éternité.
O bonne...

« La cérémonie achevée, les membres de la Charité vont tous en corps et en costume, avec croix et bannière, conduire la famille à son domicile, et là, l'échevin fait embrasser la croix à toutes les personnes présentes. Chacun alors se retire et les Frères regagnent leur domicile pour se déshabiller. »

IX

La clochette portative servait encore dans une autre circonstance qu'il importe de rappeler. Celui qui la sonnait avait un nom particulier : on l'appelait le *crieur des trépassés*, aussi *cloqueteur*. J'ai à faire connaître ici son office, la formule de son cri, son costume et sa clochette.

« En 1415, dit le *Journal de Florence*, le roi Charles VI ajouta aux fonctions des *crieurs de vin* (à Paris), celle d'annoncer les morts, les jours de confréries, les *animaux et les enfants perdus*. On les nomma alors *jurés-crieurs de corps et de vin*. Quand une personne était morte dans le quartier qui leur était dévolu, ils allaient de porte en porte annoncer la fatale nouvelle ; et, la nuit, leur éternelle sonnette à la main, ils parcouraient les rues, s'arrêtant à chaque carrefour et criant d'une voix sépulcrale : *Réveillez-vous, réveillez-vous, bonnes gens qui dormez ; réveillez-vous et priez pour les trépassés.* Personne ne regrettera, nous en sommes sûr, que cette coutume soit tombée en désuétude. »

« En 1489, on faisait crier à Clermont, comme en toutes bonnes villes du royaume, Paris, Orléans, Bourges, tous les lundis (1), de

(1) Le lundi paraît avoir été, en certains lieux, le jour préféré pour la lugubre cérémonie.

« Tous les lundis, des membres désignés parcouraient la ville de Pruillé avec une sonnette, en criant à haute voix que l'on eût à se souvenir des défunts de la Compagnie (de Saint Julien) et autres, et à prier pour eux : c'était ce que l'on nommait *crier les patenôtres.* » (D. Piolin, *Hist. pop. de Saint Julien*, p. 146.)

« On raconte, dit le *Rosier de Marie*, que dans quelques villes du Midi, à Toulouse par exemple, tous les lundis, quand sonnait l'heure de minuit, un homme, enveloppé d'un manteau noir et tenant en main une crécelle, partait de l'église paroissiale et s'en allait par les rues, faisant retentir sa crécelle à chaque coin, et criant d'une voix lente et sur un ton monotone :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés ! »

grand matin, par les *huschers* de la ville, lesquels agitaient une clochette en disant : *Réveillez-vous, réveillez-vous, gens qui dormez, et priez pour les trépassés*. Ces crieurs de ville faisaient une quête pour leur peine, le lendemain de la Toussaint, jour des morts. Il y en avait encore à Clermont à la fin du XVIIIe siècle. » (Tardieu, *L'Auvergne illustrée*, 1887, p. 4.)

« Dès l'année 1504, il est parlé (à Nevers) du crieur de nuit pour les trépassés. En 1643, on inhumait, à Saint-Laurent, Michel Desbarres, vigneron, crieur des trépassés. » (Boutillier, *Arch. paroiss. de Nevers*, p. 126.)

« L'établissement d'un clocheteur des trépassés avait lieu dans toutes les localités importantes de notre Picardie. Un chapitre des ordonnances de l'échevinage d'Amiens est ainsi conçu (date, 1586) : « Clocheteur ou recommandeur des trespassez pour recom-« mander aux prières des bonnes gens ceux qui sont décédez la « veille, dont lui est baillé mémoire. » On lui donnait 2 sols par personne.

« A Péronne, en 1758, le duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, fit supprimer le sinistre héraut de la mort, parce que la haute et puissante dame son épouse, passant une nuit à Péronne, avait été grandement effrayée du terrible *memento* proclamé au sein des ténèbres.

« On dit qu'à Crécy la voix du clocheteur des morts répand encore l'épouvante dans ce champ de bataille, où dorment trente mille Français, morts pour la patrie.

« La même coutume existait à Domart-lez-Ponthieu et à Conty. Dans ce dernier bourg, la recommandation des morts se faisait la veille de Noël et le lendemain de la Toussaint. Voici la formule la plus habituelle, débitée d'un ton traînant, nasillard et lamentable :

« Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés.
Pensez à la mort ! Pensez à la mort » (1).

Le *Dimanche*, d'Amiens, continue pour la Picardie : « Dans plusieurs villes et bourgades, comme à Domart-en-Ponthieu, on

(1) *Bull. des Comit. historiq., Archéologie*, 1850, p. 22.

avait institué des *Réveilleurs* qui, une lanterne à la main, parcouraient, la nuit, les rues et les places en agitant par intervalles une lugubre clochette, et répétaient sur un mode plaintif: *Réveillez-vous, gens qui dormez*; *priez Dieu pour les trépassés !* Cette ronde nocturne durait de minuit à l'aurore.

« On se figure aisément l'effet que devaient produire sur les esprits, dans le silence et l'obscurité, les monotones tintements de la clochette, le lugubre son de ces voix déchirantes, et le falot blafard courant le long des rues sombres comme une âme en peine. Dans chaque demeure, quand venait à passer le rôdeur funèbre, chacun priait pour les trépassés. »

La même revue donne de plus amples détails sur ce qui se pratique à Pierrepont, canton de Moreuil :

« Là subsiste encore, avec ses caractères primitifs, l'institution des réveilleurs. Son origine remonte à une époque très reculée ; elle a survécu aux mauvais jours de la Terreur, qui ont laissé derrière eux tant de ruines, et n'a subi, depuis ce temps, aucune interruption. Chaque année voit se reproduire, durant la nuit qui précède la Commémoration des défunts, cette ronde funèbre qui rappelle aux habitants le souvenir de leurs morts.... L'horloge de l'église paroissiale sonne lentement minuit : il y a comme un moment de solennel silence. Tout à coup, quatre ou cinq hommes, que l'on reconnaît facilement pour des fonctionnaires de la mort, entonnent le *De profundis* au pied d'une croix placée à l'entrée du pays, sur la route d'Amiens.

« Ce premier acte accompli, les réveilleurs commencent leur ronde. Ils parcourent l'unique rue de Pierrepont, portant une lanterne et agitant une forte clochette dont les tintements produisent un mystérieux effroi. Ils redisent en même temps ces cris connus : *Réveillez-vous, chrétiens qui dormez; priez pour les âmes des trépassés*.....

« Arrivés en face de l'église, ils chantent de nouveau le *De profundis*, reprennent ensuite leur course en répétant le même refrain : *Réveillez-vous*... et pénètrent dans le cimetière. Représentant la commune entière, ils laissent sortir une troisième fois de leurs robustes poitrines les notes du psaume de David. Imaginez, si vous le pouvez, une scène plus dramatique.

« Ils rentrent dans le village et atteignent enfin une croix située à son extrémité. Avant de se séparer, ils invoquent la pro-

tection de celle qui est la consolatrice des affligés, par le chant du *Sub tuum.* »

« En 1642, le 9 juillet 1674, à l'inhumation de la femme du gouverneur, puis, le 16 avril 1707, à celle de Charles-François Haran, on trouve mention du crieur de patenôtres.

« M. de Bodard, dans sa *Notice sur Saint-Nicolas de Craon,* « parle d'un semblable crieur, qui, à minuit, devait parcourir « les rues et rappeler aux habitants trop endormis l'obligation « de ne pas oublier les pauvres trépassés ».

« Les archives de la mairie d'Angers mentionnent aussi souvent des crieurs nocturnes de patenôtres du XVe au XVIIe siècle.

« A Craon (1), la nomination à cet office « était dans les « attributions du sénéchal, ce qui doit faire penser, ajoute M. de « Bodard, que ces fonctions n'étaient pas étrangères à la police « de la ville ». Il en était de même à Beaufort, comme on le voit par une délibération des habitants, en date du 16 mars 1642, dans laquelle le sénéchal nomme un crieur de patenôtres en place du précédent qui venait de mourir. » (Denais, *Monogr. de N.-D. de Beaufort-en-Vallée,* p. 154-156).

« La nuit de chaque grande fête, le *bretteur* (ou bedeau) de la (confrérie de la) Véronique (qui avait son siège dans l'église des Minimes, à Nantes), parcourait la ville en agitant une clochette et demandant à ceux qui reposaient dans la tranquillité de leur sommeil un souvenir pour les trépassés ». (E. de la Gournerie, *Notice sur l'église de l'Immac. Concept.,* Nantes, 1849, p. 13).

Langlois (*Rouen au* XVIe *siècle et les danses des morts*, p. 87) mentionne cette coutume : « Presque par tout le royaume, particulièrement à Toulouse, les clocheteurs des trépassés, revêtus de leur longue robe noire chargée de deux têtes de mort, placées l'une sur la poitrine et l'autre entre les épaules, parcouraient les rues dans les ténèbres, agitant lentement leur clochette et répétant, de place en place, d'une voix sépulcrale :

---

(1) « Il existait alors (en 1616) à Craon, un crieur de patenôtres, nommé par le sénéchal et qui, à minuit, devait parcourir les rues, en rappelant aux habitants de prier pour les trépassés ». (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, p. 314).

« Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés. »

Dans la paroisse de Saulgé, diocèse de Poitiers (1), au siècle dernier, existait un ermite, qui habitait une grotte de difficile accès, nommée l'*Ermitage*. Il vivait d'aumônes, faisait ses tournées la nuit et, une clochette à la main, criait aux gens endormis :

« Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez pour les trépassés. »

(*Semaine liturgique de Poitiers*, 1872, pag. 314.)

« Dans les Vosges, le vieil usage, presque général en France autrefois, des *clocheteurs des trépassés*, s'est perpétué dans bien des villages, jusqu'à ces derniers temps, sous le nom du *réveillez*. Le soir de la Toussaint et pendant toute l'octave, un des habitants du village parcourait, vers minuit, les rues de l'endroit, en agitant une clochette et en répétant :

« Réveillez, réveillez
Entre vous, gens qui dormez,
Pensez à la mort et à l'éternité.
Priez Dieu pour les trépassés.
Requiescant in pace » (2).

Le *Monde* publiait, en 1892, cette nouvelle, dans son nº 13 : « Les vieilles coutumes s'en vont. Le conseil municipal de Ribauvillé (Alsace) a décidé de supprimer l'emploi de veilleur de nuit, mais de veilleur de nuit à la vieille manière et qui peut bien remonter au moyen âge et au delà. Ce veilleur de nuit, muni d'une lanterne et d'une hallebarde, parcourt d'heure en heure, du couvre-feu à l'*angelus* du matin, les rues de la ville,

---

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers* (1888, p. 734) a dû citer de mémoire l'avertissement du veilleur : *Bonnes gens qui ne dormez pas, priez pour les trépassés* », car il était, au contraire, chargé de réveiller les *endormis* pour leur rappeler la prière pour les morts.

(2) *Archiv. historiq.*, 1889, p. 43.

criant l'heure en un couplet à la fois étrange et curieux : une pensée morale, rimée en quatre vers et se rapportant à chaque nombre ; l'heure de minuit, ou la conscience des honnêtes gens, le voyage des revenants ; la première heure du matin, l'entrée dans la vie, etc. Le pittoresque et l'antique s'en vont, le veilleur remisera sa hallebarde rouillée, éteindra son falot et ira dormir avec les autres ! »

J'emprunte les renseignements suivants à l'*Albia christiana*, 1894, p. 385-386, dans une monographie de la cathédrale de Lavaur (Tarn) :

« *Le Rébeilhou*. Les morts n'avaient pas seulement leur sanctuaire (la chapelle du Saint-Sépulcre), ils avaient aussi leur prêtre ; c'était le rébeilhou. Les rébeilhous, dit une note des biographies toulousaines, avaient été institués en 1518, par le conseil d'Arnaud Reveland, prêtre, qui prêchait alors dans l'église de Saint-Etienne. Ces gens portaient une petite cloche dont ils faisaient entendre à l'instant où tout le monde reposait. Ils précédaient les processions, alors très fréquentes à Toulouse, et parcouraient, en sonnant pendant la nuit, les rues de la ville. Ils étaient vêtus d'une longue casaque noire, sur le devant et le derrière de laquelle étaient brodées des têtes de mort et des os en sautoir. A ces signes funèbres on substitua, en 1785, les armes de la ville. Ils examinaient si les portes des maisons étaient fermées, sinon ils entraient en continuant de sonner et avertissaient. Ils s'arrêtaient de temps en temps dans les rues et disaient à haute voix : *Pregats per paoures trespassats et trespassados, que Dious lour bolgo perdouna*, c'est-à-dire : Priez pour les pauvres trépassés et trépassées, que Dieu veuille leur pardonner. Ils ajoutaient de temps en temps des cantiques lugubres à ces tristes paroles. Les sons aigres et discordants de la cloche accompagnaient leur lamentable voix, lorsqu'ils chantaient les stances composées par Arnaud Reveland, et qui commençaient ainsi :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés.

« Lavaur, que tant de liens rattachaient à Toulouse, ne pouvait se dispenser d'avoir son rébeilhou. C'était un fonctionnaire mu-

nicipal, rétribué par la ville, à raison de huit livres par an et vêtu par elle pour l'exercice de ses fonctions. C'est ce qui résulte d'une délibération du 18 mars 1644 : « Il a été représenté « par Monsieur de Maffre, que le rébeilhou de la présente ville, « qui sonne une clochette à travers les rues, les jours de fêtes « solennelles, les dimanches et les jeudis de l'année, à minuit, « par une louable coutume, pour éveiller le peuple, l'exciter à « prier Dieu, il a besoin d'une petite robe pour continuer cette « fonction ; il a été arrêté que les consuls feront faire cette robe « aux dépens de la communauté. »

M. Morillot a donné de curieux détails sur les clocheteurs, dans son *Étude sur l'emploi des clochettes*, p. 162-166 : « La nuit qui précédait les grandes fêtes, spécialement celle de la Toussaint et de Noël, ils se promenaient gravement et, s'arrêtant devant les maisons, agitaient leurs clochettes, puis chantaient d'un ton lugubre : *Réveillez-vous, gens qui dormez*; *priez pour les trépassés*; *pensez à mort, pensez à mort.* » A Dijon, la même chose se serait pratiquée chaque nuit. Le 20 janvier 1539, la municipalité « sur la requestre d'Ant. Ganeviex, carreleur, et « Jehan de l'Escolle, tisserand, vu qu'ils veulent toujours servir « la ville, leur fournira à chascun deux aulnes de drap noir, où « seront figurés les ossements des morts, pour sonner la nuit la « clochette, pour éveiller les gens pour prier pour les trépassés. » Le 21 janvier 1539, 40 sols payés à Joliet, fondeur, pour « mesures « à laict, vin, poids, clochettes pour les trépassés, qu'il a fait à la « ville » (*Délibér. de la Chambre de ville de Dijon*). Le 14 mai 1586, la Chambre de ville décide que sera « choisi un homme de bien, « catholique, pour aller de nuit, à l'heure de dix heures et con- « tinuer toute la nuit, sonnant une clochette en prononçant « hautement : *Réveillez-vous, réveillez-vous*, *priez Dieu pour les* « *trépassés.* » (*Analyses des délibérat.*, *arch. de Dijon*). A la fin du XVIIe siècle, l'usage existait toujours à Dijon, car, en 1692, la Chambre de Ville, vu les lettres patentes du Roy, nomme J. Durault, catholique romain, crieur d'enterrement. Il y a une vingtaine d'années, les mêmes sonneries se faisaient encore en Picardie, la nuit qui précédait les fêtes solennelles (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 299).

« Dans les grandes villes, les clocheteurs des trépassés formaient une corporation, une confrérie. A Paris, pour les funé-

railles de l'un des membres de la confrérie, quatre crieurs portaient le corps du défunt.....

« Saint Amant attaqua les clocheteurs, dans une satire intitulée *La Nuit* :

« Le clocheteur des trépassés,
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés,
Bien que le corps en sue
Et mille chiens, oyant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.
« Lugubre courrier du destin,
Effroi des âmes lâches,
Qui si souvent, soir et matin,
Et m'éveille et me fâches,
Va faire ailleurs, engeance de démon,
Ton vain et tragique sermon. »

Un cloqueteur spécial était attaché à chaque confrérie et il ne devait sonner que pour les confrères décédés.

« Dans un registre de la confrérie de Notre-Dame de Gisors, à l'année 1496, se trouve cette note : « Pour avoir faict changer « l'une des petites clochettes de quoy on a coustume cliqueter « par la ville les frères et sœurs trespassez, qui estoit rompue et « l'avoir fait faire plus grosse qu'elle n'estoit, XII s. »

Un des statuts de la confrérie de Notre-Dame de la Couture, au Mans, le XVIIIe, est ainsi conçu : « Seront ordonnées deux campanelles à main pour faire les avis et prières pour les trespassez ».

M. Charles Vasseur, dans sa brochure intitulée : *le Martorologe de la Charité de Tourgéville* (Caen, 1875, p. 5), a consigné ce fait, que cette confrérie, érigée dans une des paroisses de l'ancien diocèse de Lisieux, avait dans ses statuts, approuvés en 1540, cette clause que le *crieur* devait « chacun dimanche, crier les patenôtres pour les âmes des trespassez à la porte de l'église et au cymetière dud. lieu de Tourgéville ».

« Une grande confrérie de Saint-Martial (à Limoges) avait un frère servant, qui portait le nom d'*éveille* et, tous les premiers lundis du mois, allait à la porte de chacun des confrères, après minuit, chanter d'un ton lamentable et sépulcral : *Réveillez-vous*,

vous qui dormez ; ne dormez pas si fort que vous ne pensiez à la mort ; priez Dieu pour les trépassés, que Dieu leur daigne pardonner; c'est un chemin par lequel il vous faut tous passer ; Requiescant in pace (1). *Sancte Martialis* (ter). *Amen.* Après avoir frappé trois coups à la porte, en criant : *Il est telle heure*, il agitait sa sonnette en se rendant à une autre maison ». (*Bull. des Com. historiq.*, *Archéologie*, 1849, p. 170).

Il existait aussi un cloqueteur pour annoncer (2) et accompagner les enterrements des particuliers. S'il s'agissait d'une personne noble, il portait ses armoiries sur sa casaque.

Un livre d'heures du xve siècle, à l'évêché d'Angers, que j'ai décrit dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, t. v, p. 107, représente, à la bordure de l'Office des morts, « le cloqueteur qui, de chaque main, agite une échelette, pendant qu'un religieux lit les prières dans un livre : coiffé d'une calotte brune, à oreilles et mentonnière, il est vêtu d'un tabart bleu, passementé et pointé d'or, avec une plaque carrée et armoriée sur la poitrine. L'écusson, aiguisé en ogive, est aux armes de la dame qui fit usage de

(1) On remarquera que cette formule est rimée suivant la pratique habituelle.

(2) « L'Église, dans sa langue d'adoption, ne dit pas l'office des *morts*, la prière des *morts*, le jour des *morts* ; elle ne parle que des *défunts*. Nos pères l'ont entendue ; et ils ont dit les *défunts* ou les *trépassés*, mot que la langue latine n'a point, mais qui marque d'une manière plus précise la vie nouvelle sur laquelle la *mort* n'a plus d'empire. N'entendez-vous pas encore ces cris publics qui éveillaient nos pères, en les avertissant de *prier Dieu pour les trépassés ?* Il n'y a qu'à pleurer sur les *morts*. N'avez-vous pas encore vu, dans quelques provinces, ces femmes appelées *Semondeuses*, qui annoncent dans les carrefours *qu'un tel était trépassé* ? Et si vous leur demandiez *qui était mort*, elles vous répondaient que ce langage, impropre pour des chrétiens, ne méritait pas une réponse sérieuse. N'abandonnons pas, n'abjurons pas notre langage religieux, comme si nous voulions abandonner, abjurer la religion. Reprenez l'esprit de l'Eglise, en reprenant l'exactitude de son langage et en exprimant par des mots propres ses grandes vues ». (L'abbé Roubaud, *Synonymes français*, 1796, t. iv, p. 497).

ces heures : *d'or, à un chevron de sable, accompagné de trois croissants montants de même*, 2 et 1. »

Afforty, dans ses *Collectanea Silvanectensia*, s'exprime ainsi, à propos des funérailles de l'évêque de Senlis, Charles de Blanchéfort, mort en 1515 : « A l'inhumation, les cloqueteurs portent sur la poitrine et le dos les armes du défunt ».

« M. Dusevel, dans sa tournée d'inspection des monuments historiques de la Somme, trouva, dans la jolie église de Poix, sur les marches du maître-autel, une clochette ancienne, dont il releva l'inscription... Par ses informations dans le pays, il sut que la clochette en question servait encore, il y a environ six ans, au clocheteur des trépassés. Ce vieillard presque nonagénaire, pour la modique somme de dix centimes, recommandait hautement aux prières des fidèles, la nuit, veille des grandes fêtes, chaque âme de défunt dont on lui donnait le nom...

« Le clocheteur des trépassés était ordinairement un homme de service attaché aux hôpitaux, qui peut-être percevaient une partie de la rétribution exigée pour la recommandation des morts. Il était donc juste que l'Hôtel-Dieu de Poix contribuât aux frais nécessités pour la confection de la clochette de son employé.

CESTE CLOCHETTE · EST FAICTE DES BIENS DE
LHOTEL DIEV POV LES HABITANS DE LA VILLE
DE POIS ET ME FONDIT ANDRIEV MVNIER 1582 (1)

« Notre clochette a une forme élégante ; sa robe est allongée, d'un beau galbe ; en termes de fondeur, elle a peu d'épaisseur à son *cerveau*, ou partie supérieure, et beaucoup à sa pince, ou partie inférieure.

« Conformément à la sévérité de sa destination, elle ne présente aucun ornement ; le manche en fer, ajouté après coup, n'offre rien de remarquable et semble usé par un long emploi. Approximativement, la clochette a de diamètre 12 centimètres et de poids 3 kilogrammes. Les métaux de l'alliage qui la forment doivent être très purs, car elle jouit de toutes les perfections des

---

(1) Cette inscription est reproduite dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1869, p. 79.

chefs-d'œuvre de l'art campanaire du XVIe siècle » (*Bull. des Comit. historiq., Archéologie*, 1850, p. 22-24).

La clochette publiée par le baron de Rivières dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XV, pl. V, me paraît être une échelette de confrérie. A son cerveau, sont inscrits les noms de Jésus et de Marie, IHS MARIA, avec la date 1643. Sur la robe, un crucifix, placé dans un médaillon qui rappelle les targes que portent les confrères, est accompagné des trois monogrammes IHS, MA et AA, c'est-à-dire *Jhesus, Maria* et *Anna*. Sainte Anne, en effet, était invoquée pour la bonne mort et il est probable qu'elle était la patronne de la pieuse union.

Sont encore plus certainement des échelettes de cloqueteurs ces trois clochettes en cuivre percé à jour, où l'on voit des cœurs et des larmes, pour exprimer les pleurs que fait verser le décès des personnes aimées. Deux sont en Poitou, dans les églises de Bonnes (1) (Vienne), et d'Adilly (2) (Deux Sèvres), et la troisième au musée archéologique de Nantes. Elles datent du même temps, le XVIIe siècle, et peut-être aussi sortent-elles du même atelier.

La « clochette des trépassés » se voit sur une tombe de 1743, avec les « attributs funéraires », au Thillay (de Guilhermy, t. II, p. 554).

Le *Bulletin des Comités historiques, Archéologie*, a publié en 1850, p. 190, la « Complainte des cloqueteux », composée en 1643 par Le Caron de Troussures, chanoine de Beauvais. Elle commence ainsi :

---

(1) Voir ma brochure, *Bibliographie campanaire*, où elle est reproduite, p. 7.

(2) M. Courteaud, curé d'Adilly, a offert au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest un bénitier en cuivre, qui se compose de deux parties, soudées ensemble à une époque récente.

La partie inférieure, formant pied, me paraît être la robe d'une clochette, à main et à jour, du XVIIe siècle, analogue à celle de Bonnes. Cette robe est évasée et la plus grande largeur mesure onze centimètres. Sa surface est percée sur deux rangs de trous, imitant, en haut, des larmes et des cœurs, en bas, des trèfles et des piques semblables à ceux des jeux de cartes. Le premier rang me ferait songer à une échelette des processions mortuaires.

« Dredin, dredin, dredin (*bis*),
On fait assavoir aux personnes
Dévotes, pieuses et bonnes,
Qui, fuyans le train des maudis,
Cherchent celuy de Paradis... »

et se termine de la sorte :

« Je vous donnerai de ma cloche
Tant d'horions sur la caboche
Que vous fuirez tous en enfer
Demander ayde à Lucifer. »

Un dessin représente le cloqueteux « valet du chapitre ». Il porte des souliers à rosette, la culotte courte, à nœuds de ruban, un justaucorps, des manchettes, un tabart brodé à l'effigie de saint Pierre, un large col blanc et, au cou, deux clefs en sautoir retenues par un cordon. Il agite de la main droite une sonnette à poignée, dans l'anneau de laquelle est passée une courroie.

Le peuple aime à faire parler les cloches. A Marseille, on suppose qu'elles répètent indéfiniment dans leur glas funèbre · « Je vais t'enterrer ».

M. Oscar Havard a recueilli cette tradition dans la Normandie (*Le Monde*, 1892, nº 107) : « Il y a des jours où les cloches se lamentent. Celle de Saint-Martin de Condé, par exemple, psalmodie lentement ce plaintif verset, chaque fois que le clergé procède à un enterrement :

« Ami mort, viens-t'in,
Viens-t'in, viens-t'in
Au cimetière Saint-Martin
Où la fosse t'attint.
Viens-t'in, viens-t'in. »

« La cloche de Terry n'est pas moins funèbre :

« Branlons donc, branlons donc,
Corps mort, viens-t'en !
Du coup j'te tiens pour longtemps
Pour longtemps ! »

« Est-il rien de plus poignant que ces notes plaintives tombant lentement, une à une, dans l'obscurité du soir, comme les larmes dans les yeux ? »

X

Le moyen âge, qui avait l'intelligence de tous les besoins publics, ne s'est pas contenté de ces appels silencieux ou retentissants. Comme il était essentiellement imagier, il s'ingénia encore à frapper les yeux par l'image, peinte ou sculptée, pour mieux atteindre le cœur. C'est de cet ordre d'idées qu'est née la *litre funèbre* (1), que Raymond Bordeaux a parfaitement décrite dans son *Traité de la réparation des églises*, p. 145 et suiv. : « Il existe, à l'entour de la plupart des églises rurales, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, une ceinture noire, peinte à une certaine hauteur et décorée d'armoiries placées de distance en distance. Ces espèces de rubans sont ce qu'on appelle des *litres*. Le droit de les faire peindre appartenait au seigneur qui avait le patronage de l'église (2) et on les appliquait en signe de deuil lorsqu'il passait de vie à trépas. Cette prérogative, qu'on avait limitée pour que les églises ne fussent pas défigurées par un trop grand nombre de ces ceintures funèbres, formait l'un des droits féodaux les plus recherchés (3). Le badigeon à l'intérieur, la pluie et l'air à l'extérieur, ont à peu près effacé ces marques, contre l'abus desquelles plus d'un écrivain ecclésiastique protesta lors-

(1) Baron de Girardot, *Du droit de sépulture et de litre funèbre*, dans les *Annales archéologiques*, t. III, p. 89-94.

(2) « Ne pas oublier que le patronage n'était dévolu de droit qu'à celui qui avait *fondé*, *bâti* ou *doté*. Autrement, on n'était que bienfaiteur ». (*Ann. arch.*, t. III, p. 91.)

(3) « Pour les personnes nobles qui n'avaient pas le patronage, on pratiquait quelquefois un autre usage : c'était de faire une litre au-dessus des bancs qu'elles occupaient. Sur cette litre on apposait des armoiries, peintes sur carton ou papier, qu'on enlevait au bout de l'année ». (*Ibid.*, p. 93).

qu'elles étaient en usage (1)... Généralement, la couleur noire, ayant été simplement appliquée en détrempe sur une couche de plâtre ou de mortier, a entièrement disparu, et il ne reste que les écussons seigneuriaux, peints d'une manière plus solide. Dans l'évêché d'Evreux, la plupart des églises rurales, bâties en cailloutis, portent, un peu au-dessus des fenêtres, une ceinture de mortier, haute d'environ deux pieds et légèrement saillante (2), que nous avons parfois entendu désigner sous le nom de *deuil*. Cette espèce de cordon, dont l'origine est aujourd'hui à peu près oubliée, avait pour but de fournir une surface unie pour peindre la litre seigneuriale » (3).

La Révolution, qui a éteint le droit de patronage, a, en même temps, supprimé le droit de litre : ce n'est donc plus actuellement parmi nous qu'un souvenir archéologique, qu'il sera toujours opportun de respecter.

A Rome, où les fondateurs jouissent encore du titre et des privilèges de patron sur les églises ou chapelles qu'ils ont construites, la litre funèbre reste en usage, mais sous une autre forme. Elle n'est apposée qu'à l'extérieur et non d'une façon permanente, car elle se compose d'une série de grandes feuilles de papier colorié, disposées en manière de ceinture. Toutes ces feuilles ont le fond noir et elles présentent alternativement un squelette et l'écusson du défunt. La pluie et le vent les détachent promptement de la muraille sur laquelle elles sont collées.

---

(1) Les statuts de l'évêque de Nantes, en 1481, cités par du Cange, sont allés trop loin quand ils ont prohibé la litre comme *injurieuse à Dieu* et *ignominieuse* pour l'église : « Nefandum et Deo injuriosum ac ignominiosum esse armorum scuta seu insignia ad modum circuli, zonæ, lictræ... imprudenter depingere ».

(2) Il en est de même en Poitou, où les églises sont construites en moellons.

(3) « Les litres en velours, drap, serge ou futaine, se pouvaient mettre seulement au-dedans des églises ; elles étaient surtout usitées dans les villes, pour les personnages de qualité ou revêtus d'offices importants. Elles ne pouvaient rester plus d'un an et jour ; après le service du bout de l'an, elles appartenaient à la fabrique ». (*Ann. arch.*, t. III, p. 53.) — *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. III, p. 46, 47.

Litre (1) est une expression vague, indiquant simplement une bande : pour la caractériser, il faut y ajouter l'épithète *funèbre*. *Deuil* est plus expressif : l'église se met en deuil au décès de ses patrons. L'expression italienne est à la fois plus touchante et plus chrétienne : *Pregadio* se traduit littéralement *prie Dieu*. Que la litre soit à la fois un signe de faste et de vanité, je n'y contredis pas ; mais j'y vois surtout un avertissement, au moins pendant une année, aux fidèles qui ont bénéficié de la générosité des patrons, afin qu'ils prient pour le repos de l'âme de leurs bienfaiteurs.

XI

La seconde inscription de l'église Saint-Léonard, heureusement restituée au lieu saint, après avoir longtemps servi de plaque de foyer dans une maison particulière, provient de Saint-Rieule, de Senlis. Trois choses y sont dignes de remarque : la messe de saint Grégoire, l'origine de la prière indulgenciée et le texte de cette prière.

L'inscription du XVe siècle, à la cathédrale de Bourges, se termine par ce vers, qui est à double sens, car il peut s'entendre soit d'une aumône, soit d'une œuvre expiatoire :

N'obliez la réparation.

Or la *réparation* la plus efficace, qu'il ne faut pas *oublier*, est certainement le saint sacrifice de la messe. L'image, gravée en tête de l'inscription, la met sous les yeux des fidèles et leur manifeste que le pape saint Grégoire, en implorant le Christ de pitié, était assuré d'obtenir miséricorde.

A Saint-Léonard, la scène de l'apparition est retracée avec quelque détail. Le fond de la pierre simule une riche étoffe, damas ou brocart, semée de roses, encadrées dans des quatre-

---

(1) « *Vitta lugubris*, *zona funebris*, *ligatura funebris*, *litura*. Deux coutumes seulement en parlent : celle de Tours et celle de Loudun. Dans cette dernière, elle est appelée *listre*. On la désignait aussi sous le nom de *ceinture funèbre* ». (*Annal. arch.*, t. III, p. 92).

feuilles, qui projettent des branches feuillues, terminées par des pommes de pin (1). La rose est, par excellence, la fleur de la Passion, à cause de ses épines et de sa couleur rouge; le quadrilobe cruciforme rappelle la croix, et la pomme de pin est un signe de pénitence, mais aussi d'immortalité.

Le Christ sort du tombeau, nu, un linge aux reins, les bras croisés sur la poitrine. Autour de lui sont groupés les principaux instruments de sa passion : la lance et la croix à droite, les fouets et la colonne de la flagellation à gauche.

L'autel est en pierre, mouluré à la base et garni d'un frontal frangé. On y voit deux chandeliers aux extrémités; sur le côté, le missel ouvert et posé sur un pupitre bas ; au milieu, le corporal, sur lequel est placé le calice découvert et près de lui la patène.

Le pape, agenouillé, étend les bras en témoignage d'étonnement : il porte une chasuble dont l'orfroi étroit est en croix, à branches obliques. Le diacre et le sous-diacre, aussi à genoux, tiennent chacun une torche à long manche de bois.

Les autres spectateurs sont, du côté de l'évangile (cette partie est un peu endommagée) : un cardinal en *cappa* et chapeau rouges et un archevêque, chapé et mitré, la croix en main ; à gauche, un cardinal tenant une tiare conique, très allongée, cerclée de trois couronnes et terminée par une croix ; un évêque mitré, chapé et crossé ; puis, à ses pieds, une femme, agenouillée, voilée et mains jointes, qui peut être une assistante, mais plus probablement la donatrice.

Il ne faut pas se hâter de conclure que la représentation gravée à l'extérieur de l'église de Saint-Léonard, est un fait absolument exceptionnel. Pour le moment, contentons-nous de dire qu'il est très rare, sans préjudice des découvertes ultérieures. En attendant de nouvelles recherches sur ce point spécial, voici un second fait analogue que cite Mgr Duc, évêque d'Aoste. Le procès-verbal de la « séance du 9 septembre 1891 » de la *Société académique*

---

(1) « Item, dalmatica et tunicella de simili panno (cataxamito violaceo), cum aurifrisiis et fimbriis de panno aureo ad pignas de serico rubeo. Item, una planeta de panno serico blavo, laborato ad aurum per totum ad pignias ». (*Inv. de Saint-Pierre de Rome*, 1361).

religieuse et scientifique du duché d'Aoste, s'exprime ainsi (16e *Bullet.*, p. 5-6) :

« Mgr Duc ouvrit la séance par la lecture de son intéressant mémoire : *Les peintures de la Madeleine*. Cette église, déjà paroissiale en 1206, cessa de l'être en 1812... L'abside est de style roman...; le reste de l'édifice fut probablement bâti par les soins de noble Boniface de la Tour et décoré en 1463, comme l'atteste le millésime inscrit sur la façade... Le clocher possède une cloche fondue en 1446. Ce qu'il y a aujourd'hui de plus remarquable dans cette ancienne église, ce sont les peintures de sa façade, qui ont de l'analogie avec celles du mur méridional de l'église d'Arnad, mais dont l'exécution est meilleure et la conservation plus satisfaisante. Après avoir fait observer que l'édifice est parfaitement orienté, l'éminent auteur entre dans une description exacte, détaillée, de toutes les peintures de la façade. Sur la porte d'abord, on aperçoit un superbe monogramme du Christ et, de part et d'autre, quelques armoiries presque effacées par un malencontreux crépissage, sauf une de la famille de Challant. Le centre de la façade est occupé par la représentation de la messe dite de saint Grégoire. Le pontife élevant la sainte hostie....., le Sauveur qui apparaît derrière l'autel....., l'échelle qui s'y appuie et sur les huit échelons de laquelle on voit les instruments de la Passion, et tout près trois têtes juives ricanant contre le Sauveur, deux mains qui s'empoignent et rappellent Hérode et Pilate devenant amis, et plusieurs autres détails, tout est décrit avec les explications opportunes. »

Depuis, Mgr Duc a publié une brochure intitulée *Les peintures de la Madeleine à Gressan*, Aoste, 1892, où sont décrites les peintures qui ornent la façade de cette chapelle, laquelle est entourée d'un cimetière.

« Le milieu de la façade est occupé par la représentation de la messe dite de saint Grégoire..... Un pape, au visage radieux et avec l'auréole, élève des deux mains la sainte hostie. Il est revêtu de l'aube, de la dalmatique rouge liserée et de la chasuble blanche... Un diacre et un sous-diacre assistent, à genoux sur un tapis, le pontife. Le diacre est revêtu de la dalmatique rouge et le sous-diacre de la tunique blanche. D'une main ils tiennent une torche allumée, de l'autre ils soulèvent le bas de la chasuble..... Au-dessus de ceux-ci apparaît un ange ailé, voltigeant

et couvert d'une robe flottante qui lui cache même les pieds. Des deux mains il porte la tiare, aux fanons pendants..... Le calice est découvert sur l'autel..... A côté du calice on voit la patène dorée. ... A l'angle postérieur de l'autel, du côté de l'évangile, on distingue, en guise de retable, un tombeau de forme rectangulaire d'où émerge le Sauveur, nu, à mi-corps..... Il a la physionomie lamentable, les yeux à demi-fermés..... Ses mains, percées par les clous, sont saignantes ; ses bras sont croisés sur le bord du tombeau. De son côté jaillit avec force le sang qui va tomber dans la coupe du calice... A l'angle postérieur de l'autel, du côté de l'épître, s'élève la croix, surmontée du titre INRI. A la croix s'appuie obliquement l'échelle de la crucifixion, composée de huit échelons ; on y voit retracées les *armes* de la Passion..... Au-dessous du pontife, on lit le millésime en caractères gothiques : *Anno Domini M. CCCC. LXIII.* »

Cette peinture monumentale a donc été exécutée en 1463. On remarquera qu'à Aoste, comme à Saint-Léonard, le sujet est le même, mais ici dans de bien plus grandes proportions, de manière à frapper davantage l'esprit des fidèles. Contemporaines à peu près, ces deux œuvres eurent une affectation identique : placées à la façade d'une église, qui regarde le cimetière, elles invitent à faire célébrer le saint Sacrifice pour les défunts.

XII

J'ai traité, dans un mémoire spécial (1), avec tous les développements qu'il comporte, le sujet, si fréquent aux XVe et XVIe siècles, de la messe de saint Grégoire, et j'en ai donné de très nombreux exemples. Il n'y a pas à revenir sur l'origine et le mode de représentation de ce thème iconographique. Je citerai seulement quelques autres documents dont j'ai eu connaissance depuis l'impression de mon travail, car plusieurs, par les inscriptions qui les accompagnent, fournissent d'utiles indications.

---

(1) *La messe de saint Grégoire ou l'apparition du Christ de pitié.* Lyon, 1884, in-4°.

M. Bindi, dans ses *Monumenti storici ed artistici degli Abruzzi*, Naples, 1889, pages 203, décrit en ces termes une peinture murale de la cathédrale d'Atri : « Sur cette paroi sont deux fresques. L'une représente le Christ, qui sort à mi-corps d'un tombeau ; de la main droite, il tient une hostie et de la gauche un calice. Autour du tombeau étaient en adoration des anges, dont il ne reste plus que des traces, l'enduit étant tombé. D'un côté est un évêque, vêtu des ornements pontificaux, à genoux, qui prie les mains jointes ; près de lui sont deux clercs, dans l'attitude aussi de la prière. Dans cette figure du Christ, l'expression est toute contemplative et sévère. Il semble que l'artiste ait voulu, par cette peinture, signifier le mystère de l'Eucharistie. Au-dessus du tombeau, dans un petit cadre, apparaissent deux figures de femmes, d'une profonde et mystique dévotion. Cette fresque étant exécutée sur un enduit placé au-dessous de celle du Christ, peut-être le peintre a-t-il voulu représenter les trois Maries : le temps et l'incurie des hommes ont détruit la troisième figure ».

Je ne contredis pas la possibilité des trois Maries près du tombeau qu'elles visitent, des parfums en main ; je veux seulement donner un nom à la scène que M. Bindi n'a pas qualifiée. C'est évidemment la messe de saint Grégoire, toutefois d'une forme particulière, car le pape agenouillé voit, non pas seulement le Christ souffrant, mais aussi le Christ, victime au saint sacrifice ; en effet, l'hostie et le calice qu'il montre et qui contiennent son corps et son sang, ne laissent pas de doute sur la pensée de l'artiste, qui est d'établir une relation directe entre les deux immolations, celle du calvaire et celle de l'autel, la sépulture et la communion.

« La manière dont sont conduites ces peintures prouve qu'elles appartiennent à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe » (p. 190). Cette dernière époque me paraît plus vraisemblable.

M. de Beaurepaire, parlant des comptes de l'église Saint-Nicolas, de Rouen, écrit : « 1479-1499. 25 l. à Jeh. Pasquier, imaginier, pour faire et tailler de bois de chesne une ystore de Mons. Saint Grégoire, pour mettre au dessus du crucifix d'icelle église. 1499 1500, 27 l. pour la peinture et dorure de cette ystore et de la table ; 9 l. à Jeh. de la Place, huchier, pour la façon des

huissets et cloueson de lad. histoire Mons. saint Grégoire et autre ouvrage qu'il a fait de son mestier en la table et pinacle de lad. histoire; 35 l. à Robinet Quesnel, pour peindre et dorer les huissets de l'histoire Mons. saint Grégoire dessous l'image du crucifix ; 8 l. 10 s. pour la peinture du chapitrel de lad. histoire. » Le sujet auquel il est fait allusion dans les citations n'est autre chose que N. S. apparaissant visiblement à saint Grégoire au moment de la consécration. Il a été très fréquemment représenté en sculpture et en peinture. On en possède, au musée de Rouen, un curieux exemple dans un tableau, où l'on a fait figurer, à genoux et les mains jointes, le roi Henri III ». (*Bullet. de la Comm. des Antiquit. de la Seine-Inféʳᵉ*, tom. v, p. 184).

Voici donc, aux dernières années du xvᵉ siècle, une « table » ou retable, sculptée en bois de chêne, peinte et dorée, avec « huissets » ou volets pour la protéger de la poussière et « chapitrel » ou entablement à la partie supérieure, qui représente l' « histoire » ou messe de saint Grégoire ; elle était placée « dessous l'image du crucifix », au maître-autel.

« Derrière le nouvel autel de Saint-Joseph, dans l'église Saint-Ouen, à Rouen, existe une ancienne peinture murale de la messe de saint Grégoire ». (*Bullet. de la commiss. des Antiq. de la Seine-Infʳᵉ*, t. v, p. 201).

La *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 449, 450, signale, à Sainte-Marie de Lubeck, dans le nord de l'Allemagne, deux retables, où est figurée la messe de saint Grégoire : le second est daté de 1496.

« M. le baron de Girardot, membre non résident, envoie la description d'un tableau sur bois de la fin du xvᵉ siècle, trouvé à Bourges. Ce tableau représente la *messe de saint Grégoire*. Au moment où saint Grégoire, pape, officie et consacre, Jésus-Christ lui apparaît sur l'autel ; de la main droite il montre la blessure de son côté, il a la main gauche ouverte. — Le fond est doré ; dessus se détachent tous les instruments de la passion : la croix, trois clous, la couronne d'épines, l'échelle, la lance, l'éponge, la bourse où sont les 30 deniers, une lanterne, le marteau, les tenailles, une épée, la colonne après laquelle sont attachés les liens et le roseau ; au-dessus, le coq ; enfin le baiser de Judas et les soufflets. Dans le baiser de Judas, c'est la tête de cet infidèle apôtre baisant celle du Christ, toutes deux sans col ; au-dessous, une main ouverte, pour représenter les soufflets.

« L'autel est carré, revêtu d'un parement noir et couvert d'une nappe blanche ouvrée en losanges, un point au milieu de chacun. Au bas de l'autel est un écu, sans support ni cimier: *de sable, à deux bandes dentelées d'or* (1). Autour de l'autel, deux rideaux verts, supportés sur des tringles (2).

« Le Christ ni le saint ne sont nimbés. Le saint, agenouillé, est revêtu d'une chasuble rouge et très ample. La tiare rouge est ornée de trois couronnes; elle est sur l'autel, à droite; à gauche, le missel; au milieu, le vase sacré, calice en or, de forme large et basse. Le manipule est très étroit et attaché au poignet. L'assistant, agenouillé, soutient de la main gauche la chasuble du saint, et de la droite il porte un cierge; il est vêtu de noir.

« Rien sur l'autel, ni flambeaux ni crucifix.

« Au-dessus de cette scène, est une inscription en caractères du XIVe ou XVe siècle, en rouge. On y lit encore:

« Au temps que saint Grégoire pape vivoit, lui célébroit messe ..... en l'église nomée Panthéon. Nostre Seigneur lui aparut en tele semblanche comme on le voit et lui, porté de grande compassion, octroya pour tous ceux qui pour bonne révérence devant ceste figure diront dévotement...... fois...... mortir XIIIm ans de vray pardon.... .... VIIc jour...... de indulgence........ c'est............. IIIIe pape Clément.

« Cette dernière ligne doit faire mention de la confirmation de l'indulgence par un autre pape: elle est tracée en lettres noires.

---

(1) Armoiries du donateur.

(2) « Item, III cortinas quæ erant circa altare in vergis ferreis pendentes ». (*Inv. des Templiers de Toulouse*, 1313, n° 13).

« A Jake de Beaillon, fèvre, pour IIIIxx VIII piés de vergues reondes estamées, mises sur les columbes dessusdites pour faire courre les dras del autel parmi ». (*Comptes de la ctesse Mahaut d'Artois* ann. 1325).

« Les ridaulx pour mectre à l'entour de l'autel, de taffetas de mesmes couleurs que sont ornemens ». (*Inv. de la cath. de Mirepoix*, 1506).

« Pour avoir fait mettre du passement et des agneaux aux grands rideaux du grand hostel du cœur, x s. ». (*Compt. de Saint-Pierre de Roye*, 1515).

« Une courtine d'auhtel, en soye rouge ». (*Inv. d'Adilly*, 1568).

« Ce tableau faisait partie d'un diptyque ou triptyque, comme le témoignent des charnières » (*Bullet. arch. du Com. hist.* t. IV, p. 280-281).

Mme d'Aguilhon, à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), possède un livre d'heures de la fin du XVe siècle, qui représente deux fois en miniature la messe de saint Grégoire. L'autel porte un missel, appuyé sur un coussin rouge (1); une tiare d'or, du côté de l'évangile ; un calice, dans la coupe duquel tombe le sang qui s'échappe de la plaie latérale du Sauveur, qui apparaît sortant du tombeau et montrant ses plaies ; derrière lui est le coq de saint Pierre, et à sa gauche deux anges avec les instruments de la passion. Saint Grégoire, en chasuble violette (2), élève l'hostie. Son diacre, en dalmatique rouge, soulève la partie postérieure de la chasuble, et de la main droite tient une torche de cire jaune.

Sur l'autre miniature, le pape debout, élève également l'hostie, mais il a la tiare en tête. Un clerc soulève la chasuble, et porte un cierge. Le sang coule du côté dans le calice. A la messe, assistent des cardinaux, vêtus de la *cappa* rouge et coiffés du chapeau de même couleur.

« Nous signalons, écrit M. Cloquet, comme devant être classée parmi les plus anciens exemples de ce type, la gravure de Bastian Ulmer, reproduite dans *Die Holtzchnitte des 14 und 15 jahrunderts in germanischen museum in Nurnberg*, pl. XLIV, et celle de la planche XII du même recueil, ainsi que la planche 15 de l'ouvrage *Die holz und metallschnitte*, tous deux édités par Soldan, à Nuremberg. » (*Rev. de l'Art chrét.*, 1888, p. 315.)

La messe de saint Grégoire est gravée dans les Heures de Simon Vostre (1498), mais réduite à sa plus simple expression : ciel

(1) L'usage du coussin existe encore à Rome, conformément à cette rubrique du Missel : « In cornu epistolæ cussinus supponendus Missali » *(De præparat. altaris)*. Il en était de même en France, témoin la rubrique du *Missale Pictaviense* de 1767 : « In cornu autem epistolæ lectorile pro Missali supponendo, vel duo hinc et inde pulvinaria, aut saltem unum coloris diei. »

(2) Le pape ne prend jamais la couleur violette : aux pontificaux, il ne se sert que du blanc et du rouge.

étoilé, servant de fond au Christ debout, les pieds sur le calice, soutenu par deux anges qui tiennent les verges et le fouet; sur l'autel, retable historié, deux chandeliers, le missel ouvert, le calice sur un corporal, et la patène du côté de l'épître; le pape à genoux, étonné, sa chasuble relevée par le diacre et le sous-diacre, qui ont une torche à la main.

Parmi les miniatures d'un beau livre d'heures de la Renaissance, au trésor de la cathédrale de Trèves, j'ai observé une messe de saint Grégoire. Le pape, tiaré, porte un collier, fixé par un fermoir rond, gemmé; aux manches de son aube est une série de dix boutons blancs. Le diacre en a de même à ses manches, ainsi que les cardinaux à leur rochet.

M. Marsaux, doyen de Chambly (Oise), m'écrivait, au mois de septembre dernier: « En visitant l'église de Groslay, diocèse de Versailles, j'ai remarqué une messe de saint Grégoire sur un vitrail du XVI[e] siècle, placé dans la fenêtre centrale au-dessus du maître-autel. La fenêtre est partagée en deux baies par un meneau et la scène est ainsi disposée: A gauche du spectateur, le pape offre le saint sacrifice. Il a une ample chasuble. Le Christ lui apparaît derrière le retable. L'autel est orné d'un *antipendium* très simple. Sur la table est placé un calice, sans pale (1), et surmonté de l'hostie. La pale est sur le côté, représentant la Sainte-Face (2), en broderie sans doute. Auprès du célébrant, on voit le sous-diacre agenouillé, en tunique violette, et deux assistants.

« Dans la baie à main droite, l'autre ministre sacré porte, sur son aube, une étole croisée sur la poitrine et une dalmatique violette. Il tient un encensoir à la main. Près de lui est un lévite, habillé de blanc.

« Le sujet, traité en deux tons, en or et blanc, se détache sur une draperie rouge. »

---

(1) Sur le panneau de la messe de saint Grégoire, peint au commencement du XVI[e] siècle et conservé à Chambly, où il fit partie primitivement d'un triptyque-retable, le calice, posé sans corporal sur la nappe, est couvert d'une petite pale blanche, carrée et unie, sans ornement.

(2) N'est-ce pas plutôt le corporalier ?

M. le doyen de Chambly a décrit l'apparition du Christ de pitié à saint Grégoire dans ses *Vitraux de l'église de Saint-Martin de Groslay*, p. 11.

La *messe de saint Grégoire* figure sur les volets du retable, peint par Quentin Metsys en 1504, pour une chapelle de l'église de San-Salvador, à Valladolid (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXXVII, p. 206.)

M. Batault a relevé, dans les Inventaires de Marguerite d'Autriche, ces trois mentions importantes. Parmi les tableaux de Rogier van der Weyden, le plus ancien enregistre « une messe de saint Grégoire » (p. 27). M. de la Borde, dans *Les Ducs de Bourgogne*, a donné des extraits d'un autre inventaire, qui répète : « Un petit tableau de Notre-Seigneur crucifié et d'une messe de saint Grégoire, faict de la main de Maître Rogier van der Weyden » (p. 28). Un troisième inventaire, dressé en 1531, un an après sa mort, porte : « Ung tableau, en lequel est peint Nostre Seigneur sortant du sépulcre, au dessus de l'autel et l'histoire de la messe de Monseigneur saint Grégoire pape » (p. 34).

« Saint Grégoire célébrant », fut peint, en 1560, sur une verrière de l'église Saint Géry à Braine-le-Comte, en Belgique. (Croquet, *Epitaphier de Braine-le-Comte*, p. 10) (1).

---

(1) La messe de saint Grégoire fait le sujet de trois brochures, que je suis heureux de recommander : *Panneaux de l'église de Chambly*, par M. le doyen Marsaux, Beauvais, 1887, in-8° (ces panneaux, qui formaient un triptyque pour retable d'autel, datent du XVIe siècle), et du même, la *Messe miraculeuse de saint Grégoire le Grand*, Bar-le-Duc, 1889, où il est question du retable de Chambly (p. 21), du tableau du musée de Beauvais (p. 23), du vitrail de Groslay (p. 23), de plusieurs gravures (p. 23, 25, 27), d'une paix à Saint-Ambroise de Milan (p. 24), et de la pierre de Saint-Léonard (p. 26).

Notice sur la Messe de saint Grégoire, d'après un tableau peint sur bois du XVe siècle, par M. Batault ; Châlon-sur-Saône, 1888, in-8°, avec une planche. Outre ce tableau, qui provient de Beaune et est attribué à Roger van der Weyden, il est question d'une miniature du XIVe siècle (p. 5) et, dans l'ancien diocèse de Châlon-sur-Saône, des peintures des chapelles de Meilly (p. 17), et de Lenoux (p. 21).

XIII

La messe de saint Grégoire, comme on a dû le remarquer, se compose de deux parties distinctes, qui, réunies, forment un tableau complet : l'*apparition* du Sauveur et la *vision* du pape. La vision prouve l'authenticité du fait, mais souvent on s'en passe pour arriver directement au but, qui est la dévotion, conséquence de l'apparition.

La vision elle-même comprend deux parties : le *Christ de pitié* et les *armes de la Passion*. On les trouve souvent répétées : aussi quelques archéologues se sont-ils mépris sur la signification du premier motif, croyant voir l'*Ecce homo* (1), parce qu'ils ignoraient l'origine première de la représentation.

Le Christ de pitié est figuré de deux façons : *seul* ou *accompagné*. Isolé, il se tient debout dans son sépulcre ouvert et adossé à la croix (2); tel est le type usuel de l'écusson du Mont-de-piété, qui en a pris le nom, car *piété* est synonyme de *pitié*. Escorté,

---

(1) Veludo, *La pala d'oro de la basilique de Saint-Marc, à Venise*, p. 38.

Le chanoine Barraud, dans une notice sur les instruments de paix, publiée en 1865, cite la paix de Milan, où, selon lui, serait figuré le « Christ au tombeau », qu'il constate pourtant « debout », « demi-nu, les reins ceints d'un linge » et non couché ou enveloppé du suaire. Evidemment, l'auteur n'a pas compris qu'il s'agissait d'un *Christ de pitié*, analogue à tant d'autres, qui ont été plus généralement considérés comme des *Ecce homo*, ainsi que j'en ai plusieurs fois fait la remarque dans la *Revue de l'Art chrétien*, en rendant compte de l'*Archivio storico dell'arte*.

(2) Un des plus anciens exemples est celui qui est peint sur le revêtement de la *pala d'oro* de Venise (Veludo, p. 38). Le Christ, à mi-corps, les bras croisés, adossé à la croix, se tient debout entre la Vierge et saint Jean. Ce tableau date de 1345.

L'inventaire de Saint-Marc de Venise, en 1519, contient ces deux articles : « Pivial uno de damaschin brochado d'oro... con el suo capucin de panno brocado d'oro et suo flocho, con una figura sul capuzin de un X° passo. — Uno panno de camocha, con uno Xpo passo. »

il a avec lui la Vierge et saint Jean, qui se désolent, ou deux anges qui le soutiennent, comme sur le beau triptyque en broderie de la cathédrale de Chartres (1). Rien n'est plus fréquent que ce motif, surtout en Italie, où on l'a répété en nombre infini sur les retables, les tombeaux, les cloches (2), les instruments de paix et les petites plaquettes de dévotion.

Les *Comptes royaux* font, en 1389, cette description d'un tableau d'or émaillé, où un ange soutient le Christ, escorté de la Vierge et de saint Jean : « A Jehan Hune, orfèvre, demourant à Paris, pour uns tableaux d'or acheté de luy... En l'une des parties d'iceulx tableaux est la Pitié, eslevée et esmaillée de blanc, et en l'autre partie d'iceulx a 2 ymages enlevez, l'un de Nostre Dame, l'autre de S. Jean l'évangéliste, garnis par dedens de pierreries, c'est assavoir de 5 balays, 8 saphirs et 36 perles de compte. »

A Saint-Augustin de San Gimignano, le Siennois Bartolo di Maestro Fredi peignit, au XIVe siècle, « un *Ecce homo* maigre et osseux, entre Marie et Jean, placés plus bas. Judas, représenté seulement par une tête de profil, s'avance pour donner le baiser au Christ, autour de qui sont représentés tous les instruments de la Passion, tenus chacun par une main » (*Archiv. stor. dell'arte*, 1890, p. 41). Il est facile de restituer à cette scène son vrai nom, qui est le *Christ de pitié*.

M. Léon Germain (*Mélanges historiques de Lorraine*, p. 94), décrivant la cloche d'Arrancy, qui date de 1454, signale sur la robe « des médaillons rectangulaires, dont deux représentent Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité, sortant du tombeau ». N'est-ce pas plutôt le Christ de pitié ?

Le Musée du Louvre renferme un retable, daté de 1474, qui a son similaire à Vicence. Le Christ, presque nu, sort du tombeau, l'air piteux, la tête penchée ; deux anges le soutiennent, car il va s'affaisser (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2e pér., t. XXV, p. 137, 141) (3).

---

(1) De Mély, *Le Trésor de la cathédrale de Chartres*, p. 23. Il y est dit « du XVe siècle », XVIe serait plus exact.

(2) Cloche de Saint-Jacques de Châtellerault (Vienne).

(3) Voir aussi, pour un Christ de pitié, du XVe siècle italien, la *Revue archéolog.*, 3e sér., t. III, p. 167, 168.

Au Musée de Cluny, sur un grand retable peint, de la fin du xve siècle, à la messe de saint Grégoire, le Christ apparaît, enveloppé d'une auréole : un jet de sang part de son côté et tombe dans le calice.

Dans un livre d'Heures du xve siècle, à l'hôpital de Beaune (Côte-d'Or), une miniature montre l'apparition du Christ de pitié, dans son tombeau, comme ayant lieu au moment de l'élévation. Le pape, en chasuble bleue, tient l'hostie entre les mains; le diacre et le sous-diacre, en dalmatique, portent des torches.

Une gravure italienne du xve siècle, dite de Savonarole, représente, dans autant de maisons, la pratique de chacune des sept œuvres de miséricorde. La scène se termine par le saint sacrifice, qui est l'œuvre de miséricorde par excellence. Le sujet est ainsi indiqué :

« Hæc est imago pietatis quæ apparuit
Beato Gregorio missam celebrando » (1).

En 1504, mourut le chanoine Bury, qui fut enterré à la cathédrale d'Amiens. Sur un soubassement, couvert d'os de mort, s'élève un « Christ, couronné d'épines et les mains liées de grosses cordes », appelé à tort *Ecce homo* (*Rev. de l'Art chrét.*, 1889, p. 470). La présence sur une tombe signifie littéralement : « Christ, fils de Dieu, ayez *pitié* de moi », formule empruntée à la liturgie.

Un contrat de 1520 règle, avec Etienne Peson, pour l'église Saint-Augustin, à Marseille, les conditions pour la peinture d'un retable, « unum retabulum » : la messe de saint Grégoire devait figurer à la *predella* : « Item, es agut de pacti che à l'escabella penhera ou fara penher au mitan lo misteri de sanct Gregori ». (*Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1885, p. 125).

Le *Missale insignis Ecclesie Pictavensis*, imprimé en 1525, a une gravure sur bois, qui représente un autel avec deux chandeliers posés sur la table, la paix à gauche et le missel incliné à droite, un retable cintré au milieu et à l'effigie du Christ, un parement à frontal damassé, six colonnes, trois de chaque côté, surmontées

(1) Lacroix, *Vie milit. et relig. au moyen âge*, p. 381 ; *Le Très Saint-Sacrement*, 1889, p. 613.

de statues d'apôtres et deux rideaux glissant sur des tringles. Le Christ de pitié se manifeste à saint Grégoire.

M. de la Borde, dans l'Inventaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, cité dans ses *Ducs de Bourgogne*, relève cet article : « Un autre tableau d'ung Christ de pitié estant dans les bras de sa mère, ayant deux volets et feuillets, dans chacun desquels est peint un ange. »

Dans les *Devote orationes* de Fontevrault (1546), au-dessous du Christ, nu moins aux reins, tenant du bras droit la lance et de la gauche la croix, entouré de tous les instruments de la Passion, on lit ce quatrain :

« Comment le benoist sainct Grégoire
Vit les maulx, tourmens et oppresse,
Qu'on feist au haultain filz de gloire,
Ung jour en célébrant la messe. » (1).

Saint Charles Boromée demande que le tabernacle soit surmonté d'une statuette du Christ ressuscitant ou montrant ses plaies : « In summo tabernaculo sit imago Christi gloriose resurgentis vel sacra vulnera exhibentis. » (*Instruct. fabric. eccles.*, lib. I, cap. 13).

Une épitaphe de 1604, à l'église de Saint-Sulpice de Favières, se termine par cette invocation au Christ de pitié (*Notes d'art et d'arch.*, 1891, p. 54) :

QVI PASSVS ES PRO NOBIS
DOMINE MISERERE NOBIS

Une « confrérie des trépassés » (2) existait à Longuyon : on n'en donne pas la date. « Elle était chargée par la municipalité des

(1) Une variante du type est le Christ mort, étendu sur les genoux du Père éternel. Tel il a été représenté en marbre au retable de la chapelle du Mont-de-Piété à Rome, XVIIe siècle : M. le vicaire général de Vareilles en a rapporté de cette ville une bonne copie en marbre blanc, qui date du siècle dernier et qui fait partie de sa collection, à Poitiers.

(2) En 1472 fut fondée à Rouen une « noble confrarie sous le nom de la glorieuse Résurrection Notre Sauveur et Rédempteur Jhesu Crist, S. Ladre, Ste Marthe et des Trépassés » (*Bullet. de la Commis. des antiq. de la Seine-Inf.*, t. VI, p. 233).

soins de vider les fosses tous les dix ans et de placer les crânes au pied d'un Dieu de pitié » (Léon Germain, *La Paroisse de Longuyon*, p. 11).

On lit dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XII, p. 329 : « M. Forestié père fait remarquer que l'apparition du Christ de pitié se trouve reproduite dans une marque typographique d'un imprimeur de Toulouse, Jehan de Guerlin ». Il eut été bon de dire la date.

M. Godard, dans son *Inventaire du musée d'antiquités d'Angers*, décrit les objets suivants :

« N° 297. Empreinte d'un sceau trouvé en 1864 à l'ex-prieuré conventuel de Notre-Dame de la Haye, fondé près d'Angers... Légende : S. CHRISTE SALVA ME (XVIe siècle).

« N° 3189. Bois. Triptyque (XVIe siècle) : au panneau central, le Christ montrant ses plaies ; au volet droit, une religieuse à genoux ; au volet gauche, un archevêque, et à ses pieds un chapeau de cardinal.

« N° 3191. Peinture sur bois : l'enfant Jésus portant la croix et les instruments de la Passion. Incrustation de cailloux du Rhin aux broderies du costume ».

J'ai cité ce dernier exemple, parce qu'il a son analogue sur toile à l'abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres) : l'enfant Jésus tient sa croix et y est entouré des autres instruments de son supplice. Le XVIIe siècle a donc fait dévier la tradition, en substituant au Christ de pitié, qui était bien à sa place, un enfant qui ne peut se motiver que par cette considération, qu'en venant au monde, le Fils de Dieu s'était voué aux souffrances et à une mort ignominieuse.

Poussant plus loin l'idée mystique, à la chapelle de la Barre, près d'Angers, si remarquable par ses saints qu'on ne visite pas assez, Biardeau met le petit Jésus sur les genoux de sa mère et accueillant avec empressement la croix que lui présente un ange, tandis que Marie en paraît effrayée.

La poésie avait, à la même époque, la même inspiration. En effet, le P. Martial de Brive, capucin, a inséré, au milieu du XVIIe siècle, dans son *Parnasse Séraphique*, page 91, une pièce intitulée : « Sur une image où la Sainte Vierge montre son sein à l'enfant Jésus et un ange lui présente une croix, à laquelle il tend ses bras pour la prendre :

« Aymable mère, aymable croix,
Tous deux m'attirez à la fois :
Si faut-il suivre l'une ou l'autre ;
O croix, c'est à toi que je viens,
Car, ma mère, je ne suis vostre
Qu'afin de pouvoir estre sien ».

Dès la fin du XVIe siècle, l'idée nouvelle ommençait à percer. A Rome, une toile que j'ai vue chez un marchand, *via di san Venanzio*, représente l'enfant Jésus, âgé d'une douzaine d'années, la tête entourée d'un nimbe rayonnant et flamboyant, agenouillé devant les instruments de la Passion. L'inscription explique parfaitement le sujet :

QVONIAM · EGO · IN · FLAGELLA · PARATVS · SVM

Il est prêt pour le sacrifice et, dès son bas âge, il a compris qu'en lui s'accomplissait la prophétie de David.

XIV

L'image ne suffisait pas. Pour exciter davantage la commisération. des fidèles, on l'accompagna d'un texte adapté au sujet, c'est-à-dire le commentant.

M. le marquis de Villoutreys, dont la riche bibliothèque est si obligeamment ouverte aux travailleurs, m'a communiqué un livre d'heures du diocèse d'Angers, où, en 1605, on a écrit sur vélin, à la fin, l'énumération de toutes les douleurs du Sauveur pendant sa longue agonie.

« *Nombre des gouttes de sang, de larmes, de playes qu'a receu Nostre Sauveur J. C. en sa passion.*
Larmes de J. C., 62.200.
Sueur de sang, 97.305 gouttes.
Tirées de ses playes, 81.200 gouttes.
Soldats qui l'ont battu, 500.

Blessures en sa face, 100.
En sa bouche, 30 coups.
Jetté par terre, 13 fois.
Frappé sur la teste, 85 fois.
Tiré par les cheveux, 305 fois.
Par la barbe, 58 fois.
Relevé de terre par les cheveux, 23 fois.
Frappé sur le dos, 380 fois.
Frappé sur la poitrine, 43 fois.
Des soufflets receus, 120.
Des crachats, 32.
Foulé aux pieds, 170 fois.
Frappé sur les espaules, 62 fois.
Sur les iambes, 32 fois.
Ses sanglots et soupirs, 900.
Coups mortels, 19.
Blessures, 6666.
Blessures sanglantes, 5.400.
Blessures en sa coronation, 300.
Blessures receus en sa flagellation, 15.490. »

A la cathédrale d'Albi, au XVIe siècle, dans une des chapelles latérales, on lit ces vers, qui disent ce qu'il faut *regarder* et dans quel esprit doit se faire cette contemplation méditative :

« Aspice, mortalis, pro te datur hostia talis.
Morte morte demo ne moriatur homo.
Nescio quid pro te majus possim dare quod me.
Dulcis amice, vides quos pro te porto labores. »

Ces vers léonins sont certainement antérieurs à l'époque qui les a peints, parce qu'ils étaient dans le fonds commun de la tradition. Je les crois contemporains de ceux-ci, qui datent de 1098 et qui sont insérés dans le *Textus sacramentorum*, édit. de 1523 :

« In cruce pro te sum : fili, respice Jesum.
Pro culpa populi respice quanta tuli :
Lancea, crux, clavi, spine, mors, quas toleravi,
Demonstrant qua vi crimina vestra lavi.

Sputa, flagella, mine, vestre sunt meta ruine (1).
Morte luo seva quid homo commisit et Eva.
Mors mihi sola placet ne pereant hic et hec.
Idcirco sine ve non vivit filius Eve. »

A Saint-Eustorge de Milan, un tableau de la fin du xve siècle, placé dans la sacristie, énumère aussi en vers les instruments de la Passion pour émouvoir le cœur des fidèles. J'ai eu tort de n'en pas prendre copie : le temps m'a souvent manqué en voyage.

A la même date, les anges, tenant les mêmes instruments, furent peints aux châteaux de Dissais (Vienne) et de Pimpéan (Maine-et-Loire). Chacun d'eux a une strophe de vers français pour attendrir par le spectacle de la douleur sous toutes ses formes. Je ne répèterai pas cette poésie qui ne manque point de charme ; qu'il me suffise de renvoyer à ma monographie du château de Dissais (dans les *Paysages et Monuments du Poitou*) et à mon *Epigraphie angevine*, où les textes sont tout au long, avec leurs variantes.

Dans les « Cantiques spirituels, composez par le R. P. Martial de Brives, capucin, sur les principaux points de la doctrine chrétienne », Paris, 1679, le quatorzième a pour sujet « les Instruments de la Passion » (*Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. x, p. 512).

XV

Le texte complémentaire de l'image de pitié prend aussi parfois la forme d'une prière, que l'on doit réciter au moment solennel de l'élévation, lorsque, en face de l'hostie consacrée, le Christ se manifeste dans sa chair.

M. Batault a extrait des manuscrits trois formules que je vais reproduire.

---

(1) Le xvie siècle a ainsi glosé ce vers : « Sputa, gallice *crathères*, flagella, id est tormenta, et ruine sunt meta, id est redemptio vestre ruine, id est vestre perditionis ».

La première a été copiée sur un « manuscrit de la première moitié du XVe siècle, grand in-4° sur vélin et orné de belles miniatures à grandes pages et marginales, intitulé *Psalterium magnum*, à la Bibliothèque Nationale. Une très belle miniature de la messe de saint Grégoire est en tête du chapitre : *Incipit vigilie defunctorum* » (p. 10). L'indulgence accordée par Boniface VIII, à la demande de Philippe le Bel, serait de deux mille ans.

Omnibus confessis et contritis hanc orationem dicentibus inter elevationem corporis Christi et tertium Agnus Dei, Dominus papa Bonifacius concessit duo millia annorum (*indulgenciæ*), *supplicatione Philippi regis Franchie.*

Oratio. Domine Jhesu Christe, qui hanc sacratissimam carnem et preciosissimum sanguinem tuum de gloriose Virginis Marie utero assumpsisti et eumdem sanguinem de sacratissimo utero in ara crucis pro salute nostra effundisti, et in hac gloriosa carne a mortuis resurrexisti, et ad celos ascendisti et iterum venturus es judicare vivos et mortuos in eadem carne ; libera me, per hoc sacrosanctum corpus tuum, quod modo tractatur in altari, ab immundiciis mentis et corporis et ab universis malis, periculis presentibus, preteritis et futuris. Amen.

« Les Heures imprimées au commencement du XVe siècle avaient aussi ces prières. Qu'on nous permette de donner le texte des deux suivantes, que nous croyons inédites » (p. 11-12).

« *Quand le prêtre lève la sainte hostie.*
Salve, sancta caro Dei,
Per quam salvi sunt rei.
Salvos tuos redemisti,
Dum in cruce pependisti,
Quando mortem occidisti.
Unda, que de te manavit,
A peccato nos mundavit.
Quod primus homo inobediens patravit
Sancta caro, tu, me munda.
Sanguis et benigna unda,
Lava me ab omni sorde
Et ab infernali morte.

Per tuam benignitatem,
Confer mihi sanitatem
Et sanctam prosperitatem.
« Frange meos inimicos
Et fac eos amicos
Et superbiam illorum destrue,
Rex angelorum.
In exitu mortis mee libera me,
Deus fortis, a leone.
Pater noster. »

L'autre oraison provient des « *Horæ beatæ Virginis Mariæ*, manuscrit du xve siècle » (p. 12) :

« Salve, caro Dei Domini Nostri Jesu Christi.
Anima Christi, sanctifica me;
Corpus Christi, salva me;
Sanguis Christi, inebria me;
Aqua lateris Christi, lava me;
Passio Christi, conforta me;
Sudor vultus Christi virtuosissimi, sana me;
Bone Jesu, ab hoste maligno defende me
Et in hora mortis mee voca me et pone juxta te,
Ut cum angelis et sanctis tuis laudem te,
Dominum Salvatorem meum in secula seculorum. Amen. »

Ce n'était pas encore assez. Le Christ de pitié avait sa prière particulière. Elle consistait en sept *Pater* et *Ave*, qu'il fallait dire avec dévotion et à genoux pour gagner les indulgences accordées par « une bulle du pape Boniface VIII ». M. Batault, si exact dans ses citations, où je le remercie de m'avoir fait une si large part, ne dit pas quel manuscrit lui a fourni cette rubrique (p. 9) : « Indulgentiis concessis omnibus illis qui ante figuram Christi patientis posuerunt genua in terra, dicentes cum devotione *Pater Noster* et *Ave Maria* septies, etc. » Cet *et cœtera* donne des regrets sur la suite du texte : un document ne devrait jamais être tronqué.

Le docte écrivain nous renseigne mieux sur la fresque de l'église de Meilly, où la messe de saint Grégoire est accompagnée

du Christ de pitié, des instruments de la Passion, mais surtout de cette inscription « en vers rimés », écrite sans que les rimes soient à la ligne, méthode usitée quelquefois dans les manuscrits du xve siècle » (p. 20).

« Celuy ou celle qui dira :
Pater noster, Ave Maria,
Dévotement, le cœur contrit,
En l'honneur du doux Jésus Christ,
En contemplant sa passion
Par piteuse compassion,
Chaque fois à genoux, les mains jointes,
Révéremment, sans nulles feinctes,
En saluant la portrecture
Semblable à ceste figure
Qui est ci-dessus picturée,
Acquerera, c'est chose prouvée,
Tous les pardons en vérité
De Rome, la sainte Cité,
Et mériteront l'absolucion
Quatorze mille ans de pardon.
Et dix papes, à cette chose voire,
Qui furent après St Grégoire.
Chacun d'eux en donna six ans
Et trente papes puis régnant
L'accrurent chacun de cent jours
Pour donner aux pécheurs secours. »

A la chapelle de Lenoux, fondée en 1484, la messe de saint Grégoire était aussi expliquée par une légende dont il ne reste plus que ces mots : « Ainsi que saint Grégoire estant à Rome, où il célébroit la saincte messe..., à luy aparut J. C... » M. Batault ajoute (p. 21) : « Sur une des faces de la chapelle se lisait, en outre, une longue inscription, aujourd'hui illisible », qui probablement relatait les prières à réciter pour gagner des indulgences vraiment extraordinaires, que l'inscription de Meilly suppose être, pour une première fois (concession Grégorienne) de quatorze mille ans; pour une seconde, de soixante ans, et une troisième, de trois mille jours.

XVI

Les *armes de la Passion* sont l'adaptation à la forme héraldique des divers instruments du supplice du Sauveur. La série la plus complète existe à la voûte de l'église abbatiale de Saint-Martin, à Trèves (fin du XVe siècle). La *Revue de l'Art chrétien* en a donné des spécimens, après les *Mélanges de décoration religieuse* de M. de Farcy. Sur un champ de gueules ressort soit la croix, soit la colonne et les fouets, ou la couronne d'épines ou la robe tirée au sort, etc. Les textes en parlent aussi souvent que les monuments : malgré cela, il n'en est pas soufflé mot dans le *Glossaire archéologique*, qui a tant de lacunes qu'il importe de combler.

« Ung corporalier à l'ymaige des enseignes de la Passion » (*Inv. de la comtesse de Montpensier*, 1474).

Dans l'église de San-Lorenzo, à Vicence, l'autel du *Corpus Domini* est surmonté d'un beau retable de la Renaissance. Au tympan, le Père éternel ; au milieu, le Christ sortant du tombeau et soutenu par deux anges ; à droite, saint François d'Assise, tenant un livre et une croix ; à gauche, un autre franciscain portant dans un médaillon rond les instruments de la Passion.

Un des plus curieux exemples est « le plat dit de la Passion, fabrique de Savignies, conservé au musée de Beauvais. La bordure est couverte d'écussons aux armes de France et de Bretagne et des attributs de la Passion, avec la légende : *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor similis sicut dolor meus. Pax vobis.* 1511 » (Marsaux, *Représent. allégoriq. de la Sainte-Eucharistie*, p. 20).

En 1516, Roland Lagout, « vitrier, demeurant à Angiers », entreprit de faire « la grande vitre de dessus le grand aultier de l'église de Saint Nicolas de Craon, à laquelle vitre est tenu faire Nostre Dame de pitié », avec les donateurs. « Et au fourmement de ladite vitre sera tenu de faire Dieu le Père et des anges portant le mistaire de la Passion » (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, p. 437).

Sur un manuscrit d'Aristote, de la fin du XVe siècle, à la bibliothèque de Rouen, la Prudence porte, suspendu au cou, un écus-

son qui forme sur son bras comme un bouclier : or, le meuble de l'écusson est une croix, percée des trois clous et accostée de la lance, de l'éponge, des dés et de la colonne (*Annal. arch.*, t. XX, p. 247).

A la même date, au jubé de Sainte-Madeleine, à Troyes, l'écusson reparaît deux fois. Sur l'un est la croix avec les clous, la lance et l'éponge; sur l'autre, la colonne, les cordes, la verge, les fouets et les dés.

En 1534, à l'enterrement de l'abbesse Renée de Bourbon, on disposa, dans l'église de Fontevrault « par dessus le siège » abbatial, « une listre ou cincture », « tout au travers », où « estoyent semez les escussons des armes de la Passion et de la defuncte, entremelez les uns dans les autres ».

« Aux heures, garnies d'or taillé, les armes de la Passion » (*Inv. de Fr. de la Trémoille*, 1542).

« Plus, troys parements d'aultel de plusieurs valleurs, de taffetas, armoyé des armes de Dieu le Fils » (*Inv. de la Sainte Chapelle de Chambéry*, 1542).

M. le chanoine Muller, vicaire à Senlis, a bien voulu me copier une gravure du XVI[e] siècle, signée *Nullem*[t], et de style allemand. Elle offre cette particularité, que les armes de la Passion sont figurées par un écusson, couché obliquement et traversé par une croix, dont le cimier, soutenu par deux anges volants, n'est autre que le Christ de pitié, debout, presque nu, adossé à sa croix et escorté de la lance et de l'éponge. Telle est la vision du pape qui, agenouillé devant l'autel, ne voit pas seulement le Christ piteux, mais aussi le symbole héraldique de la passion.

Cet autel est muni d'un retable, bas et allongé, couronné d'une course tréflée. Deux rideaux le flanquent. Le calice repose sur le corporal, et du côté de l'évangile est un seul chandelier, à pied rond. Latéralement, dans une petite niche, sont posées les burettes.

Le diacre et le sous-diacre, en dalmatique et tunique, se regardent étonnés, au bas des marches, qui sont au nombre de deux.

Des deux cardinaux en *cappa* et chapeau rouges, qui assistent le pontife, l'un tient la tiare à trois couronnes, et l'autre la croix papale, sans crucifix. Il y a, en outre, deux assistants laïques, dont un indique du doigt l'apparition.

Sur le mur sud du bas-côté, sont appliqués les instruments de la Passion : la colonne de la flagellation, avec les fouets et les verges, surmontée du coq qui convertira saint Pierre ; la Sainte-Face, le marteau de la crucifixion, les vases à parfums des trois Maries, la lanterne de l'envahissement nocturne du jardin des oliviers, les trente deniers de la trahison, les dés qui jouèrent la robe sans couture, le profil de Judas et, placées en regard, les têtes de saint Pierre et de la servante, de Pilate et d'Hérode couronné (1).

L'art, au moyen âge, se guidait sur la liturgie : ils marchaient de pair, en sorte que les monuments s'expliquent tout naturellement par les prières de l'Eglise. L'artiste ne faisait que reproduire ce qu'il avait entendu et goûté : il n'était même pas nécessaire, pour cela, d'une intervention directe du clergé. La seule assistance aux offices suffisait à former l'éducation vraiment chrétienne de l'ouvrier.

Les armes de la Passion nous paraissent actuellement étranges ; pour les comprendre, il faut les replacer dans leur milieu, où prédominaient les idées de culte et de chevalerie. Les *Analecta hymnica medii ævi*, du P. Dreves, contiennent deux poésies qui ont dû être populaires autrefois, et qui sont la justification de la théorie que je viens d'émettre.

La première est tirée d'un manuscrit du xvᵉ siècle, qui provient de Saint-Pierre de Salzburg. Elle figure dans les *Hymni inediti*, Leipzig, 1888, p. 21, nº 17, et a pour titre : *De armis Christi.*

---

(1) Le chanoine Santoni, dans sa brochure *Altare di majolica, ai cappuccini di Camerino*, Camerino, 1892, signale, au retable des Capucins de Camerino, autour du sujet principal, qui est la Vierge en majesté, les instruments de la Passion, et parmi eux « le baiser de Judas est représenté par deux têtes qui se baisent, le reniement de saint Pierre par les deux faces affrontées de l'apôtre et de la servante, l'infâme prix de la trahison par deux mains, dont une compte l'argent et l'autre le reçoit, l'accident de Malchus par une main gantée qui tient une oreille ; deux autres mains qui se lavent dans un bassin, se réfèrent à Pilate ». Ce beau retable des débuts du xviᵉ siècle, vers 1530, appartient à l'école des della Robbia, qui ont affectionné ce genre de décoration, témoin le retable de la pieve di San-Stefano di Lamporecchio, province de Florence. (*Arte e Storia*, 1886, nº 25.)

1. Lauda, Sion. gloriosa
Christi torcularia,
Per quæ nimis fructuosa,
Valde salutaria
Sunt exorta gratiosa
Nobis pocularia (1).

2. O quam felix hasta, latus
Christi quæ aperuit,
Cruci clavis conclavatus
Qui transfigi meruit,
Per quem mundus renovatus
Et salus refloruit.

3. Nexus clavis et ligatus
Christus, ut nos solveret ;
Deus homo captivatus,
Ut captos redimeret;
In hoc mundo conversatus,
Ut nos cœlo redderet.

4. Christus, botrus Engaddinus,
Est expressus ferulis,
Nostra salus, flos divinus
Et salvator nobilis,
Bone pastor celestinus,
Rex totus amabilis.

5. Unde fluit mundus liquor
Et potus nectaricus,
Cujus mirus dulcis sapor
Et totus sanaticus,
Ejus salvativus odor,
Bonus, aromaticus.

6. Fundat bonus christianus
Vasa hinc vinaria,
Mentem scopet cordis manus
Vera per scoparia,
Replens totus non mundanus
Sua promptuaria.

7. Felix sanguis, felix unda,
Christi fluens latere,
Mendas nostras tergens munda,
Lava nos a scelere,
Per te nobis lætabunda
Salus sit ac vivere.

8. Miserere, qui latronem
Pœnitentem sumpseras,
Transfigentem militonem
Hasta sustinueras,
Nobis bonum des agonem
Nec extremos deseras.

9. Genitori Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio,
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio.

Les armes énumérées ici sont au nombre de quatre: le *pressoir*, qui foule le *raisin*; la *lance*, qui perce le côté et en fait jaillir le sang et l'eau; les *clous*, qui transpercent les membres ; la *croix*, instrument du salut.

---

1) Cette hymne se chantait sur l'air du *Pange lingua*, dont elle a adopté la doxologie.

L'autre pièce liturgique est une séquence, insérée dans les *Sequentiæ ineditæ*, Leipzig, 1890, p. 22, n° 19. Son titre, *De corona spinea*, n'est pas exact, car elle ne salue pas seulement la *couronne d'épines*, mais aussi la *croix*, les *clous*, les *fouets*, l'*éponge*, la *lance*, le *voile* qui couvrit la face, la *chlamyde* de pourpre, la *colonne* et les autres *armes*. Elle a été copiée dans un graduel manuscrit du XVe siècle, « Graduale Borkense » (1). Nous sommes toujours en Allemagne, où l'art héraldique s'est si complètement épanoui.

1. Diadema, laude plena,
Nunc adora, nunc honora
Jesu Christi spineum ;
Mens devota, ejus lota
Cum cruore ex amore
Fuso tis in pretium.

2. Cerne Verbum incarnatum,
Tibi natum, tibi datum,
Pro te passum, immolatum,
Ne putrescas scelere.
Pressor nimis cum emungit,
Spina sacrum caput pungit,
Sua membra nos perungit
Cruor fluens propere.

3. Sic adjutus, sic solutus,
Noli nimis esse tutus;
Certa forte, sic imbutus,
Virili certamine;
Age grates majestati,
Redde vices caritati,
Memor esto tanti dati
Nec unquam obliviscere.

4. Salve, crux, clavi, flagella,
Spongia, lancea, spina,
Vela, chlamys et columna,
Armis et cum reliquis;
Arma tua nunc adoro,
Christe, Deus et hoc oro
Ut in domo et in foro
His dependas clipeis (2).

On gagnait même des indulgences à réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* devant les armes de la Passion, comme il résulte d'une inscription gothique (XVIe siècle ?) rapportée dans le *Zeitschrift fur Christilche kunst*, 1891, p. 367 :

« Quociens · quis · coram · armis · Xpi · quincque · orationes · apostolicas · cit (scilicet?) · quinque · Pater · noster · et · Ave · Maria · devote · dixerit · xx · milibus · anorum · a · penis · purgatorii · exonoratus · erit. »

---

(1) Borken, dans la Basse-Hesse.

(2) *Clipeis* indique la forme de l'écusson, qui, dans l'origine, fut véritablement un *bouclier* pour se défendre.

Cette seule mention de 20,000 ans prouve que l'indulgence est apocryphe, comme l'a démontré le bienheureux cardinal Tommasi.

Voici une notable variante que j'ai relevée à Aix-la-Chapelle sur un retable de la fin du gothique, et où est figurée la messe de saint Grégoire :

Quicumque · devote · septem · orationes · apostolicas · coram · Xpi · armis · legerint · et · septem · preces · (Pater?) septem · Ave · Maria · locuerint · quociens · id · fecerint · de · indulgencia · XX · milia · annorum · gaudebunt ·

XVII

L'image de la messe de saint Grégoire n'est pas la seule qui illustre les inscriptions cimétériales : on y voit encore le jugement dernier, car c'est de lui seul que dépendra le sort éternel.

« Sur un des contreforts de la nef de l'église de Parnes (Oise), à droite, est fixée une pierre sur laquelle est représenté le jugement dernier. Au haut, apparaît Jésus Christ, la tête radieuse et environnée de nuages ; à ses pieds est le globe du monde et, tout auprès, deux anges sonnent de la trompette. De la trompette de celui de gauche, sort un phylactère sur lequel on lit : *Surgite mortui*; un phylactère semblable, sortant de la trompette de l'autre, porte : *Venite ad judicium.* Au-dessous des anges, l'on remarque un grand nombre d'hommes et de femmes, les mains jointes, paraissant au jugement. A la droite de Jésus-Christ est placée sa divine mère, dans l'attitude de la prière; saint Jean est de l'autre côté, également à genoux et les mains jointes.

« Dans la partie inférieure de la pierre on remarque, sur les deux bords, des personnages qui sont dans des tombeaux, d'autres qui sortent de leur sépulcre, d'autres enfin qui sont conduits par des anges au jugement.

« Entre ces deux bords, on lit l'inscription suivante (dont la date est 1521) :

« Priez Dieu pour les trépassés
Tous les jours et dévotement,
Car vous serez tous amassés
Devant lui au grand jugement.

Ayez pitié de vos amys
Qui sont trépassez de ce monde,
Priant Dieu que bien brief soient unis
Es sainctz cieulx où tout bien abonde

Humains vivans, priez pour nous,
Pouvres âmes du purgatoire
Et nous prirons après pour vous,
Quand nous serons lassus en gloire.

Prions tant Dieu et nostre Dame
Que les trépassez soient absoubz
Et mesmement pour les povres âmes
De ceulx qui gissent cy dessoubz » (1).

XVIII

Revenons à la messe de saint Grégoire, qui n'a pas encore dit son dernier mot. Son commentaire varie beaucoup sur certains détails. Tous sont unanimes à attribuer à saint Grégoire le Grand l'apparition du Christ de pitié, mais les uns la placent au Panthéon, d'autres à Sainte-Croix de Jérusalem, ou encore à l'église du Cœlius. Je crois avoir démontré qu'elle eut lieu là où est actuellement la petite église de la *Divina pietà,* qui en conserve le souvenir. A distance, des erreurs topographiques sont possibles.

L'accord se fait également sur la vulgarisation de la dévotion, qui suppose deux choses : une *image* et des *oraisons* que l'on doit réciter devant pour gagner certaines indulgences. J'ai publié ces

(1) *Bullet. arch. du Com. hist.*, t. IV, p. 75.

oraisons, qui sont très touchantes (1). Le pape peut-il les revendiquer comme siennes ? Le cas est douteux, car il n'en est point question ni dans sa vie ni dans ses œuvres.

L'image, comme type, remonte-t-elle à son pontificat ? Assurément non, et je n'en connais guère d'antérieure au XVe siècle.

C'est à cette même date qu'est également spécifiée une concession d'indulgences. Je crains bien qu'elles soient apocryphes, car des indulgences grégoriennes, bien prouvées, seraient un fait vraiment exceptionnel. On peut donc poser sur ce point les réserves les plus expresses. Plusieurs papes les ont confirmées ou augmentées ; leur identité n'est pas facile à établir. Je les classe donc dans la catégorie de celles octroyées par saint Pierre. Quelques-unes ne doivent pas être rejetées, car elles portent leur date et correspondent à l'établissement de la dévotion au Christ de pitié ; ainsi Nicolas V, en 1444 et 1449 ; Calixte III, en 1456 ; enfin Sixte IV. Les renseignements donnés par le manuscrit de Mme d'Aguilhon sont si précis, qu'il serait téméraire de les condamner *à priori* ; il y a là une indication que, tôt ou tard, maintenant que les archives du Vatican sont ouvertes aux studieux, on pourra justifier par des documents.

Saint Grégoire aurait recommandé, en même temps, l'usage du Christ de pitié et des armes de la Passion, mais l'un me paraît aussi fantaisiste que l'autre. Les instruments de la Passion, en iconographie, nous viennent d'Orient. Les byzantins les exhibent sur un trône, à propos de l'*Etimacia* ou préparation du jugement (2). Les Latins les ont admis aux côtés du Sauveur, tenus par des anges, dans cette scène finale qui occupe le tympan aux portes occidentales de nos cathédrales, comme Notre-Dame de Paris et Saint-Pierre de Poitiers. Le XIIIe siècle commence à les

---

(1) Les comptes de l'imprimerie Ripoli portent la vente, en 1477, au 5 mars, « delle orationi di sancto Gregorio » au prix de 2 sous ; au 26 mars, « per orationi della pietà », 26 sous ; le 29, « d'oration di sancto Gregorio », 14 sous. (*Il bibliofilo*, 1887, p. 14).

(2) Voir la brochure de Paul Durand, sur ce sujet, p. 35 ; Veludo, *La pala d'oro de Saint-Marc de Venise*, p. 18 ; de Rossi, *Bull. d'Arch. chrét.*, 1872, pl. IX, fig. 1.

honorer; il les place autour de l'autel, par exemple à Arras (1), ou autour de l'abside, ainsi qu'à la cathédrale d'Angers. Mais la grande vogue fut au XVe siècle: nous en revenons toujours là.

Aussi, je ne puis dissimuler ma conviction que c'est aux alentours de cette époque qu'il faut chercher la création de la légende, qui entraîna à sa suite une forme nouvelle en iconographie.

Le livre d'heures de Mme d'Aguilhon, que j'ai connu à Montauban par mon très obligeant ami le chanoine Pottier, forme un appoint considérable dans la question. J'en détache en conséquence cette page instructive :

« *Orationes dicende ante ymaginem pietatis, que apparuit sancto Gregorio et debet dici cum quinque* Pater noster *et tociendem* Ave Maria, *pro quibus habentur maxime indulgencie ab eodem sancto Gregorio et aliis quam plurimis summis pontificibus.* O Dne.....

« Beatus Gregorius, dum esset summus pontifex, apparuit ei Dominus Jhesus Xpistus sub passionis effigie, in capella Jherusalem, que est Rome ad sanctam Crucem; qui, ipsum Jesum intuens, motus devotione et considerans quod tota efficacia remissionis peccatorum procedi[t] ex merito passionis, vere penitentibus et confessis, coram simili ymagine genuflexis, devote dicentibus quinque *Pater noster* et totidem *Ave Maria*, concessit IIIIor millia annorum de indulgensis. Item quicunque intuetur arma Domini Nostri Ihesu Xpisti habet a sancto Petro apostolo 3s (2) annos indulgenciarum, a sancto Innoscencio XLIIII annos, a sancto Gregorio XL dies. Item sanctus Leo dedit XXX annos. Alibi legitur quod XXXca pape quibus eorum dedit centum dies et quibus XVIII episcoporum dat XL dies. Calistus secundus in consilio Lugdunen., Nicholaus quinctus anno Domini milo CCCCo XLIXmo, Calixtus 3s anno milo CCCCo LVJ, confirmaverunt omnes indulgencias a sancto Gregorio concessas hijs qui in genibus legunt devote, contriti et confessi, quinque *Pater noster* et *Ave Maria* coram prefatis armis, sicut sanctus Gregorius qui hc in capella Jherusalem que est Rome ut pretactum est, videbat, legendum insti-

(1) *Annal. arch.*, t. IX, p. I; Viollet-le-Duc, *Dict. d'arch*, t. II, p. 29.

(2) *Tres.*

tuit. Et summus pontifex Calixtus 3ᵘˢ qui easdem, ut dictum est, confirmavit auctoritate apostolica et plenitudine potestatis easdem concessit. Calixtus vero xl adjuncit prefatis quinque *Pater noster* et *Ave Maria* orationes quinque precedentes et plures alii summi pontifices addiderunt quilibet tempore suo indulgencias, ita quod ascenderunt ad xxᵐ milia et xxᵐ annos cum xxᵐ diebus. Habentur ista in camera sanctissimi pape in libro summorum pontificum et hoc per signaturam apparet in Registro folio ccxiij, li. 2°, anno mil° cccc° lvj, pontificatus sui anno 2° et hanc signaturam extraxit quidam nomine frater Xpistoforus Persomin, divi ordinis Guillermo heremite; qui Xpistoforus fuit librarius Sixti IIIIᵗⁱ. Nicholaus papa quintus easdem etiam indulgentias confirmavit et sub eadem forma concessit anno Domini mil° cccc° xliv, die 3° januarii, post quintam horam noctis, ad requestam fratris Xpistofori de Folinio, presentibus Francisco de Vilbio et multis aliis in palacio sancti Patris, easdem indulgencias confirmavit. Postremo Sixtus papa IIII' et etiam et hᶜᵉ (1) orationculas supra insertas composuit et cum h° omnes indulgencias a tempore Gregorio concessas duplicavit. Summa ergo indulgenciarum quas consequuntur dicentes septem oraciones cum septem *Pater noster* et *Ave Maria* coram supradicta ymagine et nescientes legere si legant xv *Pater noster* et *Ave Maria* easdem consequuntur. »

XIX

Que signifie plus spécialement la messe de saint Grégoire en tête de l'inscription cimétériale de Saint-Léonard? Trois choses : que la messe est le moyen le plus efficace pour la délivrance des âmes du purgatoire et que saint Grégoire institua à la fois l'autel privilégié et le trentain.

J'ai longuement disserté de l'autel grégorien dans mon *Traité de l'autel privilégié* (*Analecta jur. pontif.*, t. VIII, col. 2044-2049; *Œuvr. compl.*, t. IV). La question y est épuisée et je n'ai plus à y

(1) *Haece.*

revenir : j'en dirais presque autant du *trentain* (1), dont je raconterai ici seulement l'origine.

Un religieux du monastère de Saint-André, sur le Cœlius, à Rome, que gouvernait alors saint Grégoire, révéla à son frère, peu de temps avant de mourir, qu'il avait recueilli en secret trois pièces d'or, contrairement à la règle qui exigeait le dépouillement complet de toutes choses. En conséquence, comme punition et pour servir d'exemple à la communauté, saint Grégoire le laissa mourir sans consolation aucune de la part des autres religieux et le fit ensevelir sans honneur. Mais, au trentième jour après son décès, ayant pitié de son âme qu'il supposait devoir expier sa faute dans le purgatoire, il ordonna au prévôt du monastère de célébrer, à l'intention du défunt, trente messes, pendant trente jours consécutifs. Quand la dernière eut été dite, le moine infidèle, mais purifié, apparut à son frère pour lui annoncer sa délivrance qu'il ne devait qu'au Saint Sacrifice.

Ce trait, dont se porte garant Saint Grégoire lui-même au quatrième livre de ses *Dialogues*, chap. 55, a fourni le sujet d'une gracieuse composition, sculptée sur marbre blanc, en 1469, au-devant de l'autel privilégié de l'église de Saint-Grégoire. L'inscription latine fait allusion à la délivrance du moine Juste :

---

(1) *Œuvr. compl.*, t. IV, p. 192, n° 2. — On peut consulter aussi un article de l'*Ami du clergé* (1891, p. 42-43) en réponse à ces questions : « En quoi consiste précisément le trentain de saint Grégoire ? Quelle est son efficacité pour le soulagement des âmes du purgatoire ? » — Les *Analecta juris pontificii*, t. XXVIII, col. 507-508, et le *Journal du droit canon*, 1889, p. 40-41, donnent le texte du décret de la S. C. des Indulgences, du 24 août 1888, *De Gregoriano missarum tricenario*, qui ne permet pas d'appliquer les trente messes aux vivants.

Le trentain est le perfectionnement du système, car saint Grégoire avait introduit dans son Sacramentaire deux messes « pro agendis defunctorum » et « pro depositione unius defuncti » (Cari, *Antiq. lib. miss. S. Greg. papæ*). En cela, il se conformait à la tradition. Saint Ambroise, dans son oraison funèbre de l'empereur Théodose parlait de trois sortes de messes : l'une pour un défunt ; une autre, pour plusieurs défunts, et la troisième, pour tous les défunts (*Ephem. lit.*, 1891, p. 8).

MISSIS · TRIGINTA
SANCTVS · GREGORIVS
ANIMAM · SVI · MONACHI · LIBERAVIT

Ces trente messes, saint Grégoire ne les dit pas lui-même, mais les fait dire par un religieux de son monastère. Aussi le pape est représenté à genoux, vêtu de la chape et priant devant un autel, au coin duquel il a déposé sa tiare et en face d'un crucifix. Derrière l'autel est une grotte creusée dans le roc, où l'âme du moine, humble et suppliante, expie son péché au milieu des flammes qui la brûlent. Mais, à la prière du saint pape, on voit cette âme monter au ciel portée par les mains des anges. Le pontife est assisté d'un seul cardinal et près de lui voltige la colombe divine qui l'inspire et en a fait un des plus savants docteurs de l'Eglise.

Près du pape, le donateur de l'autel et sa femme prient agenouillés.

Du Cange a cité de nombreux textes relativement à la dévotion au *trentain*, qu'il appelle aussi *messe de Saint Grégoire*. Après avoir donné sa définition, il énumère les auteurs qui en ont traité, puis expose toutes les variantes du mot.

« *Missa S. Gregorii*, quæ, juxta ritum Gregorianum celebratur. Pauli Maffei epist., apud Marten., to. 3 *Ampliss. collect.*, col. 904 : *Missas*, *quæ vulgo* sancti Gregorii *dicuntur*, *incœpimus*. »

« Tricenarium autem a B. Gregorio M. papa institutum ferunt ex iis quæ tradit lib. de *Dialog.*, c. 55. Vide quæ de eo habent Alcuinus, *De divin. offic.*, cap. *De exequiis mortuor.*; Amalarius, lib. 3 *De Ecclesiast. offic.*, cap. 44; Durandus, lib. 7 *Ration.*, c. 35, n. 8 ; Haëfftenus, lib. 8 *Disq. monast.*, tract. 1, disq. 4, etc. Quomodo vero tricenaria a monachis exsolverentur, vide in *Antiquis statutis Cartusiensib.*, 1 part., c. 48, § 1.

« *Tricenarium*, *tricenarius*, officium 30 missarum, quod totidem diebus peragitur pro defunctis, vel obventiones quæ obveniunt sacerdotibus ratione ejusdem officii. Martyrolog. Corb. ms., *De societate Eccl. S. Medardi Suession. et S. Bertini cum Corbeiensi : Et si brevis de defuncto eorum ad nos venerit*, *vel noster ad eos*, *statim percussa tabula*,..... *agetur officium pro eo*, *deinde tricenarius*. — Lanfrancus, in decretis pro Ord. S. Benedicti c. 5 *de*

cantare : Cura brevium, qui foras mitti solent pro defunctis fratribus, et cura numerandi tricenaria et septenaria ad eum pertinet. — Monasticum Anglic., tom. I, p. 150 : *Pro fratribus defunctis hoc utrimque servabitur.... Singuli fratrum* 30 *missas vel decem psalteria persolvent.* — *Tricenarius missarum*, in metropoli Remensi, lib. 3, p. 354. — Bernardus, in Ord. Cluniac., part. I, cap. 24 : *Si autem duo aut plures insimul sepulti fuerint, tricenarius quoque missarum et psalmorum et septenarius pluraliter pro ambobus celebrabitur.* — Regula S. Stephani Grandimont., c. 5 : *Tricenarium, septenarium, annuale vel quodlibet pretium pro missa nominatim vobis oblatum nullatenus accipiatis.* — Adde Radulf. mon. in *Vita Petri ven., abb. Cluniac.*, apud eumdem Marten., to. 16 *Ampliss. collect.*, col. 1198.

« *Trigintale*. Monastic. Anglic., to. 2, p. 414 : *Et domus faciat celebrare trigentale pro anima ejus et pro animabus omnium benefactorum*. Occurrit præterea in *Provinciali Cantuar.*, lib. 3, tit. 23, apud Will. Thorn., in *Chr.*, cap. 25, § 1.

« *Tritennarium*. Apud Ælredum Rievallensem, *in vita S. Edw. confess.*, lib. 2, cap. 2 : *Adhuc de more tritennarium pro rege celebrabatur officium* » (Du Cange).

Du Cange n'a pas assigné de date à ces documents divers, qui concernent surtout le clergé régulier, moines et chanoines, soit pour leurs confrères défunts, soit à l'occasion de leurs associations de prières. Les moines imitèrent donc de bonne heure l'exemple donné par un des leurs, saint Grégoire. Le clergé séculier suivit, comme on le voit, par la cathédrale de Reims.

Je vais grouper ici les documents que j'ai recueillis, par ordre chronologique, afin de mieux faire saisir la marche de la tradition du xe au XVIIe siècle.

922. « Insigne est hac de re statutum capituli S. Martini Turon., editum to. I *Anecdot.* Marten., col. 62 : « An. Dom. D CCCC XXII, kal. junii. Hortatu et suasione atque servitio cujusdam fidelis fratris gregis inclyti confessoris Christi B. Martini, Adam, sacerdotis et granicarii...... statuerunt ejusdem gregis generaliter fratres..... ut ex illo tempore,.... quandocumque aliquis fratrum ex eodem cœnobio obiisset, cantarent pro eo quotidie per XXX dies, post horæ primæ expletum capitulum, super altare dominicum propriam missam, ad quam offerrent fratres genera-

liter, tam majores quam et minores, in Eucharistiam Christi, ut mos est, panem et vinum » (Du Cange).

1054. « *Trigintarius.* Concilium Narbon., an. 1054, c. 14 : *Monemus ut nullus laicorum in opus suum retineat primitias, neque oblationes, neque trigintarios, qui recte debentur a clericis recipi pro fidelium defunctorum orationibus ; sed clericis qui eisdem ecclesiis præsunt, utendos relinquat* » (Du Cange).

1097. « *Trigintalium.* Notitia an. 1097 apud Marten., to. I, *Ampl. Collect.*, col. 566 : *Nos autem pro anima ipsius Julianæ, in primo obitus sui anno, quinque trigintalia fecimus.* » (*Ibid.*)

1100. « *Trigesimalis.* Concordia inter canonicos S. Juliani et monachos S. Vincentii Cenoman., an. circiter 1100, eod. to., col. 580 : *Promisimus quoque illis pro defuncto illorum abbate unum trigesimalem.* » (*Ibid.*)

1112. Le *Cartulaire de l'abbaye de Talmond* (Vendée) publie une charte de l'an 1112 environ, qui débute ainsi : « Comitissa Pictavorum, dum quadam vice in hoc castello demoraretur, petiit matri et patri tuo itemque patri et matri consulis a nobis trigenarium fieri missarum. » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXXVI, p. 273.)

1116. « *Tricesimale.* Societas abbatiarum Sangerm. Paris. et Fiscamm., an. 1116, in probat. *Hist. Sangerm.*, p. XXXV : *Ideoque decrevimus ut pro fratribus nostris semel per annum tricesimale faciatis* » (Du Cange).

1140. « Orioldis Cariofencis, pietati communi commota, a domno abbate Giraudo anime sue aliquod beneficium fore post obitum poposcit. Qui ejus petitioni annuens, trigenarium missarum et vigiliarum et nomen ejus in marcirologium cum pane et vino scribendum concessit » (*Cart. de Talmond*, p. 324, charte de 1140).

1147. « Item, temporibus domni Giraudi abbatis, Gauterius Chabot, in capitulum nostrum veniens,..... petivit fieri tricesimum missarum ac vigiliarum in conventu pro salute sua et fratris sui defuncti et Gaulterii Chabot avi sui et Pagani et Gaudini omniumque parentum suorum, quod ei libentissime concessimus » (*Cart. de Talmond*, p. 318, charte de 1147).

1152. « Si vero aliquis capellano vel parochiali sacerdoti nummos, vinum, annonam, vel etiam illud quod vulgo trentale appellat, reliquerit, commune habeatur » (*Charte de* 1152, *dans le* Pastorale *de la cath. de Paris*). Du Cange ajoute : « *Trentale,*

id est pecuniam quæ pro *trentenario* adimplendo sacerdoti exsolvitur. Et quidem *trentel* pro officio 30 missarum dixerunt nostri. »

1171. « Litteræ Radulphi, prioris de Caritate, ad canonicos S. Martini Turon., an. 1171, tom. I *Anecd.* Marten., col. 557 : *Præterea statuimus ut omni anno post dominicam primam quadragesimæ feria secunda,.... anniversarium vestrum fiat pro defunctis videlicet canonicis in communi conventu solemniter et ipso die incipias tricenarium, quod annuatim persolvetur, sicuti solemus facere pro fratribus nostris, scilicet missas faciendo* » (Du Cange)

1171. « *Trentenarium.* Gaufridus Vosiensis in *Chronico*, I part., c. 55 : *Instituit ut ubicumque obiret monachus S. Martialis, fieret pro eo trentenarium Lemovicæ per duas missas.* Infra : *Fiebat plenarie trentenarium Lemovicæ.* Rursum occurrit in charta capituli S. Martini Turon., ann. 1171, tom. 1 *Anecd.* Marten., col. 556 et alibi. *Trentain* galli dicunt eadem notione ; olim *trenter*, ut refert Borellus. » (Du Cange.)

1200. « Conventio an. 1200, apud Fleureau, *Hist. Bles*, p. 521 : *Omnes tricenarii, annualia, septenaria in communem ambobus, prioris scilicet et sacerdotis venient partitionem.* » (*Ibid.*)

1200. « *Trigesimale.* Charta an. 1200, t. I *Ampl. collect.* Marten., col. 1097 : *Celebrabunt anniversarium ejus cum classico..... et facient annuatim unum trigesimale pro eo.* » (*Ibid.*)

1243. « *Trigenarium.* Charta an. 1243, ex archivis S. Victoris Massil. : *Post vestrum obitum trigenarium faciemus.* Chartul. S. Sulpitii Bituric., fol. 22 : *Concedit omne fevum presbiterale, hoc est offerendam.... confessiones, vigilias, trigenaria.* — Tabular. S. Florentii : *VI non. maii incipiemus trigenarium pro fratribus S. Melanii Redon.* — Pluries occurrit ibi, ut ex tom. 4 *Concil. Hispan.*, pag. 10 et 32. » (*Ibid.*)

1245. « Tridecennale. Charta an. 1245, e tabulario S. Martini Pontisar. : *Odoni capellano v sol. paris. pro uno tridecennali.* » (Du Cange.)

1287. « Ita legendum in Synodo Exoniensi, an. 1287, c. 21, pro triennale : *Statuimus insuper quod parochiales presbyteri annalia vel triennalia non recipiant, per quæ parochiales ecclesiæ careant officiis debitis et quotidianis.* Charta Adelaidis, comitissæ Bellimontis et dominæ de Gornaio : *Postquam supradicta comitissa de*

hoc mundo migraverit et certi fuerint monachi de morte ejus, in crastino tricennale incipient et sic singulis annis, redeunte tempore anniversarii ejus, tricennale facient. » (Du Cange.)

Au XIIIe siècle, l'*Obituaire de S. Martial* établit que des rapports de confraternité spirituelle furent réglés entre les abbayes de Saint-Martial de Limoges et de Sainte-Foi de Conques : or, un des avantages fut un trentain pour chaque religieux décédé. « Notum sit omnibus quod dominus Willelmus, abbas sancti Marcialis, toto annuente conventu, in generali capitulo, Helias Alboino et Willelmus Kasqueri, monachi sancte Fidis de Conchis, ut sint monachi nostri tam corporaliter quam spiritualiter et ubicumque decesserint, scribentur in regula et plenarium tricenarium habeant. » (*Docum. hist. sur la Marche et le Limousin*, t. I, p. 67).

XIVe siècle. Bocace, dans son *Décaméron*, parle d'une femme qui rapporte que plusieurs de ses parents, sa mère entr'autres, lui ont apparu en songe. « C'est pourquoi je voudrais faire prier pour le repos de leur âme et vous serez donc bien obligé de dire les quarante messes de saint Grégoire (1) à leur intention, afin que le Seigneur les délivre des flammes du purgatoire ».

1370. Le sculpteur romain Paolo di Mariano di Sezze, dans son testament, daté de 1370, fait cette recommandation : « Et jussit, si moriatur, corpus suum sepelliri in ecclesia sanctæ Mariæ Arecœli, cui ecclesiæ pro ejus anima et jure sepulturæ et quod debeant fratres dicti conventus pro anima sua celebrare missas sancti Gregorii, reliquit florenos in Urbe currrentes decem » (*Archivio storico di Roma*, t. IV, p. 310).

1385. « *Trecenarium*. Charta an. 1385 e Chartulario S. Joh. Angeriac., p. 458 : *Istæ pauperum procurationes vel trecenaria debent fieri in auditorio diebus superius annotatis.* » (Du Cange).

1391. « Tricennale. Eadem notione in *Provinciali Cantuar.*, lib. 2, tit. 6, lib. 5, tit. 2, in Synodo Londinensi, ann. 1391, apud Willelmum Thorn., in *Chr.*, cap. 20, § 5, c. 21, § 10, in statutis

(1) Il y a erreur sur le chiffre, qui a toujours été *trente*. Bocace n'a-t-il pas exagéré avec intention, par moquerie ? Cependant saint Ambroise parle de quarante messes, d'après les *Ephémérides*.

ordinis de Sempringham, p. 780 ; in veteri charta apud Lobinell., to. 2 *Hist. Britan.*, col. 225 ». (Du Cange).

XIVe siècle. « Nous lisons dans la Vie de saint Vincent Ferrier, qu'une de ses dévotions était de célébrer trente messes sans interruption pour le repos de ceux qu'il avait perdus. Ainsi en usa-t-il à l'égard de sa sœur. Ainsi en use-t-on dans un certain nombre de communautés religieuses dominicaines pour les sœurs défuntes ». (*L'Année dominicaine*, mai 1889).

1439. « Item, ordino, ad remedium anime mee, celebrari missas Sancti Gregorii in ecclesiis infrascriptis, videlicet : sancti Luce, sancti Dominici de Castello, sanctorum Johannis et Pauli, sancti Francisci a Vinea de sancto Erasmo, sancte Agnetis, sancti Pauli, dando ducatum unum auri pro qualibet ipsarum ecclesiarum. » (*Testament du peintre Jacobello del Fiore*, Venise, 1439).

1447. Pierre de Béchillon inscrivait, dans son testament, ces deux clauses relatives à deux sortes de *trentains*, l'un de trente messes le même jour et l'autre de trente messes consécutives : « Item, je veulz et ordonne que, au jour de ma sépulture, au jour de mon service et au jour de mon annan (anniversaire) soient dittes et célébrées en ladite église (d'Epannes, dioc. de Poitiers) pour le salut de mon âme, c'est assavoir à chacun desdicts jours, trente messes avec les vigiles des morts et autres divins offices en tel cas accoustumés... Item, veulz et ordonne que tanstoust après mon trespas, le plus bref que faire se pourra, soit dit et célébré en ladite église d'Espannes, audit autel de Madame sainte Katerine, ung trentenaire de trente messes, ainsi qu'il est accoustumé de faire en tel cas, pour lesquel dire et célébrer je ordonne estre choisi et esleu messire Pierre Caillole, prestre, mon fillou, s'il luy plaist en prendre la charge et pour icelluy faire, je ordonne à luy estre payé pour son salaire la somme de trois escuz d'or. Et veulz et ordonne que il ayct en mon houstel sa provision de boyre et de menger pendant le temps qu'il fera ledit trentenaire ». (*Rev. Poitev.*, 1889, p. 270).

1448. « Item, je voel et ordonne ung trentel de messes estre dictes et célébrées pour l'âme de my, le plus brief que faire se pourra ». (*Testam. de 1448, dans le Cartul. de Corbie*, ap. Du Cange).

1495. « Mathurin de Béchillon, fils aîné de Pierre, régla par

son testament, le 6 décembre 1495, qu'il aurait, lui aussi, sa sépulture dans l'église d'Epannes,... ordonna que trente messes seraient dites par les prêtres de plus sainte vie qui se pourraient trouver, à chacun desquels seraient donnés trois sous tournois.» (*Ibid.*, p. 271). L'analyse donnée par M. Bouillet est insuffisante, il fallait citer le texte même du testament. Il n'est pas indiqué quel jour se diront ces trente messes, probablement c'est celui de l'obit ou sépulture. Ici encore le trentain est abrégé et réduit à un jour, mais trente prêtres y figurent à la fois.

L'Hystoyre et plaisante cronicque du petit Jehan de Saintré, au chapitre LXIII, parlant de son retour à Paris, après ses prouesses contre « les infidelles », dit que les chevaliers ses compagnons furent présentés avec lui au roi, qui leur fit ce petit discours : « Mes amys, Nostre Seigneur soit loué et sa très benoiste mère, quant à tel honneur et joye estes retournez et veuille Dieu pardonner aux âmes de ceulx qui y sont demourez, ainsi que, selon nostre saincte foy, le devons croire, et qu'ils sont sauvez ; mais, affin que Nostre Seigneur veuille délivrer leurs âmes des paines de purgatoire et les mectre en repoz et en son très glorieux royaulme de Paradis, nous voulons et ordonnons que, aux vespres, nous soyons tous à Nostre Dame, et ferons dire les vespres et vigilles des morz et demain les recommandacions et solempnelles messes que l'évesque dira ; et par toutes les aultres églises seront dictes messes de *Requiem*, par tant qu'il y viendra de prebstres ; si vous prie que tous y soyons, lequel service voulons et ordonnons estre ainsi par trente jours continué ». (1).

On les fêta par un « soupper » ; dont furent aucuns qui, après que les tables furent ostées, parlèrent de dancer ; laquelle chose ouye, le roy et la royne dirent que, pour l'amour des trespassés, dont l'on ne devoit mye estre joyeulx, jà n'y serait chanté ne dances faites ; mais, pour le matin estre tous à l'église, demandèrent les espices et le vin de congié ».

Le *Sacerdotale Romanum*, dont la première rédaction remonte au pontificat d'Alexandre VI, à l'article de la *Confessio infirmi*, a cette rubrique : « Et si quod invenerit quod obligatus sit satisfacere, si potest satisfaciat et faciat eum suum condere testa-

(1) Edit. Guichard, Paris, 1843, p. 208.

mentum et domui sue disponere, decimas debitas Ecclesie, ubi hoc fieri consuevit, dimittere et partem aliquam sue facultatis in redemptionem suorum peccatorum legare studeat Ecclesie vel pauperibus et missas beate Marie, que sunt numero 9, et missas beati Gregorii, que sunt numero 30 et alias hujusmodi pro se celebrari facere ».

1507. La seconde femme du peintre Antonazzo, de Rome, demandait, par son testament, en 1507, une messe à l'église de saint Grégoire : « Reliquit unum duc. pro una missa ad S. Gregorium pro anima sua ». (*Arch. stor. di Roma*, 1883, p. 25).

1507. « Item, volo et ordino celebrari deberi missas beatissime Marie et sancti Gregorii pro anima mea. » (*Testament du peintre Gentile Bellini*, Venise, 1507).

1517. « *Trigintanarium*. Testam. ann. 1517, ex schedis D. Aubret : *Vult unum trigintanarium missarum fieri absque interruptione et in qualibet missa offerri panem, vinum et candelam, ut moris est, et illo trigintanario finito, aliud fiat.* » (Du Cange).

1521. Le 2 janvier, Marie Aubry fondait, à Sainte-Croix d'Angers, un « trentain », dont « troys messes à notes, diacre et soubz-diacre et offerte ».

1522. Le 26 janvier, Perrine Colin, par son testament, demandait deux trentains, qui devaient être célébrés dans l'église de la Baumette, près Angers, par les franciscains qui la desservaient.

1527. En 1527, Jérôme Catalani fit un legs à l'église de Saint-Michel de Bologne, à la charge que, chaque mois, on appliquera à son intention les trente messes dites de saint Grégoire.

1528. Marie de Sénac règle, dans son testament, la « fixation d'honoraires pour plusieurs trentenaires de messes ». (*Bull. de la Soc. arch. du Midi*, 1889, p. 78).

1528. « Item, volo quod in remedium anime celebrentur misse Virginis Marie et divi Gregorii, cum elemosina consueta ». (*Testament de Palma Vecchio*, Venise, 1528).

1533. Le « compte des dépenses occasionnnées par les obsèques de Gilles de Porcon, seigneur de Bonnefontaine, décédé le 15 janvier 1533 et inhumé le lendemain en l'église paroissiale d'Antrain, » porte, entr'autres, « la solennité du trentain, consistant en trente messes chantées à diacre et sous-diacre. » (*Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1888, p. XCII).

1580. « Par son testament du 30 mars 1580, Françoise Duverne, veuve de Jean Fontenay, choisit sa sépulture *en la voste de la chapelle de Fontenay, en l'esglise Saint Cire...* Enfin, veut et ordonne ladite dame qu'il soit dit et célébré en icelle chapelle de Fontenay *ung trantenier de saint Grégoire*, léguant au prêtre qui dira le trentenier 4 écus soleil. » (Boutillier, *Mém. sur les anc. vocables des autels et chapell. de la cath. de Nevers*, p. 43).

1597. Le cartulaire paroissial de Souday (Loir-et-Cher), contient trois fondations. En 1597, une veuve lègue « 10 sols pour entretenir les messes des trépassés »; en 1615, un « marchand » laisse « une rente de 30 sols à la boeste des trépassés pour entretenir les messes des trépassés »; en 1625, « 100 sols de rente » sont affectés « pour entretenir à faire dire la messe des trépassés » (*L'Institut des fastes du Sacré-Cœur*, 1890, p. 253).

1657. Après l'assassinat du marquis Monaldeschi, à Fontainebleau, mort le 6 novembre, furent célébrés deux trentains, par ordre de la reine Christine de Suède, en deux fois, par trente prêtres chaque fois. « Et le 14e, à dix heures du matin, le service solennel fut célébré en l'église paroissiale d'Avon, où ledit marquis est enterré, où tous les prestres dudit lieu assistèrent et dirent la saincte messe et le supérieur (des Trinitaires) chanta la dernière du service... auquel trentain il y avoit un assez honneste luminaire.

« Et le lundy 19e, tous les religieux dirent la sainte messe les uns après les autres en la grande église du bourg (Fontainebleau), à l'autel privilégié et entre eux continuèrent un trentain, à ce qu'il plaise à Dieu de mettre l'âme du deffunt en son saint paradis » (*Giorn. arald.*, t. XVI, p. 197).

1677. « Le 27 mars 1677, honnête femme Claude Gousin, veuve de maître François-Alexandre..., fait son testament... Item, veut que son manteau et sa juppe de camelot noir, soient vendus pour en être employé le prix à faire dire un *trantinier* pour le repos de son âme » (Boutillier, *Arch. paroiss. de Nevers*, p. 130).

XX

La locution *messes de saint Grégoire*, indique simplement une origine, non une forme déterminée. Les trente messes ne furent

jamais célébrées en l'honneur de saint Grégoire, c'est-à-dire qu'on ne l'invoqua pas spécialement à cette occasion ; ce ne fut ni la messe d'un confesseur ni plus tard celle d'un docteur.

On peut faire deux hypothèses : ou la même messe se répéta pendant trente jours consécutifs, ou cette messe varia chaque jour.

La première supposition ferait croire à une série de messes de *Requiem*. Est-ce ainsi qu'agit saint Grégoire ? Nous l'ignorons absolument ; ultérieurement, quand la liturgie eut été plus régulièrement constituée et surtout *rubriquée*, cela parait impossible, car les dimanches et les fêtes occurrentes auraient été un obstacle sérieux à la continuité de la messe mortuaire. Tout au plus, peut-on admettre, pour le premier trentain, celui qui suit immédiatement la mort, trois messes de *Requiem* aux quatre jours de la déposition, troisième, septième et trentième, qui sont reconnus officiellement, en pareil cas, comme jours privilégiés (1).

Ferraris, dans sa *Prompta Bibliotheca*, v° *Missa*, t. V, p. 459, a parfaitement établi que les trente messes de saint Grégoire ne sont nullement défendues par la Sacrée Congrégation des Rites ; qu'elles ne sont pas nécessairement de *Requiem*, qu'elles peuvent être dites par différents prêtres qui se succèdent et qu'enfin, tout en requérant la continuité sans solution, il y a parfois im-

---

(1) Telle est la rubrique du missel, à la messe *In die obitus seu depositionis defuncti* : « In die tertio, septimo et trigesimo depositionis defuncti, dicitur missa ut supra, exceptis orationibus quæ dicuntur ut infra. » Amalaire inscrivait déjà le troisième, le septième et trentième jour : « Non opinor ut aliquis velit dicere quod non liceat nobis orare quotidie et sacrificare Deo pro mortuis, sed quod agitur in tertia, septima et trigesima die, publice agitur. » (*De eccl. offic.*, lib. III, cap. 44.)

Pour le trentième jour en particulier, nous avons deux textes très anciens, l'un de saint Ambroise et l'autre de saint Ephrem le Syrien, que citent les *Ephemerides liturgicæ*, 1891, p. 7 : « In Deuteronomio scriptum est quia planxerunt filii Israël Moysen diebus triginta et consummati sunt dies luctus ; utraque ergo observatio habet auctoritatem qua necessarium pietatis impletur officium. » (*Orat. de obitu Theodos.*) — « Cum trigesimum diem complevero, mei memoriam faciatis, mortui enim beneficio officiuntur in oblationibus recordationum sanctorum viventium » (*Testam. S. Ephrem*).

possibilité matérielle à l'obtenir, comme il arrive aux trois derniers jours de la Semaine Sainte, cas spécial prévu et autorisé par Benoît XIV (1).

Reste alors la seconde hypothèse de messes variables. On peut songer tout d'abord à la messe du jour, fête ou férie, avec application de l'intention au défunt, mais il paraît qu'il n'en était pas ainsi. En effet, j'ai trouvé, aux archives de la mairie de Jarzé (Maine et-Loire), un document de l'an 1620, signé du nom du curé, qui prouve que ces trente messes suivaient un ordre déterminé. C'était une sélection faite dans le missel et où défilaient les messes principales, depuis le premier dimanche d'Avent jusqu'aux messes du commun et même votives.

L'ordre adopté fut celui-ci, et on s'autorise de l'institution de saint Grégoire, bien qu'à cette époque, certaines messes n'existassent pas encore, comme celles de la Trinité et de l'Assomption :

1. Premier dimanche d'Avent. 2. Jeudi avant Noël. 3. Vigile de Noël. 4. Noël. 5. Saint Etienne. 6. Saint Jean évangéliste. 7. Saints Innocents. 8. Octave de l'Apparition. 9. Purification. 10. Septuagésime. 11. Cendres. 12. Passion. 13. Rameaux. 14. Résurrection. 15. Tribulation. 16. Ascension. 17. Pentecôte. 18. Trinité. 19. Saint Jean-Baptiste. 20. Saints Pierre et Paul. 21. Assomption. 22. Nativité. 23. Saint Michel. 24. Toussaint. 25. Morts. 26. Apôtres. 27. Evangélistes. 28. Martyrs. 29. Confesseurs. 30. Vierges.

Sur ces trente messes, se succédant comme dans le calendrier, il n'y avait donc qu'une messe de *Requiem* et encore parce qu'elle faisait partie du cycle liturgique et se référait au lendemain de la Toussaint.

---

(1) Cette doctrine a été sanctionnée par le décret rendu pour Beaune, le 14 janvier 1889, par la Sacrée Congrégation des Indulgences (*Œuvr. compl.*, t. IV, p. 194). Les Prémontrés, qui ont cherché à rétablir la dévotion du trentain à l'abbaye de Saint-Michel de Frigolet, en tirent ces conclusions : Ces messes se disent « sans mémoire de saint Grégoire », pas par le même prêtre obligatoirement », « pendant trente jours, sans interruption aucune » et « sur des autels différents, à volonté. »

On remarquera, à la suite de ce document, une nouvelle série de trente-trois messes, établies par Zachée ou saint Amadour, vénéré à Rocamadour. Elles sont, en général, par groupes et se terminent par trois messes des morts. Je me demande comment le fondateur de cette dévotion, qui vivait au premier siècle, a pu dire une messe de sainte Marguerite, qui vécut au troisième. La légende abuse un peu trop de la crédulité des fidèles.

1620. *Hæ sunt missæ quas sanctus Gregorius celebravit sine intermissione aliarum.*

Prima de Adventu : Ad te levavi.
Secunda de feria Vante Nativitatem Domini : Rorate.
Tertia de vigilia Nativitatis Domini : Hodie scietis.
Quarta de die Nativitatis : Puer.
Quinta de sancto Stephano : Et enim.
Sexta de sancto Johanne evangelista : In medio Ecclesie.
Septima de Innocentibus : Ex ore infantium.
Octava de Aparutione (1) *:* Ecce advenit.
IXa de Purificatione : Suscepimus.
Xa de Septuagesima : Circumdederunt.
XIa de Cineribus : Misereris.
XIIa de Passione : Judica.
XIIIa de ramis palmarum : Domine, ne longe.
XIIIIa de Resurrectione : Resurrexi.
XVa de tribulatione : Salus populi.
XVIa (de Ascensione) : Viri Galilei.
XVIIa de sancto Spiritu in die Pentecosten : Spiritus Domini.
XVIIIa de Trinitate : Benedicta.
XIXa de sancto Johanne Baptista : De ventre.
XXa de sancto Petro et Paulo : Nunc scio.
XXIa de Assumptione Virginis Marie : Gaudeamus.
XXIIa de Nativitate ejusdem gloriose : (Salve, sancta parens.)
XXIIIa de sancto Michaele : Benedicite.
XXIIIIa de omnibus sanctis : Gaudeamus.

---

(1) « Apparitio, Epiphania. Ordo officii Gothici, to. III *Collect. conc. Hisp.*, p. 226 : *Notandum est... Apparitionem... idem esse cum Epiphania.* » (Du Cange.)

XXV[a] *de Mortuis :* Requiem.
XXVI[a] *de apostolis* : Mihi autem.
XXVII[a] *de evangelistis :* In medio Ecclesie.
XXVIII[a] *de martyribus :* Sapientiam justorum.
XXIX[a] *de confessoribus :* Sacerdotes.
XXX[a] *de virginibus :* Dilexisti (1).

« Ci s'ensuit la déclaration et le nombre des messes que Monsieur saint Amador dist pour son père et pour sa mère. Et premièrement, sept messes de Notre Dame, trois messes de la Trinité, et une du Saint-Esprit, et une de sainte Marguerite, et six de la Magdeleine, et troys de saint Michel l'ange, et quatre des Apostres et une des Evangélistes et une de Sainte Croix, et une des Martyrs et une des Confesseurs, une des Vierges et troys des Trespassez, et les devront faire dire tous les bons Xpestiens pour leurs amys trespassez, car nul ne scauroit nombrer ce qu'elles vallent et incontinent que saint Amador les eust dictes, sa mère s'en alla tout droict en paradis, et le vingt remercier et payer. En dist autant pour son père, qui fut pareillement délibvré et feut porté des (anges ?) en la gloire du Paradis, en laquelle nous veille conduire le Père et le Fils et le benoist Saint Esprit. — Pierre MICHEL, curé de Jarzé. »

Nous pouvons remonter jusqu'au XVI[e] siècle pour une formule à peu près identique que m'a copiée le chanoine Boutillier, dans le Missel d'Autun de 1556, qui est intitulé : *Sacrorum codex (vulgo missale nuncupatus) juxta ritum Ecclesie Heduensis, optimo ordine nunc demum multò quam antehac unquam castigatior, in lucem emissus. In quo præter veram verborum distinctionem, orthographiam ac prosodiam, nihil eorum quæ ad sacra peragenda pertinere videntur, desiderare possis.* 1556.

Au dernier folio, numéroté CCXXII, se lit le *Trigenarium* grégorien, dont les messes se suivent ainsi, comme il se pratique à

(1) « Les anciens missels du XVI[e] siècle indiquent toujours l'ordre des messes pour le *Trigenarium beati Gregorii papæ.* » (Boutillier, *Vocables*, p. 43.)

Rome, dans l'église de Saint-Sébastien (1) : 1. Premier dimanche de l'Avent. 2. Noël. 3. Saint Etienne. 4. Saint Jean évangéliste. 5. Saints Innocents. 6. Epiphanie. 7. Octave de l'Epiphanie. 8. Purification. 9. Septuagésime. 10. Premier dimanche de Carême. 11. Second dimanche de Carême. 12. Quatrième dimanche de Carême. 13. Annonciation. 14. Dimanche des Rameaux. 15. Jeudi Saint. 16. Pâques. 17. Ascension. 18. Pentecôte. 19. Trinité. 20. Premier dimanche après la Pentecôte. 21. Second dimanche. 22. Saint Jean-Baptiste. 23. Saints Pierre et Paul. 24. Sainte Madeleine. 25. Saint Laurent. 26. Assomption. 27. Sainte Croix. 28. Saint Michel. 29. Saint Grégoire ou de tous les Saints. 30. Morts.

Il n'y a donc qu'une seule messe des morts, la dernière et l'avant-dernière est, à volonté, de tous les saints ou de saint Grégoire, qui le mérite bien. La rubrique se recommande de l'usage romain, qui comporte la confession, puis avant la messe, une prière à l'Esprit Saint, un nocturne de l'office du jour, les sept psaumes de la pénitence ; après la messe, les vigiles des morts. Si l'on préfère, chaque jour, on jeûne et l'on récite le psautier jusqu'au *Dixit Dominus*.

« Secundum usum romanum, *trigenarium* beati Gregorii pape sequitur, quod quicumque dixerit vel dici fecerit, obtinebit tres annos et tres quadragenas indulgentiarum per dominum Innocentium Papam datarum. Et primo debet sacerdos, qualibet die qua ipse est celebraturus, invocare gratiam Spiritus Sancti : et deinde dicere nocturnum illius diei, deinde septem psalmos pœnitentiales cum precibus et sequentibus orationibus : postea vero quam celebraverit, dicat vigilias mortuorum, et hoc omni die cum magna devotione et suorum peccatorum confessione. Aliqui vero dicunt totum psalterium usque ad psalmum *Dixit Dominus Domino meo*, in vesperis de dominica, et jejunant omni die. Tamen, secundum Romanam Ecclesiam, in sancto Sebastiano Romæ, Missæ sunt sequentes :

---

(1) Voir sur l'autel privilégié de Saint-Sébastien mes *Œuvres complètes*, t. IV, p. 200.

« Prima missa dicti Trigenarii debet esse de Dominica prima Adventus.

« Secunda, de Nativitate Domini.
« Tertia, de Sancto Stephano.
« Quarta, de Sancto Johanne Evangelista.
« Quinta, de Innocentibus.
« Sexta, de Epiphania.
« Septima, de Octava Regum.
« Octava, de Purificatione Beatæ Mariæ Virginis.
« Nona, de Septuagesima.
« Decima, de Dominica prima Quadragesimæ.
« Undecima Missa, de Dominica secunda Quadragesimæ.
« Duodecima, de Dominica quarta Quadragesimæ.
« Decimatertia, de Annuntiatione beatæ Mariæ Virginis.
« Decimaquarta, de Dominica in Ramis palmarum.
« Decimaquinta, de Cœna Domini.
« Decimasexta Missa, de Resurrectione Domini.
« Decimaseptima Missa, de Ascensione Domini.
« Decimaoctava Missa, de festo Pentecostes Domini.
« Decimanona, de festo Trinitatis.
« Vicesima, de Dominica prima post Pentecosten.
« Vicesima prima, de Dominica secunda post Pentecosten.
« Vicesima secunda, de Sancto Johanne Baptista.
« Vicesima tertia, de Sanctis Petro et Paulo.
« Vicesima quarta, de Sancta Maria Magdalena.
« Vicesima quinta, de Sancto Laurentio.
« Vicesima sexta, de Assumptione beatæ Mariæ Virginis.
« Vicesima septima, Missa de Sancta Cruce.
« Vicesima octava, de Sancto Michaele.
« Vicesima nona, de Sancto Gregorio vel de omnibus Sanctis.
« Ultima, de Mortuis. »

M. Boutillier m'ajoute ces autres renseignements :

« Un autre Missel de la fin du XVIe siècle, qui était à l'usage de l'abbaye de Saint-Léonard de Corbigny (aujourd'hui diocèse de Nevers), met aussi au dernier folio l'ordre des messes :

« Incipit *trentenarium* B. Gregorii papæ.

« Quod quicunque dixerit... obtinebit *plures* annos et quadragenas.

« Trentenarii hujus in sancto Sebastiano Romæ Missæ sunt istæ sequentes :.....

« Et in omnibus prædictis Missis fit secunda oratio pro defuncto vel defuncta. »

« Je ne trouve pas mention du *Trigenarium* dans le Missel d'*Autun* de 1530, ni sur celui de *Troyes* de 1525, ni sur celui de Nevers de 1605. »

A Corbigny, c'est encore l'ordre établi à Saint-Sébastien qui sert de règle, mais les indulgences restent dans le vague : on se contente de dire *plusieurs années et quarantaines*, tandis qu'à Autun on déclarait que trois ans et trois quarantaines avaient été concédés par un pape du nom d'Innocent.

En 1628, ces mêmes messes étaient sévèrement prohibées par la Sacrée Congrégation des Rites, qui fit confirmer son décret par Urbain VIII :

« *Urbis.* — Occasione liberculi impressi cum inscriptione : *Stato dell' anime del purgatorio*, compositi per P. Martinum de Roa, Societatis Jesu, in Urbe, apud Franciscum Cavallum, fuit a S. R. C. petitum : An tuta conscientia et licite possent recitari *Missæ S. Gregorii*, ascendentes ad numerum 48, modo et forma in dicto libello supplici descripta, etiam in diebus festivis?...

« Sacra Rituum Congregatio, ad tollendos abusus qui variis in locis irrepserunt, re mature discussa, censuit et decrevit :...

« Missas item quæ circumferuntur, a S. C. non approbatas, S. Gregorii pro vivis et defunctis, quindecim auxiliatorum et de Patre æterno, et quascumque alias..... prohibuit, rejecit omnino et damnavit respective et pro prohibitis, rejectis et damnatis haberi voluit.....

« Et ne præmissorum ignorantia possit ab aliquo prætendi neque oblivio possit ullo unquam tempore irrepere, eadem S. C. voluit et ordinavit decreta hujusmodi affigi in sacristiis omnium ecclesiarum, tam sæcularium quam regularium, etiam patriarchalium, metropolitanarum, cathedralium, collegiatarum et aliarum quarumcumque, in eisque perpetuo asservari.

« Facta demum relatione horum decretorum SS. D. N. Urbano papæ VIII, ea laudavit, approbavit atque ab omnibus ubique sub prædictis pœnis servari præcepit. »

Or les peines portées contre les contrevenants sont celles même de l'Index : « Quo vero ad utentes supradictis missis, sub aliis pœnis contentis in *Indice librorum prohibitorum* ex decreto Concilii Tridentini edito etc. » (1).

XXI

La seconde inscription cimétériale de saint Léonard (2) est gravée en gothique carrée. En voici la teneur, dégagée de ses abréviations :

« Ceste oroison fut trouuee derriere lautel saint pierre de Romme ou il est escript que quiconques la
dira quant il passera parmi aulcun cimetiere auec pater noster et aue maria il gaignera autant
dans de pardon quil y a de corps enterrez en icelle depuis leure quelle fut constituee iusques a
leure presente Et ce donna et octroia le pape Jehan XXIIe Et cecy ont confermé les papes en
suiuans Et donne cent ans de pardon a tous ceulx et celles qui la diront

(1) X. Barbier de Montault, *Collect. des déc. auth. de la S. C. des Rites*, t. II, p. 219, n° 1507.

(2) M. Vattier m'écrit : « Cette pierre doit venir de l'ancienne église de Saint-Rieule, de Senlis, démolie en 1793 et, depuis ce temps, gardée dans la cuisine d'un de mes paroissiens. J'ai pu l'obtenir, il y a quelques années ; je l'ai alors fait restaurer et sceller contre un mur dans mon église. La gravure a malheureusement souffert d'un côté, la pierre est quelque peu usée. Ce qui m'intéresse plus encore que la scène représentée, c'est l'inscription et l'indulgence qu'elle indique. J'avais prié un père Mariste, qui est le procureur de sa Congrégation à Rome, de vérifier le texte derrière l'autel de Saint-Pierre. Il l'a sans doute oublié, et j'ai réfléchi depuis que l'indication se rapportait nécessairement à l'ancienne basilique Vaticane, puisque la confession, aujourd'hui, est adossée au mur et que, s'il y a une inscription derrière l'autel, il est impossible de la vérifier. En allant à Rome, au mois d'octobre 1887, j'ai demandé au vice-archiviste de Saint-Pierre de chercher si l'indulgence était encore valable. Il m'a répondu affirmativement. Je l'ai prié alors de compléter

Auete omnes anime fideles quarum corpora hic et ubique requiescunt in pulvere dominus noster
Jhesus xpistus qui vos Redemit suo preciosissimo sanguine dignetur vos a penis liberare et inter
choros suorum sanctorum angelorum collocare ibique nostri memores suppliciter exorare ut vobis
associemur et vobiscum in celis coronemur. Non intres in iudicium cum animabus seruorum tuorum
domine. Quia non iustificabitur in conspectu tuo omnis vivens. Oremus. Oracio.
Domine ihesu xpiste salus et liberacio fidelium animarum qui non venisti animas perdere sed saluare
et dare animam tuam in Redempcionem pro multis Jmmensam clemenciam tuam ac ineffabilem misericordiam
tuam humiliter Jmploramus ut animas omnium fidelium deffunctorum in penis purgatorii cruciatas
misericorditer Respicere digneris et que juste pro peccatis affliguntur tua benignissima pietate
liberentur subueniatque illis tua misericordia quas in precioso sanguine tuo Redemisti Et per merita

---

l'oraison, car, comme vous pouvez le voir sur la photographie, la pierre a été coupée. Il me l'a promis, mais je n'ai encore rien reçu. »

Lors même que l'indulgence serait authentique, ce dont je doute très fort, elle ne serait plus valable depuis la suppression totale des indulgences antérieures par le pape Paul V, au commencement du XVIIe siècle.

Dans une autre lettre, M. Vattier ajoute : « La pierre, comme vous le pensez, n'était pas une pierre tombale. Elle devait être placée soit dans l'église Saint-Rieule, soit dans le cimetière qui l'entourait et qui a été, comme l'église, supprimé à la Révolution. Cette dernière hypothèse est encore corroborée par ce fait qu'au cimetière actuel il y a une inscription du XVIe siècle, encastrée dans le mur près de la porte, mais qui est toute simple. Cependant, la pierre me semble bien conservée, pour être restée si longtemps à l'injure du temps. Elle n'a été usée, à mon avis, que par les chaussures des cuisinières, près du four à charbon où on l'avait reléguée. »

La table de pierre pouvait être en dehors de l'église, sans pour cela être exposée au grand air, par exemple si elle était abritée sous un porche ou ballet.

beatissime gloriosissimeque virginis marie et omnium sancto rum et sanctarum liberare eas
ab inferorum cruciatibus et collocare inter animas sanctorum tuorum digneris..... » (1).

Ce texte comprend trois choses : une origine, la concession d'indulgences et une prière pour les morts.

L'oraison fut trouvée à Rome, « derrière l'autel de saint Pierre » ; on ne dit pas à quelle époque ni qui l'y avait mise. L'authenticité exigeait quelque garantie. On ignore également qui promut cette dévotion.

Quant aux indulgences, elles émanent du pape Jean XXII (2), et par conséquent viennent d'Avignon et se reportent au XIVe siècle. Plus tard, elles furent confirmées par d'autres papes qui ne sont pas nommés.

L'indulgence première consiste dans autant d'années qu'il y a actuellement de corps dans le cimetière que l'on traverse. La formule est bizarre et, pour y croire, il faudrait l'étayer d'un document pontifical qui fait défaut.

Pour la gagner, on doit réciter simplement un *Pater* et un *Ave*. L'*Ave* montre qu'elle ne doit pas être bien ancienne.

Une autre indulgence de cent ans est attachée à la récitation de l'*oraison*, qui comprend une antienne, où figure le *Non intres* de l'Office des morts et une oraison.

XXII

Les indulgences à gagner pour les morts sont dans la nature même des choses, et, de nos jours, presque toutes les prières et œuvres pies leur sont applicables par manière de suffrage. Voyons ce qu'il en était autrefois.

---

(1) La pierre a été coupée à la partie inférieure, mais M. Vattier n'a pas trouvé de sens aux trois mots qui terminent la dernière ligne. La fin de l'oraison peut être rétablie par l'inscription des Emmurées.

(2) 1316-1334.

La dédicace de l'église Saint-Gervais, à Paris, fut faite en 1420. Au jour anniversaire, les fidèles sont engagés à gagner des indulgences, à prier pour les bienfaiteurs et les trépassés et à dire, à leur intention, le *Pater* et l'*Ave* (de Guilhermy, I, 168) :

. . . . et sera a tous
jours. la feste de la sainte dedicace. le di
manche deuant la dicte feste de saint Simon
et saint Jude. Si vous plaise y venir gangni
er les grans pardons. et priez pour les
biens faiteurs de ceste église et ausi pour
les trespasses Pater Noster Ave Maria.

L'église de Saint-Côme, à Paris, fut consacrée en 1427. L'inscription commémorative réclame trois choses de ceux qui la lisent : qu'on gagne les indulgences afférentes à la dédicace, qu'on prie pour les trépassés et qu'on récite le *Pater* (de Guilhermy, I, 116) :

. . . . fut ceste presente esglise
consacree des aumosnes des bonnes
gens guangnies les pardons et
pries pour les trespasses Pater Noster.

Sixte IV accorda des indulgences à qui aiderait à la construction de la cathédrale de Saintes. La bulle, datée du 27 novembre 1477, fut imprimée vers 1484 sous ce titre : « Sequitur declaratio et determinatio quam felicis recordationis Dominus noster fecit contra aliquos male sentientes de auctoritate Sedis super indulgentia pro animabus purgatorii. » (*Rev. de Saintonge*, t. IX, p. 398.)

Y eut-il des indulgences strictement *cimétériales*? Je veux bien le croire, mais jusqu'à présent je n'en ai pas eu la preuve péremptoire. Le bref de Pie IX, du 28 mars 1863, est le seul document de ce genre que je puisse donner comme authentique.

« Pius PP. IX. Ad perpetuam rei memorian. Cœmeteria christianorum maxima semper religione servata ac magno in honore fuisse habita res est cuique compertissima. Hæc sodales piæ archiconfraternitatis sub titulo Assumptionis B. M. V. I. et ad suffragia ferenda animabus purgatorii igni addictis canonice erectæ in

ecclesia S. Mariæ vulgo *in Monterone* nuncupata de Urbe, perpendentes omne studium pro suo instituto ponendum esse duxerunt, ut hujusmodi religio ac honor penes quascumque gentes custodiatur. Hinc iidem sodales per hodiernum dictæ piæ archiconfraternitatis moderatorem enixas preces nobis admovendas curarunt, ut ad augendam Christifidelium pietatem ac venerationem in sacra memorata loca illos cælestium munerum, quorum dispensatores Nos esse voluit Altissimus, elargitione ditaremus. Nos præfatis supplicationibus, quæ dum veneranda cœmeteria debito honore prosequi, etiam animabus piaculari igni addictis solatium levamenque afferre intendunt, obsecundare ac ut infra indulgere, de benignitate Apostolica voluimus. Quare de Omnipotentis Dei misericordia, ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis confratribus et consororibus præfatæ piæ Archiconfraternitati jam descriptis, vel pro tempore describendis, saltem corde contritis, qui quodlibet publicum cœmeterium, ubi Christifideles in somno pacis requiescunt, visitaverint, ibique pro defunctis exoraverint, qua vice id egerint, septem annos totidemque quadragenas de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis penitentiis in forma Ecclesiæ consueta, relaxamus. Memoratis vero confratribus et consororibus vere pœnitentibus et confessis ac S. Communione refectis, qui saltem infra mensis spatium quater vicibus pietatis opera supra præscripta peragerint, nec non etiam quamlibet ecclesiam publicam devote visitaverint, et ibi pro christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione, ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam, semel tantum quolibet mense, per unumquemque confratrum et consororum lucrifaciendam, omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus; quas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes, etiam animabus Christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse etiam in Domino indulgemus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. « Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo piscatoris, die XXVII martii MDCCCLXIII, Pontificatus nostri Anno decimoseptimo.

Pro Dno card. BARBERINI, JO. B. BRANCALEONI CASTELLANI.

« Præsentes Literæ Apostolicæ in forma Brevis sub die 27 martii 1863 exhibitæ fuerunt in Secretaria S. Congregationis Indulgentiarum ad formam Decreti ejusdem S. Congregationis diei 14 aprilis 1856. In quorum fidem, etc. Datum Romæ ex eadem Secretaria, die 9 aprilis 1863. A. Archipr. PRINZIVALLI, substitutus. »

Je tiens à faire ici une dernière constatation, à propos des cimetières, où les fidèles trépassés reposaient en paix sous l'œil vigilant des vivants, qui avaient établi pour eux une messe spéciale. Le Missel de Marmoutiers, du XIe siècle, au folio 330, contient une messe pour « un ou plusieurs défunts, pour ceux notamment qui reposent dans le cimetière de l'abbaye ou du prieuré ». (*Rev. de l'Art chrét.*, 1889, p. 298) (1). Or, à l'exposition rétrospective de Tours, j'ai copié, dans un Missel du XIVe siècle à l'usage de ce diocèse, ces trois oraisons propres :

« *Missa pro hiis qui in cimiterio requiescunt.*

« Deus, in cujus miseratione anime fidelium requiescunt, famulis et famulabus tuis omnibus hic et ubique in Xpisto quiescentibus, da propicius veniam peccatorum, ut, cunctis reatibus absoluti, tecum sine fine letentur. Per.

« *Secreta.* Pro animabus famulorum famularumque tuarum N. et N. et omnium catholicorum hic et ubique in Xpisto quiescencium vel dormiencium, hostiam, Domine, suscipe benignus oblatam, ut, hoc sacrificio singulari vinculis horrende mortis exute, vitam mereantur eternam. Per.

« *Post communio.* Deus, fidelium lumen animarum, adesto supplicationibus nostris, et da famulis et famulabus tuis quorum corpora hic et ubique in Xpisto requiescunt, refrigerii sedem, quietis beatitudinem, luminis claritatem. Per Do. »

XXIII

Cherchons maintenant des similaires au texte de saint Léonard, afin de constater son plus ou moins de popularité au moyen-âge.

---

(1) « Indépendamment des oraisons placées çà et là, on y trouve huit messes spéciales pour les âmes des morts. » (*Ibid.*, p. 304.)

La prière *Avete*, avec son oraison, existe dans quelques livres d'heures gothiques ; plus tard on y ajoute le trope *Languentibus* (1).

Le baron de Guilhermy (*Inscript.*, t. II, p. 275) dit que « le charnier d'Argenteuil se trouvait placé au nord de l'église, dans le cimetière » et qu'il est sous le vocable de l'archange saint Michel. Il ajoute : « On voyait, en effet, de ce côté, à la première travée de la nef, une porte d'un travail assez riche, en style du XVe siècle, sur une des parois de laquelle une longue inscription gothique exhortait les fidèles à prier pour les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, dont les corps reposaient en ce lieu... Au-dessus du texte, plusieurs figures étaient gravées au trait : le Christ, assis sur l'arc-en-ciel et montrant ses plaies (2), saint Pierre tenant une clef de dimension énorme, saint Jacques le majeur avec ses attributs ordinaires de pèlerin, un saint évêque et un dernier personnage à peu près effacé. Cette porte servait de passage pour conduire les morts, de l'église à leur sépulture. Elle menait aussi au charnier (3).

(1) Le *Languentibus* « se trouve, pour la première fois, dans un missel romain publié à Paris chez la veuve Kerner en 1583 », dans le « supplément imprimé à l'usage des Mineurs franciscains ». (Haigneré, *Des rites funèbres dans la liturgie romaine*, p. 87.)

(2) « Car nostre Sauveur Ihesu Crist apparu en l'air, sur le lieu dont il monta ès cieulx et, devant lui, seront les instruments de sa mort, ainsi comme les banières ou signes de sa victoire ou triumphe : c'est assauoir la croix, les cloux et la lance et en sa char seront veues les traches de ses playes, pour veoir en quelle personne ils mirent leurs mains. » (Raoul de Presles, *Expos. du ch. XXIII de la* CITÉ DE DIEU *de saint Augustin*.)

(3) Un acte de 1691 parle de « la porte mortuaire, du côté du cimetière. » *(Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine,* t. III, p. 326, 327.)

Dans l'ancien Saint-Pierre, à Rome, la porte des morts s'appelait porte du jugement. On aurait pu la dénommer de même à Argenteuil, en raison du sujet qui la décorait. « Hæc porta judicii denominabatur, *quoniam*, inquit Mallius, *per eam tantum mortui, qui sepeliendi sunt in Ecclesia B. Petri, mittuntur, a Domino judicandi.* » (Ciampini, *De sacr. ædific.*, t. III, p. 82.)

« L'inscription d'Argenteuil était sans doute une formule consacrée pour les cimetières (1). On a conservé quelques débris d'une inscription toute semblable, autrefois placée dans le cimetière des Innocents, à Paris. Nous l'avons aussi retrouvée au-dessus de la porte de l'ancien cimetière de Saint-Lazare, à Avallon. Le *Bulletin de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure* nous en fait connaître trois exemplaires dans la seule ville de Rouen, l'un au Musée, provenant de l'église de Saint-Godard, une autre près de l'église des Emmurées, le troisième au pied d'une des tours de l'abbaye de Saint-Ouen. Ces diverses reproductions d'une même formule datent des xve et xvie siècles; elles sont, pour la plupart, en mauvais état. Le texte pourrait en être ainsi rétabli :

« Pater noster. Ave Maria. Avete, omnes animæ fidelium, quorum corpora hic et ubique requiescunt in pulvere. Dominus noster Jesus Christus † per signum quo vos redemit, suo pretiosissimo sanguine dignetur vos a pœnis liberare et inter choros suorum sanctorum angelorum collocare detque vestri memores sic perenniter exorare ut vobis associemur et vobiscum in cœlis coronemur. Non intres in judicium cum animabus servorum tuorum, Domine, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens (2). Oremus : Domine Jesu Christe, salus et redemptio fidelium animarum, etc. »

---

(1) Le baron de Guilhermy dit, au tome I de ses *Inscriptions*, p. 684: « Dans le même dépôt (de l'église de Saint-Denis), nous avons rencontré une autre inscription, à peu près du même temps (xve siècle), mais par malheur fort mutilée, qui fut certainement placée à l'entrée de quelque cimetière, peut-être celui des Innocents. Nous en avons trouvé une toute semblable, en caractères gothiques du xve siècle, à l'entrée de l'ancien cimetière d'Argenteuil. C'était une longue et touchante prière en faveur des âmes du purgatoire, composée de plusieurs répons et versets de l'office des trépassés ».

(2) Le texte du cimetière de Saint-Godard, à Rouen (maintenant au musée de cette ville) est identique à celui-ci, seulement *crucis per signum*, y est en abrégé † p[*er*] S. (*Bull. de la Commiss. des antiq. de la Seine-Inf*^{re}, 1872, p. 318.)

Ce texte, qu'il eût été opportun de compléter, fournit quelques variantes. Mais en voici une beaucoup plus importante. La concession aurait été faite, non par Jean XXII, mais par Jean XII (1), ce qui reporte au xe siècle : elle n'en est pas plus authentique pour cela et, bien qu'on la rencontre encore en Normandie, le baron de Guilhermy a eu raison de la contester, t. II, p. 275. La concession d'indulgences par Jean XXII se voit, dit-il, « à Saint-Ouen et aux Emmurées de Rouen..... Cette assertion est dépourvue de toute authenticité ».

En 1871, je publiais dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (t. II, p. 254) ce renseignement, qui « se lit dans un livre d'heures manuscrit du xve siècle, écrit pour le diocèse de Saint-Pol de Léon et possédé par M. Mordret, d'Angers » :

« Hoc scriptum fuit repertum Rome retro altare beati Petri : Papa Johannes XII concessit omnibus dicentibus *Pater noster*, *Ave Maria*, cum oratione sequenti, tantum eundo per cimiterium, pro qualibet vice qua dictum cimiterium intervenerint, tot annos indulgentie quot et quanta corpora in dicto cimiterio fuerint inhumata a constitutione dicti cimiterii usque ad horam qua dictum cimiterium intervenerint. »

L'écrit, que reproduit le manuscrit, a été trouvé à Saint-Pierre de Rome, mais il ne concorde pas absolument avec le texte donné par la pierre de Saint-Léonard. Est-ce le traducteur qui aurait été infidèle ? Jean XII remplace Jean XXII ; pour gagner l'indulgence, il est nécessaire d'ajouter l'oraison au *Pater* et à l'*Ave* ; cette indulgence ne se gagne pas, une fois le jour seulement, mais *toties quoties* ; elle suppose qu'on entre dans le cimetière, il ne suffirait donc pas de se tenir en dehors ; enfin le nombre d'années, dont on laisse à Dieu le soin de faire le calcul, correspond, non à celui des morts actuellement ensevelis, mais de tous les corps qui y ont été inhumés depuis l'établissement du cimetière.

J'avais adressé ma note au savant abbé Cochet, qui l'utilisa, en la faisant précéder de cette observation :

---

(1) 956-964.

« Une inscription, échappée aux révolutions des âges, nous apprend que, pour solliciter la piété des fidèles dont le zèle allait sans doute se refroidissant, les moines (de Saint-Ouen de Rouen) avaient proclamé, par la voix de la pierre, que des indulgences et des pardons étaient attachés au privilège de l'inhumation dans ce lieu vénéré. D'après cette inscription, tracée au XVe siècle, ces grandes faveurs remontaient jusqu'au souverain pontife. Voici les premières lignes de ce monument épigraphique, rencontré, en 1886, au pied d'une des tours de Saint-Ouen et aujourd'hui placé au musée départemental d'antiquités » (p. 253).

Recourant au *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen* (Rouen, 1868), j'y vois que l' « inscription sur table de pierre avait été placée au commencement du XIVe siècle dans le cimetière de l'église Saint-Ouen, puis encastrée au XVIe siècle dans le mur de la tour méridionale du grand portail ».

« L'inscription étant très mutilée en plusieurs endroits, la lecture en est très difficile. Nous n'avons pu en rétablir que les quatre lignes suivantes qui, du reste, sont les plus importantes :

« Le pape Jehan XIIe de ce nom a donné à tous ceulx qui par ce chimetière passeront et diront *pater nr* et *ave ma.* l'anthiene et oreson, ensuite aquereront autant d'ans de pardons qu'il y a eu de corps inhumés depuis l'inception. » (p. 7).

Nous revenons donc à Jean XII, ce qui est absolument inacceptable.

M. Baudry parle en ces termes d'une inscription analogue dans le *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. V, p. 424 :

« La plus considérable inscription des Emmurées (couvent dominicain de Rouen) est gravée en caractères gothiques du XIVe ou XVe siècle et en 26 lignes, sur une pierre incrustée au côté est du cloître (il est évident qu'elle était placée là, parce que le préau du cloître formait cimetière). Elle existe encore aujourd'hui, mais de plus en plus détériorée. Dès 1848, je n'avais pu en rétablir le sens, à peu près complet, qu'à l'aide d'une inscription analogue découverte en 1846 à la base de la tour méridionale du portail de Saint-Ouen et actuellement au musée (de Rouen. La publication est de 1882). Je donne le texte en lecture courante.

« Le pape Jehan, XIIe de ce nom, a doné à tous vrais Xpétiens, qui par ce cimetière passeront et diront *Pater noster* et *Ave Maria*, l'antienne et l'oraison ensuivant, autant d'ans de pardon comme il y a eu de corps enterrés depuis le commencement du cimetière iusqu'à maintenant.

« Pater noster. Ave Maria.

« Avete, omnes anime fideles, quarum corpora hic et ubique requiescunt in pulvere. Dominus Jhesus Xpistus, qui vos et nos redemit suo preciosissimo sanguine, dignetur a penis liberare et inter choros suorum sanctorum angelorum collocare ibique, nostri memores, suppliciter exorare (exorate) ut vobis associemur et vobiscum in celis coronemur.

« Non intres in iudicium cum animabus servorum tuorum.

« Quoniam non iustificabitur in conspectu tuo omnis vivens.

« Domine Jhesu Xpiste, salus et liberatio fidelium animarum, qui non venisti animas perdere sed salvare et dare animam tuam in redemptionem pro multis, immensam clementiam tuam ac ineffabilem misericordiam tuam humiliter imploramus, ut animas omnium fidelium defunctorum, in penis purgatorii cruciatas, misericorditer respicere digneris et que multe pro peccatis affliguntur tua benignissima pietate liberentur, subveniatque illis tua misericordia quas preciosissimo sanguine tuo redemisti et per merita beatissime gloriosissimeque Virginis Dei genitricis Marie et omnium sanctorum et sanctarum tuarum, liberare eas ab inferorum cruciatibus et collocare inter agmina sanctorum digneris, veste quoque immortalitatis indui et paradisi amenitate confoveri iubeas, qui cum Deo Patre et Spiritu sancto vivis et regnas Deus per omnia secula seculorum. Amen.

« Pater noster. Ave Maria. »

En comparant ce texte avec celui de Saint-Léonard, je relève ces variantes :

ligne 2 : vos *et nos*. — Dignetur a pœnis, sans *vos*.
ligne 4 : manque à la fin *Domine*.
ligne 5 : *quoniam*, au lieu de *quia* ; sans *oremus* ni *oracio*.
ligne 9 : *multe*, qui n'a pas de sens, au lieu de *juste*.
ligne 11 : *in precioso sanguine*.
ligne 12 : *Dei genitricis* Marie. — sanctarum *tuarum*.
ligne 13 : *agmina*, sans *tuorum* après *sanctorum*.

Dans des Heures manuscrites de la collection Mordret, à Angers, datées de 1522, la prière de Jean XII pour les âmes des morts qui reposent dans les cimetières, commence aussi par *Avete* (1).

Beauduin du Bar, prévôt de Tournai, mourut en 1522. Son testament porte cette clause : « Je eslis ma sépulture en la chimentière S. Piat devant le gardin d'Olivet, et que il soit clauwet ung tablet audit gardin, se commenchant *Avete* » (De la Grange, *Hist. de la paroisse de S. Piat*, p. 56).

XXIV

Ce long mémoire exige un épilogue ou plutôt une conclusion pratique, car il n'a pas été écrit seulement pour éclairer une question d'archéologie, mais aussi pour aviver la dévotion des fidèles envers les défunts, en leur montrant ce que faisait le passé à leur intention. Le zèle et l'intelligence de M. Vattier me viennent admirablement en aide pour obtenir le but désiré.

Les deux inscriptions cimétériales ont repris place dans l'église paroissiale de Saint-Léonard. Sauvées de la destruction, elles continueront à rappeler aux générations futures leurs devoirs envers les morts et seront un témoignage permanent de la tradition locale.

Si cette restitution s'était faite à Rome, on en eût aussitôt fixé le souvenir par une épigraphe commémorative. Je ne vois pas pourquoi le restaurateur ne s'inspirerait pas de cet exemple. Il serait donc à souhaiter qu'il ajoutât au-dessous des tables :

LAPIDES · NEGLECTOS · ET · DISPERSOS
FELICITER · RESTITVIT
AMBROSIVS · VATTIER · PAROCHVS
A · D · M · DCCC · LXXXVIII

M. le curé de Saint-Léonard, après avoir remis les tables en état, a fait photographier la plus importante et imprimer son texte. Ce n'était pas assez pour lui ; il m'a prié très obligeam-

(1) Une faute de typographie met *Arête* (X. B. de M., *Livres dispersés de la collect. Mordret*, Angers, 1891, p. 19).

ment de vouloir bien élucider un monument qui mérite d'être mieux connu.

Insatiable de publicité — je suis loin de l'en blâmer, et je l'y encourage, au contraire, fortement, — il m'a soumis le projet d'une réintégration par l'imagerie de la messe de saint Grégoire et de la dévotion au Christ de pitié. Le complément sera, au revers de l'image coloriée, exécutée dans le style des incunables, la reproduction des oraisons dites de saint Grégoire, si propres à exciter la piété.

A défaut d'indulgences authentiques, il sollicitera du Saint-Siège des indulgences spéciales pour la récitation de cette prière, avec application aux âmes des défunts. Léon XIII ne se refusera certainement pas à cet acte de réparation.

Bien plus, il y aurait lieu de demander, non pas l'autel privilégié, mais, en souvenir de la dévotion à saint Grégoire, *l'autel Grégorien*, tel qu'il est à Rome dans l'église du Cœlius et une nouvelle inscription perpétuerait l'octroi du privilège pontifical.

Ce n'est pas tout : la prière *Avete* ne doit pas être oubliée dans cette œuvre de piété. Elle aussi mérite les honneurs d'une réimpression. Qu'on la mette donc au dos d'une image qui figurerait, soit la Résurrection du Christ, espoir de la revivification de nos corps, soit, comme à Argenteuil, la scène du Jugement dernier ou encore, ainsi qu'à Rome et Châlons-sur-Marne, la délivrance des âmes du purgatoire par le saint sacrifice de la messe. Ce dernier sujet me semble préférable aux autres. Là encore l'intervention du Saint-Siège donnerait à cette prière rajeunie une vogue nouvelle par l'attrait des indulgences.

Enfin, il y aurait à Saint-Léonard, pour entretenir le culte des morts, une confrérie de la *prière et de la mort*, affiliée à l'archiconfrérie romaine.

En terminant, je fais des vœux pour la prompte réalisation de ces trois projets dont le succès est assuré, parce qu'ils répondent pleinement à la foi et à la dévotion des fidèles. Saint-Léonard aura eu la gloire de prendre l'initiative d'un acte éminemment utile et opportun.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Poitiers, 2 novembre 1888.

TESTAMENT DE NICOLE DE LA MARE

REÇU PAR JEHAN MAHIET

Curé de Saint-Martin de Chambly.

—><—

AVANT-PROPOS

M. Théodore Courtaux a bien voulu nous signaler et copier pour nous aux Archives Nationales, le document que nous offrons aux habitants de Chambly, aux érudits et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale. Ce document, sans offrir un intérêt de premier ordre, n'est cependant pas à dédaigner, certaines expressions vieillies, des noms propres de famille méritent d'être relevées. Nous souvenant de la parole évangélique : *Colligite fragmenta*, nous croyons devoir recueillir ce document, tout minime qu'il est, et nous le publions avec quelques notes qui sont toujours nécessaires dans les pièces de cette nature.

Nous ne parlerons pas de la rédaction de ce testament, si différente de nos actes modernes, c'était la forme usitée et en quelque sorte consacrée; mais pour être commune, elle n'en atteste pas moins l'esprit profondément chrétien des siècles passés. La Religion imprimait son sceau à tous les actes importants de la vie.

On remarquera que le testament de Nicole de la Mare est reçu par le curé de Saint-Martin de Chambly. Les curés avaient en

effet qualité pour cela. Il en était encore ainsi au XVIIIe siècle, Louis XV, dans son ordonnance du mois d'août 1735, établit que les testaments doivent être faits en présence du notaire ou tabellion, mais l'article XXV fait la réserve suivante ;

« Les curés séculiers ou réguliers pourront recevoir des testaments ou autres dispositions à cause de mort dans l'étendue de leurs paroisses, et ce seulement dans les lieux où les coutumes ou statuts les y autorisent expressément, et en y appelant avec eux deux témoins ». Elle est consignée dans le *Rituel* de Mgr de La Rochefoucauld, 1783, ce qui prouve la persévérance de la coutume dans le diocèse de Beauvais.

Dans l'histoire d'une petite ville rien n'est à négliger, et le testament de Nicole de la Mare est une nouvelle pierre apportée à l'édifice du passé.

L. MARSAUX.

TESTAMENT DE NICOLE DE LA MARE (1)

In nomine Domini. Amen. Le unzeiesme jour de mars mil cinq cens soixante seize, pardevant moy messire Jehan Mahiet, prestre, curé de l'église parochial, sainct Martin de Chambly (2), damoiselle Nicole de la Mare, estant au lit malade, toutefois saine de pensée et entendement, considerant et congnoissant qu'il n'est riens plus certain que la mort et riens plus incertain que l'heure d'icelle, elle ne voullant decedder sans tester, pendant que sens et raison dominent en elle, a faict et ordouné son testament en la forme et manière qui s'ensuict. Premièrement, elle recommande son ame à Dieu le createur, à la Vierge Marie, à Monsieur sainct Michel (3) l'ange et archange, à Monsieur sainct Martin son patron generallement à toutte la court celeste de paradis. *Item* veult son corps estre inhumé au cimetière Sainct-Martin dudict Chambly, auprès de son grand pere. *Item* doune (4) à ladicte eglise quarente solz tournois. *Item* doune à l'abbeville (*sic*) (5) quarente solz tournois. *Item* doune à Nostre Dame quarente solz tournois. *Item* doune aux trespassez (6) sa robbe noire et sa cotte

---

(1) De la Mare est une ancienne famille noble de Chambly. Elle portait : *d'azur à la croix d'or cantonnée au 1, d'un lion contourné d'argent; au 2, d'une aiglette d'or ; aux 3 et 4, de deux lions affrontés d'or.*

(2) Ancienne paroisse de Chambly. Elle fut supprimée et démolie en vertu d'un décret du 27 septembre 1791. Le cimetière entourait l'église.

(3) Saint Michel est l'introducteur des âmes au Paradis : *signifer sanctus Michael representet eas (animas) in lucem sanctam. (Offert. Missæ pro def.)*

(4) C'est l'ancienne orthographe, comparez le grec δοῦναι.

(5) Labbeville, commune de Seine-et Oise, canton de l'Isle-Adam, arrondissement de Pontoise.

(6) Il y avait à l'église Notre-Dame, probablement pour toute la ville, une caisse des trépassés. Elle avait un rôle analogue à celle de nos sociétés de secours mutuels et avait mission de distribuer des secours aux indigents. Nous voyons, par les archives notariales, que cette caisse existait encore au XVIIIe siècle.

jaulne. *Item* doune à Jehan de Miau ung escu sol. *Item* doune à Merle Hennebelle un escu sol. *Item* doune à Merle Landelle ung escu sol. *Item* à Claude Mahiart cinq quartiers de drap noir. *Item* à Baltazard ung bas de chausses rouge. *Item* à Loise Bourel vingtz solz tournois, une cotte de drap blanc, des bracerolles (1) de blanchet (2) et ung garderobbe de sarge. *Item* audict Jehan de Miau une aulne et demye de blanchet, ung chapeau et des soulliers. *Item* veult qu'il soit faict quatre services et à chacun d'iceulx estre chanté vigilles recommandaces et celebrez quatre messes haultes et huict basses, salut et stabat avec le trine (3) et six torches et une livre de luminaire. *Item* doune à ladicte église de Sainct Martin de Chambly la sixiesme partie de la seigneurie du Mesnil Saincte Honnorine (4), à la charge que ladicte église sera tenue luy faire chanter et celebrer tous les ans une messe haulte, à tel jour qu'elle deceddera. *Item* doune à Charles Lecler, escuier, ce qui luy appartient à Liverdy (5) et la moictyé de ses acquestes et l'autre moictyé aux hoirs feu Charles du Perthuis (6), escuier, seigneur de Grand Val. *Item* nomme ses exécu-

(1) *Bracerolles*, camisoles de nuit.

(2) *Blanchet.* c. f. Ducange : *Blanchetus* : panni genus forte albi, étoffe de laine ; Littré : sorte d'étoffe d'étamines.

(3) *Trine.* c. f. Ducange : *Trinion* : Modulatus et numerosus æris compani sonitus ; *carillon.* C'est la sonnerie qui annonçait ou accompagnait l'office mortuaire. C'est encore l'usage actuellement, dans beaucoup de campagnes, de sonner pendant le chant d'un *Libera* ou de toute autre prière demandée à l'issue de la messe du dimanche.

(4) Mesnil-Sainte-Honorine, écart dépendant de la paroisse Saint-Martin, dont il porte aussi le nom. C'était un fief distinct de la seigneurie de Chambly.

(5) Commune de Seine-et-Marne, canton de Tournan, arrondissement de Melun.

(6) La famille de Perthuis est bien connue. Elle posséda longtemps la seigneurie de Chambly. Elle la vendit en 1701 au prince de Conty. Les de Perthuis portaient : *d'azur à 3 écussons d'argent.* Nicole de la Mare devait être alliée à la famille de Perthuis. L'église Notre-Dame de Chambly possédait autrefois les pierres tombales de Jean de Perthuis, † le 15 sept. 1572, et de Nicolas de Perthuis, † le 9 oct. 1608. c. f. D. *Estiennot antiquitates Velocass, B. N. mss. lat.*, 1274, I, p. 398.

teurs des (*sic*, lisez *les*) personnes de Charles Lecler, escuier, et François de Perthuis, escuier, ausquelz elle donne puissance sur tous ses biens, tant meubles que immeubles, jusques à l'accomplissement d'icelluy testament, ès presences de Hutin Colas, Anthoine du Lude (1), Pierre Le Veau (2), Baltazard de Mieaulx, Claude Mahiart et austres tesmoings ad ce appellez, lesquelz ont signé la minutte. Signé Mahiet, et au-dessoubz estoict escript :

Et le lundy vingthuictiesme jour de may mil cinq cens soixante treize, pardevant moy prestre, curé susdict, ledict testament a esté confirmé par ladicte damoiselle, laquelle en infirmitté de maladye et debille de corps, toutesfoiz saine de pensée et d'entendement a dict que la dounation qui a esté faicte à Jehanne du Bouc, damoiselle, femme de Claude de Brusart, escuier, par sa fille, estoict à sa faveur, et affin que la dounation luy retornast et nom à ladicte damoiselle, partant veult que ladicte donnation soit nulle. *Item* veult que le reste de ses meubles, après que les desnommez seront livrez, estre venduz et applicquez à paier ses debtes, et le surplus pour faire prier Dieu pour elle, et a de rechef, nommé ses executeurs de personnes de François de Perthuis, escuier, et de Cnarles Lecler (3), escuier, lequel testament et leu et relleu de mot après autres à ladicte testatrice et icelluy par elle bien entendu, luy ay demandé sy elle pouvoit signé, laquelle m'a dict ne pouvoir signé pour la grande debilitté qui estoict en elle à

---

(1) La famille du Lude est une ancienne famille qui compte d'illustres membres. Le plus connu est Jacques de Daillon, seigneur du Lude, capitaine distingué, chambellan de Louis XII et de François Ier, sénéchal d'Anjou, célèbre par la défense de Brescia et celle de Fontarabie, mort en 1512. Au XVIIe siècle, Henri de Daillon, duc du Lude, était grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur des châteaux de Saint-Germain et de Versailles, mort en 1685.

(2) Le Veau, ancienne famille du Beauvaisis qui remonte au XIIIe siècle.

(3) Il y a plusieurs familles Le Clerc, celle de Picardie est la plus vraisemblable dans la circonstance. Elle portait : *d'azur à trois croissants d'argent, à la bordure d'hermines.*

l'occasion des seignées (1) qui lui avoient esté faictes pendant sa maladie, — ès presence de Pierre de Lencourt, Berthin Gourgresson, Claude Mahiart et dudict Lecler et autres tesmoings ad ce appelez, lesquels ont signé la minute du présent testament les an et jours (*sic*) dessus dicts. Signé Mahiet, et au doz dudict contraict a esté mis et escript d'insinuation ainsy qu'il sensuict :

L'an mil v c soixante seize, le mercredy dixhuictiesme jour de juillet, le present testament portant donnation a esté apporté au greffe du Chastelet (2) de Paris et icelluy insinué, accepté et eu pour agreable, selon que contenu est par icelluy, par Charles Lecler, escuier, légataire en personne, assisté de maistre Jehan Beranger, son procureur, ledict Leclerc denommé en ce present testamant, lequel, ensemble l'acte transcript au dessoubz d'icelluy, ont esté enregistrez au present registre, trente deuxiesme volume des Insinuations du Chastelet, suivant l'ordonnance, ce requerant ledict Lecler, legataire, qui de [ce] a requis et demandé acte, à luy octroyé et baillé, ces presentes pour luy servir et valloir, en temps et lieu, ce que de raison.

(Archives nationales. *Insinuation au Châtelet de Paris*. Registre Y. 117, folio 307 verso).

---

(1) On sait combien les saignées ont joué, autrefois, un grand rôle dans la médecine : « M. Baralis a été saigné onze fois depuis six jours, cela a empêché la suffocation. » *Gui Patin*, lettre du 27 mai 1659. — « M. Cousinant, qui fut depuis premier médecin du roi, fut, pour un violent rhumatisme, saigné soixante-quatre fois en huit mois. » *Genlis, Maison rustique tom. II, p. 178, dans Pougens*. « Sache, mon ami, qu'il ne faut que saigner et faire boire de l'eau chaude ; voilà le secret de guérir toutes les maladies du monde ». *Lesage, Gil Blas*, II, 3.

(2) Le Châtelet, à l'origine une forteresse défendant l'entrée d'un pont sur la Seine, était aussi un tribunal et le lieu où l'on payait les droits domaniaux. De là l'obligation d'enregister les testaments au greffe du Châtelet.


UNIV.
OF
MICH.



Héliog. Lemercier

LE C^{TE} PAUL DE SALIS

1830-1893

NOTICE

SUR

M. BARTHÉLEMY-PAUL COMTE DE L[illegible]

[illegible]

La Société Académique de [illegible] [illegible] dans ses Annales [illegible] [illegible] et futurs, les actions [illegible] [illegible] et qui sont [illegible]

Cette notice sommaire sur M. [illegible] n'a pas d'autre but ni d'autre [illegible] constante, en [illegible]

[illegible] *Compte* [illegible]



NOTICE

SUR

M. BARTHÉLEMY-PAUL COMTE DE LAGUÉ DE SALIS[1]

INGÉNIEUR CIVIL
PRÉSIDENT DE SECTION A LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE
MEMBRE DU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS
ADMINISTRATEUR DE LA CAISSE D'ÉPARGNE
ANCIEN CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT
ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL
ANCIEN ADMINISTRATEUR DES HOSPICES, ETC.

La Société Académique de l'Oise s'honore de conserver fidèlement dans ses Annales, afin de les transmettre à ses membres présents et futurs, les actions, les traits des hommes distingués placés à sa tête et qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette notice sommaire sur M. le comte *Paul de* LAGUÉ *de* SALIS, n'a pas d'autre but ni d'autre prétention que de suivre une tradition constante, en payant un légitime tribut de reconnaissance

(1) Armoiries: *Coupé* au premier *d'azur au saule arraché au naturel;* au deuxième *palé d'or et de gueules de quatre pièces.*

Devise : *Salix flectitur sed non frangitur.*

au gentilhomme, président de notre docte compagnie durant neuf années (1884-1893).

Sans doute il n'a pas besoin de cet hommage rétrospectif ; sa mémoire peut s'en passer, comme sa modestie aurait pu s'en plaindre. Mais n'est-ce pas pour nous un devoir pieux de recueillir, en évitant de les trop déflorer, les souvenirs déposés sur son cercueil par plusieurs des amis de M. de Salis, dignes de le comprendre et de le louer?

Parmi ses panégyristes sincères, nous avons entendu avec une légitime émotion l'honorable vice-président d'alors, assis aujourd'hui au fauteuil laissé vacant par une mort prématurée.

Trois mois à peine écoulés, le 30 juillet 1893, un discours très élégamment écrit était prononcé par Mgr l'Evêque de Beauvais à la distribution des prix de l'Etablissement des Frères (1), à l'heure même où le frère Eugène-Marie tombait, lui aussi, moissonné subitement par l'impitoyable trépas. Ce fut le plus solennel hommage rendu à l'ingénieur, à l'ami des arts et de l'agriculture, au compatriote, au français, au chrétien, dont l'éloquent prélat évoquait l'image, en cette circonstance particulièrement mémorable.

Une telle biographie fournira de riches pierres à notre modeste mosaïque, sorte de compilation de matériaux, ou d'éloges publiés de divers côtés sur M. le comte de Salis.

Je m'estimerai heureux, sans rien apprendre qu'on ne sache déjà, d'être ici l'écho de la grande considération dont le sympathique président fut entouré spécialement parmi les sociétaires pendant sa vie, hélas ! trop tôt brisée.

I. — *Enfance. Etudes. Aptitudes spéciales.*

Notre ville n'a pas oublié l'inaltérable et généreux dévoûment de ses parents, dont il est juste de rappeler les titres à la gratitude publique.

---

(1) *Le comte Paul de Salis*. Discours prononcé par S. G. Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis. In-4°, Beauvais, typogr. Pere.

Son père, le comte Léonce de Salis, est décédé à 75 ans, le 27 mai 1875. Ancien garde du corps, il avait brisé son épée avec chagrin au départ de Charles X. Il fut successivement investi, par la confiance de ses concitoyens, des fonctions de conseiller municipal et conseiller général du département, de membre de la Commission des hospices, d'administrateur de la Caisse d'épargne et de commandant de la garde nationale, etc.

Le 7 janvier 1835, il avait épousé Mlle Caroline Grandjean (1), née à Beauvais le 18 décembre 1813, fille du baron Grandjean, colonel du 2e régiment de cuirassiers, qui avait fait avec distinction les campagnes de Russie et de Waterloo, où il reçut de glorieuses blessures. Je me souviens encore du fier contentement que M. Paul de Salis éprouvait à me montrer un jour la cuirasse trouée et les armes de son brave aïeul maternel.

La comtesse de Salis fut frappée d'une attaque d'apoplexie dans la force de l'âge et de la santé, le samedi 2 janvier 1864, en quittant ses appartements pour recevoir avec son mari les officiers de la garde nationale et la Société chorale des *Enfants de Beauvais*, qui venaient chanter à son hôtel de la rue du Poivre Bouilli (aujourd'hui de Buzenval).

Cette mort foudroyante fut pour Beauvais un deuil général.

« Nulle femme, en effet, n'était plus digne des respects et de la vénération de tous, nulle n'a fait plus de bien, ne s'est montrée fille, épouse et mère plus vertueuse et plus dévouée. Mme de Salis était la femme du devoir par excellence ; elle réunissait les plus nobles et les plus solides qualités.

« D'un tact parfait et d'un jugement sûr, d'une instruction profonde, que sa bienveillance et sa modestie égalaient seules, Mme de Salis s'était consacrée tout entière aux siens et aux œuvres de la charité, recherchant peu le monde, où cependant elle pouvait briller au premier rang. Les pauvres firent en elle une perte considérable, elle ne cessait de veiller sur eux avec la plus touchante sollicitude. Jamais personne n'eut une religion plus large que la sienne... » (2).

---

(1) Nièce de M. Danse, ancien président du tribunal civil, ancien député, si honorablement connu à Beauvais.

(2) Constant Moisand, *Moniteur de l'Oise*, 3 janvier 1864.

De leur union naquirent :

Barthélemy-Paul, le 11 février 1836 ;

Barthélemy-Eugène, le 20 mars 1837, qui était officier dans un régiment de lanciers au moment du décès de sa mère. Il est mort le 13 septembre 1876, sans alliance, après avoir fait la campagne de 1870-71, capitaine au 19e dragons, chevalier de la Légion d'honneur.

L'intelligence et le cœur de ces enfants s'étaient développés rapidement, on le devine, sous les regards vigilants d'une telle mère. Dès sa jeunesse, Paul était doué d'une mémoire prodigieuse. Il manifesta de bonne heure un goût très prononcé pour les arts mécaniques, et rien ne semblait fixer son attention comme la fabrication des pompes centrifuges. Peu de temps avant sa mort, il parut s'intéresser vivement à une invention nouvelle très ingénieuse pour l'élévation de l'eau, qui nous était signalée comme le bélier hydraulique le plus économique de tous les appareils et le plus puissant. Il aurait rendu compte de ce système appelé « Roue et simili-Roue Pascal Archimède » (1), si Dieu lui avait prêté plus longue vie.

L'éducation de M. Paul de Salis, commencée en famille avec le concours de M. l'abbé Carpentier, aumônier du collège, et de M. Delacour, professeur du même établissement, où il était externe, se termina à l'Ecole Sainte-Barbe. Il fit de rapides progrès et obtint, à 16 ans, son diplôme de bachelier ès-sciences et ès-lettres. Un de nos collègues les plus compétents, son condisciple d'alors, M. Alavoine, pourrait encore nous redire les succès de l'ancien étudiant de cette institution renommée.

Si la carrière militaire a jamais tenté, comme on l'a affirmé, le cœur fortement trempé de Paul de Salis, son attrait le portait vers l'industrie et l'étude de la mécanique dans ses rapports avec elle et avec l'agriculture.

« Après avoir reçu cette instruction littéraire que l'on jugeait nécessaire à une époque plus éprise d'idéal et moins absorbée que la nôtre par le souci des intérêts matériels » (2), Paul de

---

(1) Chez MM. Besnard frères, mécaniciens à Saint-Branchs (Indre-et-Loire).

(2) M. Charvet, Discours prononcé sur la tombe de M. de Salis.

Salis quitta les bancs de Sainte-Barbe pour passer à l'Ecole centrale. Il termina ses études d'ingénieur civil à l'Ecole des Ponts et Chaussées en qualité d'élève externe.

II. — *Travaux relatifs à l'Agriculture. Professorat à l'Institut agricole. Vie sociale, politique et religieuse. Dévouement à l'enseignement chrétien. Présidence de la Société Académique.*

En possession de ses diplômes, il revint à Beauvais. Quoiqu'une belle fortune alors ait pu le dispenser de tout travail, il déploya une étonnante activité au profit de ses concitoyens et devint l'âme des sociétés utiles, des sociétés savantes, où sa compétence technique et la facilité de sa plume étaient appréciées à leur juste valeur.

Il fut l'un des fondateurs de la *Société des Agriculteurs de France*, dont le Bulletin du 1er juin 1893 atteste que, dès l'origine, il lui apporta le concours le plus dévoué, le plus actif et le plus éclairé, à la section du génie rural. Il en fut le secrétaire, de 1874 à 1881, et ne quitta ces fonctions que pour celles de président, qu'il remplit jusqu'à sa mort avec autant de zèle que de compétence. En cette double qualité, il eut l'occasion de présenter à l'Assemblée générale de cette Société un grand nombre de rapports également remarquables par l'étendue et la sûreté de la science, par la clarté des exposés et par la modération courtoise des jugements. Nous rappellerons notamment ses rapports sur le concours des *moissonneuses-lieuses* (session de 1865); — sur le concours relatif au *meilleur porteur agricole* (transports par voie ferrée) (1878); — sur les *plans de ferme* (1881); — sur les *machines élévatoires de l'eau* (1883); — sur le concours de *semoirs distributeurs d'engrais* (1888); — sur le prix agronomique attribué au *syndicat des constructeurs français de machines et instruments agricoles* (1890). La question des *canaux du Rhône* était une de celles qui avaient le plus fixé l'attention du comte de Salis. Il en avait fait l'objet de vœux qu'il présenta et fit émettre à deux reprises, en 1890 et 1891, par l'assemblée générale. En 1892, il prenait l'initiative d'un vœu en faveur du rétablissement du *laboratoire de mécanique appliquée au Conservatoire des Arts-et-Métiers*. Enfin, en 1893 même, il pré-

sentait de judicieuses observations sur le *concours de labourage à vapeur d'Annecy* et, quelques semaines à peine avant sa mort, il prenait encore part aux travaux de la commission pour l'*utilisation des eaux d'égout de Paris.*

Tous ces comptes rendus font partie des publications de la Société des Agriculteurs de France, heureux d'avoir désigné Paul de Salis comme président de la section de génie rural.

Ajoutons y l'intéressante étude, publiée en 1891, sur les travaux de M. Albaret, l'auxiliaire le plus dévoué et le plus habile de l'agriculture, mort à Rantigny (Oise) en janvier 1891.

Mais ce n'est pas seulement au sein de cette Société que M. le comte de Salis témoignait de sa sollicitude pour les applications de la science à l'agriculture ; c'était aussi et plus encore à l'Institut agricole de Beauvais, pour lequel sa mort fut une perte des plus sérieuses et des plus profondément ressenties. M. de Mare, l'un de ses meilleurs élèves, nous l'a révélé en ces termes :

« A l'exemple de son respectable père, il a continué une protection efficace à un établissement et à une œuvre qu'il regardait comme sienne.

« Appelé d'abord, comme délégué de la Société des Agriculteurs de France, à prendre une part très active dans la Commission de nos examens de fin d'année, il accomplissait cette mission avec ce tact, cette impartialité, cette bienveillance qui dénotaient une intelligence d'élite, un noble cœur (1).

« Cela ne suffisait pas au zèle ardent de M. de Salis ; il voulait encore le rendre plus effectif pour la prospérité de l'Institut. Et lorsqu'en 1888, notre éminent Directeur, le frère Eugène, lui insinua qu'il serait fier de le compter au nombre de ses professeurs, il n'hésita pas un instant à mettre son talent à notre discrétion. Et sans préparation préalable, dès la rentrée de 1889, il commençait des cours savants, mais pratiques, où se reconnais-

---

(1) C'est M. le comte de Salis, avec M. le comte de Luçay, qui demanda à la grande Société d'accorder son patronage direct à l'Institut agricole. M. le marquis de Dampierre, successeur de M. Drouyn de Lhuys à la présidence, appréciait déjà l'œuvre de Beauvais.

saient un fonds de science rare et les connaissances profondes de l'ingénieur.

« Rien ne lui était inconnu ; non seulement dans le génie rural, la mécanique générale et agricole, mais encore en agriculture, en économie rurale, économie politique, en droit administratif et rural, etc., etc.

« Pour augmenter ses connaissances, il était en relation avec la plupart des sociétés savantes ; il visitait les concours, les expositions, et les rapports qui lui étaient confiés dénotaient un juste appréciateur des œuvres soumises à son examen.

« Partisan du vrai progrès, dans les sciences et dans les arts, il n'admettait cependant les innovations qu'après des épreuves sérieuses et justifiées. Alors il aimait à en faire profiter ses élèves. Il voulait ainsi que l'Institut de Beauvais fût au rang des premières écoles de l'Etat. Aussi, il ne calculait pas avec le temps et la fatigue, et malgré ses incessantes occupations, il ne négligeait aucune circonstance favorable à notre instruction.

« Dans les réunions privées comme dans les réunions publiques, il avait toujours un mot aimable pour ses élèves, un témoignage de sympathie.... » (1).

L'histoire de l'Institut agricole de Beauvais ajoutera donc aux noms écrits déjà en caractères ineffaçables dans son nécrologe à la suite des Gossin, des de Tocqueville, des frères Menée et Eugène, etc., celui de Paul de Salis. Unis par l'amour du bien, le devouement à la jeunesse chrétienne et la passion de l'agriculture, dans une communauté parfaite d'idées, d'efforts généreux, de succès éclatants, ils ont tous bien mérité de la ville et du département. C'est M. de Salis qui, avec le regretté Charles Gossin, prit l'initiative d'une fête en l'honneur des cinquante ans de séjour à Beauvais du frère Eugène, laquelle trouva de l'écho non seulement dans la ville, mais dans le département et même au-delà (26 mai 1890).

Nous l'avons dit, les connaissances spéciales et pratiques de M. le comte de Salis se révélaient aux concours des régions éloignées, mais nous n'oublions pas ceux de notre contrée. Nous

(1) Discours prononcé le 15 mai 1893, par M. De Mare, au nom de l'Institut agricole, sur la tombe du comte de Salis.

possédons ses rapports faits au nom de la commission des instruments et machines agricoles pour le concours de Marseille (1866), de Nivillers (1867), et du Coudray-Saint-Germer, en 1877. Son rapport sur la visite des fermes du canton de Grandvilliers, dans lequel l'agriculture est en grand progrès, a été récompensé d'un diplôme d'honneur.

Ainsi l'application de M. de Salis était toujours en éveil sur les besoins des cultivateurs. Il suivait attentivement toutes les modifications forcées dans les habitudes culturales ou commerciales, à notre époque, et les oscillations de l'opinion sur ces questions si graves. Il se mêlait aux syndicats agricoles, en homme qui comprend le devoir social, n'épargnant ni sa peine, ni son talent, pour le remplir en apôtre plein de zèle et d'activité.

C'est pourquoi l'affectueuse estime de ses concitoyens l'avait porté au Conseil d'arrondissement (1868) et au Conseil municipal de la ville de Beauvais, en même temps qu'il était président de la Société Philharmonique.

A ce titre, et comme membre du Comité central de l'Association des Artistes musiciens, M. Paul de Salis prit la parole sur la tombe de M. Boulenger, organiste de la Cathédrale, le 7 septembre 1882, pour dépeindre l'excellent musicien et professeur que nous aimions tous, maintenant à son orgue, aux jeux si variés, les traditions classiques et faisant vibrer sous les voûtes de notre antique basilique les œuvres des maîtres de la grande époque, avec une sorte d'ostracisme pour les vulgarités à la mode.

En 1881, ses amis politiques le pressèrent, à la dernière heure, de se porter candidat à la députation contre M. Boudeville, de Méru. Celui-ci fut réélu par 8,707 voix contre M. le comte de Salis qui, dans une campagne improvisée, réunit la belle minorité de 7,330 suffrages. Il ne regretta point cet échec et resta foncièrement ami de l'agriculture, cette *grande délaissée*, ne manquant jamais une occasion de s'en montrer l'ardent défenseur, soutenant énergiquement ses droits et ses intérêts, chaque fois qu'il avait à prendre la parole, soit dans les Comices agricoles, soit dans les réunions organisées par les agriculteurs, soit dans les êtes solennelles de l'Institut de Beauvais.

Il cherchait à pénétrer les causes de la crise actuelle, dans ses études comparées sur ce qui se passe en France, en Angleterre,

en Amérique, pour trouver les remèdes à des périls menaçants. Il fut d'avance partisan convaincu de cette thèse, avant qu'elle ne fût formulée à la Chambre française : « On relève la terre en l'attachant à l'homme et on sauve la propriété. On raffermit l'homme en l'attachant à la terre et on sauve sa liberté » (abbé Lemire, député d'Hazebrouck). Il avait le secret, dans ses patriotiques allocutions, d'en montrer toujours le rôle digne et providentiel pour le relèvement de nos forces nationales (1).

A propos des concours régionaux et cantonaux auxquels M. de Salis prit une part importante, Mgr l'Evêque a raconté deux traits édifiants qui, dans leur simplicité, rendent hommage à sa foi loyalement affirmée et à ses vertus. D'ailleurs,

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère?

« Dans un des derniers concours, la Commission et ses invités étaient réunis dans un banquet fraternel. C'était un vendredi. Le président l'avait oublié : il se le rappela en voyant le comte de Salis faire abstinence, bien que ses courses fatigantes à travers les fermes, la chaleur tropicale de la saison et son état maladif eussent pu le dispenser de la loi de l'Eglise...

« Un Congrès d'ingénieurs était réuni dans une ville d'Espagne, Salis en faisait partie. Or, dans l'église de la ville, des reliques célèbres attiraient alors un grand concours de fidèles. Notre ami pensa que la renommée des savants français n'y perdrait rien si ses collègues venaient prendre part aux pieuses démonstrations de la foule. Il suggéra au curé l'idée d'inviter les ingénieurs à se rendre au sanctuaire vénéré. La proposition en fut faite un soir, après le dîner, pendant lequel on avait échangé plus d'un propos qui n'avait rien d'absolument religieux. Ils étaient quarante-un ingénieurs congressistes; trente-neuf répondirent à l'invitation et assistèrent très respectueusement à la cérémonie de l'ostentation des saintes reliques. » (2).

Le comte de Salis aimait l'étude du passé, comme nous le savons tous; mais il estimait, mieux que personne, qu'il ne faut

---

(1) Banquet annuel de l'Institut, mai 1889.

(2) Discours du 30 juillet 1893.

pas s'y isoler et que l'heure présente réclame aussi le concours des hommes de bonne volonté. On le voyait donc, comme membre du Conseil de fabrique de la Cathédrale, assister aux processions et suivre le dais du Saint-Sacrement, honneur réservé toujours aux notables des paroisses. Il avait tenu aussi, suivant l'exemple paternel, à faire partie de toutes les œuvres charitables et utiles. Il s'honora d'être vice-président du Bureau diocésain et de la Société de Saint-François-Xavier, du Comité du Cercle catholique d'ouvriers, de la Croix-Rouge, et toujours il a rempli avec une scrupuleuse exactitude ses fonctions d'administrateur de la Caisse d'épargne, comme celles de membre actif de la Société d'Encouragement de l'industrie nationale, et de la Société d'Agriculture et d'Horticulture.

Le Comité fondateur de l'Ecole chrétienne de la rue de la Madeleine, qui vit de la charité privée, et celui de l'Institution du Saint-Esprit, dont il faisait partie, peuvent attester sans crainte ses convictions inébranlables par rapport à la véritable éducation des enfants pauvres ou riches. Il les a, du reste, éloquemment exprimées lui-même dans un discours prononcé le 20 août 1882, sur l'*Ecole chrétienne* et l'*Ecole sans Dieu*, pour qu'on dise de lui « le style, c'est l'homme » (1).

Un moment de dure épreuve matérielle arriva pour lui. Il fut heureux alors de puiser une énergie nécessaire dans la religion qui éclairait, dirigeait et soutenait sa noble existence toute de dévouement et de travail. M. Alavoine a fait une délicate allusion à cette pénible situation :

« Les temps sont changeants, a-t-il dit, et des nuages traversent parfois les existences les plus fortunées ; seulement c'est le propre des caractères d'élite de se trouver toujours à la hauteur des circonstances. Une heure vint où le comte de Salis dut reprendre son crayon d'ingénieur et où on le rencontra, se rendant à Paris, par tous les temps, le portefeuille sous le bras. Je ne m'avance pas trop en affirmant que pour lui, homme de devoir, ces moments de labeur suivi ont compté parmi les meilleurs de son existence.

« En ces derniers temps, où il pouvait se désintéresser de tout

---

(1) Brochure in-8. Paris, librairie de la Société bibliographique.

souci matériel, l'idée ne lui vint jamais d'abandonner ses chères études. Aucune des questions qui sont du domaine de l'ingénieur ne lui était étrangère, et il s'apprêtait à faire partie de l'excursion que notre Compagnie prépare à l'Exposition de Chicago, quand la mort, l'impitoyable mort qui frappe en aveugle, a fauché ce travailleur, cet homme de bien. »

Il me tarde d'aborder la période pendant laquelle M. le comte de Salis fut président de la Société Académique de l'Oise. Son élection eut lieu le 15 décembre 1884; l'étendue et la variété de ses connaissances le rendaient digne de ce choix. Nul, en effet, n'était plus apte à occuper la première place. « Toujours bienveillant et affable, remarque M. Charvet, il dirigeait avec la même compétence nos travaux scientifiques et nos recherches sur les mœurs et les institutions d'autrefois, montrant dans toutes les questions une largeur d'idées qui n'avait d'égale que la fermeté des principes ».

A l'aménité de son caractère, à une exquise politesse, il mêlait une sympathie communicative et je ne sais quel charme de distinction auquel on ne pouvait résister. Avec quelle élocution vive et facile n'abordait-il pas, par exemple, l'histoire de la navigation aérienne en France, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Russie et en Amérique? Nous n'avons pas oublié combien était nette et claire sa description de tous les essais de ballons dirigeables et ses explications sur un sujet aussi abstrait que l'aéronautique, avec lequel il charma notre séance du 16 novembre 1885.

Ne nous semble-t-il pas entendre encore cette voix discrète, aux accents mesurés et délicats qui captiva l'attention des sociétaires sur un exposé complet des divers projets du chemin de fer de la Manche, soit dans un tunnel sous marin, soit sur un pont gigantesque? (Séance du 16 décembre 1889.) Il présenta avec le même vif intérêt les objections opposées aux deux systèmes et les avantages commerciaux qui résulteraient de l'exécution de ces tentatives suspendues...

On peut dire des communications scientifiques de M. de Salis ce que lui-même disait des conférences académiques du regretté docteur Bourgeois, ancien vice-président de la section des sciences naturelles : « Son style, vif et clair, avait la limpidité qui caractérise la science française en se faisant comprendre de tous. »

Nous l'avons entendu prendre la parole à la réouverture et à

l'inauguration du Musée, le 17 janvier 1887. Le procès verbal de cette cérémonie en conserve le souvenir précieux pour les amis du beau artistique et des curieux débris de l'antiquité.

La même année, à la réunion d'octobre, le comte de Salis nous promettait une notice biographique sur M. Vérité « une des plus pures illustrations de notre ville », sur les découvertes par lesquelles il s'est signalé, les services qu'il a rendus à la science et à l'art. Il est très regrettable que la famille n'ait pu lui fournir à temps les matériaux indispensables pour un travail qui exigeait les aptitudes techniques et la compétence d'un ingénieur civil. Les journaux ont du moins reproduit le discours qu'il prononça (le 22 juillet 1887) sur la tombe de ce modeste savant parvenu à l'estime des Séguier, des Arago, des Lavoisier, des Moigno, longtemps avant de laisser à notre magnifique Cathédrale « la conception la plus complète et la plus étendue de son esprit. »

Au mois de novembre 1888, M. de Salis avait rendu aussi un juste et éloquent hommage à la mémoire de l'abbé Deladreue, vice-président honoraire de notre Société et de M. Pere, imprimeur de nos Bulletins. Il me suffira de renvoyer les lecteurs aux comptes rendus de nos séances, pour y trouver de plus les notes du président de Salis sur l'ancienne famille de Malinguehen, sur la famille L'Epine, sur M. l'abbé Potier, curé doyen de Saint-Etienne, etc. et enfin l'adieu douloureux déposé par lui, au nom de la Société Académique, sur les restes mortels du bon docteur Bourgeois.

C'en est assez pour nous rappeler combien M. de Salis était actif et empressé, combien il était curieux des choses de l'intelligence et épris des idées utiles, désireux de plaire à chacun de nous et de lui rendre service en toute occasion, en usant de son influence et de ses relations.

Nous tous, ses amis et ses collègues, « nous chercherons à continuer le sillon qu'il traçait laborieusement dans le champ du bien et de l'intérêt public. »

IV. — *Vie intime. Mort et funérailles.*

« Paul de Salis, dit M. Charvet, trouvait un délassement à ses nombreuses occupations dans son goût éclairé pour les arts. »

Il aimait la musique et la peinture, heureux de la voir cultiver avec succès à son foyer, alors plein de jeunesse et de gaieté... Sans témérité on nous a invité à pénétrer dans son hôtel de la rue de Buzenval. Ce n'est pas une démarche indiscrète de soulever un coin du voile qui protégeait sa vie de famille. D'ailleurs les enfants de la maison (1) consentent volontiers à nous en ouvrir les portes, sachant bien que rien ne s'y peut voir qui ne soit à l'honneur du meilleur des pères.

Nous y trouvons en la personne de M. de Salis le modèle des époux aimant d'une affection tendre et respectueuse la compagne (2) qui lui avait donné sa main. Pour elle, il eut toujours les attentions aimables, les prévenances délicates qu'inspire un cœur sincèrement dévoué. Ensemble, ils vivaient de la même vie chrétienne.

Mais ne résistons pas au désir de reproduire un tableau peint de main de maître :

« Quand on entrait dans son hôtel, le culte des belles et bonnes choses se trahissait partout. Les livres fatigués, par un long service, vous disaient la passion de leur maître pour la lecture, qui en avait fait une encyclopédie vivante, un causeur aussi inépuisable qu'intéressant. Des meubles anciens, de vieilles faïences, quelques tableaux bien choisis, des souvenirs de famille religieusement conservés, les œuvres des grands musiciens classiques et contemporains dénotaient l'amateur éclairé, sensible aux beautés de l'art aux diverses époques et sous les diverses formes de son épanouissement, l'âme tendre qui s'attache à tout ce qui lui rappelle la fortune et les revers, les joies et les douleurs des ancêtres, qui demande à la divine harmonie des sons de l'emporter loin de cette étroite terre dans les espaces infinis, vers la source même de la vérité totale, de l'amour pur, de la beauté immortelle.

« Regardons encore le comte de Salis chez lui, et achevons de le connaître. Les nombreux et fidèles amis qui le fréquentent nous apprennent qu'il estimait, comme l'orateur romain, « que

---

(1) M[lles] Amélie, Jeanne (M[me] Mottin), Berthe et Marguerite.

(2) M[me] de Salis, née Marie Durant.

la vie solitaire où l'amitié n'est pas cultivée ne peut être une vie heureuse » (1). C'est bien de lui qu'on peut dire avec le même orateur : « Les fruits du génie, de la vertu, des qualités supérieures, ne sont jamais si précieux à recueillir que quand nous y faisons participer tous ceux qui nous environnent » (2). Mais voici, parmi les visiteurs assidus qui franchissent le seuil de l'hospitalière demeure, des pauvres, des ouvriers, des religieuses, des prêtres, et avec eux vous apparaît la plus belle des vertus du comte de Salis, la charité qui se dévoue à toutes les bonnes œuvres, qui donne sans compter son temps, son argent, ses peines, qui ne fait acception de personne...

« Je n'ose achever la peinture de cet intérieur... Je m'arrête devant les grandes douleurs qui remplissent le foyer domestique où la mère et les enfants pleurent celui qui n'est plus... » (3).

Parti le 8 mai 1893, pour un voyage de famille, le comte de Salis fut saisi au château de Launay-guen (Côtes-du Nord) par une congestion pulmonaire, et c'est à grand'peine si, après trois jours d'absence, il pouvait rentrer à Beauvais... Se sentant mortellement atteint, il eut le courage de revenir seul la nuit, en proie à d'horribles souffrances. Il voulait, disait-il, « mourir au milieu des siens. »

Aussitôt rentré dans sa chère maison, il sollicita les secours de la religion qu'il reçut sans aucun retard, entouré de ceux qu'il aimait, des mains de son vénérable pasteur et ami M. l'abbé Thémé, curé-archiprêtre de la Cathédrale. Ainsi il vérifia cette parole dite par Chateaubriand avec son sens exquis : « Pour qui aspire à l'immortalité, c'est une grande avance que d'être chrétien. »

La mort vint prendre, mais non surprendre le comte de Salis. Catholique convaincu, il a vu arriver ses derniers moments avec une résignation qui édifia son entourage désolé. Le 12 mai, à deux heures du matin, il rendit le dernier soupir, dans sa 58e année.

---

(1) Cicéron, *De Amicitiâ.*

(2) *Ibid.*

(3) Discours de Mgr Fuzet

La consolation de voir un chrétien aussi ferme s'endormir dans le Seigneur, presque sans agonie, soutenu par les sentiments d'une foi éprouvée, fut alors et est encore le baume le plus salutaire au profond chagrin des siens.

Il serait impossible de dépeindre la consternation de la cité, quand se répandit l'affreuse nouvelle de cette mort si inattendue, et l'empressement de toutes les classes de la société à faire à M. de Salis de solennelles funérailles. Toute la ville en deuil, riches et pauvres, confondus dans une douleur commune, et appréciant la perte qu'ils avaient faite, rendaient les derniers devoirs à celui qui, durant sa belle mais trop courte carrière, a laissé un vide énorme dans la société beauvaisienne comme dans toutes les bonnes œuvres.

Cette affluence ne disait-elle pas bien haut que M. le comte de Salis avait su conquérir, dans tous les rangs, l'estime et la sympathie accordées aux belles intelligences et aux nobles cœurs ?

« La pompe funèbre se changea en triomphe. Le triomphe durera toujours, car le nom du comte de Salis vivra à jamais dans l'admiration de ses concitoyens. »

Pour nous, il nous reste de notre cher président, avec le souvenir de ses exemples, les immortelles espérances qu'une semblable vie et une telle mort laissent à tous ceux qui l'ont aimé ici-bas.

L. PIHAN.

18 mars 1895.

MILLY.

CHAPITRE V.

LIGNAGE DE MILLY.

Autour de la tige, féconde et puissante, des Châtelains de Milly, s'étaient développées, dans le cours du Moyen-Age, des branches latérales, nombreuses et touffues. Il en est, qui ont envahi des localités importantes du Beauvaisis. Il en est d'autres, qui se sont étendues au loin, et même au-delà des mers.

ARTICLE I.

LES MILLY DE MONCEAUX.

Monceaux avait des seigneurs de même nom, dès le XIIe siècle. Sagalon de Monceaux (1149, 1188) et ses fils, Drieu et Pierre (1175), Barthélemy (1181, 1190) et Torel (1190); Guy de Moncheaux (1240, 1249) et plusieurs Jean de Monceaux (1240, 1357), figurent avec honneur, dans les titres de l'Hôtel-Dieu de Beauvais, des Bénédictins de S. Lucien et des Cisterciens de Lannoy.

Le 27 mars 1398 (1399) vente est faite « de la terre et fief de Monceaux, assis en la paroisse de Saint-Omer, à noble homme, ENGUERRAND DE MILLY, écuyer, par noble homme, Pierre d'Omécourt, dit Postel, et par damoiselle Marguerite, sa sœur, héritiers de leur père, noble homme, Guillaume d'Omécourt, pour le prix de 10 l. t. de rente perpétuelle » (Berzé, 53, 77, 102).

Le 10 juin 1402, Pierre d'Omécourt dit Postel vendait à Enguerrand de Milly, la rente de 10 francs d'or, qu'il « prenoit chascun an sur le fief de Monceaulx » (Berzé, 60).

Enguerrand de Milly était fils de Robert et de Jeanne de Gamaches, seigneur et dame de *Montreuil-sur-Thérain*. L'acquéreur de Monceaux était aussi seigneur de *Ravenel;* et cette terre fut également grevée, par acte du 1er décembre 1399, d'une rente de 12 l. p., au profit de damoiselle Marguerite de l'Isle, veuve de Me Pierre Grin licencié ès-lois (Berzé, 30).

Le seigneur de Monceaulx était aussi débiteur, envers Pierre d'Epineuse, écuyer. Il ne se libéra complétement, qu'aprés la mort du créancier, en 1424 (Berzé, 99).

En 1429, noble homme, Enguerrand de Milly, écuyer, achetait de D. Gilles Galopin, prêtre, prévôt de S. Symphorien, une « *maison sise à Courtieu* et Beauvais », sur la riviére de Thérain, à la charge de 5 s. 6 d. p. dus chaque année à la communauté des chapelains de cette église conventuelle (Berzé, 119 parch).

Enguerrand de Milly avait épousé, en premières noces, Juliane de Sons, fille de Pierre. C'est ainsi qu'il fut appelé au partage si compliqué du possesseur du petit fief de Jeansons, en 1398 (Berzé, 30). Vers 1400, il contractait un nouveau mariage, avec Henrie (Henriette) des Quennes (d'Esquenne). Du second mariage plutôt que du premier serait né, Guillaume de Monceaux, successeur d'Enguerrand (Du Caurroy).

Henrie Desquennes reçut, en 1428, par donation de sa tante, Blanche Desquenne, le quint de tous ses héritages. Ces biens devaient aller naturellement à Jeanne de Montigny, fille de Léonore Desquennes († 1404). Il s'en suivit un différend entre Jeanne de Montigny et Enguerrand de Milly. Un accord y mit heureusement fin.

Pierre de Créqui transportait, par acte du 9 juin 1437, à noble homme Enguerrand de Milly, écuyer, seigneur de «Moncheaulx» tous les *héritages* qu'il avait au terroir même de « Moncheaulx ».

Ces donations aidaient les Milly de Monceaux à payer et organiser leur terre et seigneurie principale.

II° L'héritier d'Enguerrand agrandit cette seigneurie. Le 11 janvier 1456, GUILLAUME DE MILLY, « seigneur de Monceaulx et Saint-Omer, achetait de Renaud de Condé, écuyer, seigneur de Condé, ung petit fief, à luy appartenant de son propre héritage matrimonial, sis à Monceaulx, Courroy, etc. »

Le 14 juin 1460, c'est un autre fief, également situé à « Moncheaux », que noble homme Guillaume de Milly acquiert de Renaud Soirant (Bersé, l. 30, f° 11-12).

Guillaume de Milly avait racheté, en 1450, une rente de 15 l. de Marguerite de Lisle, veuve de Pierre Grin. Néanmoins, « le seigneur de Montchéaux, emprez Milly », reconnaissait devoir, en 1461, à Nicolas le Bastier.

Guillaume de Milly avait épousé *Jeanne de Brevillers* (Bruvillers), sa parente, fille de Jean de Brevillers et de Marie de Milly, seigneur et dame du Plessier-Rozainvillers. La dot ne se paya point sans difficulté. Et le 18 octobre 1461, le seigneur et la dame du Plessier en étaient encore à promettre, par lettre, d'acquitter le reste de cette dette de famille. Il y eut transaction entre Jean de Brevillers, Robert son frère et Guillaume de Milly. Guillaume devint l'héritier de la seigneurie du Plessier-Rozainvilliers.

Le seigneur de Monceaux avait trois fils, Jean, Jacques et un autre Jacques. L'un des Jacques de Milly se fit chevalier de Malte et devint *grand maître de l'île de Rhodes*. L'autre Jacques, chevalier de l'Ordre du Roi, fut père de Raymond de Milly, mari d'Elisabeth de Thy, souche de la noble *maison des Thy de Milly*, aujourd'hui encore l'une des plus honorables de France. Le nom de Milly a été substitué à celui de Corcelles, en la paroisse de Saint-Etienne-la-Varenne, et les Thy se qualifièrent seigneurs de ce nouveau Milly (Beaujolais).

III° L'aîné des trois frères, JEAN DE MILLY, dit Hurtaut, à cause de son caractère, fut seigneur de Monceaux (S. Omer), la Neuville-sur-Oudeuil, Romesnil, Milly (Bersé, 55).

Le petit-fils d'Enguerrand de Milly faisait attester sa *noblesse*, en 1513, par les abbés de Lannoy et de Beaupré, par Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Aumaretz, et par Guillaume de Cantiers, élu de Beauvais, tous deux écuyers (Berzé, l. cit.). Mais il jouis-

sait de ses titres et de ses biens depuis longues années. Il avait même figuré, le 11 septembre 1507, « au ban des nobles fieffés de la comté de Clermont ».

« Noble homme, Jean de Milly, écuyer, avait acquis, en 1506, de Pierre Béranger Huchet, le *fief de la Maitresse*, sis à Monceaux (Berzé, 29). Il s'était aussi créé des fiefs nouveaux. Dès l'année 1490, il avait « baillé à toujours, à Jacques de Bellencourt, moulnyer, demeurant à Caigny, une place et lieu contenant deux mynes de pré, en la prayrie de Monceaulx, moyennant 8 l. t, de *cens* ou rente par chacun an; et se relèvera, ajoutait-on d'hoir en hoir, de 40 s. t. » (Berzé, Invent.). En 1491, c'était à G. le Coq, marchand à S. Omer, que Jean donnait à cens perpétuel, « huit mynes de bos anciens ou environ pour mettre en labeur, séans au-dessus dudit S. Omer; et deux mynes et demie, moyennant une myne de blé, mesure de Clermont, pour chacune myne de bos » (Berzé, 44 parch.). En 1518, le seigneur de Monceaux baillait « à tous jours le droit de pesche de rivières de Monceaux à Guillaume Bizart, meunier, moyennant 100 s. t. de cens foncier et 6 truites, ou pour chascune d'elles 12 d. p. » (Berzé, 12).

Nous assistons à une création de cens et droits seigneuriaux, qui nous montre comment les choses ont dû se passer, à l'origine du système féodal.

Jean de Milly avait épousé (1500) *Marguerite de Conti*, fille de noble homme, Jean de Conti, seigneur de Rocquencourt et de Marie de Hennencourt; et nièce de Ferry de Conti, chevalier de S. Jean de Jérusalem, commandeur de Boncourt et de Saucourt (Berzé, 80 parch.).

Par son *testament* reçu, le 15 octobre 1521, par Me de Colines, prêtre, vice-gérant de S. Omer, Jean de Milly laissait à Marguerite de Conty, l'usufruit de ses terres et seigneuries de Monceaux et de La Neuville, pour en jouir sa vie durant, à la charge d'élever leurs enfants, Barbe, Madeleine, Adrien et Christophe de Milly, et de les marier selon leur qualité. Jeanne de Milly, l'aînée, avait été mariée (1506) avec Antoine de Donquerre, écuyer, seigneur de Huitainéglise (Berzé, Inv.)

Le testament de Marguerite de Conti, fait le 7 nov. 1521, en présence de Me de Colines, vice-gérant de S. Omer, était le curieux testament d'une grande dame du XVIe siècle. Elle donne à demoiselle Adrienne du Châtel, sa sœur, une robe noire, fourrée,

et un écu d'or, si elle lui survit ; à Barbe de Milly, sa fille, une robe de serge noire, et à Madeleine de Milly, son autre fille, un noble, un double ducat, un lion, un aigle et un vieil écu, et le reste de ses meubles, à la réserve de deux grands chevaux de selle, etc.

Marguerite de Conty laissait tous ses biens, à ses filles Barbe et Madeleine, « pour l'avanchement de leurs mariages ». Elle donnait seulement « un escu d'or à chacune de ses filles, qui étaient en religion » (Berzé, 101, cop. coll.). La bonne châtelaine se plaisait à laisser des souvenirs. Le seigneur Jean de Milly n'était pas moins sensible à ces marques d'affection. « Je laisse, disait-il, à mon filz Franchoys de Milly, seigneur de Monceaux, ung escu d'or, pour mettre en une *verge*, affin qu'il ait mémoire et souvenance de prier pour moy » (Berzé, q. 3, cop. col.).

C'était une bien belle et bien respectable *famille*, que celle de Jean de Milly et de Marguerite de Conty.

Noble et discret homme, Mᵉ Jean de Milly, clerc du diocèse de Beauvais, maître ès-arts et bachelier en décrets, montre l'union et l'estime qui régnaient entre les membres de la maison, lorsqu'il nomme ses procureurs, les garants (1510) de ses intérêts, nobles et généreux hommes ; messire Jehan de Milly, son père, Ferry de Conty, chevalier de l'Ordre S. Jean de Jérusalem, son oncle, François de Milly, et Claude de Milly, religieux de l'Ordre de S. Benoît, ses frères.

François de Milly, lieutenant de 500 hommes de pied, sous le sire de Sarcus, était tué au service du Roi, en 1521 (Impôt du sang 11, 252). Christophe de Milly, homme d'armes dans la compagnie du Comte de S. Pol, était tué devant Gênes (Ibid.). Adrien de Milly servait encore, en 1540, dans la légion de Picardie, sous de Heilly (D'Hozier).

Damoiselle Barbe de Milly contractait mariage, le 4 août 1522, avec Bastien *Le Vaillant*, seigneur de Montcornet et Merval, en Normandie (Berzé, Invent.). Damoiselle Madeleine de Milly épousa, en 1427, noble homme Priam Forme, seigneur de S. Omer (Berzé, 83, parch.).

Les Milly de Monceaux, si empressés d'acquérir des fiefs, étaient jaloux de les conserver. Plutôt que d'en détacher de leur terre et seigneurie, ils constituèrent des rentes, pour servir de dot, à leurs filles et sœurs.

De là les quittances de mariage et lettres de ratification délivrées, parfois longtemps après l'exécution; quittance de mariage donnée, en 1528, par Bastien de Merval, dit Le Vaillant; lettre de ratification à sa mère par damoiselle Barbe de Milly (Berzé, Inv.). De là aussi les rachats des portions de fiefs, engagées dans les héritages des frères et sœurs.

Le partage des biens provenant de la succession de leur père, entre Jean de Milly, seigneur de Monceaux et sa sœur, Madeleine de Milly, femme de Jean de Berles, se fit peu de temps avant la mort de Madeleine de Milly. Ferry de Berles, son fils et son héritier accéda aux conventions, le 14 juillet 1544. Le 5 janvier 1545, Ferry de Berles, seigneur de Guignicourt vendait à Jean de Milly, son tiers du fief et noble tènement de la Neuville-sur-Oudeuil (Berzé 14 parch.).

C'est par ces moyens que se conservait la maison de Jean de Milly.

IV° En 1522, maître Jean de Milly, écuyer, licencié en décrets, fils aîné de Jean dit Hurtault, porte foi et hommage à Clermont, *pour le fief de Monchaulx*, mouvant de la châtellenie de Milly. Me Jean de Milly dut faire aussi foi et hommage, le 28 décembre 1522, à Pierre Clément, seigneur du Wault, pour le *fief de Houssoy*, près Milly (Berzé, 48 orig. parch.).

Jean de Milly dut renouveler ses foi et hommage, le 29 mai 1537, lorsque le comté de Clermont fit retour à la couronne, après la mort de Louise de Savoie (ch. II, art. VII, VII). Cependant le fief de Monceaulx fut saisi, en 1540, pour défaut d'hommage. Un arrêt du 2 décembre donna main-levée (Berzé, Inv.).

En 1545, il fallait encore porter hommage et donner dénombrement au duc d'Orléans, nommé comte de Clermont. Jean avait dû également, en 1539, présenter « aveu au seigneur de Crèvecœur, pour ung petit fief scitué à Monceaulx, près les Communes » (Berzé, Invent.).

Inquiété dans la possession de ses biens et de ses titres, par les officiers du comté de Clermont, « Jehan de Milly avoit faict apparoir, en 1538, des tiltres, en vertu desquelz, il joyssoit du fief de Monceaulx, et icelluy luy estoit venu et escheu par le decedz de Jehan de Milly, dict Hurtault, escuier, son père » (Berzé parch. 113).

En 1540, Jehan de Milly produisait, pardevant les élus de Beauvais, les preuves de sa noblesse. « Dict icelluy escuier qu'il est noble de nom et des armes, nay et extraict de noble lignée, vyvant noblement, faisanz tous actes appartenans à noblesse, venu et yssu de toute ancienneté de la maison de Milly, maison et race ancienne de noblesse, et comme noble et vray gentilhomme, a tousjours vescu et tenu estat de personne noble, ayant harnoys, chevaulx et bastons de guerre » (Berzé, 76 orig. parch.).

« En signe que Jehan de Milly et ses prédécesseurs et ceulx qui sont issus de la maison de Milly, sont nobles et de noble génération, tant du costé masculin que féminin, ont tousjours porté et portent encores insignes et armoryes, qui sont ung escu « de sable, le chef ou fasce d'argent », et sur le timbre, ses anciens portent ung cygne « d'argent » (Berzé, 76 orig. parch.).

Les supports étaient deux lions d'argent ; les lambrequins de sable et d'argent (Oscar de Poli, n° 873).

Enfin, le 20 septembre 1549, le lieutenant général du bailliage de Clermont certifiait, à nouveau, que « Jehan de Milly, escuier, seigneur de Monceaulx avoit faict apparoir aux officiers du comté, de tous ses tiltres, suyvant la publication faicte à ceste fin » (Berzé, 111, parch.).

Néanmoins noble homme Jean de Milly, seigneur de « Monceaulx », avait comparu au ban des nobles fieffés de « la Comté », dès le 15 mai 1538, puis les 4 et 15 mars, 15 avril et 14 décembre 1543 (Berzé, l. XI, m. 57, parch. 49). Jehan de Milly était du nombre « des cents lances fournies des ordonnances du Roy, estans sous la conduicte de monseigneur le Dauphin, leur cappitaine » (De Beauvillé, Docum. etc., I, 233-237).

La seigneurie de Monceaux avait reçu quelques accroissements. En 1545, Jean de Milly était en possession du quart du travers d'Oudeuil.

Noble homme, *Adrien de Milly*, écuyer, co-seigneur de Monceaux et de Houssoy, avait fait donation de tous ses biens à son frère aîné, noble homme Jean de Milly, par acte du 25 mars 1553. (Berzé, 72 parch.).

Le fief des Bouillers, sis à la Neuville-sur-Oudeuil, avait été donné, en 1551, à Jean de Milly, par Françoise de Feuquières, veuve de Claude de Forceville, seigneur d'Aplaincourt (Berzé, Inv.).

En 1554, Jeanne de Saucourt, mariée, en 1545, à Jean de Milly, avait la garde-noble de leurs enfants : Manassès, François, Vespasien et Charlotte de Milly (Berzé, l. 55, parch.).

Vespasien et François de Milly moururent sans alliance. Manassès recueillit tout l'héritage de Jean II.

V° Des « Lettres du roi Henri IV à MANASSÈS DE MILLY, écuyer, seigneur de Monceaux » (1591), témoignaient de la considération dont le seigneur jouissait auprès du souverain (Berzé, Invent. du XVIIe s.), dont il suivait le parti, à l'époque de la Ligue. Mais la maison des Milly de Monceaux se conservait difficilement. Les droits de relief, les partages, les échanges causaient de graves dommages au domaine.

Il fallait porter foi et hommage et payer des droits de relief, aux apanagistes du comté de Clermont. Il fallait en payer aussi à François de Gouffier, seigneur de Bonnivet et de Crèvecœur, pour un fief de la mairie de Belloy (Berzé, 106, parch.). Il en fallait payer au seigneur de Boufflers (Berzé, Invent.).

Les *partages* faits entre les trois frères Manassès, François et Verpasien amenèrent plus tard des échanges. En 1584, Manassès, écuyer, seigneur de Monceaux, Houssoy-lez-Milly et la Neuville-sur-Oudeuil en partie, donnait à François de Milly, écuyer, seigneur dud. Monceaux en partie, demeurant à Ploisy, près de Soissons, « la moictié indivise de la terre et seignourie de la Neufville sur Oudeil, qui fut et appartint à deffunct Jehan de Milly, escuyer, père desdites parties. »

« François de Milly baille, en contre-eschange, la moictié de ce qui est escheu au lot dud. François et Vespazien de Milly, aussi escuyer, son frère, en la terre et seignourie dud. Monceaulx par le partage qu'ilz ont faict avec led. Manassez, leur frère ». (Berzé, liasse 59, parch.).

Ces échanges nécessitaient des renouvellements de foi et hommage, Manassès de Milly les rendait au Roi, le 26 janvier 1586.

Vespasien de Milly mourut en 1598. François et Manassès, ses frères, rendaient encore foi et homage le 11 août, pour les biens qui leur étaient échus par le décès de leur frère (Berzé, Invent.)

Manassès faisait de petites acquisitions, de vignes, au territoire de Milly, en 1577-1579, de terres labourables, à Saint-Omer, au lieudit La Campagne, en 1594 (Berzé, inv.), des accensements

(Berzé, 114 parch.). Ces opérations ne compensaient pas les détriments causés par les mutations.

Le 29 novembre 1610, François de Milly, seigneur de Ploisy, donnait à Manassès de Milly sa part de la terre de Monceaux. Il recevait en retour le quart de la terre de la Neuville-sur-Oudeuil (Berzé, Invent.).

Le 16 août 1612, Manassès de Milly dut porter hommage au Roi pour le douzième de la terre et seigneurie de Monceaux acquis de François de Milly (Berzé, Inv.).

Manassès de Milly avait épousé, en 1572, Jeanne de Bristel, fille aînée d'Adrien, seigneur de Martaigneville, et de damoiselle Louise de Vaux (Berzé, Inv.). Il ne mourut qu'en 1618, De ces cinq filles, trois auraient fait profession religieuse à S. François de Beauvais, et à S. Paul-lès-Beauvais.

Manassès de Milly avait eu deux fils, François et Antoine. Antoine de Milly épousa Marie du Vault, fille de Gédéon François dit Clément (1620). Il devint seigneur de la Neuville-sur-le-Vault. Il mourut sans postérité, mais aussi sans fortune (pl. h. ch. IV, art. II, 1) et son héritage ne devait pas relever les Milly de Monceaux.

VI° Le 19 mai 1618, François de Milly, écuyer, faisait hommage au Roi et à la comtesse de Clermont-Soissons, pour lui et pour ses frère et sœurs : Antonin, Nicole et Claire de Milly, à cause de sa terre et seigneurie de Monceaux, disant que « depuys peu Manassès de Milly, écuyer, seigneur dud. lieu, son père, seroit déceddé » (Berzé, l. 55 ; d'Hozier, Fragm. 74).

A la mort de Manassès de Milly (1618), la ceinture funèbre avait été mise autour de l'église de S. Omer. Charles de Carvoisin, seigneur d'Achy et de S. Omer en partie, la fit effacer. Il fut condamné, par arrêt de 1619, à rétablir cet emblème de deuil et d'hommage, en l'honneur de celui qu'il jalousait (Mém. de Carvoisin).

C'est à la mort de Manassès de Milly, que fut fait, « en l'hostel du lieu seigneurial de Monceaulx, par Simon Vigneron, lieutenant particulier, civil et criminel, du bailliage et comté de Clermont, *inventaire* des lettres, titres, papiers et enseignemens delaissez par le decedz et trespas de deffunct Manassès de Milly, vivant escuier, seigneur dud. Monceaux » (Berzé, 121, orig. pap.).

Jeanne de Bristel s'était engagée à payer *les dettes* de son mari, en prenant les meubles de la maison, par privilège de noble. Pour s'en décharger, elle fit donation entre vifs à son fils aîné, François de Milly, par acte du 30 juin 1620 (Preuv. de noblesse, 1668).

« Damoiselle Nicolle de Milly, veufve de feu Jonatas de Berthelein, escuyer, seigneur de Belleuse, confesse avoir reçu le 5 avril 1530, de messire François de Milly, escuier, seigneur de Monceaulx, la somme de 50 livres tournois, en quoy il estoit vers elle redevable comme héritier de feu Manassès de Milly, vivant escuier, seigneur dud. Monceaulx » (Berzé, 127, parch.).

François de Milly obtenait, le 6 décembre 1621, une commission de capitaine d'une compagnie au régiment de Mailly (Berzé, 105 parch). Le 1er août 1631, il avait une autre commission de capitaine d'une compagnie au régiment de Brazeux, infanterie (Berzé, 107, parch.).

François de Milly, écuyer, seigneur de Monceaux, Saint-Omer, La Neuville-sur-Oudeuil, Villers-sur-Bonnières, épousa, en novembre 1631, Angélique de Belloy, fille de Jacques, chevalier, seigneur d'Auxi, gouverneur de Roye, et de Renée de l'Isle-Marivaux.

Angélique de Belloy apportait en mariage la terre de Vendeuil, la seigneurie de Belloy, près de Compiègne, et partie de Marigni, près de Roye. Mais la ruine était entrée dans la maison de Milly de Monceaux.

VIIe A la mort de François de Milly, ses trois enfants étaient encore mineurs. Louis n'était âgé que de 13 ans, François de 14, et Renée de 15. Une autre fille, nommée Angélique, était morte én bas âge. Leur mère, Angélique de Belloy, obtint souffrance de la terre et seigneurie de Monceaux-lès-Milly, le 23 décembre 1648 (fiefs de Clermont).

François II, seigneur de Monceaux, La Neuville-sur-Oudeuil, Saint-Omer, Armagnan et autres lieux, faisait hommage, le 10 juin 1655, de la terre de Monceaux-lès-Milly, pour lui et ses frère et sœur.

En 1654, une commission de capitaine, au régiment de la Feuillade, était accordée à Louis, dit Monsieur de Milly Saint-Omer. Il était installé, dans sa charge, le 16 février, par le duc

d'Épernon. En 1656, le capitaine Louis de Milly était tué au siège de Valenciennes, à l'âge de 20 ans (Berzé, 15 parch.; Impôt du sang, II, 252). Et François de Milly faisait hommage, le 25 février 1662, de la portion de la seigneurie qui lui revenait, par le décès du capitaine Louis.

Renée de Milly fut mariée, vers 1655, à François d'Hallencourt, seigneur de Campdeville et de Moimont. Leur fils, Louis d'Hallencourt, fut légataire universel de dame Renée de l'Isle Marivaux, mère d'Angélique de Belloy, femme de François de Milly. Par acte de 8 mars 1668, Louis de Hallencourt subrogea messire François de Milly au legs universel à lui fait par dame de l'Isle. Mais « dame Angélique de Belloy restait tenue, par le testament, de bailler à damoiselle Renée, sa fille, la somme de 2,000 l. t. » (Berzé, cop. coll. 66). Ce n'était pas un soulagement pour la maison de Monceaux.

La terre et seigneurie de Monceaux devait payer 150 livres de dîmes par an au prieuré de Milly. Angélique de Belloy, veuve de François de Milly, négligea de s'acquitter de ces redevances, depuis l'année 1653 jusqu'à l'année 1657. Une sentence du 17 mai 1662 autorisa le prieur à faire saisir et arrêter tout ce qui appartenait à la dame de Monceaux. En vertu d'un arrêt du 10 juillet 1663, *saisie fut faite* entre les mains de Jacqueline de Picquigny, veuve de N. de Carvoisin, seigneur de Mainevilette, de tout ce qu'elle devait et devrait plus tard à la succession d'Angélique de Belloy (Borel de Bretizel).

Angélique de Belloy d'Auxy, mère de François II, *fit vendre* les terres de Martainville et de S. Maixent, apportées dans la Maison de Milly par Jeanne de Bristel.

Une transaction fut passée à Beauvais le 17 octobre 1656, entre messire François de Milly et sa mère, Angélique de Belloy. Elle avait eu l'administration des biens du père et celle du capitaine Louis de Milly. Elle se réserva seulement une somme de 1,500 l. de rente.

Messire François de Milly, chevalier, seigneur de Monceaux, La Neufville sur-Oudeuil, Houssoye-lès-Milly et autres lieux, et dame Françoise de Trecesson, sa femme, *vendaient*, le 6 août 1672, à M. maître Isaac de Malinguehen, seigneur de Douy, lieutenant général du bailliage de Beauvais, la somme de 80 *livres tournois de rente* (Berzé, 87, parch.).

François II de Milly prenait les titres, non seulement de « messire et de chevalier », mais aussi de « vicomte et même de comte de Milly ». Il lui eût fallu de l'argent pour soutenir ses prétentions.

Le sieur François de Milly avait servi, comme mousquetaire à cheval de la garde du roi, dans la compagnie du chevalier de Forbin, depuis le 12 décembre 1677 jusqu'au 5 septembre 1680. Enfin il avait obtenu, en 1684, une commission de capitaine au régiment de la Châtre (Berzé, parch. 58).

François de Milly avait aussi réussi à pourvoir plusieurs de ses enfants. Des lettres de page avaient été octroyées, le 16 août 1680, par Son Altesse seigneuriale le Grand-Maître de l'Ordre de Malte, pour noble Louis Enguerrand de Milly, fils de noble homme François et de dame Françoise de Trecesson de Carné (Berzé, Inv.). Le 27 février 1691, Louis-Enguerrand de Milly recevait une commission de capitaine au régiment de Toulouse. Il devait être tué à Steinkerque (Berzé, 89 orig. parch.).

Ses frères, Isaac et Manassès, devaient également mourir sans postérité.

En 1686, le « comte de Milly » se félicitait d'avoir obtenu de Madame de Maintenon l'admission, à Saint-Cyr, pour sa fille *Adélaïde de Milly*. M. d'Hozier avait procuré cette faveur « de concert avec l'illustre Père de Carné et l'incomparable marquis de Boufflers » (lettre de Fr. de Milly, 5 juillet, à M. d'Hozier).

Louis XIV accordait à Marie *Anne-Françoise de Milly*, une place de religieuse de chœur dans l'abbaye royale du Paraclet, au diocèse d'Amiens (Berzé, 17 orig. parch.).

Françoise de Milly était entrée au couvent Saint-François de Beauvais, et, le 29 décembre 1694, ses parents avaient assuré aux Dames du Tiers-Ordre une rente de 100 l., au capital de 2,000 l., et réduit les charges de la donation Charles Le Besgue.

VIII° François III de Milly, fils de François, né en 1661, nous est resté inconnu. Son frère HYACINTHE DE MILLY, chevalier, était seigneur de Monceaux, Saint-Omer, Milly, Armangnan. Il avait épousé, en 1697, Antoinette de Bournel, décédée à l'âge de 32 ans et inhumée le 5 octobre 1706 à la Neuville-sire-Bernard, diocèse d'Amiens (Berzé, 35 extr.).

Hyacinthe de Milly n'avait qu'une fille, MARIE-ANNE-ADÉLAÏDE

DE MILLY. Elle épousa, en 1718, Jérôme, comte de Mailly, chevalier, seigneur de Saint-Léger, du Mesnil-Allart, fils d'Antoine de Mailly, marquis d'Haucourt, et de Françoise de Cannesson. Jérôme de Mailly ne devait mourir que le 21 février 1755. Mais sa fille unique, Louise de Mailly, était décédée sans alliance, en 1729.

LOUISE DE MAILLY, dame de Monceaux, eut pour héritiers François-Maurice et Claude-Philippe d'HARDIVILLERS, cousins issus de germains de Marie-Anne-Adélaide de Milly. Car leur père, François d'Hardivillers, avait épousé Marie-Louise de Hallencourt, fille de François de Hallencourt et de Rénée de Milly, petite-fille elle-même de François I de Milly.

C'est ainsi que la terre de Monceaux est passée dans l'honorable famille d'Hardivillers en 1729.

Les Milly de Monceaux étaient des hommes de mérite. Ils avaient, pour ainsi dire, créé eux-mêmes leur seigneurie, que d'Argilière estimait 3,000 l. Ils avaient, d'ailleurs, rendu des services à l'Etat et à la Religion.

ARTICLE II

LES MILLY D'OUDEUIL.

Il y avait encore des seigneurs du nom d'Oudeuil, au XIIIe siècle. En 1271, Raoul, damoiseau d'Oudeuil (de Odorio), fils de Pierre, aussi damoiseau d'Oudeuil, abandonnait le champart du territoire à ses frère et sœur Henri et Mathilde, en échange des vignes qu'ils avaient à Noyntel, et de la terre qu'ils avaient en héritage à Biellicourt (Blicourt). Henri et Mathilde d'Oudeuil vendaient ensuite tout le champart, pour quatre-vingts livres, payées comptant, au Chapitre Saint-Pierre de Gerberoy. Raoul « domicellus de Odorio » vendait aussi, en 1283, au Chapitre de Gerberoy, un cens de 14 s. p. (Reg. du Chap. 1677-1679).

Pierre, châtelain de Milly, fils de Sagalon, et Raoul, son frère,

seigneur d'Achy, avaient également seigneurie à Oudeuil, au commencement du XIIIe siècle.

« Messire Eustache de Milly et d'Achy avait des vignes à Oudeur-le-Châtel » vers 1230 (Villevieille. LVIII, 63).

I° Nous rencontrons, dans la seconde moitié du XIVe siècle, un GUILLAUME DE MILLY, seigneur d'Oudeuil, portant un écu « coupé, au chef chargé d'un lion couronné naissant, penché, timbré d'un heaume, cimé d'une tête de lion » (Clairembault, R. 74, p. 5809). L'écu et le nom nous révèlent le lignage des Châtelains de Milly.

Guillaume de Milly épousa *Geneviève de Verderel.* C'est par sa femme qu'il était possesseur du fief Clauville, situé sur le territoire même de Verderel (Louvet, ms.). Cette demoiselle possédait la moitié de l'ancien fief d'Haussez· Une redevance de 30 mines de froment était due par le fief à l'abbaye de Saint-Paul. Guillaume de Milly refusa de payer sa moitié des arrérages. Une sentence rendue en 1393, condamne le seigneur Guillaume (Arch. dép., Fonds Saint-Paul).

En novembre 1377, vente était faite au Roi, en présence de Tristan du Bos, chevalier, seigneur de Fumechon et de Reineval, bailli de Vermandois, par *Guillaume de Milly*, chevalier, seigneur d'Oudeur, de 10 l. t. de rente sur le domaine de la prévôté de Montdidier. Ce seigneur d'Oudeuil avait 20 l. t. de rente sur les domaines du Roi, à Montdidier, dès l'année 1373 (Pièces orig. 553).

Messire Guillaume de Milly servait, en 1369, avec messire Pierre de Milly, chevalier, et Pierre de Milly, écuyer, dans la compagnie de messire Waleran de Renneval, chevalier banneret. Ils étaient le 1er mai à Saint-Riquier (Sceaux, I, 349; XCIII, 7218).

En 1373, Guillaume de Milly, seigneur d'Oudeuil, commandait une compagnie d'écuyers (Sceaux, LXXIV, 5807).

Il faisait encore montre de sa compagnie dans la ville d'Amiens le 1er août 1380, et dans la ville d'Arras, le 2 septembre suivant, et recevait en même temps ses gages (Sceaux, LXXIV, 5810, 5811 ; Rosny, II, 992).

Guillaume de Milly était à Hesdin, le 20 juillet, avec Pierre de Milly, chevalier. Ils prenaient part, l'un et l'autre, avec leurs compagnies, aux guerres de Picardie.

Guillaume de Milly était écuyer pannetier du roi Charles VI, 1385-1393 (Roger, Nobl., etc., p. 265; le P. Anselme, etc.).

II° D'autres HOMMES D'ARMES étaient sortis et d'autres plus renommés devaient sortir de ce petit village, qui s'appelle Oudeuil-le-Grand.

Parmi les chevaliers *croisés* qui allèrent au voyage de Prusse, nous remarquons, en 1372, « Pontus de Meslie de Picardye. » Il portait « de sable au chef d'argent, chargé d'un lion naissant de gueules » (Goussencourt, Arm. des crois., II, 193). C'était encore un Milly, de la branche d'Oudeuil.

Et ce Jehan de Meslie et ce Pierre de Meslie, qui s'en vont aussi au « voiage de Prusse », avec un écu de sable, au chef d'argent chargé d'une mollette de gueules », ne sont-ils pas du même lignage et d'une branche bien rapprochée (Goussenc., ib.)?

Un neveu de Guillaume de Milly, devenu lui-même chambellan du Roi, JEAN DE MILLY faisait hommage à Charles VI, le 21 octobre 1410, pour la moitié de la ville, du territoire et des appartenances d'Oudeur-le-Châtel, dont il avait hérité (Rosny, II, 992; IV, 73; Anc. homm., Arch. nat., PP 2, f. 201).

Etait-ce à ce Jean de Milly que des lettres de rémission auraient été accordées en 1414? C'était à un « Jehan de Milly, chevalier, âgé de 36 ans, demeurant alors à Clermont en Beauvaisis ». Même grâce était octroyée, en même temps, à « Jehan du Quesnel, escuier, demeurant en la comté de Clermont » (Arch. nat., JJ. 166, n. 22).

Dans le « Provincial » de 1425, Pierre de Milly « porte de sable au chef d'argent, à 2 lions de gueules couronnés d'or » (Coll. de Picardie, CLXII, f. 140).

Qu'était-ce que ce « Galois de Milly », que Jean de Milly et Lestandart de Milly sommaient le maire, le chapitre et les habitants de Beauvais de mettre en liberté, vers 1430? C'était « leur oncle », et par conséquent un rejeton de la tige des Milly d'Oudeuil », apparemment compromis dans le parti anglo-bourguignon (Arch. comm., EE., 6).

Il semble que la seigneurie d'Oudeuil était divisée, même avant Guillaume de Milly, et que la famille des Milly formait plusieurs branches, qui se développaient parallèlement.

III° Dès l'an 1352, nous avions aussi reconnu un JEAN DE MILLY, chevalier, pour seigneur d'Oudeuil, au litige qui s'était soulevé entre lui et l'évêque de Beauvais. L'évêque prétendait que les hommes habitant dans les fiefs et arrière-fiefs de ses vassaux étaient exempts du travers d'Oudeuil. Jean de Milly avait donc les droits, aussi bien que le titre de seigneur d'Oudeuil (Villevieille, L. VIII, 65; Arch. épisisc., boète 24, Lihus).

En 1350, Monseigneur Jehan de Milly, chevalier, touche des gages « pour cause des gens d'armes, qui feurent en Xaintonge et environ, ès ans 1349 et 1350 » (La Roque, Harlcourt, IV, 1591).

Il servait, en 1354, sous G. de Nesle, et touchait ses gages, le 31 mai, dans la ville d'Angoulême (Sceaux, LXXIV, 5607).

En 1364, Jean de Milly porte le glorieux surnom de l'ETENDARD. « Comme piezca nostre amé et feal chevalier *Jehan lestandart*, relachant de prinson James de Pipes, chevaliers anglois, lequel il detenoit prisonnier, et lequel li estoit plaige et respondant pour plusieurs autres prisonniers » (Sceaux, LXXXVI, 6767). Jean l'Etendart d'Oudeuil faisait donc bonne guerre aux Anglais, avant 1364.

Sous Messire « Jehan l'Estandart » servaient d'autres hommes d'armes, comme Ph. Morhier, chevalier, auquel il payait ses gages, le 22 avril 1366, pour lui, un autre chevalier et 3 écuyers (Sceaux I, 287). Robinet de Sabrevois, écuyer, reçoit également les gages de sa compagnie servant sous le gouvernement de Mgr Jehan l'Estandard, le 21 janvier 1368 (H. I, 315).

Jean de Milly l'Etendart jouissait d'une haute considération, et il était appelé, 1365-1369, pour juger, comme arbitre, avec Helle de Campremy, un différend survenu entre Wautier Mauchevalier, écuyer, et l'abbé de Saint-Lucien au sujet de la terre de Grandvilliers (Villevieille, LVIII, 65). Cet honneur était alors réservé aux hommes de la plus haute probité.

Jean de Milly, bachelier, portait un écu « chargé en chef d'un lion couronné naissant ». C'était une brisure de Milly; la même que pour Guillaume de Milly, aussi seigneur d'Oudeuil (Sceaux, LXXIV, 5807).

IV° En 1375, nous avons rencontré un DREUX DE MILLY dit l'Estandart, chevalier (Mondonvile, IX, 673), qui aurait eu domaine à la Rue du Bois.

Messire l'Estendard de Milly, chevalier, servait dans la compagnie de Guillaume, Châtelain de Beauvais, chevalier banneret, et se trouvait avec elle à Corbeil le 1er septembre 1380 (Rosny, IV, 244). N'était-ce pas Dreux plutôt que Jean?

Noble homme Etendart de Milly, écuyer, tenait, à Juvignies, un fief mouvant de celui de Rotangy, en 1390-1393 (Villevieille, LVIII, 66).

V° JACQUES DE MILLY, dit l'Etendart, chevalier, avait fief situé à Oudeuil et relevait de Clermont, à cause de Milly (Reg. et homm., 1456).

Après la désastreuse bataille d'Azincourt (14 août 1415), nous trouvons Jacques l'Etendart, au service de l'infortuné roi de France, Charles VI.

Le 27 octobre 1415 se fait à Paris, « la monstre JAQUES DE MILLY, escuier, et neuf autres escuiers de sa compagnie ». Les maréchaux de France mandent à Hémon Regnier, trésorier des guerres, de payer ses gages à la compagnie de Jacques de Milly. Le capitaine en donne quittance scellée le 2 novembre suivant. Son écu présente « un chef chargé d'un lion naissant » (Sceaux II, 532).

Le 1er mai 1416, se fait une nouvelle « revue de Jacques de Milly, escuier, DIT L'ESTENDART, et de treize autres escuiers de sa compagnie ». Les maréchaux de France ordonnent le paiement des gages de Jacques de Milly et de sa compagnie, « pour servir le Roy et l'accompagner en sa bonne ville de Paris, pour la garde et sécurité de sa personne et de cette ville ». « Sachent tuit que je Jaques de Milly, escuier, confesse avoir eu et receu de Hémon Regnier, trésorier des guerres du Roy, nostre sire... ». La quittance porte le sceau « coupé, au chef chargé d'un lion naissant, penché, timbré d'un heaume à lambrequins, cimé d'une tête de lion » (Sceaux, LXXIV, 5811; Pièces, origin. Milly, 12). C'est bien l'Etendard de Milly, et il se voue complètement au service du Roi.

L'Etendart de Milly s'est-il laissé entraîner, pas ses voisins les Saveuse de Belloy, ou par les habitants de Beauvais, dans le parti bourguignon?

Le 31 août 1417, l'Etendart de Milly, chevalier bachelier, figure, avec Jean de Milly, dans la montre de Salneuve, faite en la ville de Beauvais (Arch. de la Côte-d'Or, H. 11788), C'était pendant le

séjour que le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, fit à Beauvais, depuis le jeudi 26 août jusqu'au jeudi 2 septembre (Itinér.).

L'Etendart de Milly se trouvait attaché à Louis de l'Isle-Adam, lorsque ce commandant de Compiègne s'empara, par la complicité de Perrinet Le Clerc, et de Paris et du Roi (28 mai 1418).

« Jacques de Milly, jeune escuier, aagié de 22 ans ou environ,... depuis le temps que notre amé et féal conseiller et chambellan Jehan de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, mareschal de France, entra en nostre bonne ville de Paris, qu'elle fut mise et réduite en notre obéissance, ledit suppliant feust alé en la compagnie dud. seigneur de l'Isle-Adam, soubz le commandement du seigneur de Chevreuse, ou païs de Normandie, ès parties envers Rouen, à l'encontre des Anglois, les anciens ennemis de nous et de notre royaume; et depuis ce led. suppliant fut retorné dud. voiage, se party de notred. ville de Paris, doubtant la commocion du peuple, et se retray en la ville de Clermont, avecque Jehan de Coucy et le Gallois de Milly, chevaliers, ses parens, qui tenoient et tiennent le party contraire de nous et de feu notre très chier et très amé cousin le duc de Bourgogne, que Dieu pardone, avecques lesquels il se tint jusques au mois de juing dernier passé ou environ. Cependant ledit temps fu en aucunes courses envers la ville de Beauvais, Fontaines-Lavaguen et ès marches d'environ, ou furent prins et mis à rançon plusieurs des subjiez du plat païs; et depuis led. suppliant adverty qu'il ne faisoit pas bien se retray et osta de la compagnie dud. Jehan de Coucy et Gallois de Milly, et s'en vint ou païs de Picardie, ouquel il s'est tousjours depuis tenu paisible, sans avoir chevauchée ne course avec lesd. Jehan de Coucy et le Gallois de Milly ne d'autre tenant leur party, et jusques à naguère, qu'il estoit en la ville d'Amiens paisiblement et sans mal faire, en laquelle ville, en la denonciation et pourchas d'aucuns des parties adverses, il a esté prins par aucuns de nos sergens et mis comme prisonnier ou beffroy d'icelle ville d'Amiens » (Arch. not. JJ, 171, f° 272).

Les Anglais avaient profité de nos discordes civiles pour reprendre la Basse-Normandie et la ville de Rouen (19 janvier 1419). Après différentes négociations traînées en longueur, les hostilités avaient recommencé. Les troupes du Dauphin avaient remporté quelques succès. Celles de l'Isle-Adam n'avaient éprouvé que des revers. Pontoise était au pouvoir de l'ennemi. La cour avait

évacué Saint-Denis. Il fallait rentrer dans Paris. Jacques de Milly avait vu d'horribles massacres de bourgeois, de nobles, d'évêques, d'officiers royaux. Il suffisait d'être qualifié d'Armagnac, pour être massacré.

Clermont était occupé par le duc d'Orléans. L'Etendart et ses amis y avaient trouvé un refuge. Mais ils étaient passés au parti d'Armagnac. Des lettres de rémission furent accordées à Jacques de Milly, en février 1420.

Nous le retrouvons, dans les armées nationales, à l'époque de la délivrance d'Orléans, par Jeanne-d'Arc (8 mai 1429).

Le 18 juin 1429 se livrait la bataille de Patay. « En assez bref terme et légèrement furent les Anglais rués jus, déconfits et du tout vaincus. Il y eut morts dessus la place d'iceux Anglois environ dix-huit cents, et en y eut de prisonniers de cent à six vingts, desquels étoient les principaux, les seigneurs de Scalles, de Talbot, etc.... A cette besogne furent faits chevaliers, de la partie des François, Jacques de Milly, Gilles de S. Simon... Jean de la Haye et plusieurs vaillants hommes » (Monstr. l. II, c. LXI). Le seigneur d'Oudeuil était au premier rang de ces braves.

L'année suivante le vaillant capitaine fut moins heureux. « Le comte de Stafford prit d'assaut la ville de Brie-Comte-Robert, par le moyen de laquelle se rendit la forteresse du lieu, laquelle étoit moult forte... Et étoient dans Brie-Comte-Robert, quand elle fut prise, messire Jacques de Milly et messire Jean de la Haie, lesquels furent prisonniers aux Anglois, et depuis échappèrent de leurs mains, parmi payant grand'finance » (Monstr. l. II, ch. CXIV).

En 1431, Jacques de Milly, dit l'Estendard, écuyer de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, grand chambellan de France, est capitaine de son château de Romorantin (Pièces orig. Milly, 15).

Un Jacques de Milly figure dans une montre de Saucet, seigneur de Tilloy, tandis qu'un Guiot de Milly se trouvait dans celle de Jean de Crèvecœur, avec Cornu de Cauroy et Hellot de Campeaux. Jacques de Milly réapparait dans la montre de Regnaud de Choisy (Pic. CLXIV, 134-136).

Ce Jacques de Milly continuerait son service les années suivantes, car il touche ses gages le 14 oct. 1432 et le 10 septembre 1433 (Catal. du Coll. hérald. Orléanais, 1708-1709).

Notre Jacques de Milly aurait donc pris une part très active,

dans la guerre faite aux Anglais, sous Charles VII, pour les expulser du territoire français.

Jacques de Milly, dit l'Etendard, chevalier, aurait eu, de son mariage avec Marguerite de Renel, deux fils : Jacques et Raymond de Milly.

VI° Les années suivantes, nous voyons apparaître un JACQUES DE MILLY, dit aussi l'Etendard mais simple écuyer. Ce ne peut être celui qui fut armé chevalier, sur le champ de bataille de Patay.

Le 4 mai 1445, le duc d'Orléans mande, de Soissons, à J. Chardon, receveur général des finances, de payer à Lestendard de Milly, la somme de unze livres, pour avoir fait l'allée et la venue vers son beau-frère le duc de Bourgogne, Philippe le Bon (Pièces orig. Milly, 16, 17).

Jacques de Milly, écuyer, ratifie, avec Etienne Pelourde, échanson du Roi, le 6 septembre 1454, le mariage de damoiselle Claude Villaines, avec Perceval Pelourde (D'Hozier, Reg. III, 2e part.).

C'est lui qui est désigné, dans le dénombrement de 1454, sous le nom de « Messire l'Estendart de Milly », comme tenant fief à Oudeuil.

Jacques de Milly était l'héritier de Renaud de Fontaines, chevalier, avec Enguerrand de Sains, Jean et Louis de Grouchy, sieur de Monterolier, écuyers, neveux de Renaud. Ils s'étaient désistés du fief de Grémévillers en faveur de Pierre, bâtard de Renaud, en 1457 (Villevieille, LVIII, 67 ; LXXX, 21).

« Le second jour de mars IIIIc LVI (1457), Jacques de Milly, dit Lestendart, releva une moitié d'un fief assis *à Roy* et en feist hommage. Loys de Montereaulx aussi héritier en partie, releva l'autre moictié dud. fief et en feist hommage le XIIe avril IIIIc LVI » (1).

Le 2 mars 1457, Jacques de Milly, dit l'Etendard, vendait à l'évêque de Beauvais, Guillaume de Hellande, la moitié indivise de trois autres fiefs, tenus du comté, et assis à Auchy, à Beauvais, et à Marseille (Villevieille, LVIII, 67 ; LXXX, 21).

---

(1) De Beauvillé, *Picardie*, I, 218.

La moitié du fief de Songeons était aussi vendue par Jacques de Milly, dit l'Etendart, à l'évêque de Beauvais. L'évêque de Beauvais donna ce fief à son frère, Roger de Hellande (Villevieille, LVIII, 67).

Etait ce faute d'héritiers, que Jacques de Milly cédait si facilement ses droits et biens féodaux ? Etait-ce pour cause d'embarras financiers, qu'il vendait si généralement les héritages à lui échus ?

De fait, la fortune et la postérité des Milly l'Etendart se dérobe à nos recherches, comme si la terre et seigneurie d'Oudeuil avait été absorbée par quelle maison opulente ou dominante.

ARTICLE III.

LES MILLY D'ACHY.

I° Nous avons vu la seigneurie d'Achy détachée de celle de Milly et donnée à *Raoul* DE MILLY, fils de Sagalon, et frère du châtelain Pierre II (ch. III, art. IV). Comme son frère, Raoul avait approuvé, ainsi que son épouse, Elisabeth de Hennequin, et leurs enfants, la donation de Pierre de Morviller aux Frères du Pré (Cartul., 1220).

Comme son père, Raoul de Milly savait reconnaître ses torts avec franchise et loyauté. « Que tous sachent qu'un différend s'étant élevé entre moi, Raoul de Milly, mon épouse Isabelle, mon fils Eustache, mes filles Isabelle et Mabilie d'une part, *et* d'autre part les Frères du Pré, au sujet du bois d'Achy, où nous prétendions avoir droit d'usage, d'après la donation de feu Sagalon, jadis seigneur d'Achy; nous nous sommes enfin désistés, pour les âmes d'Alix dame de Milly et de nos prédécesseurs » (1).

Comme son père, Raoul de Milly eut à réparer un meurtre et le répara chrétiennement. « Moi, Raoul de Milly, et Eustache, mon fils, chevalier, voulons faire savoir, à tous ceux qui ces

---

(1) Arch. de l'Oise, Beaupré, 8.

présentes lettres verront, que, *pour le salut de l'âme de Pierre de Saint-Omer*, chevalier, que j'ai tué, j'ai donné et concédé, en perpétuelle aumône, à l'Hôpital des pauvres Clercs de Beauvais, fondée en l'honneur du bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry, martyr couronné de nos jours, la moitié d'un muid de blé, à prendre, chacun an, au mois d'octobre, selon la mesure de Gerberoy, sur le moulin d'Achy (Achiaco), près de Beaupré » (oct. 1221).

Son fils, Eustache de Milly donnait encore en 1225 (juin), *aux Frères de l'Hôpital Saint-Jean* de Beauvais, une rente d'un demi-muid de blé, sur le moulin d'Achy, « en aumosne, pour l'âme du seigneur Pierre de Saint-Omer » (Bersé, n. 24).

Eustache mérita aussi, comme son père, d'être inscrit parmi les bienfaiteurs de Beaupré.

II° « Moi, EUSTACHE, chevalier, fils du seigneur Raoul de Milly, je fais savoir à tous, que mon père, malade à l'extrémité, a donné à l'Eglise Notre-Dame du Pré, un muid de froment, mesure de Gerberoy, à prendre par chacun an sur le moulin d'Achy; et que nous avons consenti cette donation, dame Isabelle ma mère et mes sœurs, Isabelle et Mabille, et pareillement Alix mon épouse et nos enfants, Raoul, Eustache, Wagon, Alix et Isabelle ». Cet acte était du mois de novembre 1222.

Quelques années plus tard, le seigneur Eustache de Milly exerçait des vexations contre les Frères de Beaupré. Mais il savait, lui aussi, confesser ses torts. « Après de bonnes informations diligemment et fidèlement prises par moi, j'ai reconnu, que j'avais injustement molesté à cet égard et la susd. église et les susd. Frères » (nov. 1234).

Le seigneur chevalier, Eustache de Milly, avait donné aux « Frères de l'Hôpital des Pauvres Clercs de Saint-Thomas de Beauvais, son bois situé en face de leur maison de l'Erable (Lhéraule), et nommé la Bruière ». Dame Elisabeth « Annequin » approuvait cette donation, en 1233, et renonçait à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur ces bois, à titre d'acquêt et de dot, ou à quelque titre que ce fût (Collect. Borel de Bretizel).

Eustache de Milly avait épousé Hèloïse (Helvis), fille de Jean de Fontaines. Sa femme lui avait apporté la terre de Roy, que Jean de Fontaines tenait en fief de l'Evêché de Beauvais. Eustache la

vendit au Trésorier de Saint-Pierre, et le Trésorier en fit donation au Chapitre, en 1256. (Cart. de Saint-Pierre, f° 17, Du Caurroy, v° Milly).

III° « Un RAOUL, jadis fils du seigneur Eustache DE MILLY, chevalier », donnait reconnaissance d'un muid de blé, à prendre désormais sur ses moulins de Buloy (Belloy), au lieu de ceux d'Achy » (Du Caurroy).

IV° Le 30 mars 1381, un arrêt est prononcé par l'Evêque de Beauvais et AGNÈS DE MILLY, dame d'Achy, contre Jacotin de Baigneux (Arch. nat. XIC, 40).

Après Agnès de Milly, la seigneurie d'Achy semble avoir fait retour à la Châtellenie. Du moins Renaud de Picquigny, fils de Jean et de Jeanne de Milly, est en possession de la seigneurie d'Achy, vers 1400. Les Milly avaient disparu de cette seigneurie, qu'ils avaient possédée de temps immémorial.

Nous perdons, à la fin du XIVe siècle, le fil de la généalogie des Milly d'Achy.

ARTICLE IV.

LES MILLY D'AUMAREST.

Les petits fiefs réunis d'Aumarest, Tillart et Silly, furent également, pendant plusieurs siècles, la propriété des Milly, quoique situés en dehors de la Châtellenie.

I° Dans la montre, que fait l'évêque de Beauvais, en la ville d'Amiens, le 11 septembre 1386, paraissent comme écuyers : « Mahieu, Engerren et Guiot de Milly ». MAHIEU DE MILLY était seigneur d'Auxmarets, de Silly et de Tillard (Sceaux, XL, 3076).

Mahieu de Milly, écuyer, seigneur d'Auxmarets et de Silly, *donnait aveu et dénombrement* à l'évêque de Beauvais le 1er juillet 1399 (Villevielle LVIII, 66).

Mathieu de Milly, écuyer, donnait à nouveau, en 1405, aveu

et dénombrement de ses terres et seigneuries de Silly, Tillart, Auxmarets à l'évêque de Beauvais (Villevieille LII, 14 bis; LVIII, 66).

D'un autre côté, noble et puissant seigneur, Mahieu de Milly, écuyer, seigneur de Tillard, Auxmarets et Silly, reçoit la foi et hommage de P. de Ploymont, écuyer, pour un fief sis à Silly. Il reçoit le même jour l'aveu d'Isabeau du Fay, veuve de Gilles d'Auxmarets, pour un bois sis à Auxmarets (Villevieille, LVIII, 65, 66).

Le seigneur d'Auxmarets était un homme violent. Mathieu de Milly avait un jour battu un homme jusqu'à effusion de sang. Le jugement fut renvoyé, en 1403, au bailli de l'évêque de Beauvais (Villevieille LVIII, 66).

La fortune d'ailleurs diminuait plutôt qu'elle n'augmentait. Avant la mort du seigneur Mathieu, deux fiefs avaient été acquis par Pierre Le Bastier, bourgeois de Beauvais. L'acquéreur fait foi et hommage à l'évêque de Beauvais, le 21 janvier 1417 (Villevieille, LVIII, 66).

II° ROBERT DE MILLY, écuyer, fils de feu Mathieu, rendait foi et hommage à l'évêque de Beauvais, en septembre 1426, « pour toute sa terre de Silly et d'Auxmarais, avec tous les fiefs et arrière-fiefs, qui en relevaient » (Villevieille, LVIII, 66).

Mais déjà, le 11 décembre 1416, Robert de Milly avait vendu son bois de Belloy, terroir de Saint-Léger, pour acquitter une dette de son père (Villevieille, LVIII, 66).

Robert de Milly, écuyer, seigneur « d'Aumarès » et Silly, faisait don de ses fiefs à son cousin Enguerrand de Milly, en l'année 1452. Enguerrand de Milly, écuyer, se trouve en effet qualifié seigneur de Silly, dans des ventes de terres qui dépendaient de ce fief, en 1452, 1468. (Vill., LVIII, 66.)

III° ENGUERRAND DE MILLY, écuyer, est reçu, le 3 avril 1461, en souffrance, pour un an, d'aveu et dénombrement « du fief d'Aumarès, par l'évêque de Beauvais ». On excepte « le fief assis à Marseilles, qui avoit appartenu à Thibaut le charpentier et Colette sa sœur, exécutés pour leurs démérites ». Le fief avait été confisqué au profit de l'évêque-comte de Beauvais. Mais Enguerrand de Milly prétendait « que la confiscation lui revenait, à cause de son fief d'Aumarès » (Vill. LVIII, 67).

Enguerrand de Milly et Isabeau, sa sœur, femme de Renaud de Saint-Samson, seigneur de Froméricourt, vendaient le fief de Houcourt (Haucourt) à Robert de Picquigny, le 8 novembre 1473. (Villevieille, LVIII, 68.)

IV° Un fief d'Auxmarets avait sans doute été donné à ISABEAU DE MILLY, sœur d'Enguerrand, et femme de Renaud de Saint-Samson, seigneur de Froméricourt. Elle en avait fait elle-même donation à Guillaume de Pisseleu, et Guillaume de Pisseleu en faisait foi et hommage à l'évêque de Beauvais le 13 avril 1470 (Berzé, 116).

V° Le 19 juillet 1473, PIERRE DE MILLY, se faisant fort pour Jean son fils, vend le fief d'Aulmarès « à noble homme Louis de Balagny » (Villev. LVIII, 68). Louis de Balagny était le nom du capitaine de Beauvais, du héros qui avait si vaillamment défendu la ville dans la journée du 27 juin 1472.

VI° JEAN DE MILLY est encore mentionné, comme seigneur de Silly, en 1530 (Vill., LVIII, 68). Mais la seigneurie de Silly-Tillard-Auxmarets allait bientôt passer aux Mailly, branche de Rumesnil.

ARTICLE V.

MILLY DIVERS.

Des Milly de diverses maisons étaient répandus en diverses localités du Bray, du Vexin, du Beauvaisis. Nous ne faisons que les signaler.

I° Messire JEAN DE MILLY, chevalier, avait épousé Agnès de Lihus. Sa veuve faisait foi et hommage à l'évêque de Beauvais, pour le fief de *Canny*, le 23 mai 1425 (Villev., LVIII, 66).

Robert, dit ROBINET DE MILLY, écuyer, fils de défunt messire Jean de Milly et de Madame Agnès de Lihus, relevait, le 31 décembre 1440, le fief de Canny, tenu de l'Evêché de Beauvais. Il

fait foi et hommage à l'évêque de Beauvais, pour ce fief de Canny, le 24 août 1444 (Villev., VIII, 67). Cet écuyer tenait encore ce fief en 1454 (Titr. de Gerb.).

III° HERVÉ DE MILLY est qualifié seigneur de *Saint-Arnoult* en 1526 et en 1539 dans le Trésor des Chartes (Reg. non coté, 1526), et dans le « procès-verbal des Coutumes de Clermont ». Il est taxé, pour le service militaire, à l'arrière-ban du Beauvaisis, en 1557, comme écuyer, avec le titre de seigneur de Saint-Arnoult et d'Athies; ainsi que damoiselle *Antoinette de Milly*, veuve de Jean d'Estrées, écuyer, sieur de Favrel (De Beauvillé, III, 423 et 444).

Hervé de Milly avait fait hommage au roi, le 15 janvier 1538, pour « la terre de Saint-Arnoult en Beauvaisis » (PP1 f. 253).

IV° Une maison ayant été vendue à *Sarcus*, dans le fief de Pierre de Sarcus, Pierre de Sarcus, chevalier, avait dû donner confirmation de cette vente, comme premier seigneur féodal. PIERRE DE MILLY, fils de Gervais, chevalier, donne de nouveau confirmation de la même vendition, comme second seigneur féodal. Dreux, chevalier, seigneur de Milly, donne une troisième confirmation, comme troisième seigneur du fief en 1263 (Cartul. de Beaupré). Il y avait donc des Milly, seigneurs de Sarcus, sous la dépendance des châtelains.

V° ENGUERRAND DE MILLY et Isabeau, sa sœur, femme de Renaud de Saint-Samson, vendaient, nous l'avons vu, l'un pour deux tiers, et l'autre pour un tiers, à Robert de Picquigny, le 8 novembre 1473, le fief de *Houcourt* (Villev. LVIII, 68).

VI° Le dénombrement de 1454 mentionne un ENGUERRAND DE MILLY, possédant fief *à Blacourt*.

VII° Messire DREUX DE MILLY vendait, le 23 mai 1391, à Jean de Trie, la *terre de Lattainville*, sauf le domaine de Boury, que M. de Boury y prend, à cause de madame sa femme, mère de Dreux de Milly; sauf aussi le tiers appartenant aux frères et sœur du même seigneur Dreux (Montres I, 125).

VIII° AMAURY DE MILLY, cité avec Drieux, dans la montre d'Amaury de Meulland, avait aussi fief à Lattainville. Son fils lui succédait avant 1391 (Silles orig., Milly, 51).

IX° MAHIEU DE MILLY tenait fief de la dame d'Auneuil, à *Mésenguy*, avant le dénombrement de Guillaume de Hellande (Mém. de la Soc., IX, 417).

X° MARGUERITE DE MILLY tenait fief de Pierre de Hermes, arrière-fief d'Auneuil, à *Framicourt*. Elle avait épousé Philippe d'Abbecourt, qui tenait aussi un autre petit fief relevant de Mahieu de Milly, arrière-fief d'Auneuil, séant à Framicourt, du côté de Tillart (Dén. 1454; Mém. de la Soc., IX, 411-417).

XI° A *Blauvez* même, un fieffé de l'Evêché se nommait « Messire » COLART DE MILLY (Du Caurroy, titre Sains).

XII° Signalons, en passant, à Montreuil-sur-Thérain, le berceau des Milly de Monceaux. GUYART DE MILLY est qualifié « sire de Montreuil, en 1350 » (Arch. nat., S. J., XII, 5). ROBERT DE MILLY et Jeanne de Gamaches possédèrent ensuite ce fief. C'est ENGREN DE MILLY, leur fils, qui se fit acquéreur de Monceaux. Les Milly de Montreuil sur-Thérain avaient d'ailleurs des vassaux qui, comme J. de Monchaus, écuyer, leur portaient foi et hommage (1362).

XIII° HENRI DE MILLY, écuyer, tenant fief à *Hez*, portait « coupé d'azur et de sable, à trois étoiles de gueules en chef » (Dar. 1373).

XIV° Quel est ce GERVAIS DE MILLY, chevalier, qui, du consentement de Catherine, son épouse, concède en 1235 à « l'Eglise de Froidmont, tout ce qu'ils avaient de droits et de domaine, sur des vignes situées sur leur territoire de *Fagau* » (Fay)? — Ego, Gervasius de Miliaco, miles, dominus Petrus de Miliaco, dominus et frater meus. — Gervais, frère et vassal du seigneur Pierre, en 1235, était fils de Pierre II, l'ancien châtelain de Milly (Cart. de Beaupré, f. 99; Bibl. Nat., ms. lat. 5471, f° 118; Cf. Cart. de Beaupré, f. 100).

En 1259, « PIERRE DE MILLY, fils de défunt Gervais, chevalier », et Catherine, sa mère, amortissent les prés et vignes que les religieux de Froidmont ont acquis sur le territoire du Fay et Mont-de-Hermes (Bibl. Nat., ms. lat., 9979, f. 164). Il nomme Pierre de Sarcus son « homme et fieffé ». Il se nomme lui-même « Petrus de Milly, filius Gervasii, dominus de Sarcus » (Du Caurroy, Beaupré, 1263-1264).

« Je ESTÈVE (Etienne) DE MILLI, chevaliers, fieux jadis Monseigneur Gervais de Milli, chevaliers, donne à l'Hostel-Dieu de Beauvais, une pièce de *forest en Hez*, l'an de l'Incarnation 1279, novembre » (Villev., LVIII, 64).

« Je Estènes de Milli, chevaliers, je otroi et conferme publiquement, et viel que li devant religieus du Pré, aient et prengnent dore en avant, sans contredit, de moi et de mes hoirs perdurablement en *men clos du Fay* ou tems de vendenges deus muis de vin de piccant et blan » (1287, août, Beaupré, f. 121 v.).

Le † S. PIERRE DE MILLI CHLR, portait l'écu de sable au chef d'argent, et au lambel à six pendants ». Celui d'Etienne de Milly nous donne l'écu « au chef chargé de trois oiseaux ».

XV° MATHIEU DE MILLY épousa Marie d'Erquinvillers, fille de Jean, seigneur de *Montataire*. Ce domaine seigneurial passa donc par alliance dans la maison des Milly.

ROBERT DE MILLY, héritier de Mathieu et de Marie d'Erquinvillers, vendit la seigneurie de Montataire par acte du 1er juillet 1455, « a noble et puissant seigneur Simon Charles, conseiller du Roy, président de sa Chambre des Comptes. »

XVI° A Fouilleuse, GUIART DE MILLY, cité au Dénombrement de 1373, porte « coupé d'azur et de sable, à la bordure festonnée ». Il était donc de la maison de Milly, dont il portait les armes brisées par changement de couleurs et addition de bordure.

Nous ne citons que des noms. Mais autour de ces noms se groupaient des familles et des généalogies. Des recherches plus étendues et plus locales ne pourront que faire mieux voir, jusqu'à quel point le lignage de Milly s'était développé, dans nos pays.

ARTICLE VI

LES MILLY DE MONTREUIL.

La branche des Milly de Montreuil était l'une des plus anciennes et des plus illustres. Ses possessions, dans le Beauvaisis, étaient modestes. Ce n'étaient que de petits fiefs relevant de di-

verses châtellenies. La terre de Montreuil, le fief de Noirtreux et celui de Quevremont relevaient de Milly. Le fief de la Choucque dépendait directement de Bulles et le fief Ponceaux de Montdidier (Dargillière, 1766). Mais ces Milly exercèrent une influence considérable en Champagne et en Palestine (1).

I° Le châtelain Pierre Ier de Milly (1128-1147) prenait le titre de seigneur de Montreuil aussi bien que de Monceaux.

La seigneurie de Montreuil-sur-Brèche fut d'abord attribuée à Guy de Milly, frère du châtelain Sagalon. A Montreuil, comme ailleurs, les seigneurs de Milly avaient usurpé les revenus ecclésiastiques. Guy fit restitution des dîmes, sous forme d'une donation faite aux religieux de Beaupré. Mais Guy se fit cistercien à Ourscamp. Il devint le septième abbé de ce grand monastère et contribua plus que tout autre à sa prospérité (Peigné-Delacourt).

II° Robert de Milly recueillit la succession de son frère Guy et devint à son tour seigneur de Montreuil. Il confirma la donation des dîmes, avec Reine, sa femme, et leurs enfants, Robert et Amélie. Sagalon l'avait consentie, ainsi que ses enfants, en 1170.

Robert, frère de Sagalon, avait épousé Reine, dame de Boissy-le-Châtel, près de Coulommiers, en Brie. Devenu seigneur du lieu, il se trouva entraîné à la Cour des comtes de Champagne.

Son nom est inscrit sur les rôles des vassaux de Henri de Champagne. « Ce sont li fié de la chastellenie de Colommers » (v. 1170); « Roberz de Milli, liges et III mois de garde ». « Ce sont les fié de la chastellerie de Miaux » (vers 1172); « Robert de Milli, liges et III mois de garde ». Et dans un autre rôle des vassaux de la châtellenie de Coulommiers : « Robez de Milli » (v. 1201). Ce Robert de Milly possédait donc des fiefs et dans la

---

(1) Cl. Longnon, vassaux de Champagne et Brie; D'Arbois de Jubainville, Hist. des ducs et comtes de Champagne; Catalogue des Actes des Comtes de Champagne; Cartulaire de Champagne; Carnaudet, Trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne; M. Léop Delisle, Actes de Philippe-Auguste; Teulet, Layettes du Trésor des Chartes; M. Roussel, Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu de Reauvais; D. Grenier, Collection de Picardie.

châtellenie de Meaux et dans la châtellenie de Coulommiers (Du Chesne, *Scriptores*).

Robert de Milly apparaît comme témoin dans des actes de donations faites par Henri, comte de Chapagne, en 1161, 1167, 1170, 1174, 1175, 1177, 1179, à Saint-Jacques de Provins, à Saint-Pierre-le-Vif de Sens, etc., et dans une foule d'autres actes, accords et confiscations, chartes communales, etc. (D'Arbois de Jubainville, Carnaudet, Teulet, etc.

Robert de Milly, chevalier, est également nommé en Beauvaisis, parmi les témoins de la confirmation, donnée par Philippe, évêque de Beauvais, des donations faites à l'abbaye de Beaupré, par J. d'Airion et les fils de Vautier le Veneur (Beaupré, f. 27).

En l'année 1178 nous le retrouvons souscrivant encore une charte de l'évêque de Beauvais, qui confirmait un accord entre Renaud de Mello et l'abbaye de Saint-Lucien (Villevieille, LVIII, 62; Pic. CLV, 102 v).

Les Milly de Montreuil et de Champagne portaient, dans les deux pays « bandé d'argent et de sable, de six pièces » (Oscar de Poli, p. 7).

Lorsque le comte de Champagne fit le voyage de Terre Sainte, en 1179, Robert de Milly accompagna le prince. Le seigneur de Montreuil était témoin, avant le départ, d'une donation faite, par le comte Henri, à l'abbaye de Citeaux (Côte-d'Or, cart. de Cit., II, 73). Après l'arrivée en Palestine, le seigneur de Montreuil était également témoin d'une donation faite, par le même prince, aux chanoines d'Hésébon (Hôpitaux de Troyes, p. 109).

En l'année 1181, Robert de Milly souscrit une charte de Marie, comtesse de Champagne (Hist. des Ducs, III, 148). Il accompagnait la comtesse Marie, dans son voyage en France, l'an 1185 (Longnon, p. 317).

Robert de Milly et sa femme Eremburge avaient fait à l'abbaye de Pontigny (1), du consentement d'André Polin, chevalier, seigneur du fief, une donation relatée dans une charte d'Eudes de Sully, évêque de Paris, en l'année 1200.

Robert de Milly, chevalier, et sa femme Eremburge, donnent à

(1) Cartul. de Pont , f. 343.

Notre-Dame de Franchard, la dîme de Monceaux-lès-Provins, du consentement de Robert de Monceaux, prêtre, et avec l'approbation d'André Polin, chevalier, frère d'Eremburge. Cette donation est notifiée, en 1204, par Adèle, reine de France, dans une charte datée de Melun, et par le roi Philippe-Auguste, avec l'approbation d'Amicie d'Onjon, dame du fief (Villev., LVIII, 63).

Robert de Milly aurait laissé un fils du même nom que lui, et une fille, nommée Amélie, et mariée à Manassès de l'Isle, chevalier, fils d'Ancel, et seigneur de Rémérangle, donateur de la dîme de Coiseaux, en faveur du chapitre de Beauvais, et fondateur de l'abbaye du Val (Du Caurroy, titre de Wariville, 1202).

III° C'est un ROBERT DE MILLY, « fils du seigneur Robert », que nous avons rencontré, dans un acte de 1189. — Robertus de Milliaco, dominus de Monstreol (Louv. ms.).

ROBERT « fils du seigneur Robert de Milly », donnait, en 1189, « huit muids de froment à prendre sur sa grange de Troissereux, — In grangia mea trium Sororum, — chaque année », par les Frères de l'Hôpital de Beauvais, pour entretenir, « dans la maison, un prêtre perpétuel » (D. Gren., CCXI, 8).

Robert de Milly figure dans un titre de Saint-Pierre de Beauvais, en 1202. Il appartient au Beauvaisis, il s'intéresse aux institutions du Beauvaisis ; il avait des droits et des propriétés dans le Beauvaisis. Il porte d'ailleurs, « bandé de six pièces » (1217).

Nous rencontrons à chaque pas Robert de Milly, comme témoin, caution, conseiller, dans des actes de donation (1195), de vente (1205), des règlements (1212), des sentences arbitrales (1215, 1217), accords (1218), rémissions (1219); dans les titres du Paraclet, de Pontigny, de Montier-la-Celle ; dans les actes de Philippe-Auguste, dans les trésors de Chartes et inventaires de sceaux, dans les cartulaires et histoires des Ducs et des Comtes de Champagne.

C'était Robert de Milly, fils de Robert, qui se faisait caution du comte Thibaut IV, auprès de Philippe-Auguste, en 1198, avec le chancelier, le maréchal et autres barons de Champagne (Arch. nat., I. 198, etc.).

Un ROBERT DE MILLY, chevalier, seigneur d'Essuiles (*de Exuliis*), est représenté à cheval, sur un sceau chargé de trois

bandes de sable (bandé de six pièces), dans une donation de deux muids de froment, à prendre, pour l'Hôtel-Dieu de Beauvais, sur le moulin d'Essuiles, en 1221 (Donet-d'Arcq).

Il est également qualifié seigneur de Troissereux (de Troussuris ?), dans un titre de 1220 (Du Caurroy, Louvet).

Robert de Milly était aussi seigneur de Boissy-en-Brie et de Villars-en-Azois, près de Châteauvillain, en 1221 (D'Hozier, f° 201). Il avait fondé, dans la chapelle de Boissy, l'obit de « sa mère Eremburge » (D'Hozier, arm. gén., 201).

En novembre 1219, Robert de Milly et Alix, sa femme, donnaient à l'abbaye de Saint-Pierre d'Avenay (Champagne), du consentement du seigneur Guy, leur fils, et d'Agnès, leur fille, une rente de 40 s., sur leur péage de Montmirail (Brie), à condition que leur fille Ade en aurait la jouissance, sa vie durant (L. Paris, II, 107).

Quelques actes de 1222 (Arch. nat., Champagne VII, J, 199), de 1224 (Bibl. nat., ms. lat. 5992, f° 14), de 1226 (Catal. et Actes, etc., n° 1745), le montrent, en plusieurs circonstances, au premier rang des nobles de Champagne.

Le titre de *Chambellan* des Comtes de Champagne avait été créé, en 1221, en faveur de Robert de Milly (M. D'Arbois, etc., n° 1334, n° 2015), Thibaut IV et Blanche de Troyes avaient même octroyé la survivance en faveur de Guy, fils de Robert (Act. de Phil. Aug., n° 1334, n° 1362).

Dans le même temps, nous retrouvons Robert de Milly parmi les bienfaiteurs de notre Hôpital de Beauvais.

« Moi, Robert de Milly, chevalier, pour le salut et le remède de mon âme et de celles d'Alix, mon épouse, de mes parents et de mes héritiers, j'ai accordé aux Frères du grand *Hôpital Saint-Jean-Baptiste de Beauvais*, de posséder tranquillement et pacifiquement à toujours, toutes les terres qu'ils ont acquises, soit par aumône, soit par achat, soit de quelqu'autre manière, sur le territoire de Tilleel, de l'héritage de Robert de Tilleel, mon homme, et de ses prédécesseurs ; terres qui mouvaient de mon fief. J'ai fait cette concession en pure et perpétuelle aumône et l'ai ajoutée aux autres aumônes, que j'ai autrefois octroyées à cette maison, et l'ai confirmée à perpétuité par l'apposition de mon présent sceau ». L'acte est du mois décembre 1229. Une nouvelle confirmation de ces donations fut accordée en 1245

par Guy de Milly (Arch. de l'Hôtel-Dieu, *Liasse de Tillé*. Pic. CLV, 102 v.)

La même année, Robert de Milly abandonnait, au comte Thibaut, ses droits sur une femme de corps, qui avait épousé un serf du comte de Champagne; à la condition, par le comte, de rendre à la première réquisition, une femme de même valeur (Bibl. nat., ms. fr., 5992-93, etc.).

Robert de Milly aurait vécu, selon le Catalogue des Actes des Comtes de Champagne, jusqu'en 1238.

Des historiens supposent que le même « personnage vécut, dans l'entourage des Comtes de Champagne, pendant 71 ans, de 1167 à 1238 ». Il faudrait même dire, au moins 78 ans (1161-1238). Ces 71 ans de faveur ne doivent-ils pas se répartir sur plusieurs Robert de Milly, successivement conseillers des Comtes de Champagne et seigneurs de Montreuil?

Les noms de leurs femmes; Reine, Eremburge. Alix, la qualification de fils de Robert, oblige de distinguer Robert II d'avec Robert I; le double titre de femme de Robert et de mère de Robert, donne à Eremburge, nous force aussi de distinguer Robert I d'avec Robert II. Il y eut au moins deux Robert de Milly, qui rendirent successivement de bons et loyaux services aux Comtes de Champagne, et firent de généreuses et chrétiennes libéralités aux hospices du Beauvaisis. En se divisant, la gloire n'en rejaillit pas moins tout entière, sur la maison de Milly.

IV° GUY DE MILLY, fils de Robert, avait son écu fascé de six pières « (Douët-D'Arcq, 2843). C'était toujours le blason des Milly de Montreuil ».

« Moi, Guy de Milly, fais savoir que le seigneur, de bonne « mémoire, Robert de Milly, feu mon père... » (Pic. CLV, 102 v.)

Guy de Milly, fils de Robert, est qualifié chevalier, dans un titre de l'Hôtel-Dieu daté de 1243 (1). Philippe fils de Guy était aussi chevalier.

En 1259, Guy de Milly, seigneur de Montreuil, vendait ses fiefs d'Essuiles au Chapitre de Beauvais. L'investiture était donnée à

(1) *Ms. des Chartes de Saint-Pierre* f. 27.

l'acquéreur par Dreux de Milly, cousin de Guy. Le châtelain exerçait ainsi ses droits de seigneur dominant, et tenait la seigneurie d'Essuiles, en partie, dans la mouvance de sa châtellenie (Du Caurroy).

Dans des actes, par lesquels il renonce, partiellement d'abord (1246) puis totalement (1247), en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, à des usages. qu'il avait, dans la forêt de Maant, Guy de Milly, se qualifie, tantôt seigneur de Boissy et tantôt seigneur des Pleurs (près de Césane) ; Guido de Milliaco, miles, dominus de Plaiostro (Villev., LVIII, 64 ; Arch. nat., S. 2293, p. 42 ; Catal. etc. et Cartul. de Champ., etc.). Il porte également le titre de seigneur de Villars, dans un titre de 1247 (D'Hozier, arm. 201). C'étaient les titres de Robert de Milly, auxquels s'était ajouté celui des Pleurs.

Le sceau équestre de Guy de Milly, « sire des Pleurs », est bandé de six pièces, dans une acte 1247 (Arch. Nat., S. 2293, n. 42).

Guy de Milly avait, en Champagne, des vassaux, qui lui devaient hommage-lige (1249), en même temps qu'aux évêques de Châlons et de Soissons (Arch. nat., lay. Champagne, x, n. 26).

Du vivant même de son père, Guy avait reçu, en 1222, de la comtesse Blanche de Troyes et de son fils Thibaut V, le titre de Chambellan, mais pour n'en jouir qu'après la mort de Robert de Milly, sauf le cas de démission de ce dernier en faveur de son fils (Arch. nat., J. 198 A, Trés. des Chartes, I, n° 1496).

Son nom reparaît, dans le « Cartulaire de Champagne », en 1229 (Bibl. nat., 17048, p. 206), en 1242 (Catal. des Actes etc., n. 2628), dans le Cartulaire de Jouarre, en 1237 et 1248 (D'Hozier, Arm. etc., f. 201).

Guy de Milly était, avec Jean de Thourotte (1245), l'homme de la haute confiance des Comte et Comtesse de Champagne (D'Arbois etc., IV, 2783).

Ce chevalier était l'un des quatre, auxquels Thibaut V de Champagne avait donné la Chapelle des Vertus, pour l'entretenir, en 1254 (Mondonv. IX, 151).

Guy de Milly, seigneur de Montreuil en Beauvaisis, avait une épouse nommée Agnès, en 1243 (Hôtel-Dieu de Beauvais). Nous retrouvons, dans les comtés de Champagne et de Brie, « mon

seingnor Guion de Milli et madame Agnès sa femme », en 1255. (Arch. nat. lay. Champagne, VI, I. 198, n. 100.)

Agnès se présente sur le sceau, en surcof orné d'une afiche et en chape, une aumônière à la ceinture et une fleur à la main; — S. DOMINE : AGNETIS : DE : MILLI. (Demay Sceaux, Norm., 409.)

C'est Guy de Milly, chevalier, et Agnès, sa femme(1), qui vendent, en juillet 1254, aux Templiers de Troyes, 600 arpents de bois dans le comté de Brienne.

Guy de Milly, chevalier, sire de Boissy, avait donné au prieuré de Boissy, pour son âme, pour l'âme de sa femme, celles de ses enfants et de tous ses ancêtres, 5 livres de rente pour l'entretien du cierge de cire verte à allumer pendant l'élévation (D'Hozier).

En 1259, au mois de mars, Agnès, dame de Boissy et de Viels-maisons, donnait aussi 5 sols de rente au prieuré de Boissy, pour célébrer son anniversaire et celui de messire Guy de Milly, chevalier, sire de Boissy, son seigneur et mari (D'Hozier).

Guy de Milly et Jean de Thourotte donnaient encore lettres scellées de leurs sceaux, à l'abbé de Saint-Remy de Reims, en l'année 1263 (Mais. de Châtillon, p. 706).

Guy de Milly, chevalier, était decédé avant 1268 (2). Après lui, nous ne rencontrons plus de Milly, qui puissent se rattacher à la branche de Montreuil, que parmi les petits seigneurs d'Essuiles et de Saint-Rimauld, comme Pierre de Milly et Jean de Milly (Cout. de Clermont, 1539, p. 351, 362).

Guy de Milly n'avait eu que deux filles : Jeanne et Marguerite. Elles furent mariées, l'une et l'autre, à des seigneurs champenois. Marguerite de Milly devint l'épouse de Hugues III (Huet), de Bazoches, vidame de Chaalons. Jeanne fut donnée en mariage à Jean, seigneur de Châteauvillain (Du Chesne, Châtillon, p. 767).

Damoiselle Marguerite de Milly possédait un fief situé à Framicourt. Jeanne de Milly avait conféré des droits seigneuriaux, au sire de Châteauvillain, sur le moulin d'Essuiles et sur le fief de Troissereux.

---

(1) Guido de Milliaco, miles, et Agnes, uxor mea. (Du Chesne, XXI, 57; catal., 3,066.)

(2) Charte de Jean de Châteauvilain, pièce CLV, 102.

« Nous, Jean seigneur de Châteauvillain et Jeanne mon épouse, « fille dudit seigneur Guy, Et nous, Hugues vidame de Châlons « et Marguerite, mon épouse, fille dud. Guy, nous approuvons « lad. vendition... »

« Moi, *Jean, seigneur de Châteauvillain*, de Luzy, *et Jeanne*, mon épouse, nous avons, par sentiment de piété, pour le remède de nos âmes et de celles de nos parents et prédécesseurs, consenti, concédé et approuvé toutes les aumônes et concessions d'aumônes que le seigneur, de bonne mémoire, Guy de Milly, chevalier, jadis père de Jeanne, mon épouse, a confirmé au grand Hôpital Saint-Jean-Baptiste de Beauvais, et les confirmons plus pleinement, telles qu'elles sont contenues dans les lettres dud. père de Jeanne, mon épouse, que les Frères dudit Hôpital ont entre leurs mains. » Cet acte est du 8 septembre 1260 (Hôtel-Dieu, B, 704; vidimé, en 1339).

En 1284, Jean de Châteauvillain augmentait, d'un muid de blé, la redevance à percevoir par l'Hôtel-Dieu de Beauvais sur le moulin d'Essuiles (Arch. hosp., B. 708).

Les Milly de Montreuil-sur-Brêche s'étaient éteints, mais leur esprit de bienfaisance envers les institutions du Beauvaisis revivait dans leurs successeurs.

ARTICLE VI.

LES MILLY DE VERMANDOIS.

Des Milly, établis dans le Vermandois, se rattachent par alliance aux Milly de Monceaux.

« Le rôle des Nobles de Vermandois » nous donne, en octobre 1348 : « 1° JAQUE DE MILLY, escuier de Saucet, seigneur de Tilloy, chevalier bachelier, et 2° GUIOT DE MILLY, escuier de J. de Crèvecœur, chevalier bachelier » (1).

Jacques de Milly passait montre « pour luy et quatre escuiers ». Son écu portait « un chef ».

---

(1) Pic, CLXIV, 132, 135, 137. Pièces origin. Milly, 57.

Jacques de Milly avait déjà donné quittance de ses gages, le 22 août précédent (1348), « pour avoir serviz en la compagnie de hault homme et noble monseigneur le maréchal de Neelle, soubz monseigneur Sausset de Tilloy chevalier ». Son sceau présentait « un écu au chef chargé d'un lambel à trois pendants » (Sceau, LXXIV, 5807; CV, 8213). C'est une brisure bien évidente des Milly du Beauvaisis.

VILLERS-AUX-ERABLES (ad araules, as éraules, par corruption aux daules, aux saules), près de Montdidier, avait des seigneurs de même nom au XIIIe siècle.

I° Au XVe siècle, sinon plus tôt, il y avait des Milly dans la seigneurie de Villers-aux-Erables. DRIEUX DE MILLY la laissait à son fils, Jacques de Milly. Sa fille, Marie de Milly, devint dame du Plessier-Rozainvilliers. Jacques et Marie se trouvaient héritiers, comme neveux, de JEAN DE MILLY, seigneur du Plessier, qui était mort sans postérité. Les Milly de Villers-aux-Erables étaient donc proches parents des Milly du Plessier-Rozainvillers. Et nous savons que ceux-ci tenaient de près aux Milly de Monceaux. Les preuves de la noblesse des uns établissaient la noblesse des autres.

C'est ainsi que les preuves des trente-deux quartiers de noblesse de Marie-Madeleine de Milly étaient restées entre les mains des seigneurs de Villers-aux-Erables, et sont passées aux Milly de Thy (Pic. CXLVI).

II° JACQUES DE MILLY, chevalier, chambellan du Roi, déjà seigneur de Villers-aux-Erables, renonça à ses droits sur la seigneurie du Plessier-Rozainvillers, en faveur de sa sœur.

Le 19 août 1451, nobles personnes, messire Jacques de Milly, chevalier, seigneur de Villers-aux-Saules, Jean de Brevillers, écuyer, et Marie de Milly sa femme, sœur dudit chevalier, vendaient à Guillaume de Belloy le fief de Haussu, tenu de la seigneurie de Neelle (Berzé, 23 orig. parch.). Dès cette année, les Milly de Villers-aux-Saules avaient pleine liberté de disposer de la seigneurie de Plessier-Rozainvillers. Jeanne de Beauvais la leur avait disputée.

III° MARIE DE MILLY obtint, avec une sentence favorable « la seigneurie du Plessier-Rozainvillers en Sangsterre » (Judic. Parlam., 1450).

Marie de Milly avait porté la seigneurie du Plessier-Rozainvillers, dans la maison de Jean de Brevillers. Mais leur fille Jeanne, fut mariée à Guillaume de Milly, seigneur de Monceaux. Robert, leur fils, fournit la dot de sa sœur (1471), et, après lui, la seigneurie tout entière du Plessier-Rozainvillers rentra dans la maison des Milly.

IV° FRANÇOIS DE MILLY, fils de Guillaume, devint seigneur du Plessis-Rozainvillers, tandis que Jean Hurtaut recueillait la seigneurie de Monceaux (D. Grenier, Pic. CXLIV, 21).

Cette proche parenté des seigneurs du Plessier et des seigneurs de Monceaux s'accuse également dans un acte passé à Paris le 26 février 1517. « Noble homme et sage M° Jean de Milly constitue, pour son procureur, noble homme François de Milly, seigneur du Plesseys Roisinvillier, son frère » (Berzé, 28).

C'est ainsi que des fiefs du Beauvaisis se trouvaient réunis à des fiefs du Santerre, dans la main du seigneur du Plessier-Rozainviller. En 1513, François de Milly, écuyer, seigneur du Plessier-Rozainvillier, figure, parmi les hommes du fief de Moreuil, pour deux fiefs assis à Milly (De Beauvillé, III, 254).

François de Milly, chevalier, « espousa Jacqueline de Béthisy, dont : 1° Florimond, qui suit ; 2° Jean de Milly, marié à Jeanne de Mannecourt ; 3° Artus, protonotaire du cardinal de Bourbon, etc. ; 4° N , femme du sieur de Champeaux ; 5° Francoyse, femme de N. d'Estrées, seigneur de Faverel ; 6° Claire, morte sans alliance ; 7° Jacqueline, femme de N. de Thoury, seigneur du lieu. »

V° « FLORIMOND DE MILLY, seigneur du Plessier, espousa Antoinette de Varluzel ; dont : 1° Charles, qui suit ; 2° Jean de Milly, père de madame d'Authieule, qui a nom Marguerite de Milly ; 3° Pierre de Milly, qui aurait épousé Louise de Villers-saint-Paul. N'est-ce pas ce Florimond de Milly que nous rencontrons à Vienne, en Dauphiné, homme d'armes des ordonnances du Roi sous le comte de Saint-Pol, dans une montre du 1er décembre 1530 (Montres, XXVI, 292) ?

VI° CHARLES DE MILLY figuraient avec Jean de Milly, le 3 septembre 1564, dans la ville d'Auxerre, parmi les hommes d'armes de l'ordonnance du Roi, qui marchaient sous les ordres de M. de Vaudemont (Montres XXXVIII, 98).

En 1567, le seigneur du Plessier est guidon de la compagnie de monseigneur d'Armentières (Pièces orig., Milly, 22).

Nous retrouvons, à Paris, en 1567 « Charles de Milly, seigneur du Plessier, porte-enseigne de la compagnie de 50 lances des ordonnances du Roi, sous monseigneur d'Entragues ». Il donnait quittance de ses gages le 21 juin (Pièc. orig., Milly, 24).

Le seigneur Charles de Milly était encore guidon d'une compagnie de 50 lances des ordonnances du Roi, et recevait encore ses gages à ce titre, le 15 octobre 1573 (Pièces orig., Milly, 29).

« Charles de Milly, seigneur du Plessier, enseigne de la compagnie d'Entrague, espousa Cécile de Saveuse ; dont : 1° Charles ; 2° Jacques de Milly ; 3° Philippe de Milly, chevalier de Malte ; 4° Antoinette, religieuse à Poissy ; 5° Marie, religieuse à Arras ; 6° Anne, religieuse au Paraclet ; 7° Jeanne, femme de Charles de Cambrai, seigneur de Maubuisson ; 8° Guillemette, religieuse aux Ursulines d'Amiens » ; en somme, quatre religieuses et un religieux sur cinq filles et trois garçons de Charles de Milly (D'Hozier, J. Le Carpentier, etc.).

Philippe de Milly, du Plessier, au diocèse d'Amiens, portait dans l' « Armorial de l'Ordre de Saint-Jean », « de sable au chef d'argent », et se rattache, par ses armes, avec toute sa famille, aux Milly du Beauvaisis (Bibl. Nat., ms, fr. 1868, p. 359: cabin. des titres, 839).

VII° JACQUES DE MILLY avait succédé à son père Charles dans la seigneurie du Plessier-Rozainvillers.

Ce Jacques de Milly, chevalier et seigneur de Plessier-Rozainvillers, assistait, en 1631, au mariage de son parent François de Milly, seigneur de Mouceaux, avec Angélique de Belloy.

JACQUES DE MILLY, fils de Charles et petit-fils de Florimond, épousait, en 1612, Charlotte de La Fontaine, fille de François-Caron d'Oignon (P. Anselme, VIII. 851 ; Lett., 16 janv. 1622 à Franç. I de Milly).

Jacques de Milly, seigneur du Plessier, ne laissa point de postérité. Sa veuve se remaria en secondes noces au comte de Pernet (Al. Pernes), et en troisièmes noces au marquis d'Elbène, père des évêques d'Agen, Barthélemy d'Elbène (1636-1663), et d'Orléans, Alphonse d'Elbène (1647-1665).

ARTICLE VIII.

LES MILLY D'ARTOIS.

Des Milly du Beauvaisis étaient fixés en Artois, avant le XIIIe siècle.

L'épouse de Guillaume Morel, chevalier, seigneur de La Motte, en Cambrésis, capitaine du château de Walincourt (1260), s'appelait AGNÈS DE MILLY, et portait, « de sable au chef d'argent » (Pièce, orig. dossier, 46681, Morel, 236).

« Je trouve, disait Le Carpentier, un SIMON DE MILLY gouverneur de Beaurevoir, l'an 1251, et un Adam de Milly, grand baillly d'Arras, en 1223 ». Il y avait donc dans le Nord une branche de Milly.

I° ROBERT DE MILLY, puissant seigneur (1198) était père d'Adam, bailly d'Artoys, en 1223, père de Geoffroy de Milly, chevalier, bailly d'Amiens jusqu'en 1244 (Pièces orig. Milly, 66).

II° ADAM DE MILLY était bailli d'Arras, en 1223 (Al. Teulet, Invent. etc., II, 26 etc.; Du Chesne, Chastillon p. 68, etc.) Il n'était plus « bailly d'Artois », en 1228 (Cart. d'Arras. ms. 17737).

En 1229, 1231, 1232, etc., ADAM DE MILLY, lieutenant du Roi de France, dans les pays d'Aquitaine, — A., de Milliaco gerens vices domini regis Franciae, — traite les affaires du souverain, dans la confiscation des fiefs du comte de Toulouse (Arch. nat., JJ. 306; Toulouse, III, 64, etc.; Vaissette III, 356). Il portait « fascé de 6 pièces », et sur le contre scel, une fleur de lis cantonnée des quatre lettres A. D. A. M. (Douët-d'Arcq, n. 2837).

Son nom reparaît, en 1233 et 1234, dans des actes de haut arbitrage et de confirmation royale (Villev., LVIII, 63, 64; D. Bouq., XXII, 237; Gall. Christ. III, 35.

En septembre 1242, Adam de Milly priait le comte d'Artois, dont il était homme lige, de recevoir à homme lige JEAN DE MILLY, son fils aîné, pour la terre qu'il lui avait donnée, à l'oc-

casion de son mariage avec Marie, fille de feu Messire Reynaud de Chanwla (Chonville, Villev., LVIII, 64, cf, Rosny II, 992).

« Le seigneur Adam de Milly » était député, en 1237, « avec le seigneur Ferry Paste, Maréchal de France », par le « très excellent seigneur Louis, Roi de France et Madame la Reine Blanche, sa mère », pour recevoir « le serment de sécurité fait au seigneur Roi, pour le comte et la comtesse de Flandre » (Teulet; Arch. nat., J. 536).

C'est encore en la présence « du seigneur Adam de Milly, aussi bien que de nobles hommes le vicomte de Châteaudun et le seigneur Jean de Beaumont », que Guillaume de Pierre-Perthuse, mit sa personne et son château de Cuguniaco et toute sa terre et ses hommes à la disposition du seigneur Roi », le 16 novembre 1240. (Invent.; Arch. nat., J. 395).

III° En 1260, Jacqueline de Montgermont est veuve d'Adam de Milly. Ses enfants EUSTACHE DE MILLY, chevalier, bailli de Macon, maître Guillaume de Milly, chanoine de Laon, Adam de Milly, écuyer, etc., vendaient au comte d'Artois, Robert fils de Robert, ce qu'ils avaient en fief à Becquerelle, Bourich et Hénin. Le sceau d'Eustache de Milly était à « l'écu fascé de six pièces » (Arch. du Pas-de Calais, comtes d'Artois; Demay, 467, 468; Villev., LVIII, 64).

« Eustache de Milly, chevalier, bailli de Macon » figurait en 1261-62, dans les comptes des baillis (D. Bouq., XXII, 744).

« Ayant été hébergé, en juillet 1263, par Yves, abbé de Cluny, au château de Berzé-la-Ville, Messire Eustache de Milly, bailli de Macon déclare que cette bonne réception n'estoit que l'effect de l'honnesteté dud. abbé » et qu'il n'y avait aucun droit (Gall. Christ. IV, 1081; Bibl. nat., ms. lat. 9091).

IV° JEAN DE MILLY « hemme de grande science et discrétion, licencié en l'un et l'autre droit, avocat en la la Cour du Parlement « l'un des exécuteurs testamentaires de Michel de Dainville, l'archidiacre d'Ostrevent en l'Eglise d'Arras, qui fonda le collège de son nom à Paris, était lui-même originaire d'Arras, et conservait. en 1389, le nom et le souvenir des Milly, hommes de loi et de justice, de l'Artois (Félibien, Hist. de Paris, III, 216).

V° « Sachent tous, comme GEOFFROY DE MILLY ait confessé par devant nous, que le samedi ensuivant la fête de Saint-

Martin d'été, iceluy Geoffroy, lors bailli d'Amiens, ayant en ses mains cinq clercs, que les sergens avoient pris la sixième férie précédente, les fit détenir en prison, puis les fit mener vilainement et cruellement au travers de la ville, et iceux fit pendre et étrangler, combien qu'ils n'en eussent confessé ni fussent atteints du fait à eux imposé » (Ordonn. de l'év. Arnoul).

Ces malheureux avaient surpris, par hasard, la fille du grand bailli, en flagrant délit de débauche. « Craignant les suites de leur indiscrétion, la jeune personne jugea, dans sa petite prudence, qu'il était convenable de les devancer. Elle prit donc l'affreux parti de les dénoncer à son père, comme coupables de violence à son égard, »

« Cédant à la colère ou a la prudente nécessité de cacher le déshonneur de sa fille », Geoffroy de Milly fit exécuter, sans forme de procès, ceux qui avaient eu le malheur d'en être les témoins. Dans son emportement, le bailli n'avait pas même tenu compte de la juridiction épiscopale, de laquelle relevaient les clercs.

L'evêque Arnoul n'était pas homme à sacrifier les droits de la justice et du clergé. Geoffroy de Milly fut cité à comparoir le lendemain de la fête de Saint André, 1244.

« Lequel, dit l'évêque d'Amiens, nous avons condamné et condamnons à peines telles que, samedi prochain, après une heure de relevée, et avant que vespres se chantent, estre nuds pieds, nuds bras, la hart au col, et les mains liées par derrière le dos, comme il est accoustumé de lier les larrons, que l'on mène au gibet, sera mené en tel état du lieudit la Malmaison (mala domus, où le bailli tenait séance), aux fourches patibulaires, et après s'estre un peu reposé au gibet, retournera par l'église Saint-Montan (rue de Ville) estant sur le mesme chemin, auquel lieu (de la justice) lui sera baillé l'un des corps desdits cinq clercs, avec un suair de fin lin; lequel corps ledit Geoffroy (de Milly) sera tenu apporter dudit lieu sur ses épaules, en la maistresse église, solennellement et dévotement, et ensuite de le porter au cimetière, près Saint-Denis; semblablement aux quatre jours prochains après ensuivant, à porter les quatre autres, comme le premier ». Toutes les provinces voisines avaient été révoltées du crime de Geoffroy de Milly. Elles durent aussi être édifiées par le spectacle de ses pénitences publiques. « Sera

tenu ledit Geoffroy, tant en l'église de Rheims, qu'autres églises de la province dudit Rheims, et aux églises de Rouen, Sens, Paris et Orléans, audit estat, savoir, nuds pieds, nuds bras, la hart au col et les mains liées derrière le dos, assister aux processions solennelles, qui y seront faites un jour de dimanche ou feste, sans avoir auxdites processsions choses autour de lui, qui le puisse empescher d'estre vu et connu en l'estat susdit, pour l'énormité du fait; et en chacune procession sera faite lecture de la présente condamnation ; et jurera ledit Geoffroy (de Milly) que jamais ne tiendra estat et offices, qui emportent jurisdiction. Il jurera en outre d'accomplir, dans le tems prescrit, tout ce qui par nous est ordonné, et de nous apporter lettres patentes des Chapitres desdites églises, et scellées de leur sceau, qui attestent qu'il s'est soumis aux peines à lui infligées, et qu'il a assisté aux processions après Pâques.

« Mais attendu que si énorme fait ne peut si-tôt s'abolir, qu'il n'en demeure quelque mémoire, et afin que d'autres ne présument en faire de semblables et pires, cinq cierges, de chacun trois livres de cire, brûleront perpétuellement devant les châsses et corps saints de l'Eglise Notre-Dame d'Amiens ». La flamme expiatrice des cierges sans cesse renouvelés, faisait revivre le souvenir de la peine, aux yeux de tous ceux qui visitaient la marveilleuse basilique d'Amiens.

Les cinq cierges de Geoffroy de Milly brûlaient encore en 1626 (La Morlière, Antiq., etc., p. 229).

La sentence de l'Evêque est un exemple frappant, qui montre, qu'au Moyen-Age, les crimes des seigneurs et des grands officiers ne restaient pas impunis, comme on se l'imagine trop souvent, et comme il arrive trop fréquemment à certains personnages de nos jours. La confiscation avait frappé les châtelains félons. La dégradation frappait les officiers supérieurs. Mais, en ce temps-là, sous l'influence du sentiment religieux, les coupables acceptaient l'expiation et réparaient, comme nous l'avons vu plusieurs fois, même d'un mouvement spontané, les suites de leurs crimes.

L'Eglise avait trouvé le moyen de réhabiliter ceux qui restaient susceptibles de nobles sentiments. Geoffroi de Milly accepta et accomplit généreusement et chrétiennement les peines qui lui avaient été imposées.

Le prévôt du Roi et les sergents, qui avaient conduit les innocents au supplice, « non sans grande violence et d'énormes injures », subirent également leur chatiment. « Le majeur et les citoyens d'Amiens », qui n'avaient pris aucune part au crime du bailli, étaient « allés spontanément trouver l'évêque, pour faire amende à Dieu et à l'Eglise », et fondèrent « six chapelles pour le salut et remède desdits écoliers et autres trezpassés ». La pierre tumulaire des « Meurdris » se conserve, parmi les monuments d'Amiens, et rappelle encore de nos jours le souvenir du crime et de l'expiation de Geoffroy de Milly (Musée, Catal. 1848, n. 90).

Geoffroy n'a pas été « seigneur de Milly » (Ct. du Cange. D. Grenier, CXLVII, 27). Mais le chanoine La Morlière ne se trompe point en le déclarant « issu d'une des anciennes et illustres maisons de la France, tombée d'assez longtemps (1642) en la famille de nos Roys, des seigneurs de Milly près Beauvais ».

Geoffroy de Milly, bailli d'Amiens « portoit de sable au chef d'argent » (Du Cange, La Morlière, D. Grenier, etc.). Des lettres de 1237 ont conservé son sceau équestre et son écu « de sable au chef d'argent ». Il portait les armes pleines de Milly, comme s'il eût été de la branche des châtelains.

ARTICLE IX.

DIVERS MILLY DE FRANCE.

N'est-ce point quelque Milly émigré d'Artois ou de Picardie, qui aurait fondé une famille de ce nom, aux environs de Troyes?

Une pierre tumulaire, placée dans le chœur de l'église de Saint-Léger-lès-Troyes, porte l'inscription suivante :

« Cy repose, en attendant la résurrection future, damoiselle « Catherine de Milly, en son vivant, épouse de Jean de Marisy, « escuyer, seigneur de Cervet et Breviaudes, laquelle trespassa, « en sa maison de Troyes, le XXX[e] jour de janvier, l'an de grâce « mil V[c] soixante-deux. Priez Dieu, pour son âme ».

Cette pierre, longue de sept pieds trois pouces, et large de quatre pieds un pouce, était élevée de quinze pouces au-dessus du pavé et posée sur six petits pilastres sculptés, en forme de

consoles à pattes de lion. On attachait donc de l'importance à la tombe de CATHERINE DE MILLY.

Catherine de Milly était une bienfaitrice de l'église de Saint-Léger, Elle donnait encore en 1558 un vitrail, dont le sujet est inconnu dans nos pays, « la vision d'Octave ».

Au-dessus de l'inscription tumulaire, est gravé un écusson, parti de Marisy et de Milly, qui est « de sable au chef d'argent, à deux merlettes de sable en chef », avec lambrequins. L'un des trois écussons peints dans les vitraux, porte également « écartelé au 1 et au 4 d'azur à 6 macles d'or, 3, 2 et 1, qui est de Marisy; au 2 et au 3 de sable au chef d'argent, à 3 merlettes de sable en chef, qui est de Milly ». Devise au-dessus : « Mon espoir passe fortune » (1).

Catherine de Milly, dame de Cervet, était fille de JEAN DE MILLY, écuyer, seigneur de *Metz*, près de Troyes.

Ne faut-il pas voir, dans l'écu des MILLY DU GATINAIS, « de sable au lion d'argent », une brisure de l'écu, « de sable au chef d'argent », de nos châtelains de Milly (M. Oscar de Poli, p. 10)? Le lion du Gâtinais n'était-il pas frère du lion d'Oudeuil ?

Guillaume de Milly, conseiller au Parlement de Paris, vers 1270, issu des anciens seigneurs de Milly en Gastinois, portait « de sable au chef d'argent » (2).

C'est à partir d'Adam, sire de Milly, en 1085, que la filiation des Milly du Gâtinais se suit par titres. « Je n'hésite pas à le considérer comme le premier possesseur de ce fief, auquel il imposa le nom de son lignage, et comme issu des sires de Milly en Beauvaisis » (M. Oscar de Poli, p. 10).

Dans « l'Armorial de l'Anjou » (II, 386), un Geoffroy de Milly, seigneur angevin, porte, sur son écu, « de sable denché d'argent », vers 1117 (Bibl. d'Angers, ms. 703). Il aurait été le chef des MILLY D'ANJOU, et aurait donné son nom au fief de Milly, près de Saumur (M. Oscar de Poli, p. 17).

Les Milly d'Anjou viennent-ils des Milly de Mortain? Mais ces MILLY DE MORTAIN ne viendraient-ils pas des Milly du Beau-

(1) Renseignements dus à l'obligeance de M. le Curé de Saint-Léger 1890).

(2) Blanchard, Parl. de Paris; — Pièces orig. Milly, 61.

vaisis? N'est-il pas surprenant de rencontrer, chez les Milly du comté de Mortain, exactement les mêmes armes que chez nos Milly du Beauvaisis, « de sable au chef d'argent » (Rietstop, Armor. p. 227)?

Riwallon était seigneur de Milly, au comté de Mortain, vers 1068. Roger de Milly, possessionné, en 1081, dans le comté de Leicester, devait être un des compagnons de Guillaume le Conquérant, parti avec lui de Normandie (Ord. Vital, l. III, c. XXOIII). Mais nous verrons bientôt des Milly de Beauvaisis émigrer, dès le XIe siècle jusque dans la Flandre. Pourquoi quelque cadet de notre Milly ne serait-il pas allé chercher alliance et fortune en Normandie? A l'époque de la conquête d'Angleterre, nos châtelains de Milly étaient en guerre avec les Normands (Ch. II, art. I, 1). Mais à la suite du traité de Saint-Clair-sur-Epte (912) n'y avait-il pas eu quelque rapprochement et quelque fusion, entre les Normands et les Beauvaisins?

Riwallon de Milly confirmait des donations faites à l'abbaye de Redon (Cartul. de Redon, p. 278). Roger ou Robert de Milly donnait lui-même des terres du comté de Leicester, à Saint-Evroult du diocèse de Séez. L'abbaye de Troarn mentionne les Milly du comté de Mortain, parmi ses bienfaiteurs, en 1110, 1117, 1130, etc. En l'année 1107, Guillaume de Milly prenait l'habit monacal dans l'abbaye même de Troarn (Bibl. Nat., ms. lat. 10,086).

Ces Milly normands n'avaient pas d'autres sentiments, ni d'autres mœurs que les Milly beauvaisins. Comme leurs cousins du Beauvaisis, du même temps, ils ne connaissaient que le cloître et le champ de bataille.

Ces diverses familles ne seraient donc que les « puissantes ramifications du même tronc antique, fixé, dès le Xe siècle, en Picardie »; et ces ramifications s'étendaient par delà les mers, jusqu'en Terre-Sainte.

ARTICLE X.

LES MILLY DE TERRE SAINTE.

A l'époque de la première croisade, des Milly, sortis du Beauvaisis, étaient allés chercher fortune et mettre leur valeur au service du droit, dans la province de Flandre.

I° Au XI° siècle les empereurs d'Allemagne s'attribuaient le pouvoir de donner l'investiture et l'institution aux évêques et aux abbés, par la crosse et l'anneau. Ils imposaient à l'Eglise des prélats de leur choix, simoniaques et schismatiques, et, au besoin, les soutenaient par la force des armes. Un évêque de Cambrai, nommé Gaucher (Gautier) avait été ainsi élu et soutenu par Henri IV, dit le Vieil.

Le pape S. Urbain II avait excommunié cet intrus au Concile de Clermont, en 1095, » parce que, disait la sentence, il avait obtenu son siège épiscopal, à prix d'argent, et reçu des mains de l'empereur la crosse et l'anneau ». L'excommunié s'était enfui de C ermont. Mais il se maintenait dans la ville de Cambrai, sous la protection de Henri IV.

L'évêque légitimement élu, consacré et institué par l'archevêque de Reims, se nommait Manassès. Mais il se trouvait dans l'impuissance de remplir ses fonctions. Le Pape avait exhorté les princes et les autres chevaliers à expulser l'intrus, à mettre le véritable pasteur en possession de son Eglise, et à faire triompher ainsi la cause de la justice. « Mes fils, écrivait-il, souvenez-vous que c'est pour cette cause que vous portez le glaive » (Epist. XX). Au retour de la Croisade, Robert II, le Jérosolimitain, comte de Flandre, à l'instigation de Pascal II, successeur de Urbain II, avait tenté de s'emparer de Cambrai ; mais l'empereur était accouru au secours de son protégé.

Au nombre des « principaux partisans de l'évêque Manassès », figurait « ABBODE (Albode) DE MILLY, chevalier ». Il portait « de sable au chef d'argent », les armes pleines des Milly du Beauvaisis. « Il obtint de cet évêque, en reconnaissance de sa fidélité, plusieurs belles terres en Cambrésis, spécialement celle de Gourgouce, de Bodival et de Ribauvillé et autres ». (Le Carpentier, Hist. gén. des Païs Bas ou Hist. de Cambray et du Cambrésis, 1664, 2 v. in-4°).

Nous sommes évidemment sur les traces d'un cadet échappé de notre Milly du Beauvaisis, auquel sa bravoure et sa loyauté ont ouvert le chemin de la fortune.

II° « Je trouve, continue l'historiographe artésien, en l'an 1113, un GUY DE MILLY, chevalier, qui possédait encore les mêmes terres, peut-être par engagement ». Que ces terres féodales aient

été tenues par engagement ou possédées en toute propriété, par ces deux chevaliers contemporains, ils n'en portent pas moins le même nom et n'en forment pas moins succession dans les mêmes seigneuries. Ils sont de la même maison.

Mais Guy de Milly était un des barons du royaume de Jérusalem, qui souscrivaient, dès l'année 1110, une charte de Baudouin I, en faveur de l'Hôpital de Jérusalem. En 1115, Guy de Milly était encore témoin d'une confirmation de donations, accordées à l'Hôpital Notre-Dame de Josaphat. — Testes;... Guido de Milly... Guido de Milleu (P. Seb. Pauli; Codice diplomatico de l'Ordine Gerosolimitano, t. I, p. 3, etc.).

« Serait-ce lui qui aurait donné son nom à un Milly (Melius) de Palestine (Pauli, p. 2; Rey, colon. franques de Syrie, p. 412).

Un manuscrit du Vatican, composé en Palestine, nous donne le « Lignage en deçà mer », « des heirs (hoirs) de Gui de Milli ». — Gui de Milli et a feme *Estofenie*, qui fut de Flandres, et orent trois fils : Philippe, Henri et Gui.

« Phelippe fu seignor de Naples (Naplouse). Ledit Phelippe ot deux filles : Estefenie et Helvis. Helvis moru. Estefenie fu femme Honffroy dou Touron. — Gui, le frere Phelippe de Naples, moru sans heirs. — Henri, qui fu nomé le Buffle, esposa Agnès, la fille de Huistace (Eustache) Garnier, le premier seignor de Sajette (Sidon). »

III° Naplouse (Napolis), l'ancienne Sichem, avait été enlevée aux Sarrasins, avec son territoire, par Baudoin Ier, dans l'hiver de 1107.

Philippe de Milly aurait épousé Elisabeth, fille de Rohard, seigneur de Naplouse, en partie, et serait devenu lui-même seigneur de cette ville, du chef de sa femme (Cl. Bibl. nat., ms. lat. 8, 985 ; Ct. Suarez, XXIII, 185). Le reste de la seigneurie lui serait venu par donation royale, avec d'autres fiefs.

« Moi, Baudouin, par la grâce de Dieu, quatrième roi des Latins, dans la Ville-Sainte de Jérusalem; ... Je donne à Philippe de Naplouse et à ses héritiers à perpétuité, *Montréal... et le château du Crach*, avec toute la terre de Baudouin, fils du vicomte de Naplouse, Ulric. De son côté, le seigneur Philippe, du consentement de dame Hélisabeth, son épouse, et de Reinier, leur fils et de toutes ses filles, comme aussi avec la

concession de ses frères, Guy le Français et Henri le Bufle... me donne *en échange* tout le fief qui lui était venu du seigneur Rohard et de Gisle, sa femme... Il m'a donné de plus le fief de son père, Guy de Mile (Milly), le fief de Guy le Français, que Guy tenait jadis, dans les montagnes de Naplouse, du seigneur Rohard et depuis du seigneur Philippe de Naplouse, son frère, le fief de Henri le Buffle, leur frère, etc. » Cette charte est datée de Nazareth, le 31 juillet 1161 (1).

La forteresse de Montréal (mons Regalis) avait été construite par le roi Baudouin, en l'année 1115, au-delà de la Mer-Morte, dans la Syrie de Sobal, près du Mont Horeb, sur une colline, qui dominait une plaine fertile. Elle devait être confiée à de fidèles et vaillants chevaliers, pour tenir en respect les nomades de la (troisième) Arabie, toujours prêts à se joindre, contre les chrétiens, aux Fatimites d'Egypte.

Plus tard, sous le règne de Foulques d'Anjou, on bâtit le château-fort de Crac (Crach) ou Carac (Karak), également situé au-delà du Jourdain, non loin des ruines encore considérables de Petra (Petracensis civitas).

Philippe de Milly, dit de Naplouse, donnait, en 1155, à Saint-Lazare de Jérusalem, dix « charruées de terre à prendre dans le casal de Zanthar ; du consentement de sa femme Isabeau, de sa mère, Estiennette, de son fils Rainier, de ses filles Héloïse (Helwis) et Estiennette de Milly, enfin de ses frères, Guy le Français et Henri le Buffle » (Ch. d'Amaury, comte d'Ascalon, Arch. de l'Or. lat., t. II, ch. XIV).

Le fils aîné de Guy I de Milly hérita de la *considération*, dont son père jouissait « dans le royaume d'Israël ». Aussi le voyons-nous souvent appelé, comme témoin, dans les actes d'échange et de donation, faits par les rois ou par les principaux seigneurs de Terre-Sainte.

C'est ainsi qu'il intervient en l'année 1138, dans un échange fait entre le roi Foulques et l'église du Saint-Sépulcre (Roz.; 30), en l'année 1145, dans une donation aux Hospitaliers par le comte Raymond de Tripoli (Pauli, 25) ; en l'année 1147, dans une charte, par laquelle le roi Beaudouin III confirme à Naplouse, les dons

(1) Strehlke, Tabulae ord. Teut. 1869; n° 3. p. 3-5.

faits aux Chevaliers de l'Hôpital (Pauli, 26); en l'année 1149, dans une accense concédée au Saint-Sépulcre de Jérusalem, par Anfroy, qui se dit « châtelain par la grâce de Dieu, de Saint-Abraham, près d'Hébron » (Roz., 215); en l'année 1150, dans une charte de la reine Mélisende, confirmant l'acquisition faite par l'Ordre de Saint-Lazare, sur le territoire de Bethléem, de quatre pièces de vignes, au prix de 1050 besans (M. de Marsy, n° 8); en l'année 1151, dans une autre charte de la même reine, qui sanctionne un privilège accordé à l'église du Saint-Sépulcre (Roz., 91); en l'année 1159, dans la donation, aux Lépreux de Jérusalem, d'une gastine par la reine Mélisende (M. de Marsy, II, 16).

C'est encore Philippe de Milly que nous retrouvons, comme témoin, dans une autre donation faite, le 25 avril 1164, à Saint-Lazare de Jérusalem, par le roi Amaury (M. de Marsy, II, 22); et dans un privilège accordé à l'église du Saint-Sépulcre, par la reine Mélisende, en l'année 1166.

C'est à Naplouse, dans la ville seigneuriale de Philippe de Milly, que les Princes du Royaume se réunirent, en l'année 1165. Amaury leur montra les avantages qu'il y aurait à porter la *guerre en Egypte.*

Philippe de Naplouse, retenu par des affaires de famille, ne put partir avec l'armée. Il la rejoignit avec le père de son beau-fils, le connétable Humfroy de Thoron, lorsqu'on se préparait à attaquer l'armée de Chirkou. Ces deux chevaliers, intrépides dans le combat et fort exercés au métier de la guerre, furent accueillis avec de grandes acclamations. Les Syriens furent aussitôt attaqués dans l'île de Maillé. près du Caire, et les Chrétiens remportèrent une éclatante victoire (Will. Tyr., l. XIX, C. XXI).

Après la mort de sa femme (1168), Philippe de Milly, seigneur de Montréal et de Saint-Abraham se fit chevalier du Temple. (*Bibl. nat.*, ms. lat. 8,985; Suarez, t. XXHI, f° 185); Il devint *grand maître de la milice des Templiers.* Il l'était encore, le 16 sept. 1169, suivant l'acte d'un privilège alors accordé aux Pisans. (UGHELLI, III, 475. — MULLER, p. 15. — PAULI, p. 50).

Son élection datait de 1168.

Philippe de Milly avait déposé la charge de Grand-Maître, lorsque, en l'année 1170, il fut envoyé à Constantinople, préparer les voies à la réception du roi Amaury, et aux propositions qui

devaient être faites à l'empereur Manuel Commène (Will. Tyr., l. XX, C. XXIV, Ann. de la nobl. de Fr., II, 374).

IV° HENRI DE MILLY, dit le Buffle, seigneur de l'Arabie Pétrée, n'était guère moins considéré que son frère aîné, Philippe de Naplouse.

Son nom apparaît en l'année 1155, avec celui de Philippe, dans un privilège accordé par la reine Mélisende, à l'Eglise du Saint-Sépulcre (Roz., 93). Il figure également, avec ceux de ses deux frères, parmi les noms des barons du Royaume, en l'année 1155, dans un privilège accordé par Baudouin III au Saint-Sépulcre de Jérusalem (Roz., 110); (1) le 29 novembre 1160, dans une donation faite aux Hospitaliers de Jérusalem (Pauli, 37, 38); en l'année 1161, dans une convention faite entre Baudouin III et Renaud le Fauconnier (Il. 51); en l'année 1164, dans un privilège qu'Amaury I concédait, en la ville d'Ascalon, aux Chanoines du Saint-Sépulcre (Roz., 267); en l'année 1165, dans une charte du Roi en faveur des Pisans; avec celui de Philippe de Naplouse (Muller, 11).

Henri de Milly et Agnès de Sajette eurent quatre filles; « Helvis, mariée à Adam de Béthune, second seigneur de Bessan (Bethsan); Estiennette, mariée en secondes noces à Hugues le Botteux, seigneur de Giblet (ancienne Biblos); Agnès, mariée à Joscelin de Courtenay, seigneur de Rohais; Sibille, mariée à Eustache le Petit » (Cabinet, des Titres, n. 882, etc.).

Les gendres du Buffle de Milly, et leurs descendants étaient donc des seigneurs puissants et de vaillants défenseurs de la Terre-Sainte.

V° GUY DE MILLY, second du nom, était, comme ses frères, l'un des personnages de la Terre-Sainte les plus en vue, à l'époque des premières Croisades. Pour indiquer la situation d'un immeuble, on disait, dans les actes publics (1139, 1154) : « devant la « maison de Guy de Milly; devant la maison de Philippe de

---

(1) Testes, de baronibus Regis : Philippus Néapolitanus, Guido Francigena et Henricus Bubalus (*Roxière*, 107. — *Hist. occid. des Crois*; Lois, p. 521.

Milly » ; comme on disait : « devant le palais du Roi et devant le palais du Patriarche ».

Guy de Milly avait des « charruées de terres » (1123), aux environs de Jérusalem (De la Borde, pp. 64, 101). Ce chevalier avait aussi un fief, relevant de son frère, et antérieurement du seigneur Rohard, sur le territoire de Naplouse. C'est ainsi qu'il a été appelé Guy de Naplouse, et « Vicecomes Neapolitanus » (Assises, ch. 271 ; Michaud, IX, 447).

Guy de Milly, est témoin, en l'année 1126, d'une donation faite à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem par Hugues, prince de Joppé, et le 17 janvier 1127, d'une autre donation faite au même Hôpital, par Barisan, connétable de Joppé (Delaville, p. 72 ; Pauli, p. 10).

En l'annee 1120, Guy de Milly etait appelé, avec d'autres barons du royaume de Jérusalem, à souscrire le privilège, par lequel Beaudouin II abolit la coutume de la porte de Jérusalem. (Cartul. du S. Sépulcre, f. 7; bibl. nat., ms. lat., 10190.)

En l'année 1125, le privilège accordé aux Vénitiens par Beaudouin II est encore souscrit par Guy de Milly (Tafel et Thomas, Fontes rer, austr. XII. 91) ; comme aussi la charte, par laquelle l'évêque de Nazareth exempte les Frères de l'Hôpital de payer la dîme dans son diocèse (Pauli, p. 9).

En l'année 1150, *Guy le Français* était témoin d'une donation faite à l'Hôpital de Jérusalem, par la reine Mélisende (Pauli, p. 30). En l'année 1155, il sert encore de témoin, avec son frère Philippe, dans un acte de rémission (Rozière, p. 975). Dans un privilège accordé la même année, par Beaudouin, à l'église du S. Sépulcre, le nom de Guy le Français est également uni à celui de Philippe de Milly (Roz., p. 94).

Les noms des trois frères se trouvent réunis, parmi ceux des témoins d'une charte de Beaudoin III, publiée dans la ville d'Acre, en faveur du S. Sépulcre, en l'année 1155 ; aussi bien que dans la donation faite aux Hospitaliers, en 1160.

Guy de Milly avait été un des premiers à s'agréger à la confrérie de l'Hôpital N.-D. de Josaphat, dont les constitutions furent approuvées par Guillaume, patriarche de Jérusalem (1130-1145) (Delaborde, p. 48).

Dès l'année 1117, Guy de Milly et son épouse Elisabeth avaient

donné des terres et des vignes à l'abbaye même de S. Josaphat, sous Baudoin I (Pauli, p. 29). Baudoin II, en l'année 1130, et Beaudoin III, en l'année 1154, confirmaient également les donations faites par Guy le Français à cette abbaye, notamment le casal de Béthamar (Delaborde, p. 69).

Si le dernier des trois fils de Guy le Français n'était pas le plus opulent, il ne paraissait pas le moins généreux. Il pouvait l'être plus facilement, car nous ne lui connaissons aucun descendant, et s'il avait eu des enfants, l'occasion s'était présentée bien des fois de les citer, surtout dans les actes de donation. « Gui, le frère de Philippe de Naples, moru sans heirs » (Cabin. des titres, n° 882).

VI° L'une des filles de Philippe de Naplouse, ESTÉFENIE DE MILLY, avait épousé, en premières noces, Hunfroy de Toron, II du nom; connétable du Royaume et bienfaiteur des Hospitaliers (Pauli 36) et des Lépreux de Jérusalem (M. de Marsy, II, 6, 9, 36); en secondes noces, Milon de Plancy, sénéchal de Jérusalem, favori d'Amaury; en troisièmes noces (1177), Renaud de Châtillon, « qui avoit esté prince d'Antioche, à cause de sa première femme, Constance de Poitiers, et qui devint à son tour seigneur de Montréal, à cause de cette seconde alliance » (Du Cange, p. 403).

Humfroy III, fils de Humfroy et d'Estéfenie, faisait en l'année 1183, aux Lépreux de S. Lazare, une fondation, « pour le salut du seigneur Philippe (de Milly), mon aïeul, disait-il, du seigneur Humfroy, le connétable, mon père, pour le remède de l'âme de ma mère, Estéfenie, et du seigneur Renaud, le prince, son mari; enfin de mon âme et de celles de tous mes ancêtres » (Archives de l'Orient latin, t. II, ch. XXIX, XXXII, XXXV).

Attaché par les liens de son nouveau mariage à la famille des Milly, Renaud de Châtillon avait imité lui-même leur pieuse générosité. Guy de Milly avait donné à Notre-Dame de la vallée de Josaphat, pour le remède de son âme et de celles de tous ses parents, vivants et trépassés, la moitié du *casal de Béthamar*. Plus tard le seigneur Philippe de Naplouse, le seigneur Guy II, et le seigneur Henri le Buffle, fils de Guy de Milly, concédèrent cette donation et la firent confirmer d'autorité royale. « Désirant marcher sur leurs traces, moi, Renaud, jadis prince d'Antioche

et maintenant, par la grâce de Dieu, seigneur de Montréal et d'Hébron, et mon épouse Estéfenie, de l'assentiment et de la volonté de Humfroy, fils de ladite dame Estéfenie, et de son épouse Elisabeth, fille du roi de Jérusalem; pour la sainteté du lieu, pour la piété partout connue des religieux consacrés au service de Dieu, pour le remède de nos âmes et de celles de tous nos prédécesseurs, nous donnons à la susdite Eglise de Notre-Dame l'autre moitié du même casal et à toujours, avec la terre, les vignes, les oliviers, les bois et avec la gastine, qui est de l'appartenance de ce casal et toutes ses appartenances, le tout pour être possédé de droit héréditaire ».

Renaud de Châtillon était l'ennemi le plus acharné, le plus téméraire et le plus redoutable des Musulmans. Il ne rêvait rien moins que la conquête de l'Yemen et de l'Hedjaz, sur les disciples de Mahomet, et il avait tenté de s'emparer de la Mecque, en jetant une flotte sur la Mer Rouge. Il ne consentait à aucune trêve, et même en temps de paix, il dépouillait les caravanes musulmanes, qui traversaient le désert.

Deux fois Saladin était venu assiéger cet écumeur du désert, dans sa forteresse de Karak, et deux fois Renaud de Châtillon avait forcé le sultan de Damas de se retirer. Saladin avait juré de se venger. L'ayant rencontré, après la désastreuse bataille de Tibériade (1187), il le menaça de mort s'il n'embrassait, sur le champ, la loi du prophète qu'il n'avait cessé d'outrager.

Le mari d'Estéfenie de Milly répondit avec la noble fierté d'un chevalier chrétien; « et la tête d'un martyr de la foi alla tomber aux pieds du roi de Jérusalem », alors captif des Musulmans.

VII° Privées de leurs garnisons, et terrifiées par le désastre de Tibériade, les villes de la Palestine avaient ouvert leurs portes au sultan victorieux, sans tenter aucune résistance. Saint-Jean-d'Acre, Ramla, Naplouse, Nazareth, Jéricho, Césarée, Joppé, Ascalon et autres, étaient au pouvoir de Saladin. Il ne restait aux chrétiens que quelques villes maritimes. Qu'allait-il advenir de Jérusalem ?

« BEELEN D'IBELIN, qui en l'arrière-garde estoit, eschappa et s'enfui à Sur (Tyr) et Renaut, le sire de Sajette » (Contin. de Guill. de Tyr, l. XXIII). Baléan d'Ibelin n'était pas étranger à la famille des Milly de Terre-Sainte.

« Puis la mort de Gui de Milly, Estefenie (la flamengue) esposa Bauduin, le seignor de Rames (Ramleh, près de Lydda) et orent une fille, Helvis, qui esposa Balian le Français, le premier seignor d'Ibelin » (Lign. XXIV. Assis. II, 462). Le Baléan d'Ibelin, qui a échappé au désastre de Tibériade, était ainsi, par sa mère, neveu de Philippe, de Henri et de Guy de Milly. Il aurait même été marié à HÉLOÏSE DE MILLY, fille aînée de Philippe de Naplouse, avant d'épouser Marie Commène, veuve du roi Amaury (vers 1176).

Baléan (Balian) d'Ibelin parvint à gagner Jérusalem. Encouragé et secondé par le patriarche, ce sage et vaillant homme avait, en quelques jours, relevé le courage des habitants et réparé les fortifications, approvisionné la place et improvisé des défenseurs. « Il n'y avoit a le cité que deus chevaliers, qui estoient eschappés de la bataille. Lors fist Baléan d'Ibelin cinquante fils de borgois chevaliers. » Des femmes chrétiennes et intrépides remplissaient les fonctions de soldats, comme Marguerite de Beverlay, sœur de Thomas', moine de Froidmont (Mém. de la Soc., XIII, 27).

Saladin fit offrir aux habitants des trésors et des terres, s'ils voulaient abandonner les murailles de Jérusalem. « Nous ne pou-« vons pas, répondirent ces nobles chrétiens, vous céder une « ville où notre Dieu est mort. Nous pouvons encore moins vous « la vendre. »

Arrivé devant la Ville-Sainte, le Sultan renouvela ses propositions et ses menaces. Les habitants devaient s'attendre aux dernières rigueurs, s'ils ne se rendaient pas aux sommations de Saladin.

« Cil de Jerusalem li manderent, qu'il fist du miex qu'il peust, que la cité ne li rendroient-il ja. Lors, fit Sahaladin armer ses hommes por assaillir. Cil de la cité s'en issirent (sortirent) hors tos armés, et se combattirent contre les Sarrazins ; mes la bataille ne dura gueres, que li tuit avoient le soleil de la matinée emmi les ieus (yeux), si se traistrent (retirèrent) jusqu'au vespre, que le recommencier à assaillir jusqu'à la nuit. Ainsi fist Sahaladin de cele part huit jors conques li Sarrazins ne porent mettre ens les Crestiens, a force que toujors ne fussent hors as portes, tant comme le jour duroit.

« Quant les Sarrazins virent qu'ils ne porroient rien faire de cele part, si remuerent le siege, et s'alerent logier de l'autre part,

de la porte de Saint Estienne jusques a la porte de Josaphas, et jusques a l'abbaye de Mont-Olivete. Lors furent les Crestiens enclos, si qu'il ne pooient de la cité issir » (Cont. an. XXI).

De ce côté, les Sarrasins pouvaient dresser des « perriers et des mangouniaus » et battre les remparts en brèche. « Les Turcs ruinerent, en deux jors, quinze toises de murs ; et le mur versa u fossé tant comme il en avoient miné. »

Le courage ne suffisait plus, pour défendre la Cité-Sainte. « Lors s'assemblerent li Crestiens, por prendre conseil qu'il feroient. Il vindrent au patriarche et à Beleen d'Ibelin, si lor distrent, qu'il s'en voloient aler par nuit et ferir en l'ost. Car plus chieres avoient-il qu'il fussent mors en la bataille honorablement, que pris en la cité et occis honteusement; car il veoient bien que plus tenir la ne vaudroit noiant ne lors deffense; et plus chier avoient amour, la ou Jesus-Crist sofiri mort por eus, qu'il rendissent la cité. » (Cont. anon. loc. cit. XXII.) Au milieu de leur désespoir, le sentiment religieux leur inspirait une héroïque résolution. « A ce conseil s'accorderent borgois et chevaliers et serjans. » Mais de plus hautes pensées devaient les ramener à d'autres résolutions.

« Si nos morons, leur représenta le patriarche Héraclius, les Sarrazins prendront les fames et les enfans, si ne les occiront mie; ainçois les feront convertir à la loi Mahomet et ainsi perdus à Dieu. » La pensée que leurs épouses et leurs enfants deviendraient des apostats et des damnés, fit reculer ces héroïques chrétiens devant une mort qui leur apparaissait comme une gloire et un martyre. Ils se résignèrent à capituler.

Mais qui envoyer au Sultan ? Qui donc oserait affronter la fureur de celui qui, peu de jours auparavant, avait fait rouler aux pieds de Guy de Lusignan la tête de Renaud de Châtillon ? N'avait-on pas repoussé ses propositions de paix ? N'avait-on point bravé ses menaces ? Baléan d'Ibelin se dévoua.

« Beleen a donc dist a Salahadin que li Chrestiens li rendroient la cité, sauves leurs vies. — Salahadin li respondi que s'il se voloient rendre à merci, et en sa volonté faire, il les prendroit; autrement, non. — Béleen le pria por Dieu eust merci d'eus. — Sire Béléen, reprit aussitôt le Sultan, *por l'amor de Dieu et de vous*, j'aurai merci d'eus en une manière,... et por mon serement sauver, il se rendront a moi come pris a force, et je lor laisserai lor muebles et lor avoirs a faire lor volonté come du

lor. Mes lor cors seront en ma prison, et qui racheter se pora et vodra, je l'en fairai aler par rancon devisée et qui ne se porra raaindre, il demorra en ma prison, come pris à force » (Cout. anon. l. cit. XXIII). Saladin éludait son serment et capitulait devant Baléan d'Ibelin.

« En ce qu'il parloit à Salahadin de la ville rendre, firent li Turc *un assaut à la cité*, et aporterent eschieles et les drecierent as murs. Bien furent montez jusques à dix banieres ou douze sus les murs, et estoient jà entrés par la ou le mur estoit miné et cheu.

« Quant Salahadin vit ses homes et ses banieres sus les murs, il dist à Béleen : « Porquoi me requerés vous de la cité rendre et de faire pes, quand vous veés mes gens apareilliés d'entrer ens; ce est a tart, car bien veés que la cité est mienne ».

Rien n'était plus capable que ce contre-temps, de briser l'âme du héros chrétien. Si du moins, il avait été au milieu de ses frères d'armes et de religion, pour combattre et mourir avec eux! Et il en était réduit, témoin impuissant de la ruine de la Ville-Sainte et du massacre des Chrétiens, à rester aux côtés de leur ennemi victorieux et implacable.

« A ce point qu'ils parloient ainsi, Beleen et Salahadin, presta Nostre Sire tel hardement as Crestiens, qui sur les murs estoient, qu'ils firent les Sarrazins, qui sur les murs estoient aussi, reculer et flatir à terre, et les en chacierent jusques tot hors des fossés. Salahadin, quand il vit ce, fut mult honteus et dolent. Si dist a Beleen qu'il s'en retornast, qu'il ne feroit ore plus; mais lendemain revenist parler a lui, il orroit volontiers ce qu'il vodroit dire » (Cont. anon. l. cit. XXII).

« Mais vous voyez, disait Baléan au Sultan, vous voyez que Jérusalem ne manque pas de défenseurs. Si nous ne pouvons obtenir de vous aucune miséricorde, nous prendrons une *résolution terrible*, et les excès de notre désespoir vous rempliront d'épouvante. Ces temples et ces palais que vous voulez conquérir seront renversés de fond en comble; toutes nos richesses, qui excitent l'ambition et l'avidité des Sarrazins, deviendront la proie des flammes. Nous détruirons la mosquée d'Omar; la pierre mystérieuse de Jacob, objet de votre culte, sera brisée et mise en poussière. Jérusalem renferme cinq mille prisonniers musulmans. Ils périront tous par le glaive.

« Nous égorgerons de nos propres mains nos femmes, nos enfants, et nous leur épargnerons ainsi la honte de devenir vos esclaves. Et quand la Ville Sainte ne sera plus qu'un amas de ruines, un vaste tombeau, nous en sortirons suivis des mânes irrités de nos amis, de nos proches, nous en sortirons le fer et la flamme à la main. Aucun de nous n'ira en paradis, sans avoir envoyé dix musulmans en enfer. Nous obtiendrons ainsi un glorieux trépas, et nous mourrons en appelant sur vous la malédiction du Dieu de Jérusalem » (Ibn. Alatir. Bibl. des Croisades, t. IV).

Alors s'engagèrent, pour fixer le prix de rançon, ces négociations si émouvantes, dans lesquelles Baléan d'Ibelin, vaincu mais grandi, dans l'esprit même de Saladin, par la noblesse de ses sentiments, sut arracher, à force de raison et de cœur, d'instance et d'habileté, tant de milliers de chrétiens, de femmes, de pauvres et d'enfants, à la misère, à l'esclavage, à l'apostasie. Mais où trouver la rançon des pauvres?

Le trésor, que Henri II entretenait au Temple et à l'Hôpital de Jérusalem, en expiation du meurtre de S. Thomas Becket, servit à racheter une foule de malheureux. Le sang du martyr avait délivré l'Eglise d'Angleterre de la servitude, qui pesait sur elle; et le prix du sang rachetait une foule de chrétiens de la captivité, qui les menaçait. Et, par une heureuse rencontre, tandis que les Milly du Beauvaisis fondaient et dotaient église et hôpital en l'honneur du martyr de Cantorbéry, l'un des héritiers des Milly de Terre-Sainte sauvait, avec la rançon du sang de ce glorieux martyr, ceux qu'il honorait comme les membres souffrants de Jésus-Christ, les temples vivants de l'Esprit-Saint.

« Néanmoins, de compte fait, il en restait encore onze mille. Le patriarche et Beleen vindrent à Salahadin et il prierent, por Dieu, qu'il les tint (eux-mêmes) en hostages et delivrast la povre gent, tant que eussent porchacé lor raençon ». Le sultan de Damas ne sut pas répondre, à ces admirables sentiments de dévouement chrétien, par un acte de générosité.

Ce fut un spectacle lamentable, mais aussi bien consolant, que celui du 2 octobre 1187, lorsque les héroïques défenseurs de Jérusalem sortirent de leurs murs écroulés, emportant sur leurs épaules, au lieu de meubles précieux, leurs pères infirmes ou leurs amis malades. Le Sultan pleurait d'admiration, autant que

de pitié, à la vue de si nobles actions, au milieu de tant de désastres. Celui qui versa le plus de larmes, mais qui, à coup sûr, se couvrit de plus de gloire, ce fut Baléan d'Ibelin.

A l'epoque et dans le pays, où la féodalité régnait dans toute sa force, les voies de la fortune et de la gloire n'étaient point fermées aux cadets intelligents, actifs et braves. *Les cadets de Milly*, établis en Flandre et en Palestine, étaient arrivés aux postes les plus honorables. La fortune et la gloire n'avaient guère été plus ingrates, envers les Milly d'Artois et de Champagne, d'Oudeuil et de Monceaux, etc. Ils rendirent de grands services, à l'Eglise et à l'Etat, à la Cour des rois et des princes, dans l'administration et surtout dans les armées. Leurs familles avaient survécu à la branche aînée, et plusieurs de ces cadets s'étaient élevés à de plus hautes positions que les châtelains même de Milly.

RENET.

ERRATA.

Page 190, note 3, ligne deuxième, au lieu de *compani*, lire *campani*.

Page 190, note 6, ligne sixième, lire 15 sept. *1572*.

MEMBRES ADMIS PENDANT L'ANNÉE 1895.

MM. ALTETTE (Emile), à Marseille le-Petit.

ANDRÉ, Pharmacien à Méru.

BACHELIER, Administrateur du *Moniteur de l'Oise*.

BERTRAND, Maire d'Hanvoile.

LAMOTTE, Docteur en médecine à Beauvais.

LARUELLE, (l'abbé), Curé au Mesnil-Saint-Denis.

NAPOLÉON (Jacques), Homme de lettres à Taverny (Seine-et-Oise).

SALIS (la comtesse de), Propriétaire à Beauvais.

THOREL-PERRIN, Propriétaire à Grandvilliers.

VIGNON, Conservateur du cimetière à Beauvais.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

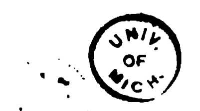
DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Pour l'année 1896.

Président .... M. ERNEST CHARVET.
Vice-Président pour la section d'Archéologie .... M. DE CARRÈRE.
Vice-Président pour la section des Sciences. M. E. DUBOS.
Secrétaire perpétuel .... M. l'abbé PIHAN.
Secrétaire pour la section d'Archéologie. M. HENRI VUATRIN.
Secrétaire pour la section des sciences... M. A. CHEVALLIER.
Trésorier .... M. DESGROUX.
Bibliothécaire-Archiviste .... M. MOLLE.
Conservateur du Musée. . ... M. BOIVIN.
Conservateurs-adjoints .... { M. BEAUVAIS. M. MASSON. }


UNIV
OF
MICH.

BEAUVAIS, IMPRIMERIE D. PERE. — A. CARTIER, GÉRANT.





Statuette Galloromaine, en plomb (Hébé)

trouvée à St Félix par Mr HARGER

Grandeur naturelle.

DERNIÈRES DÉCOUVERTES

DANS

LE CANTON DE MOUY

AGE DE LA PIERRE.

QUATERNAIRE. — MAGDALÉNIEN.

M. G. de Mortillet (Biblioth. des sciences contemporaines, 1883. Le Préhistorique, p. 435) dit : « Le bassin de la Seine n'a fourni que quelques rares gisements magdaléniens. M. A. Baudon vient de découvrir à Mouy, dans le marais de Coincourt, des silex certainement magdaléniens. »

En effet, j'ai recueilli dans cette localité des lames, une pointe délicatement travaillée, des grattoirs, lamelles, couteaux, etc., en petite quantité, il est vrai, mais caractéristiques. Je les communiquai à M. Mortillet dont la détermination confirma la mienne. Ces instruments n'ont pas été fabriqués là, ils ont été amenés par les eaux, et ce qui le prouve, c'est leur mélange sans ordre avec des débris de poteries gallo-romaines, franques

et plus modernes, charriés par le courant et confondus avec quelques ossements d'animaux. Ce n'est donc pas un gisement, mais un simple dépôt pouvant s'étendre assez loin dans la vallée. Le mouvement puissant de la masse liquide, en balayant des stations préhistoriques, a tout entraîné sables, pierres, gravier, fossiles, matériaux d'espèces diverses.

Voici l'énumération des divers objets typiques de cette localité :

1° *Grattoir.* — La partie principale plus large, arrondie, est ornée de fines retouches le long d'un bord courbe. Conchoïde peu accentué. D'autres spécimens de la même localité ne sont pas très soignés.

J'ai trouvé dans des ateliers néolithiques des types qui se rapprochent de notre grattoir magdalénien.

2° *Lames* ayant uniquement servi par les bords tranchants. Leur irrégularité, l'absence de retouches indiquent un instrument brut, mais suffisant pour couper. Conchoïde saillant.

3° *Couteau* à dos épais très retouché. Le néolithique nous présente à peu près l'analogue.

4° *Pointe* en silex brunâtre, délicatement retouchée le long des bords latéraux, absolument identique aux échantillons de la Madeleine.

Au milieu des couches de sable, entre Coincourt et Monchy-la-Ville, à un mètre et demi de profondeur environ, à une très courte distance du marais, on déterra de gros fragments d'*Elephas antiquus* , et à Carville, territoire de Caillouël, parmi les cailloux roulés du même lit, j'ai recueilli une portion de molaire de cette espèce appartenant peut-être au même individu.

NÉOLITHIQUE. — CAMP BARBET.

La première notice sur le Camp Barbet a été publiée en 1873, dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*. Ce travail présente des côtés défectueux qui seront évités dans ce résumé complémentaire. Les descriptions trop minutieuses, leur multiplicité, en rendent l'étude fatigante, sans profit pour le lecteur qui n'a pas les individus sous les yeux. Je me bornerai donc ici

à tracer des généralités et à mentionner quelques formes fort remarquables trouvées depuis la publication primitive.

Je rappellerai que la découverte du riche atelier du Camp Barbet devenu classique est entièrement due à mon ami M. Emile Buquet, d'Ully-Saint-Georges, qui a si généreusement doté les musées et les amateurs du produit de ses récoltes.

J'indiquerai brièvement la destination des silex ouvrés de cette féconde localité.

1° *Nucleus.* — Masse de laquelle on détachait lames et lamelles employées brutes ou parfois retouchées.

2° *Pilon.* — Nommé par quelques auteurs, marteau, percuteur, pierre de fronde dont l'usage est cependant marqué à la surface. C'est un silex destiné à broyer, à écraser, comme le témoignent les étoilures plus ou moins profondes couvrant partiellement ou en totalité les parties convexes. J'en possède un semblable recueilli près du Potomac, avec des flèches en grès lustré.

3° *Écrasoir.* — Mortillet a donné ce nom à un silex allongé, dont une extrémité arrondie, lisse, usée, prouve qu'elle a frotté longtemps sur un corps dur. Il pense que cet instrument a servi pour pulvériser le fard, les sauvages de nos pays devant avoir les mêmes coutumes que ceux de toutes les contrées.

4° *Grattoir.* — Très abondant dans les stations néolithiques et variable à l'infini, servant surtout à la préparation des peaux. Les uns sont épais, les autres lamellaires. Je signalerai une forme des plus intéressantes : c'est un carré long, plat, tranchant, échancré à chaque extrémité et qui devait râcler les membranes internes des téguments.

5° *Perçoir.* — Ordinairement, il présente une partie élargie destinée à prendre fermement l'instrument entre les doigts, et une pointe pour percer. L'échancrure ou gorge latérale de l'extrémité inférieure a été creusée pour éviter la fracture de la pointe. On retrouve cette disposition chez les perçoirs de toutes les époques.

6° *Couteau.* — En général, de petite dimension, à dos épais et retouché.

7° *Couteau-tranchet.* — Très épais, bord courbe, extrémité arrondie et polie.

8° *Hache.* — J'ai rarement vu, au Camp Barbet, des haches polies de forte dimension. On les confectionnait parfois avec des

substances étrangères au pays, mais celles-ci sont de petite taille. Plusieurs sont polies seulement sur la moitié jusqu'au tranchant, tandis que le sommet, grossièrement éclaté, servait à l'emmanchure.

J'ai trouvé un type vraiment remarquable, dont j'ai vu l'analogue dans divers ateliers néolithiques. Quoique la pièce soit entière, on la prendrait pour une moitié de hache polie à base plane, régulière. Sur une face, existe un enlèvement lamellaire d'une portion du silex destiné à faciliter la pose des doigts, ou à un enchâssement plus commode.

9° *Hachette.* — Forme caractéristique que l'on trouve absolument identique dans les amas de débris de cuisine du Danemark. La partie inférieure, rarement polie, présente un biseau plus ou moins oblique, terminé par un tranchant. La plupart du temps, la hachette est triangulaire, souvent tronquée au sommet.

10° *Poignard* ou *pic.* — Je ne puis dénommer autrement de gros silex longs, subaigus, grossièrement équarris, que la main pouvait empoigner fortement.

11° *Lance.* — Droite, solide, assez effilée aux deux bouts ou à un seul.

12° *Javelot.* — Bien poli à l'extrémité, solide, cônique. Si ce n'est un javelot, c'est un pic de minime dimension.

Les autres formes sont des diminutifs de la lance.

13° *Polissoir.* — Devait être pris à la main, ordinairement en grès rouge. Surfaces planes, contours épais, arrondis.

14° *Flèche.* — Certains éclats adaptés à une hampe, devaient servir de flèche. Presque toutes sont triangulaires, les unes avec une échancrure latérale recevant un lien, afin de les assujettir à la tige. Quelques-unes ont un aileron de chaque côté et un pédoncule d'insertion. Plus rarement, les bords sont crénelés. Les formes de cette arme sont très variables. Sans être rare au Camp Barbet, c'est l'instrument qui paraît être le moins commun ; peut-être est-il plus difficile à trouver à cause de ses dimensions assez exiguës.

On trouve assez fréquemment de petites pièces triangulaires ressemblant à la hachette, à un ciseau ou tranchet. Les uns les considèrent comme des têtes de flèches, les autres comme des tranchets. La première détermination est, je crois, la plus ration-

nelle. On les a rencontrées en Danemarck parmi les débris de cuisine.

Beaucoup de petits instruments sont retouchés, ou même la pointe polie (ce qui est plus rare). L'on ne peut en désigner l'emploi. Il n'est pas toujours aisé de déterminer l'application de chaque outil. La comparaison avec ceux des peuplades restées primitives, peut fournir des renseignements assez exacts, mais chez les tribus néolithiques surtout, le mobilier était plus varié et il est plus difficile alors d'appliquer à chaque forme un usage spécial.

Ayant reçu des objets préhistoriques en obsidienne du Mexique, j'ai été frappé de leur ressemblance avec la plupart des outils de l'âge de la pierre polie de nos contrées. Au reste, il ne faut pas en être surpris. Chez l'espèce humaine, les besoins étant identiques, l'organisation étant presque semblable, quoiqu'à des degrés différents de perfection, les facultés ont dû se développer dans le même sens, et, instinctivement, tous les sauvages de toutes les latitudes ont donné à leurs instruments, avec les procédés semblables, les contours les mieux appropriés à leur service. C'est à cette cause que nous devons attribuer la similitude des formes produites par des hommes de races différentes qui n'ont jamais pu avoir entre eux la moindre communication. Ce rapprochement dans le mode de fabrication ne prouve, en aucune manière, leur contemporanéité.

Les habitants de chaque région ont nécessairement usé des matériaux qu'ils avaient sous la main. Chez nous, le silex abonde, on l'a façonné. Au Mexique, l'obsidienne est commune, on l'employa dans le même but.

Ces instruments mexicains, d'un noir verdâtre par transparence, consistent en :

Nucleus dont on détachait régulièrement les lames avec un percuteur.

Les lames qui coupaient parfaitement ne montrent pas de conchoïde. Elles devaient s'ébrécher rapidement.

Le grattoir discoïde ressemble exactement à celui du Camp Barbet.

Les flèches, ordinairement d'assez grande taille, parfois très exiguës, ont des ailerons, un pédoncule et des retouches sur les faces.

AGE DE BRONZE.

Je me borne à rappeler quelques objets de cette époque déjà décrite dans le Bulletin de la Société. Je signalerai toutefois une nouvelle découverte datant de 1871. En ouvrant une route de Mouy à Hondainville, presqu'au milieu du marais de Coincourt, à 3 mètres de profondeur, on recueillit une magnifique hache à ailerons en bronze, très élégante, d'une intégrité parfaite et une lame de poignard de même métal.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE (1).

En avril 1866, au bord gauche de la route de Mouy à Bury, en pratiquant une tranchée dans le talus pour extraire du sable, à la profondeur d'un mètre, on rencontra des fragments d'os humains très détériorés.

M'étant rendu sur les lieux, j'aperçus de minimes débris de terre rouge et quelques parcelles de verre antique.

Ces restes me convainquirent que cet endroit devait contenir des sépultures gallo-romaines.

Les investigations ne purent se continuer, mais en 1886 on bâtit une maison sur cet emplacement, puis en même temps l'administration des ponts et chaussées nivela le sol voisin afin d'y asseoir une remise. Ces travaux donnèrent lieu à l'exhumation des poteries et objets en verre, et s'il avait été permis de prolonger les recherches on aurait certainement mis au jour d'autres produits de ce temps.

Les sépultures se rencontraient à 1 mètre ou 2 dans la terre du talus qui se termine à la route. Aucune d'elles ne montrait la moindre trace d'incinération; aucune auge de pierre ne fut trouvée comme dans les cimetières francks, tandis que de gros et longs clous prouvaient que les inhumations avaient été pratiquées dans une enveloppe de bois.

---

(1) Voir les *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome VI. Notice sur diverses découvertes archéologiques du canton de Mouy.

Les rares ossements friables, en mauvais état, devaient appartenir à de jeunes sujets, autant qu'il me fut permis d'en juger. La seule tête à peu près conservée qui aurait pu être étudiée a été fracassée par les ouvriers.

Les restes véritablement intéressants consistent en poteries, vases en verre et bracelets de matière noire vitreuse.

Vases rouges gris, noirs; terrines, coupes ou plateaux de 0,18 à 0,22 centimètres de diamètre en faux samien...

Telle est la céramique funéraire de ces antiques sépultures. En général, les formes ne présentent pas beaucoup d'élégance, et l'on voit de rares ornementations extrêmement simples. Les pots ont une panse assez développée que supporte un pied exigu, trop petit pour conserver longtemps l'équilibre. Un seul portant quelques lignes circulaires parallèles allonge son col avec grâce. Les jattes (0,12 à 0,15 centim. de diamètre) ont une grande épaisseur, ainsi que les plateaux ordinairement bien conservés. Deux d'entr'elles sont exceptionnelles : L'une est munie de deux anses. L'autre présente au milieu une petite cavité parfaitement arrondie, et les bords solides s'étalent largement autour de cette ouverture.

Plusieurs jattes noires contenaient un vase. Ainsi l'on avait la coutume de mettre auprès du défunt un ou plusieurs objets en terre ou en verre. Les plus fortunés dotaient le mort de cette pièce de luxe. Les pauvres se bornaient à une unique terre cuite grossière, mais c'était fort extraordinaire de priver le trépassé du moindre pot.

Les verreries, toutes jolies, délicates, contrastent avec la vulgarité des productions céramiques.

J'ai recueilli :

1° Des gobelets à base arrondie à peine déprimée. Aussi, ne pouvant rester en équilibre, ils se renversaient au moindre choc, et se brisaient d'autant plus aisément que leur minceur est excessive.

2° Vase assez élevé, déclive vers la moitié inférieure, terminé par un pied étroit.

3° Grande coupe simple.

4° Autre coupe très remarquable, de 0,16 cent. de diamètre, avec six bosselures intérieures correspondant à autant de dépressions externes. Irisations splendides.

5° Petite coupe très surbaissée, simple, mais de jolie forme.

6° Cornet de 0m 11 cent. de haut, quelques dessins au pourtour.

7° Bouteille à panse cylindrique (0m 22 cent. de haut); goulot droit, terminé par une expansion de l'ouverture à laquelle adhère une anse qui prend naissance sur la panse.

8° Trois bracelets, dont un brisé. Une moitié de radius restait engagé dans l'un d'eux. La substance qui les compose est vitreuse, de couleur noire.

Je n'ai pas rencontré une seule arme, un seul bronze, ni le moindre reste rappelant la profession ou les habitudes. Ce lieu d'inhumation doit se prolonger jusqu'au bois Orque, à partir de la maison Trouillet. Si l'on était autorisé à pratiquer des fouilles, l'on trouverait assurément d'autres objets.

L'existence de ces sépultures indique qu'à cette époque, dont la date ne peut se préciser, il y eut dans le voisinage un village gallo-romain, et le peu d'abondance du mobilier funéraire laisse supposer que la population, ni nombreuse ni riche, avait toutefois adopté depuis longtemps les habitudes et usages des conquérants.

Il y a quelques années, à Saint-Félix, en creusant dans un champ peu éloigné d'un bâtiment d'antique destination religieuse, M. Harger découvrit une statuette en plomb oxydé par son long séjour das la terre, mesurant 0m 09 cent. de haut.

Je pense qu'elle représente *Hébé*. Elle est debout, gracieusement drapée d'un manteau à plis élégants qui recouvre une tunique. Les bras nus portent : l'un une sorte de coupe, l'autre un pot. La tête, la coiffure, rappellent les types grecs dont on peut voir au musée du Louvre les merveilleuses terres cuites. La surface convexe du piédestal est recouverte d'écailles imbriquées.

Dans cette même localité, à 1 mètre de profondeur, on rencontra deux brocs et un plat creux en étain, orné de lettres sur le marlis.

Je ne sais à quelle époque rapporter ces derniers objets, mais la statuette me paraît positivement appartenir à la période gallo-romaine (voir la planche).

DÉCOUVERTE DE SQUELETTES A MOUY.

Le 20 mars 1893, on creusa sur la place de Mouy des fossés de conduites d'eau à 0,80 cent. de profondeur. Plusieurs squelettes

contenus dans des auges de pierre furent mis au jour. Seulement, en l'absence de tout objet, il est difficile de préciser ni la race à laquelle ils appartenaient, ni l'époque de leur séjour. Le mode d'inhumation n'indique rien de positif, car l'on remarquera que j'usqu'aux IXe et Xe siècles on plaçait souvent les corps dans des tombes de pierre.

A diverses reprises, soit en construisant des habitations, soit en établissant le gaz, on avait découvert des os humains sur le même emplacement. Au milieu de quelques jardins voisins on avait recueilli plusieurs poteries en mauvais état, indiquant nettement leur origine franque; mais elles ne prouvent pas cependant leur contemporanéité avec les ossements exhumés.

En l'absence de document certain, nous devons nous borner à supposer que cette race était gallo-franque. Malheureusement, les fouilles n'ont pas été assez étendues pour obtenir de nombreux individus.

La plupart des têtes offrent la même conformation que celles des sépultures d'Angy, Mérard, Hermes. Malgré tout, plusieurs sont absolument dissemblables. Si la majorité représente le type dolicocéphale avec un prognatisme accentué, d'autres crânes très arrondis, presque brachycéphales, à maxillaires moins proéminents, s'en distinguent d'une manière frappante. Il y a là assurément deux races différentes.

Je signale uniquement la découverte sans pouvoir rien conclure. Peut-être, plus tard, des fouilles nouvelles plus considérables viendront élucider la question.

AUG. BAUDON.

COURSE ARCHÉOLOGIQUE

A TRAVERS

LES CANTONS DE CLERMONT, SAINT-JUST, MAIGNELAY, FROISSY, CRÈVECŒUR ET RESSONS-SUR-MATZ.

Vous m'avez fait l'honneur plus d'une fois, Messieurs, d'écouter avec attention les quelques notes que j'aime à recueillir durant mes tournées de vacances. Ce m'est un encouragement précieux à continuer ce travail d'*observation* avec le même faire, c'est-à-dire avec cette proportion dans la louange qui tend à mettre les objets à leur point, et surtout avec cette critique indépendante qui, tout en respectant nos devanciers en archéologie, ose s'écarter, si la vérité semble l'exiger, des appréciations courantes.

I. — Donc, le lendemain de l'Assomption, je gagnai *Airion* que Graves et, depuis, MM. Debove et Roussel ont décrit dans leurs *Statistiques du canton de Clermont*.

De Clermont à Airion, la route est charmante : à droite, Fitz-James, autrefois Warty, avec son église encore marquée des caractères de l'architecture transitionnelle et inventive de la pre-

mière moitié du XII[e] siècle; à gauche, le beau parc du baron Stern et les prairies que baigne l'Aré.

L'église d'Airion garde, noyés au milieu de reconstructions du XVI[e] siècle, quelques rares témoins de son premier édifice du milieu du XII[e] siècle, aux piliers d'angle de son chœur.

L'on regardera avec curiosité la *Passion* en bois doré qui forme retable au fond du chœur. Cette œuvre, confuse et quelque peu triviale, me parait du milieu du XVI[e] siècle.

A noter encore: porte à panneaux (refaite), avec médaillon et lettres gothiques; Vierge au raisin (XV[e] siècle); débris de vitraux d'une exécution magistrale où bande de chevaliers la lance au poing, anges, que les vapeurs des prés avoisinants ont irisés étrangement; croix processionnelle en plaques de cuivre estampée, et poutre de gloire (XVI[e] siècle) avec croix *triomphale.*

C'était un usage habituel et éminemment liturgique d'arborer de ces crucifix au-dessus de la *tref* (trabes) ou poutre appelée, à cause de cela, *poutre de gloire*, qui traversait l'arc triomphal. La piété des fidèles avait soin d'y entretenir des cierges; le clergé, au retour des processions, y faisait station.

L'église possède une autre croix aux extrémités fleuronnées, qui mérite un arrêt. C'est une âme en bois recouverte d'une double plaque en cuivre doré, ornée des tablets des quatre évangélistes (un a disparu de temps immémorial) et terminée en bas par un nœud. L'une des plaques, celle de derrière, est décorée d'un rinceau finement gravé qui ramène encore les formules du XII[e] siècle; l'autre, qui supporte le Christ, montre un dessin d'arbre écotté. Ce Christ est couronné, nimbé, vêtu d'une sorte de jupon court, attaché aux pieds que ne soutient aucun support ou *suppedaneum*, par un clou *unique*. Quant aux tablets, leur champ, formé de la pénétration d'un carré et d'un quadrilobe, est occupé par la représentation d'un des symboles des évangélistes: le veau ailé, l'homme ailé (1); le dessin est d'une belle facture; les personnages sont gravés, et quelques émaux cloison-

(1) Voir au petit musée de l'Evêché, deux croix processionnelles, l'une avec émaux blanc, bleu, rouge (XIV[e] siècle); l'autre avec plaques estampées.

nés, rouge et bleu foncés, garnissent le nimbe et les vides du champ. Le nœud ressemble à une grenade dont les côtes sont à demi-enveloppées, du côté de la croix, par un calice de feuilles. Oserai-je dater ce monument du XIVe siècle? Quoi qu'il en soit, ces souvenirs de l'art et de la piété de nos pères sont trop rares aujourd'hui, pour que l'Eglise ne veille pas avec une sorte de jalousie à leur conservation.

II. — *Etouy*, où une amitié tenace et hospitalière m'appelait depuis longtemps, a fourni à l'un de ses plus honorables enfants, M. P.., le fonds d'une Monographie où se rencontrent les parfums les plus délicats d'une mémoire fidèle et d'une érudition sûre.

« L'église est neuve en partie: le chœur seul a été conservé » avec ses dates de 1544, 1549, 1560 et les statues priantes d'Adrien de Vuignacourt et de Louise de Saint-Périer, sa femme, dame d'Etouy.

III. — D'Etouy à *Litz*, le chemin est agréable, le long de cette Brèche que Jacques Grévin a poétiquement célébrée.

La façade de l'église est d'une simplicité qui démontre que le bon goût n'exige point de grands frais: une porte, avec un linteau plein, escortée de deux paires de colonnettes qui reçoivent les retombées d'autant d'archivoltes; un cordon de pointes de diamants cernant cet ensemble; au-dessus, une petite baie cintrée. La nef est bâtie en moellons de briques et de silex. Certains détails du transsept nord, fenêtre très étroite avec *sept* petits degrés de pierre, porte dont le linteau monolithe est surmonté d'un arc de décharge, sentent, comme la façade, la première moitié du XIIe siècle, plutôt que le XIIIe.

Pour le chœur, il est du XVIe. Les clefs de voûte représentent le Christ terrassant le démon ou la mort, qui est l'œuvre du démon (1); saint Pierre, saint Paul et les symboles accoutumés des Evangélistes. L'usage de suspendre ainsi ou de peindre le tétramorphe au-dessus de l'autel des mystères sacrés, est aussi respectable qu'ancien: voir Morienval, Cambronne, Cinqueux,

(1) « Où est, ô mort, ta victoire ? » (I. Cor. XV.)

Mogneville (XII[e] s.), Conty (XVI[e] s.), maintes églises d'Auvergne et de Provence.

A signaler encore une Vierge du XV[e] siècle, laquelle soutient l'Enfant Dieu sur le bras *droit* et lui offre une grappe de raisin ; une poutre de gloire du XVI[e] siècle ; un lutrin style Louis XV ; un autel de marbre noir, daté de 1680

IV. — *La Neuville-en Hez* dispute, on le sait, à Poissy, l'honneur, qui certes en vaut la peine, d'être la patrie de l'incomparable saint Louis. C'est un problème malaisé que celui de concilier les droits de Poissy avec la charte connue de Louis XI. Ne faut-il pas en chercher la solution dans des directions nouvelles et dans une pluralité de sens accordée au mot : *né?* (1).

Voulez-vous disséquer chronologiquement l'architecture de l'église ? (*a*) Le clocher, qui monte de l'avant-chœur, est roman (vers 1140) (2) dans sa masse et une partie de son ornementation, cordon de billettes. (*b*) Les remaniements du clocher et la nef principale datent du XIII[e] siècle (3). (*c*) Le chœur est un agrandissement du XVI[e] siècle, (*d*) et la façade porte le chiffre étrange de 1790.

Le curieux regardera : les fonts qui sont du XIV[e] siècle, en forme de bassin avec un écusson, un anneau et une rosette sculptés sur le bord ; une Vierge au raisin (XV[e] s.) ; au-dessus du portail, une autre Vierge ; des statuettes des SS. Cosme et Damien dont j'ai parlé ailleurs ; un vitrail de saint Louis ; une pierre tombale d'Aloph de Vignacourt, et une Dame de Pitié avec la tête « troublante » du donateur à ses pieds.

Le *Bibliophile franc.* t. VII, p. 75, cite : un compte des ducs de Bourgogne, où se rencontre ce chapitre : « A Philippe de Poitiers, « III ecus pretes a M. S. [Monseigneur] a La Neuville en Hez pour « soy esbatre et jouer aux quartes. »

(1) Duplex est carnalis nativitas, dit l'Ange de l'Ecole, saint Thomas, prima in utero, secunda extra uterum.

(2) « L'église fut bâtie vers 1187, en même temps que le village », dit Graves, après Louvet. Cette date me paraît bien tardive.

(3) Raoul « de Nova Villa », évêque d'Arras (1221)

L'abbé Texier dit que la cloche a été fondue en 1708 par « Thou-« venel le Perin, Ignace Joseph et François Broit, fondeurs à « Outremecourt, proche La Mothe en Lourreine ».

V. — *Avrechy* dresse, sur le versant d'un coteau qui termine le village, une église qui n'est point sans importance.

Le chœur est carré, éclairé au fond par trois baies géminées en plein-cintre dont la médiane, plus grande, est surmontée d'un oculus, et sur les autres côtés par une baie unique. Un cordon en biseau les contourne au dehors. Les chapiteaux montrent des têtes mordillant des rinceaux, des lions affrontés, des volutes escortées de rosettes et de pommes de pin ou d'arum gravés plutôt que sculptés. Notez encore que la corbeille de certains de ces chapiteaux est du type que l'on a qualifié de *rhénan* ; que l'arc diagonal est taillé en dos de carpe ou, si l'on aime mieux cette expression, en amande, détails qui appartiennent au style encore très archaïque du premier quart du XIIe siècle.

Je renvoie à Graves, à Eug. Woillez et au *Canton de Clermont* de MM. Debauve et Roussel, pour le reste. Il convient cependant de n'omettre point une verrière qui représente la Vierge au milieu des symboles litaniques, comme on la voit dans les dessins connus de Simon Vostre, dans une verrière admirable de Baugy, etc.; une belle statue d'évêque, peut-être saint Nicolas ; une porte Henri II d'une composition agréable et d'un faire délicat ; une pierre commémorative de Fleury Macron, ancien maître sculpteur à Paris (1678), et une pierre tombale de Pierre-Joseph Gon de Vassigny, seigneur du lieu († 1723), avec ses armoiries, un oiseau (lequel ?) deux lions pour supports, et les noms de nos tombiers senlisiens, Latare et Margry.

VI. — Sur le chemin pittoresque d'Etouy à Bulles, est *Lorteil*. L'abbé Henry m'a signalé et fait voir, encastrée dans le mur d'une des maisons de ce hameau, une pierre commémorative, apportée certainement de l'abbaye voisine de Wariville.

A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE
DIEU.

Le couvent de nostre Dame de
Wariville de l'ordre de Fontevraut
par les soings de R^de mere S^r
Elisabet de Berbesy dheri

ville prieure, Sr Louise de
Bancerade depositaire, Sr
Marie Marthe de Chatau Rouge
Sacristine Rds Fres Jâque
Chaudet et Michel Baudron Co (1),
Dame Jeanne Baptiste de Bourbon
L de France, abbesse du susdit
ordre du regne de Louis 14 a
erigé cet insigne monument
de pieté en l'an de grâce
1655 dont cette pierre a esté
posée le 4 Febvrier. Faict par
M• Rieulle Billon
SCVLPTEVR.

De la célèbre abbaye qui, entr' autres épisodes de son histoire, brûla quelques jours après la date précitée, il n'est demeuré dans la vallée fraiche à gauche que quelques restes insignifiants qui fournissent un cadre à des traditions où le profane se mêle volontiers au sacré.

Tout près est *Monceaux*. MM. Lemagnen et Caron ont formé un véritable musée gallo-romain et mérovingien de poteries, verreries, armes, plaques de ceinturon, colliers en ambre et en pâte de verre, objets de toilette, etc., qu'ils ont exhumés d'une nécropole avoisinante (2). Certains petits affiquets mériteraient d'être étudiés minutieusement.

Bulles offre à la curiosité son église, les restes hélas ! de plus en plus effrités du prieuré de la Madeleine et son tumulus.

L'église, de 1579, étale dans son ornementation cette verve riche et capricieuse que la Renaissance trouvait une facilité particulière à déployer avec les matériaux tendres de ces cantons de la Picardie.

A regarder les fonts baptismaux chargés « de fleurons et de « feuillages » ; une Vierge mère, du XIVe siècle, en bois peint ; un tableau, la Cène, au banc d'œuvre ; un lutrin en fer forgé et cuivre martelé dont trois aigles adossés forment le motif principal ; une pierre tombale de Jacques Maillard et Anne Bléry avec

(1) Confesseurs.

(2) Voir : *Les Sépultures de Hermes et Bulles* par M. de Maricourt.

ces armoiries : un bâton péri en bande accompagné de trois fleurs de lys, 2 et 1, le tout surmonté d'un casque posé de front et le ventail à demi-ouvert (1675).

Du prieuré de la *Madeleine*, de la première moitié du XII[e] siècle, il est demeuré un portail d'un art exquis qu'Eug. Woillez a décrit avec son scrupule habituel et que MM. Debauves et Roussel disent « ressembler grandement aux portails de la Bourgogne et « peu à ceux du Beauvaisis ». N'est-il point légitime de demander à des religieux venus de Vézelay ou ayant visité cette abbaye, le secret de cette ornementation mêlée où des rinceaux que relient des sortes de bagues, des rosaces imitées de l'antique et des cordons ondulés sont cernés par une archivolte épaisse en batons rompus ?

Pour le *tumulus* sub judice lis est !

M. Lemagnen m'a montré de nouveau, avec une très aimable obligeance, sa collection de silex provenant de la localité : marteau avec trou d'emmanchement, flèches à ailerons, à forme de feuille de laurier et à biseau, ciseaux, couteaux, haches, grattoirs, outils du type chelléen.

Voir aussi un peigne d'enfant trouvé à Monceaux. Il est formé de deux parties ; le peigne avec son manche triangulaire et une gaine qui protège les dents de l'instrument. La décoration de cet outil de toilette gallo-romain consiste, comme il est aisé de le voir, en rangées de trous, cercles concentriques, torsades et découpages des bords, bref, motifs géométriques exécutés avec une précision et une finesse merveilleuses.

Des plaquettes, *Promenade archéologique* (1), *Entre Creil et Clermont* (2), m'ont fourni l'occasion de dire un mot sur Breuil-Vert, Clermont. Il faut signaler encore dans ce canton la belle église d'*Agnetz*, qui est la patrie du poète de la Rocque ; *Erquery*, dont une illustre famille a porté le nom ; *Maimbeville*, dont Jean Daridel était seigneur en 1381 ; *Rémérangles* où porche en bois, porte romane, culte de S. Gengoult ; la *Rue-St-Pierre*, avec sa porte romane et son clocher-arcade, etc.

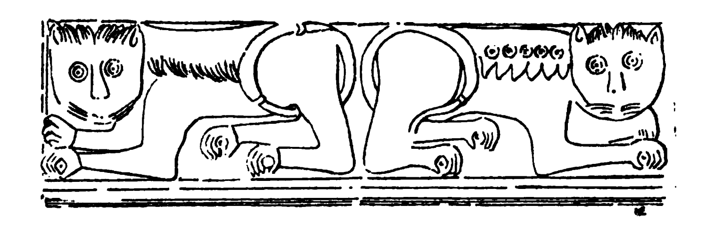
---

(1) Extrait des Mém. de la Société Acad. de l'Oise, 1891.

(2) Extrait du Bulletin du Com. arch. de Senlis, 1893.

VII. — Je ne veux point m'arrêter longtemps à *Saint-Just*, en ayant déjà plus d'une fois fait mention. Du reste, le chanoine Pihan a épuisé le sujet.

Pourtant, les *fonts* de l'église m'attirent toujours par l'archaïsme étrange, semi-sauvage, j'allais dire *persan*, sassanide, de leur ornementation. Voici quelques estampages qui vous donneront une notion absolument précise de ce faire, notamment de la



décoration denticulée et ocellée qui se prolonge sur la croupe du lion de droite. Le sculpteur qui a dessiné ce panneau, s'est inspiré évidemment de tissus historiés, suaires, tapis, etc., de faïences, d'ivoires, importés de l'Orient ou de la Sicile. Ces fonts me rappellent des fonts similaires, mais encore plus remarquables, que l'on rencontrera à Saint-Pierre de Montdidier; les fonts de Saint-Antoine de Compiègne; des fonts peu connus que j'ai comme surpris à Raucourt, dans les Ardennes (1).

Le chanoine Afforty (2) et Carlier ont relaté plus d'un document ou nom de 1160, 1178, 1189, 1288, 1301, 1333, 1573, qui aideront à enrichir encore les chapitres de l'histoire de Saint-Just.

L'abbé Texier dit dans son *Dictionnaire d'Orfèvrerie chrétienne* que Macmot [Marmot] le Merchier fit la petite cloche de Saint-Just.

Le canton de Saint-Just est pauvre en édifices et en objets ar-

---

(1) Des monstres bipèdes et ailés couvrent de leurs enroulements une partie du pourtour de la vasque.

(2) T. XIV, 263, 580, 781, 798; XVIII, 483; XXV, 394-396 : Tiers-Ordre de Chauny à Saint-Just.

tistiques, et, en dehors de Ravenel, l'on ne peut guère attirer l'attention des amis du rare ou du beau que sur les retables d'Essuiles et de Fournival; sur les émaux de Noroy, qui montrent suspendues entre le sol de l'église et la voûte vingt-quatre scènes de la Passion; sur les fonts de Nourard-le-Franc et le clocher central de Pronleroy, patrie du trouvère et moine saint Hélinand.

VIII. — *Maignelay*, que nous avons déjà étudié ensemble, pêche, à mon humble avis, par l'excès d'une ornementation déchiquetée à l'infini, papillotante, jouant à la *dentelle* ou *guipure* de pierre.

Le porche arrête d'abord : tympan partagé en compartiments; archivoltes ainsi superposées : un épais boudin en torsade, une suite de petites arcatures terminées chacune par des croisillons fleuronnés qui forment agréablement saillie par-dessus la torsade, et enfin, une succession de statues aujourd'hui brisées, entre supports et dais; porte en bois dont les six panneaux couverts de médaillons et d'arabesques, et séparés par des montants à imbrications, sont couronnés par deux monstres aux queues entrelacées. Ce porche est surmonté d'une voûte en pierre avec balustrade où l'œil trouve ces lettres au milieu de cordons enroulés et flottants GLA (gloria), L G.

Ces légendes Gloria, laus, etc., me rappelaient ce qui est rapporté entre autres seigneurs de Maignelay, de Charles de Halluin, gouverneur général de Metz : « Il fut à quinze sièges, à onze ba-« tailles, et y avait toujours été blessé. Deux de ses enfants fu-« rent assassinés; les trois autres et le mari de sa fille périrent « dans les combats. »

A l'intérieur, les colonnes sont cerclées de palmettes d'acanthe ramenées des anciens où se rencontrent des anges soutenant des armoiries, des personnages d'imagination et des légendes : « Il est en vous »; les voûtes sont « en contre-courbe, d'une origi-« nalité et difficulté extrêmes »; leurs panneaux sont ornés de monogrammes. A l'intertranssept, le sculpteur a suspendu, charmantes stalactytes fabriquées par une haute pensée théologique, des anges portant les instruments de la Passion. Plus loin, à l'arc triomphal, le Christ, entre la Vierge et saint Jean, domine l'autel des saints Mystères.

Le beau monumental n'est point confiné dans une manière unique, et si nous avons le droit de regarder le style dit gothique comme la manifestation la plus parfaite de ce sens religieux qui nous porte, pensées, amour, espérance, vers Dieu, nous serions injuste de refuser à l'œuvre de Jean Vast le tribut d'admiration que mérite toute œuvre conçue par un grand talent et exécutée par des mains habiles.

Le retable m'a de nouveau arrêté longtemps et captivé par la peinture agréable et vive de ses volets (1) et surtout par la naïveté élégante de ses petits personnages, l'intensité de leur vie et le mouvement dramatique de ses scènes.

Inutile de dire que j'ai renoncé par contre à découvrir quelque indication utile dans les assemblages de lettres qui décorent les galons des vêtements ou même le fourreau des sabres. Cette façon de disposer des caractères sans aucune recherche de sens, comme simple motif d'ornementation, est-il, ainsi qu'on l'a écrit, un procédé propre surtout aux artistes Tournaisiens? Quoi qu'il en soit, nous le retrouverons plus d'une fois, à Montigny (statue de saint Marcou), à Roye, etc.

Voir aussi la porte de la sacristie, un petit monument funéraire et le bénitier Renaissance.

IX. — M. le curé de Montigny me pressait depuis longtemps d'aller visiter ses parages : il me fut très agréable de pouvoir entrer dans ses désirs qui étaient aussi les miens.

Montigny est fier à bon droit de son église. Le clocher rachète par son air de force et la majesté de ses dimensions la sécheresse un peu nue de ses lignes. L'on y découvre quelques écussons des seigneurs de l'endroit : de (gueules) à la bande (d'argent) qui est de Roye; de... papelonné de trèfles renversés, qui est de Fouilleuse (2); de... à la fasce de... accompagnée de six besans.

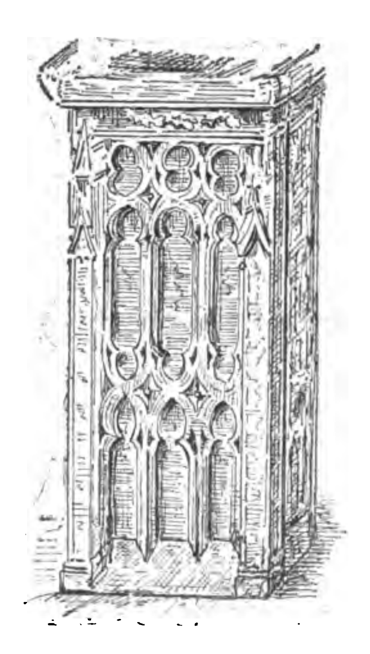
---

(1) L'on trouve entr'autres sujets sur les volets du retable : la parabole du mauvais riche et de Lazare; la multiplication des pains au désert; la guérison de la fille de Jaïre ; et l'officier d'Hérode sollicitant la guérison de son fils.

(2) Aubert II de Ravenel avait épousé Antoinette de Fouilleuse.

La nef, et l'intertranssept surtout, forcent le regard par des entrecroisements de nervures festonnées coquettement. La chapelle de la Vierge, au nord, ouvre une perspective charmante sur un autel à haut retable et des statues accumulées de la Vierge, de saint Joachim, de sainte Anne, de saint Quentin auquel un soldat casqué enfonce des clous dans les épaules, d'un évêque qui tient de la droite une crosse à sudarium (XVIe siècle). Le chœur, d'un style plus ancien (XVe siècle) et plus sobre, est terminé par un chevet circulaire. A gauche, la sacristie est couronnée de baguettes et de découpures.

L'on regardera aussi des objets du XVe siècle que voici : fonts sur plan octogonal, avec panneaux à décors prismatiques; cré-



dence mobile en pierre qui me semble une curiosité fort rare; belle statue de saint Marcou : le saint ermite est représenté touchant la mâchoire inférieure d'un roi agenouillé devant lui, pour rappeler que les rois de France avaient le privilège de guérir par son intercession les écrouelles.

L'archéologue rencontrera dans la chapelle de la Vierge des colonnes étranges. Leur fût s'élargit en bas, formant talon et listel; une griffe en feuille ondulée recouvre l'angle vide de la base. C'est comme un composé capricieux de formes antiques et de souvenirs du XIII[e] siècle que la Renaissance a placés en cet endroit (1), pour contrarier notre passion légitime de systématiser.

J'oubliais. Entre Maignelay et Montigny est une croix monumentale que l'on appelle le *Bouquet* de Montigny. On y lit encore des inscriptions en bon et naïf français (2).

X. — Une après-midi qui fut trop courte, excursion à Vaux, au Ployron, au Tronquoy et au Fréloy.

A l'église de *Vaux*, qui est située sur le bord d'un vallon pittoresque en face du château des Guillebon, rien d'important. Quelques traces du XII[e] siècle à l'ordonnance de la façade et aux angles du chœur. Fonts vulgaires de la même époque environ, en forme de vasque ellipsoïdale, reposant sur une base de colonne à griffes; autel Louis XIII à colonnes torses; pierre commémorative d'une fondation de M[re] François Dauchel, chanoine de Beauvais.

Au cimetière, belles croix de fer dont une est datée de 1667.

Tout près de Vaux, est *Le Ployron*. Chœur du XVI[e] siècle. Nef nouvellement exhaussée. Trente-huit carreaux couverts d'un émail jaunâtre très harmonieux, forment, par la juxtaposition de leurs caractères gothiques, une légende que l'on trouvera dans Graves.

XI. — *Tronquoy*. Tous ces pays se touchent par leurs métairies qu'enveloppent des rideaux d'arbres.

La petite église du Tronquoy a attiré, il y a plus d'un demi-siècle, la curiosité laborieuse du chanoine Barraud, l'un de ces savants qui, par leur amabilité plus encore que par leur érudi-

---

(1) Les colonnes de la nef d'Etouy, qui sont modernes, ont été copiées, m'a-t-on dit, sur des modèles semblables.

(2) Malheureusement un missionnaire commit un petit acte de vandalisme que la piété ne commandait pas, en substituant une plaque commémorative à l'un des textes de jadis. « Plaques des pères honoreras ».

tion, sont demeurés au milieu des souvenirs les plus agréables de notre adolescence.

Il me fut impossible, cette fois, de trouver la clef du vieil édifice et de visiter autre chose que l'extérieur des murs (1).

XII. — Le XVIe siècle a respecté à l'église sans intérêt du *Frétoy*, quelques modillons et contreforts plus anciens. Les contreforts sont l'un des membres architecturaux qui aident le plus à préciser la date ou les dates d'un édifice.

La nuit et un vent chargé de brouillards froids, nous rendirent le retour un peu pénible, à travers les vastes plaines que les moissonneurs avaient à peu près dénudées.

XIII. — Le lendemain, visite à *Coivrel*, Tricot, etc. Arrêt au lieu dit les *Ecaillettes*, où des caves sont creusées dans des bancs coquilliers. Nouvel arrêt à la fabrique de cendres vitrioliques.

A l'église, autel en panneaux du XVIe siècle, et potence en bois du XVIIe, qui servait peut-être à soutenir la réserve Eucharistique, selon un usage connu, ou un cierge.

XIV. — *Tricot*. C'était le lendemain de la fête, et l'église avait la plus belle des parures, une multitude recueillie de fidèles.

A la chapelle de la Vierge, charmantes statuettes du XVe ou XVIe siècle : l'une tient la couronne d'épines et le roseau; l'autre, la colonne de la flagellation ; un saint Jean est reconnaissable à sa caractéristique : une coupe d'où s'échappe un dragon, image du poison que la méchanceté, au dire de la légende, prépara au disciple bien aimé; un .... développe un phylactère. C'était la coutume, autrefois, de disposer ainsi autour de l'autel, sur les colonnettes, par exemple, auxquelles pendaient les courtines, les insignes de la Passion du Christ.

MM. Mareux et Seigneurgent ont récolté, dans les environs, de nombreux spécimens de silex taillés.

M. Mareux possède la matrice d'un sceau de Gillette, Dame de Tricot (1260 environ) : une femme, la tête ceinte d'une guimpe et d'un chapel, tenant de la main droite l'attache d'un manteau

---

(1) Voir *Promenade archéologique* : Creil, Clermont, etc.

fourré, de l'autre une fleur de lys, et escortée de deux coqs (1), ce qui est un jeu de mots et une arme parlante, avec cette légende : † SIGILL' EGIDIE : DNE [Domine] : DE TRIECOC.

XV. — Ce qui me fut raconté du Calvaire de *Ménévillers* me détermina vite à pousser jusque là. De la gare, c'est une promenade de dix minutes que semble surveiller la grande silhouette de Saint-Martin-aux-Bois.

Voici la place du pays et le Calvaire. Sur un emmarchement de cinq degrés, une base octogonale du XIVe siècle supporte un fût monolithe de plus de 6 mètres, que surmontent une sorte de chapiteau ionique et une croix. Ce fût est partagé par quatre bandes verticales d'arabesques de style Henri II, qui laissent pendre, au milieu de palmes entrecroisées, de rinceaux et d'oiseaux fabuleux, une couronne d'épines, un gant ou main, un badelaire, un fouet, un masque, un marteau, un coq, etc., bref, les souvenirs ou instruments de la Passion.

L'église, qui est derrière, est le type connu d'une de ces petites églises rurales que le XIIe siècle nous a laissées à Oudeuil, à Roy-Boissy, à Uny.

Le chœur est carré. L'on y salue un reliquaire en forme de *chef*, de saint Léonard (2) ; un cristal de roche taillé en amande et serti sur la poitrine, recouvre une relique, outre qu'une cavité ménagée au sommet du crâne avait certainement la même destination. La statuette à côté représentant un captif, rappelle que le même saint Léonard était le patron particulier des « enchaînés ».

L'avant-chœur qui supporte le clocher, est couvert d'une voûte d'arêtes. La nef, un peu plus large, a ménagé dans les angles qu'elle forme à l'est, une place pour de petits autels. A l'arcade en tiers-point qui termine cette nef, une poutre de gloire du XVIe siè-

---

(1) Un Jean de Tricot (Tricoc), sergent au Châtelet en 1323, montrait sur son sceau « un coq surmonté d'une fleur de lys ». (G. Dumay : *Sceaux de l'Artois*, 1634.)

(2) Ces chefs reliquaires sont fréquents : de saint Jean-Baptiste à Belloy, de saint Julien à Biermont, etc.

cle supporte une croix dont les extrémités finissent en quadrilobes avec fer de lance.

Les fonts, en forme de baignoire (1), sont placés à gauche de l'entrée. Ils sont ornés sauvagement de deux boudins en câble dont les spires se contrarient. Oserai-je les attribuer au XIIe ou XIIIe siècle ?

Pour le clocher, il est ouvert de chaque coté par quatre baies plein cintre réunies deux à deux dans des arcs brisés et soutenus par des chapiteaux, dit Graves, qui « portent des animaux bizarres. » La corniche est [était] formée de petites arcatures géminées que soutiennent « des modillons à billettes ».

L'indication de certains de ces détails a provoqué une discussion utile sur les conclusions excessives que l'on tire parfois de la présence, ici ou là, du plein cintre ou de l'arc brisé et sur le sens exact et restreint qu'il faut donner désormais au mot *ogive*. Gardons-nous, ai-je dit, de bouleverser à l'aveugle le glossaire de ceux qui nous ont précédés dans l'étude de l'archéologie ; mais aussi sachons abandonner des terminologies qui amènent fatalement des confusions fâcheuses.

XVI. — De l'autre côté de la ligne du chemin de fer, sur le versant d'une vallée qu'arrose la rivière d'Aronde, est *Wacquemoulin*, dont Graves a décrit avec exactitude l'église, de la fin du XIIe siècle, en partie. Il convient d'y noter une belle Vierge du XVIe siècle, vêtue roidement d'une robe en jais blanc d'un dessin Louis XIII ; un saint Christophe, le patron du village, et surtout des fonts des débuts du XIIIe siècle. Ils sont formés d'un massif octogonal dont les pans sont encadrés chacun de colonnettes trapues et couverts de branches feuillagées, le tout surmonté d'une gorge piquée de fleurettes trilobées. Notez qu'une piscine carrée a été appliquée contre ces fonts (2).

(1) Cette forme me semble très archaïque et rappelle plus d'une tradition de Bretagne ou de Normandie, qui fait aborder les premiers Apôtres du pays dans des fonts baptismaux.

(2) « L'immersion est la pratique la plus commune » pour donner le sacrement du baptême, disait saint Thomas d'Aquin (P. III. q. LXVI, a. 7). La pratique de l'infusion a conseillé, d'après le grand docteur, des piscines.

C'est avec une vive reconnaissance que je remercie mes hôtes « quorum Deus nomina novit », disaient les clercs du moyen âge. L'archéologie aide plus à juger des amitiés véritables que le pouvoir de distribuer les places.

Wacquemoulin termine le canton de Maignelay où l'on doit signaler encore la chapelle du cimetière de *Léglantiers* avec ses contreforts d'angle et ses cordons en têtes de clous.

XVII. — De Saint-Just, le chemin de fer me conduisit avec une prudente lenteur à Noyers-Saint-Martin, où j'étais attendu depuis longtemps aussi. C'est la vraie Picardie avec ses plaines interminables, ses courtils que séparent des méandres de chemins de *tour de ville* ombragés de pommiers, ses murs en torchis ou *pailleuls* roussâtres et ses pannes vernissées, et surtout cette population où l'esprit fin et satirique éclate volontiers sous la bonhomie des formes en proverbes colorés et en chansons (1).

Nous traversons *Catillon* et *Fumechon*; *Wavignies*, *Thieux* et *Campremy* dont les seigneurs, personnages considérables, Guillaume de Campremy, Witasse de Campremy (1232-1417), étaient alliés aux Bailleul, aux Saint-Simon, aux Noroy, et portaient « un écu chargé d'une orle de sept merlettes, avec une bande sur le tout » (2).

L'église de *Noyers* n'offre rien d'intéressant. La nef, remaniée au XVIe siècle et surélevée d'une façon malhabile plus récemment, a conservé ses colonnes solitaires du XVe siècle avec plinthe à pans carrés, base octogonale et chapiteaux à saillies anguleuses.

La statue sur l'autel au midi est la statue de Saint Gant, Gon ou Godon, évêque de Metz au VIIe siècle, patron des gantiers, mégissiers et parfumeurs. Elle provient du prieuré de Gouy. Le saint est encapuchonné, ce qui est une distraction du sculpteur qui

---

(1) J'entendais un jour des anciens du pays jeter, avec leur gaîté d'autrefois, ce refrain qui est bien du cru :

Les Picards
Sont chicards,
Pour la noche
Et la bamboche.

(2) Afforty XV, 728 ; XVII, 488 ; XVIII, 352 et XX, 554. Voir aussi Hist. de Du Guesclin, par M. Siméon Luce : « Jean de Campremi, escuier. »

l'aura confondu avec un autre saint Gon, abbé, tenant de la droite le livre des Règles, et de la gauche, sa caractéristique, une paire de gants. C'est évidemment à cause de son nom que saint Gand a reçu de la dévotion populaire sa tutelle spéciale.

Vous trouverez dans ce pays et partout plus d'un bienheureux dont les noms ont inspiré de semblables préférences : saint Aignan, saint Clerc ou sainte Claire, saint Clou, saint Front, saint Genulf ou saint Genou, saint Leu ou Loup., saint Ouen, saint Prix, saint Vaast, etc., etc. Au demeurant, nous avons moins à perdre à imiter la naïve simplicité de nos pères qu'à rompre avec ce qui les a faits honnêtes et forts.

M. Montier, conducteur des ponts et chaussées, me fit la politesse de me guider à la ferme de *Troussures*, laquelle dépend de la commune de Sainte-Eusoye et appartenait à l'abbaye de Châalis. La grange est assez bien conservée pour qu'il soit aisé d'en saisir l'ordonnance générale, les dimensions et le style. L'une des questions qui demeure posée au *programme des Sociétés savantes* est celle-ci : signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, etc. Aussi j'insisterai sur Troussures.

Le pignon de la grange est contrebuté par deux contreforts qui correspondent aux divisions de l'intérieur et ouverte par trois baies en tiers-point sur la nef principale et par une baie carrée sur chacun des collatéraux. Cette façade, comme le reste de la construction, trahit les débuts du XIIIe siècle et ramène le souvenir très récent alors de ce « Mathieu, fils d'Herbert de « Troussures (1), » lequel ajoutait aux propriétés de Châalis sur le territoire de Troussures.

La grange mesure environ 43 m. de longueur. Elle est partagée en neuf travées par huit paires de piliers rectangulaires, chanfreinés, terminés en bas par un socle et en haut par un tailloir. Ces piliers reçoivent sur leur tête les retombées d'une série d'arcades en tiers-point qui supportent entraits, poinçons, arbalétriers et soutiennent, au moyen d'une encoche ou corbeau, les aisselliers des collatéraux. Deux portes, dont l'une charretière.

---

(1) Aff. XIV. 263 vers l'année 1164. M. de Beauvillé mentionne aussi un Renaud dit de Trusures, écuyer.

Troussures appartient au système simple, pratique, voire même élégant de Fourcheray à Fontaine-les-Cornu, de Vaumoise, de Vaulaurent (Seine-et-Marne), de Montmartre à Barbery, où les poteaux de chataigniers ont remplacé les piliers de pierre. Il semblerait qu'au XIII[e] siècle les cisterciens de Châalis avaient adopté ce genre de construction rurale. J'irai plus loin et je verrais volontiers dans ce procédé où les piles et les murailles de la nef centrale reçoivent de l'importance au détriment des basses-nefs traitées en appentis et couloirs de dégagement, l'un des caractères qui m'ont frappé dans nos petites églises de transition, Roquemont, Trumilly, première façon, Duvy, Glaignes, Béthisy-Saint-Martin, Mogneville, Conchy-les-Pots, Catheux, etc.

Puisque j'ai parlé de *Sainte-Eusoye*, il serait expédient de donner ici un spécimen remarquable d'un tabernacle de son église (XVI[e] s.) d'après un dessin qui m'est venu de la collection du chanoine Barraud (1).

La maison de M. Montiers, à Noyers, est bâtie près d'un *fort* très ancien et au-dessus de l'un de ces souterrains, refuges ou *muches* (mucher, cacher) que l'on rencontre fréquemment dans la craie de la Picardie et du Santerre, à Beauvoir, à Blanc-Fossé (Riou), à Bonneuil, à Bonvillers, à Campremy, à Canly, à Choqueuse-les-Besnard, etc. » L'on a beaucoup discuté la raison de ces muches, leur antiquité, leur assimilation aux boves, bovelles ou creuttes, sans parvenir à conclure.

Quoi qu'il en soit, il existe aux environs de Noyers, à Sainte-Eusoye notamment, quelques stations ou même ateliers préhistoriques qui ont fourni au D[r] Noël, m'a-t-on dit, et à d'autres amateurs, plus d'un spécimen d'outils en pierre : percuteurs, haches, ciseaux, etc. Je possède de cette provenance une belle hache en silex noir non polie.

Certains lieux-dits, comme l'*Ave Maria* que l'on retrouve aussi à Blicourt (canton de Marseille), rappellent cette remarque de Car-

(1) Je citerai ce nom qui aidera à composer la liste des curés du lieu : Thibaut « prêtre » de Sainte-Eusoye en 1234. Afforty XV, 770.

(2) L'imagination a établi des communications par souterrains entre Noyers et Froissy, Francastel et Vieux-Catel, Vaumain et Trie. Il faudrait les parcourir pour y croire.

tier : « Il est aux confins du Valois une ferme de quatorze charrues « qui a été donnée à une célèbre abbaye pour un *De profundis*. »

XVIII. — *Reuil-sur-Bréche*. Le chemin de Noyers à Reuil, après avoir traversé un plateau aux vastes horizons, serpente entre des bouquets de bois et des champs ondulés, puis longe un coteau crayeux où les Francs semblent avoir établi un cimetière, pour descendre brusquement vers les arbres qui encadrent le lit alors desséché de la rivière.

Voici l'église dont Graves dit : « chœur bâti en 1551 et nef moderne » : A l'extrémité de la nef, deux statues du XVIe siècle sollicitent le regard par leurs dimensions et une certaine outrance mouvementée et dramatique de leur style.



A gauche, c'est saint Christopne : cette représentation n'est point à dédaigner pour son caractère robuste et son exécution vigoureuse.

L'on trouvera du même saint des statues ou des représentations peintes à saint Christophe en Halatte, où Jean le Bon établit l'ordre de l'Etoile ; à l'entrée de l'égise de Morienval ; à une bannière de Noyon, où les portefaix le vénèrent pour leur patron et méditent le charme pieux et poétique de ce vers léonin qui sert de commentaire à la naïve représentation :

Qui te mane vident, nocturno tempore rident.
Ceux qui vous voient au matin, rient quand la nuit est arrivée.

« Cette figure essentiellement populaire », dit avec grand sens Guénebault, « cette grande personnification du Christianisme au « moyen âge [derniers temps] est l'un de ces nombreux objets « détruits que nous devons d'autant plus regretter qu'ils ont « été.... assez rarement dessinés et mal rendus... Cette « figure, peut-être plus symbolique qu'historique, était dressée en général au premier pilier de la nef à droite. » Peut-être qu'auparavant elle se tenait comme une sentinelle, « portarius », à l'extérieur du saint lieu.

C'est indiquer assez l'importance de la statue que Reuil a conservée. Derrière le géant qui courbe le dos sous le poids de son fardeau divin, un capucin, appuyé d'une main sur son tau, tient de l'autre une lanterne pour éclairer les flots qui s'échappent en tourbillons d'une sorte de gueule.

Le saint Mâthurin qui est en face, est du même artiste consciencieux et plein de verve. Saint Mathurin ou Mathelin, prêtre, qui naquit à Larchant (diocèse de Meaux), vers l'année 288, est représenté volontiers guérissant une possédée couronnée, Théodora, fille, dit la légende, de l'empereur Maximien. Ici le bienheureux semble protéger une priante qui conduit et probablement recommande sa vache.

A noter encore un *Ecce homo* aux pieds duquel prie une donatrice ; une tombe à peu près usée où l'on distingue encore un écusson [d'or] à une croix [d'azur] qui est peut-être de Breteuil ; une clef de voûte à la chapelle du nord, qui montre un écusson de... à trois bâtons escottés de... posés en bande, tandis que la porte du même côté de l'édifice est surmontée de cet autre écusson : parti au premier de l'écusson précédent, et au second de.... à la fasce de.... à trois haches en pointe, à l'écu chargé de trois coquilles en abyme.

Au cimetière, les défunts dorment à l'abri d'une croix en fer d'un bon dessin.

M. le curé a étagé, sur les rayons de sa bibliothèque, plusieurs poteries dont la couleur noire ou jaune-rougeâtre et les formes vulgaires indiquent l'art décadent que les Francs firent succéder au goût très délicat des Gaulois. Ils proviennent des cimetières antiques du pays.

Pour aider à compléter la liste des seigneurs de Reuil, j'ajouterai qu'en 1222, Baudouin de Reuil ratifie la vente que Mathieu de Ramercourt et Ade de Reuil, sa femme, ont faite à l'abbaye de Châalis (1). Ecu antique chargé de cinq créneaux ou chateaux 2, 2 et 1. Légende † S. Balduini militis. Sans contrescel. M. de Beauvillé (2) mentionne Hugues, chevalier, et Thibaut de Reuil. Cette seigneurie passera plus tard aux Gouy, aux Torcy et aux Chesnel.

L'Armorial général cite Nicolas de Nully, curé de Reuil : de sinople à une pomme de pin d'or.

XIX.— *Abbeville-Saint-Lucien*, qui apparait bientôt derrière des charmilles, ne fournit à notre passion d'investigation qu'un Dieu de pitié en bois d'un assez beau travail et un essaim de guêpes qui heurtait rageusement les vitres.

« Les fonts baptismaux d'*Oroër*, dit Emm. Woillez, sont des « premiers temps de l'époque romane : c'est un gros chapiteau « décoré de feuilles qui a été creusé pour servir aux cérémonies « du baptême. »

Cette indication d'Emm. Woillez me pousse à ranger ici, par ancienneté, plusieurs fonts peu connus : Ménévillers (supra) ; Puits-la-Vallée, Ourcel-Maison, Doméliers, Francastel, Nourard, Breteuil, Le Mesnil-Saint-Firmin, Chepoix, Hardivillers, cuve hémisphérique cantonnée de quatre colonnettes, Roy-Boissy, Mesnil-Saint-Firmin, chapiteau creusé, Sérévillers, monopédiculé. Leur rapprochement aiderait à comparer le faire maladroit et lourd des ouvriers du cru aux œuvres importées du Boulonnais ou du Tournaisis, à l'art charmant de Raray, de Glaignes, de Tru-

---

(1) Aff. xv, 736.

(2) Docum. inéd. sur la Picardie. T. II, p. 16.

milly, où les pampres et les oiseaux animent, par leurs gracieuses torsions et leurs becquetages, la gravité sereine des formes architecturales.

XX.— L'église de *Muidorge*, dont l'abbé Thétard, aujourd'hui curé de Rethondes, m'aida à faire la visitation, est bâtie sur le penchant raide d'un plateau étroit. Si l'on en fait le tour, ce qu'un archéologue ne doit jamais négliger, l'on remarque une porte romane; un petit appareil négligé avec alternances de silex et de pierres blanches, selon le procédé que l'on retrouve à Beauvais aux murailles de la cité, à Saint-Omer, à Oudenil, etc.; ici, les rognons de silex sont disposés en croix perronnée; et un agneau ou bélier crucigère, reste probablement d'une clef de voûte du XII[e] siècle.

A l'intérieur, arcade triomphale du XII[e] ou XIII[e] siècle; bénitier, fonts et statues de la Vierge et de saint Jean-Baptiste (*sic*), du XV[e]; dais en bois et statue de saint Lucien du XVI[e]; autel Louis XIII; lutrin de l'époque Louis XVI, d'une agréable facture.

Mais la pièce intéressante qui mérite à bon droit le regard prolongé de l'archéologue et de l'artiste, c'est le *retable* en bois doré.

Il comprend deux compartiments. Le compartiment de gauche représente l'arrestation de Jésus que Judas embrasse avec traîtrise, tandis que Pierre coupe l'oreille de Malchus ; au-dessus, dans le lointain, l'artiste, doublant la scène selon un procédé naïf que cette époque employait volontiers, a placé la prière du Jardin des Olives. A la partie supérieure, un encadrement arrondi est peuplé de petites figurines où l'on distingue le Christ devant Pilate, le proconsul se lavant les mains, le couronnement d'épines, l'*Ecce homo*.

Au compartiment central, lequel est plus élevé, Jésus porte sa croix, tandis que sainte Véronique lui essuye pieusement le visage. Derrière, le Christ est en croix et Marie s'affaisse au pied du gibet rédempteur. L'encadrement carré qui surmonte est rempli par les scènes que voici : le cadavre de Jésus repose sur les genoux de la Mère des douleurs. Joseph d'Arimathie. Apparition à Marie-Madeleine. Marthe et Marie au tombeau. Jésus annonce à sa Mère sa résurrection: cette revanche délicieuse du *Stabat Mater* que l'Evangile ne mentionne pas, était dans le goût

des artistes de la Renaissance, comme on le constate aux vitraux de La Ferté-Milon ; Pierre et Jean.

Reste le troisième compartiment qui amène les limbes indiqués selon la façon convenue par la gueule du diable, et la Résurrection. Autour, se succèdent en petits tableaux, des apparitions, les pèlerins d'Emmaüs.

A la partie inférieure du retable, une sorte de frise représente, comme à Marissel, à mi-corps, les Apôtres. Cette sculpture est d'une composition dramatique, d'un mouvement agréable et d'une exécution soignée, qui témoignent d'un artiste habile et consciencieux.

Une ascension dans les combles m'a permis de retrouver les volets qui protégeaient jadis ce retable. Ils sont dans un état désespérant, et l'on ne peut guère soupçonner, parmi les sujets peints lourdement en camaïeu noir qui les recouvrait, que ceux ci : Baptême de Jésus, prédication, Cène, apparition du Christ ressuscité à ses Apôtres, à Marie-Madeleine, à saint Thomas, à qui il montre ses plaies, Ascension.

Notre département a conservé trop peu de ces ouvrages que nos pères, surtout aux XVe et XVIe siècles, semblaient tenir en grande estime et amour, à Airion, qui accuse un art encore maladroit et lourdement naïf, à Bury, à Haudivillers, à La Bosse, à La Fraye, à Maignelay, à Marissel (milieu du XVIe siècle), à Rochy-Condé, à Sérifontaire, à Thourotte (œuvre admirable), au Vaumain.

Je ne mentionne pas les morceaux de retables qui sont demeurés à Angicourt, à Chambly, à Orry-la-Ville, à Rhuis (en terre cuite).

La cloche de l'église porte le nom de Dubois, curé de Muidorge; ce Dubois apparaît, dans les registres paroissiaux de 1765 à 1809, environ. Il serait intéressant de connaître avec quelque détail la vie que mena Dubois, durant cette époque tourmentée.

XXI. — Un chemin à travers des bois dont la demi-obscurité fraîche nous reposait de la température torride du jour, nous amena vite à *Luchy*. La clôture de grès fichés en terre qui protège la place de l'ancien cimetière et forme comme un atrium à l'église, rappelle les enceintes de menhirs que les Celtes élevaient au milieu des asphodèles symboliques des prairies ou des chênes des coteaux, comme des vestibules saints aux tumu-

lus des ancêtres. De fait, il semble, comme l'a noté avec grand sens Graves, que ce système « suivi surtout dans le Nord du « Beauvaisis où les matériaux sont rares », est la marque d'un esprit national et religieux particulier.

L'église est un vaste édifice bâti en pierres dans sa partie la plus ancienne et en briques. Vers le nord-est, à côté de contreforts du XIIIe siècle, vestige de porte romane. Fonts du XVe siècle. Belle statue de la Vierge au raisin. Représentations ultra-vulgaires des saints Cosme et Damien, où (1) éclate l'ignorance iconographique du sculpteur.

Le nom de Luchy « domus de Luchiaco » ou de S. Léger apparaît déjà dans une charte de Pierre, abbé du Pré ou de Beaupré, à la date de 1277 (2). En 1389, Raoul de Roye, abbé de Saint-Lucien, ayant acheté à Jean Taconnet le manoir de Luchy, le donne à son monastère dont à cette époque, ce semble, un Robert des Quesnes était grand prévôt. En 1561, 23 juin, l'abbaye loue la ferme de Luchy à Guillaume Gilles, dont nous retrouvons les sigles G gl; sur un écusson (3) de gueules au chevron d'argent, d'un vitrail de Roye, tandis qu'un écusson voisin aux couleurs renversées, d'argent au chevron de gueules porte ces lettres bed qui indiquent probablement Catherine Despriez, sa femme (4).

XXII. — Un soleil tropical dardait perpendiculairement ses rayons quand nous gagnons *Crèvecœur*, dont la gare et la sucre-

(1) L'urinal est remplacé par un vase de fleurs. C'est moins commode pour l'étude urinoscopique de la maladie.

(2) Aff. XVI, 261.

(3) L'on remarquera que tout homme libre, bourgeois, marchand, etc., avait le droit de porter blason, et qu'en Picardie, c'est une note de Viollet Le Duc, « beaucoup d'armoiries des XVe et XVIe siècles sont des « rebus ou armes partantes ».

(4) M. Coët dit qu'un Guillaume Gilles, bourgeois de Roye, et sa femme Catherine Despriez ont offert une verrière en 1507. Cette date est-elle certaine? Le vitrail où j'ai noté ces écussons se trouve vers l'entrée de la nef au midi. Il représente des épisodes divers de la vie du Sauveur que domine la figure du Christ, jugeant, escorté de la Vierge et de S. Pierre, le patron de la paroisse.

rie miroitent dans les scintillements d'une lumière crue. Nous laissons à droite *Auchy-la-Montagne* (1); *Francastel* et ses *farots* ou *fareux* qui ne méritent pas ce dicton et montrent aux piliers et aux murailles de leur église des morceaux d'un roman sauvage; et à gauche *Rotangy* (2). La route traverse aujourd'hui l'ancienne cour d'honneur du château d'Antoine de Crèvecœur, qu'il eût été plus sage et plus grand de respecter.

L'église n'a guère retenu de sa construction originelle que la façade avec armoiries des xve et xvie siècles et les délicates sculptures des sablières de sa voûte en bois, festons et pampres qu'entrecoupent des blasons et des rosaces. A noter une statue de S. Clair, portant sa tête entre les mains pour indiquer qu'il a été décapité. S. Clair, prêtre du Vexin au iiie siècle, dont l'Eglise honore le martyre le 4 novembre, est invoqué en plus d'un pays pour la vue.

La Picardie, qui bâtit en craie dans nos environs et qui, en outre, a souffert avec une intensité particulière des guerres des Bourguignons et des Espagnols, a sauvé très peu d'édifices antérieurs au xvie siècle. Par contre, elle dresse avec une fierté légitime plus d'un spécimen de l'architecture de cette Renaissance dont M. Eug. Lefèvre Pontalis a dit qu'on vit alors se produire « une véritable fièvre monumentale ».

Ce n'est point le lieu avec Carlier qui a jugé sainement ce style, avec les Pères Cahier et Martin, etc., de faire le procès ni l'éloge de cette architecture qui obtient facilement indulgence pour ses plus évidents défauts, à cause du charme ingénieux de ses improvisations, de la richesse de ses décors et de l'habileté incomparable de ses artistes.

Le chanoine Sellier continue de mener à bonne fin l'histoire de Crèvecœur. Voici en Afforty quelques indications qui aideront à compléter son travail : Hugues de Crèvecœur (1195-1206).

---

(1) S[igillum] Willelmi presbyteri de Aucelo, en 1178 (Afforty xiv, 591), Galterus sacerdos dauci en 1207 (ibid. xv, 155), Sceau de Robert dit le Clerc d'Auchy, fils de Pierre : « une grande croix à pied « fiché » (ibid. xvi, 284).

(2) Ysabel de Farcourt, dame de Rotangy la ville, en 1349 (Aff. xviii, 286).

Enguerrand et Dame Clémence de Gerberoy, sa femme. Leurs sceaux (1204-1209). Gauthier de Crèvecœur et de Rotangi, dit Berniers, chevalier, lequel a pour enfants Garin, Bernard, Adéline et Ade (1222-1235). Jean de (1276-1287). Renaud de, marié à Pétronille. Ses armoiries. Il a pour enfants Jean Arnould et Nivelon, qui embrassa l'état religieux (1342). Renaud de (1).

Le comte de Soultrait a attribué à bon droit, ce me semble, au bourg de Francastel que nous nommions suprà, la matrice d'un sceau municipal ou communal de la fin du XIII[e] siècle, lequel porte autour « d'un chêne arraché dont les branches « chargées de glands sont symétriquement disposées », cette légende en lettres onciales † SIGILLVM : COMVNIE : CASTRI FRANCHI (2).

XXIII. — Ma tournée archéologique qui rappelle quelque peu certains arcs en zigzags du XII[e], m'amena quelques jours dans le canton de *Marseille*.

Ce canton, comme ceux de Saint-Just, de Granvilliers, etc., est d'une pauvreté insigne en monuments religieux. *Beaupré* (3), célèbre jadis, n'est plus guère qu'un lieudit; *Lannoy* ne montre plus au milieu de ses eaux abondantes et de ses bois qu'une maison abbatiale d'une forme sèche, une sculpture en bois vermoulu représentant l'Ancien des jours et un débris de pierre tombale du XIV[e] siècle; *Roy-Boissy*, que Graves cite avec une certaine insistance, est médiocre dans le faire de ses chapiteaux du chœur qui est maigre et menu, et a gâté par une restauration prétentieuse l'archaïsme de sa nef où fonts creusés dans un chapiteau vulgaire (XII[e] ou XIII[e] s.); *Oudeuil* est un type d'édifices avec petite abside carrée qui est répandu dans le Beauvaisis : là fonts baptismaux en cuve hémisphérique à colonnettes.

Je me contenterai ici de copier mon journal. A *Marseille*, re-

---

(1) Afforty XIV, 255 à 954, passim; XV, 39 à 136, 177, 195, 469 à 672 ; XVI. 219 à 322 ; XVIII. 249, 255.

(2) Notice sur les sceaux du cabinet de Mad. Lefebvre, de Mâcon, 1854.

(3) Afforty XVI, 261, décrit le sceau de Pierre, abbé du Pré ou de Beaupré en 1277 : rond, représentant un abbé debout. avec, à côté de la crosse, un croissant entre deux étoiles.

gardé la croix Henri II qui est adossée à l'église; vu, dans cet édifice, une armoire très remarquable de la même époque; visité la chapelle des *Saintes Hosties* (1) où restes de vieux vitraux avec armoiries des d'Autrêches et des Carvoisin.

Nous y reviendrons, s'il plaît à Dieu !

Voici, pour nous reposer l'esprit des notes archéologiques que je suis obligé, hélas ! d'empiler trop à l'étroit, quelques dictons que j'ai recueillis :

Gisors : Les glorieux de Gisors.

Gournay-en-Bray : Les maqueux de Gournay.

Songeons : Les pieds-pourris de Songeons.

« Veufve de pendu ne parle de corde. »

« C'est une divinité d'Egypte : il a des yeux et ne voit pas, etc. »

« Après la Passion, il n'y a rien de plus triste. »

« Il s'est jeté... « comme la pauvreté sur le monde. »

« Raide comme un tiquet. »

XXIV. — Le canton de *Grandvilliers*, dans lequel je mis le pied en gagnant Le Hamel par Prévillers et l'atelier vulgaire de silex que l'on a découvert tout près, provoque peu de remarques archéologiques.

Il y faut noter, cependant, le procédé archaïque et rationnel de construction en craie et silex disposés en échiquier, à Offoy, à Saint-Maur, à Sarnois, etc. ; les illustres souvenirs des *Dargies* et des *Sarcus*; quelques vestiges romans à *Sommereux*; le bénitier en lames de plomb de *Lavacquerie*.

Le Hamel offrit à ma curiosité, outre ses chaînes qui rappellent la légende dramatique du pèlerin miraculeusement ramené à son pays et à sa dame, des fonts baptismaux du XIIIe siècle; une Vierge assise du XIVe; des verrières maltraitées avec quelques écussons des donateurs, l'un de.. à un chevron de. . accompagné de trois têtes; l'autre d'azur à un écusson de... en abyme, accompagné en tête et en pointe de deux croissants de... et à dextre et à senestre de deux besans.

Mais ce sont surtout les fonts qui méritent d'être analysés. Ils sont hexagonaux et flanqués d'une piscine moins ancienne.

---

(1) Voir Notice du chan. Marsaux sur cette chapelle.

Chaque pan est décoré, entre les deux colonnes de l'angle saillant, d'une sorte de fleur de lys et d'une arcature trilobée avec feuilles enroulées ; une tête à cheveux pendants sert, sauf une exception, de chapiteau ; la frise qui court au-dessus de cet ensemble, est composée de pampres de vigne ou d'une suite de fleurs de lys et de quintefeuilles dressées rigidement.

XXV. — De la station de Fontaine-Bonneleau, nous rétrogradons à travers une prairie que la Selle égaye par le mouvement rapide de ses eaux, jusqu'à *Catheux.*

L'église appartient en partie à l'époque dite de transition, comme l'indiquent les piliers cruciformes de ses arcades maîtresses, le mariage du plein-cintre et du tiers-point, la coupe en dos de carpe de certains arcs, les fenêtres, aujourd'hui bouchées, qui chevauchent les chapiteaux de la nef, etc. Pourquoi Graves dit-il que « la nef est moderne » ? Le chœur a été voûté de nouveau au XVe ou XVIe siècle. Les collatéraux sont couverts de bois en quart de cercle (1).

Au risque de paraître minutieux, je soulignerai certaines particularités qui semblent marquer les édifices de Picardie : moulures *en gouge* (2), comme doucines aux larmiers, gorges terminées en congé aux encadrements des fenêtres, lesquelles gardent volontiers un sommier monolithe.

Un Christ du XVIe siècle sur une croix ou arbre, ébranché et noueux, m'invite à corriger en bonne amitié ce qu'il y a d'inexact dans ce passage de la consciencieuse monographie : *Le canton de Ressons* (3) : « A Neufvy est une poutre de gloire sur « laquelle est exposée une croix qui, à cause de certaines parti- « cularités, mérite une description spéciale. L'arbre présente « des nodosités... Son pied est planté dans une tombe où l'on « voit un cadavre figurant Adam. Aux pieds du crucifix est un « médaillon renfermant un ange qui déploie une banderolle sur

(1) Comme à Béthisy-Saint-Martin, à Saint-Maximin, etc.

(2) Graves dit en parlant de Choqueuse-les-Besnard : « Les fenêtres « des chœurs de 1581 sont à moulures creuses. »

(3) P. 111.

« laquelle est une inscription. Aux extrémités de la croix, sont « encore des médaillons. Celui d'en haut renferme une colombe ; « celui du bras droit, une fleur ; celui du bras gauche a dis- « paru, etc. » Ces médaillons terminaux portaient d'ordinaire les symboles des quatre Evangélistes (1).

Catheux est l'un de ces villages que l'industrie du chef-lieu voisin vide d'habitants et transforme rapidement en une ruine déserte, comme certains arbres tuent l'herbe qui pousse à leurs pieds. La croix, qui domine La Motte et les souterrains éboulés du « vieux cateu » des Breteuil, des Dargies, des Mailly, est un symbole du permanent.

En retrouvant notre station, je me souvenais de ce que rapporte Graves de « certaines excavations druidiques (celtiques) » qui existeraient dans les bois de Fontaine-Bonneleau, du Saulchoy, et de cette défense de saint Eloi : « Ne faites point passer « les bestiaux par des arbres creux ou par des trous percés dans « la terre. »

XXVI. — D'où vient à *Blancfossé* qui sommeille au bas d'un long rideau d'arbres, sa dénomination de *Album fossatum* ? Je renvoie à Graves qui dit comment « Li Normans ont tot Biauvaisin gasté (2) »... détruit le village primitif de Saint-Remy...

Autour du blanc fossé ou Riou stations préhistoriques.

La seigneurie de Blancfossé appartint, entre autres, aux Dargies, aux Lannoy, aux Lameth et aux Couronnel.

L'église, sans intérêt, date de 1786 environ.

XXVII. — *Fléchy* a rebâti son église aux XV[e] et XVI[e] siècles.

L'archéologue y notera : des croix de consécration de deux époques, les unes alésées sur un cercle d'autre couleur, les autres formant rosace par le quadrilobe et le petit amortissement

---

(1) Je l'ai déjà dit. Ces crucifix de l'arc triomphal se rencontrent fréquemment encore, nonobstant la manie de changer tout, qui possède certains esprits, à Breuil-le-Vert, à Haudivillers, à Monchy-Humières, à Morienval, à Verderonne, à Margny, etc., « emblème », a écrit M. de « Beauvillé, de la séparation du ciel d'avec la terre. »

(2) Roman de Garin.

trilobé qui relie les arcs ; des statues de la Vierge et d'un évêque bénissant, XIVᵉ siècle ; une autre Vierge du XVᵉ siècle auquel un ange à phylactère forme un socle d'un beau style : Notre-Dame porte l'Enfant-Dieu sur le bras *droit*, tandis que de la main *gauche* elle offre une grappe de raisin à un oiseau que Jésus semble caresser ; un saint Fuscien du XVIᵉ siècle.

Un groupe en bois surtout a piqué ma curiosité. Une barque courtaude réunit trois personnages : l'un au centre, portant la barbe et les cheveux longs, selon la règle des pèlerins, vêtu d'une robe et d'une tunique courte, et chargé des attributs que l'on devine, bourdon (1), escharpe ou escarcelle (2) et croix, montre de la droite deux cliquettes de bois, comme en agitaient les lépreux pour indiquer leur fâcheux voisinage ; l'autre, une femme, à l'arrière de la barque, coiffée d'une sorte de turban à enseigne, ayant une patenostre à mailles carrées à la ceinture, éclaire avec une lanterne qu'elle tient entre les deux mains, l'obscurité des flots ; le troisième enfin, plus court vêtu, manie la gaffe pour amener l'inconnu de l'autre côté de l'eau. C'est saint Julien dit le Pauvre ou l'Hospitalier et sa femme Basilisse ; le voyageur est le Christ sous l'apparence d'un lépreux, récompensant leur charité par sa visite mystérieuse ; étrange et douce légende que l'on rencontrera sur des vitraux de la cathédrale de Rouen (XIVᵉ s.), de Troyes et de Mersey (XVIᵉ s.), sur un bas-relief de saint Julien le Pauvre, à Paris, et chez nous, à Biermont (3) et à Neufvy-sur-Aronde.

XXVIII. — *Bonneuil.* « Bon pied, bon œil », dit le proverbe. C'est ainsi que nous arrivâmes chez le chanoine Lefranc, qui nous attendait *corde magno*, mettant à notre disposition sa table très hospitalière, sa bibliothèque choisie et ses recherches archéologiques.

La rue courte qui mène du presbytère à l'église se termine à

(1) Bâton surmonté d'un pommeau.

(2) Pour contenir pain, onguents.

(3) « Saint Julien sur sa barque, conduite par un ange, et accompagné « de sa femme portant une lanterne. » Le *Doyenné de Ressons*, p. 13. Est-ce un ange ?

gauche par une porte charretière avec niche latérale et larmier, restes du prieuré de Saint-Nicolas. « Cette porte, dit Graves, est « dans le goût du XVIe siècle » ; je lui donnerais volontiers deux siècles de plus.

L'église est un édifice vaste et plusieurs fois remanié par des seigneurs d'importance. Voulez-vous le disséquer en quelque façon ?

(*a*) La façade principale, qui a intercalé ou peut-être conservé quelques moulures prismatiques, étoiles, rosaces, damiers à facettes, et un contre-fort à cordon de billettes qui rappelle Saint-Aignan de Senlis, appartiennent au XIe siècle ou aux débuts du siècle suivant.

(*b*) L'édifice montre des traces d'une seconde main, à la forme pentagonale de son abside et à l'intertranssept, où le clocher repose sur des bases de l'époque de transition.

(*c*) Il semblerait qu'au XVe siècle la voûte d'ogives du clocher a été surélevée grâce à des corbeaux engagés dont l'un est orné d'une tête encapuchonnée, tandis qu'un autre est marqué du monogramme ihs.

(*d*) Avec la Renaissance, les bras de croix sont développés ; celui du midi surtout s'allonge pour faire à la Vierge une chapelle coûteuse, élégante, un peu mondaine, mais d'un remarquable travail, et doter l'édifice d'une sacristie (1553 † 1570); un nouvel escalier (1570) permet d'accéder au clocher par-dessus les combles.

L'on trouvera plaisir à regarder les pendentifs où le sculpteur a représenté l'Assomption et le Couronnement de la Vierge; les trois croissants (1) et les D entrelacés de Diane de Poitiers, ou plutôt de Diane, fille légitimée d'Henri II et femme de François de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France (2).

---

(1) Les trois croissants de Diane de Poitiers ont été conservés peut-être à l'autre Diane.

(2) Diane, fille de Diane de Poitiers, dit-on, veuve en premières noces d'Horace Farnèse et remariée à François de Montmorency, fils aîné du Connétable, en 1557, mourut en 1619, laissant une grande réputation d'esprit et de vertu.

Les vitraux de cette chapelle sont d'une rare beauté de dessin et de facture. L'on y distinguera, malgré plus d'un désordre dans les pièces, à gauche, la Cène et l'arrestation du Sauveur ; au milieu, le sacrifice figuratif d'Isaac ; et de l'autre côté, la descente de croix et la Résurrection. La composition est pleine de mouvement et de dramatique. Les couleurs qui dominent, avec une intensité qui n'a rien de cru parce que l'habileté de l'artiste a su maintenir là l'harmonie, sont le rouge, le bleu et le violet foncé. Qui a commandé cet ouvrage éminent, et qui, surtout, l'a exécuté ? J'ai cru lire sur une bordure, le mot desir.

A regarder aussi deux Vierges des XVe et XVIIIe siècles ; cette dernière porte l'Enfant-Dieu sur son bras droit ; deux statues qui proviennent de l'ancienne chapelle Saint-Roch ou des pestiférés au cimetière, et un écusson où une gerbe est escortée de deux glands : l'on sait que les Candavène ou saint Pol portaient d'azur à une gerbe d'avoine d'or liée de même.

Il existait à Bonneuil une confrérie du Saint-Sacrement à laquelle l'église devait une de ses verrières. L'on retrouvera de ces confréries à Senlis, à Plailly, à Eve, à Montdidier (1441), à Roye.

Le jardin du presbytère dresse, au milieu des corbeilles de fleurs, plusieurs débris de statues de la Vierge. L'une repose sur un socle marqué, autant qu'on peut le préciser, de cet écusson : de... coupé de .. à deux gerbes (1). Une autre, dont la tête est délicieuse de grâce élégante et d'attitude, tient aussi l'Enfant sur le bras droit ; on déchiffre encore sur sa base ces armoiries : d'azur au chevron d'or accompagné de trois (?) bars d'argent (XVe siècle).

XXIX. — Depuis que Graves a écrit sa *Statistique* du canton de Crèvecœur, la description qu'il a donnée de l'église de *Croissy* n'est guère qu'un mémorial. Il ne reste de l'édifice de son temps qu'une partie du porche et le clocher qui le surmonte : ces morceaux d'architecture sont dignes encore d'un regard prolongé.

Le porche s'ouvre au dehors par une baie en tiers-point qui encadre une paire de colonnes dont les chapiteaux trapus révè-

(1) Ansauvillers porte de... à deux gerbes. (Afforty, XV, 382).

lent leur antiquité par le style barbare des monstres qui les couvrent et les listels multipliés de leurs tailloirs. Une baie d'une composition semblable mais escortée de six colonnes, donnait accès dans la nef unique.

Pour les étages du clocher, ils offrent plusieurs particularités. Au premier étage, les cintres qui réunissent les baies deux par deux, sont, l'un orné de crochets, l'autre interrompu à intervalles réguliers, par trois claveaux saillants et carrés. Au second étage, les cintres correspondants relèvent leur moulure, l'un par un cordon de violettes, l'autre par une suite de bâtons rompus, qui sentent souvent le premier quart du XIIe siècle. Cette liberté de faire révèle encore le génie capricieux et indépendant des romans. A Namps-au-Val, les arcs diagonaux du chœur présentent cette anomalie qu'un seul de ces arcs est orné de chevrons brisés.

J'ai cru bon d'insister sur le clocher-porche de Croissy, parce que ce type, rare dans nos pays, n'a guère de représentants qu'à Estrées-Saint-Denis et Autheuil-en-Valois.

Comme nous sortons pour quelques jours de notre département, lequel fournit à nos études une matière certes assez ample, l'on trouvera bon que j'indique seulement les étapes principales de cette partie de mon excursion.

XXX. — *Conti*, spécimen très soigné de la Renaissance : puits Saint-Antoine, monuments funéraires, statues de Blasset.

Namps-au-Val, édifice d'un grand intérêt pour ses détails d'architecture que Viollet-le-Duc dit « marqués d'une influence « syriaque », XIIe siècle.

Amiens, *Arras*, *Lens* où quelques bustes-reliquaires.

Armentières. C'était le « rebond de la fête de la Ducasse ». Partout les tirs au papegai, les musiques s'entrechoquant, les feux d'artifice.

Lillers, église de transition éminemment remarquable pour l'étrangeté de son plan, la beauté austère de son architecture et la majesté dominatrice de sa façade.

J'ai trouvé derrière le chœur, tout près d'un crucifix très vénéré, une plaque de marbre noir qui porte cette inscription :

« Dans ce cimetière repose le corps de M. Michel-Antoine de « Giroult, officier au Régiment de Beauvaisis, Décédé à Lillers, « le 16 février 1803, âgé de 66 ans, et de Dame Marie Pelagie

« Joseph Cochart son épouse décédée à Lillers, le 18 octobre 1819,
« âgée de 75 ans.

« Requiescat in pace. »

Les armoiries qui accompagnent sont, l'une de... à la bande d'azur, accostée à dextre d'un croissant de sable, à senestre d'une étoile d'azur; l'autre de... à quatre lions.

Ham en Artois développe surtout un pan de mur à cordons en dents de scie, à larmier avec arcatures, qui aide à reconstituer la décoration extérieure des basses-nefs de Lillers.

Guarbecques. Avant-chœur des débuts ici très ornementés du XII[e] siècle; transsepts et clocher central d'un très noble caractère de la fin du XII[e] siècle ou des premières années du siècle suivant.

Ypres, que j'avais déjà vu, m'attirait de nouveau: Halle aux bouchers qui est un monument typique avec sa crâne architecture et son vieil outillage; hôtel de ville et beffroi d'une majesté et d'une pureté de lignes incomparables; cathédrale à triple abside arrondie...

Vu trop à la hâte *Gand*, *Bruges*, qui est un vaste et pittoresque musée; *Bruxelles.*

Mais revenons, s'il vous plaît, et consacrons nos derniers jours de congé à étudier notre département.

XXXI. — Donc voici Domfront, sur le bord d'une fraîche et étroite vallée que lavent les trois Doms. L'historien de Montdidier, M. de Beauvillé, dit (1) qu'une verrière de l'ancien Hôtel-Dieu portait en posture de donateurs Antoine de Linières, chanoine de Noyon et seigneur de Domfront, et Jean de Hangest, écuyer, son neveu (1509).

Dans ma promenade archéologique de 1891, j'ai dit des fonts de S. Pierre de Montdidier qu'ils sont « en grès de Belgique ». L'abbé Corblet, qui les a étudiés et décrits savamment après Viollet-le-Duc, les dit « en marbre noir du Boulonnais. » Quoi qu'il en soit de ce fait d'origine, je crois, à cause de l'importance de ces fonts, devoir ajouter un mot à la description qui en a été donnée.

---

(1) T. III. p. 77

La cuve carrée orne deux de ses faces d'une série de huit arcatures à colonnettes simples ou torses qui rappellent les canons des Evangéliaires Carlovingiens ou même les décors de certaines poteries dites samiennes. Une autre face représente à m-icorps, au-dessus d'un scabellum que parent deux bandes en diagonale, le Christ imberbe, nimbé, vêtu d'une longue robe, bénissant à la façon latine, tandis que la main gauche élevée aussi semble montrer les élus qui s'inclinent mystérieusement à la droite du Sauveur. Le dessus de la cuve est orné à ses angles de ces larges palmettes byzantines que l'on sait, au milieu desquelles des oiseaux, images peut-être des âmes, becquettent des fruits, des dragons entrelacent leurs queues, la croix prolonge ses branches.

Au delà de Montdidier c'est *Roye*, dont les habitants ont été affligés de ce dicton irrévérencieux : « les glorieux de Roye, « ventres de son, habillés de soye » ; puis *Roye-sur-le-Matz* dont je vous ai déjà dit, dans ma *Promenade archéologique* de 1894, l'importance singulière.

XXXII. — Une monographie qui a pour titre : *Le Doyenné de Ressons* (1892), résume et corrige, avec une critique parfois un peu sèche, tout ce que Graves et ses suivants ont écrit sur ce canton. Je renverrai donc à ce travail, qui est d'un excellent exemple, le citant seulement sous la rubrique abrégée le D. de R. lorsqu'il me semblera devoir me séparer de ses appréciations.

Conchy-les-Pots a deux églises : Notre-Dame, qui est l'église paroissiale, et Saint-Nicaise.

Notre-Dame. La porte principale appartient, à mon avis, à l'époque dite de transition, comme l'ensemble du mur de la façade.

« Les ouvertures du chœur sont ogivales », disent les auteurs du D. de R. Il importe de noter que la baie médiane du triplet, qui éclaire le chœur à l'orient, est appareillée en cintre. L'édifice appartient à cette époque considérable de l'art de bâtir où le plein-cintre et l'arc brisé vivaient à côté l'un de l'autre par une sorte de compromis secret. Pour ce qui est de l'arc de décharge qui surmonte le triplet, il a, ce me semble, une explication. Lorsqu'au milieu du XIVe siècle, un architecte inconnu jugea à propos de surexhausser la voûte de transition, selon une cou-

tume que l'on surprendra souvent dans nos pays, à Uny, à côté de Liancourt, à Cambronne, etc., à cette date de belles ambitions, il crut nécessaire de protéger les fenêtres contre les surcharges nouvelles du pignon. Même travail au clocher, du côté du nord.

Clocher au-dessus de l'avant-chœur. L'écusson, qui fait saillie en cet endroit sur la clef de voûte du xv[e] siècle, est celui des Crèvecœur : d'argent à trois chevrons d'or.

Le chœur (1), malgré le remplacement des arcs diagonaux primitifs, est un spécimen d'une rare élégance de l'art éminemment sage, raisonnable et noble du dernier quart du xii[e] siècle. Que l'on regarde plutôt, avec le compas dans l'œil et le crayon à la main, la proportion des parties, l'ordonnance des baies et les colonnettes annelées qui ajoutent à la profondeur de leur cadre, les arcs formerets et les gracieux supports qui reçoivent leurs retombées.

« La nef principale est séparée des collatéraux, dit le D. de R., « par deux énormes piliers sans élégance et sans ornement, qui « supportent trois nervures ogivales (arcades maîtresses en tiers-« point) dont les moulures sont arrondies. » Les piliers, arrondis par un manœuvre moderne, appartiennent à la transition, comme le démontrent leur tailloir formé d'une plate-bande et d'un biseau et les petites baies en plein-cintre, aujourd'hui bouchées, qui chevauchent les piliers (2). L'on constatera, dans plus d'une description de Graves et de ceux qui l'ont suivi trop aveuglément, des jugements de ce genre : « La nef, plus mo-« derne, n'est pas voûtée ; des piliers carrés et bas couronnés « d'un tailloir les séparent des collatéraux, etc. » Il ne faudrait pas oublier, pour éviter ces fâcheux anachronismes, que les architectes de la transition se contentèrent souvent de voûter l'abside et les transsepts. Il suffirait parfois, comme ici, d'un regard sur les contreforts qui contrebutent les murs de la nef, pour en soupçonner l'antiquité.

---

(1) « Chœur du xi[e] siècle, disent l'Annuaire du *Progrès de l'Oise* de 1883 et la Géographie populaire du département.

(2) Sic à Béthisy-Saint-Pierre (autrefois), à Boran, à Catheux, à Plailly, à Saint-Gervais de Pontpoint, et notamment tout près, à Hainvillers.

Les basses-nefs offrent quelque intérêt, à cause de leur voûtage en bardeaux sur quart de cercle et des ornements fleuronnés qui terminent leurs entraits (1).

A dix minutes de distance, au bas humide de la côte, est *Saint-Nicaise*, dont la nef est de la transition, et le chœur, non du XIe siècle, comme une coquille l'a fait dire à ma brochure *Une Promenade archéologique*, mais du XVIe.

Faut-il, avec le D. de R., voir aux encadrements qui ornent les chaperons des contreforts, les « bustes de François Ier, de la « reine, et du fou Triboulet affublé d'une capuce et tenant dans « la main gauche, soit une canne, soit une lance, soit un « sceptre », ou plutôt une marotte? L'imagination peut ici trotter sans inconvénients.

Je partage sans la marchander, l'admiration que les mêmes consciencieux auteurs professent pour les verrières qui décorent le fond du chœur.

La fenêtre centrale représente, selon une coutume que la liturgie conseille, la Crucifixion. Je verrais volontiers dans le « che- « valier donateur » François de Soyecourt, présenté à son patron saint François d'Assise, par saint Charlemagne (2), lequel rappelle peut-être Charlotte de Mailly, sa femme, ou François de Montmorency († 1551), marié à Charlotte d'Humières.

La tête, ceinte d'une couronne d'épines, est évidemment une pièce d'un *Ecce homo* égarée sur un corps qui ne lui appartient pas.

Sur la deuxième fenêtre, qui contient l'histoire de saint Jean-Baptiste, a-t-on noté qu'Hérodiade perce de son couteau l'œil de sa sainte victime? Sic aussi au Hamel. En bas de cette fenêtre, un évêque « portant sa tête dans ses mains », saint Nicaise, protège le donateur, lequel est vêtu d'un rochet violet à grandes manches. On y lit: 1566 [messire] IEHAN DE CEAS [? ceans]
PBRE [prestre] DONNA... PRIEZ DIEU
POUR SON AME.

(1) Voir Béthisy-saint-Martin Saint-Gervais de Pontpoint, Rocquemont.

(2) Saint Charlemagne est à côté de saint Louis au tombeau de François II, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes.

La troisième fenêtre développe sur ses compartiments l'arbre de Jessé.

Qui a exécuté ces vitraux? Roye eut, d'après M. Coët, ses peintres-verriers: François Carpentier, en 1563; Pierre Gaviel (? Garriel ou Yvorel) (1585); Guillaume Yvorel (1588); Pierre Lemoine (1590). Les vitraux de Conchy sont probablement du milieu du XVIe siècle.

XXXIII. — *Boulogne-la-Grasse.* M. le curé de Boulogne possède plus d'un objet précieux : outils préhistoriques récoltés sur le territoire; débris de poteries romaines, gauloises (1) et mediévales; clochette en tôle; instrument de paix en cuivre du XIVe siècle, où une moulure quadrilobée encadre une figurine assise dans une chaise à dossier et lisant [enseignant]; custode ou lunule en bois, ornée de verroteries, etc.

Le premier édifice de l'église n'a sauvé d'une inondation diluvienne, m'a-t-on dit, que son chœur carré de la fin du XIIe siècle (2).

Le curieux regarde avec plus d'attention un Obituaire rehaussé de couleurs; un tableau commémoratif peint sur bois (1578) où Charlemage, vêtu en empereur, tiaré et *nimbé,* et saint Antoine, présentent à Dieu « Charles Roussel, natif de la ville de Doullens, « et sa femme Antoinette »; et une statue vénérée de Notre-Dame tenant l'Enfant-Dieu sur ses genoux (XVIe siècle).

Afforty (3) rapporte à la date de 1412-1413, d'après les archives de l'abbaye de la Victoire : « Plaids de la cour du roy tenus à « Roye le mercredy 2 août 1413, par Jehan [des Quesnes] seigneur « de Bains, de Houssoy et de Boulogne-la-Grasse en partie, che- « valier, chambellan du roy nostre sire, son bailly de Verman- « dois, Jean Coquel son lieutenant. »

(1) Certains décors de vases, arcatures avec colonnes torses, semblent une inspiration de fonts baptismaux, comme ceux de Saint-Just.

(2) « Une abside d'époque romane a disparu », dit l'Annuaire du *Progrès de l'Oise.*

(3) Aff. XX, 423.

XXXIV. — La tournure rigide de l'église d'HAINVILLERS (1) fit contraste avec les frais ombrages de Bains (Balneæ) que nous venions de traverser.

« La nef », dit le D. de R., « remonte à l'année 1167. La façade « est formée d'un des côtés d'une ancienne tour forteresse qui « aujourd'hui sert de clocher. »

Le clocher d'Hainvillers a été effectivement disposé dans une intention ou au moins dans un souvenir de défense comme maint



clocher du Soissonnais, de la Thiérache, de la région des Ardennes (2), de l'Auvergne, du Languedoc et même de l'Ile-de-France. Suger n'a-t-il point fait élever des « propugnacula » sur la façade de son église de Saint-Denis ?

Il est bâti en bonnes pierres de Mortemer, avec des joints de 0.02 à 0.03 m. et des *intercalations* de moellons taillés en briques plates. Le rez-de-chaussée, ménagé en porche, communique

(1) « L'église est de construction moderne. » *Annuaire du Progrès de l'Oise*, 1883. Ces erreurs sont regrettables.

(2) Le clocher de Liart garde encore à ses meurtrières leurs vieilles arquebuses. M. Em. Eudes a parlé à la réunion des Soc. sav. de 1895 de l'église fortifiée de Coïmbre bâtie par deux Français, maître Bernard et maître Robert, entre 1160 et 1180.

avec la nef par une ouverture en arc brisé. La salle du premier étage est munie, de chaque côté de ses baies, de bancs en pierre qui permettaient aux guetteurs de fouiller l'horizon, ainsi que l'on en trouve à Morancy, près Boran, à Pontpoint, à Montmélian, etc. Des trous sont percés dans le trumeau des fenêtres, pour recevoir un verrou ou une barre qui maintienne fermé le double volet : sic à Pontpoint et au château de Senlis (XIIIe s.). Des corbeaux vigoureux soutiennent les poutres d'un plafond solide. Enfin, à l'étage supérieur, l'on retrouve, à mon avis, non « des restes de fenêtres », mais des créneaux découronnés de leur chaperon.

Si j'insiste de la sorte sur les caractères du clocher d'Hainvillers, c'est parce que les auteurs du C. de R. me paraissent avoir fait de cet édifice l'un des soutiens d'une thèse que j'estime excessive.

« Il est évident », disent les mêmes consciencieux chercheurs, en parlant du clocher voisin d'Orvillers, « il est évident pour « celui qui examine ce carré de pierres qu'il n'a pas été édifié « pour servir de clocher, et que primitivement il avait une autre « destination. Ses murs ont près de deux mètres d'épaisseur.... « Pourquoi donc M. Graves a-t-il écrit : la façade est moderne, « ainsi que le clocher? Cette tour n'était primitivement qu'une « forteresse bâtie pour résister aux envahisseurs du Nord et aux « pillards qui, dans les Xe, XIe et XIIe siècles, ravageaient nos « contrées. Avec les forts du Tronquoy, de Rollot, de Bains, « d'Hainvillers et le château de Mortemer, elle résista aux en- « nemis et les arrêta dans leurs courses dévastatrices. Lorsque « plus tard on eut décidé la construction de l'église, elle fut na- « turellement adossée à cette tour fortifiée qui servit de clocher, « et on perça son épaisse muraille afin d'avoir une porte d'en- « trée. »

J'oserai donc conclure ainsi :

(*a*) Ces clochers-porches ont été bâtis dans des conditions de solidité et de ressources défensives : créneaux, meurtrières, etc., qui faisaient de l'église elle-même un lieu fort et un abri contre une bande de soudards, « more castrorum ».

(*b*) Le clocher-porche d'Hainvillers ressemble, par son mode de bâtisse et ses détails d'architecture : corbeaux, profils des arcs diagonaux, etc., au reste de l'édifice de l'église, à la partie

plus ancienne d'Orvillers, au bras de croix nord de Cuvilly, etc., lesquels ouvrages sentent la même main et une influence artistique semblable.

(c) La façon de traiter cette pierre dure de Mortemer, le voisinage de l'arc brisé et de petites baies en plein-cintre qui sont percées dans l'axe des piliers, datent de l'époque de transition, seconde moitié du XIIe siècle.

Là où il faut louer sans réserve mes chers confrères du D. de R., c'est dans le flair archéologique avec lequel ils ont apprécié les premiers l'intérêt spécial du clocher d'Hainvillers.

Je me permettrai d'insister sur le caractère singulier des piliers qui soutiennent les arcades maîtresses aujourd'hui bouchées. Ces piliers rectangulaires reposent en bas sur une sorte de banc, plate-bande sur biseau qui ramène la forme du tailloir.

Une litre porte cette armoirie : parti de... à un lion de... et de... à un sautoir de... accompagné en tête d'une étoile et aux autres côtés d'un croissant de... qui est (?) de Favier et de Lançay.

XXXV. — Orvillers-Sorel. — Il n'est point du domaine de l'archéologie de raconter l'accueil fraternel que fit à son ancien voisin de Grand Séminaire l'abbé Ferrières, curé de l'endroit.

L'église est un édifice hybride que l'époque de transition du XIIe au XIIIe siècle et la Renaissance ont marqué de leurs empreintes diverses ou même contraires.

La litre dont on aperçoit encore quelques traces sur le mur extérieur montre un écusson parti au premier de Belloy qui est d'argent à quatre bandes de gueules, et au deuxième d'Antoine de Viefville († 1617) marié à Marie de Belloy († 1612).

Les auteurs du D. de R. se demandent auquel des deux villages, Onvillers ou Orvillers, naquit Antoine Bachelez, qui mourut évêque nommé de Noyon. Le Vasseur (1) affirme, et il était en mesure de le savoir, que « le chapitre eust le contentement « d'élire maître Antoine Bouchelé, docteur théologal et péniten- « cier, qui s'en excusa, demeurant ainsi pour jamais le dernier

(1) Annales de Noyon, t. II, p. 1212.

« éleu et non promeu Evesque de Noyon. Il fut », ajoute-t-il, « natif d'Onville, au diocèse de Beauvais, près de Rollo. » Voir sa vie pieuse, sa cécité, ses écrits contre Bèze, ses poésies. Il « Décéda à Noyon, le 26e jour de juillet 1596, plenus dierum ».

Nous laissons, pour gagner Cuvilly, le village et le château de Sorel sur notre gauche. Ce château rappellera Pierre de Sorel (1152), Hugues de Sorel (1237), Gérard, dont M. Peigné-Delacour a donné le sceau dans son Histoire d'Ourscamps (1248), Jean dont Afforty mentionne le testament et *tableau* funéraire (1405), Alain, prieur de Châalis (1418) (1), etc.

XXXVI. — Voici *Cuvilly*. L'église, qui affectait primitivement la forme d'une croix latine avec clocher sur le bras de croix du nord, détail qui aidera à expliquer l'énigme de Ressons-sur-le Matz, date de l'époque de transition et a reçu des agrandissements au XVIe siècle et plus tard.

L'on regardera avec intérêt le bras de croix que je viens d'indiquer avec la piscine et la pierre de son autel encastrée aujourd'hui au-dessus du bénitier; le chœur, dont la décoration trop chargée montre entr'autres douze dais qui couronnaient probablement autrefois les statues des apôtres selon un usage que l'on constatera plus d'une fois en d'autres églises de Picardie, de Belgique; le joli cordon qui court au-dessus des fenêtres à l'extérieur; des litres aux armoiries de Moreau de Séchelles, et une pierre tombale de Jehan Denys de Cuvelier et de Guillaume Hérouard de Mortemer, et un support de lutrin plus original que beau.

Cuvilly est la patrie de Julie Billiart, la fondatrice de l'Institut des Sœurs de Notre-Dame de Namur (1751-1816), dont l'Eglise poursuit aujourd'hui le procès de canonisation.

Sur Séchelles, hameau de Cuvilly, voir Afforty, Graves, de Beauvillé et le C. de R. Nous ajouterons seulement les noms de Pierre de Séchelles, marié à Isabelle de Remougies (Remaugie), qu'il laissa veuve avant 1277, et de Pierre de Séchelles, leur fils, lequel avait « un sceau petit et rond marqué d'une étoile à six rayons, avec cette légende : † S' Pierre de Secheles, escuier

---

(1) Afforty XIV, 258; XVI, 323, 325; XIX, 633; XX, 155 et 572.

Mathieu de Séchelles qui a pour gendre le célèbre Jean Tyrel (1310); Simon de Séchelles (1410); Jean de Poix, seigneur de Séchelles, « de Cuvellyes ».(1505) (1).

XXXVII. — *Ressons-sur-Matz*, Ressons le lonc en 1254, dit Afforty (2), a eu entr'autres historiens, MM. Tassin et les auteurs du C. de R. Moi-même j'ai déjà écrit un mot sur l'église du bourg et certaines découvertes d'objets préhistoriques, qui ont été faites dans le pays.

Pourquoi les auteurs du C. de R. ont-ils écrit: « Entre le « chœur et le bras du transsept nord, est une tourelle percée « d'une fenêtre à cintre surbaissé et d'une petite porte romane « qui donne entrée dans la sacristie établie à l'intérieur. Ce « côté est capable de mettre en défaut toute la science des « archéologues qui etc., etc. » ?

Il faut voir, comme je l'ai avancé, dans cette *tourelle*, l'une de ces absidioles arrondies dont les constructeurs romans ou de la transition escortaient volontiers leurs chœurs circulaires, carrés ou même polygonaux.

Noter aussi la construction ingénieuse des contreforts lesquels diminuent de largeur en s'élevant, pour obstruer moins le passage de la lumière aux deux étages des baies.

XXXVIII. — M. le doyen de Ressons voulut bien me conduire à quelques-unes des églises des environs; c'était d'abord *Braines-lès-Coudun* (XVIe s.), qui domine à peine à gauche de notre chemin la muraille d'un humide enclos. Là fonts à double piscine (XVe siècle); débris de vitraux où saint Etienne soutient dans un pli de sa dalmatique, les pierres de sa lapidation, et saint Martin partageant son manteau...

XXXIX. — De l'autre côté de la grande route d'Abbeville à Compiègne, c'est *Monchy-Humières*. Le chœur pentagonal de l'église a retenu une partie de ses larmiers, modillons, colonnes de la fin du XIIe siècle, à côté des agrandissements des XVe et

---

(1) Afforty, XX, 378.

(2) *Ibid.*, XXIII. 286.

(3) Promenade archéologique.

XVIe siècles. A noter la porte latérale du midi ; un chancel ou clôture en « bois orné de fleurs quadrilobées, d'imbrications, de « feuilles de lauriers, de moulures chevronnées » ; la chapelle des Humières ; quelques restes de vitraux armoriés : aux 1 et 4, écartelé d'argent et d'azur qui est de Crevant ; aux 2 et 3, d'argent fretté de sable qui est d'Humières.

XL. — Graves, Woillez, les auteurs du D. de R. ont décrit l'église de *Baugy*, « édifice ordinaire du XVIe siècle et de la « transition ».

Les vitraux, par contre, sont des plus remarquables. Celui du milieu représente la Crucifixion, sujet qui convient merveilleusement, pour dominer l'autel du sacrifice. Le corps du Christ est dessiné avec une science scrupuleuse, et les chairs peintes avec un modelé léger et transparent. A gauche du divin crucifié, la Vierge est debout, détournant la tête ; de l'autre côté, Jean, vêtu d'une robe jaune à ramages et d'un manteau d'un rouge magnifique sur lequel flotte en boucles sa chevelure blonde, tient de la gauche le livre qui symbolise l'Evangéliste et l'apostolat ; aux pieds de la croix, une femme, Marie-Madeleine, couverte d'une robe dont le corsage jaune s'enlève sur une jupe violette, et la chevelure dénouée, garde les yeux fixement élevés vers l'instrument rigide du supplice. Trois anges que portent sans effort des ailes de pourpre, recueillent dans des calices, le sang d'une main et du cœur, de l'autre main et des pieds, lesquels sont traversés par un seul clou. Tout au bas, un crâne et des ossements rappellent cette tradition qu'Adam aurait reçu la sépulture à l'endroit même du Calvaire. Dans le lointain, Jérusalem détache en tons très fins verts et violacés, la silhouette de son temple et de ses maisons.

A la partie inférieure, laquelle a subi des réparations maladroites, un personnage, tête découverte, armé d'une cuirasse et de cuissarts à tassettes, s'incline sous la bénédiction d'un saint, son patron. C'est probablement à lui qu'appartiennent les armoiries qui sont demeurées au sommet de cette verrière : de gueules au lion d'argent surmonté d'une étoile en chef de même ; support, deux sauvages ; cimier d'argent avec un dextrochère de sinople qui tient élevée une épée, dont la garde est d'or, la lame d'azur.

Au milieu de morceaux de vitraux juxtaposés à l'aventure,

on distingue ces armoiries : de gueules à deux croissants d'argent chargés d'une croix de même, l'un en chef et l'autre en pointe, accompagnés de deux besans de même.

Quant à la coloration de cette fenêtre, l'on y admirera les bleu, les violet, les jaune, les blanc les plus délicats, se fondant dans une gamme d'une puissante et délicieuse harmonie.

De petits cartouches rouges distribués habilement au travers de cet admirable tableau transparent, renferment de ces assemblages de lettres : R. S. V. P. I. ; R., I. G. I. O. ; R. M ; etc. Faut-il voir là un rébus à déchiffrer, une façon de décor comme les peintres et tapissiers flamands surtout aimaient à en étaler des garnitures aux manches et aux bords des vêtements, ou plutôt une imitation des monuments anciens d'Italie ?

La deuxième fenêtre est une des plus ravissantes et suaves illustrations que l'on puisse trouver des litanies de la Vierge pour le dessin, l'agencement des parties, la pondération et l'éclat des couleurs, la majesté religieuse.

Le champ du tableau est bleu. Au centre, la Vierge immaculée se détache sur une auréole ou lumière rouge, symbole des splendeurs qu'une âme sainte pousse à travers les membres ressuscités, debout, les maintes jointes, soutenue par un croissant sur des nuages, entre les donateurs qui la prient et le Père céleste qui la bénit. Robe d'un violet profond, manteau blanc à bordure d'or, chair rosée, cheveux blonds. Le ciel est semé autour d'elle des symboles variés et poétiques sous lesquels l'Eglise a coutume de représenter ses privilèges de beauté et de puissance. Les symboles litaniques, qu'une légende latine explique, sont distribués avec un goût exquis dans l'ordre que voici (1) : *pulcra est luna*, *speculum sine macula*, *sedrus* (*sic*) *exaltatus*, *plantacio rosæ*, *fons hortorum*, *hortus conclusus*, *electa ut sol*, *domus Dei*, *Stella Maris*, *Virga Jesse*, *Oliva spasio* (*sic* pour *speciosa*), *Touris* (*sic*) *David*, *Puteus aquarum*, *Lilium inter spinas*, *Porta cæli*. Cette composition, pleine d'une mystérieuse et profonde piété, est surmontée de ce texte des Cantiques : *Tota pulcra es amica mea et macula non est in te*.

Au sommet, le Père éternel, tiaré, portant la chape impériale,

---

(1) De gauche à droite de la Vierge, en commençant par le haut.

incline vers sa Fille bien-aimée un regard de tendre admiration. Une zone dorée dans laquelle on distingue, semi-noyé dans la lumière de la gloire, un peuple d'anges, lui forme comme une ceinture.

Au bas, le peintre-verrier a rangé les donateurs : un jeune homme, cheveux noirs pendants autour de la tête, dont le bourdon et la pannetière annoncent quelque pèlerinage ; puis une femme vêtue d'une robe violette que surmonte une guimpe ; et, derrière eux, une patronne, sous les traits d'une femme couronnée qui porte un livre (?) ou boîte à reliques et une croix processionnelle ; ne serait-ce point sainte Hélène ? (1)

La troisième baie a gardé deux sujets ou plutôt les restes de deux sujets C'est, au bas, la Dormition de la Vierge, laquelle repose ainsi couverte : robe à corsage bleu et jupe rouge, voile, bleu sur la tête et blanc sur la poitrine. Au milieu des apôtres, saint Pierre asperge le corps immaculé ; un autre apôtre tient un cierge ; huit autres complètent puissamment la scène, parmi lesquels saint Jean dont le visage jeune est empreint d'une vive douleur.

L'autre sujet est un arbre de Jessé avec les ancêtres du Christ dans des bouquets de feuillages, selon une forme de représentation que l'on retrouve à Saint-Etienne de Beauvais, au Hamel, à Villers-sous-Saint-Leu (2).

J'avais vu, grâce à la complaisante hospitalité de quelques amis, une partie de ce canton intéressant de Ressons, regrettant que le temps ne me permît pas de vérifier par mes yeux (les archéologues sont aisément défiants), ce qui m'était dit des chœurs circulaires de Coudun, de la Neufville-sur-Ressons, de Margny et de la façade de Neufvy.

Quelles notions générales pourrons-nous retenir de cette course aux clochers un peu essoufflante, j'en conviens ?

---

(1) Une « demoiselle Helayne d'Ally », veuve de « Jean, bastard de Mailly », a épousé en secondes noces un Yvon de Vaulx, veuf lui-même, ce semble, d'une Marie, fille illégitime de Gilles de Saint-Simon. Voir Testament de Gilles de Saint-Simon du 17 sept. 1477.

(2) J'ai cherché en vain quelque date de ces vitraux.

1. Il n'est point de canton si pauvre en monuments qui ne fournisse néanmoins au chercheur l'occasion de quelques remarques et comparaisons utiles.

2. D'où vient cette inégalité de gloires architecturales entre certains cantons que j'ai indiqués et les cantons de Senlis, de Crépy, de Chaumont? Des dévastatations des guerres, sans doute; mais aussi des matériaux qui aident à l'art de l'ouvrier et à la durée des œuvres.

3. Il ne faut point regarder négligemment certains détails : contreforts de la nef, coupe des piliers, existence ou trace de petites baies chevauchant les piliers, juxtaposition du plein-cintre et de l'arc brisé, restes d'absidioles escortant le chœur. Graves, dont l'ouvrage témoigne, nonobstant certaines doctrines arriérées ou mal formulées, d'un immense travail et d'une rare conscience, a commis plus d'une erreur pour avoir méconnu l'importance de ces constatations.

4. Que d'objets d'art qu'il nous a fallu indiquer d'une façon trop sommaire, attirent les regards et sollicitent parfois l'admiration : statues, pierres tombales et monuments funéraires, verrières, boiseries, poutres de gloire, retables, reliquaires !

Quant à moi, j'ai constaté aussi qu'avec la satisfaction intime du devoir accompli et l'espérance d'un ciel plus pur, il suffit de quelques amis véritables, d'un entourage de livres et d'objets choisis, de quelques clochers détachant leur silhouette grise sur les horizons des bois, pour reposer à l'infini l'esprit et l'âme.

Le Chan. EUG. MÜLLER.

LA JACQUERIE

A GERBEROY, SONGEONS ET THÉRINES

1358-1368

L'insurrection, qu'on a appelée La Jacquerie à cause de la jacque (1) ou jacquette que les paysans de la Picardie et de l'Ile-de-France portaient au XIVe siècle, éclata le 31 mai 1358 et se manifesta aux environs de Saint-Leu-d'Esserent et de Clermont (Oise). « Les révoltés élurent, écrit Jean de Venette, pour capitaine, un paysan des plus madrés du village de Mello, appelé Guillaume Calle ou Karle ». La misère des manants, causée en grande partie par les déprédations commises par les Grandes Compagnies sous Philippe de Valois, et sous le roi Jean après la défaite de Poitiers, telle fut la véritable cause et le point de départ de la Jacquerie. Ce soulèvement partiel rappelle celui beaucoup plus considérable des Bagaudes, et celui qui eut lieu postérieurement, organisé par les Pastoureaux. Cette insurrection contre la noblesse eut son retentissement dans l'Ile-de-France, dans la Champagne et jusqu'au fond du moindre de nos villages de la Picardie, et il est intéressant de suivre les traces de

---

(1) Sur le costume des paysans vers 1350, consultez le *Recueil de Gaignières, tome IV*. La jaque ou jaquette était une chemisette de coton ou de laine servant de plastron. Cet habillement de guerre des paysans couvrait le buste et était rembourré de laine, d'étoupe ou de soie. Le mot de Jacques, en terme de raillerie, est encore très populaire dans nos villages de l'Oise.

ce grand mouvement populaire à travers les documents inédits émanant de la chancellerie royale. Les excès inouïs auxquels se livrèrent les paysans de Picardie et de l'Ile-de-France, eurent pour résultat de retarder de plusieurs siècles les justes revendications des campagnes opprimées.

Nous ne referons pas, après Froissart, le récit des horreurs que commirent les Jacques Bonshommes de Picardie. Ce n'est pas en quelques pages que l'on peut raconter cette émouvante et dramatique histoire. A ceux qui, curieux de détails, voudront connaître sous toutes ses faces les moindres incidents de ce terrible événement, nous dirons : allez à l'*Histoire de Charles le Mauvais*, par Secousse; lisez la deuxième édition de l'*Histoire de la Jacquerie*, par Siméon Luce (1895), de regrettée mémoire ; interrogez notre Jean de Venette, Pierre d'Orgemont et l'auteur rouennais si consciencieux de la *Chronique des quatre premiers Valois*. Les érudits iront s'informer des faits relatifs aux *effrois* dans le registre 86, JJ du *Trésor des Chartes*, conservé aux Archives Nationales.

Le cadre de nos investigations était plus restreint, puisque nos recherches ne portaient que sur une portion très limitée du théâtre où s'est déroulée l'action de la grande insurrection de 1358. Suppléer à l'insuffisance du bon chanoine J. Pillet, qui, dans son *Histoire de la ville de Gerberoy*, semble ne pas s'être aperçu qu'il y avait eu un soulèvement populaire aux environs de sa ville ; que les nobles, prêts à se jeter sur les Hurons ou Jacques Bonhommes, y avaient tenu garnison en 1358. Voilà quel a été notre but.

Les trois ou quatre documents que nous publions ici pour la première fois viennent éclairer d'un jour nouveau un coin de notre histoire locale. Ces épisodes locaux de la Jacquerie autour de Gerberoy sont absolument ignorés, et cette époque, si féconde en insurrections impuissantes et en déchirements malheureux, n'est pas mieux connue de la plupart de ceux qui acceptent de bonne foi et sans examen les textes de nombre de nos Histoires de France les plus populaires. Combien de nos compatriotes ignorent jusqu'aux noms de Guillaume Kale, de Simon Doublet, de Grandvilliers, capitaine des Jacques de ce canton de Picardie ?

Qu'est-ce, pour eux, que les noms de Messires Jehan Nérenger,

curé de Gilocourt (1), et Jean Morel, curé de Blacy (Marne), qui firent cause commune avec les Hurons de 1358 contre les nobles. Ils seraient sans doute étonnés d'apprendre l'histoire de Jehan Bernier, de Montataire, et celle de Jehan Rose, de La Presle (Angicourt), deux pauvres victimes des Jacques. La personnalité de Jean le Fréron, de Catheux en Beauvaisis, capitaine successeur de Simon Doublet, et celle d'Achard, de Bulles, aussi capitaine des gens du plat pays, ont survécu et témoignent de l'acharnement de la révolte. Nous voyons un Germain Reveillon, familier du Comte de Montfort, et habitant de Sacy-le-Grand, commander les *non-nobles* aux attaques de Mello, de Pont-Sainte-Maxence et de Montataire, dirigées contre les hommes d'armes du roi de Navarre.[1]

Un Colart Dufourt, dit Mellin, de Feigneux-en-Beauvaisis, est contraint, par les Jacques et leur capitaine, de marcher avec eux à l'attaque de Mello. Jean Deshayes, de Rhuis (Oise), qui était capitaine des Jacques de sa commune, et qui avait pris part à l'attaque de Pont-Sainte-Maxence et de Montataire, à peine entré dans Verberie, le 3 juin 1358, en compagnie d'un écuyer, voit, malgré ses supplications, son compagnon assassiné. Ce meurtre appelait de terribles représailles.

Tous les châteaux de la noblesse des environs de Senlis furent pillés et incendiés. Entrés à Senlis même, les habitants firent cause commune avec les Jacques ; nombre d'entre eux entrèrent dans leurs rangs.

Ivry-le-Temple, Jouy-sous-Thelle, Francastel (canton de Crèvecœur) (Louvet), et une foule d'autres localités eurent fort à souffrir de leurs attaques.

L'abbaye de Froidmont elle même ne fut pas plus épargnée, et un passage du *Gallia Christiana* nous montre l'abbé et ses moines se réfugiant dans les murs de Beauvais et prolongeant leur séjour durant deux années. « A la Fête du Saint-Sacrement, « dit cette relation, à l'occasion d'une sédition cruelle et dou- « loureuse entre le populaire et les nobles, et aussitôt après

---

(1) *La Jacquerie dans le Beauvaisis, et principalement aux environs de Compiègne*, par M. l'abbé Morel, curé de Chevrières, plaquette de 30 pages, 1891.

« entre les nobles contre le peuple, le seigneur abbé sortit de « l'abbaye et vint à Beauvais, et là y fit son séjour durant deux « années et même davantage, tant à l'occasion desdits nobles « et du populaire, qu'à cause des ennemis du royaume de « France, qui, assez tôt après cette sédition insensée, envahirent « le royaume susdit et pénétrèrent tout à coup dans le diocèse « de Beauvais et enlevèrent presque tous les meubles du monas- « tère ainsi que les chevaux et autres animaux de tous les lieux « circonvoisins. Ils mirent le feu à notre église et à un grand « nombre de maisons, de sorte que pendant un an et même « davantage, aucun des nôtres ne resta à Froidmont ni dans « ses dépendances. Nos moines restèrent à Beauvais avec notre « seigneur abbé pendant plus d'un an, vivant pauvrement, et « pourtant chantant à haute voix, en 1358, sous le roi Jean, pen- « dant les excès des Anglais, — Jean de Chiry étant notre abbé « depuis 18 ans. » (1).

« A Festo Sanctissimi Sacramenti occasione acerbe seditionis et dolorose inter populares et nobiles, et statim inter nobiles et populares, dominus abbas recessit a monasterio, et ivit Belvacum, et ibi continue fecit mansionem per duos annos et amplius tam occasione dictorum nobilium et popularium quam inimicorum regni Franciæ, qui satis cito post dictum furorem ceu insaniam prædictum regnum invaserunt et subito episcopatum Belvacensem subintraverunt, et pene omnia mobilia in monasterio et locis omnibus, cum equis et animalibus, rapuerunt, ecclesiam et plures domos combusserunt, ita quod per annum et amplius nullus ex nostris remanebat in dicto monasterio et locis, immo

(1) L'hôtel où les moines de Froidmont, dans les temps troublés, durant les guerres, venaient se réfugier, était sis en la rue Saint-Jean, entre cette rue et le cimetière Saint-Etienne. Cette maison de refuge leur avait été donnée au XII[e] siècle par Girard Mahomnus. Cet hôtel avait été agrandi par le don, vers 1210, de Geneviève de Gerberoy, d'une maison voisine qu'elle y possédait. Une portion de ce vaste hôtel de Froidmont se voyait encore adossée à l'imprimerie du *Journal de l'Oise*, avec les caractères propres aux maisons du XVI[e] siècle, en 1840, et appartenait alors à M. Alexis Vuilhorgne, directeur des postes du département de l'Oise. Elle a été démolie il y a quelques années (1892).

fuerunt per spatium unius anni et ultra in Belvaco cum dicto Domino abbate, — vivendo tenue et tamen cantantes alta voce. Anno Domini 1358, Joanne regnante, Anglis sævientibus, Joanne de Chiriaco abbatissante ab octodecim annis. »

(*Gallia Christiana*, t. IX, col. 332, relation d'après un manuscrit de l'abbaye de Froidmont.)

Les bourgeois de Beauvais ne firent pas mauvais accueil à l'insurrection des Jacques ; ces derniers leur ayant envoyé un certain nombre de nobles prisonniers (S. Luce, p. 86), le maire et les échevins de la ville, de l'assentiment de la commune, les firent mettre à mort. (Trésor des Chartes, reg. 90, p. 413.) Féroce avait été l'émeute du populaire, sauvage allait bientôt être la répression par les mains de la noblesse.

Les lettres de rémission pour participation aux effrois n'ajoutent pas beaucoup de faits saillants aux traits généraux qui caractérisent l'histoire de la Jacquerie, mais ils servent à corroborer néanmoins les assertions du petit nombre de chroniqueurs qui se sont occupés de cette insurrection si brusquement soulevée et si promptement réprimée. En les accordant si libéralement aux Jacques survivants à l'émeute et aux nobles qui s'étaient si cruellement vengés, Charles avait pour but d'apporter un apaisement prompt et indispensable entre les deux partis et de rendre ainsi le gouvernement de son royaume plus facile. Ces lettres de pardon sont accordées à des gens de toute condition des villages de l'Oise dont voici les noms : Acy-en Multien, Angicourt, Avrigny, Bailleval, hameau de Beaupuits, Beauvais, Bonvillers, Boran, Brasseuse, Breteuil, Bulles, Catenoy, Catheux, Chambly, Chantilly, Coivrel, Compiègne, Coutres, Courteuil, Coye, Cramoisy, Creil, Crépy-en Valois, Crèvecœur, Eméville, Ermenonville, Etavigny, Feigneux, Fontaine-les Cornu, Fresnoy, Gerberoy, Gilocourt, Crandvilliers, Hénonville, Ivry-le-Temple, Jaux, Jouy-sous-Thelle, La Chaussée-du-Bois-de-l'Ecu, La Croix-Saint Ouen, La Hérelle, Laigneville, La Presle, hameau ; Le Mesnil-Saint-Denis, Liancourt, Mello, Montataire, Montépilloy, Mouchy-le-Châtel, Nointel, Paillard, Plainville, Plessis-de Roye, Ponchon, Pondron, hameau ; Pont-Point, Pont-Sainte-Maxence, Précy-sur-Oise, Ravenel, Rhuis, Sacy-le-Grand, Sains-en-Chaussée, Saint-Germain, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Sulpice, Savignies, Senlis,

Silly-le-Long, Songeons, Thérines, Thiers, hameau; Tricot, Verberie, Villers-Saint-Paul.

Il y eut, nous pouvons l'affirmer aujourd'hui, des Hurons ou Jacques Bonshommes en insurrection contre les nobles dans le canton de Songeons. Cette haine des Jacques n'était pas encore éteinte en 1368, et nous voyons encore un souvenir assez vivace de la Jacquerie se faire jour, sur la place de Songeons, contre Jean Hauchet, escuyer. Ce que nous apprennent aussi les rémissions de 1358 à 1368, c'est que la majeure partie de la noblesse beauvaisine, prête à fondre sur les Hurons ou Jacques, tenait garnison à Gerberoy. Cette ville forte pouvait tenir longtemps contre l'ennemi. Par lettre du Dauphin du 9 novembre 1357, il avait été ordonné à Jean de la Fontaine et à Jean du Mont, délégués de par le roi, de la réparer ainsi que celle de Goulencourt (*Archives de l'Oise, Guetteur du Beauvaisis ; collection Moreau*, t. 234, f° 153).

— « Par les gentilshommes dessusdits, dit la *Chronique des* « *quatre premiers Valois*, furent mis tous à mort sans mercy plus « de XIII^c. Puis chevaucèrent lesdit gentilz hommes à Gerberoy, « Mgr de Beaussaut, avec eulx, Mgr le châtelain de Beauvaiz, « et Mgr de Boulainviller, qui là adjoustèrent avecquez eulx o bien « VII^c glaives et IIII^xx et X archiers. Quant ils furent assemblés, « si se combattirent entre Ray et Gerberray une autre route de « Jacques et là en occistrent bien VIII^c, et en ung moustier en « ordirent bien III^c. Puis vindrent à Gaillefontaines où Madame « de Vallois estoit. »

C'est durant ces commotions qu'avait été détruit le maitre-manoir de Frétoy-Grémévillers, ainsi qu'il semble ressortir d'un dénombrement fourni le 2 septembre 1402, au trésorier du chapitre de Gerberoy (M^it du chanoine Yves de la Fraye. — Répertoire des titres du chapitre de Gerberoy — 1706).

— « C'est la déclaration et dénombrement d'un fief, terres et revenus et appartenances que je, Guillaume de Basleu, escuier, seigneur en partie de Frestoy, tient et avoüe a tenir noblement et par hommage de mon très-chier et doubté seigneur le Trésorier de Gerberoy à cause de sa Trésorerie d'iceluy en la fourme et manière qui suit :

Premièrement. — Le maitre manoir comme il se comporte

auquel il souloit avoir une *forte place* qui est a présent gaitée parce qu'elle fust arse et destruitte... »

Nous avons pu, à Gaillefontaine, reconnaître le *champ de bataille* où furent massacrés mille Jacques par les nobles, comme le rapporte la *Chronique des Valois*. Ce champ de carnage est à 1,500 mètres environ de l'abbaye du Clair-Ruissel, entre la route d'Aumale et de Formerie.

Mais où est ce champ de bataille, entre Ray et Gerberoy, où tombèrent pour ne plus se relever ces 800 pauvres Hurons sous les coups des nobles? Est-ce aussi par une lointaine réminiscence de cette émeute populaire que les habitants de Morvillers (Oise), ont conservé le sobriquet bien significatif de Hurons? Nos Hurons de Morvillers ne seraient-ils pas les descendants des insurgés de 1358 ? Ou bien ce qualificatif ne leur aurait-il été donné qu'en souvenir d'une révolte qui aurait éclaté dans ce pays?

L. VUILHORGNE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Remissio pro Johanne de la Barre (1).

1358.

Charles, etc. (*sic*) savoir faisons à touz présenz et avenir que comme Jehan de la Barre, de Marseilles, adprésent demorant à Gerberoy, ait esté aus assemblées (2) avec plusieurs genz du pais de Beauvoisine et du plat pais d'environ et aus effroiz qui desrainement et nagaires ont esté fais par les dictes genz contre les nobles du dit Royaume, à abatre et ardoir en plusieurs lieux forteresses et maisons et dissipé leurs biens et aucun couru sus et mis à mort. Et pour ce aucuns des diz nobles pourroient avoir malivolence et hayne audit Jehan pour occasion des choses dessus dictes et lui grever en corps ou en biens.

Et nous, depuis que nous venismes en nostre bonne ville de Paris, avons ordené que touz les diz nobles remettent et pardon-

(1) Aliàs : De la Basse. Les mêmes lettres de rémission octroyées à Jehan de la Barre se trouvent dans le Registre JJ 86, n° 495. Nous n'avons pas voulu faire double emploi en les reproduisant.

(2) C'est le terme communément employé dans presque tous les actes relatifs à la Jacquerie.

nent aus dictes genz du plat pais, et aussi les dictes genz aus diz nobles tout ce que il pourroient avoir meffait les uns envers les autres et que toute voie de fait et poursuite criminele soit for-close aus dictes parties, sauf tant que chascun puisse poursuir ses doumages et injures par voie de justice et civilement par-devant nostre treschier seigneur et père ou nous ou noz genz, et pour ce nous aie fait supplier en espécial le dit Jehan de la Barre que sur ce li vousissions pourveoir de remède gracieux et convenable, comme il soit bien vuillant de monseigneur, de nous, dudit Royaume et de la couronne de France, si comme nous avons entendu, et que il a tout son temps esté homme de bonne vie et honneste conversation, sanz ce que il eut esté at-tains ou convaincus d'aucun autre villain cas ou maléfice en aucune manière nous adecertes considérant les choses dessus dictes toute paine criminèle et civile en quoy il pourroit pour les causes dessus dictes estre encouruz envers monseigneur et nous avons quicté, remis et pardonné audit Jehan de la Barre, et par ces présentes quictons, remectons et pardonnons, de grace espécial, certaine science, plaine puissance et auctorité Royal dont nous usons, en restituant aplain le dit Jehan à sa fame, renommée, biens et au pais. Si donnons en mandement par ces présentes au bailli d'Amiens, *au capitaine de Gerberoy*, et à touz justiciers présens et avenir, ou à leurs lieux tenans présenz et avenir, si comme à nous appartiendra, que le dessus dit Jehan facent et laissent joir et user paisiblement et perpé-tuellement de nostre présente grâce et contre la teneur d'icelle ne le molestent, ne empeschent, ne facent ou souffrent estre molesté ou empeschié en aucune manière, en corps ou en biens, et lui laissent dores en avant laborer et cultiver ses terres et vignes et mettent ses biens à sauveté et faires ses besoignes et marchandises sanz permectre et seuffrir estres mis aucun empes-chement ou destoubier. Et se pour ce aucuns de ses biens ont esté pris, levez, saisis ou arestez, comment que ce soit, si les li faites rendre et mectre à plaine délivrance et délivrer du tout. Et se, à fin civile, aucune chose lui est demandée ou se il veult aucune chose demander à autres, pour les causes dessus dictes, que il facent sur ce aus dictes parties bon et brief acomplisse-ment de justice. Et pour que ce soit et demeure ferme chose et estable, à touz jours, nous avons fait seeler ces présentes lettres

de nostre seel, sauf en autres choses le droit de nostre dict seigneur et le nostre et l'autrui en toutes.

Donné à Paris, l'an de grâce mil CCCLVIII au moys de décembre.

Par Monseigneur le Régent
en son conseil,
J. BOISTEL.

(*Archives nationales* JJ. 86, nº 597.)

II.

Rémission d'un homme tué faicte à Jehan Hauchet, escuier, qui tua Martin le Tanneur (Mars 1368).

Charles, etc. (*sic*), savoir faisons, etc. (*sic*), nous avoir reçu la supplication des amis charnels de Jehan Hauchet, escuier, de l'aage de XXII anz ou environ, contenant que, comme le jour de caresme prenant (1) derrain passé il fust pour joer et soy esbattre, senz mal penser, à un jeu nommé choule (2) en la parroiche de Sonjons et illuec en soulant, Martin le Tanneur, nonnoble, aiant en cuer et mal propos faire villenie audit escuier sous umbre des commocions des nonnobles du plat paiz contre

---

(1) Aliàs : Paravant.

(2) Le jeu de la *choule*, *cholle* ou *soulle*, encore en usage dans certains cantons de l'Oise et dans le département du Nord, consiste à placer un ballon de moyenne grosseur, rempli de mousse ou de son, sur la limite de deux villages.

Les dimanches ou jours fériés, les joueurs, partagés en deux camps, poussent le ballon du pied, d'où le mot picard *chuler*, encore en usage dans nos villages beauvaisins. La victoire demeurait autrefois à ceux qui le gardaient sur leur territoire. C'était surtout en carême qu'on se livrait à ce jeu divertissant, mais dangereux. Souvent, à la suite de ce jeu, il y avait un banquet où l'on servait souvent des *cannetiaux aux œufs*.

Par ordonnance de Charles V, ce jeu de choule fut interdit en 1369.

Consulter : *Alex. Sorel* : *Jeu de la Choule; Ducange* : *Glossarium*, verbo : choulla; *Lebœuf*, *Mercure*, 1735; *Louandre*, *Dusevel*, *D. Grenier*, *L. Duvauchel*, *S. Luce*, etc.

les nobles, horta plusieurs foiz ledit escuier en démonstrant son mauvès courage, combien que de ce ledit escuier ne teinst compte, mais pensoit que ainsi le feist par manière de jeu. Et lors que plus ne peust porter ne couvrir sa fole pensée sur ledit escuier, du poing et incontinent que il fu feru, plusieurs complices et alliez dudit Martin prindrent y cellui et l'envelopèrent en son chaperon, sens ce que ledit escuier y meist ou peust mettre aucune deffense. Ainsois commist qu'il s'en alast sens plus faire, comme courroucié et dolent, pour laquele bateure ainsi faicte ledit Martin se povoit et devoit tenir pour deffié et soi garder, s'il voulsist, selon la coustume du pais. Et depuis III sepmaines ou environ ledit escuier ramembrant des cops et villenie dessusdite, accompaignié de Mahiet Hauchet, son frère, de l'aage de XVII ans ou environ, et de Robert de Mellecastel (1), son cousin, escuiers, trouva ledit Martin au terroir de Buicourt, de la parroichie de Sonjons en la conté de Clermont, en lui disant : « Tu m'as villené : deffend toy », et lors, ledit Martin, accompaignié de II hommes se mist à la deffense et s'entrecoururent sus et se combatirent l'un contre l'autre, tant que ledit Martin fust feru en tele manière qu'il moru en la place dont yceulx escuiers furent courciez et dolens, qui à sa mort ne tendoient en rien mais à soy revangier. Pourquoy yceulx III escuiers, doubtant rigueur de justice se sont absentèz du pais et ni oseroient retourner, si comme dient les dis amis, en nous supliant humblement, comme ils soient de bonne vie et honeste conversacion, sans aucun autre vilain reproche, nous sur ce vueillons aus dis escuiers nostre grâce eslargir. Nous adcertes, eue considéracion aus choses dessus dictes et pour contemplacion de nostre treschière suer, la comtesse de Harcourt, qui sur nous a fait requerir à yceulx escuiers tout ledit fait avec toute peine et amende corporele, criminele et civile, que pour cause et occasion de ce il pourroient avoir encouru envers nous, avons quittiez, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons, de certaine science et grâce espécial, plaine puissance et auctorité royal

(1) Robert de Mercastel tué à la bataille de Brigenais. Il avait épousé, en 1395, Marguerite de Bayeux. Il portait : D'argent à trois croissants de gueules, et pour devise et cri : Hongne qui voura.

ou cas dessusdit, et les restituons à leurs bonnes famez et renommée, au païs et à leurs biens, sauf à partie à poursuir civilement tant seulement, se de ce veult faire poursuite, pourveu que dedens trois mois prouchains venans il yront à Nostre-Dame de Boulogne en pélérinage et en signe de pénitence offerront à l'austel Nostre-Dame, devant son ymage, deux torches alumées, pesans vint livres de cire, et de ce rapporteront certification au gouverneur du bailliage d'Amiens. Et ampliant nostre grâce, nous plaist et voulons que nostre très-chier et féal frère, le duc de Bourbon, conte de Clermont, en qui terre ledit fait fust perpétré et commis leur puisse faire semblable grâce sans préjudice.

Si donnons en mandement audict gouverneur et à tous les autres justiciers de nostre royaume et à leurs lieux tenans, présens et avenir, pour yceulx escuiers, et chascun d'eulx facent et laissent joir et user paisiblement de nos dictes graces et rémissions et contre la teneur d'icelles ne les molestent ou contraignent ou sueffrent estre contrains ou molestés, en corps ne en biens, en aucune manière. Mais se aucuns en estoient pour ce prins, saisiz ou arrestez, si les delivrent tout à plain. Et [afin] que ce soit ferme chose et estable à tous jours nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes, sauf en autres choses nostre droict et l'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de mars l'an de grâce mil CCCLX et huict, et de nostre règne le quint. Par le Roy en ses requestes.

Vous présent,

BEAUFOU.

(*Archives nationales* JJ 99, n° 480.)

III.

Remissio pro Guerardo de Lesglentier (1) (septembre 1360).

Charles [ainsné, filz du Roy de France, Régent le Royaume, duc de Normandie, dalphin de Viennois, à tous ceulz qui ces

---

(1) De Lesglentier porte en 1373 : D'argent à trois tourteaux de gueules, au lambel d'azur. Tartarin de Lesglentier, seigneur en partie de Martincourt, porte de même en 1373. (D^ost du Comté de Clermont-Milly.)

présentes lettres verront, salut] savoir faisons à tous présens et avenir que oïe l'umble suplicacion de Guérart de Lesglentier, escuier, demourant à Thérines, contenant comme il ait servi monseigneur et nous ès guerres, en plusieurs lieux et par lonc temps, bien et loiaument, à son povoir, esté en aucunes *de noz garnisons, à Gerberoy et ailleurs*, avec les nobles du pays de Biauvaisis, durant le temps des effrois et commocions qui derrainement et nagaires ont esté entre les dis nobles et gens du plat pays dudit Royaume, duranz les quelz plusieurs cas criminels, comme pilleries, maisons abatues, larrecins, roberies et aucuns mis à mort, ont esté fais, commis et perpétrez par les nobles dessus dis, en la compagnie des quieux et à aucunes des pilleries et faiz dessus diz faire a esté ledit escuier et pour ce aucun des gens dudit plat pays, ses hayneux malveillanz et ennemis mortielx et cappitaux s'efforcent de le grèver en corps et en biens et y cellui sur ce poursuir criminelement. Et nous depuis que nous venismes en notre bonne ville de Paris, aiens ordené que tous les diz nobles remectent et pardonnent aus dictes gens dudit plat pays et aussi les dictes gens aus diz nobles tout ce qu'il pourront et povent avoir meffait les uns envers les autres, et que toute voie de fait et poursuite criminelle soit forclose aus dictes parties, sauf que chascun puisse poursuir ses dommages et injures par voie de justice et civilement. Et pour ce nous ait fait supplier en espécial le dit Guerrart que sur ce li veillions pourveoir de remède gracieux, comme il soit bien veillant de Monseigneur et de vous, dudit Royaume et de la couronne de France, si comme nous avons entendu et qu'il a tout son temps esté homme de bonne vie et honneste, sanz ce qu'il ait esté atains et convaincus d'aucun autrè villain cas ou malefice. Nous adecertes, considérant les choses dessus dictes, toute peine criminelle, corporelle et civile en laquelle il pourroit estre encouruz envers monseigneur et nous pour cause des fais et cas dessus diz, avec yceulz fais et cas, avons quictié, remis et pardonné et par ces présentes quittons, remettons et pardonnons, de grace especial, certaine science, pleine puissance et auctorité Royal, dont nous usons, en restituant le dessus dit Guerrart à son pays, fame, renommée, biens et pays (*sic*). Si donnons en mandement par ces présentes au bailli de Vermandois et au prévost de Beauvoisis et à tous autres justiciers présens et avenir ou a

leurs lieux-tenans et à chascun d'eulz, si comme à lui appartendra que ledit Guerrart facent et laissent joir et user paisiblement et perpetuellement de nostre présente grace et contre la teneur d'icelle ne le troublent, molestent ou empeschent ne facent ou souffrent estre molestez ou empeschiez en aucune maniere, en corps ne en biens, et se, affin civile, aucune chose lui est demandée ou se il veult aucune chose demander à autres pour les causes dessus dictes, que il facent sur ce aus parties bon et brief accomplissement de justice. Et pour que ce soit etc. (*sic*), sauf etc. (*sic*). Donné à Boulogne-sur-la-mer l'an mil CCCLX au moys de Septembre. Ainsi signé : Par monseigneur le Régent en son conseil. »

J. DE CHASTEILLON.

(*Archives nationales*, JJ. 86, n° 31.)

SECTION D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

CRÈVECŒUR-LE-GRAND

(Oise).

LA SEIGNEURIE — LA PAROISSE — LE BOURG

PREMIÈRE PARTIE

(Suite).

CHAPITRE IV.

TERRE ET SEIGNEURIE.

(Suite).

VII. — Marquisat de Pressins, baronnie de Romanieu, seigneuries de Pitellieu, du Guasi, Tullins, Morette et autres lieux.

En épousant Marie de Hanyvel de Manevilette (décembre 1687), le comte François de Clermont-Tonnerre faisait participer d'une certaine manière le marquisat de Crèvecœur aux privilèges exceptionnels de la famille de Clermont-Tonnerre. Dès le XIe siècle cette maison exerçait en Dauphiné une véritable souveraineté, avec des prérogatives vraiment royales, comme il a été dit plus haut.

Par la transaction qui eut lieu en 1340, entre Humbert II de la Tour du Pin et Philippe de Valois, non-seulement les anciens domaines ne furent pas diminués, mais ils furent encore notablement agrandis. Parmi les terres et seigneuries dont ils se

composaient se trouvaient le marquisat de Pressins, la baronnie de Romanieu, les seigneuries de Fitellieu, du Guasi, Tullins, Morette, etc., pour lesquelles François-Joseph de Clermont-Tonnerre rendit hommage au roi, à la forme et aux conditions du traité de 1340.

Nous n'avons trouvé aucun document indiquant que Philippe Aynard de Clermont-Tonnerre, ni Armande de la Rochefoucauld de Roye, qu'il épousa le 30 décembre 1708, aient ajouté quelque nouvelle terre et seigneurie au marquisat de Crèvecœur, au comté de Manevilette et leurs dépendances.

D'après un plan général et très détaillé de la terre et seigneurie proprement dite de Crèvecœur, conservé à la mairie de ce bourg, que le sieur Chellé, receveur dudit Philippe Aynard de Clermont-Tonnerre, fit lever, en 1743, par M. Auger, arpenteur royal à Crèvecœur, et M. Boucher, arpenteur royal à Hardécourt, la dite terre aurait compris à cette époque :

VIII. — Etat de la Terre et Marquisat de Crèvecœur, en 1743.

A Crèvecœur, 1° Comme domaine, 236 journaux (y compris le parc et le château de 47 journaux), et un bois entre le Gallet et Lihus, de 431 journaux qu'on coupait tous les dix-huit ans, à raison de 24 journaux 1/2 et 25 journaux alternativement par an, et 5 remises comprenant ensemble 11 journaux.

2° Comme assujettis aux droits de champart et de censives : 507 journaux.

3° Comme assujettis aux droits de champart seulement : 210 journaux.

4° Comme assujettis aux droits de censives seulement : 353 journaux, dont 200 journaux dans le bourg.

5° Comme mouvants d'arrière-fief : 31 journaux enclavant 33 parcelles mouvantes de seigneuries étrangères, ensemble 46 journaux.

A Conteville : 1° Comme domaine le moulin avec sa motte et la maison : 1 journal 75 verges ; le bois dit : Bois-Robert et 158 journaux.

2° Comme assujettis aux droits de champart et de censives : 23 journaux.

3° Comme assujettis aux droits de champart seulement : 14[illegible] journaux.

4° Comme assujettis aux droits de censives seulement : 117 journaux, enclavant 5 petits fiefs, ensemble, 4 journaux 82 verges.

A Mesnil-Conteville : 1° Comme domaine, un moulin, bois : 124 journaux 36 verges.

2° Comme assujettis aux droits de champart et de censives : 97 journaux.

3° Comme assujettis aux droits de champart seulement : 228 journaux.

4° Comme assujettis aux droits de censives seulement : 8 journaux 26 verges, enclavant pièces mouvantes de seigneuries étrangères : 44 journaux.

A Rotangy : Comme assujettis à une redevance en grains et argent : 99 journaux.

Comme assujettis à une redevance en argent seulement : 70 journaux.

A Breteuil. Comme assujettis aux droits de censives :

18 pièces, dont 5 longeant la ruelle Merlin jusqu'à la rue ;

12, entre la rue Chanteraine et la rue du Cornet-d'Or ;

1, aux héritiers Charles Darras, aboutissant sur la basse rue Saint-Cyr, à égale distance de la ruelle de la Chapelle-Saint-Cyr et du cimetière, mais de l'autre côté de la rue.

L'usage, à Crèvecœur, pour le champart était de percevoir 5 gerbes pour cent de toutes sortes de grains ; il donnait un produit d'environ 2,000 livres à en juger par l'acte de cession ci-dessous :

« Je soussigné, François Auger, régisseur, demeurant à Crèvecœur, « fondé de procuration de M. de la Rochefoucauld-Liancourt, propriétaire de la terre de Crèvecœur, reconnais avoir ce jourd'hui vendu « le champart tel qu'il est dû à mon dit sieur de Liancourt, sur l'étendue de la terre de Crèvecœur, pour la présente année mil sept cent « quatre-vingt-onze, moyennant la somme de deux mille deux cens livres « et huit cens de gerbées, payable, savoir, l'argent en dedans, le unze « novembre prochain, et les gerbées à livrer et rendre dans l'écurie de « mon dit sieur de Liancourt, à fur et à mesure qu'il en sera demandé « par son agent, et parfournir lad. quantité en dedans la Saint-Jean-Baptiste 1792, à Charles et François Grégoire, tous deux cultivateurs « et marchands de moutons, demeurans à Crèvecœur, aussi soussignés « et aquéreurs solidaires, lesquels auront aussy jusqu'au dit jour de « la Saint-Jean-Baptiste 1792, pour l'exploitation du droit de champart « les bâtiments et grange tels qu'en jouissaient les précédents fermiers « à la réserve du colombier.

« Feront touttes les impositions quelconques à la charge de mondit « sieur de Liancourt qui fournira auxd. Gregoire un champartier pour « leur faciliter la perception dud. droit, lequel ils remettront au jour « de Pâques 1792.

« Seront tenus lesd. Grégoire de poursuivre lad. perception jusqu'à « dénégation de droit, laquelle sera dévouée aud. sieur de Liancourt, « qui y interviendra.

« Le champart de la cure de Crèvecœur n'est point compris au présent qui a été fait double à Crèvecœur, ce 26 juin 1791.

« Signé : Charles Grégoire. — Fr. Grégoire. — Auger. »

Des plans détaillés du comté de Manevilette (Lihus-le-Grand) (1), et de la baronnie de Belloy-Saint-Omer, Villers-Bonnières et la Neuville, furent dressés en 1745, en double exemplaire, sur le modèle de celui du marquisat de Crèvecœur et par les mêmes arpenteurs. Un exemplaire du plan de la baronnie de Belloy est en la possession de M. Mathiotte, propriétaire actuel de cette terre, qui l'a mis à notre disposition avec la plus grande complaisance. Un des exemplaires du plan de Manevilette est en l'étude de Mᵉ Andrieux, notaire à Marseille-le-Petit; l'autre, avec le plan de Crèvecœur, a été remis, le 4 février 1858, à M. Chrétien de Poly, maire de Lihus.

La quantité de chaque nature de terre représentée dans ces plans est totalisée, ainsi que celle du marquisat de Crèvecœur, dans l'état suivant, que le duc de Liancourt fit dresser, en 1781, alors que la duchesse, sa femme, avait recueilli comme complément de son contrat de mariage, le bénéfice du testament de Mᵐᵉ veuve Lannion, née de Clermont-Tonnerre, sa mère, décédée en 1774, contrat et testament dont on trouvera un extrait à la suite de l'état ci-après :

(1) Nous avons vu au chapitre IVᵉ, article IIIᵉ, *Terre et Seigneurie de Lihus*, que Félicité-Sophie Lannion, épouse divorcée de François-Alexandre-Frédéric duc de La Rochefoucauld-Liancourt, vendit, en 1815, le corps de ferme de Lihus avec trois hectares de terre sur lequel il était assis. Diverses portions restantes des 411 arpents, dont 204 en labour, et 207 en bois, que comprenait le domaine en 1792, furent aussi vendues successivement en 1821, 1837, 1843.

En 1844, d'après la matrice cadastrale de la commune de Lihus, la totalité des biens de la famille de La Rochefoucauld n'était plus que de 133 hectares 06 centiares (environ 260 arpents) dont 100 hectares 58 ares (environ 197 arpents) en bois, et 32 hectares 38 ares (environ 63 arpents 1/2) de terres labourables. Le tout fut vendu à M. Vigneron d'Henqueville, ex-notaire à Gournay, qui les revendit en détail (1849).

COUTUMES qui LES RÉGISSENT	NOMS des TERRES ET SEIGNEURIES	TERRES devant DROITS FÉODAUX.	DOMAINES.	BOIS.	REMISES.
Péronne,	Crèvecœur..........	1.534 arp. 79	236 arp.	431 arp.	11 arpents.
Roye et	Mesnil.............	555 — 95		124 — 36 v.	
Montdidier....	Conteville..........	317 — 34	1 — 75 v.	157 — 50	
Amiens.......	Rotangis...........	71 — 80	1 — 3	2 — 5	
Senlis.........	Lihus......	1.251 — 1	204 —	207 — 97	
Amiens.......	La Neuville...	381 — 88	1 — 65		
	Villers-sur-Bonnières	495 — 53	63 — 13	23 —	
	Belloy et Saint-Omer.	167 — 23	154 —	45 —	
	Breteuil..	1 — 18			
				Catheux, 11 arp. 75 v.	
	Totaux......	4,777 arp. 71 v.	662 arp. environ	1.003 arp. 75 v.	11 arpents.

Suivent : l'extrait du contrat de mariage de Félicité-Sophie de Lannion avec François-Frédéric de la Rochefoucauld-Liancourt, 10 septembre 1764,

Et l'extrait du testament de Charlotte-Félicité de Clermont-Tonnerre, veuve de M. de Lannion, sa mère, 15 janvier 1772, ouvert le 16 novembre 1774.

Extrait du contrat de mariage entre M. de la Rochefoucauld et Mlle de Lannion,

D'un contrat passé devant Me Dumoulin et son collègue, notaires à Paris, le 10 septembre 1764, contenant les clauses conditions civiles du mariage entre M. François-Alexandre-Frédéric de la Rochefoucauld, mineur, demeurant chez ses père et mère, rue de Varennes, à Paris,

Et Mlle Félicité-Sophie de Lannion, demoiselle mineure, demeurant avec Mme sa mère, en son hôtel susdit, rue de Varenne, à Paris.

Il a été littéralement extrait ce qui suit : .....

« Plus en faveur dud. mariage madite dame comtesse de Lannion donne par ces présentes à laditte demoiselle future épouse, ce accepté par elle, assistée et autorisée à cet effet dud. sieur Roussel, son curateur, et par led. sieur Roussel en qualité de son tuteur onéraire aux actions immobilières.

La moitié que la ditte dame possède librement des terres de Crevecœur, Mesnil-Conteville, Manevilette La Neuville, Rotangis, Belloy, Saint-Omer, Villers-sur-Bonnières et leurs circonstances et dépendances situées en Picardie, et fait à la dite demoiselle future épouse la remise du fidéi-commis de l'autre moitié des dites terres auquel lad. demoiselle future épouse est appelée. Led. fidéi-commis établi par Madame la comtesse de Manevilette dans le contrat de mariage de M. le comte de Clermont-Tonnerre, père de mad. dame de Lannion.

Les dites donation et remise faittes sous la charge de l'usufruit que se réserve mad. dame comtesse de Lannion, sa vie durante, de la totalité desd. biens.

La dite donation faite en outre à différentes charges et conditions portées aud. contrat dont est extrait.

L'an mil huit cent quarante-un, le vingt-neuf octobre, ces présentes ont été extraites et collationnées par Me Le Comte, notaire à Paris, soussigné sur la minute dud. contrat de mariage étant en sa possession comme successeur de Me Dumoulin.

Signé : Le Comte

15 janvier 1772.

Testament de Mme veuve de Lannion, née de Clermont-Tonnerre.

Du Testament de Mme Marie-Charlotte-Félicité de Clermont-Tonnerre, veuve de M. Hyacinthe Caïetan de Lannion, par elle fait olographe, en date à Paris du 15 janvier 1772, contrôlé à Paris le 17 novembre 1774 par Hunruel, qui a reçu 70 livres,

A été extrait littéralement ce qui suit :

« Mon principal objet en fesant le présent testament, est de procurer un partage équitable entre mes deux filles, qui ne laisse après mon décès n'y difficultés n'y discution qui puisse troubler l'union et l'amitié qui a toujours régné entr'elles et qui remédie en quelques sortes à l'inégalité de leur fortune que la disposition des coutumes sous lesquelles leurs biens paternels sont situés, a mis entre mes enfants.

En conséquence mon intention est que Madame La duchesse de Liancourt, ma fille aînée, soit propriétaire en entier du marquisat de Crèvecœur, du comté de Mannevillette, de la baronnie de Belloy et de la Neuville, et des terres et seigneuries de Rotangis, plus de la terre de Villers-Faucon, leurs circonstances et dépendances, et généralement tout ce qui peut appartenir en fond et biens de quelques natures qu'ils soient situés dans les coutumes de Mondidier, Péronne, Roye, Senlis, Clermont en beauvoisis et Amiens, qui régissent les dites terres en tel état que le tout sera au jour de mon décès ; désirant qu'elle jouisse en totalité des dites terres et biens sans aucune réserve, tant en vertu des substitutions et donations qui luy ont été précédemment faites à son profit, qu'en vertu de la donation que je luy en fait par le présent testament à condition de supporter en entier les charges réelles foncières et hipotécaire spéciallement assignées sur les dits biens et toutes celles qui s'acquitent annuellement par les régisseurs ou fermiers des dittes terres.

Plus je donne et lègue à ma ditte fille la duchesse de Liancourt les arrérages des fermages et rentes des dittes terres qui me seront dus au jour de mon décès, et toutes les sommes provenantes des dites terres qui pourront m'être dues tant par les adjudicataires de mes bois qu'autres débiteurs, à la charge d'acquitter ce que je pourai devoir tant pour les gages et appointements d'officiers de justice que pour tout autre objet relatif aux dittes terres et que les régisseurs sont dans l'usage de payer et d'employer dans leurs comptes, plus je luy donne et lègue tous les meubles meublans qui se trouveront dans le château de Crèvecœur et tous les effets qui sont réputés mobiliers qui pourront se trouver dans les dittes terres

J'entens que ma ditte fille la duchesse de Liancourt entre en possession des dittes terres aux charges ci-dessus exprimées pour lui tenir lieu de son partage dans ma succession et qu'elle soit par ce moyen affranchie de sa contribution à toutes mes autres dettes. »

Extrait par Me Jean-Ambroise Prost, notaire à Paris soussigné, ce jourd'hui 18 juin 1835, de l'original dudit testament déposé pour minute à M• Gibert, notaire à Paris, et son collègue, le 16 novembre 1774, le tout demeuré en la possession dudit Me Prost comme successeur médiat dudit Me Gibert.

En outre des terres composant le marquisat de Crèvecœur, le comté de Manevilette et la baronnie de Belloy, Félicité Sophie-Lannion possédait encore d'importantes propriétés dans le Morbihan, et en 1792 elle acheta une autre terre dans le département de l'Ain.

IX. Terres de Baud, Guesnin, Quinipilly, Camors, dans le Morbihan.

Parmi les diverses formalités qu'eut à remplir Félicité-Sophie Lannion pour faire prononcer son prétendu divorce d'avec le duc François-Alexandre Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt, elle dut présenter à l'administration centrale du département de l'Ain, dans lequel se trouvait la commune de Versoix la Raison (district de Nantua) où elle résidait, ainsi qu'à l'administration centrale du département de l'Oise, où se trouvait la majeure partie de ses terres, un *état détaillé de ses biens personnels* certifié exact par les diverses municipalités.

C'est sur cet *Etat* que nous avons constaté qu'elle possédait dans le département du Morbihan les terres de Baud, Guesnin, Quinipilly, du district de Pontivy, et la terre de Camors, du district d'Ecuray; que ces deux derniers, c'est-à-dire la terre de Quinipilly et celle de Camors, avec les meubles étant dans les domaines, lui étaient échues par le partage entre elle et sa sœur Pulchérine-Eléonore de Lannion, épouse de Charles-Arnoult-Augustin de Pons, de la succession de Hyacinthe-Caïetan de Lannion, son père, passé devant Dumoulin et son frère, notaires

à Paris, le 21 janvier 1765. D'où il est à croire que les terres de Baud et Guesnin lui avaient été données précédemment, probablement lors de son mariage, en 1764. Ces propriétés consistaient surtout en moulins avec le fonds sur lequel chacun d'eux était situé.

Celui de Baud, moulin à eau *dit de Kdehel*, était situé sur la rivière et grande route de Baud à Lomine, il était estimé.......	5 066 l.	67
Celui de Guesnin dit de Tellené, comprenant sous fond de maison issue, petit jardin, petit pré, estimé...........	11.333	33
Les moulins de Quinipilly et terres y annexées, comprenant les grands et petits moulins près le château avec les prés, estimés..	36.000	
Les moulins à eau et à vent de Camors..............	6.666	67
En outre, un parc terre chaude situé au nord bout du levant du bois St-Michel, contenant sous fond 40 cordes 1/2 estimé..	240	»
Un autre parc de terre chaude situé près la caverne du bourg de Bourg nommé Croixeaud contenant sous fond 82 cordes, estimé..	360	»
Le tout ensemble estimé.	59.666 l.	67

La valeur des terres et seigneuries avait notablement diminué depuis que, dans la nuit du 4 août 1789, la Noblesse et le Clergé, sous l'impulsion particulière du duc de Liancourt, avait voté l'abolition des droits féodaux.

Terre de Mont-Fleury, arrondissement de Nantua, département de l'Ain.

La terre de Mont-Fleury, située dans la commune de Versoix-la Raison, dans le département de l'Ain, arrondissement de Nantua, sur les frontières de la Suisse, fut achetée par la duchesse de Liancourt après l'émigration de François de la Rochefoucauld, son fils aîné, comme particulièrement propre à assurer sa sécurité pendant la tourmente révolutionnaire. Elle fut payée, d'après la déclaration de la duchesse du 26 novembre 1792, à l'aide d'un emprunt de 104,000 livres en assignats, ce qui équivalait à 80,800 livres en espèces, suivant le tableau de dépréciation des assignats à cette époque.

Dans l'Etat des propriétés personnelles de la duchesse lors de son prétendu divorce, le domaine de Mont Fleury n'est porté que pour la somme de 16,900 livres, à raison des circonstances et de la suppression des droits féodaux

X. Terres des seigneuries de Liancourt et d'Halluin.

A l'Etat sommaire donné plus haut, des terres et seigneuries du marquisat de Crèvecœur, vers 1790, nous avons cru bon d'ajouter un aperçu propre à donner quelque idée de l'importance, à la même époque, des terres et seigneuries de Liancourt et d'Halluin ou Maignelay, appartenant au même duc François-Alexandre-Frédéric de la Rochefoucauld, d'après les renseignements que nous avons puisés dans les registres de M. Jacques Auger, son régisseur.

En ce qui concerne la seigneurie de Liancourt et ses dépendances, nous ne pouvons donner que la superficie des bois, en ramenant les diverses sortes d'arpents de 64 verges, 75 verges et 80 verges suivant les localités, à l'arpent de 100 verges.

Pour la seigneurie d'Halluin, nous ne pouvons citer que le produit des terres, bois, moulins et droits seigneuriaux.

Etat des bois de la seigneurie de Liancourt en 1790.

Liancourt, bois..	2.283 arp.	de 64 verg.	à l'arp.	1.717 arp. de 100 verg.
Parc et château .	400	—	—	
Bailleval, bois...	429	—	—	274 arp. et 56 verges
Bettencourt	586	—	—	375 arp. et 6 verges
Mongneville.....	232 arp.	de 75 verg.	à l'arp.	174 arp.
Monchy-St-Eloi..	42	—	—	31 arp. et 50 verges
La Bruyère.. ...	305	—	—	228 arp. et 75 verges
Cauffry.	39	—	—	29 arp. et 25 verges
Cambronne......	120 arp.	de 80 verg.	à l'arp.	96 arp.
Rantigny........	35	—	—	28 arp.
Laigneville	109	—	—	87 arp. et 20 verges
			Total........	3.041 arp. et 32 verges

Produit de la terre et seigneurie d'Halluin (Maignelay) et dépendances, en 1790.

	Fermage des *domaines et champarts.*	Moulins.	Bois.
	—	—	—
Halluin....	4.000 l. et 50 mines d'avoine et 36 m. de bled à M. le curé d'Halluin.	Moulin des Humonts. 800 l. et un sac de farine aux pauvres, 1 sac aux gardes.	7.862 l.
Montigny..	4.500 l. et 78 m. de bled et 12 l. 10 s. argent aux religieuses de S[t]-Martin-aux-Bois.	900 liv. et farine comme ci-dessus.	1.133 »
Tricot ...	7,000 l. et 50 m de bled au chapelain de N.-D. de Rubecourt.	1.000 liv. et farine comme ci-dessus.	1.215 »
Roollot....	2.400 l. et 96 m. de bled et 12 l. 10 s. aux chanoines de Roollot.	800 liv. et farine comme ci-dessus.	3.314 »
Coivrel....	»	400 liv. et farine comme ci-dessus.	»
Tronquoy..	2.500 l. et 18 m. de bled aux chan. de Roollot.	»	122 »
Vaux......	2.000 l. et 30 m. de bled aux chan. de Roollot.	»	75 »
Mongerain.	»	»	1.823 »
Royaucour[t]	2.400 l. et 50 m d'avoine et 12 m. de bled à un garde.	600 liv. et farine comme ci-dessus.	
Godenville[rs]	2.000 l., 10 mines de bled aux chan. de Roollot, 36 m. au chap. de N.-D. Donnechy, 8 m. et 4 d'avoine au prieur de Devencourt.	400 liv. et farine comme ci-dessus.	
		4.900 l.	16.217 l.

Pour l'ensemble, censives en 1790..........	45 l. 17 s. 11 d.
Droits seigneuriaux.......................	15 l. 9 d.
Rachat de champarts et censives...........	897 l. 19 s. 4 d.
	27.758 l. 18 s.

Quoique un grand nombre des fiefs venus successivement en la possession des seigneurs de Crèvecœur eussent cessé d'appartenir à cette seigneurie, parce qu'ils avaient été donnés en partage à des branches cadettes, rarement peut être les seigneurs de Crèvecœur avaient possédé de plus vastes domaines et des dépendances plus importantes que François-Alexandre-Frédéric de la Rochefoucauld et Félicité-Sophie Lannion ; mais ainsi que nous l'avons vu précédemment, comme tant d'autres seigneurs à cette époque néfaste, ils ne devaient pas en jouir longtemps en paix.

Obligé d'émigrer pour échapper à une mort presque certaine, le duc avait appris que ses biens avaient été presqu'immédiatement mis sous séquestre, pour être dans la suite en grande partie mis en vente. Il fut reconnu, il est vrai, après leur prétendu divorce, que pendant le cours des 28 années écoulées depuis leur mariage, la duchesse était devenue créancière de son mari d'une somme totale de 2,760,225 livres qui devait lui être réservée. Dans cette somme se trouvent comprises 1° celle de 18,892 l. 8 s. 4 d., montant du relevé ci-après :

XI. — « *Relevé, fait sur les anciens comptes de la terre de Crève-* « *cœur et dépendances, des sommes, qui ont été payées à Monsieur* « *De La Rochefoucauld-Liancourt, sur celles qui étaient dues au* « *16 novembre 1774, jour du décès de Madame Marie-Charlotte-* « *Sophie de Tonnerre, veuve de Gaëtan de Lannion, ainsi qu'il suit :*

Premièrement des adjudicataires des bois, taillis et baliveaux des bois de Crèvecœur et dépendances	11.539 l.	11 s.	4 d.
De Louis Poitevin, fermier emphitéotique du moulin du Petit-Lihus	150		
De Jean Traversier, fermier des pieds fourchus et pressoirs de Crèvecœur	1.832	10	
De François-Isaac Leroux, acquéreur de la maison de l'Ecu, sise à Crèvecœur, pour la rente des deux mille livres restant dues sur ladite maison	720		
Du citoyen Chrestien de Lihus, pour deux années de cens	501	12	
De Louis Paillart, fermier des moulins de Belloy	1.150		
De Michel Altète, fermier de Belloy	400		
A reporter	16.293 l.	13 s.	4 d.

Report	16.293 l.	13 s.	4 d.
De Meurine, fermier du domaine de Villers........	1.120		
De Laurette et Roussel, fermiers des prés de Belloy.	400		
De François Lamy et consors, fermiers d'un quart du domaine de Crèvecœur......................	587	5	
De Charles Grégoire et consors, fermiers d'un autre quart..	195	15	
De François-Isaac Leroux et consorts, fermiers d'un autre quart..................................	195	15	
Total.	18.892 l.	8 s.	4 d.

Certifié véritable par moi régisseur, soussigné, à Crèvecœur, le 27 floréal an cinquième de la République française une et indivisible.

Signé : AUGER.

2° Une somme de 17,321 livres 17 sols montant d'un Etat de ventes que nous reproduirons au chapitre VI « Le Château », parce qu'il est de nature à donner un certain aperçu des avenues du parc.

Quant aux biens personnels de la duchesse, nous avons vu que l'Administration centrale du département de l'Ain en avait retranché 59,000 l. en déclarant, que « *Le patrimoine de la « citoyenne Félicité-Sophie Lannion, demeure liquidé et le par- « tage dudit patrimoine déterminé comme il sera dit ci-après :*

DÉTAIL DE L'ACTIF.

1° Les biens meubles et immeubles situés dans les communes de Crèvecœur, Lihus, La Neuville, Saint-Omer, Belloy, Villers-sur-Bonnières, Mesnil, Conteville, Catheux et Rotangis, département de l'Oise, sont fixés, d'après la déclaration de la valeur vénale desdits biens, faite le 4 germinal, an v, déduction faite des capitaux de rentes affectées sur les immeubles dont s'agit et non des autres charges qui ne doivent pas être déduites, telles que réparations de bâtiments et gages de gardes des bois à la somme de............. 426.856 f. 75

2° Les biens situés dans la commune de Villers-Faucon, canton d'Haudicourt, département de la Somme, déduction des capitaux de rentes, etc..... .:	148.361	45
3° Les biens meubles et immeubles situés dans les communes de Baud et Guesnin (Morbihan).........	205.278	75
4° Une maison située à Avignon, évaluée.............	3.000	»
A reporter..........	783.496 f.	95

Report...........	783.496 f. 95
5° Un capital de rentes due à la déclarante à forme de l'acte de partage et de liquidation des biens d'Hiacinthe Cajétan Lannion, reçu par Dumoulin et son confrère, notaires à Paris, le 29 janvier 1767..........	2.000 »
6° Une partie contributive due à la même, comme il conste par l'acte ci-dessus relaté..................	9.400 37
7° Le domaine de Montfleury, situé à Veisoix, canton de Fernex, Ain................	16.900 »
8° Pour arrérages de revenus par la citoyenne Lannion, pendant 4 ans, suivant sa déclaration..............	30.000 »
9° Autres arrérages des domaines de Quinipilly et Villers-Faucon	10.000 »
Total de l'actif.............	851.797 f. 32

DÉTAIL DU PASSIF.

1° Un capital de rentes perpétuelles dues par la citoyenne Lannion, à forme des actes notariés dont les extraits sont joints à sa déclaration.............	133 422 f. 80
2° Pour les arrérages des rentes ci-dessus pendant 4 ans que la citoyenne Lannion est tenue de payer, à l'exception de celles qui sont dues à la Nation, au nombre de 4 seulement dont l'état sera fourni au Receveur de la Régie nationale......	21.888 80
3° Un capital de rentes viagères liquidé à raison de cent capitaux pour huit de rente..................	16.250 »
4° Pour les arrérages de 4 ans des rentes ci-dessus...	5.200 »
5° Pour la constitution dotale faite par la citoyenne Lannion à Alexandre Larochefoucault son fils, à forme de contrat de mariage, reçu par Péan et Dosfan, notaires à Paris, le 26 mai 1788.....	300.000 »
6° Pour intérêts de la somme ci-dessus pendant 4 ans.	60.000 »
7° Une somme de 104,000 l. en assignats empruntée par la citoyenne Lannion postérieurement à l'émigration de son fils, mais qu'elle a déclaré par acte du 26 novembre 1792 (V. S.) devoir être employée à acquitter le prix du domaine de Montfleury, réduite par le tableau de dépréciation à...........	80 080 »
8° Intérêts de la dite somme pendant 4 ans...........	16 016 »

Nota. — On n'alloue point le montant des autres emprunts, parce qu'ils sont postérieurs à l'époque de l'émigration.

Report.......... 32.857 f. 606

A reporter		632 857 f.	60
9° Pour Contributions de l'an 5 payées par la déclarante et dont elle a fourni les quittances		7.152	»
10° Secours alloués pendant 4 années dont annuellement 2,000 l. pour elle et 1,200 l pour son fils Gaëtan, la totalité de ses revenus, excepté 40,000 l. portées à l'actif, ayant été versée dans la caisse de l'Etat; ensemble		12.800	»
Total du passif		652.809	60
L'actif étant de		851.797	82
Et le passif de		652.809	60
Le patrimoine restant à partager serait de		198.487	72
Sur quoi est à prélever pour la citoyenne Lannion, conformément à la loi du 9 floréal an III		20.000	»
Reste à diviser par tiers		178.987	72
Ce qui fait pour chaque tiers	59.662 57		
III. — Pour la portion revenant à la Nation, l'Administration déclare qu'elle réserve les objets par elle désignés dans les communes de Baud, Quinipiliy, Quesnin et Camors (Morbihan) estimés	56.666 67		
IV. — D'où, en faveur de ladite Lannion une soulte de	4 10		

qui lui sera payée en numéraire par le receveur du domaine qui recevra le prix de la vente du lot dont il s'agit.

V. — Copie exacte de la déclaration concernant les objets ci-devant réservés sera adressée à l'Administration centrale du département du Morbihan afin que cette Administration fasse procéder à la reconnaissance et vente d'iceux, conformément aux art. XX, XXI et XXII de la loi du 9 floréal an III.

VI. — Il sera aussi donné aux différentes Administrations centrales, copie de la déclaration de la citoyenne Lannion, pour la valeur vénale des biens situés dans leurs arrondissements respectifs afin qu'elles puissent vérifier si tous les objets appartenant à la déclarante ont été énoncés et s'ils ont été portés à leur juste valeur.

VII. — Au moyen du partage ci-dessus, toutes les propriétés ci-devant désignées autres que celles formant le lot de la Nation, sont abandonnées au nom de la République à la citoyenne Lannion avec décharge des

hypothèques de la Nation sur icelles et main levée du séquestre ; au moyen de quoi ladite citoyenne Lannion est autorisée à en reprendre la jouissance, toutefois sous restitution des fruits, lesquels demeureront compensés avec les secours qui ont été accordés à l'art. XVIII de la loi du 9 floréal.

VIII. — Il sera donné copie aux Administrations centrales respectives des actes de constitutions de rentes affectées sur les biens dont s'agit, afin qu'elles puissent les faire percevoir par les préposés de la Régie nationale, attendu qu'il a été fait déduction à la citoyenne Lannion du capital d'icelles ainsi que des échus.

IX. — L'Administration fait des réserves expresses pour ce qui pourra revenir à la Nation dans la succession de la femme Querrhoens ainsi que sur les biens de François-Alexandre-Frédéric Larochefoucault, son mari, de même que sur les domaines congéables appartenant à la citoyenne Lannion, dans le département du Morbihan, et sur ce qui pourra lui revenir du prix de la vente de Montfleury, situé à Versoix, département de l'Ain, sur lesquels objets le sequestre tiendra jusqu'au partage d'iceux, conformément à la lettre du Ministre des finances du 23 nivôse.

X. — Le présent sera imprimé et affiché dans toutes les communes de la situation des biens, en exécution de l'art. XIX de la loi du 9 floréal ; à cet effet, il en sera envoyé un nombre suffisant d'exemplaires aux Administrations centrales des départements sus énoncés ; il en sera aussi envoyé deux exemplaires certifiés au Ministre des finances.

Fait et arrêté en séance publique (la date manque).

Signé au registre : Couiticour, président ; Peysson, Vezu, Morand, Delaville, administrateurs ; Groscassaud-Dorimond, commissaire du pouvoir exécutif ; Pate, secrétaire général.

A Bourg, de l'imprimerie de Dufour et Josserand.

XII. Renouvellement des baux des terres au retour de la Duchesse.

La duchesse de la Rochefoucauld-Liancourt ne rentra à Crèvecœur que dans le cours de l'automne 1803 ; mais rentrée à Paris vers la fin de l'année 1796 ou le commencement de l'année 1797, d'après la correspondance de son régisseur M. Auger, elle fit un premier voyage à Crèvecœur entre le 15 août et le 25 octobre 1797. La plupart des baux de ses propriétés avaient été renouvelés dans le cours de cette même année par le ministère de Me Leverve, notaire à Crèvecœur, aux conditions indiquées dans l'état intitulé : Sommier des fermes dont nous donnons un extrait pour ce qui concerne le marquisat de

Crèvecœur ; ce qui concerne la baronnie de Belloy et le comté de Mannevillette ayant été donné précédemment.

Extrait du Sommier des fermes.

La maison de la ferme de Crèvecœur et le billard du cy-devant château affermés à Jean-Baptiste Crucifix et sa femme pour onze années, moyennant 300 l. par an payables en quatre termes égaux par bail passé devant Leverve, notaire à Crèvecœur, le 28 ventôse an v, pour commencer la jouissance au 1er avril 1797 et finir à pareil jour de l'année 1807.

L'appartement où se tenait ci-devant l'entrepot de tabac et l'entresol au dessus avec le terrain, tenant d'un côté au ci-devant château et d'autres côtés aux murailles de l'église (1), affermés à Marguerite Flandre, femme de Zacharie Gaudefroy, boucher, pour 3, 6 ou 9 années, moyennant 60 l. par an payables en quatre termes, etc., etc. (comme ci-dessus).

Le quart du domaine de Crèvecœur (49 journaux), affermé à Adrien Leroux et sa femme, pour 9 années, moyennant 910 l. par an payables en quatre termes égaux par bail passé devant Leverve, notaire à Crèvecœur, les 21 et 30 ventôse au v.

Charges du bail.

1° De payer une année d'avance au 1er janvier 1800, imputable sur la 9e du bail.

2° De payer les taxes, impôts et contributions foncières, etc.

3° De payer à l'Hôtel-Dieu de Beauvais 3 mines de blé par an, à la décharge de la bailleresse

4° De fournir par chaque année 2 chapons gras et vifs.

Le quart du domaine de Crèvecœur (49 journaux) affermé à Lambert Lemembre, Alexis Martin et François Grégoire.

(Mêmes clauses et charges que ci-dessus.)

(1) Près de l'escalier, situé à l'angle extérieurement formé par le sanctuaire et la chapelle de Saint-Antoine dédiée depuis à saint Joseph.

Le quart du domaine de Crèvecœur (49 journaux) affermé à Antoine Payen, Jacques Maillard et Louis Prévost, etc.

(Mêmes clauses et charges que ci-dessus.)

Le quart du domaine de Crèvecœur (49 journaux) affermé à Charles Grégoire et Jacques Drobecq, etc.

(Mêmes clauses et charges que ci-dessus.)

Cinq mines et demi de terre, sises au terroir de Crèvecœur, affermées à François Auger pour 9 années moyennant 46 l. 10 s. par an, la première année payable au 11 novembre 1797, ou 21 brumaire an VI, etc.

Charges du bail.

1° D'avoir soin des arbres fruitiers, les fouir, etc.

2° De payer les taxes, impôts et contributions foncières sans répétition, etc., etc.

3° De payer une année d'avance, etc., comme ci-dessus.

Le moulin à vent de Conteville et la motte dudit lieu, affermé à Jean-Baptiste Dobel, menuisier, pour 9 années, moyennant 350 l. par an, payables en quatre termes égaux, etc.

Charges du bail.

1° De payer une année d'avance.

2° De payer les taxes, impôts, etc.

3° De payer 20 l. pour chaque pouce de diminution de chaque meule, etc.

4° De fournir par chaque année 2 cochons de lait de l'âge de six semaines, dans le courant de janvier et de février.

La maison de Rotangis affermée à Jacques Judenne, cultivateur pour 9 années moyennant 15 l. etc

Charges du bail.

1° De payer une année d'avance.

2° D'entretenir ladite maison de réparations locatives et souffrir les grosses y être faites.

3° De payer et acquitter les contributions.

Viendra plus tard le démembrement de la seigneurie, du parc et du château de Crèvecœur.

CHAPITRE V.

DÉMEMBREMENT DE LA TERRE DU MARQUISAT MÊME DE CRÈVECŒUR.

En énumérant les différents fiefs directement ou *nuement* tenus par les seigneurs de Crèvecœur, ou bien relevant de ces premiers feudataires, et étant dans leurs mouvances, notamment le comté de Manevillette et la baronnie de Belloy, nous avons indiqué, toutes les fois que la chose nous a été possible, l'époque à laquelle chaque fief ou partie de fief a cessé d'appartenir aux dits seigneurs.

Si nous n'avons point mentionné diverses portions détachées à la même date des terres de Conteville, Le Mesnil-Conteville et Crèvecœur, c'est que nous avons jugé préférable de grouper ce qui concernait la ci-devant seigneurie proprement dite et marquisat de Crèvecœur composés de ces trois terres réunies en un seul et même fief relevant de la seigneurie de Breteuil.

ART. I. — VENTE DE DIVERS IMMEUBLES ISOLÉS.

Pressé par la gène résultant des pertes de toute nature accumulées par la révolution, avant même d'avoir vendu la terre de Belloy, la duchesse de Liancourt avait vendu le *moulin du Mesnil Conteville*.

1° Au bas d'un « État des revenus de la terre de Crèvecœur, du mois de février 1793, pour l'avenir des droits perdus ou abolis », se trouve écrit en nota: L'acquéreur du moulin du Mesnil doit par an l'intérêt de 1,800 livres pour le restant du prix de son acquisition.

2° Dans un autre État du 27 floréal an V (17 mai 1797) *la maison de l'Écu* sise en face du château, au coin de la rue de Grandvilliers, est portée comme vendue à François-Isaac Leroux, qui reste devoir 2,000 livres sur le prix de son acquisition.

3° La lettre d'envoi de cet État datée du 30 floréal an V (30 mai 1797) annonce la vente du pressoir de la prairie et de la *petite halle* près de l'église, occupant alors l'emplacement des maisons, formant aujourd'hui la limite de la place vers le N. E.

4° Quatre mois après la vente du domaine de Belloy, le 9 pluviôse an VII (29 janvier 1799) les propositions suivantes étaient envoyées à la duchesse : 600 livres pour la maison du meunier de Crèvecœur (section C, n° 103 du cadastre ; 3,500 livres pour le moulin de Rotangis et 3,000 livres pour celui de Conteville, la motte comprise. Ce dernier ne fut vendu que plus tard, car le 13 messidor an VII (7 juillet 1800, l'arbre tournant et, un mois plus tard, la volée, s'étant cassés, à défaut, prétendit-on, de réparations suffisantes, ils durent être complètement renouvelés, ce qui attira, à tort ou à raison, à M. Auger, régisseur, des reproches assez vifs de la part de M. le comte Alexandre de la Rochefoucauld. Un peu plus tard, ce moulin fut vendu à Louis Poitevin, et la partie de la Motte, qui n'en dépendait pas immédiatement, à Louis-Prosper Lelièvre, des mains desquels l'un et l'autre passèrent en la possession de Adolphe Pommier. L'emplacement dudit moulin appartient aujourd'hui à Clovis Mille.

5° Quant à la maison du meunier de Crèvecœur et au moulin de Rotangis, une lettre du 1er fructidor an VII (18 août 1799) contient ces mots : « Voici la note des objets affermés dont Madame s'est défait :

A Crèvecœur : Section D, n° 178, moulin de Rotangis ;
(Comprenant : La rue de Bouvresse jusqu'à la place)
Section C, n° 103 maison du meunier ;
— n° 25, pressoir avec 3 quartiers de terre (appartenait en 1808 à Nicolas Firmin, en 1828, à Jean-François Brille, de Paris).

6° Un an plus tard, en messidor an VIII (juillet 1800), la *place dite : de Pierre Lamy*, (contenant 25 verges, plantée d'ormes, contiguë à la ruelle Beaussault et à l'avenue débouchant de la forêt pour aboutir sur la route de Breteuil, en face de l'étang du château, ayant la figure d'une demi-lune) fut mise en vente à son tour et vendue 600 livres, en même temps qu'une autre parcelle de terre presque voisine.

7° En 1810, la halle avec les 5 verges de terrain sur laquelle elle est située fut cédée en faveur du bureau de bienfaisance. Devant revenir plus tard sur cet objet, nous nous bornons pour le moment à cette indication.

Jusque là, les ventes sur la terre et seigneurie proprement dite du ci-devant marquisat de Crèvecœur s'étaient bornées à quelques portions isolées :

8° En 1821, des ventes plus importantes eurent lieu :

350 verges furent vendues à M. Jacques Drobecq.

62 verges à Lambert Cadot

9° Par acte devant Me Delacroix, notaire à Beauvais (étude de Me Filleul en 1892).

Le 10 avril 1821, M. le comte Alexandre de la Rochefoucauld, tant comme mandataire que comme se portant fort de Félicité-Sophie de Lannion, sa mère, épouse divorcée de François-Alexandre-Frédéric duc de la Rochefoucauld, vendit à Jean-Baptiste Fournier, demeurant à Paris, rue du Faubourg Poissonnière, 20, moyennant 58,912 fr., dont quittance définitive lui fut donnée le 5 février 1822, 26 pièces de terres labourables, dont quelques-unes sur le territoire de Lihus et les autres sur le territoire de Crèvecœur, ces dernières contenant ensemble 29 hectares 10 ares 85 centiares ou 57 arpents, inscrits au cadastre sous les lettres D, n° 122, F, n° 157, H, n° 15, I, n° 92, L, nos 57, 98, 104, 131, M, nos 7, 42, 54, 105, N, nos 184, 186, 192, O, n° 8.

Mme Félicité-Sophie de Lannion, étant décédée à Paris le 2 mars 1830, après avoir, par son testament olographe du 15 janvier 1829, (déposé en l'étude de Me Péan de Saint-Gilles, à Paris), légué ce qui restait de la terre et seigneurie de Crèvecœur à son second fils le comte Alexandre de La Rochefoucauld, pour le remplir de sa part héréditaire de succession, celui-ci se mit en possession de la terre et du château, et quelques années plus tard, continua pour son propre compte les opérations qu'il avait faites précédemment au nom de sa mère.

ART. II. — VENTE DU BOIS DU MESNIL CONTEVILLE.

Les 4 et 13 février 1837, pardevant Me Heu, notaire à Grandvilliers, M. Pierre-Aubin Moutier, régisseur de la terre de Crèvecœur, muni d'une procuration de M. le comte Alexandre François de La Rochefoucauld, en date, à Paris, du 29 janvier 1837, dont expédition le 1er février par Me Debergne, notaire à Crèvecœur, dépositaire de ladite procuration, a vendu à Jacques

Tellier, ancien notaire à Grandvilliers, le bois du Mesnil-Conteville, situé au terroir du Mesnil canton de Grandvilliers, et terroir de Conteville canton de Crèvecœur, de la contenance, y compris les chemins, places vides et clairières, de 155 hectares 70 ares ou 303 arpents 93 perches, mesure d'ordonnance, d'un seul tenant, tel que le possède M. le comte de La Rochefoucauld, y compris 37 ares 50 centiares ou 75 verges, lieudit le Fond du-Bois Robert, qu'il a achetés le 26 octobre 1825 à Jean-François Crignier, cultivateur au Mesnil Conteville, et 75 ares ou 150 verges qu'il a achetés à Louis Crignier, mais à l'exclusion des coupes de bois numérotées au plan : 1, 2, 3, 10, 15, 16, 17, 18, vendues le jour précédent, par le même notaire, à M. Jacques Vincent Teilier, juge de paix à Beauvais.

La présente vente faite moyennant 200,000 fr., payables en espèces d'or ou d'argent, aux titres, cours et poids actuels, et non autrement, de convention expresse et d'honneur, dont 35,000 fr. le 15 mai prochain sans intérêts, et le reste à raison de 4 0/0 d'intérêts; le capital payable à Beauvais, chez M. Gibert, receveur général de l'Oise ; les intérêts à Crèvecœur, chez M. le comte de La Rochefoucauld, veuf de Adélaïde-Françoise de Chastullé, lequel, à raison de ce qu'il restait devoir sur le compte de tutelle de ses enfants, a donné hypothèque sur ses biens, sauf le bois du Mesnil-Conteville.

M. Tellier s'est libéré aux termes de quatre quittances reçues par ledit Me Heu, la première, le 3 juillet 1837, de 35,000 fr. ; la deuxième, le 15 août 1840, de 50,000 fr. ; la troisième, le 4 janvier 1841, de même somme, et la quatrième et dernière, le 21 novembre 1841, de 65,000 fr., pour solde. Les intérêts devaient être payés à Crèvecœur ; M. le comte de La Rochefoucauld ne put recevoir la dernière annuité, étant mort le 2 mars 1841.

Dix inscriptions prises sur ledit bois ont toutes été radiées.

Sur cette acquisition, M. Tellier a vendu le 14 février 1842, à la dame son épouse, moyennant 50,999 fr. 72, pour lui tenir lieu de remploi de pareille somme de biens propres, aliénés pendant leur communauté, 26 hectares 67 ares 07 centiares, à prendre dans la partie sur Conteville, lesquels furent, plus tard, donnés en dot à Mme Benaut, leur fille, aujourd'hui propriétaire de tout ce bois.

Art. III.— VENTE DE LA TERRE PROPREMENT DITE DE CRÈVECŒUR.

M. le comte Alexandre de La Rochefoucauld, en mourant, laissait pour héritiers, comme nous l'avons vu précédemment :

1° Adélaïde Françoise-Constance de La Rochefoucauld, veuve du prince Borghèse, à Rome ;

2° Jules-Alexandre, comte de La Rochefoucauld, duc d'Estissac, pair de France, etc. ;

3° Marie-François-Wilfrid, comte de La Rochefoucauld, demeurant à la Rochette, près Melun ;

4° François-Joseph-Polydor, comte de La Rochefoucauld, ministre plénipotentiaire près la cour de Saxe-Veimar.

La succession, sous l'empire du code Napoléon, devant être partagée à portions égales entre les quatre frères et sœur, et aucun d'eux, probablement, ne se trouvant en mesure de payer aux trois autres une soulte suffisante pour conserver seul cette terre de Crèvecœur, encore très importante malgré les parties qui en avaient été distraites, ils résolurent de la vendre tout entière, étant d'ailleurs très peu satisfaits de quelques revendications plus ou moins fondées de la municipalité.

Frédéric-Gustave Lévisse-Dubray, commissaire-priseur à Beauvais, avec le concours de Mᵉ Poulet, notaire à Chaumont, l'acheta moyennant 1,500,000 fr., pour la revendre en détail, en apparence comme mandataire et fondé de pouvoirs des héritiers.

En effet, par acte sous signature privée, fait double à Crèvecœur le 15 septembre 1812, enregistré à Maignelay le 27 octobre suivant, sur 431 arpents de bois que comprenait anciennement cette terre, M. Levisse en vendit à M. Pierre Lefebvre, ancien notaire à Grandvilliers, 176 hectares 52 ares (345 arpents 63 verges), faisant partie des bois connus sous la dénomination de Bois de Crèvecœur, situés pour la plus grande partie sur la commune de ce nom, et, par extension pour une très petite partie (11 ares 75), sur la commune de Catheux, arrondissement de Clermont, décomposés de la manière suivante :

Savoir : 1° Le fonds et la superficie de 63 hectares 66 ares 77 centiares de bois, divisés en cinq coupes ;

2° Le fonds seulement de 112 hectares 85 ares 38 centiares de bois, divisés en huit coupes; moyennant 225,000 fr.

Le 4 avril 1849, par acte sous seings privés, déposé chez Mᵉ Thomas, notaire à Crèvecœur, le 26 janvier 1850, M. Lefebvre a fait avec M. Levraux, juge de paix à Grandvilliers, le partage du quart indivis de son acquisition qu'il lui avait cédé. Chacun d'eux exploita des lots à son gré, et vendit en détail la portion qui lui était échue.

Nous ne citerons de cette vente de troisième main que l'acte ci-dessous, du 13 janvier 1851 :

Par devant Mᵉ Thomas, notaire à Crèvecœur, en présence de MM. Jules Bureau, huissier, et Jean-Baptiste Maillard, pharmacien, demeurant à Crèvecœur, témoins requis et aussi soussignés.

Comparait

M. Pierre-Alphonse Lefebvre, ancien notaire, et maintenant propriétaire, demeurant à Grandvilliers, agissant en son nom personnel et comme mandataire spécial de Marie-Céleste-Adèle Laplanche, son épouse, aux termes d'une procuration par acte passé devant Mᵉ Bénaut, notaire à Grandvilliers, le 3 octobre 1846, dont le brevet original est annexé à la minute d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Mᵉ Robert, notaire à Crèvecœur, le 4 du même mois.

Lequel, par ces présentes et en cette qualité, vend, etc.. , à M. Nicolas Monnehaye, fabricant de tissus de laine, demeurant à La Houssoye,

Un terrain contenant un hectare soixante-neuf ares quatre centiares, prêt à défricher, sur le territoire de Crèvecœur, lieudit la Place-Pinot, provenant de l'ancien bois de Crèvecœur, tenant d'un côté, vers le nord, à MM. Feuquières et Coulon et à M. Lefebvre, vendeur, d'autre côté à M. Reusse-Bertin, d'un troisième côté à M. Lefebvre, vendeur, et du quatrième et dernier côté aux terres, à plusieurs.

Nota : Dans la contenance de ce terrain, formant une figure rectangulaire, se trouve un are vingt-sept centiares faisant hache, vers l'ouest, à l'extrémité vers le nord du carré, — dont le plan dressé par M. Lenglet, géomètre, est demeuré ci-annexé.

Propriété.

La portion de terrain présentement vendue fait partie d'une propriété plus considérable acquise par les vendeurs de... héritiers et légataires de M. Alexandre-François, comte de La Rochefoucauld, leur père, pair de France, ancien ambassadeur, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 2 mars 1841.

Le tout, ainsi qu'il résulte d'un acte sous seings privés, en date, à Crèvecœur, du 17 septembre 1842, dont l'un des originaux porte cette mention :

Enregistré à Maignelay, le 27 octobre 1842, fº 13, verso, cases 9 à 14, premières et suivantes. Reçu 12,760 francs en principal et 1,276 francs pour décimes.

Signé : GEFFROY.

Par un autre acte, également sous signatures privées, fait à Crèvecœur, le 18 septembre 1842, enregistré et transcrit à Maignelay, le lendemain 19, M. Levisse revendit également en détail ce qui avait été réservé jusque-là du parc et du château. Avant d'indiquer les conditions et circonstances de cette dernière vente, il est bien temps, puisque nous ne l'avons point fait jusqu'ici, que nous donnions quelque connaissance de ce château et de ce parc, ainsi que des principaux événements dont ils furent le théâtre.

CHAPITRE VI.

LE CHATEAU.

ART. I. — SES DIVERSES PARTIES.

1º *Epoques de construction et de restauration.*

Le château de Crèvecœur est formé d'un principal corps de logis d'environ soixante-cinq mètres et de deux ailes en retour d'équerre à peu près de même longueur, mais, aujourd'hui, coupées chacune en deux tronçons inégaux par la route de Crèvecœur à Beauvais.

A prendre à la lettre les quelques lignes suivantes de l'historien Louvet, on pourrait croire que le château a été tout entier construit par Antoine de Crèvecœur (1440 à 1493), « Antoine, dit « le vieil historien, s'étant retiré au bourg de Crèvecœur, y fit « construire un corps de logis de briques dont les huisseries, « les fenestres, les encoignures et corniers sont garnis de pierres « de taille, étant un des plus excellents bâtiments de ce temps. » Mais, en réalité, Antoine de Crèvecœur n'eut à faire construire que les ailes, le principal corps de logis, avec ses deux tourelles

hexagonales, ayant dû exister en 1206, lorsque Clémence de Gerberoy, épouse d'Enguerrand de Crèvecœur, signa « *au Château de Crèvecœur* » la fondation d'une chatellenie. Ce corps de logis date probablement du milieu du XIIe siècle, les deux tourelles, sauf les portes, étant de même construction que la tourelle de l'ancien clocher de l'église, laquelle fut construite vers 1150, par Hugues de Crèvecœur.

Antoine, après avoir fait transporter le cimetière, du pourtour de l'église dans un terrain qu'il donna, à l'entrée du bourg, vers Viefvillers et Breteuil, profita du terrain devenu libre pour agrandir et reconstruire en partie l'église et le château.

Bien que le corps de logis ait été alors conservé, et qu'il soi manifeste qu'une nouvelle et importante restauration a eu lieu au XVIIe siècle, il est facile de retrouver dans la majeure partie de la construction les particularités indiquées par Louvet. La brique domine dans l'ensemble, mais les huisseries, fenestres, encoignures et corniers sont garnis de pierres. Ces caractères des constructions du XVe siècle sont très apparents dans les deux ailes du château et surtout dans la façade extérieure de l'aile du sud-est.

Quant au principal corps de logis, sauf l'ornementation de l'avant et de l'arrière-corps du grand vestibule, exécutée au siècle dernier, et celle des portes des tourelles exécutée, lors de l'agrandissement au XVe siècle, il ne paraît pas douteux que tout ce corps de bâtiment soit antérieur à cette époque. La pierre n'y paraît que dans l'entablement et dans l'encadrement des fenêtres où elle s'arrête au nu du mur, sans aucune moulure. Aux tourelles, la pierre ne paraît que dans deux étroits bandeaux, deux petits larmiers, quelques menues parties contournant les cintres en anses de panier des petites baies de ces tourelles. Tout le reste est uniformément en briques. Mais une preuve plus sensible que cette portion du château doit être antérieure à la construction des ailes, c'est l'emplacement qu'y occupent les tourelles. Si celles-ci, ainsi que le principal corps de logis, avaient été construites en même temps que les ailes, ou bien postérieurement, elles auraient naturellement occupé des positions symétriques sur la façade de la cour d'honneur. Or, tandis que les deux tourelles présentent leurs angles exactement dans la même direction par rapport à la façade principale, une d'elles est

contiguë à l'angle intérieur formé par la rencontre de l'aile avec le principal bâtiment, tandis que l'autre est à plusieurs mètres de l'angle correspondant. Cette différence qui ne se comprendrait pas dans une construction neuve, trouve sa raison d'être toute naturelle, si le principal corps de logis a été conservé tel qu'il existait antérieurement. Ces deux tourelles se trouvaient alors à la même distance de chaque extrémité du bâtiment, mais comme Antoine de Crèvecœur voulait donner à son château tout le développement possible; du côté sud-est, où l'emplacement était complètement libre, il fit élever l'aile nouvelle tout à fait à l'extrémité de l'ancienne construction, de façon qu'elle forme extérieurement une façade parfaitement régulière, tandis que du côté nord-ouest, l'extrémité de l'ancien bâtiment n'étant qu'à 3m 80 du transept et à 6m 80 de la nef de l'église, il n'était pas possible d'excéder l'ancien alignement, et il devenait nécessaire de faire rentrer la nouvelle construction de toute sa largeur sur la construction existante; c'est ainsi que de ce côté la tourelle s'est trouvée à l'angle formé par la rencontre des deux constructions, tandis qu'à l'extrémité opposée, la tourelle, quoique restée à son ancien emplacement, s'est trouvée à plusieurs mètres de l'angle correspondant. Ce qui montre davantage encore qu'il a dû en être ainsi, c'est qu'on n'aperçoit point à l'extrémité sud-est, comme à l'autre extrémité, un pignon uniquement en briques terminé par un rampant de même, en gradins très prononcés.

Le défaut de symétrie dans la position des tourelles, par rapport aux angles de la cour d'honneur, était jusqu'ici en partie masqué vers le bas par une construction de quatre à cinq mètres d'élévation, terminée en plate-forme, laquelle partant du pied de la tourelle, allait s'appuyer sur l'aile proprement dite. Cette modeste construction vient d'être remplacée (1891) par une autre plus élevée qui est plus commode pour les propriétaires, mais a le désavantage de contraster un peu trop avec le reste du château.

Nous avons dit que pour donner à l'ensemble de l'édifice agrandi et restauré un certain caractère général de l'époque, tout en conservant l'ancien corps de logis, Antoine de Crèvecœur avait dû modifier les portes des tourelles. Les baies qui étaient ou furent alors construites en pierre de taille, et en forme

d'anse de panier, furent surmontées d'un fronton en accolade appliqué sur le mur et terminé par un bouquet de feuilles de choux et un fleuron très soigneusement sculpté, encore assez bien conservé de nos jours ; le travail de remaniement est bien manifeste.

Le milieu du corps de logis comprenant le grand vestibule d'honneur reçut il, à la même époque que les tourelles, une ornementation quelque peu en rapport avec le style des ailes nouvellement construites? On ne saurait rien affirmer à ce sujet. L'ornementation qui existe aujourd'hui date certainement du siècle dernier. Sur la cour d'honneur, elle consiste dans un avant corps polygone en pierres de taille, terminé en forme de terrasse entourée d'une balustrade formant une sorte de péristyle autour d'un petit pavillon carré, élevé sur cette terrasse. Le tout est surmonté d'un fronton triangulaire appliqué sur le mur et reposant à chaque bout sur un pilastre en bossage, une console renversée. Ce fronton, qui se reproduit à l'arrière-corps du vestibule, encadre un écusson portant, à défaut d'armoiries qui auront été supprimées en 1793, deux L entrelalacés (La Rochefoucauld-Liancourt ou Lannion), abrités sous un manteau et une couronne ducale surmontée d'une mélusine.

Alors même qu'il y aurait lieu d'hésiter sur l'époque précise de l'arrière corps et du fronton triangulaire, il ne saurait y avoir aucun doute sur l'écusson lui-même et l'avant-corps, ils sont très certainement du XVIIIe siècle. L'avant-corps n'existe point dans le plan du château exécuté en 1743 par les ordres de Philippe-Aynard de Clermont. Quant aux insignes de duc, couronne et manteau figurant sur l'écusson, il est à remarquer que trois seulement des seigneurs de Crèvecœur ont joui de la dignité de duc, savoir : 1° François-Joseph de Clermont-Tonnerre, époux de Marie-Hanyvel de Manevilette (1701 à 1705) ;

2° Philippe-Aynard de Clermont-Tonnerre, leur fils, époux de Armande de La Rochefoucauld-de-Roye (1727 à 1751) ;

3° François-Alexandre Frédéric de La Rochefoucauld-Liancourt, époux de Félicité-Sophie Lannion, petite-fille de Aynard de Clermont-Tonnerre (1774-1792), dont les initiales sont restées sur ledit écusson, ainsi que la mélusine formant le cimier de la couronne de La Rochefoucauld.

On est donc autorisé à croire que ce fut M. le duc Frédéric de

La Rochefoucauld qui fit exécuter ce travail tout à fait neuf, ou du moins qui modifia l'écusson pour y placer ses initiales et une partie de ses armes.

L'aile nord-ouest, malgré les différents usages auxquels elle a servi, ne paraît avoir subi extérieurement aucune modification importante, depuis sa construction par Antoine de Crèvecœur. On ne peut regarder comme telle la suppression d'un petit appendice s'avançant jusqu'à la tourelle de l'église vers le point de rencontre de cette aile avec le principal corps de logis.

Dans cette portion du château attenant à l'extrémité du corps de logis, a été reconstruit le *pavillon du Nord*, écroulé le 17 juillet 1680, le jour même du départ du roi Louis XIV, qui l'avait occupé pendant sa visite au marquis de Crèvecœur, Adrien-Hanyvel de Manevilette, receveur général du clergé de France.

Suivant la remarque de l'historien Louvet, les huisseries ou les fenêtres et encoignures de cette aile sont garnies de pierres de taille ; non seulement la pierre en forme l'encadrement, mais de deux en deux les pierres des chambranles pénètrent dans la brique de la moitié de leur longueur, de façon à former un dessin régulier avec les parties correspondantes des ouvertures voisines.

Sous les combles, les fenêtres sont remplacées par des œils-de-bœuf de forme ovale, également entourés de pierre.

II° *Arcades et pavillon de François Ier*.

La façade extérieure de l'aile sud-ouest est du même genre de construction, mais les angles sont plus nombreux et une grande tour hexagonale de même style s'élève à quelques mètres du pavillon carré qui se trouve à l'extrémité, de sorte que la pierre y paraît plus que dans l'aile opposée.

A l'époque de la reconstruction par Antoine de Crèvecœur, la façade intérieure de l'aile sud-est, c'est-à dire la façade donnant sur la cour d'honneur, ne différait probablement guère des autres façades, mais elle a dû subir une importante restauration sous le règne du roi Louis XIV, peu de temps probablement après que Adrien de Hanyvel de Manevilette eut acheté la terre et seigneurie de Crèvecœur (1659).

Le défaut d'entretien, par suite d'un procès qui durait depuis un siècle, avait sans doute rendu cette restauration sinon abso-

lument indispensable, au moins très opportune pour le nouveau propriétaire. Peut-être les arcades, aujourd'hui fermées, du rez-de chaussée, avec les pilastres accolés sur lesquels elles s'appuient, avaient-elles moins souffert que les étages supérieurs; d'ailleurs, elles étaient moins en vue; il n'est pas étonnant qu'elles aient été conservées alors dans l'état où Antoine de Crèvecœur les avait construites; mais les pilastres en bossage reliant les autres étages à l'entablement, ornés de modillons cubiques; les lucarnes en pierre avec leurs montants également en bossage et leur fronton arrondi supporté par des consoles et coupé par le haut pour faire place à une sorte d'écusson sculpté; quelques panneaux en briques encadrés dans un double bandeau de pierre; deux ou trois autres panneaux en pierre ornés d'arabesques: tout cet ensemble et ces détails dénotent évidemment une restauration du XVIIe siècle.

Dans la série d'arcades dont se composait le rez-de-chaussée de cette aile, celles du milieu, qui correspondaient à la grille d'entrée de la cour d'honneur, ont été rasées pour faire place à la route de Beauvais; celles qui subsistent encore formaient un vaste vestibule servant à ranger les équipages de chasse; l'ensemble de ces galeries était désigné sous le nom d'Arcades ou Galeries de François Ier (1).

Leur dénomination leur venait de ce qu'elles mettaient le reste du château en communication avec le donjon ou pavillon carré, situé à l'extrémité de cette aile et désigné lui-même sous le nom de *Pavillon de François Ier*, parce que dans ce pavillon se trouve la chambre occupée par le Roi lorsqu'il venait visiter son ancien condisciple et favori, l'amiral Guillaume de Bonnivet.

Cette chambre, malgré l'état de délabrement regrettable dans lequel elle est restée si longtemps, et dont M. Demachy-Soyez, propriétaire actuel de cette partie du château, travaille à la faire

(1) Au lieu d'être fermées par des croisées comme les autres fenêtres du château, ces galeries étaient fermées par des vitres mises en plomb, comme on le voit d'après les conditions stipulées dans le bail de la maison de la ferme fait à Jean-Baptiste Crucifix, le 19 mars 1797 : Pour boucher une nouvelle fenêtre percée par le sieur Crucifix, Mme de Lannion s'est engagée à donner « une des croisées prise parmi celles des galeries *qui sont en plomb.* »

sortir, offre encore un spécimen fort remarquable de la décoration de l'intérieur des châteaux à cette époque (1).

Le plafond, en bois peint, est soutenu par des poutres massives et des solives apparentes ornées de modillons et de pendentifs richement décorés, encadrant à leurs extrémités les armoiries des seigneurs successifs et des familles alliées. La cheminée est tout particulièrement remarquable. Des guirlandes de fruits très habilement sculptés s'enroulent autour de deux colonnes cannelées, et deux génies soutiennent un médaillon qui devait contenir vraisemblablement les armoiries du seigneur, remplacées aujourd'hui par le portrait du roi François Ier.

Vers l'extrémité de la face méridionale du donjon ou pavillon dit de François Ier, se trouve adossée une tour carrée assez étroite que sa position et ses fenêtres, presque en forme de créneaux, pourraient faire prendre pour la cage de l'escalier de ce donjon. C'était la tour de l'horloge, le donjon était desservi par l'escalier de la grande tour hexagonale, comme le reste de cette aile depuis la restauration du xve siècle.

Au-dessus de l'horloge que contenait la tour carrée, était placée une cloche de médiocre grosseur sur laquelle frappait le marteau annonçant les heures. Cette cloche était ornée de l'écusson des de Clermont-Tonnerre : de gueules portant deux clefs d'argent passées en sautoir avec la tiare et la devise : *Etiam si omnes te negaverint, ego te nunquam negabo.* On y lisait en outre cette inscription : *Ai été fait faire par Philippe-Aynard de Clermont-Tonnerre. Amiens* 1744.

CAPRON.

Le 8 août 1793, Jean Traversier, maire de Crèvecœur, reçut du conseil général de la commune l'autorisation de surenchérir pour acheter l'horloge du château. Elle lui fut adjugée, mais « le 3e jour complémentaire de l'an X (20 septembre 1802), sur

(1) La dite chambre s'appelait aussi le *cabinet doré.* Dans les actes de sépulture, nous lisons : « Le lundi 28 juillet 1749, est décédé Pierre Harmand, couvreur en ardoises, de la paroisse de St-André-Farivillers, proche de Breteuil, âgé d'environ 40 ans, lequel est tombé du toit à côté de l'horloge, sur l'appartement qu'on nomme le *cabinet doré*, et a été inhumé au cimetière de St-André le lendemain. »

« la réclamation de Mme Lannion, qui demande que l'horloge « dite du château, vendue par la Nation à la commune, lui soit « rendue, en remboursant le prix de la vente, les membres du « Conseil municipal, réunis au nombre de huit, présidés par l'ad- « joint en l'absence du maire, considérant que la justice et l'in- « térêt de la commune viennent à l'appui de la réclamation de « Mme Lannion, vu l'autorisation du préfet, décident que l'hor- « loge dite du château sera remise en toute propriété à Mme Lan- « nion, en remboursant le prix de la vente d'après l'échelle de « dépréciation des assignats (1).

« Signé : Feuillet — Cossart — Legendre — Jean-Baptiste « Leroux — Tillier — Grégoire — Gaudefroy, adjoint (2). »

Après la mort de M. le comte Alexandre de La Rochefoucauld, lorsque cette horloge fut de nouveau mise en vente avec le reste du mobilier du château, il paraît qu'elle fut adjugée à la commune de Grandvilliers, et que la cloche seule étant restée à Crèvecœur, le Conseil se procura une autre horloge, qui fut placée sur la voûte du clocher, au-dessous du beffroi, et disposée pour sonner les heures sur l'ancienne cloche du château, qui fut fixée au sommet tronqué du clocher, où elle est restée jusqu'à sa démolition en 1887. N'ayant plus sa raison d'être avec le nouveau clocher et la nouvelle horloge, organisée pour sonner les heures et les quarts sur chacune des trois grosses cloches de la paroisse, la cloche due à M. de Clermont-Tonnerre vient d'être transportée avec l'ancienne horloge de l'église (1892), à l'école du hameau de La Houssoye.

Les tours et les donjons du château, si on en croit la tradition locale, étaient, à l'origine, d'une hauteur telle, que du sommet

---

(1) Le 7 pluviôse an V (6 février 1797), d'après le cours du louis à la Bourse de Paris, le prix franc, valeur métallique, était fixé à 219 livres en assignats. C'est d'après ce taux que 12 chaises fournies à l'administration étaient payées 1,200 livres, et deux carreaux posés aux fenêtres du local de l'administration, 1.0 livres. (Registres de la mairie.) Très probablement la dépréciation des assignats n'était pas moins grande en 1802.

(2) Le maire absent était M. Jacques Auger, ancien régisseur du château, dont les rapports avec ses anciens maîtres étaient devenus assez tendus.

on pouvait apercevoir les tours de Saint-Denis, près Paris. Ils sont aujourd'hui beaucoup moins élevés, par suite peut-être des attaques successives qu'ils ont eu à subir, peut-être aussi par suite de l'action fatalement destructive du temps.

III° *Chapelle.*

Nous avons vu qu'en 1206 une chapelle avait été bâtie par Clémence de Gerberoy pour y instituer un chapelain, suivant les dernières volontés de feu Enguerrand de Crèvecœur, son mari. Cette chapelle a-t-elle été conservée par Antoine de Crèvecœur et Jeanne de Bernieulles, sa première femme, lorsqu'ils formèrent le projet de constituer quatre chapelains au lieu d'un seul?

Est-ce la même construction que celle indiquée sous le nom de chapelle Saint-Jean du château de Crèvecœur, parmi les vingt sept chapelles du doyenné de Montagne?

Où se trouvait-elle? Nous n'avons trouvé aucune indication précise à ce sujet, mais nous serions portés à croire que cette chapelle était établie au premier étage d'un modeste bâtiment reliant l'extrémité du château avec la chapelle Saint-Antoine, qui occupait le bas du transept de l'église, du côté du château. Les derniers restes de cette construction ont été rasés pour faire place à une simple barrière, lors de l'installation de l'hospice Saint Jean-Baptiste, en 1881. Mais lorsqu'ils démolirent le transept, les ouvriers trouvèrent dans la muraille du pignon, à cinq ou six mètres de hauteur, une pierre creusée en forme de piscine qui pourrait bien avoir été la crédence de la chapelle seigneuriale.

Quant à l'emplacement occupé par une statue colossale de saint Christophe, en pierre de taille, ayant trois toises de diamètre et ressemblant, suivant la tradition, au maréchal Philippe des Cordes, nous ne pouvons hasarder un avis à ce sujet.

IV° *Bassins et conduits souterrains*

En outre des bassins et des mares creusés dans la propriété pour suppléer à la pénurie d'eau sur ce plateau assez élevé, un réservoir en maçonnerie avait été construit près du chevet de l'église, de façon à pouvoir recueillir, par des conduits souterrains, les eaux pluviales provenant tant de l'église que du châ

teau, sans que les caves fussent exposées à être parfois inondées. Ce réservoir est comblé depuis un siècle, et quelques-uns des conduits qui l'alimentaient se sont affaissés, en 1870, sous l'énorme poids des fourgons et de l'artillerie des Prussiens.

Un conduit plus considérable voûté en briques, à 0m 75 du niveau du sol, sur murailles de cailloux, ayant 1m 60 de profondeur et 0m 65 de largeur, devait aboutir vers le même réservoir, à en juger par les tronçons qu'on a rencontrés en creusant les fondations du nouveau clocher et de la salle des catéchismes. Ce conduit paraît se diriger parallèlement à la nef de l'église, à une distance de un à deux mètres des contreforts, vers la place dn marché. On l'a trouvé écroulé, à quelques pas de l'emplacement du clocher actuel, sous lequel il a été rempli de béton. Resté dans son ancien état sous la salle des catéchismes, et peut-être sous la sacristie, lors de sa construction, vers 1700, il a été retrouvé intact sous la nouvelle remise aux pompes où il a été utilisé en partie comme fosse d'aisance.

Ce conduit ayant pu, par ses dimensions, servir tout à la fois d'aqueduc, et, au besoin, de passage souterrain, il n'est pas invraisemblable qu'il a été établi surtout comme moyen de défense contre l'ennemi.

Quant à la distribution intérieure du château et à celle du parc, comme les actes des diverses ventes qui en furent faites après la mort du comte Alexandre de La Rochefoucauld les indiquent avec plus de détails que nous ne pourrions faire ici, nous différerons d'en parler jusqu'au moment où nous aurons à mentionner ces diverses ventes, et nous signalons auparavant les événements principaux dont le château et le parc furent le theâtre.

ART. II. — EVÉNEMENTS PLUS OU MOINS MÉMORABLES DONT IL FUT LE THÉATRE.

I° *Visite du roi François Ier à l'amiral Bonnivet*, *en* 1520.

Il paraît hors de doute que le roi François Ier vint, sinon à plusieurs reprises, assurément pour le moins une fois, visiter l'amiral Guillaume Gouffier de Bonnivet, en son château de Crèvecœur. Ce témoignage de bienveillance de la part du souve-

rain n'a rien qui doive étonner, quand on se rappelle les liens qui les unissaient dans leur adolescence, pendant qu'ils avaient pour commun précepteur Arthus Gouffier-Boisy, frère aîné de Guillaume Gouffier. En outre d'une conformité, trop grande peut-être, de goûts et de mœurs, jointe à des talents peu ordinaires, le roi trouvait dans son ancien condisciple un dévouement à toute épreuve, titre bien plus propre encore à fixer la bienveillance particulière d'un prince bon et droit, quelles qu'aient pu être d'ailleurs ses faiblesses.

A ces motifs se sera joint peut être l'attrait de la chasse, un des plaisirs favoris du roi. La sœur de François Ier, Marguerite de Navarre, dans un de ses opuscules, *sa quatrième nouvelle*, parle d'un manoir où elle fut reçue avec son frère en compagnie de sa femme.

« Le prince, dit-elle, trouva une belle maison et bien en ordre,
« comme du plus riche gentilhomme du pays. Le gentil-
« homme, ajoute-t-elle, logea le roi et sa dame en un corps de
« maison, et, en l'autre vis-à-vis, celle qu'il aimait mieux que
« lui-même..... »

« Le gentilhomme avait fait entendre au prince que sa maison
« était un fort bel endroit pour la chasse, et que s'il lui plaisait
« d'y venir courir trois ou quatre cerfs dans la belle saison, il
« goûterait le plus grand plaisir qu'il eût jamais eu. »

Or, la disposition du château de Crèvecœur est en parfaite harmonie avec ces détails. D'autre part, les bois de cerfs qu'il n'était pas rare de trouver enfouis au milieu des champs, les années qui suivirent le défrichement, montrent qu'ils devaient être assez nombreux à une certaine époque.

A tous les motifs précédents venait s'ajouter, en 1520, une circonstance tout à fait exceptionnelle. François Ier, nourrissant l'espoir que la couronne de l'empire germanique, devenue vacante par la mort de Maximilien, lui serait dévolue par les électeurs, de préférence à Charles-Quint, petit-fils de l'empereur défunt, s'il parvenait à gagner à sa cause Henri VIII, roi d'Angleterre, avait obtenu le consentement de celui-ci pour une entrevue qui devait avoir lieu entre Ardres et Guines (arrondissement de Saint-Omer), et il avait chargé l'amiral Bonnivet d'en faire les préparatifs. Comme le roi de France comptait beaucoup sur l'éclat qui y serait donné pour fasciner les esprits, il avait

recommandé à Bonnivet de déployer toute la magnificence possible. On sait que le nom de *Champ du Drap d'or* est resté à cette entrevue. Quant aux résultats politiques, s'ils ont été à peu près nuls, François Ier ne s'en est aperçu qu'après coup. Mais étant connues les grandes espérances qu'il fondait sur l'éclat de cette entrevue, il était tout naturel, avant de s'y rendre, qu'il cherchât à s'assurer que tout était disposé suivant ses désirs, et à exciter encore, s'il était besoin, le zèle et l'enthousiasme de Bonnivet. Or, le château de l'amiral se trouvait précisément sur la route conduisant de Paris en Picardie et en Artois.

Un très ancien recueil des principaux itinéraires de plusieurs contrées de l'Europe indique, dans l'ordre suivant, les localités traversées par le chemin de Picardie, de Paris à Amiens : Paris — La Chapelle – Saint-Denys — Pierre-Frite ou Ficte — Saint-Brixe — Moixelles - Presles — Beaumont (passe la rivière d'Oise) — Pizeux – Saincte Geneviève — Tillart — Becourt — Vuarluy — Losne — Beauvois — Villiers-sous Saint-Lucian, à l'Esquipée — Ferme – Rouge-Maison — Rotengy — Crèvecœur Cattay, aujourd'hui Catheux — Bouuerne (probablement : Bonneieue), aujourd'hui Fontaine Bonneleau — Par Croissy et l'Escau — Tilloc — Champegueulle et Amiens, en tout trente et une lieues.

D'ailleurs, aucun doute n'est possible sur la visite du roi François Ier à Beauvais en se rendant à l'entrevue du *Champ du Drap d'or*. « Le Chapitre le reçut selon son antique cérémonial et lui présenta le pain avec cent livres de bougies; la ville lui offrit de la vaisselle de Savignies ». (Delettre, III, p. 160.)

Puisque les arcades composant le rez de-chaussée de l'aile sud-ouest du château ont été, jusqu'à la vente générale en 1842, désignées sous le nom d'*Arcades ou galeries de François Ier*, et que la principale chambre du pavillon qui se trouve à l'extrémité de cette aile est toujours connue sous le nom de Chambre de François Ier; puisque, d'autre part, suivant les recueils authentiques de l'époque, le roi de France, en se rendant avec la cour à l'entrevue du Champ du Drap d'or, était accompagné de sa sœur Marguerite, tout concorde exactement avec le récit de cette princesse, et, sans aucun doute, l'amiral de Bonnivet ayant eu l'honneur de recevoir toute la cour, aura pu goûter, ainsi qu'il l'avait dit au roi, *le plus grand plaisir qu'il eût jamais eu*.

Certains auteurs prétendent que l'excès de sa joie aurait été jusqu'à le porter à une tentative juvénile des plus déplacées. Malgré la légèreté des mœurs de la cour de François Ier, pour l'honneur de l'amiral et celui du roi, qui aurait dû se montrer plus vivement offensé, si le fait eût été vrai, espérons que la singulière aventure dans laquelle Bonnivet aurait été bien corrigé de sa folle entreprise par la princesse Marguerite et ses dames d'honneur, espérons que cette aventure est une pure invention de quelqu'un de ces chroniqueurs qui se complaisent par-dessus tout en de semblables récits, et que l'amiral n'aura pas oublié à ce point le respect dû à la majesté royale, à la dignité de la princesse, sœur du roi, et aux lois partout sacrées de l'hospitalité. Laissons à Bayles, à Varillas et à Brantôme, la responsabilité d'une anecdote fort peu édifiante.

IIe Prise et pillage du château de Crèvecœur, en 1590.

En 1590, le château de Crèvecœur fut le théâtre d'une visite de tout autre nature que celle du roi François Ier. Epargné par les bandes de la Jacquerie, au milieu du XIVe siècle, peut-être grâce à Le Féron de Catheux, un des *Jacques Bonshommes* les plus influents, qui avait peut-être conservé un reste de considération pour Renault II, seigneur à la fois de Crèvecœur et de Catheux. Ce château n'eut pas un sort aussi heureux devant l'animosité des ligueurs furieux de voir que le seigneur de Crèvecœur était un de ceux qui les poursuivaient avec le plus de vigueur (il en avait dispersé une compagnie près du village d'Avelon et pourchassé une autre bande jusqu'à Rosoy, au-delà de Clermont. (Delettre, III, p. 287.)

En 1589, Henri Gouffier, fils de François Gouffier de Bonnivet, seigneur de Crèvecœur, avait pressé les villages des environs d'acheter des armes et avait écrit aux habitants de Beauvais pour les engager à rester fidèles au roi Henri III. Dès le mois de février, Eustache Tristan, avec nombre de compagnies de la ville, s'était fait livrer ces armes, « et le 29 mars, lisons nous dans le « Recueil mémorable de Riquier (1), une commission signée par « Charles de Lorraine (duc d'Aumale, munie de son sceau et « contresignée Hinsselin, au nom des princes catholiques unis « avec les prélats et autres ecclésiastiques, seigneurs, gentils-« hommes, villes et communautés de France, soi-disant pour la

« défense et protection de la Religion catholique et soulagement « du peuple, fut donnée à MM. les Maire et Pairs de Beauvais pour « vendre au plus offrant les meubles du château de Crèvecœur ».

Les Gouffier ne furent naturellement point satisfaits; ils s'en prirent surtout au sieur Gribauval, un des ligueurs les plus ardents, de ces vexations incessantes.

Mais bornons-nous à transcrire le récit du marchand drapier Riquier. Le lecteur certainement nous en saura gré, car s'il contient quelques détails qui ne concernent pas précisément le château de Crèvecœur, nul autre récit n'offrirait le même intérêt :

« Le sieur de Gribauval était l'ennemi juré de la maison de « Crèvecœur. L'année précédente (en 1589), son château, « près Corbeil, avait été pillé par le marquis de Bonnivet, « fils de François Gouffier seigneur de Crèvecœur (2); « Gribauval prétendait y avoir perdu cent mille livres; se voyant « à la tête d'une troupe de mille hommes, il crut le moment fa- « vorable d'exercer des représailles contre le château de Crève- « cœur. Il en aurait sollicité l'autorisation auprès du *Maire*, « mais il n'attendit pas que tous les échevins en fussent informés « pour donner leur avœu. Les préparatifs se faisaient en secret, « de concert avec d'autres capitaines de la ville.

« Il partit de Beauvais dans la nuit du 20 avril 1590, jour du « Vendredi-Saint, avec tout son régiment des compagnies de la « ville, des échelles et une pièce de canon. Ils arrivèrent au « jour près du château qu'ils devaient attaquer. Le seigneur de « Crèvecœur n'y avait laissé que quelques anciennes damoiselles « pour tenir la maison ouverte et recevoir les princes et les no- « bles qui viendraient à passer par ces quartiers-là. C'est ainsi « que M. d'Egmont et M. de Mayence y avaient été fort bien reçus. « Le lieutenant général, par reconnaissance, avait laissé une « sauvegarde à ces damoiselles. Elles s'empressèrent de montrer

(1) Archives de la ville de Beauvais.

(2) Le 2 août de la même année, Henry Gouffier, le premier survivant des quatorze enfants de François Gouffier et de Anne de Carnazet, périssait au siège de Breteuil, de la main de Florimond de Halluin, son cousin-germain, étant comme lui petit-fils de Louis de Crèvecœur.

« ces lettres gardiennes à Gribauval. Il n'en tint aucun compte « et entra au château avec les capitaines, fit ouverture partout et « y fût trouver de grandes richesses et précieux meubles tant « dedans le cabinet que ès chambres parées de diverses sortes, « tant avec les armes de ses anciens prédécesseurs que enseignes « qui furent découpées par les soldats et tant de belles choses « antiques.

« Il n'y avait dans le château pour résister aux agresseurs que « trois ou quatre coquins qui s'y retiroient pour voler par les « champs, et tenoient quelques marchands prisonniers, qui « s'eschapèrent, et les dits coquins furent amenés prisonniers.

« Les habitants s'étoient réfugiés dans l'église et pensoient y « tenir bon. Trois coups de canon furent tirés contre le clocher; « il fut rompu. Les soldats se jetèrent ensuite dans l'église et « pillèrent tout, jusqu'au saint-ciboire « qui étoit chose pitoya- « ble, sans respect du lieu ni des meubles sacrés, et en faisoient « des accoutrements. »

« Le village entier fut livré au pillage, les chevaux des habi- « tants pris et leurs meubles emportés. Ce qu'il y avoit de plus « précieux fut enlevé par Gribauval et le capitaine *Englegneville* « et conduit à *Abbeville* où restait la femme de Gribauval. Ce « chef de l'expédition avoit laissé en garnison dans le château « de Crèvecœur le capitaine de Caix avec sa compagnie et quel- « ques soldats des autres compagnies. « Le dit capitaine de Caix « ne s'oublia et en eust plus que pas ung, et entr'autres, eust les « armures et barnachures des chevaulx qui étoient fort riches ; « le dit de Caix fit venir tant de bleds et avoines dont il y avoit « grande quantité au dit lieu, sans esgard au jour de Pasques, « ne cessoient de faire charrier et amenèrent aussi plusieurs la- « boureurs qu'ils tirannisaient piteusement et d'autres villages « circonvoisins, et voloient partout. »

« Le capitaine de Caix revint à Beauvais le jour de Pasques ; « il fut remplacé par le capitaine *Lahaie* qui faisait aussi partie « du régiment de Gribauval et venoit d'arriver dans la ville de « Beauvais. Lahaie rivalisa de rapacité avec de Caix. « Il vendit « du bled à tout venant et aussi grand' quantité de vin qu'il « trouva en masse. »

« Gribauval voulut y mettre ordre (il n'y trouvoit pas son « compte personnel) Il envoya au château de Crèvecœur aucuns

« des capitaines le jour de Quasimodo et aiant connu le fait, ils « amenèrent ledit Lahaie et estant arrivés, Gribauval le mena à la « ville tout devisant, et le tenant proche de l'Evêché, il le dé- « sarma et le mena lui même en prison.

« C'étoit moins pour punir Lahaie des exactions exhorbitantes « auxquelles il soumettait les villageois que pour l'empêcher de « se faire une trop grosse part dans le butin, au détriment des « autres capitaines du régiment de Gribauval; « car on envoya « la cavalerie prendre tous chevaulx et charettes des villages « et firent amener le plus de bled qu'ils purent ; chascun capi- « taine en eust pour soi vendre et en fût vendre grand'quantité « aulx boulangers. » Gribauval, ses capitaines, et ses soldats « s'étaient montrés ce qu'ils étaient, des pillards sans pudeur et « sans pitié, qui déshonoraient la cause à laquelle ils vendaient « leurs services. »

« Le Maire et les Pairs de la ville n'autorisaient pas ces excès de » brigandages; mais ils semblaient ne pas oser les réprimer ; « ils semblaient même ne pas en prendre souci.

« Le drapier de Saint-Quentin les blâme surtout d'avoir souf- « fert le gaspillage. « Messieurs de la ville, dit-il, ne firent, sauf « meilleur avis, bien ; car puisqu'on avait envie de s'emparer de « cette place, il eust esté bon y euvoïer deulx desdits pairs avec « ung greffier, et ne laisser entrer dans la place que Gribauval « et les capitaines et en leur présence, faire inventaire et amener « le tout, bleds, vins et autres vivres, en vendre pour les « payer, et leur donner encore quelque honnête présent pour « leur peine, l'on eust fait deulx biens : l'ung qu'ils eussent « conservé le dit meuble et eussent eu du bled pour faire magasin « pour une nécessité, et l'autre qu'ils eussent acquis l'honneur et « sans encourir la haine de la dite Maison, et peut-être qu'il nous « en arrivera malheur, et si Dieu n'y eust esté tant offensé.

« Le butin du château de Crèvecœur fut estimé à cent mille « livres. La place fut confiée à la garde de dix hommes de chaque « compagnie. On disait que le seigneur de Crèvecœur se prépa- « rait à reprendre son domaine. Mais il n'en fut rien. « Aussi est « dit qu'il eust une belle patience aïant reçu les nouvelles en « louant Dieu. « (François de Bonnivet était alors occupé de la « défense de Compiègne). Mais sa femme et ses enfants s'en « indignèrent fort.

« Pareillement ceux qui avaient tant souffert de la rapacité de « Gribauval voulurent s'en venger. Comme il revenait d'Abbe« ville, il fut attaqué le 26 avril, près du bois de Conteville par » quelques cavaliers et quelques paysans. Deux des siens restè« rent sur place, mais Gribauval échappa. Arrivé à Beauvais, il « envoya de nuit « nombre de cavalerie qui étant entrée dans les « villages, en tuèrent beaucoup et pillèrent le tout. Ils faisoient « beaucoup de maux et ruinoient les maisons.

« Les délégués de Saint-Quentin intervinrent en faveur des « pauvres habitants des champs. Ils firent écrire à Gribauval « par le chevalier d'Aumale » de se désister et de ne plus les « molester. » Mais en dépit de cet avis, il voulut loger une com« pagnie dans ces quartiers là, « ne tenant cas et ne se souciant « de personne. » Même au commencement de mai, Messieurs de « la ville n'ayant rien pour le payer, d'autant que son régiment « était beaucoup augmenté de plus de 1,000 hommes « il com« manda alors à ses capitaines d'aller aux villages voler partout; « ce qu'ils firent; ils firent un tel désordre que les pauvres villa« geois ne s'osoient tenir en leurs moissons et plusieurs des « soldats se débandèrent pour s'en aller avec l'ennemi.

« Il fut advisé de bailler à chaque soldat 40 sols pour éviter au « mal qu'ils faisoient ; mais ils s'en moquèrent, les ayant reçus. « Ils continuèrent leurs dévastations et ne rentrèrent à Beauvais « que le 5 mai 1590, après avoir brûlé la porte du château. Ceux « de la compagnie de Bussy étaient allés à Crèvecœur et en « étaient revenus avec des prisonniers et du butin (1). »

Dans les autres attaques et invasions d'ennemis qu'eut à subir le bourg de Crèvecœur, ni au retour des Ligueurs, le 27 mai de l'année suivante (1591), ni précédemment à celui des Anglais après l'échec du comte d'Arondel sur Gerberoy en 1435, ni en 1465 le jour même de la bataille de Montlhéry, à l'attaque des Bourguignons, ni en 1595 au passage des Espagnols auxiliaires des Ligueurs congédiés de Paris par le roi Henri IV, ni à leur retour si néfaste sous la conduite de Jean de Vert, en 1636, aucun document ne mentionne que le château de Crèvecœur ait plus

(1) Extrait du Recueil mémorable de Riquier, drapier du faubourg Saint-Quentin (f° 61 — 63).

souffert que le reste de la contrée, c'est pourquoi nous croyons devoir différer d'en parler jusqu'au moment où nous traiterons de ce qui concerne plus particulièrement le bourg et nous signalons immédiatement des visites non moins honorables pour ledit château, que celle de François I; ce sont les visites de celui que nos historiens appellent le grand roi, Louis XIV.

III. *Visites du roi Louis XIV* (1662 à 1680).

Crèvecœur, avons-nous dit, se trouvait sur le Chemin *de Picardie* conduisant de Paris à Amiens et en Artois. C'est sans doute une des raisons principales qui valurent à ses seigneurs l'honneur de recevoir à plusieurs reprises la visite du roi Louis XIV.

Le 30 novembre 1662, alors que le marquis Hanyvel de Manevillette, receveur général du clergé, était tout récemment installé dans la terre et seigneurie de Crèvecœur, « le Roi lisons-nous « dans l'*Annuaire de l'Oise*, étant parti le matin de Paris, vint « de Puiseux, en relais de carosse à Beauvais où étant arrivé près « les Balances (l'hôtel des Trois-Piliers), à l'entrée du marché, « descendit de carrosse, monta sur un coureur, se rendit sur les « deux heures à Crèvecœur où, ayant mangé tout debout un « morceau, remonta et se rendit sur les huit heures du soir à « Abbeville, Calais, etc. »

Il n'est pas certain, vu la rapidité de son passage, que Louis XIV ait pu ce jour là descendre au château même de Crèvecœur; il est plus probable qu'il sera descendu à l'hotel de l'Ecu sur la route en face des portes du château dont cet hôtel était une sorte de dépendance.

Il n'en fut pas de même au retour : « Le 6 décembre, Sa « Majesté, qui était arrivée la veille au soir à Crèvecœur, en « repartit sur les quatre heures du matin, aux flambeaux, et « entra à Beauvais vers environ six heures du matin, en carrosse « et relais, puis descendit à l'hôtel Saint-Chrystophe, pour y « prendre l'*air d'un fagot* et un œuf, et après monta à cheva « sur un coureur et se rendit à Paris sur le midi du même « jour. (1). »

Graves : *Annuaire de l'Oise*, canton de Beauvais, page 94.

Le 7 juin 1670, au retour de Flandre, le roi passa de nouveau à Beauvais avec la reine et toute la cour; il dut en conséquence passer par Crèvecœur que traversait la route, mais nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

Le 15 juillet 1680, Louis XIV en se rendant de nouveau en Picardie, visita le seigneur de Crèvecœur et ne le quitta que le 17 juillet. Bien lui en prit de n'être pas resté un jour de plus ; quelques moments après son départ, le pavillon du Nord qui l'avait abrité deux nuits, par suite de quelques travaux exécutés pour agrandir certaines ouvertures, dit la tradition locale, s'écroula tout-à-coup, comme s'il eut appréhendé, après avoir abrité un si grand monarque, d'avoir à donner asile à des personnages notablement moins illustres. C'est pourtant dans ce pavillon restauré que l'on montre encore la chambre réservée à Sa Grandeur Mgr François de Clermont-Tonnerre, évêque et comte de Noyon, oncle du seigneur Joseph-François de Clermont-Tonnerre, et plus tard à Mgr François-Joseph de la Rochefoucauld, évêque comte de Beauvais, une des plus illustres victimes massacrées au couvent *des Carmes* le 2 septembre 1792.

IV. *Visite du célèbre acteur Talma* (1789).

On était aux sinistres débuts de la grande Révolution. Déjà avaient eu lieu non-seulement la réunion et le *serment du Jeu-de-Paume* (23 et 24 juin), mais encore l'abolition de tous les privilèges et droits seigneuriaux (4 août), l'envahissement du château royal de Versailles, le massacre des gardes du corps et l'attentat contre les jours de la reine Marie-Antoinette (5 octobre). Le roi était forcé de suivre à Paris les conjurés portant en triomphe au bout de leurs piques les têtes de ses défenseurs égorgés. Le 9 octobre il était obligé de sanctionner le décret de l'assemblée nationale du 6 du même mois imposant aux nobles une contribution du quart de leur revenus pour subvenir aux besoins de l'Etat, et le duc de la Rochefoucauld-Liancourt était taxé de 40,000 livres somme supérieure au quart de ses revenus.

Sans doute les événements étaient moins vite connus aux extrémités du royaume alors que de nos jours, et pourtant on s'expliquerait difficilement dans des circonstances si tristes et si menaçantes, que la duchesse eût organisé une fête extraordinaire

à moins que ce n'ait été pour faire diversion aux funestes passions qui agitaient alors les masses, et que cette fête n'ait été assez longtemps d'avance décidée et fixée aux premiers jours d'octobre, peut-être pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Mme la duchesse, qui entrait dans sa quarante-cinquième année, étant née le 19 octobre 1745.

Quoiqu'il en soit, raconte un auteur, « un soir d'automne de l'année 1789, la duchesse de la Rochefoucauld qui venait de faire une partie de boston avec les siens, émit l'idée de faire représenter la tragédie de Ducis : *Hamlet*. L'idée fut vite adoptée et on décida que la représentation aurait lieu dans les premiers jours d'octobre. La duchesse transforma aussitôt en salle de spectacle la bibliothèque qui occupait le premier étage de l'emplacement envahi depuis par la route départementale. La duchesse distribua les rôles, se réservant celui de *Gertrude*, la mère d'Hamlet; les rôles appris, elle dirigea elle-même avec une ardeur et un talent remarquables toutes les répétitions. Enfin le jour de la représentation arrivé, toute la noblesse de Picardie se trouva réunie au château de Crèvecœur. Après un dîner de quatre-vingts couverts, on se rendit dans la salle de spectacle où se trouvaient déjà rangés tous les notables du bourg qu'on se serait bien gardé d'oublier pour cette fête. Avant le lever de la toile, l'orcheste exécuta divers morceaux qu'on commença par admirer, mais qu'on finit par trouver un peu fastidieux. Enfin après une longue attente la toile se leva, mais, au lieu d'un acteur, apparaît le régisseur qui adresse aux spectateurs ces quelques mots :

« Messieurs, nous avons le regret de vous annoncer que l'ac-
« teur chargé de jouer *Hamlet*, le rôle capital de la tragédie,
« vient d'être subitement atteint d'une indisposition assez grave
« pour le forcer de garder la chambre. Pourtant Madame la
» duchesse désirant que la représentation ait lieu quand même,
« nous espérons qu'une personne de bonne volonté voudra bien
« être assez aimable pour lire le rôle. »

Tout le monde est fort désappointé et de toute part on se lance des regards douloureusement interrogateurs, lorsqu'un des assistants se lève et s'approchant du régisseur, lui dit qu'il veut bien essayer, non de lire mais de jouer le rôle tant bien que mal : « Le bonheur a voulu, ajoute-t-il, que je l'aie appris au
« collège et je rends grâce au Ciel de me l'avoir bien gravé dans

« la mémoire, puisque je trouve aujourd'hui l'occasion de me « rendre utile en le répétant. »

La duchesse se raccrochant à cette branche de salut que le hasard lui envoie, le remercie avec effusion et ordonne le lever du rideau.

Le public cependant avait accueilli avec peu d'enthousiasme cette intervention, dans la persuasion d'un échec complet. La pièce commence et chacun des acteurs est tout-à-fait à la hauteur de son rôle, mais que sera Hamlet? Comment ce rôle le plus important de tous sera-t-il rempli? Enfin c'est à son tour de paraître... il entre... Tous les spectateurs frémissent... Quel est donc cet étranger? Il a le geste sobre et d'une pureté inouïe, sa pose est à la fois simple et dramatique, le feu sombre de ses regards, le tremblement de ses lèvres, tout en un mot manifeste les sentiments d'une sensibilité qui a conscience du rôle qu'il remplit. Personne ne le connaît et tous admirent cet Hamlet que le hasard a jeté sur cette scène. La pièce continue au milieu des applaudissements, mais au cinquième acte quand Hamlet eut fini de dire ces vers :

Mais je suis homme et roi... réservé pour souffrir,
Je saurai vivre encore... Je fais plus que mourir !

L'enthousiasme fut général, les spectateurs se levèrent tous ensemble, et firent éclater une tempête de bravos.

Contrairement à l'habitude, le rideau ne s'abaisse pas, mais une couronne vient tomber aux pieds de l'incomparable acteur; celui-ci la ramasse et veut la placer sur la tête de la duchesse. Alors celle-ci surmontant à peine son émotion : Non, non, dit-elle, gardez, Monsieur, cette couronne, c'est votre front qu'elle doit ceindre, vous le plus grand acteur de notre siècle, vous Talma !

Au jugement de la duchesse qui s'y connaissait, un acteur si accompli ne pouvait être un autre que Talma.

En effet, revenant de Londres où il avait donné quelques représentations, Talma dans la diligence de Calais à Beauvais avait voyagé avec un des proches parents de Mme de la Rochefoucauld et pressé par son compagnon de voyage, piqué lui-même de curiosité, il s'était arrêté à Crèvecœur pour assister à la fête du château.

La présence plus ou moins fortuite de Talma à Crèvecœur

explique surabondamment l'indisposition fort opportune de l'acteur chargé d'Hamlet. Heureusement le secret avait été parfaitement gardé.

V. Le château durant le régime de la Terreur.

Aux réjouissances organisées peut-être pour faire diversion aux tristes préoccupations du moment, à ces fêtes pour lesquelles rien n'avait été épargné pour donner aux moindres parties du parc et du château une parure et un éclat exceptionnels, devait bientôt succéder le lugubre silence de la solitude suivi de l'envahissement et du pillage, et après quelques années d'un calme et d'une prospérité plus apparente que réelle, la vente et la transformation de ce vaste parc et de ce château féodal en une foule d'habitations particulières, de modestes jardins et de champs de culture.

1° *Vente d'une partie du mobilier*, *notamment de l'horloge.*

La duchesse, en se retirant après son divorce, à Versoix-la-Raison, près de la Suisse, avait laissé la garde du château à M. Auger, son régisseur. Malgré son énergie et son dévoûment, celui-ci fut emprisonné à Beauvais, comme suspect en qualité d'agent d'émigré, depuis le 29 août jusqu'au 16 septembre suivant. Le 8 août 1793 il avait dû se résigner à laisser vendre comme appartenant à la Nation à cause de l'émigration du duc et de son fils aîné, une partie du mobilier, notamment l'horloge du château.

2° *Fabrique de salpêtre.*

Au mois d'avril 1794 (15 germinal an II) alors que deux arrêtés du comité de sûreté générale étaient lancés pour ordonner l'arrestation et l'incarcération à Paris de la citoyenne Lannion et l'apposition des scellés sur ses papiers, M. Auger était obligé de livrer la grande remise, formée dans la cour d'honneur par les arcades dites de François Ier, au citoyen Lecouteulx de Puy-la-Vallée, pour y installer le matériel nécessaire pour fabriquer du salpêtre, entr'autres 24 barriques réquisitionnées chez le citoyen Lamorlière, 4 cuves prises chez les citoyens Cossart et

Nicolas Belhomme, destinées à recevoir les terres salpêtrées, les cendres de four et de lessive qui devaient y être transportées par le citoyen Bordez spécialement requis à cet effet avec un mulet et un barrot, et aussi par tous les autres citoyens *tenus*, *par arrêté des officiers municipaux, de transporter leurs lessives et les marcs de ces lessives à l'atelier de salpêtre aussitôt que ces lessives seront coulées*, ainsi que des herbes et arbustes inutiles qui leur seront payés aux frais du district, les herbes à raison de 10 sols et les arbustes à raison de 6 sols les cent livres, par les mains des citoyens Lamorlière et Traversier et du sieur Desaint, élève du district de Breteuil au cours révolutionnaire de salpêtre à Paris, envoyé pour diriger la cuite et la lixiviation des cendres.

Le susdit atelier avait cessé d'exister le 1er ventôse an IV (20 février 1796). On y avait employé à couper et peler du bois 165 journées d'homme payées 58 sols chacune, 235 journées de femmes ou d'adolescents à 17 sols 6 deniers et 120 jours d'enfants à 10 sols.

3° *Partie du mobilier envoyé à l'hospice de Breteuil.*

Cinq mois après l'installation de l'atelier pour la fabrication du salpêtre, le 4 août 1794 (15 Thermidor an II) les meubles cy-après étaient enlevés pour l'hôpital de Breteuil :

« Une paire de chenets à doubles branches — une paire de pinces et pelles à feu – un ciel de lit garni de bonne grâce de sergettes avec deux rideaux de même étoffe et leurs verges de fer — deux rideaux de toile flambée bleu, une verge de fer fermant une alcove — un bois de lit en chêne — deux armoires à deux battant fermant à clef en bois de chêne — une pelle et pince de fer — un tourne-broche très vieux — une poële à frire — une table de cuisine sur quatre pieds de chêne, ferrée par les bouts — une pelle à feu pince et paires de tenaille — une paire de pince tenaille et pelle à feu — une petite table de nuit — deux pincettes et une pelle à feu garnies de pommes de cuivre — une paire de chenets à double branche de cuivre et une pelle à feu — deux tables de nuit en bois de noyé — une commode en bois de noyé avec un dessus en marbre — une paire de tenaille très médiocre — une bergère avec ses deux cousins — deux autres

bergères garnies en chanoise avec leurs deux coussins -- un secrétaire en bois de noyé — un morceau de tapisserie de haute lisse — trois autres morceaux de tapisserie — un bois de lit avec une mauvaise paillasse — une paire de chenets à deux branches un matelas de lit de maître convert de futaine, six autres matelas aussi de maître — un autre couvert de coutil — un autre en toile en carreau — deux courtepointes couvertes en indienne — un couvre pied en indienne piqué et doublé de satin vert — cinq traversins de domestique — un sommier de crin — deux traversins de plumes — quatre morceaux d'indienne servant de tapisserie — trois verges de fer de 4 pieds de long — un crocq à viande. Le tout estimé 2,620 livres. »

Le reste du mobilier, après avoir été inventorié fut laissé à la responsabilité de M. Auger, régisseur et gardien du château ; il comprenait : « une table servant avec un pupitre et une autre tournant montée sur un pivot — une table à écrire — une armoire en bois blanc — trois commodes à dessus de marbre — une table à jouer — un bois de lit en chêne, deux paires de pincettes, deux pelles à feu et deux tenailles, le tout de fer, un miroir à cadre rouge de 36 pouces de long sur 24 pouces de large — une table de nuit — une grande table à jouer — quatre lits de plumes — une table de toilette et six bergères — un bidet avec son pot — un billard — neuf masses — dix huit queux et une armoire en bois blanc servant à renfermer les queux — un ciel de lit en moire jaune, rideaux de même étoffe, bonnes grâces et bois de lit — un miroir dont la glace porte 30 pouces de haut sur deux pieds de large — un ciel de lit avec de bonnes grâces en damas jaune et rideau de serge même couleur — une encoignure en marbre. Le tout estimé à 2,708 livres lesquels meubles et effets sont restés à la garde du citoyen Auger demeurant actuellement dans cette maison qui a promis de les représenter lorsqu'il serait légalement requis, à l'exception des meubles qui sont inventoriés pour l'hôpital militaire de Breteuil, et ledit citoyen Auger a signé avec les citoyens Jean Traversier, maire, et Nicolas Dupuis, officier municipal de la commune, le 16 thermidor an II. »

4° Une des salles affectée au culte.

Comme après l'enlèvement de deux cloches, le 30 brumaire an

II (4 nov. 1892), et la saisie des vases sacrés, crucifix, statues, confessionnaux, etc., les 9 pluviôse et 6 germinal an II (29 janvier et 26 mars 1794), l'église avait été transformée en temple de la Raison ; le 9 germinal an III de la République, une et indivisible (30 mars 1795), « un certain nombre de personnes désireuses de profiter de la loi du 4 ventôse précédent, se présentèrent devant nous, Maire et Officiers municipaux de la commune de Crèvecœur (porte le registre des délibérations du Conseil), et nous déclarèrent que leur intention était de se réunir tous les jours depuis 10 h. du matin et l'après midi depuis 2 h. jusqu'à 4 h. dans une des salles du cy-devant château du lieu, servant de passage aux locataires afin d'y exercer la faculté, qui leur est accordée par la loi du 4 ventôse dernier qui accorde le libre exercice des cultes, auquel endroit tous les citoyens et citoyennes pourront être admis en se conformant aux règles de la police et de la décence. — De plus, lesdits citoyens nous ont invité à donner à leur rassemblement notre protection légale, et nous ont prévenu qu'il y aura dans l'enceinte ci-dessus désignée un emplacement particulier destiné aux officiers municipaux, de laquelle déclaration ils ont demandé acte que nous leur avons octroyé et que les déclarants ont signé avec nous. »

Signé : Elisabeth Monnehay — Elisabeth Ausiaume — Maria-Anne Lamg.
M. Flandre — Geneviève Levasseur.
Alexis Martin — L. Prévost — le Belhomme.
Jean Traversier, Maire — N. Dupuis.

5° *Autre salle réclamée comme maison commune.*

Excités peut-être par les exemples précédents, les susdits officiers municipaux, dans l'assemblée du 20 brumaire an IV (13 novembre 1795), décident à leur tour qu'il sera exposé au Directoire qu'il faut un nouveau local pour maison commune, l'ancien se trouvant dans une vieille halle ouverte à tous les vents, que la municipalité désire se placer au ci-devant château de la Cne Lannion mis en séquestre et loué l'an dernier par le District de Breteuil pour un an seulement, non pas dans les appartements réservés pour la C. Lannion, ni même dans un grand nombre, mais seulement dans ceux qui sont au-dessus de la

grande porte donnant sur la place (portion de bâtiments démolis plus tard pour le passage de la nouvelle route de Beauvais.

VI. Faits divers qui suivirent la rentrée de la Duchesse à Paris et son retour à Crèvecœur.

1° *Location de la maison de la ferme et du billard.*

De retour à Paris à la fin de l'année 1796 ou au commencement de 1797, la duchesse de La Rochefoucauld faisait renouveler la plupart des baux de ses propriétés et en faisait affermer d'autres pour la première fois ; de ce nombre fut la *maison de la ferme de Crèvecœur et le billard du ci-devant château* affermés à J.-B. Crucifix et sa femme pour onze années moyennant 300 fr. par an, payables en 4 termes égaux, par bail passé devant Leverve, notaire à Crèvecœur, le 28 ventôse an V (19 mars 1797) pour commencer la jouissance au 12 avril 1797 et finir à pareil jour de l'année 1807.

Charges du bail.

1° Entretenir les objets sus-loués des charges locatives, etc.

2° Payer les taxes, impôts et contributions foncières quelconques, etc.

3° Loger les chevaux et voitures de la bailleresse ou de ses fondés de pouvoir, toutes et quantes fois ils viendront à Crèvecœur.

4° Il sera fait lors de l'entrée en jouissance desdits preneurs un état des lieux ci-dessus loués.

5° Le billard sera enlevé par les preneurs et il sera rendu à la fin du bail garni d'un tapis neuf et remonté dans le cy-devant château dans la pièce qui leur sera indiquée, et le tout à leurs frais.

6° De fournir un chapon gras et vif chaque année.

7° Lesdits preneurs ne pourront céder les droits du présent bail, etc,

8° De payer une année d'avance, laquelle a été payée à la bailleresse et sera imputée sur la dernière dudit bail.

L'entrée en jouissance de cette maison ne se fit pas sans quelques difficultés. Le 30 avril 1797, le sieur Crucifix formula les quatre demandes suivantes : « 1° que dans la baie qui est

« faite dans le bucher sur la basse-cour, qui li aie une croisée
« pareille à celles qui sont sur la rue, je ne veux pas de croisée
« en plomb, vu que cela ne fait pas de jour assez.

« 2° Il est dit qu'on prendra les démolitions pour faire paver
« le bucher, il ne peuve pas servire, il faut cinq mille de briques
« dures.

« 3° Il y a 36 toises de murailles à renduire au mortier et chaux pour la propreté de la maison.

« 4° Je percerai une espèce de cave dans l'écurie à côté du
« bucher, cela à mes dépens. »

Signé : Crucifix.

Pour mettre Mme de la Rochefoucauld en mesure de répondre pertinemment à ces diverses demandes, M. Auger lui adresse les observations suivantes :

1° D'après les conventions écrites, Mme n'est tenue qu'à fournir une croisée prise parmi celles de sa maison, et verbalement il a été dit que cette croisée serait une de celles de la galerie, qui sont en plomb.

2° Le même acte porte que le bucher serait pavé aux frais des preneurs qui prendront dans les cours et basse-cour les démolitions des bâtiments qui doivent l'être, qui sont actuellement couverts en paille derrière le colombier et l'étable à vaches.

3° La C. Lannion ne s'est pas obligée à cet embellissement de la maison et du bucher.

4° Par une lettre au Cn Crucifix, la Cne Lannion lui a permis de percer une cave à ses frais sans désignation de lieu ; en la perçant dans l'écurie, il en résultera qu'il faudra ôter une partie de l'auge, du ratelier et du pavé qui est en grès.

Signé : Auger.

A quoi le citoyen Crucifix réplique que si on ne fait les enduits et la croisée tels qu'il les demande au bucher qui doit être transformé en salle de billard, pourra-t-on dire qu'on l'a mis en état de servir à l'usage pour lequel il a été loué. C'est pourquoi il se pourvoit en justice pour qu'il soit fait immédiatement une visite des lieux.

En même temps que la maison de la ferme, on affermait l'appartement où se tenait ci-devant l'entrepôt de tabac et l'entresol au-dessus, avec le terrain tenant d. c. au ci-devant château et d. c. aux murailles de l'église, à Marguerite Flandre, femme

de Zaccharie Gaudefroy boucher, pour 3, 6, ou 9 années moyennant 60 fr. par an payables en quatre termes égaux.

Charges du bail.

1° De bailler et acquitter en l'acquit de la Bailleresse la contribution foncière.

2° De fournir gratuitement à la dite bailleresse chacun an dans le mois de février un quartier de derrière de mouton et une tête de veau.

2° *Location du château au citoyen Poirée.*

Au commencement de l'année 1799, la duchesse de la Rochefoucauld craignant peut-être que son régisseur M. Auger fût devenu insuffisant pour défendre ses intérêts devant les diverses administrations et faire surveiller en même temps ses fermes, ses bois, le château et ses dépendances, donnait le château à bail au cytoyen Poirée, homme de loi à Hardivillers, avec mission de surveiller les autres locataires et d'opérer les recouvrements. Cette mesure ne pouvait manquer de blesser le sieur Auger, d'autant plus que les pouvoirs respectifs de chacun d'eux n'avaient point été délimités d'une manière précise; ce fut même très probablement ce qui contribua le plus à la retraite de ce dernier au mois d'août 1801. Dès le début, le sieur Poirée ayant manifesté l'intention de faire dresser un état en règle du château le sieur Auger s'empressa d'en informer Mme la Duchesse en lui faisant observer « que cet état peut donner lieu à des suites « conséquentes, vu que le château est défectueux, relativement « aux portes, fenêtres, planchers, et que d'ailleurs le bail est « muet sur cet article ; le 14 floréal an VII (14 mai 1499), il avertit de nouveau Mme de Lannion que bien qu'elle ait demandé « qu'on attendit l'arrivée de M. Anselme, son fondé de pouvoir, « le juge de paix avec des experts avaient fait en son absence la « visite des lieux et dressé l'état en question. »

Le 22 frimaire an IX (14 décembre 1800), écrivant à M. Dufraisse le nouveau fondé de pouvoir de Mme de Lannion, il lui dit que J.-B. Crucifix persiste à s'opposer aux réparations des dégâts occasionnés par le grand ouragan du 18 brumaire an IX courant (10 novembre 1800), telles qu'on veut les faire aux locaux qu'il a pris à loyer et que ces délais finiront par obliger de recons-

truire à neuf « *mais que cette affaire regarde la fermière générale* » la femme de M. Poirée considérée comme intendante du château.

3° *Retraite de M. Auger, régisseur de la terre de Crèvecœur.*

Le régisseur, M. Auger, vivement froissé tout à la fois des pouvoirs prépondérants confiés au C. Poirée, de l'impossibilité où on le mettait de satisfaire les réclamations des gardes et des employés, en exigeant l'envoi de tout l'argent qu'il avait pu recevoir, ainsi que des plaintes selon lui imméritées de son peu de zèle à presser la rentrée des redevances et le dégrèvement des impôts, s'était déterminé à prendre ses mesures pour résilier ses fonctions.

Dans la lettre précitée du 22 frimaire an IX (14 décembre 1800), à M. Dufraisse, le fondé de pouvoirs de Mme de Liancourt, il lui disait comme incidemment : « J'ai entre mes mains deux obligations faites sous seing privé par M. et Mme d'Estissac, portant création d'une rente de 250 fr. au principal de 5,000 fr., je vous prie de m'en procurer le payement.

Le 20 messidor an IX (10 juillet 1801), s'adressant à M. Darcourt, notaire à Clermont (Oise) : « Je vous envoie ci-joint, lui dit-il, ainsi que nous en sommes convenus, les copies du cautionnement de 12,000 fr. que j'ai fourni à M. de Liancourt, et deux rentes qui, par le décès des personnes au profit desquelles elles avaient été créées, appartiennent maintenant à ma mère et à ses enfants, dont elle a la procuration générale.

Vous nous obligerez beaucoup de réclamer, conformément aux titres qui sont maintenant entre vos mains,

Les arrérages des intérêts dus depuis 91 pour les rentes, et depuis 93 pour mon cautionnement.

La passation d'un contrat public pour lesdites rentes, s'il plait à Mme de Liancourt, d'en faire le rachat.

Enfin le remboursement de mon cautionnement, car je fais bâtir ; sans cela j'ai encore besoin de fonds et j'en suis très peu fourni. »

Le 2 mai de la même année 1801 (11 floréal an IX), ledit M. Auger, devenu membre du Conseil d'arrondissement de Clermont, avait été installé maire de Crèvecœur.

Ces nouvelles fonctions ne firent que rendre plus délicate sa position vis-à-vis de la famille de la Rochefoucauld, dont les intérêts n'étaient pas toujours faciles à concilier avec ceux de la commune. Dans le cours du mois d'août 1801, à l'occasion de plusieurs délais successifs apportés à la réparation de la halle, aprés un échange de lettres assez acrimonieuses entre M. le comte François de la Rochefoucauld-Liancourt et ledit M. Auger; celui ci renonça à sa charge de régisseur et, le 16 fructidor an IX (4 septembre 1801), il adressait ces quelques mots à M. le comte:

« Comme c'est votre intention de traiter, moi présent, de la liquidation des créances souscrites par vous et vos auteurs en faveur de mon père et de moi, je vous prie de m'indiquer le jour de votre commodité pour cela, et j'obéirai à votre indication.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, etc., etc. »

Ce changement dans leurs rapports particuliers, n'empêchait pas M. le comte de la Rochefoucauld, dix-sept jours plus tard, de se rendre auprès de M. le maire pour se faire inscrire sur la liste des habitants de Crèvecœur. Le procès-verbal de cette démarche est ainsi conçu :

4° *M. le comte de La Rochetoucauld prend domicile à Crèvecœur.*

« Le 3e jour complémentaire de l'an IX de la Rép. frse, est comparu devant nous le citoyen François La Rochefoucauld-Liancourt, rayé définitivement de la liste des émigrés par arrêté des Consuls du 8 fructidor dernier, lequel nous a déclaré que son intention était de faire son domicile dans cette commune avec sa femme et ses enfants; en conséquence, examen fait des papiers dont il était porteur, nous lui avons donné acte de sa déclaration et nous l'avons inscrit, ainsi que les personnes qui l'accompagnent, sur le tableau des habitants de la commune.

Et a le dit signé Frs LA ROCHEFOUCAULD.

« AUGER, Maire. »

Du jour où ses enfants eurent fixé leur domicile le plus habituel à Crèvecœur, Mme la duchesse y fit elle-même chaque année un plus long séjour. Les désastres de la Révolution avaient tellement épuisé ses ressources, qu'elle avait dû aliéner successive-

ment quelques-unes de ses propriétés, notamment, comme nous l'avons vu plus haut, celle de Belloy, dont le domaine fut vendu en 1797 et les bois le 14 janvier 1803.

5° *Fête du couronnement de l'Empereur, et noces de Marie-Madeleine Cadot et Jacques-François Crucifix.*

Malgré la gêne qu'elle éprouvait, Mme la duchesse eut à cœur de reprendre et de continuer, autant que possible, toutes les anciennes traditions de sa maison.

Le 2 nivôse an XIII (23 décembre 1804), à l'occasion de la fête du Couronnement de l'Empereur et du mariage de Jacques-François Crucifix avec Marie-Madeleine Cadot, fille de Jean-Baptiste Cadot, boucher, et de Geneviève Belhomme, à qui était attribuée une dot de 600 fr. par Sa Majesté l'Empereur, en réjouissance de son couronnement (fête dont nous aurons à parler dans un autre chapitre), « Madame de Liancourt, après les « vêpres et le *Te Deum*, désirant témoigner aux époux la satis« faction qu'elle éprouvait de l'hommage qu'on rendait en ce « jour à leurs vertus, leur donna un bal où le public fut admis. »

« Pendant que les personnes aisées se divertissaient, M. le Maire fit aux pauvres une distribution de bois et autres secours, aux acclamations de : Vive l'Empereur ! »

Quoique la situation de Mme de la Rochefoucauld n'ait guère paru s'améliorer, puisqu'en 1815 elle vendait la ferme de Lihus et en 1821, 1822 et 1823 une partie de ses terres de Crèvecœur à M. Jean-Baptiste Fournier, elle n'en continua pas moins jusque dans ses dernières années à procurer aux pauvres les mêmes secours, et au reste de la population, autant que possible, les mêmes réjouissances que par le passé ; aussi les vieillards de la localité se plaisent-ils aujourd'hui à raconter les larges distributions de toute nature qu'elle faisait aux indigents, et les fêtes qu'elle donnait dans son parc et son château chaque fois que les circonstances y conviaient, non seulement les habitants de Crèvecœur, mais encore ceux des communes environnantes.

M. le comte Alexandre de La Rochefoucauld, deuxième fils du duc de La Rochefoucauld, qui hérita de la terre de Crèvecœur à la mort de sa mère le 2 mars 1830, en vertu de son testament en date du 15 janvier 1829, s'efforça, pendant les onze années

qu'il posséda cette terre, de suivre les traditions maternelles, malgré la gêne croissante qu'il éprouvait et qui le déterminait à son tour, en 1837, à vendre le bois du Mesnil.

Art. III. — Vente du chateau, du parc et du reste de la terre de Crèvecœur, par les enfants de M. le comte Alexandre de La Rochefoucauld.

A la mort de M. le comte Alexandre de La Rochefoucauld (2 mars 1841), ses trois fils et la princesse Borghèse leur sœur, pour diverses raisons, comme il a été dit plus haut, prirent le parti extrême de vendre non seulement ce qui restait des terres et bois de Crèvecœur et dépendances, mais le parc et le château lui-même, qui furent compris dans la vente faite, moyennant 1,500,000 fr., à MM. Frédéric-Gustave Levisse-Dubray, commissaire-priseur à Beauvais, et Poulet, notaire à Chaumont, lesquels devaient les revendre, comme fondés de pouvoirs, en apparence seulement, des anciens possesseurs, qui signèrent les actes.

Le 18 septembre 1842, par acte sous seings privés fait à Crèvecœur, comme cela s'était fait l'avant-veille pour les bois, enregistré et transcrit également à Maignelay le lendemain 19 septembre, M. G. Lévisse revendit, moyennant cent cinquante mille francs, à MM. Jean-Baptiste Deberny, conseiller général à Crèvecœur, Arsène Sellier, ancien notaire à Conty, et Louis Judenne-Lecouteulx, cultivateur à Puits-la-Vallée, seul survivant aujourd'hui, le sol nu du parc, le jardin, la caserne de gendarmerie et l'ensemble du château, sauf quelques portions pour lesquelles les dits acquéreurs ont déclaré command.

I° *Vente du château.*

C'est à savoir, en ce qui concerne le château :

1° Pour la portion du principal corps de bâtiment, à partir de la mitoyenneté du mur du vestibule vers l'église, comprenant la salle à manger, le corridor qui la longe, la pièce avec foyer et autres lieux, au profit de la commune, représentée par Pierre-Narcisse Hamel, maire, commissionné à cet effet.

(Cette acquisition ne fut sans doute point définitivement autorisée, car la dite portion fut remise le même jour en vente.)

2° Pour un corps de bâtiment appelé Pavillon de François Ier, ensemble le bâtiment attenant appelé les Galeries, avec 13 ares 50 centiares de terrain, partie en avant vers la place publique, partie en arrière vers la maison du jardinier, au profit de Frédéric Soyer, tourneur en cuivre à Paris.

Au profit du même, pour 36 ares de terrain comprenant la glacière à l'entrée du parc, à gauche, en allant à Rotangy par la route projetée de Beauvais.

3° Pour la maison du jardinier, à l'avant-cour du château, comprenant 13 ares 60 centiares de terrain, dont il faut retrancher la portion sur laquelle se trouve le petit pavillon, à l'extrémité vers Rotangy, au profit de Masson (Auguste), propriétaire et ancien jardinier, et en ce qui concerne le petit pavillon au profit de Louis-Honoré Joseph Dizengremel.

Les 12 et 14 novembre 1844, MM. Deberny, Sellier et Judenne, après avoir revendu en détail, par acte devant Me Robert, notaire à Crèvecœur, la majeure partie de la propriété acquise, firent, du reste, trois lots ainsi désignés :

Ier lot (contenant la partie vendue, sauf rectification, à la commune). Ce lot comprend : 1° le corps du bâtiment, à partir du vestibule, comprenant au rez-de-chaussée : l'ancienne salle à manger du château, le corridor qui la longe, la pièce avec foyer, alcôve, cabinet, appelés ci-devant les appartements de M. d'Estissac, l'ancienne office du château, la pièce servant d'entrée entre ladite office et les appartements susdits, les corridors et couloirs et la tour donnant sur la cour, ensemble la cave au-dessous, les appartements et greniers au-dessus.

2° Le pavillon tenant à ladite portion sus-désignée et faisant saillie dans le jardin (pavillon écroulé après la visite de Louis XIV, et reconstruit depuis), avec aussi la cave au-dessous et le grenier au-dessus, et les chambres du premier et du second.

3° Une portion de jardin et de la cour tenant aux bâtiments ci-dessus désignés........

Ainsi que, du reste, cette désignation est indiquée en un plan dressé sur une feuille de timbre à 35 centimes, ci-jointe et annexée.....

Conditions spéciales.

La fenêtre de l'avant-corps ou péristyle du vestibule, qui donne

jour sur le terrain vendu, restera dans les dimensions actuelles, mais en cas de démolition cette vue ne pourra être rétablie.

Dans la cour, la ligne séparative est à 3m33 de l'angle de la tour, à 4m14 du mur de l'aile et à 5m66 de la portion vendue, proche le vestibule.

IIe lot. — Ce lot comprend le corps de logis longeant l'église dépendant dudit château de Crèvecœur, composé, vers le principal corps du château, d'une arrière-cuisine avec un bâtiment à usage d'office vers l'église, d'une cuisine, d'un espace rempli en partie d'un bloquage, avec chambre en-dessous, d'une salle à manger pour les domestiques et de la lingerie formant une pièce principale avec foyer et deux cabinets, ensemble cour vers l'église, les caves au-dessous dudit corps de logis, les chambres au premier et au second, et les greniers ;

Plus 6 ares 6 centiares de terrain à prendre à droite de la route de Beauvais.

IIe lot. — Ce lot comprend : 1° le vestibule de la salle de billard, le petit salon et la chambre à coucher, le tout au rez-de-chaussée, avec les appartements et greniers au-dessus et les caves au-dessous, et les additions, quant aux caves, stipulées dans la vente du Ier lot.

2° Une portion de bâtiment appelée les Arcades de François Ier, en retour d'équerre jusqu'au tracé de la route départementale ou la rue de Paris, ensemble la serre y tenant et les matériaux de la moitié de l'emplacement de ladite route.

3° Tout le terrain dans l'avant-cour, et tout celui à usage de pelouse, jardin, verger et bois jusque et y compris la demi-lune et l'étang sur la prairie, pour tenir d'un côté au premier lot, à la route royale de Rouen à la Capelle, à la melonnière... d'un bout encore à la melonnière, à la rue dite la Prairie, sur laquelle existe une porte cochère à la caserne de gendarmerie et encore par enfoncement à la ruelle de Clermont, et d'autre bout à la dite rue de Paris et à un terrain qui restera vague et commun entre les propriétaires des trois lots.

Conditions particulières relatives à la cour du château.

Les terrains pavés le long des portions de bâtiments formant le premier et le deuxième lot, appartiendront à chacun des

acquéreurs. A l'égard du deuxième lot, il sera créé une ligne dans la direction des bâtiments sur ladite route jusqu'au point à angle droit du parement extérieur vers Rotangy, du mur du vestibule. Cette portion de la cour renfermée dans les deux lignes ci dessus indiquées, appartiendra au troisième lot.

Tout ce qui, de ladite cour, se trouvera en dehors desdites deux lignes et des terrains actuellements recouverts de pavés, sera et demeurera à perpétuité commun entre les acquéreurs.

Ils indiqueront, par des bornes ou des barrières, la délimitation de cette cour vers la voie publique, en laissant les entrées dont chacune des parties aura besoin pour arriver à sa propriété.

Aucune d'elles n'aura le droit, sans l'autorisation des autres, d'y faire des dépôts, de quelque nature qu'ils soient, n'y d'y laisser séjourner des voitures ni aucun autre objet, si ce n'est passagèrement.

(Extrait du procès-verbal d'adjudication du 14 novembre 1844, par Me Robert, notaire à Crèvecœur.)

Le premier lot fut adjugé, moyennant 20,000 fr., à Mlle Eulalie Brancard, laquelle, après avoir épousé Guillaume-Bénigne Michel, négociant à Crèvecœur, revendit à M. Jean-Baptiste Caron, juge de paix, le pavillon faisant saillie dans le jardin, avec le jardin lui-même et l'extrémité du principal corps de logis attenant, avec la tourelle (portion léguée par M. Caron pour faire partie de son hospice).

2° A Marie-Thérèse Cartier, veuve de Nicolas Vasseur, moyennant 9,000 fr., le reste dudit lot s'étendant jusqu'au mur du vestibule, le 8 mars 1851.

Depuis une quinzaine d'années, cette dernière portion est devenue la propriété de Mme veuve Lécuyer, qui la loue depuis six ans aux Religieuses de la Sainte-Famille d'Amiens, pour y tenir un pensionnat de jeunes filles.

Le deuxième lot, attribué à M. Judenne-Lecoulteux, de Puits-la-Vallée, moyennant 10,000 fr., fut plus tard revendu à la commune de Crèvecœur, pour y installer l'école des filles et le secrétariat de la mairie, et revendu en 1878, moyennant 15,000 fr., à M. Jean-Baptiste Caron-Pinchon, pour l'adjoindre à sa propre maison et y établir son hospice.

Le troisième lot, adjugé moyennant 45,000 fr. à M. Jean-Baptiste Deberny, ancien notaire, conseiller général, qui le revendit plus tard partie à M. Beaurain, notaire, partie à M. Jacques Drobecq, cultivateur et marchand de moutons, qui ajouta à sa portion un corps de ferme ; M. Beaurain vendit la sienne, il y a quatre ou cinq ans, à M. Jules Grégoire Devambez, un des directeurs de la grande fabrique de tissus de Crèvecœur. L'ancien vestibule, avec une petite portion de jardin, transformée en étude de notaire, a appartenu successivement, depuis une vingtaine d'années, à Mᵒ Thierry, Mᵉ Etévé, Mᵉ Croix, et appartient aujourd'hui à Mᵉ Herselin.

Le corps de ferme faisant face au principal corps de logis du château, dont le colombier et quelques autres dépendances subsistent encore, avait éte vendu, le 16 septembre 1842, à M. Ranson, par acte déposé en l'étude de Mᵉ Thomas, notaire à Crèvecœur. La majeure partie de ce corps de ferme est occupée actuellement par plusieurs maisons particulières et quelques jardins.

ART. IV. — PARC ET JARDIN.

1° *Configuration.* — Le parc et le jardin situés à l'est et au midi du château, faisaient face au principal corps de logis et à l'aile méridionale. L'enceinte fermée de murs, dont quelques-uns subsistent encore çà et là, embrassait une superficie de 47 arpents (environ 24 hectares). Le terrain qu'ils occupaient a été, depuis un demi-siècle, tellement bouleversé et transformé par les constructions, la voirie, la culture, l'industrie, qu'il serait bien difficile, même après les descriptions les plus minutieuses, de se figurer ce que devaient être ce parc et ces jardins avant leur démembrement. Heureusement, à l'aide du plan ci-joint, extrait, réduit au 5ᵉ, du plan général de la terre de Crèvecœur, dressé en 1743 par les ordres du duc Aynard de Clermont-Tonnerre, on peut se faire au moins quelque idée de la distribution des diverses parties de cette propriété, et, par le relevé des ventes faites soit par le duc Frédéric de la Rochefoucauld-Liancourt, à une époque où le Gouvernement excitait à remplacer par des arbres à fruits les autres arbres en bordures le long des avenues ou des routes, soit à l'époque du démembrement complet de la propriété en 1842 et 1844, on peut juger de leur importance.

Comme on le voit, dans sa configuration générale, cet enclos était une sorte de vaste parallélogramme dont chaque côté avait de 400 à 500 mètres de longueur, et dont l'un, d'abord contigu à l'église, cotoyait ensuite la route de Breteuil jusques un peu au delà de l'étang, en forme de fer à cheval, de la prairie, un autre, après être parti de l'extrémité de l'aile méridionale du château, aboutissait à la porte verte, aujourd'hui place Fournier, suivant, en conséquence, à peu de chose près, la rue actuelle du parc par laquelle les employés des ponts-et-chaussées ont suivi l'ancienne avenue principale du château qui, en s'élargissant un peu à son point de départ, formait l'avant cour, et, après avoir franchi la grille extérieure ou porte verte, et la route de Beauvais. se prolongeait jusqu'au moulin de Rotangy.

Les deux autres côtés de ce parallélogramme, encore indiqués çà et là par quelques restes de murs, se rencontraient à peu près à angle droit, de façon à ménager une porte de communication appelée *porte noire*, à peu de distance du chemin de Francastel, assez peu fréquenté depuis qu'une route ayant son point de départ tout près de l'avant-cour du château et traversant en diagonale une grande partie de l'emplacement du parc, a été établie pour conduire de Crèvecœur à Froissy et Clermont.

Le côté de l'est, au lieu de suivre approximativement une ligne droite, formait vers le milieu un enfoncement d'une quinzaine de mètres en forme d'ogive, sur la ruelle de Francastel.

II° *Etat des ventes extraordinaires tant en gros qu'en détail, faites par François-Alexandre-Frédéric La Rochefoucauld-Liancourt, sur les propriétés de la comtesse Félicité Sophie Lannion, alors son épouse, à Crèvecœur et dépendances, savoir :*

Le 31 mars 1785, à Crèvecœur, les ormes de la rue de la prairie, la somme de. . .		5.124 l.	
—	dans le parc dudit lieu, ceux de la glacière................. ...	430	
—	ceux de l'avenue de la mare du parc	1.321	
—	ceux de l'avenue près de la haie du jardin	1.412	
—	les ormes sur la place de Crèvecœur	40	10 s.
—	ceux de la rue du bois..........	52	

—	dans le parc, la charmille à gauche de l'avenue de la porte verte...	306	
Le 10 avril 1785,	celle à droite de ladite avenue....	698	
—	une partie des ormes de l'avenue dite de Pierre Lamy (avenue du bois ou longue-allée)...........	520	
Le 6 nov. 1785,	dans le parc, les ormes de l'avenue près la haye d'épine......	593	10 s.
—	dans le parc, les charmilles auprès du chauffour..................	319	
—	les tilleuls de l'avant-cour........	611	10
Le 8 mars 1790,	les ormes de l'avenue de Crèvecœur à Rotangis	1.652	
—	ceux de l'avenue dite de Viefvillers	1.470	
—	le restant de l'avenue de Pierre Lamy.........................	1.480	
Le 23 mars 1791,	la haye d'épine de Pierre Lamy..	110	

Le présent Etat certifié véritable par moi, Régisseur soussigné à Crèvecœur, ce 25 floréal an v de la République française une et indivisible,

Signé : AUGER.

III° *Vente en détail du parc et jardins.*

Le 18 septembre 1842, en même temps que MM. Deberny, Sellier et Judenne, par acte sous seings privés, achetaient pour leu propre compte, comme nous l'avons vu, à MM. Lévisse et Poulet, une partie de leur acquisition, et pour le compte de MM. Soyer, Masson et Dizengremelle, leurs commanditaires, quelques dépendances du château, ils achetaient diverses parties du parc pour le compte des commanditaires ou acquéreurs ci-après :

1° Pour Bouteille (Prosper-Napoléon), 24 ares tenant à son jardin, le long du jardin de Dizengremel, Debray, etc. ;

2° Pour Fauquet-Traversier (Jean-Baptiste), jardinier, 5 ares au bout de son jardin ;

3° Pour Dobrenelle-Honnet (Jean-Baptiste), serger, un terrain au bout de son jardin ;

4° Pour Gallois (Eléonore), domestique, 8 ares de terrain avec la loge du portier du parc attenante à la grille vers Rotangy ;

5° Pour Vasseur-Sommermont (Jean-Baptiste), 18 ares 36, y compris l'enfoncement vers l'église, dans le petit potager s'étendant sur une largeur de 23 mètres sur la route de La Capelle, en face la rue de Conteville, La Houssoye, Catheux.

En 1844, lorsque MM. Deberny, Sellier et Judenne, par acte des 12 et 14 novembre, partagèrent entre eux et revendirent en détail le château et le parc, sauf les parties précédemment vendues, il fut fait 46 lots de l'ensemble, château compris. Ayant donné plus haut le détail de la vente de ce dernier, nous n'y revenons plus, et, pour abréger, nous nous bornerons même à citer les principaux acquéreurs des autres parties de la propriété :

M. Deberny, moyennant 6,736 fr. 67, acheta 97 ares 51 cent., et en rétrocéda à M. Dumont-Hibert 21 ares 07 pour..............................	2.400 fr.
M. Sellier acheta 4 hectares 09 ares 27 pour..........	22.200
M. Judenne, en outre de la caserne de gendarmerie vendue 13,100 fr., acheta 3 hect. 11 ares 51, le tout pour..	22.841
M. Jacques Drobecq fils, 1 hect. 29 ares 36, pour.....	8.550
M. Bouteille (Prosper-Napoléon), 3 hect. 28 ares 74 pour..	19.770

Le montant général des opérations s'élève à 183,665 fr. 5 d., dont 75,000 fr. pour le château lui-même, non compris les portions vendues à MM. Soyez, Masson et Dizengremelle, comme il a été dit précédemment.

A. SEILLIER.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

NOTES

SUR

le Chanoine Martial DUFOUR

Vicaire général de Beauvais

(1727-1745)

Dans le presbytère de Criquiers, village normand, situé à 4 kilomètres de Formerie, nous avons trouvé une pierre tombale en marbre blanc de 0 mèt. 45 centimètres carrés sur 3 centimètres d'épaisseur, du chanoine Martial Dufour, vicaire général du cardinal Potier de Gesvres, Evêque de Beauvais.

En voici la reproduction :

Cy Gist
Vénérable
et Discrète
Personne Maitre
Martial Dufour Pretre
du Diocèse de Limoges
Docteur en Théologie
Chanoine de l'Eglise Cathédrale
de Beauvais Vicaire Général de
illustrissime et Révérendissime
Etienne René Potier de Gesvres
Evêque Comte de Beauvais Ancien
official du Diocèse dudit Beauvais
et Prieur de St Félix des
Palieres Diocèse d'Alais
Amateur des Pauvres
Qu'il a fait ses Léga
taires universels
lequel décéda en
cette Paroisse
le 8 Juillet
1745 agé
61 ans

Ce marbre, placé primitivement dans l'église de Criquiers, avait été enlevé par suite de la restauration de l'édifice et oublié dans le grenier du presbytère.

Il a été gravé par Philippe Tourillon de Beauvais et a coûté la somme de 68 livres, ainsi que le prouve la quittance suivante:

Je soussigné reconnais avoir reçu de M. Bernadet, chanoine de l'Eglise Cathédrale et exécuteur testamentaire de M. Dufour, chanoine de Beauvais, la somme de soixante et huit livres pour avoir livré un carreau de marbre blanc, de dix sept pouces en carré et avoir gravé sur ledit carreau l'épitaphe de M. Dufour et l'avoir posé à Criquiers.

Dont quitte à Beauvais, ce trente et un mars mil sept cent quarante-six.

Philippe TOURILLON.

En lisant cette épitaphe, nous nous sommes demandé comment le chanoine Dufour, qui appartenait au diocèse de Beauvais et qui avait donné ses biens aux pauvres de la ville, était venu mourir dans une paroisse de Normandie.

Les recherches que nous avons faites à l'Hospice des Pauvres de Beauvais nous ont appris que le chanoine Martial Dufour était tombé malade à Criquiers, et que toute la Faculté des environs avait été appelée pour le soigner. Le docteur messire Michel lui avait administré une dose d'émétique, un chirurgien de Formerie lui avait fait une saignée au bras et un autre une saignée au pied, et que malgré tous ces soins, il était mort après avoir reçu l'extrême-onction et avait été inhumé dans l'église de Criquiers.

Son acte de décès, qui existe dans les archives de cette commune, en donne la confirmation :

Le neuvième jour de juillet 1745, par moi, curé de Criquiers, le corps de discrète et vénérable personne messire Martial Dufour, grand vicaire et chanoine de l'église de Beauvais et prieur de Saint-Félix, natif de la ville et diocèse de Limoges, décédé hier en cette paroisse, âgé de soixante-trois ans environ, muny des sacrements du sacrement de l'extrême onction a été inhumé dans cette église en présence de messire François Rogier, prieur de l'abbaye de Beaubec, de messire Louis Le Lieure, messire Jean-Mathieu Duquennoy, messire Antoine-François Lamidieu,

vicaire de Condevil, Charles de la Salle, vicaire de Criquiers' messire François Vidand, cousin du défunt.

Ont signé ; VIDAND, Fr. ROGIER, Le LIEURE
C. DE HAUCOURT
DUQUENNOY, curé de Villedieu,
DE LA SALLE, p^tre^ Vicaire de Criquiers. LAMIDIEU, p^tre^ vic. de Conteville.
DESCOURS, curé.

Nous avons également trouvé le mémoire des frais des funérailles :

Mémoire de ce qui est dû pour les funérailles de M. l'abbé Dufour faites dans l'église de Criquiers, paroisse de Normandie.

A M. le curé de Criquiers..................	6 liv.	
A son vicaire..............................	3 liv.	
A quatre prêtres étrangers qui s'y sont rendus, chacun un écu........................	12 liv.	
Au magister................................	2 liv.	
Plus au ciergier...........................	26 liv.	4 sols.
Plus aux sonneurs, qui étaient au nombre de 6, pour avoir sonné un jour et demy, chacun trente sols, ce qui fait.........	9 liv.	
Plus à celui qui a fait la fosse..............	1 liv.	10 sols.
Plus aux deux femmes qui l'ont ensevely....	3 liv.	
Plus au charpentier qui a fait le cercueil....	4 liv.	

Autre mémoire.

Pour les domestiques de Criquiers qui ont passé la nuit..........................	3 liv.	
Plus pour celui qui a conduit la chaise en allant et venant......................	3 liv.	
Plus tant pour le maçon que pour les briques..................................	1 liv.	12 sols.
Plus pour distribuer aux pauvres...........		16 sols.

Martial Dufour était chanoine de la Cathédrale de Beauvais en 1727. En 1730, il était vicaire général avec les chanoines Michel et Jussieu. En 1736, il signait un mandement avec les vicaires généraux Jussieu et Divery.

Le 1er mai 1745, quelques mois avant sa mort, il léguait ses biens aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. Son nom

se trouve gravé sur les tables de marbre de la chapelle de l'Hospice des Pauvres de cette ville.

Voici son testament :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Après avoir recommandé mon âme à Dieu, le suppliant de me pardonner mes péchés par les mérites de Jésus-Christ, de mon patron saint Martial, et de tous les saints et saintes du Paradis, j'ai fait mon testament, ainsi qui s'ensuit :

« Je donne et lègue aux Dames Carmélites de Bordeaux, du couvent de Saint-Joseph dont j'ai l'honneur d'être supérieur immédiat, la somme de huit cents livres une fois paiée, me recommandant aux prières de ces saintes religieuses.

« Je donne et lègue MM. de la Mission de la ville de Limoges, la somme de cent livres une fois paiée.

« Je fais et institue pour légataires universels les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de cette ville de Beauvais.

« Je donne et lègue à chacun de mes domestiques, qui se trouveront à mon service lors de mon décès, la somme de cinquante livres de rente viagère.

« Je prie Monsieur Bernadet, chanoine de la Cathédrale, d'être mon exécuteur testamentaire et d'accepter ma montre en cette qualité. Je le prie, aussi bien que Mrs les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de faire acquitter trois cents messes pour satisfaire à celles que je n'aurai pas satisfait autrefois entièrement et dont je me serais chargé ; l'incertitude ou je suis d'y avoir satisfait m'oblige à cette chose.

« Je prie aussi les mêmes Messieurs de faire toucher au séminaire de Rhoder, qui est conduit par les Jésuites, deux cents livres une fois paiées, pour satisfaire à ce qu'un de mes amis m'a recommandé en mourant.

« Et après avoir leu et releu mon présent testament, j'ai reconnu être ma dernière volonté.

« Fait à Beauvais, ce premier mai mil sept cent quarante-cinq.

« Signé : DUFOUR,

« *Chanoine de la Cathédrale de Beauvais*, »

avec paraphe.

Quelques jours après son décès, le 2 août suivant, un service solennel fut chanté dans l'Eglise cathédrale de Beauvais pour le chanoine Martial Dufour.

A. BELLOU.

L'ART ET LES LOIS DU VERS

J'ai trouvé, dans les papiers de mon défunt aïeul, un ancien grimoire manuscrit et qui m'a paru d'autant plus curieux qu'il constitue une sorte de répertoire très significatif des principales traditions de la sorcellerie, dans notre région sud-picarde. J'ai toujours considéré que rien ne saurait s'exprimer qui puisse être absolument inexistant, et je demeure convaincu que la superstition elle-même recèle, de par les aspirations humaines dont elle est la manifestation, de profondes vérités insoupçonnées. L'analyse de ce grimoire pourra, s'il y a lieu, faire l'objet d'une communication ultérieure; je ne veux retenir pour l'instant, de ce qui le concerne, que le rapprochement que je me suis plu à établir entre les formules incompréhensibles d'invocations ou de conjurations, et les interjections religieuses, dont les hymnes antiques sont toujours accompagnées ou suivies, qu'il s'agisse des Védas, d'Orphée ou du chant des frères Arvales. Et j'ai trouvé que la forme de ces fragments incantatoires, en apparence quelconques, était basée sur des lois phonétiques très obscures, mais dont l'application est caractéristique, partout où il s'agit de rythmer en quelque sorte la volonté humaine par l'action. Ces lois, dont le développement a créé l'*allitération* et l'*assonance*, sont tellement instinctives, dans l'usage que tous les peuples en ont fait dès l'origine, qu'elles servent de point d'ap-

pui non seulement à tous nos refrains populaires, mais encore à tous les vieux chants religieux ou guerriers. La *Danse du Glaive*, reproduite par M. de la Villemarqué dans son Barzaz-Breiz, est très significative sous ce rapport, et les syllabes celtiques s'y entrechoquent, en quelque sorte, comme des lames d'acier.

Les proses latines de l'Eglise catholique, les litanies et la Préface notamment, n'ont pas négligé non plus ce mode de suggestion, et tout l'art de Virgile est fait du sens exquis de ces lois fondamentales d'expression orale. Il semble que la Science du Verbe ait absolument les mêmes bases que la Musique, les voyelles jouant le rôle de notes et les consonnes ayant pour fonction de marquer le rythme.

D'autre part, l'adaptation primordiale et quasi exclusive du rythme aux invocations religieuses semble établir l'identité des deux intuitions poétique et philosophique, la poésie n'étant destinée qu'à donner le souffle et la vie aux idées conçues en principe par le Voyant. N'est-ce pas le Verbe qui crée ? *Et Verbum caro factum est*, dit le Christianisme.

L'Art fit donc, à l'origine, partie du sacerdoce, et il ne faut pas s'étonner de voir persister, à travers les traditions démoniaques de nos campagnes, les procédés d'expression verbale, mis en usage par les vieux prêtres.

Quel cliquetis de sons dans ces formules contre la fièvre, la torture ou les pertes au jeu, etc. : Agla, aglanos, agladenas — Ibel, habeo, ibabel, habet. — Briac, cabrac, caraba, cadebrac, cadebracam, etc., etc.

Mais qu'est-ce donc que l'Art, et comment déterminer logiquement son essence ?

« *Tu n'est que ce que tu penses, pense-toi donc éternel* », a dit Villiers de l'Isle-Adam. Au bout de toutes les négations, au fond de tous les doutes, l'homme, impuissant à nier sa propre essence, même en rêve, et quand bien même il ne serait dans l'Apparence universelle que le rêve de soi-même, en arrive à se demander s'il ne pourrait pas être aussi bien tout ce qui existe.

N'existe-t-on pas quelquefois sans le savoir, dans le sommeil par exemple ? Quelle est donc l'étendue de ce que nous sommes ? Où se dresse la limite de notre Identité ? Sans doute là où se heurte notre Ignorance, là où s'arrête notre Recherche, puisque

nous *cherchons*, là aussi où nous cessons de souffrir. Ainsi nous pourrions être *toute l'Existence,* mais nous ne sommes assurément pas *toute la Conscience.* D'autre part, nous pourrions ne pas exister, n'avoir jamais existé, n'avoir pas toujours existé ou cesser d'exister : de là deux notions primordiales vers la Raison d'être : *le Tout*, *le Néant*, les deux termes opposés, les deux pôles de l'Absolu, reliés entre eux par un rapport ineffable, Dieu ou la Conscience universelle. Or, toute Création, toute manifestation de notre Moi indépendant, constitue un autre rapport, celui de la Conscience individuelle à la Conscience universelle. Là est la source de notre grandissement. Cette Création en puissance d'être est représentée par l'Idée, laquelle procède à la fois de la Sensation et de la Pensée.

Du fait même de la perception, toute chose perçue devient nôtre, comme malgré nous ; mais de ce choc reçu, il nous est loisible de diriger l'énergie dans tel sens que nous jugerons, par l'intermédiaire de la Volonté. La Création est alors représentée par l'*Effort*. Cet effort est la seule chose qui nous appartienne en propre ; le reste est situé en dehors de nous : symbole ou parole, ligne ou machine, souffle ou fluide, cet effort est la Vie, il est le Travail, il est l'Art, et soutient, barre mystérieuse, ces deux plateaux de l'éternelle Balance : d'un côté le Temps, de l'autre l'Espace. C'est pourquoi il est l'Infini, et c'est pourquoi il est l'Immortalité.

Imaginez donc une Idée sans son vêtement, un mouvement sans sa trajectoire ! Mettre en rapport les lois métaphysiques avec les lois physiques, chercher les mystérieuses correspondances qui sont comme le lien vital des choses, assembler les divines analogies par quoi l'on surprend les vérités éparses en vol vers l'avenir, telle doit être la mission de l'artiste. L'Art c'est le Rythme dans toute sa plénitude.

Jusqu'ici, la seule intuition des peuples et des grands génies a suffi à percevoir, par fugaces éclaircies, de quoi nouer autour des séculaires chefs-d'œuvre le magique faisceau des apparences flamboyantes ; mais voici l'heure venue où des recherches convergentes, doit jaillir la science exacte des moyens. Remontons le cours de l'Histoire.

Le Rythme d'abord, naquit, enseigné à l'Imagination par les bruits naturels : galops de cheval, murmures de torrent, fracas

de cascade, crépitements de pluie sur les feuilles, balancements sonores de houle marine, ondoiements de forêt sous le vent et reproduits par la marche ou le geste, pour scander, au battement des cœurs, la chanson du pâtre, le pœan du guerrier ou l'hymne du prêtre. Ivres de l'idéale folie propre aux seuls enthousiastes, épris de la cadence éperdue dont le frisson sacré stimule la vie, les premiers aèdes conçurent un art synthétique où frénétiquement se balançaient, dans une harmonie unique, les trois sœurs célestes : la Danse, la Musique et la Poésie, ceintes de la même couronne et les mains jointes. Cependant (et l'on doit en prendre note), à la jeune et vive Terpsichore incombait la tâche délicate de diriger ses compagnes : aussi bien ne composait-on point, comme aujourd'hui, la musique sur les paroles, mais au contraire, selon l'intonation des notes, sur le moule sonore de l'air ou de la mélodie, venait s'appliquer le mètre poétique, le vers quel qu'il fût, libre ou mesuré, homérique ou pindarique, épique, dramatique ou lyrique. Le rythme étant engendré par la succession des temps forts et des temps faibles, le temps simple ou unité de temps était égal à la note la plus brève, à la syllabe la plus rapide, au mouvement de danse le plus court.

Et le vers, à l'origine, dut être simplement syllabique, comme le démontrent du reste les recherches de folk-lore et comme le font pressentir les diverses hypothèses philologiques, fruit de l'étude des vieux textes. Ainsi, le vers aryaque primitif aurait été un vers de seize syllabes distribuées par mesures tétrasyllabiques, selon l'arrangement ultérieurement cher à notre époque médiévale, témoin le Romancero espagnol, en vers de huit pieds assonant parfois de deux en deux.

Mais la Parole a d'autres lois que la Musique, ou plutôt les mots ont une vie propre, en raison du sens particulier dont on les affuble, et quelle que soit aussi la suggestion de la note ou du son. Je veux parler de l'accent tonique.

Or, la fonction de l'accentuation dans les langues anciennes, (sanscrit, grec, latin), n'était pas seulement d'enfler la prononciation de certaines voyelles, mais encore de rendre les syllabes plus aigües ou plus graves, et de faire ainsi varier la voix de l'intervalle environ d'une quinte musicale, suivant le cas et selon la règle.

Simple auxiliaire naturel, mais à l'origine indépendant du rythme, que marquaient seuls les temps forts et les temps faibles musicaux, distribués presque sans distinction de syllabes, l'accent tonique servit, dès le commencement, à régulariser la mesure, et sa présence fut jugée nécessaire au moins sur l'une des quatre voyelles sonores du pied métrique primitif. Plus tard, il lui fallut compter avec la quantité, théorie de convention que fit naître l'habitude instinctive et naturellement inflexible du frappé rythmique de la mesure à quatre temps, (soit : un temps fort, un temps faible, un temps moyen, un temps faible). On en vint à choisir, pour les syllabes initiales dont on avait remarqué l'allongement, des voyelles qui fussent longues de leur nature, et sur lesquelles la voix pouvait, en quelque sorte, peser deux fois, de façon à permettre l'omission d'une syllabe. Ainsi naquit le dactyle; ainsi, mais un peu plus tard sans doute, naquit le spondée.

D'autres voyelles, brèves de nature, furent ensuite allongées par rapport à leur position : aussi bien, pour l'intelligence harmonique de l'hexamètre latin, par exemple, qui est un vers de vingt-quatre temps, faudrait-il faire comme Attius qui écrivait deux fois les voyelles longues, (étant donné que les deux temps de pareilles voyelles peuvent porter, l'un l'accent grave, l'autre l'accent aigu, ou réciproquement), ou bien encore intercaler une lettre analogue à notre e demi-muet ou à l'à bref sanscrit entre les consonnes prolongatrices du son. Ainsi l'on écrivait : Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor. — Eexori|àare ali|quiis nòos | triis eex | òossibus | uùltor.

Aussitôt la quantité apparue, l'accent tonique qui, en sanscrit, se portait, sans considération d'aucune sorte, sur le dernier déterminant du radical, sur les affixes par conséquent, commence dans la langue grecque un mouvement de retraite, achevé plus tard en allemand, vers la partie abstraite du mot, pour, ensuite, chez les Latins, se faire le serviteur de la quantité, qui seule a mission de lui indiquer sa place. De là, dans le vers ancien, la position et la forme, d'avance arrêtées, de certains pieds immuables; de là encore le rôle de la césure qui n'est autre chose, comme aussi dans le vers moderne, qu'un rappel de l'accent.

Aussitôt la quantité perdue, l'accent tonique cherche à prendre la place du temps fort avec lequel plus tard il doit se fondre,

par l'abandon de ses variations musicales, et, dès le règne d'Auguste, en dépit de la convention, il revendique ses droits à la prépondérance, consacrant ainsi dans un nouveau moule, à l'époque de la décadence et jusque dans l'hexamètre allemand, la mesure à trois temps jadis représentée par l'iambe et le trochée devenus eux aussi, par l'oubli des valeurs quantitatives, de simples assemblages de deux syllabes.

Hormis l'arabe et le lithuanien, toutes les langues, et particulièrement en Europe, nos idiomes romans ont tour à tour, et comme d'instinct, rejeté la quantité par une singulière évolution contemporaine du remplacement de la poésie chantée par la poésie récitée, pour en venir, à travers les transitions et transmutations diverses — décadentes ou médiévales — à ne reconnaître plus que la loi de l'accent.

Voici le temps venu où toute règle étroite ou superficielle va s'effondrer devant cette équitable suprématie, et d'aucuns ont déjà proclamé que toute poésie n'avait d'autre devoir que d'être expressive et incantatoire, c'est-à-dire d'aller droit à l'harmonie et à la justesse émotive par l'enchaînement sensationnel et comme magnétique des mots principaux de la phrase, reliés entre eux par l'allitération ou par l'assonance, sans plus s'occuper du calcul puéril des syllabes. Sans aller aussi loin d'un seul élan, sans méconnaître non plus, pour certains sujets l'incomparable valeur des rythmes acquis, notons simplement la tendance et la tentative, et bornons nous, pour l'instant, à analyser dans leur essence les cadences propres de notre idiome, avec les ressources qu'on en peut tirer.

Pour quiconque sait observer d'une oreille attentive et sagace l'accentuation d'une phrase française, trois sortes de syllabes se distinguent : les *fortes*, les *infléchies*, les *atones*. Inexorablement, notre accent tonique porte sur la dernière voyelle sonore du mot ; mais, dans les vocables de plus de deux syllabes, se présente une espèce d'accent secondaire plus faible que j'appelle ici — *infléchissement*, d'un terme peut-être inexact, mais significatif, et qui se place sur les initiales. Ainsi, dans *camarade*, la syllabe *ca* est infléchie, la syllabe *ma* est atone, la syllabe *ra* est forte, la dernière est muette. Dans l'intérieur des phrases cet infléchissement affecte en outre particulièrement les particules et les monosyllabes de moindre importance. C'est du mélange à peu près

régulier des accents forts, des accents faibles ou secondaires, et des atones, que s'engendre le rythme, et pourvu que chaque mesure ou pied métrique renferme au moins une fois la tonique et l'infléchie, distribuées forcément au rebours de la cadence musicale, (laquelle se scande en appliquant le temps fort à la note initiale), la même harmonie intrinsèque et fondamentale sera obtenue, quel que soit le nombre des atones, lequel, du reste, ne saurait dépasser trois. Ainsi, en parodiant ces vers de Louis Marsolleau :

Ophélie, avec des fleurs, s'en va vers la nuit,
S'en va, très pâle et trépassée et sans un bruit.

Le premier vers se divise en trois groupes de syllabes, l'un de trois avec deux accents, (l'un fort, l'autre faible); le deuxième de quatre et le troisième de cinq syllabes avec chacun aussi deux accents. Le second vers est un alexandrin bicésuré, qui correspond harmoniquement au premier. Rétablissons les vers de Marsolleau : le premier vers n'aura plus que onze syllabes et l'harmonie n'aura pas varié, car le nombre des accents demeurera le même :

Ophélie, avec des fleurs, bercée au flot,
S'en va, très pâle et trépassée, au fil de l'eau.

Tel, pour exemple, se dispose, sans nulle considération des atones, le vieux vers des *Nibelungen*.

Quatre espèces de pieds équivalents et polymorphes se présentent :

1° Le *dissyllabique*, le spondée allemand, fort rare, puisque la voix doit s'élever deux fois de suite, ce qui ne peut guère s'obtenir que par la répétition d'un monosyllabe exclamatif. Ex. : Viens ! Viens !

2° Le *trissyllabique*, l'ancien iambique, (au point de vue absolu de la cadence et des temps, le spondée en valant deux), l'anapestique anglais ou russe, avec l'infléchissement sur l'initiale. Ex.: Cavalier.

3° Le *tétrasyllabique*, l'ancien dactylique avec l'infléchissement sur la seconde, rarement la première. Ex : La Liberté.

4° Le *pentasyllabique*, autrefois dit *sesquialtère* ou *péonique*, forcément boiteux et propre surtout à l'expression des choses

de rêve, à cause du glissement de la voix sur les atones. Ex.: « Faudra-t-il mourir? »

Chacune de ces mesures rythmiques porte inévitablement l'accent tonique sur la finale sonore et ne peut se joindre à la suivante que par ce que l'on appelle, dans l'alexandrin, une *césure*, abstraction faite des muettes qui peuvent être rejetées d'un pied dans l'autre. Ex., ce vers de José-Maria de Hérédia :

Le four rougit ; la plaque est prête. Prends ta lampe.

Il y a deux césures, la première de toute régularité : Le four rougit ; la plaque est prête ; la seconde est à enjambement : la plaque est prête. Prends ta lampe.

Aussi bien, selon de tout modernes essais, à l'aide de ces mesures capables de se remplacer l'une l'autre, ou de s'ensuivre identiques et toujours semblables en un cadre, dont la longueur et l'étendue seraient déterminées d'avance ou non, au gré du poète, j'aperçois possible, par l'énonciation d'une règle unique du vers français, la création définitive de mètres variés et d'une harmonie toujours égale, encore que multiforme. Ainsi font les Anglais, les Russes, les Allemands, de leurs dactyles, de leurs anapestes, de leurs iambes, pieds toniques affublés de vieux noms, maintenant faux.

Quel que soit l'idéal joyau rêvé par le poète, et qu'on veuille enchaîner ou non en de régulières strophes les formes ainsi déduites, il est certain qu'il y a là une mine de merveilleuses pierreries et de gemmes, capables de vêtir de leurs splendeurs inaccoutumées mainte princesse ou sirène encore à naître.

Tels se rangent, presque indépendants désormais des conventions de la Musique, les *pieds simples*, desquels procèdent immédiatement, par amalgame ou combinaison, trois autres assemblages rythmiques auxquels je veux donner le nom de *pieds mixtes*. Voici d'abord la mesure *double pentasyllabique* affectée de trois accents dont un secondaire, placé tantôt sur l'initiale, tantôt sur la troisième et deux forts. Cette mesure est d'un emploi rare et seulement au commencement des vers pour varier le rythme, dans les essais modernes. Ex.: « Viens ! et sois mon Dieu ! »

Voici maintenant la mesure *hexasyllabique* complémentaire du vers dit de dix pieds, qu'illustrèrent les chansons de geste,

et génératrice de l'admirable alexandrin classique, tant reproché pour sa monotonie, et susceptible pourtant de tant de cadences équivalentes. Grave et majestueuse, cette mesure frappe aussi trois syllabes de l'accent, dont une simplement infléchie et capable de se placer, soit sur la deuxième, soit sur la quatrième, plus rarement ailleurs. Ex.:

La valeur n'attend pas, le nombre des années.

Les syllabes : leur, pas, nom, nées, portent l'accent fort.

Accouplée à l'hémistiche octosyllabique, elle engendre le vers hypermètre de quatorze syllabes, que de récentes tentatives ont assez heureusement marié aux tirades alexandrines. Ex.: Le corps voluptueux que son étreinte fait frémir.

L'autre mesure qui, dès l'antiquité, avait reçu le nom d'*épitrite*, comporte sept syllabes, mais n'est guère que la réunion du trisyllabique et du tétrasyllabique, à moins que l'infléchissement de la syllabe initiale ne se trouve supprimé, ce qui est rare. Cette mesure présente la même ordonnance harmonique que les deux précédentes ; mais elle doit être, de ce fait, placée la dernière ou former un vers indépendant. Ex.: Papillons, ô papillons !

Cette observation me conduit à dire que, même dans les vers composés de pieds impairs, les mesures initiales peuvent très facilement se prévaloir de la suppression de la syllabe du commencement, sans que la cadence en soit altérée. Ex.:

Ophélie, avec des fleurs, bercée au flot,
S'en va très pâle et trépassée au fil de l'eau.

Les deux vers ont évidemment la même harmonie, quoique le premier soit plus court que le second.

Parfois, de même le dernier pied peut demeurer incomplet ou *catalectique*. Comme les pieds simples entre eux, les pieds mixtes s'équivalent.

Un groupe de deux pieds mixtes à la même étendue tonale qu'un autre de trois pieds simples. Ainsi s'explique l'alternance du ternaire avec l'alexandrin. Ex.:

Le four rougit, la plaque est prête. Prends ta lampe,
Modèle le paillon qui s'irise ardemment.

Tout ceci résulte de l'accentuation davantage portée sur le

milieu et sur la fin du vers qui n'est, lui, qu'une espèce de mot composé.

De ce qui précède, il ressort que l'hexamètre latin transporté dans notre langue aurait 24 syllabes distribées par groupes de 10, de 8 et de 6, selon les césures obligées ; l'hexamètre allemand en aurait dix-sept ou même dix-huit à la rigueur. Conclusion : De tout temps, les mêmes lois naturelles ont présidé à la métrique et à la mécanique des vers ; seule a varié leur adaptation aux circonstances linguistiques ou musicales.

Un dernier mot :

Il n'y a peut être pas d'idées neuves : les idées générales comme les sentiments primordiaux sont des causes immuables et peu nombreuses : au Poëte de tirer de leurs chocs réciproques les mille relativités magnétiques, que sa perception propre lui fera découvrir, parmi les multiples effets. Qu'il acquière donc une forme qui soit sienne. Héritier des vieux enchanteurs, il doit savoir le secret des talismans ; qu'il sache donc frapper, je ne dis pas fort, mais juste ; qu'il sache frapper par la position et la figure des mots, suggesteurs de sa pensée, tantôt comme jetés au hasard, tantôt réunis en un faisceau lumineux comme d'étincelles, tantôt se rappelant les uns les autres, par des retours de syllabes et par le mélange harmonieux des assonances et des rimes. Qu'il saisisse l'éclair dans sa main droite et qu'il soit tour à tour Jupiter et Vulcain : qu'il passe tour à tour, suivant les conjonctures du sujet, de la prose concise ou de la prose cadencée au vers libre et du vers libre au vers mesuré, colorés l'un et l'autre de tous les feux de l'arc-en-ciel, de toutes les nuances du crépuscule, de tous les mirages des nuits d'automne. Qu'il y ajoute, par la répétion d'un motif, le charme ineffable du refrain, la beauté religieuse des répons et aussi l'obsession des lentes mélopées. Mais avant toutes choses qu'il se recueille afin que, nourri d'avance de la fréquentation des grands morts et des naturelles musiques flottantes, il puisse distinguer dans l'ombre le sillon de clarté qui le conduira, par le sentier couvert de gouttes sanglantes, vers le Palais de mystère où chantent les anges de l'immortalité.

PHILÉAS LEBESGUE.

ÉPIGRAPHIE

DU CANTON DE

CHAUMONT-EN-VEXIN

(Suite et Fin).

TRIE-CHATEAU.

A. — *ÉGLISE.*

CCLII.

Cloche (1828).

Diamètre : 98 cent.

☞ FONDUE EN 1828 SOUS LA MAIRIE DE M^{R} J B^{TE} CRETIN CHEVALIER DE LORDRE R^{AL} ET MILITAIRE DE S^{T} LOUIS OFFICIER DE LA

☞ LEGION D HONNEUR (1) MR LOUIS AUG^{N} DUCLOS ETANT ADJOINT J AI ETE BENIE PAR MR F^{S} BASILE BONNARD CURE DE TRYE CHATEAU

☞ & NOMMEE CAROLINE PAR LE DIT MR CRETIN & M^{DE} CAROLINE LEDUC NEE CERTAIN.

---

(1) Voir son épitaphe, n° CCLIV.

Cette cloche n'est pas signée. Elle a été fondue à Aumale par le fondeur Evrot-Boudin, qui s'était installé dans cette localité, succédant à son beau-père, J.-B. Cavillier (1). M. Dergny, qui a trouvé dans les clochers des cantons d'Aumale, Blangy, Forges-les-Eaux, Londinières et Neufchâtel de nombreuses cloches fournies par Evrot, depuis 1814 jusqu'en 1849, fait observer que la plupart de ces cloches ne portent, comme celle de Trie, aucun nom de fondeur. La formule de leurs inscriptions, presque toujours la même, les rend, d'ailleurs, reconnaissables (2).

B. — *ANCIEN CIMETIÈRE* (3).

CCLIII.

Tombe de Mme Leduc, née Delavigne (1815).

Contre la chapelle latérale de l'église, au sud. Pierre debout, dans laquelle est encastrée une plaque de marbre gris.

ICI REPOSE
DAME CATHERINE JULIE
DELAVIGNE,
V^VE. DE C^LES. J^PH. LEDUC,
CONSEILLER DU ROI,
NÉE LE 8 9BRE. 1745,
DÉCÉDÉE
LE 11 FÉVRIER 1815.
LA RECONNAISSANCE
DE SES ENFANS,
A GRAVÉ SUR SA TOMBE
CETTE SIMPLE EPITAPHE.
CI-GIT UNE BONNE MÈRE.
Requiescat in Pace

(1) On trouve de lui deux petites cloches datées de 1814 dans le clocher de Chambly.

(2) Cf. D. Dergny, *les Cloches du pays de Bray*, t. II, passim.

(3) Autour de l'église; actuellement dépendance du presbytère.

Cette dame, décédée à Paris, fut inhumée à Trie par les soins de l'exécuteur de son testament Pierre Vallon, avocat à la cour royale de Paris et maître des requêtes au conseil de S. A. R. Monsieur, frère du roi.

C. — CIMETIÈRE (1).

CCLIV.

Tombe du colonel Cretin, maire de Trie-Château (1836).

Pierre très simple placée le long du mur de clôture méridional :

ICI
REPOSE LE CORPS
DE M. LE COLONEL *CRETIN*
CHEV^ER DE S^T LOUIS OFF^ER DE LA LÉGION D'HONNEUR
DECÉDÉ LE 13 DÉCEMBRE 1836
AGÉ DE 71 ANS.

Les habitans de Trye-Château voulant
perpétuer sa mémoire comme militaire et
maire de Trye, carrières qu'il a parcourues
avec distinction, bravoure et loyauté, lui ont
fait graver cette inscription comme
témoignage de leur reconnaissance.

Jean-Baptiste Cretin, né à Besançon le 9 novembre 1765, remplit pendant les Cent-Jours les fonctions de général de brigade et commanda la citadelle d'Amiens Sous la Restauration, il devint maire de Trie-Château et membre du conseil d'arron-

---

(1) Situé au nord du village, sur le bord du chemin de Trie-la-Ville. Il est commun aux deux localités.

dissement pour le canton de Chaumont. On conserve à Trie le souvenir d'une grande fête qu'il donna, avec tout l'appareil militaire, en l'honneur de Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, ministre des cultes et pair de France, alors en tournée de confirmation. En 1830, il organisa la garde nationale et fut nommé commandant du bataillon de Trie. Il habitait une maison contiguë à la porte fortifiée dite porte de Gisors, et avait des liens de parenté avec le général Tuncq, l'ex-conventionnel Musset, et le général baron Joseph Morand, qui tous ont également habité Trie-Château (1). On connait un portrait du colonel Cretin, peint, dit-on, au moment du Congrès de Châtillon, en 1814, et actuellement conservé à Trie dans une maison particulière.

CCLV.

Tombe de l'abbé Bonnard, curé de Trie-Château (1834).

Devant la croix du cimetière.

ICI REPOSE
M. *J. B. BONNARD*
DÉCÉDÉ CURÉ DE TRYE CHATEAU
LE 17 FÉVRIER 1834
A L'AGE DE 70 ANS
APRÈS 31 ANS D'EXERCICE

SON ESPRIT DE TOLÉRANCE
LUI MÉRITA L'ESTIME PUBLIQUE

LES HABITANS RECONNAISSANS
LUI ONT FAIT ÉLEVER CE MONUMENT

---

(1) Nous devons à notre regretté confrère M. Alfred Fitan ce résumé de la biographie du colonel Cretin.

CCLVI.

Tombe de l'abbé Godin, curé de Trie-Château (1873).

Devant la croix du cimetière.

†

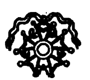
A
LA MÉMOIRE
DE
EDOUARD ALEXANDRE
GODIN
DÉCÉDÉ CURÉ
DE TRYE CHATEAU
1815-1873

Requiescat in pace

CCLVII.

Tombe de Jacques Coeffet, chevalier de la Légion d'honneur (1860).

Pierre debout



ICI REPOSE
LE CORPS DE
M[r] *JACQUES COEFFET*
OFFICIER RETRAITÉ, ET CHEVALIER
DE LA LÉGION D'HONNEUR
DÉCÉDÉ LE 15 FÉVRIER 1860, DANS SA 89[E] ANNÉE

DE PROFUNDIS

L'acte de décès de M. Coeffet, aux actes d'état-civil de Trie-Château, n'indique pas dans quelle arme il a servi Nous croyons qu'il a servi dans l'infanterie. M. Coeffet était né à Reilly, le 11 septembre 1771, de Charles Louis Coeffet, facteur de la vente du bois de Reilly, et de Victoire-Véronique Lambert.

CCLVIII.

Tombe de A.-F. Le Duc, chevalier de la Légion d'honneur (1871).

Pierre couchée, à l'angle nord-ouest du cimetière.

CI GIT
AMAND FIDÈLE LE DUC
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE
DE S^T LOUIS
MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR
DÉCÉDÉ EN SON CHATEAU DE TRYE LA VILLE
LE 11 JANVIER 1871
DANS SA 88^E ANNÉE

Ancien capitaine de cavalerie, né à Paris, le 6 février 1783, de Charles-Joseph Le Duc et de Catherine-Julie Delavigne, il avait épousé Judith Caroline Certain de Bellosanne, qui fut marraine des cloches de Trie-Château et de Trie la-Ville, et dont l'épitaphe suit.

CCLVIII *bis*.

Tombe de Judith-Caroline Certain de Bellosanne, épouse de A.-F. Le Duc (1859).

Pierre couchée, à côté de la précédente.

CI GIT
DAME JUDITH DE BELLOSANNE
NÉE LE 29 SEPTEMBRE 1796
DÉCÉDÉE A PARIS
LE 26 FÉVRIER 1859
ÉPOUSE DE M. AMAND LEDUC
CAPITAINE D'ÉTAT MAJOR
CHEVALIER DES ORDRES DE St LOUIS
ET DE LA LÉGION D'HONNEUR

CCLIX

Tombes de la famille d'Espériès (1869, 1876, 1879).

A l'angle sud-est du cimetière, se trouvent deux tombeaux sous lesquels sont inhumés :

Raimond-Alexis-Amédée, vicomte d'Espériès, décédé le 25 janvier 1869, *à l'âge de* 67 *ans.*

Louise-Marie Pinedde Le Daën du Cosquer, vicomtesse Amédée d'Espériès, décédée à Domfront (*Oise*), *le* 14 *février* 1879, *à l'âge de* 72 *ans* (veuve du précédent).

Amédée-Louis-Marie-Eugène, baron d'Espériès, capitaine au 26me *de ligne, décédé à Nancy le* 25 *janvier* 1876, *à l'âge de* 38 *ans* (leur fils).

Le vicomte d'Espériès était venu habiter Trie-Château en qualité de percepteur de cette localité.

La Chesnaye-Desbois et Badier consacrent une notice à la famille d'Espériès, originaire des Cévennes (1). D'après l'*Indicateur* dressé par M. Louis Pâris, le Grand Armorial général de d'Hozier contient les noms suivants : Daën (Bretagne), I, 95, 611 ; du Cosquer (Bretagne), I, 704, 891, 1114.

---

(1) *Dictionn. de la Noblesse*, 3e édit., t. VII (1865), col. 393-395.

CCLX.

Tombe de la veuve Coutable (1884).

Colonne en pierre, haute de 2m 60 et surmontée d'une croix en pierre.

MONUMENT
ÉLEVÉ PAR LA RECONNAISSANCE
DES HABITANTS DE TRYE LA VILLE
A LA MÉMOIRE DE
VEUVE URANIE COUTABLE
DÉCÉDÉE LE 12 NOVEMBRE 1884 A L'AGE DE 69 ANS

ELLE A PASSÉ EN FAISANT LE BIEN
ET SA MÉMOIRE RESTERA EN BÉNÉDICTION

Cette personne, veuve d'un simple berger, se fit remarquer par un très grand esprit de charité et de dévouement. Elle élevait les enfants et soignait les malades, sans aucune rétribution.

CCLXI.

Tombe d'E.-E. Cognet, ancien maire de Trie-Château (1893).

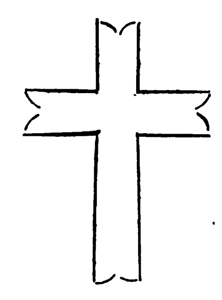
A l'entrée de la partie nouvelle du cimetière, contre la muraille nord. Sarcophage rectangulaire en granit, légèrement incliné portant en relief une croix en granit poli. L'inscription se lit à gauche de la croix, sous le croisillon; lettres dorées.

EUSICE EUSÈBE
COGNET
ANCIEN MAIRE
DE TRIE-CHATEAU
1831-1893

CCLXII.

Tombe d'Alfred Fitan (1893).

Sarcophage rectangulaire en pierre, légèrement incliné. A l'angle sud-ouest de la partie nouvelle du cimetière



ALFRED FITAN
HISTORIEN DE TRIE
1852-1893

Né à Trie-Château le 16 janvier 1852, décédé à Trie-Château le 30 octobre 1893, Jean-Alfred Fitan eut toute sa vie le culte du pays natal. Si une mort prématurée ne lui a pas permis d'en devenir réellement l'*historien*, il réunit, du moins, sur le passé si intéressant de cette localité privilégiée, des documents de toute espèce. Sa profession de libraire à Paris lui facilita la formation de cette collection, aujourd'hui encore entre les mains de sa famille, et qu'il serait très désirable de voir entrer un jour dans un dépôt public. Tout entier à ses projets d'histoire de Trie, Alfred Fitan a peu publié. Il fut le collaborateur de M. Léon de Vesly, avec lequel il fouilla le dolmen de Trie (*Exploration du dolmen de Trye-Château* : Paris, Ducher, 1877; in-8°), puis celui d'Henri Le Charpentier pour la publication du *Journal d'un bourgeois de Gisors* (Paris, Ducher, 1878. in-8°). Ses travaux personnels se bornent à la réédition d'une brochure de 1779 sur les *Eaux de Trie-Château* (Paris, veuve Morel, 1880; in-8°), et à la rédaction d'une *Notice historique* très abrégée *sur*

Trie-Château, qu'il fit paraître en 1891 (Méru, Pol Mayeux ; in-8°), à l'occasion d'une fête locale.

Le discours prononcé sur sa tombe, le 2 novembre 1893, par son ami M de Vesly, d'abord inséré dans deux des journaux de Gisors, *l'Avenir du Vexin* et *l'Echo républicain* (nos du 5 nov.), a été ensuite successivement reproduit dans le *Journal de Brionne* (n° du 12 nov.), *l'Ami des monuments* (7e vol., 1893, p. 349-350), le *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure* (exercices 1892-93-94, p. 51-52), et les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin* (t. XVI, p. XI-XII). — Il existe aussi sur Alfred Fitan un article biographique, avec portrait, signé Louis Girardin, et inséré dans la revue *la France moderne* (n° du 8 mars 1892).

D. — *HOTEL-DE-VILLE.*

CCLXIII.

Cloches de l'horloge publique (XIXe siècle).

Le curieux édifice du XIIe siècle qui sert d'hôtel-de-ville à la commune de Trie-Château est surmonté d'un campanile construit vers le milieu de notre siècle. Ce campanile renferme l'horloge publique et abrite trois clochettes achetées à la même époque pour la sonnerie des heures. Sur la plus grosse, on lit uniquement cette signature :

HILDEBRAND FONDEUR A PARIS

E. — *MONUMENTS DIVERS.*

CCLXIV.

Souvenir de Pierre de Saint-Denis (1860).

Dans la rue conduisant aux deux stations de chemin de fer qui desservent Trie-Château, la façade d'une petite maison en briques, composée seulement d'un rez-de chaussée, présente une pierre encastrée, sur laquelle on peut lire les mots suivants :

SOUVENIR
DE
MONSIEUR PIERRE DE S^T DENIS
DONNÉ PAR LUI EN 1860
A L'AGE
DE 102 ANS

Cette inscription rappelle la donation faite par le vieillard à sa servante de la maison dont il s'agit, alors nouvellement construite. Saint-Denis, qui mourut à Trie-Château le 15 novembre 1860, à l'âge de 102 ans 5 mois et 3 jours, avait été chaleureusement fêté par ses concitoyens au moment du centième anniversaire de sa naissance. Il nous a été impossible de retrouver sa tombe dans le cimetière communal.

Pierre de Saint Denis, né à Villers sur-Trie le 12 juin 1758, était vitrier lorsqu'il épousa, le 4 octobre 1785, à Trie-Château, Françoise-Adélaïde Morel, fille de François Morel, le fondeur dont nous avons rencontré plusieurs cloches au cours de cette exploration épigraphique.

TRIE-LA-VILLE.

A. — *ÉGLISE.*

CCLXV.

Réparations à l'église (1671 et 1876).

Inscription gravée au-dessous du glacis du premier contrefort soutenant le mur septentrional de la nef, à partir de l'ouest.

CEttE EgLISE A ÉTÉ RÉPARÉE
LE XXVIII · AOVST ·
M D C L X X I
ET EN
1876

Les trois premières lignes ont été inscrites au XVIIe siècle.

CCLXVI.

Cloche (1846).

Diamètre : 1 m. 26.

† CETTE CLOCHE A EU POUR PARRAIN M[R] LEDUC FIDELE AMAND (1) ET POUR MARRAINE MADAME CERTAIN CAROLINE SON EPOUSE PROPRIETAIRES A TRYE LA VILLE QUI LUI ONT DONNE LE NOM

☞ DE CAROLINE ELLE A ETE BENITE EN 1846 PAR M[R] PIERRE JEAN THOMAS MINEL CURE DE TRYE CHATEAU SOUS LADMINISTRATION MUNICIPALE DE M[R] LOUIS HILDEVERT JUHEL MAIRE DE

☞ TRYE LA VILLE

Le nom du fondeur n'est pas indiqué. On nous a assuré que cette cloche avait été fondue à Vesly : si le fait est exact, le fondeur n'a pu être autre que J.-B. Morlet. C'est probablement la seule cloche sortie de ses fourneaux qui ne porte pas son nom.

B. — *CIMETIÈRE.*

Voir *Trie-Château.*

C. — *ANCIENNE ABBAYE DE GOMERFONTAINE* (2).

CCLXVII.

Fragment de pierre tombale (XVII[e] siècle).

Encastré dans le mur d'une remise faisant suite à la maison de ferme.

Dimensions : 74 cent. sur 34 cent.

CY GIST DEVOTE ET RELIGIEVSE DAME

C'est le commencement d'une épitaphe qui faisait le tour de la

---

(1) Voir son épitaphe n° CCLVIII.

(2) Abbaye de religieuses cisterciennes, dont les débris n'offrent pas d'intérêt. C'est aujourd'hui une ferme.

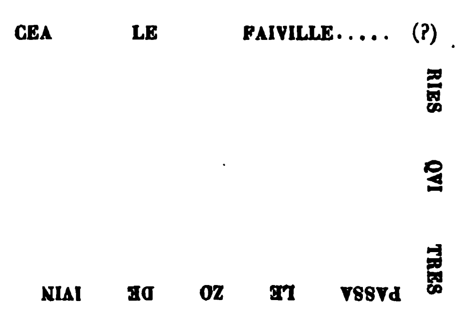
pierre. A la partie supérieure on voyait une tête d'ange ailée, accompagnée de deux écus en accolade. Celui de gauche est seul visible sur le fragment dont nous nous occupons. Il porte *de. . au chevron de..., accompagné en chef de deux lions rampants affrontés de..., et en pointe d'une hure de sanglier de...* Nous n'avons pu identifier ces armoiries.

CCLXVIII.

Fragment de pierre tombale (XVIIe siècle).

Cet autre fragment est actuellement placé au bord de la rivière la Troesne, sur le mur du vannage du moulin de Gomerfontaine. Il provient, comme le précédent, de l'église ou du cloître de l'abbaye.

Longueur : 63 cent.; largeur : 56 cent.



D. — *MONUMENTS DIVERS.*

CCLXIX.

Croix (1893).

A l'angle des chemins de Trie-Château à Trie-la-Ville et de Trie-Château à Enencourt-Léage, se dresse une croix de pierre portant un Christ de bronze et montée sur un fût pyramidal en pierre, avec socle. A la base du fût, on lit la date :

1893

et la signature :

*E. OLLIVIER A B^vais^*

Sur le socle :

O
CRUX AVE!..

A. S.
1890-1892

Cette croix fut érigée en exécution du désir exprimé par M. Stanislas Audier, ancien tanneur à Paris, décédé à Magny-en-Vexin en 1890. M. Audier était originaire de Trie-la-Ville.

VAUDANCOURT.

A. — *ÉGLISE.*

CCLXX.

Cloche (1790).

Diamètre : 1 m.

† LAN 1790 IAY ETE BENIE (*sic*) & NOMMEE CHARLOTE MARIE PAR MR CHARLES BOUCHER CORDELIER DE SERVANT (*sic*) DE CE LIEU & PAR ☞ DEMOISSELLE MARIE MADELEINE PRUDENCE DUPUIS FILLE DU SIEUR NICOLAS DUPUIS OFFICIER DE LA MUNICIPALITE DE CE LIEU ☞ — FRANCOIS LE SUEUR MARGUILLIER EN CHARGE ET OFICIER DE LA MUNICIPALITE DE CE LIEU

Sur la panse : FAITE PAR CHARLES MOREL DE GISORS

Au-dessus de cette dernière ligne, la marque habituelle de ce fondeur : un cartouche circulaire avec une cloche, entourée du nom : P CHARLES MOREL

B. — *CIMETIÈRE.*

CCLXXI.

Tombe de A.-Ch. Aubourg, comte de Boury, sous-préfet des Andelys (1844).

ICI
REPOSE LE CORPS DE
M[R] ANNE CH[LES] AUBOURG
COMTE DE BOURY
ANCIEN SOUS-PRÉFET
DES ANDELYS
CHEV[ER] DE S[T] LOUIS
ET DE LA LÉGION D'HONNEUR
DÉCÉDÉ A PARIS
LE 10 9[BRE] 1844.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

Second fils de Charles Aubourg, marquis de Boury, et d'Anne-Charlotte Rousseau de Chamoy, tous deux inhumés dans le cimetière de Boury (voir n[os] XXIX et XXX). Il fut nommé sous-préfet des Andelys le 14 mai 1817, et conserva cette fonction jusqu'en 1828. Il fixa ensuite sa résidence au château de Vaudancourt, propriété de sa femme, Marie-Julie Sébire de Boislabé (voir le n° suivant).

CCLXXII.

Tombe de la comtesse de Boury, née Sébire de Boislabé (1854).

ICI
REPOSE LE
CORPS DE
DAME MA^RIE JULIE
SEBIRE DE BOISLABÉ
COM^SSE DE BOURY
DÉCÉDÉE LE 14 9BRE 1854
Priez Dieu pour le repos de son âme.

Femme du précédent. Elle était fille de Pierre-Jacques-Charles Sébire de Boislabé, écuyer, seigneur de Vaudancourt, et d'Anne Baudry de la Neuville.

CCLXXIII.

Tombe de l'abbé Duroyaume, curé de Vaudancourt (1888).

Au pied de la croix du cimetière, une croix en bois porte cette inscription sur une plaque de tôle :



ICI REPOSE
DANS L'ATTENTE DE LA RÉSURRECTION
GLORIEUSE LE CORPS DE
MR L'ABBÉ DUROYAUME
CURÉ DE VAUDANCOURT
DÉCÉDÉ LE 27 JUIN 1888
A L'AGE DE 78 ANS.

REGRETTÉ DE SES PAROISSIENS
ET DE SA FAMILLE.

DE PROFUNDIS.

VILLERS-SUR-TRIE.

A. — *ÉGLISE.*

CCLXXIV.

Cloche (*1863*).

Diamètre : 83 cent.

Des deux côtés, les inscriptions suivantes, chacune dans un grand écusson en forme de bouclier.

LAN DE GRACE 1863 JAI ETE
BENITE PAR M[R] MARIE ALEXANDRE
MAUGER CURE DE VILLERS SUR TRIE (1)
ET NOMMEE MARIE ALEXANDRINE
PAR MADAME AIMEE SOPHIE
BOUILLETTE EPOUSE DE M[R]
LOUIS DESIRE RABUTE (2)
DEMEURANT A
TRIE
CHATEAU

Cette première inscription porte en tête un calice au dessus duquel apparait une hostie, avec une croix à double croisillon et une palme croisées en sautoir devant le pied du calice.

Sur la panse, de ce coté :

DUBUISSON GALLOIS FONDEUR

PRESENTS MM[RS] ISIDORE PREVOST
FEUGUEUR MAIRE DE VILLERS SUR
TRIE FREDERIC ALEXANDRE LOUETTE
ADJOINT LECUYER PIERRE MARIE
WARGNIER ELIE JOSSET PHILIPPE
HOUGUENADE PHILIBERT
VAUDRAN LOUETTE VICTOR
POUSSIN LOUIS LEMAIRE
FONDUE PAR LES
DONATIONS
VOLONTAIRES DES HABITANTS
ET PROPRIETAIRES DE CETTE COMMUNE

La dernière ligne de la première inscription et les deux dernières lignes de la seconde sont en dehors des deux écussons, dans lesquels elles n'ont pu trouver place.

Sur le mouton, plus ancien que la cloche :

JAI ETE
MONTEE
PAR JOSSET
1811

(1) Voyez n° CCLXXVI, la tombe de ce curé.

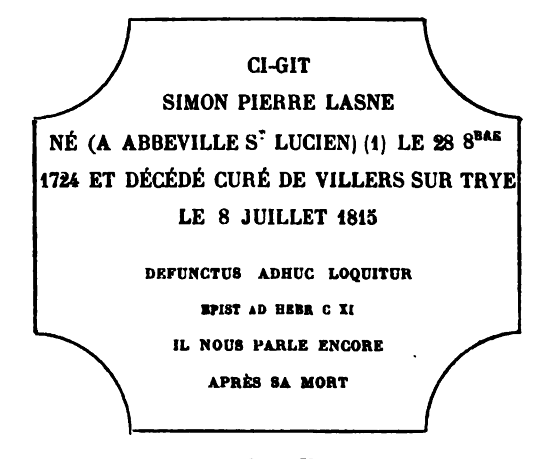
(2) Lisez : Rabuté.

B. — *CIMETIÈRE.*

CCLXXV.

Tombe de l'abbé Lasne, curé de Villers-sur-Trie (1815).

Plaque de cuivre sur croix de fer.



CCLXXVI.

Tombe de l'abbé Mauger, curé de Villers-sur-Trie (1868).

Pierre couchée.

A LA MEMOIRE
DE
MARIE ALEXANDRE
MAUGER
DÉCÉDÉ CURÉ DE CETTE PAROISSE
LE 4 FEVRIER 1868, AGÉ DE 75 ANS

CŒUR PLEIN DE FOI DE ZÈLE
ET DE CHARITÉ SACERDOTALE
COMME SON DIVIN MAITRE
IL A PASSÉ SUR LA TERRE
FAISANT LE BIEN
ET FUT L'HOMME DE LA PRIÈRE
JUSQU'A LA DERNIÈRE HEURE

QUE SON AME REPOSE EN PAIX

---

(1) Cant. de Froissy, arr. de Beauvais.

LA VILLETERTRE.

A. — *ÉGLISE.*

CCLXXVII.

A la mémoire de J.-B. Lemoyne de Bellisle (✝ 1791) et d'Hélène-Emilie de Palerne, sa femme (✝ 1800).

L'inscription dont nous allons donner le texte est gravée sur une pyramide méplate en marbre noir, de 4 m. environ de hauteur au-dessus du sol, qui avait été érigée dans l'église de la Villetertre contre le pilier sud-est de l'intertransept. Les travaux de restauration exécutés dans l'église, en 1885, ont nécessité le déplacement de ce cénotaphe, aujourd'hui appliqué contre la muraille orientale du croisillon nord. Il est surmonté d'une urne en marbre blanc.

IN MEMORIAM DOMINI
NOBILIS ET CLARISSIMI
JOANNIS BAPTISTÆ
LEMOINE DE BELLISLE,
IN SUPREMA RATIONUM
ET SUBSIDIORUM NEUSTRIÆ
CURIA SENATORIS
ET DEINDÈ DECANI,
ALTISSIMI ET SERENISSIMI DUCIS
LUDOVICI PHILIPPI D'ORLÉANS,
PRIMI EX STIRPE REGIA PRINCIPIS
CANCELLARII,
SIGILLORUM CUSTODIS,
REDITUÛM ET TOTIUS DOMÛS PREFECTI,
IN REBUS POLITICIS PERSPICACIS,
IN FISCALIBUS FIDELIS JUSTI INDAGATORIS
PROBITATE INSIGNIS
IN OMNIBUS INGENIO ET CONSILIO PRÆCELLENTIS.
INDOLIS LENITATE
ET VIRTUTUM SPLENDORE

PRINCIPI CARISSIMI,
ET UNICUIQUE SPECTABILIS,
QUI
OBIIT DIE XVI JUNII ANNO M. DCC. LXXXXI,
ÆTATIS LXXV.
ET DOMINÆ HELENÆ EMILIÆ DE PALERNE,
DILECTISSIMÆ CONJUGIS
DIE XXVIII. NOV.BRIS ANNO M. DCCC. ÆTATIS LXXIV. DEFUNCTÆ :

HOC MONUMENTUM PIIS MANIBUS POSUIT
GRATA ERGA PARENTES FILIA
DOMINA GENOFEVA JOSEPHINA EMILIA
LEMOYNE DE BELLISLE, COMITISSA DES COURTILS.

M. et Mme Lemoyne de Bellisle furent inhumés dans la chapelle du château de Bouconvilliers, ainsi que leur fille, Mme la comtesse des Courtils. Nous avons publié leurs épitaphes n° XXIV *bis*.

L'inscription se lit sur la pyramide. Immédiatement au-dessous, on voit, encastré dans le marbre noir, le médaillon, en marbre blanc, de M. Lemoyne de Bellisle, représenté de profil. Le socle de la pyramide montre, sous une couronne de marquis, deux écus accolés, également en marbre blanc, aux armes des Lemoyne de Bellisle et des Palerne (1).

CCLXXVIII.

A la mémoire de Louis-René des Courtils († 1819).

Monument semblable au précédent, également transféré de l'intertransept (pilier nord-est) au croisillon nord (muraille orientale, à droite du cénotaphe de M. Lemoyne de Bellisle). On y voit aussi le médaillon du défunt et ses armoiries (2), accolées

---

(1) Lemoyne de Bellisle : *D'azur à trois besans d'or, accompagnés d'une bordure componée d'argent et de gueules.* — Palerne : *De gueules au paon rouant d'argent, au chef d'argent chargé de trois molettes d'éperon de gueules.*

(2) *D'azur au lion d'argent portant au col l'écu de Flandre attaché par un ruban de gueules.*

à celles de sa femme, Geneviève-Joséphine-Emilie Lemoyne de Bellisle, les deux écus entourés d'une cordelière commune.

A LA MÉMOIRE
DE M.RE LOUIS-RENÉ
COMTE DES COURTILS,
ANCIEN S.GR. DE BALLEU (1),
GRÉMÉVILLIERS (2) LE PLIX (3),
HÉRONVAL (4), LA VILLETARTRE,
BOUCONVILLIERS, &a., &a.,
GRAND BAILLI D'ÉPÉE
DE LA PROVINCE DE BEAUJOLLOIS;
COLONEL D'INFANTERIE,
CH.ER DE L'ORDRE DE S.T LOUIS,
DÉCÉDÉ LE XXX. X.BRE M. DCCC. XIX.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

IL FUT PUISSANT POUR LE FOIBLE
ET RICHE POUR LE PAUVRE.

M.ME GÉNEVIÈVE-JOSÉPHINE-ÉMILIE
LEMOYNE DE BELLISLE, ANCIENNE DAME
DE VILLETARTRE, VERNONET (5), BELLISLE (6), HENNEZIS (7), &a.
SA VEUVE, LUI A ÉLEVÉ CE MONUMENT
EN MDCCC. XXII.

Le comte des Courtils repose également dans la chapelle du château de Bouconvilliers (voir n° XXIV *bis*). Il remplissait, à sa

---

(1) Commune de la Chapelle-sous-Gerberoy, cant. de Songeons, arr. de Beauvais.

(2) Cant. de Songeons.

(3) Commune de Thérines, cant. de Songeons.

(4) Commune de Mondescourt, cant. de Noyon, arr. de Compiègne.

(5) Commune de Vernon (Eure).

(6) Ce fief, dont M. Lemoyne de Bellisle tirait son nom, était situé en Bretagne, sans que nous sachions dans quelle paroisse.

(7) Cant. et arr. des Andelys (Eure).

mort, les fonctions de maire de la Villetertre. Il était fils de Louis des Courtils, chevalier, seigneur de Therdonne (1), Framicourt (2), Balleu, etc., colonel du régiment royal de la marine. et de Charlotte-Françoise de l'Epinay.

CCLXXIX.

Maître-autel offert en souvenir de l'abbé Boutillier, curé de la Villetertre (1877).

En pierre, de style gothique. Les deux inscriptions suivantes se lisent aux extrémités latérales de la table d'autel.

Cet Autel
a
été érigé
par Melle
Marcelline
BARBIER
à la
mémoire de
son oncle
bien-aimé
Mr l'Abbé
BOUTILLIER
ancien curé
de cette
paroisse
1877.

Il a gravi
pendant
46 ans les
degrés de ce
sanctuaire
il a
sacrifié
jusqu'au
dernier
moment
l'hostie de
louange,
et, prêtre
pour
l'éternité, il
intercède
encore pour
nous auprès de
l'agneau sans
tache.

---

(1) Canton de Nivillers, arr. de Beauvais.
(2) Cant. de Gamaches, arr. d'Abbeville (Somme).

CCLXXX.

A la mémoire de Paul Leroux (1885).

Petite plaque de marbre noir, encastrée dans la muraille septentrionale du chœur, à l'intérieur.

LES VITRAUX DU CHŒUR
ONT ETE DONNÉS
par M^r et Mme LEROUX,
POUR PERPÉTUER DANS CETTE EGLISE
LE SOUVENIR DE LEUR FILS UNIQUE
PAUL LEROUX,
DÉCÉDÉ A LA VILLE TERTRE
LE 7 AOUT 1885, AGÉ DE 37 ANS.
Priez pour lui

CCLXXXI.

Cloche (1789-1871).

Diamètre : 1 m. 20.

Sur une face :

LAN 1789
JAI ETE BENITE PAR MAITRE ANDRE BAUDART CURE
DE LA VILLETERTRE ET NOMMEE JEANNE HELENE
PAR MESSIRE JEAN BAPTISTE LEMOYNE DE BELLISLE
CHEVALIER SEIGNEUR DE VILLETERTRE (*sic*) VERNONNET
BELLISLE HENNEZIS ET AUTRES LIEUX CHANCELIER
DE FEU SON ALTESSE MGR LOUIS PHILIPPE DUC
DORLEANS ET PAR DAME EMILIE HELENE DE
PALERNE SON EPOUSE REPRESENTES PAR MESSIRE
LOUIS RENE DES COURTILS CHEVALIER SEIGNEUR
DE BOUCONVILLERS BALEU ET AUTRES LIEUX
ET PAR DAME GENEVIEVE JOSEPHINE
EMILIE LEMOYNE DE BELLISLE SON
EPOUSE FILLE DU DIT SEIGNEUR
JEAN BAPTISTE LEMOYNE
DE BELLISLE.

Sur l'autre face :

AYANT ETE CASSEE ACCIDENTELLEMENT EN 1869
J'AI ETE REFONDUE EN 1871 PAR LES SOINS
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DU
CONSEIL DE FABRIQUE M^R^ LE MARQUIS DE
S^T^ SOUPLET (1) ETANT MAIRE
MR BOUTILLIER CURE (2)
ET MR DELARUE TRESORIER
ET NOMMEE DE NOUVEAU JEANNE HELENE
PAR MR ARMAND MARIE LEMAIRE
ET PAR M^ELLE^ AMABLE APPOLINE
ERNESTINE DORGEBRAY DE
LA VILLETERTRE

DUBUISSON GALLOIS ET FILS FONDEURS A PARIS

B. — *CIMETIÈRE.*

CCLXXXII.

Tombeau de J.-M. Boulais, curé de la Villetertre (1810).

Colonne tronquée surmontée d'une urne cinéraire. Une plaque de cuivre fixée sur la colonne porte l'inscription suivante :

LE VŒU UNANIME DES HABITANS A ELEVÉ CE TOMBEAU
& L'A CONSACRÉ A LA MÉMOIRE DE MONSIEUR JACQUES
MARCEL BOULAIS, PRÊTRE, CURÉ DESSERVANT DE CETTE PAROISSE ;
SA PIÉTÉ FUT DOUCE ET FERVENTE ;
SON ZÈLE ÉCLAIRÉ PAR LA SCIENCE ;
SES EXHORTATIONS TOUCHANTES ET PERSUASIVES.
CE PASTEUR ACCOMPLI
SUT UNIR LES VERTUS SOCIALES AUX VERTUS ECCLÉSIASTIQUES
IL MOURUT VICTIME DE SON AMOUR POUR SON TROUPEAU
AGÉ DE 56 ANS LE 5ME JOUR D'OCTOBRE DE L'ANNÉE
1810

Il a été impossible de connaître la cause de la mort de ce digne prêtre.

---

(1) Voir les épitaphes de Saint-Cyr-sur-Chars (n^os^ CCXXVI-CCXXIX).
(2) Voir son épitaphe n° CCLXXXIII.

CCLXXXIII.

Calvaire du cimetière (1877). Tombe de l'abbé Boutillier, curé de la Villetertre († 1875).

Croix en fonte. Base en pierre, sur laquelle on lit :

1° En avant :

A LA MÉMOIRE DE
M. L'ABBÉ A. C. BOUTILLIER
DÉCÉDÉ LE 3 SEPTEMBRE 1875,
DANS SA 77E ANNÉE,
APRÈS 46 ANS DE MINISTÈRE
PASTORAL DANS CETTE PAROISSE

2° En arrière :

CE CALVAIRE
A ÉTÉ ÉRIGÉ PAR LA FABRIQUE,
EN RECONNAISSANCE
DU DON D'UN MAITRE-AUTEL
OFFERT PAR
MELLE MARCELLINE BARBIER
A LA MÉMOIRE
DE SON ONCLE BIEN AIMÉ.
1877.

Deux inscriptions gravées sur les faces latérales du piédestal sont consacrées à louer les vertus de l'abbé Boutillier. L'une est en français; l'autre, en latin, a été tirée des Livres saints.

C. — *MONUMENTS DIVERS.*

CCLXXXIV.

Croix à l'ouest du village (XIXe siècle).

Sur une petite place, au sud du château, près du chemin qui conduit à Bouconvilliers, s'élève un obélisque en pierre surmonté d'une croix. Sur la base carrée, on lit :

D. O. M.
O. CRUX. AVE. SPES
UNICA
JE VOUS SALUE, O CROIX
MON UNIQUE ESPERANCE

Une autre inscription, gravée sur la face opposée, rappelait probablement que le monument avait été élevé sous la Restauration par la comtesse des Courtils, car les armoiries de cette dame, accolées à celles de son mari, figurent en bas-relief sur la face antérieure de la pyramide, dans deux écus ovales entourés d'une cordelière, telles que nous les avons vues au bas du monument élevé à la mémoire du comte des Courtils, dans l'église de la Villetertre. Etant donné les usages héraldiques en cours au XIXe siècle, la présence de la cordelière paraît être une preuve que cette croix fut érigée pendant le veuvage de Mme des Courtils. L'inscription, en effet, ne nous est d'aucun secours pour déterminer la date, car elle a été complétement martelée, à cause sans doute des titres donnés à la fondatrice. De tels actes de vandalisme sont la sanction inintelligente des révolutions, et dans certains pays les *trois glorieuses* n'eurent, sous ce rapport, rien à envier aux plus mauvais jours de 93.

Le monument tout entier mesure environ cinq mètres de hauteur.

SUPPLÉMENT.

BOUBIERS.

CCLXXXV.

Eglise. — Fondation par Balthazar Dagincourt, curé de Boubiers (XVIIe siècle).

Pierre encastrée dans la muraille méridionale du chœur et dont la partie inférieure est cachée par une boiserie.

Largeur : 85 cent.

D · ME · BALTHASART
DAGINCOVRT CVRE
DE CEANS · A DONN (*sic*)
A LEGLİSE · TROIS
ARPENS · DE · TERRE
A LA CHARGE · DE .·.
FAIRE · DİRE · TOVS
LES · VENDREDİS
DES · 4 · TEMPS · ET ·
LES · PMIERS · VENDRE
DİS

On remarquera la présence d'un point sur l'*i* toutes les fois que cette voyelle conserve sa valeur propre.

Le curé Dagincourt vécut antérieurement à 1651, date à laquelle commencent les plus anciens registres de catholicité conservés à Boubiers.

CCLXXXVI.

Croix Pihan-Couturier (1894).

A la sortie du village, le long du chemin conduisant de Boubiers à Liancourt-Saint-Pierre. Croix en fer, socle en pierre.

En avant du socle : *O crux ave spes unica.*

En arrière :

OFFERT PAR
PIHAN COUTURIER
1894

CCLXXXVII.

Monument de saint Roch, au Fayel (1871).

C'est un édicule en pierre, situé sur le bord de la route nationale, à l'angle du chemin conduisant du Fayel à Boubiers. La partie principale, couronnée d'une croix, est creusée d'une niche vitrée renfermant une statue de saint Roch, en plâtre peint, moderne. On lit, au-dessus de cette niche, le nom

ST
ROCH

Le piédestal porte simplement :

ERIGEE 1871

BOUCONVILLIERS.

CCLXXXVIII.

Croix élevée dans l'ancien cimetière (1893).

Après la désaffectation du cimetière contigu à l'église, on érigea, dans la partie conservée à usage de chemin de procession,

une croix en fonte portée sur un piédestal de pierre. Cette croix se trouve placée à l'angle sud-est de l'église. De chaque côté, quatre immenses fosses avaient été creusées pour recevoir les ossements non transportés dans le nouveau cimetière, ainsi que le rappelle l'inscription gravée sur le socle :

A LA MÉMOIRE
DES
DÉFUNTS
DONT LES OSSEMENTS
RECUEILLIS
DANS L'ANCIEN
CIMETIÈRE
REPOSENT
AU PIED
DE CETTE CROIX
—
1893
—

CCLXXXIX.

Croix Pépin (1850-1890).

Au bord du chemin conduisant de l'église à la route nationale.

Croix en fer portée par un fût en pierre, sur un piédestal cubique. La face antérieure de ce piédestal porte :

D. O. M.
ERIGÉE PAR D^{M}.
PÉPIN
EN 1850
—
RESTAURÉE
EN
1890

BOUTENCOURT.

CCXC.

Croix Delacroix-Monsou (XIXe siècle).

A l'ouest du hameau de Pommereux, dans l'angle formé par les deux chemins conduisant au Vaumain et à Boutencourt, se trouve une croix en fonte supportée par un piédestal de pierre. La partie inférieure montre, dans une arcade à jour, une image de saint Pierre. Plusieurs inscriptions pieuses se lisent sur les différentes faces du socle. Nous les négligerons pour donner seulement celle gravée à gauche :

MONUMENT ÉRIGÉ
PAR
DÉSIRÉ
DELACROIX
MONSOU
[PROPRIÉTAI]RE

Rappelons toutefois que, sur la plinthe de la face antérieure, le tailleur de pierre a inscrit son nom :

E. LETEURTRE A POMMEREUX

CHAMBORS.

CCXCI.

Croix Rouge (1838).

Hauteur totale : 3 m. 22.

A l'angle du chemin de Gisors à Delincourt et de l'ancien chemin de Gisors à Lattainville. Croix de fer forgé, haute de deux mètres, portée sur un piédestal monolithe, de forme cylindrique,

avec plinthe carrée. Sur le fût de la croix, on lit, dans le sens vertical, une date et deux initiales gravées :

1838 * — B . F

Personne n'a pu nous dire quel nom cachent les deux initiales.

LAILLERIE.

CCXCII.

Chapelle de l'hospice. — Epitaphe de François Jugam, curé de Laillerie (1625).

Le degré du sanctuaire de la chapelle de Laillerie est formé de deux fragments importants d'une grande dalle tumulaire qui recouvrait autrefois les restes de François Jugam, curé de Laillerie et théologal (ou official) de l'exemption de Chaumont, mort en 1625.

L'effigie du défunt, vêtu de ses ornements sacerdotaux et portant sur le bras gauche un manipule simplement évasé à son extrémité, était gravée sous une arcade en plein cintre, qu'accompagnent deux colonnes corinthiennes, avec une tête d'ange ailée dans chaque écoinçon. Le fût des colonnes est cannelé; un rameau de lierre l'enveloppe dans sa partie inférieure. Sur les socles, on voit respectivement un lion et un bœuf passant.

L'épitaphe se déroulait dans l'encadrement général. Voici ce que nous en avons pu lire :

.... DISCRET........ . MESSIRE FRANCOIS IVGAM PRESTRE VIVANT CVRE | DE CEANS ET .....L DE CHAVMONT LE QVEL TRESPASSA LE 20 IVILLET 1625 *PRJEZ DJEV*....

Au sommet et au bas de la dalle, c'est-à-dire au-dessus et au-dessous de l'arcade, étaient gravées des phrases latines, les unes en prose, les autres en vers, aujourd'hui trop incomplètes pour

que le sens puisse en être restitué, et dont la tournure paraît d'ailleurs fort alambiquée. Nous croyons devoir quand même reproduire les mots ou fragments de mots encore visibles :

1° Au sommet :

A
RJFJC
SACRI
SACRIFICIV A PRECE

2° En bas :

FRANCJSCUS JVGA[*m*] ET SVB MOLE QVIESCIT
MOLLE IVGVM Q ... AD ASTRA ... IS
HIC SACR [IFICIVM] L TA MAGIST
OFF [EREBAT ?] CH EV VAR VIRO
TERVICIIS AD MVSAS AD C ÆTERNA CELE[S]T[IA]
VIXIT ET AD SV A IT OSSA LA IT

En outre, le cintre de l'arc porte ces mots :

EXV [LTABVN] T DOMINO OSSA [HVMILIATA]

CCXCIII.

A la mémoire de la R. M. Louise de Gonzague, née Damay, supérieure de la maison de retraite (1894).

Marbre noir, avec lettres et encadrement dorés, contre le mur intérieur du sanctuaire de la chapelle.

Hauteur : 40 cent.; largeur : 40 cent.

A LA MEMOIRE DE
MÈRE LOUISE DE GONZAGUE
DÉCÉDÉE LE 4 AVRIL 1894
SUPÉRIEURE DE CETTE MAISON
DEPUIS DIX-HUIT ANS
—
PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS
DE SON AME

Cette religieuse était née Aurore-Artémise Damay.

CCXCIV.

Cimetière. — Epitaphe de la même (1894).

Croix en pierre, sur laquelle :

MÈRE
LOUISE DE GONZAGUE
SUPERIEURE
DÉCÉDÉE
LE 4
AVRIL
1894
PRIEZ
POUR
ELLE

LIANCOURT SAINT-PIERRE.

CCXCV.

Eglise. — A la mémoire du général Ménard (1894).

Marbre blanc appliqué contre le pilier nord-est du carré du transept. Hauteur : 1^{m} 02 ; largeur : 66 cent. Encadrement avec pilastres, urnes et fronton contourné à brisure, surmonté d'une croix. Au bas, drapeaux et enroulements d'architecture. Une palme monte à gauche de l'inscription. Lettres dorées. Rehauts de couleur sur l'ornementation.

DIEU ET PATRIE
A LA GLOIRE
DU GÉNÉRAL PHILIPPE-ROMAIN MÉNARD
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
NÉ A LIANCOURT-St-PIERRE LE 23 8bre 1750.
IL FIT LES CAMPAGNES DE SAVOIE,
DES PYRÉNÉES, D'ITALIE, D'HELVÉTIE,
DU DANUBE (1792-99), COMMANDA LA DIVISION
MILITAIRE DE LIGURIE (1800) ET LA 6e. DIVISION
A BESANÇON, (1801-1806).
IL RENDIT SON AME A DIEU, LE 13 FÉVRIER 1810,
A PARIS.

A LA MÉMOIRE
DES ENFANTS DE LIANCOURT-St-PIERRE
MORTS AU CHAMP D'HONNEUR
AU SERVICE DE LA FRANCE.

Laudemus viros gloriosos
parentes nostros... (*ECCL. XLIV.*)

SUMPTIBUS G. MORIN 17 JUIN 1894

Les mots *Dieu et Patrie* se lisent, dans le fronton, sur une banderolle flottante. La dernière ligne figure dans le soubassement et rappelle que l'érection du cénotaphe est due à la généreuse et patriotique initiative de M. Gabriel Morin, maire de Liancourt-Saint-Pierre. La date du 17 juin 1894 est celle de l'inauguration solennelle du monument.

M. le chanoine Pihan vient de publier une biographie très développée du général Ménard (*Le général Ménard, né à Liancourt-Saint-Pierre* (*Oise*) (1750-1810). Beauvais, typogr. D. Pere, 1895. In-8°, avec portrait. — Extr. de l'*Annuaire de l'Oise* pour 1896.) Nul ne pouvait mieux faire revivre la noble figure du héros chrétien que son sympathique et savant compatriote.

LIERVILLE.

CCXCVI.

Chapelle du Bouleaume. — Cloche (1608).

IEHAN GVILLAVME TESTV ESC^{ER} S^{R} DE MENORVILLE ET CENNE BARIOT DAME DE BALINCOVRT 1608 (1)

Cette petite cloche doit provenir de l'ancienne église désaffectée de Menouville (Seine-et-Oise) (2). Elle porte, en effet, les noms

(1) Nous devons cette inscription à l'obligeance de M. Ernest Francaux, du Bouleaume.

(2) Arrondissement de Pontoise, canton de Marines.

de Jean-Guillaume Testu, seigneur de Menouville et de Pierrebasse (1), et d'Anne Barjot de Moussy, sa mère, épouse de Philippe-Guillaume Testu, seigneur de Balincourt (2), Arronville, Margicourt (2), etc. (3).

CCXCVII.

Ferme du Bouleaume. — Clochette (1825).

Dans la ferme du Bouleaume, appartenant à M. le vicomte de Chézelles, est suspendue une clochette trouvée, il y a quelques années, dans les greniers du château, et qui provient vraisemblablement de la propriété du colonel Jégu, à Serans, si l'on en juge par l'inscription qu'elle porte :

J'AI ETE FONDUE L'AN 1825
POUR M[r] LE COL[LE] CHEV[ER] DE JEGU A SERANS

La seconde ligne est simplement gravée.

Cette clochette porte une marque de fondeur formée d'une sorte d'écu en bouclier, pointu et allongé, sur les deux bords duquel on lit :

CAVILLIER — BEAUVAIS .

MONTAGNY.

CCXCVIII.

Réparation de l'église (1853-55).

Inscription gravée sur un des contreforts de la façade :

RESTAURÉE AUX FRAIS
DE M[R] EUGÈNE GILLES
AN 1853 ET 1855

---

(1) Fief en Anjou.

(2) Commune d'Arronville, cant. de Marines.

(3) Cf. la généalogie des Testu de Balincourt dans *Archives généalogiques et histor. de la noblesse de France*, par Lainé, t. XI (1847).

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

BOISSY-LE BOIS

VIII. *Face de droite.* Lire : 75ème , au lieu de 75ème

BOUBIERS.

XV. Ligne 10. Lire : SEIGR , au lieu de : SEIGR

BOUCONVILLIERS.

XXI. Planche II. Légende : Lire *Liégeault* au lieu de *Regeault.*
Ligne 2. Lire : *Liégeault*, au lieu de *Begeault.*
Ligne 8. Lire : tenuȝ, au lieu de tenus.
Ligne 18. Lire : branſle, au lieu de bransle.
Ligne 20. Lire : auſſi, au lieu de aussi.
Ligne 24. Lire : Payer, au lieu de payer.
Ligne 29. Lire : touſſainctȝ, au lieu de touſſaintȝ.
Ligne 30. Lire : Pareillement, au lieu de pareillement.
— Lire : fe dire [faire dire], au lieu de le dire.
Lignes 37, 46 et 52. Lire : liegeault, au lieu de begeault.
Ligne 44. Lire : ſuſdictes, au lieu de ſuſdites.
— Lire : Moyennāt, au lieu de moyennāt.
Ligne 48. Lire : ſōme et cōfeſſe.
Ligne 53. Lire : ſcauoir, au lieu de scauoir.
Ligne 60. Lire : ſeſd, au lieu de leſd.
Ligne 62. Lire : eſt, au lieu de est.
— Lire : aplain, au lieu de a plain.
— Lire : declairer, au lieu de declarrer.
Ligne 63. Lire : es lr̄es ou, au lieu de eslr̄es en.
Ligne 64. Lire : moireau, au lieu de morreau.

XXIV. Ligne 4. Lire : Mr — au lieu de : M.

BOURY.

XXVII. Ligne 7. Lire : M^{E}, au lieu de : M E.

Ligne 15. Lire : B^{TE}, au lieu de : BTE.

XXVIII. Ligne 3. Lire : MG^{R}, au lieu de : MGR.

Ligne 4. Lire : M^{R}, au lieu de : MR.

XXXI. Ligne 8. Lire : S^{T}, au lieu de : ST.

Ligne 10. Les caractères de cette ligne sont penchés vers la gauche, et non vers la droite.

XXXII. Ligne 12. Lire : *J^{ER}*, au lieu de : *JER*.

XLI-2. Ligne 7. Lire : S^{T}, au lieu de : ST.

XLIII. Ligne 34. Lire : *Rassegna nazionale*, 1er mars, 1er juillet et 16 août 1892 : *Paolina Craven Laferronays e la sua famiglia*, signé T. Ravaschieri. — Et ajouter : *A memoir of Mrs Augustus Craven* (*Pauline de la Ferronays*), by Mrs C. Bishop (London, Bentley and sons, 1895) ; — *Mme Craven, d'après un livre récent.* Signé : Marie Dronsart. (*Correspondant*, 67e année, n^{o} du 10 fév. 1895, p. 471-503), — etc.

XLIV. Ligne 14. Lire : Lagrange, au lieu de : de Lagrange.

XLVI. Ligne 28. Même correction.

XLVII. Ligne 15. Lire : Elle était fille de Joseph Lagrange (et non : de Lagrange), général de division, comte, etc.

XLIX. Ligne 15. Lire : Lagrange, au lieu de : de Lagrange.

CHAUMONT.

Ligne 27. Lire : Mil, au lieu de : mil.

— Lire : lefquelles, au lieu de : lesquelles.

Ligne 31. Lire : colin lambert, au lieu de : lambert.

LXXVIII. Lignes 8 et 9. Lire : DE 1ERE CLASSE, NÉE A MONTGON (ARDENNES)

LXXVIII et LXXIX. Voir l'article CCXXII.

LXXXIV. Pour les rectifications à l'épitaphe de Jean Christian et de Jeanne, sa mère (XIVe siècle), voir la gravure ci-jointe. Il convient néanmoins d'ajouter quelques mots à notre description de cette dalle tumulaire. Le costume des personnages, dont le nom n'est accompagné d'aucune qualification, annonce qu'ils appartenaient à la riche bourgeoisie. Le seul recueil Guilhermy renferme plus d'exemples qu'il n'en faut pour prouver l'exactitude de cette opinion. Le costume du mari surtout est probant, car, à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, les dames de la bourgeoisie ne portaient pas des vêtements sensiblement différents, au moins sous le rapport de la forme, de ceux des dames de la noblesse. On peut remarquer que le tombier aurait dû placer la mère à la droite du fils, c'est-à-dire à la place d'honneur.

LXXXV. Ajouter : Il faut rapprocher l'épitaphe de Guillaume de Chaumont de celles des trois Gouffier, à Oiron. Les caractères gravés autour des tables de marbre sur lesquelles reposent les gisants sont, en effet, assez semblables à ceux qui nous occupent en ce moment.

COURCELLES-LEZ-GISORS.

LXXXVII. Ajouter : Le défunt figure au nombre des membres de la confrérie de l'Assomption de Gisors, dans le précieux *Matheloge* conservé au trésor de l'église de cette ville. Il s'y fit inscrire au commencement du XVe siècle (folio 6, r°), de la manière suivante : « Messire Estiene Bertheram, curé de Courcelles ».

ÉNENCOURT-LÉAGE.

CVI. Ligne 25. Lire : DVD^{T} , au lieu de : DVD$_{T}$

Ligne 28. Lire : SIX^{XX} · 6^{llz}, au lieu de : SIX^{XX} · 6 ll$_{z}$

CVII. Ajouter : M. de Guilhermy a publié (*Inscriptions de la France : ancien diocèse de Paris*, t. II, p. 633) une inscription, également de 1649, signée du même graveur, de la façon suivante : « Faict à Senlis par Jean Boucher tumbier. »



p. 456.

DALLE TUMULAIRE, A CHAUMONT.

ÉNENCOURT-LE-SEC.

CXIII. Ligne 12. Lire : ENANCOVRT.
Ligne 15. Lire : EGL[SE] .
Ligne 20. Après le =, ajouter : | .
Ligne 35. Lire : AVTEL.
Ligne 36. Lire : PROPRE | ET APRES.
Ligne 50. Lire : LESD[Z] .
Ligne 51. Lire : A LAD[E] . | EGL[SE] .
Ligne 54. Lire : EGL[SE] .
Ligne 56. Lire : IVILLET.
Ligne 59. Lire : PERPE[TE] .

ERAGNY.

CXVII. Ligne 14. Supprimer le | .- "
CXIX. Ligne 14. Lire : POYR, au lieu de : POVR
— 17. Lire : 3[ME].
— 24. Lire : & AVX 2, au lieu de : AYX 2.
— 26. Lire : FAAIRE.
CXXII. La lanterne de droite porte également une inscription :

FAIT
PAR PREVEL ET
DUPONT . PAYÉ
PAR JOSEPH MO-
REAU GARDE
BENI PAR M[R].
FAUCON CURÉ
LE 30 MAS (*sic*) 1849

FRESNE-LÉGUILLON.

CXXXVII. Ligne 8. Lire : sculptures.

HARDIVILLIERS.

CXLII. Ligne 7. Lire : VIL[E].

LAILLERIE.

CXLVIII. Ligne 29. Ajouter : Consulter aussi *Notice biographique sur le baron Du Pille, ancien député, chef d'état-major de la garde nationale du département de l'Oise*, [par J. de Saintry] (Paris, 1853 ; in-8, 7 p.).

LEVEMONT.

CLXXIII. Ligne 22. Lire : J^en^.
— 26. Lire : TÉMOIGNAGE.

LIANCOURT-SAINT-PIERRE.

CLXXIV. Ligne 63. Lire : Christ.

LIERVILLE.

CLXXXII. Ligne 9. Lire : ICY REPOSE MESSIRE LOUIS FRANÇOIS
CLXXXIV. Ligne 8. Lire : CAROLUS FRANCISCUS
CLXXXVII. « Les Joigny de Bellebrune portaient : *de gueules à l'aigle d'argent.* » Ajouter : Antoine de Joigny, dont il est question dans cette inscription, était connu sous le nom de M. de Bellebrune. Il avait été nommé gouverneur de Hesdin le lendemain même de la prise de cette ville par Louis XIII sur les Espagnols (29 ou 30 juin 1639). Cf. *le Mémorial d'un bourgeois de Domart sur les guerres de Louis XIII et de Louis XIV* (1634-1655), publié par M. Alcius Ledieu, ap. *Mém. de la Soc. d'émulation d'Abbeville,* t. XVIII 1893, p. 373 et 377.
CLXXXVIII. Tous les points-milieux doivent être, naturellement, à mi-hauteur.

MONNEVILLE.

CXCV. Ajouter : Une cloche également en acier fut fournie en 1866 à l'église d'Hénonville (Oise) par Jacob Holtzer et Cie. D'après M. Dergny (*les Cloches du pays de Bray*, t. II, p. 413), ces fondeurs, qui fournirent en 1865

trois cloches à l'église de Wanchy (Seine-Inférieure), étaient d'Unieux (Loire). On trouve aussi dans le clocher d'Ivry-la-Bataille trois cloches en acier, de 1867, signées de la même façon que celle de Marquemont. Leur son est loin d'égaler en beauté celui des cloches de bronze.

— La note 2 de cet article doit être supprimée. Les deux lettres C. H. qui suivent le nom de M. Pétroz sont les initiales de ses prénoms. M. Pétroz, membre titulaire, et non correspondant, de l'Académie de médecine, était pharmacien de l'Hôtel-Dieu de Paris. On lui doit de savants travaux professionnels. Il mourut en 1866.

PARNES.

CCX. La justesse de nos réflexions sur l'opposition singulière qui existe entre le costume du personnage et la date 1359 s'est trouvé confirmée par un nouvel examen de l'épitaphe. C'est à tort, en effet, que nous avions lu M·CCC·L·IX. Il y a, en réalité, M·CCC· *et* · IX. Ce que nous avions pris pour une L est le signe représentatif de la conjonction *et*, dont voici une reproduction :



CCXIV. Ligne 8. Lire : nous, au lieu de : vous.

CCXV. Ligne 13. Au lieu de : une autre notice biographique par de Lestrées, etc., — lire : une *Notice biographique sur M. le général bon Victor Rémond*, signée H. de Lestrées, insérée en 1846 dans la *Revue générale biographique et nécrologique* de Pascallet et tirée à part (in-8, 10 p.), et l'article contenu dans le *Panthéon de la Légion d'honneur* de T. Lamathière (in-8, s. d., vers 1885, p. 53-55).

CCXVI. Ajouter à la fin : — Ce buste a été reproduit dans une vignette de l'ouvrage de Champfleury, p. 275.

CCXVIII. M. Arsène Sarazin, ancien maire de Parnes, ayant eu récemment l'occasion de revoir de près la clochette du château d'Halincourt, a bien voulu, à notre prière, en relever l'inscription d'une manière minutieusement exacte. On voit, d'un côté, en caractères penchés vers la droite :

✝

Sancta Maria ora pro nobis

1581

et de l'autre, à mi-hauteur :

MDLXXXI.

On remarquera l'emploi de caractères italiques sur une cloche. C'est le seul exemple que nous connaissions.

La clochette d'Halincourt mesure 36 cent. de diamètre.

SENOTS.

CCXXXIII. Ligne 10. Lire : lan mil v^c

SERANS.

CCXXXVII. Lire : IVIN, au lieu de : IUIN.

CCXXXVIII. Supprimer la note 2 et ajouter au texte ce qui suit :

Ce fondeur peut, d'ailleurs, être nommé. Ce fut évidemment le même que celui qui exécuta, en 1560, la cloche de Boran (Oise), et, en 1563, celle de Presles (Seine-et-Oise). Les inscriptions de ces cloches présentent, en effet, toutes deux, comme celle de la cloche de Serans, la particularité d'être composées de caractères romains, à l'exception des deux *c c* abréviatifs du mot *cent*, qui sont encore gothiques. Leur ornementation possède, en outre, bien des motifs communs. Enfin, les lettres y sont de formes

et de dimensions parfaitement identiques. La cloche de Serans est donc due à François Geffroy, qui signa la cloche de Boran en caractères romains :

F ⚜ GEFFROY NOVS FIST ⚜⚜

et la cloche de Presles en caractères gothiques :

me fist
geffroy
francoys ⚜

Un fondeur, nommé Geffroy ou Geoffroy, était installé à Pontoise en 1581, année pendant laquelle il refondit la grosse cloche de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à Paris (1). Il s'agit évidemment, sinon de François Geffroy lui-même, au moins d'un de ses proches.

CCXLIV. La cloche dont nous avons publié l'inscription sous ce numéro se trouve aujourd'hui (mai 1896), depuis deux ans, dans la grande ferme de Serans, appartenant à M. Delacour. Celle qui portait la suite de cette inscription fut placée — nous avons omis de le dire — dans le clocher de Serans vers 1830, et elle y resta jusqu'au moment où un accident la mit hors d'usage.

L. RÉGNIER,
J. LE BRET.

(1) Guilhermy, *Inscriptions de la France : ancien diocèse de Paris* t. Ier, p. 183.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

NOTA. — Les renvois au Tome XVI sont précédés d'un astérisque.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Nota. — Les renvois au Tome XVI sont précédés d'un astérisque.

FIN.

UN TROUVÈRE PICARD

des XIIe et XIIIe siècle.

I.

Raoul de Houdenc, sa vie et ses œuvres.

De toutes les notices écrites par les biographes ou les littérateurs Beauvaisins, la plus pauvre en renseignements, la plus contradictoire est sans contredit l'étude consacrée au jongleur Raoul de Houdenc.

Il n'y a, pour en être convaincu, qu'à ouvrir le troisième volume *des Hommes illustres du département de l'Oise* par Ch. Braine, à la page 129, l'on y trouvera un exemple frappant de la légèreté avec laquelle on traite trop souvent l'histoire. Sa courte notice sur Raoul de Houdenc est un véritable modèle du genre; en réalité, ce n'est qu'un tissu d'erreurs et de confusion historique. Tandis que les étrangers, nos voisins, s'inquiètent de rechercher les titres de leurs glorieux enfants à leur tardive admiration, nous, plus indifférents, plus paresseux, nous laissons souvent échapper au profit d'autres nations, notre patrimoine littéraire. Je n'en veux pour exemple que ce qui se passait en Allemagne dans la première moitié de notre siècle. N'a-t-on pas voulu, dans ce pays, nous déposséder de notre

Chanson de Roland la plus vraiment nationale de nos épopées chevaleresques? Gœthe lui-même, dans son *Reineke Fuchs*, n'a-t-il pas essayé de ressaisir notre *Roman du Renart* que les Germains nous disputent et veulent rattacher quand même à leur cycle littéraire? Par l'organe de ses meilleurs critiques, la Belgique n'a-t-elle pas tenté, elle aussi, de s'attribuer une part de notre propre héritage? Nous reviendrons en son temps sur cette dernière prétention.

En étudiant *Méraugis de Portlesguez*, dans la charmante édition de feu M. Michelant, professeur de littérature à la Faculté des lettres de Rennes, (1869) j'ai senti combien était mérité et fondé le reproche d'indifférence qu'il nous fait relativement au lieu de naissance du Trouvère dont nous allons dire la vie et analyser les poèmes. Nous avons assumé là une lourde tâche, aussi réclamerons-nous l'indulgence, persuadé à l'avance qu'elle ne nous fera pas défaut, et convaincu que vous vous associerez à la juste revendication que nous poursuivons. Nous marchons sur un sol inexploré, vierge encore ou à peu près de toute empreinte, et sans autre guide que les poèmes eux-mêmes du ménestrel picard.

En l'année 1869, M. Natalis de Wailly, rendant compte dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* de la publication de M. Michelant, écrivait :

« Ce reproche d'indifférence n'est pas tout à fait mérité, au « moins pour Hodenc-en-Bray qui a déjà fait valoir ses droits, « puisque Masselin, dans sa *Géographie*, cite ce petit village du « département de l'Oise comme la patrie de Guy Patin et de « Raoul poète du XIII[e] siècle. J'ignore sur quel titre s'appuie « cette prise de possession et à quelle date elle remonte, mais « c'est un fait que je signale en passant, aux Picards qui seraient « intéressés à le soutenir ou à le combattre. »

Devant ce défi si nettement et si courtoisement pourtant offert, il me semble que notre amour-propre de chroniqueur picard avait un devoir pressant à remplir, une obligation patriotique à laquelle on ne pouvait décemment échapper; il convenait de « relever le gant, et, par de patientes investigations, rechercher qu'elles étaient les attaches possibles de Raoul de Houdenc à la province de Picardie.

De cette minutieuse enquête dans les livres, à travers les

Revues, de l'étude comparative des fableaux de notre trouvère est sorti cet essai littéraire.

Nous avons, pourquoi ne l'avouerions-nous pas, poursuivi un but bien modeste, celui de montrer définitivement que notre Raoul, conteur aux libres allures, poète à l'inspiration facile peut, sans inconvénient, être rangé parmi nos poètes originaires de Picardie. Et, sans nous laisser entraîner à des éloges admiratifs, nous serions assez porté, après une étude attentive de la langue dans laquelle notre ménestrel a écrit, à le rattacher à notre Beauvaisis.

Afin que l'on puisse plus aisément fixer son jugement et se prononcer en connaissance de cause, nous citerons, en les abrégeant quelquefois, les pièces du procès. Nous éviterons ainsi aux curieux de recherches le soin de recourir à des ouvrages souvent quasi introuvables.

A chaque pas nous aurons à noter une bévue, à signaler une erreur, mais cela viendra confirmer cette vérité qui est devenue axiome de nos jours que ceux qui, dans la critique, succèdent aux anciens profitent tour à tour et toujours des fautes involontaires de ceux qui les ont précédés.

Du reste, dans le cas présent, il n'y va rien moins que de la gloire d'un des plus célèbres trouvères du nord de la France. Ce poète, rival de Chrestien de Troyes, est notre compatriote et la langue dans laquelle il a composé ses quatre ou cinq poèmes est du plus pur dialecte de l'Ile-de-France.

II

Raoul de Houdenc n'appartient pas au Hainaut belge.

Ce qui semble prouver l'excellence du talent de notre jongleur, c'est le nombre des copies manuscrites que nous ont laissées de ses fableaux les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Aucune de ces copies, à notre connaissance, ne fournit le plus petit renseignement touchant la jeunesse, la vie de Raoul de Houdenc. *Les relations et le milieu où il a vécu dans la seconde moitié du* XIIe *siècle et dans le 1*^{er} *quart du* XIIIe *nous sont également inconnues ou à peu près.*

Les seuls indices biographiques dont il faille se contenter nous sont fournis par ses poèmes du *Songe ou voie d'Enfer* et du *Songe ou voie de Paradis.*

Garnier de Pont Sainte-Maxence (1) au moins ne nous laisse pas, lui, dans l'incertitude touchant le lieu de sa naissance. Il est précis quand il écrit :

— Guernes li clers, de Pont-de-Saint Mésence nez.....
(5,782, fol. 78.)
Guarniers li clers del Punt fine ci sun sermun.....
(5,811 fol. 83).

Dans les vers de notre trouvère picard, aucun détail à relever qui puisse mettre sur la trace d'une découverte quelconque relativement au pays d'origine de Raoul de Houdenc. C'est ce silence qui a permis à certains critiques du Hainaut de le rattacher complaisamment à la Belgique. Avaient-ils au moins de fortes présomptions en faveur de leur thèse? Nullement. On s'est borné à forcer les textes sans plus de façons. A l'envi, depuis près de trois cents ans, on a copié Cl. Fauchet, Et. Pasquier et beaucoup d'autres, et depuis trois siècles ceux qui ne s'étaient même pas donné la peine de lire le premier des vers de Raoul ont renchéri sur les textes de leurs devanciers. De là, une foule de données fausses ou erronées transmises jusqu'à notre époque.

Le premier en date qui nous ait donné quelque renseignement sur le trouvère qui nous occupe est Hue ou Huon de Méry qui dans un épopée allégorique du *Tournoiement de l'Antechrist*, publié vers 1228, écrit :

Les dits Raoul et Chrestiens
Qu'onques bouche de chrestiens
Ne dit si bien comme ils faisoient;
Car, quant ils dirent, ils prenoient
Li bon françois trestout à plain
Si comme il leur venoit en main;
Si, qu'ils n'ont rien de bien guerpy
Si j'y trouvé aucun espy
Après la main, aux Hennuyers (*aliàs : Mestiviers)*
Je l'ay glané moult volontiers
(Huon de Méry — édition Tarbé).

---

(1) Garnier de Pont-Sainte-Maxence, éditions Emmanuel Bekker, Berlin, 1846 ; édition de M. Fœrster ; édition C. Hippeau, Paris, 1859 Consulter sur le *Poème de S. Thomas Becket*, de *Garnier*, la *Thèse de doctorat* présentée à la Faculté des lettres de Paris, en 1883, par M. E. Etienne, de Nancy.

Les deux derniers vers que nous venons de citer ont été le point de départ de gratuites affirmations toujours en faveur de ce thème que Raoul de Houdenc était originaire du Hainaut belge. Sans plus d'examen et sans s'en rapporter au sens qui précédait ou qui suivait immédiatement, M. Arthur Dinaux (1) le critique encore aujourd'hui le plus en vue dans les questions qui interressent la poésie médiévale et la vie des poètes du nord de la France, M. A. Dinaux, dis-je, a cru devoir sur ces deux vers étayer une argumentation sans réplique. On ne pouvait être à notre avis, plus mal inspiré.

Après la main aux Hennuyers
Je l'ay glané mult volontiers.

Ces deux vers n'ont aucune portée pour la bonne raison que *Hennuyers* n'a jamais été lu que par Etienne Pasquier qui, dans ses *Recherches de la France*, 1617, p. 726, avait cité fautivement le passage reproduit tout à l'heure.

Les vers sur lesquels M. Dinaux se fonde pour faire notre poëte originaire du Hainaut proviennent d'une mauvaise lecture et d'une fausse interprétation du mot *hennuyer*. Ce n'est *ni hennuyer, ni hennir, ni hasnier, ni ahanier,* comme l'ont cru le savant M. A. Schéler (2) lui-même et plusieurs autres romanistes de notre temps. La vraie leçon qui saute aux yeux, la seule bonne est : *as mestiviers (moissonneurs)*. Les autres variantes *mestriers (ouvriers), hasniers, ahaniers, menestriers* sont évidemment

---

(1) Arthur Dinaux, correspondant de l'Institut, né à Valenciennes, mort à Montataire (Oise).

Il a publié : *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*, 4 volumes parus en 1837, 1839, 1843, 1863 année de sa mort. Voir l'article nécrologique du *Guetteur du Beauvaisis* signé de Bouly de Lesdain.

(2) M. Aug. Schéler, bibliothécaire de S. M. le roi des Belges et du comte de Flandre, l'émule de Littré a publié : *Dictionnaire étymologique de la langue française* 3[me] édition 1887; *Les Trouvères belges* du XII[e] et XIII[e] siècle, 1876, 1879, Louvain. M. A. Schéler a publié une excellente édition des poëmes attribués à Raoul de Houdenc (*Voie d'Enfer, — Voie de Paradis, Roman des Eles*. — Voir aussi tome XXIV des *Mémoires de l'Académie d'Archéologie* de Belgique, 2[me] série, tome IV.

fausses. Inutile, ce semble, d'insister plus longtemps. Cette leçon coule limpide, et Claude Fauchet qui avait les manuscrits de Raoul sous les yeux est le seul avant le XXXe vol. de l'*Histoire littéraire de la France*, dont le jugement ne se soit pas égaré (*œuvres de Claude Fauchet* 1610, *folio* 561, *verso*).

« Raoul de Houdan ou Houdang, dit M. A. Dinaux n'est pas « franchement accordé à la province de Hainaut à laquelle plu- « sieurs écrivains recommandables de la Belgique, MM. A. de « Reiffemberg, Van Hasselt et autres le rattachent *sans hésiter*. »

Ce qui n'empêche pas néanmoins l'écrivain flamand de forcer à chaque instant la lettre et l'esprit des textes pour faire de Raoul un poète hennuyer.

Nous aurons encore plus d'une fois l'occasion de prendre M. Dinaux en flagrant délit de mauvaise interprétation orthographique. Il semble avoir pris à tâche de faire dire aux textes plus qu'ils ne veulent dire. Nous allons nous attacher de notre côté à montrer les diverses modifications orthographiques que subit à travers les textes le nom de *Houdenc*.

III

Variantes orthographiques observées dans le nom de Houdenc.

Si l'on recueille les formes assez variées du nom de *Houdenc* rencontrées dans les poèmes imprimés ou manuscrits de Raoul ou Raols de Houdenc on se trouve en présence d'abord de *Houdaing* (Songe d'Enfer: édition Jubinal, Mystères II, 1837, p. 403; édition P. Tarbé, p. 148 ; édition A. Schéler, 1879, p. 200.

Hosdent (Eles : édition Schéler, Bruxelles, 1868, p. 11).

Houdanc (Eles : édition P. Tarbé, p. 150. — Méraugis: fragment dans Claude Fauchet, 1610, folio 558, recto).

Hodenc (Méraugis: édition Michelant, 1869, p. 255).

D'un autre côté, M. J. Garnier, dans son *Dictionnaire topographique du département de la Somme*, I, p. 492, donne pour une localité du nom de Hodenc, située près de Tours-en-Vimeu les diverses orthographes suivantes :

Hosdenc, en 1164, 1184;
Hodenc, en 1164, 1220, 1253, etc ;
Houden, en 1337, etc ;

Houdenc, en 1343;
Houdencq, en 1387, 1398 ;
Houdanc au XVI[e] siècle ;
Houdan, en 1506. — *Houdent* et *Houdant* postérieurement.

Le Beauvaisis a aussi ces deux Hodenc, *Hosdencum Episcopi* ou Hodenc-l'Evêque et *Hodenc-en-Bray* ou *Hodenc-le-Petit*, en 1373. Mais ces deux localités offrent entre elles et avec celle du Vimeu si peu de différences orthographiques que nous ne croyons pas indispensable de les relever ici. De toutes ces variantes toponymiques peut-on tirer un argument décisif, inattaquable en faveur d'Hodenc-en Bray, d'Hodenc-l'Evêque ou bien d'Hodenc-en-Vimeu ? A quel village de ce nom de Picardie ou de Beauvaisis doit-on raisonnablement donner la préférence ?

IV

Raoul de Houdenc d'après les critiques du XIII[e] au XIX[e] siècle.

Nous avons vu que Huon ou Hue de Méry (Edit. P. Tarbé) parle de notre trouvère comme d'un contemporain et presque d'un rival de Chrestien de Troyes. Il les associe dans une commune admiration et leur donne un rang à part parmi ceux qui ont employé avec le plus d'art et de succès la langue la plus châtiée, la plus parfaite de l'époque, le dialecte de l'Ile de France ou simplement de *France* comme on disait alors.

Si l'on veut s'en tenir approximativement à la date admise par P. Tarbé, comme époque de la publication du *Tournoiement de l'Antéchrist* (H. de Méry), et qui serait 1228, on peut assigner comme époque probable de la publication des poèmes des *Voie d'Enfer* et *Voie de Paradis*, 1215 à 1228.

En 1228, Raoul de Houdenc n'était plus de ce monde puisque Huon de Méry parle du style de Raoul et de Chrestien au passé ou prétérit.

M. Graves (canton du Coudray, 1840) qui avait emprunté à Cambry son renseignement, avait donc tort de dire comme il l'a fait que R. de Houdenc avait publié ses poèmes en 1250. Denis Simon est plus près de la vérité (*Nobiliaire de Vertus*, p. 55), en ne faisant vivre notre poète qu'en 1227.

Quand le Père Daire composait son : *Tableau historique des sciences, des belles lettres et des arts dans la province de Picardie, depuis le commencement de la Monarchie, Paris*, 1768, *in*-12, il ne faisait à propos de Raoul de Houdenc, que reproduire et encore infidèlement le texte du président Cl. Fauchet. Fauchet, en 1610, *œuvres*, *folio* 557, verso) écrivait : « Il est bien certain que Raoul « de Houdenc ou Houdon (*coquille pour Houdan*) et Chrestien « de Troyes sont morts avant l'an 1227, par ce qu'a laissé Huon « de Méri au *Tournoiement d'Antéchrist*, et lequel nommément dit « que Raoul avait composé le *Roman des Aeles* :

— Com Raoul de Houdenc raconte —
— qui des deux eles fait un conte —

« Mais je ne vey jamais ce *Romans*, ains (mais) seulement un « fabliau qui est un conte fait à plaisir. Ce fabliau de Raoul est « intitulé : *La voye ou le Songe d'Enfer*..... J'ay leu de luy un *roman* intitulé : *Méraugis de Portlesguez* en vers de huit syllabes « assez coulans...... Certainement il avait d'assez bonnes in- « ventions ..... »

Est-il permis de s'appuyer sur ce passage des *œuvres* de Claude Fauchet, pour faire de Raoul de Houdenc un poète originaire de Beauvaisis plutôt que de Picardie? Nous ne le croyons pas. D'où vient donc que le P. Daire, qui invoque, là, comme son autorité C. Fauchet ait écrit :

« *Raoul de Houdenc* en *Beauvaisis*, vivant en 1250, a imaginé « le *Roman des Ailes*, celui de *Méraugis* et le fabliau de la *Voie* « *d'Enfer* ».

Bien avant le P. Daire, l'auteur très estimé du *Trésor des recherches et antiquités gauloises réduites en ordre alphabétique, Paris*, 1655, *in*-4°. Borel, signalait déjà le *Roman des Ailes* de courtoisie de Raoul de Houdenc, mais restait muet sur la province ou le lieu d'origine de notre poète.

En 1739, l'abbé Massieu, littérateur de goût et critique recommandable, dans son *Histoire de la poésie française*, p. 131, se souvenant probablement de Fauchet, disait de son côté : « On « joint d'ordinaire Raoul de Houdan (sic) et Chrestien de Troyes « soit qu'ils fussent liés d'amitié, soit qu'il y eût de la ressem- « blance entre leurs styles. Ils furent tous deux en grande « réputation »..... Puis l'abbé Massieu cite les titres de trois des

poèmes de Raoul qu'il fait, à tort, mourir trente ou quarante ans avant Huon de Méry.

Cambry dans sa *description du département de l'Oise*, 1803, t. II, p. 238, n'a fait que suivre le P. Daire quand il écrit : « Raoul « de Hodenc-en-Bray, poëte fameux, vivoit en 1227, il a fait le « *Roman des Ailes*, celui de *Morangis* (sic) et le fabliau de *La* « *Voie d'Enfer*. »

Nous ne savons sur quel fondement Roquefort, le savant romaniste, à qui nous sommes redevables de tant de bons travaux sur la langue du Moyen-Age, lui attribue un *Roman de la Rose* assez improprement intitulé *Guillaume de Dôle*.

Ce poëme dédié au chevalier *Miles de Nanteuil*, d'origine champenoise, cite comme un seigneur accompli le comte de Clermont aux armes de qui le ménestrel compare les armes d'un de ses principaux héros :

Et si portoit l'escu demi
Au gentil Comte de Clermont
Au lieu rampant centremont
D'or et d'azur.

Le manuscrit de ce poëme, dit M. Littré (*Histoire littéraire de la France*) est au Vatican. Rapprochement curieux. Vers le même temps un poëte beauvaisin, moine à Froidmont, Hélinand de Pronleroy n'avait garde aussi d'oublier dans ses vers ses amis ou ses bienfaiteurs. Dans une stance à la mort il salue Louis de Champagne, comte de Chartres et de Clermont-en-Beauvaisis.

Mors, qui as contes et as rois
Accorches lor aus et lor mois
C'onques hom allongier ne peut
Chârtres et Chaalons et Blois
Salue pour les Thibaudois,
Loeis Renaut et Retrout (1).

(Voir Ant. Loisel, 1594, in-8°).

Si l'auteur du *Roman de la Rose* ou *Guillaume de Dôle* était Raoul de Houdenc et que ce dernier eut été d'Hodenc-en-Bray

---

(1). Histoire de l'abbaye de Froidmont, 1871 (Mémoires de la Société Académique).

l'un des 1700 fiefs ou arrière-fiefs du comté de Clermont, les partisans du Beauvaisis pourraient avec assez de vraisemblance invoquer ce prétendu argument et maintenir notre trouvère parmi les ménestrels de notre région. Mais nous sommes, ici, en pleine hypothèse. *L'Ecole de jonglerie* qui brillait de tout son éclat, à Beauvais (1), au XIVe siècle peut-elle aussi le compter parmi ses maîtres? Nous l'ignorons absolument.

« Les réunions des Trouvères picards, dit le bibliophile Ratoux, « portaient le nom de Plaids et *Gieux sous l'Ormel.* » Il n'y a pas trace nulle part du séjour de notre poète à Beauvais ou à Amiens, et quand l'abbé J. Corblet dans son *Glossaire étymologique* du patois picard le fait naître à Hodenc-en-Bray, il ne fait que suivre le P. Daire.

Depuis 1850, il a paru sur les ouvrages de Raoul de Houdenc des études du plus haut intérêt, des notices plus ou moins étendues, malheureusement presque toutes en langue allemande. Il est de notre devoir, pour être complet, de les signaler et de les passser en revue.

Le premier en date qui se soit occupé incidemment de Raoul de Houdenc est M. Holland, professeur de littérature romane à Tubingue. Dans ses recherches historico-littéraires sur Chrestien de Troyes (*Crestien von Troies, eine-litergesch Untersuchung, Tubingue,* 1854), p. p. 51 et 51 note, il nous donne quelques appréciations littéraires sur les œuvres du poète de Picardie. Enfin dans un mémoire lu à l'Académie impériale de Vienne, en 1865, Ferdinand Wolf a le premier donné une analyse complète du roman de *Méraugis de Portlesguez.* (*Ueber Raoul de Houdenc und insbesondere seinen Roman Meraugis de Portlesguez, Vienne,* 1865). Dans ce consciencieux mémoire communiqué à la section d'histoire et de philologie, il a, paraît-il, passé en revue et discuté toutes les opinions émises sur le poète avant lui. Quant à la vie et au pays d'origine de Raoul, M. Wolf n'en a pris nul souci

(1). Beauvais eut son *Eschole de jonglerie* au XIVe siècle. Elle tenait ses cours à la mi-carême et dépendait du vassal de l'évêque de Beauvais. Nous avons connu dans notre jeunesse, une rue portant, à Beauvais le nom de « rue des Jongleurs » (consulter : *Archives municipales* de Beauvais ; Guillaume de Hellande, D^est^ de 1454 L'OASIS, n° du 15 février 1896, article de M. Ansart).

laissant à d'autres critiques le soin d'éclaircir un point aussi épineux.

En 1868 et 1879, un savant belge dont la littérature romane pleure encore la perte, M. A. Schéler a laissé en tête du *Roman des Ailes* et des autres poèmes de Raoul (*Voie d'Enfer*, *Voie de Paradis*) des notices littéraires assez détaillées. Raoul de Houdenc ne pouvait rencontrer juge plus impartial et plus compétent. M. Lenient ne fait à proprement parler qu'effleurer dans la *Satire au Moyen-Age* un sujet aussi tentant.

C'est par lui néanmoins que nous avons appris que le *Songe* ou *Voie de Paradis* avait été composé en faveur de la Croisade contre les Albigeois. M. Lenient nous semble confondre *La Voie* ou *Songe de Paradis* de Rutebœuf avec le poème du même nom de Raoul de Houdenc. Parlerons-nous du *Discours sur l'Etat des lettres au* XIIIe *siècle* de M. Daunou? Des notes d'Ach. Jubinal dans son édition de Rutebœuf? Il y a bien M. Charles Labitte, du Collège de France, qui dans une bonne étude sur les sources où Dante a puisé les éléments de son poème de la *Divine Comédie* a consacré quelques lignes à notre poète, mais M. Labitte ne nous apprend rien de nouveau relativement à la vie de notre *ménestrel picard.*

Ainsi nous ne savons encore si Houdaing à quatre lieues de Mons; si Houdenc en-Vimeu; si Houdenc en Normandie, et nos deux Houdenc du Beauvaisis sont fondés à revendiquer notre trouvère comme l'un de leurs plus glorieux enfants. Nous allons examiner maintenant, à l'aide de ses œuvres elles-mêmes comment et pourquoi nous sommes autorisé à rattacher notre ménestrel à notre province de Picardie.

V

Vie de Raoul de Houdenc.

Si les poètes historiens, chroniqueurs contemporains de Philippe-Auguste sont muets, à l'exception de Huon de Méry, touchant les circonstances de la vie de Raoul de Houdenc malgré la faveur exceptionnelle dont ses poésies jouissaient au XIIIe et XIVe siècle, il ne faudrait pas croire que nous sommes absolument dépourvu de tout renseignement à son sujet. C'est principalement à ses propres œuvres, comme nous le disions tout à

l'heure, que nous demanderons le peu que nous savons. En dehors des détails fournis par le *Songe d'Enfer* et le *Songe de Paradis*, nous inclinons à faire de notre ménestrel le maître de grammaire d'Hélinand de Pronleroy, moine de Froidmont. Nos raisons les voici : 1° une étude attentive du *Songe de Paradis* nous permet d'affirmer que Raoul, pendant près de neuf cents vers, fait l'application des doctrines de Saint-Bernard notamment dans sa description des jouissances et merveilles célestes. Or, Hélinand, personne ne l'ignore, est demeuré à Froidmont un fervent disciple de l'illustre apôtre des Cisterciens. On objectera que le Raoul *maître de grammaire* d'Hélinand est appelé « anglais de nation » et que par conséquent il ne peut être rangé parmi les écrivains d'origine picarde ou beauvaisine. Ce n'est pas là une preuve décisive, car à ce compte, Scipion l'Africain et ses illustres descendants devraient être nés en Afrique! L'historien Mathieu de Paris plus ordinairement appelé Mathieu Paris tout court devrait avoir pris naissance à Paris. Notre Eustache de Flay, abbé de Saint-Germer, aurait vu le jour à Flay ou Saint-Germer, et non ailleurs. Rien n'est moins probable cependant. Enfin et pour borner là nos exemples et ne pas multiplier nos arguments, il est péremptoirement prouvé que Barthélemy l'Anglais — (*Frater Bartholomæus Anglicus. de ordine fratrum Minorum*), l'illustre théologien qui vivait en 1230, au début du règne de Saint Louis, n'a pas, comme on l'avait cru (1) jusqu'à nos jours, pris naissance en Angleterre, mais bien dans l'Ile-de France; il n'est pas né à Glauville mais en France qu'il a habité longtemps et dont il connaissait les usages. Nous savons par l'Histoire romaine que Scipion et ses fils n'ont été appelés *Africains* qu'en souvenir de leurs exploits en Afrique, que Mathieu de Paris né vraisemblablement en Angleterre, moine de

---

(1) Barthélemy l'Anglais. — « La plupart des bibliographes modernes « donne à Barthélemy le surnom de Glauville, dit L. Delisle,... le surnom de l'Anglais a fait supposer qu'il était originaire de l'Angleterre ; « mais c'est une hypothèse qui ne repose sur aucun fondement solide... « Frère Salimbene dit simplement en parlant de Barthélemi : » Frère « Barthélemi l'Anglais, de l'ordre des Mineurs, fut un grand clerc qui expliqua toute la Bible dans un cours professé à Paris : »

(Histoire littéraire, tome xxx, p. 354 et sq.

Saint-Albans, ne fut appelé *(Parisius-Parisiensis)* de Paris, que parce qu'avant son départ pour une mission en Norvège il fut chargé par son gouvernement de missions diplomatiques délicates, à Paris, auprès du roi saint Louis.

Quant à rattacher à la nationalité anglaise le maître de grammaire d'Hélinand, rien n'est moins prouvé encore. Raoul de Houdenc lui aussi séjourna et vécut en Angleterre, comme l'illustre Eustache de Saint-Germer.

— .... Je viens de Sassoigne (Saxe)
— Et de Champaigne et de Borgoingne
— de Lombardie et d'Engleterre
— Bien ai cerchie (parcouru) toute terre.....
(Songe d'Enfer, vers 413 à 416).

L'épithète d'Anglicus pouvait tout aussi bien lui convenir qu'au grammairien de l'École de Beauvais, Raoul.

Hélinand de Pronleroy excellait surtout dans l'expression de la chanson, des lais, des joyeux devis; il n'avait pas son rival dans la poésie spirituelle et légère. Voltaire en raccourci, le Voltaire des *Contes des Satires et des Epîtres*, tel nous apparaît Hélinand au XIIIe siècle. Ce tour d'esprit satirique, cette poésie aérienne, mordante et pourtant expressive se retrouvent dans les œuvres de Raoul de Houdenc. Tel a été le disciple, tel avait pu être le maître. Ne prend-on pas souvent les habitudes de ceux avec qui l'on vit ordinairement? Rien ne serait, selon nous moins surprenant que ces leçons de belles lettres, qu'il reçut dans sa jeunesse, lui eussent été données à Beauvais, par Maître Raoul de Houdenc. Même conformité de goût, même verve satirique pour fronder les abus sociaux semblaient les rapprocher et faire leur amitié durable.

En tout cas, si notre trouvère a été le professeur d'Hélinand, il n'a pas dû être insensible aux éloges répétés que l'on décernait de toutes parts à son brillant disciple. (Sur Hélinand, consulter : Dom Cellier — *Histoire eccl.* tome XIV, 898; — D. Tissier *Patrol. de Migne. cist.* VII, 306; M. Renet, *Vies des Saints du diocèse.* — Hélinand).

Comme le poète Rutebœuf (2e édition par Ach, Jubinal) Raoul de Houdenc paraît avoir beaucoup aimé les jeux de hasard. C'était l'occupation habituelle des jongleurs et c'est le travers de

tous les temps, même du nôtre. Brunetto Latino (sic) dans son *Livre du Trésor*, avait fait cette remarque à l'endroit des jongleurs surtout : « Le rire, le jeu, voilà la vie du jongleur qui se moque de lui-même, de sa jeunesse, de sa femme, de ses enfants, de tout le monde ».

L'auteur de Méraugis, à propos de jeu et des fourberies de joueurs de l'époque prend surtout à parti les Poitevins et les habitants de Chartres.

Celi contai, grant joie en ot,
Et Tricherie à un seul mot
Me redemanda esraument
Que je li deisse comment
Li tricheor se maintenoient,
Icil qui à li se tenoient.
Se le voir li savoie espondre.
Et je, qui tost li voil respondre,
Li dis de son voloir un pou :
Que Tricherie est en Poitou
Justice, dame et viscontesse,
Et a por prendre sa promesse
En Poitou, si com nous dison
Ferme chastel de Trahison
Trop haut, le plus divers du monde
Dont Poitou siet à la roonde
Toz enclos et çains par grant force.
Tricherie, qui s'en efforce
L'a si garni de fausseté
Qu'en aus n'a foi ne leauté.
Ce respondi je Tricherie
Mes qui que tiegne à vilonie
Je dis tout voir, n'en doutez rien
Quar des Poitevins sai je bien.
Ceus qui connoissent leur couvine
Que de leur roiaume est roine
Tricherie, si com moi samble
Qu'entre els et li trestout ensamble
Sont de conseil si parlement (1).
(Songe d'Enfer — 54 à 82 inclus, éd. A. Schéler, 1879).

---

(1) Etre de conseil à parlement = être de connivence, de complicité. Pour toutes nos citations nous suivrons l'excellente édition A. Schéler (Trouvères belges, nouvelle série, Louvain, 1879, tome II).

De son séjour à Paris, Raoul ne semble avoir retenu que les noms parfaitement inconnus d'ailleurs de taverniers tenant tapis verts. Si l'on peut dire qu'un bon et beau vers n'est qu'une impression vive subie par un tempérament, les impressions de l'auteur du *Songe d'Enfer* n'ont jamais eu cette vivacité qui laisse aux vers l'empreinte du génie. Raoul est un charmant et spirituel conteur, un beau diseur, mais ses descriptions n'ont rien de l'ampleur majestueuse de la *Chanson de Roland*. Nous avons laissé notre poète à Paris, au milieu des tavernes et des joueurs fripons. Qu'est-ce que *Jehan, Michel de Treilles*, mauvais sujets à la mode ayant trop souvent maille à partir avec Dame Justice? Qu'étaient-ce que *Dant Sauvage* et *sa gent*, et *Girart de Troies*, leur victime? Autant de problèmes d'histoire locale à résoudre. M. A. Dinaux, dans l'ouvrage déjà cité, a vu à tort dans le vers 190 que voici :

Jehan boçus et artisiens
Hermers, Guiars li fardoilliez,

une allusion au poète artésien Jehan le Bossu. La chronologie d'abord s'y oppose formellement et les mots *boçus, artésiens* ne sont ici que de simples qualificatifs et rien de plus. D'autres éditions portent *brisus li artisien*.

Qu'est-ce aussi que ce lutteur Guillaume de Salerne ?

Maint se sont à moi combatu
Qui au lutier sont abatu
Et au combatre en la taverne ;
Neis Guilliaume de Salerne
C'on tient à preu et à hardi
Ai abatu, bien le vous di,
Jambes levées à un tor.
(Ibid., vers 289 à 294.)

Faut-il conter par le menu la vie que notre ménestrel mène à Paris ? Elle se devine. Qu'est-ce aussi que ce Gautier l'Enfant du vers 224? On trouve ce nom parmi ceux des seigneurs de Saint-Germain-la-Poterie (Oise), et dans les chartres du chapitre de Saint Pierre de Beauvais. Est-ce un parent, ce Gautier, des chevaliers de notre Beauvaisis? Nous laissons à d'autres mieux renseignés le soin d'éclaircir ce petit problème.

Disons en passant que, suivant la mode au Moyen-Age et

comme on le remarque un peu plus tard dans Rutebœuf, tous les vices sont, ici, personnifiés. Nous voyons tour à tour défiler *Yvrèce*, *Fornication*, *Desespérance*, *Mort-Subite*, etc.

Yvrèce, en qui conseil j'estoie,
Me prist et si me convoia
Hors du chastel ; bien m'avoia
Et toute i mist s'entencion
Par devant Fornication
Me mena droit en un chastel
Qu'on appelle Chastiau-Bordel
Où maint autre sont herbregié
O Honte, la fille à Pechié,
Me vint veoir à grant déduit
Larrecins, li filz Mienuit,
Qui reperoit en la maison.
(Ibid., vers 312-322.)

Ce qui prouve que Raoul fut un poète famélique besogneux et qu'il dut le plus souvent à la générosité des hauts barons ses moyens d'existence, c'est cette insistance à recommander la largesse et une largesse sans mesure aux seigneurs. La largesse, pour lui, est l'une des vertus qui compose l'un des plus beaux, fleurons de la couronne du vrai chevalier. Sans cette qualité (*Roman des Eles*, 370 à 420) aucun seigneur ne pourra devenir un chevalier accompli.

Au moment où il mettait les pieds dans la cité d'Enfer on mettait les tables

... . et itant vous di
D'une coustume en Enfer vi
Que je ne ting mie à poverte.
Qu'il menjuent à porte ouverte.
Quiconques veut en Enfer vait :
Nus en nul tenz leenz ne trait
Que ja porte li soit fermée
Iceste coustume est faussée
En France, chascuns clot sa porte :
Nus n'entre léenz s'il n'aporte,.....
Mes en Enfer à huis ouvert
Menjuent cil qui leenz sont :
(Ibid., vers 373-385.)

De si loin qu'ils le virent entrer, les puissances infernales s'empressèrent de lui faire bon accueil et de l'admettre à la meilleure table. S'il blâme, comme il convient, l'inhospitalité des habitants de l'Ile-de-France (France), il ne faudrait pas s'imaginer pour cela qu'il ait borné ses pérégrinations à ce seul domaine de nos premiers rois de France.

Il visita, il le dit lui-même, l'Allemagne en partie (Saxe), la Champagne, la Bourgogne et l'Angleterre (Ibid., vers 413 à 417).

Au début de son règne, le roi Philippe-Auguste fut obligé de rendre un édit qui limitait le nombre des jongleurs ou ménestrels (*ioculatores-amuseurs*) qui encombraient, le jour des fêtes, les rues de Paris. Serait-ce vers cette époque, en 1182 environ, que Raoul de Houdenc, forcé peut-être de quitter la France serait allé chercher fortune en Saxe, en Angleterre et même dans l'Italie septentrionale ? On est tenté de le croire. Dût-il abandonner à un moment l'Italie, qui avait à redouter la malice des trouvères français ? En tout cas, elle paraît avoir craint les moqueries malicieuses de leurs chansons et quelquefois même le cynisme de leurs compositions poétiques.

Muratori, l'infatigable compilateur, dans son *Histoire de la ville de Bologne*, cite un édit des magistrats de cette ville qui interdit aux jongleurs français de s'arrêter sur les places publiques pour y chanter « *ut cantatores Francigenarum in plateis ad cantandum morari non possint.* »

Vint-il jamais, après ses longs voyages à l'étranger, se fixer dans l'une de nos provinces septentrionales ? A quelle époque se résigna-t-il à prendre du repos dans sa patrie ? A défaut de documents, nul, en l'état présent des découvertes, ne peut se prononcer. Nous en sommes réduit, touchant la date approximative de sa mort au passage déjà cité de Huon de Méri qui, en 1227, parle de Raoul comme d'un poète décédé.

Nous voici maintenant amené à examiner les vers du *Songe d'enfer* sur lesquels M. A. Dinaux s'appuie pour rattacher quand même notre poète de Houdenc au Hainaut belge.

Le témoignage de M. Dinaux n'a aucune valeur, quand parlant de la réception de Raoul à la table d'Enfer (vers 420-430) par Belzébuth, il s'exprime ainsi : « Le poète est surpris d'y trouver « des tables toutes servies et cependant les portes ouvertes, cou- « tûme bien étrangère à la *France*, où chacun maintenant s'en-

« ferme pour manger et ne reçoit personne à moins qu'il n'ap-
« porte son écot. Cette circonstance parait beaucoup étonner
« Raoul de Houdaing (sic) ce qui nous le fait *plus que jamais*
« *compter* pour un habitant des provinces flamandes où l'on
« est hospitalier par nature..... »

La conséquence que tire Dinaux de l'emploi, chez Raoul, du mot *France* est absolument fausse et erronée, car l'on sait qu'au XIIe et XIIIe siècle on avait coutume d'entendre par *France* la province mieux spécifiée depuis par la dénomination *Ile-de-France*. Les exemples surabondent. On n'a que le choix dans les textes des historiens du XIIe au XVe siècle. Ainsi Robert de Clari après avoir énuméré les seigneurs qui s'étaient enrolés, par ordre de provinces, et s'apprêtaient à partir pour la 4e croisade dit : ..... *et chist que je vous nomme, ichi estoient de Franche.* »

Une simple citation encore pour démontrer jusqu'à l'évidence jusqu'à quel point sont mal fondées les prétentions intéressées de Dinaux. L'exemple est emprunté au *Liber de proprietatibus rerum* de ce Barthélemy Anglicus dont nous avons parlé tout à l'heure à propos d'Hélinand. Cet ouvrage, sorte d'encyclopédie inédite, est l'œuvre d'un contemporain, peut-être d'un compatriote de Raoul de Houdenc. Notre extrait est tiré du XXXe volume de l'*Histoire littéraire de la France*, page 360 (D'après m^{it} de la Bibl. Nat., 347, f° 148 et 156).

F° 148 abrégé. — « La France possède de nobles carrières et
« d'excellents matériaux pour construire les édifices. Le sol de
« Paris se fait particulièrement remarquer par un gypse ou
« verre que les habitants appellent du plâtre. »

F° 156 abrégé. — « La Picardie qui tire son nom du château
« de Picquigny, est une province fertile, arrosée par beaucoup
« de cours d'eau, bien peuplée, garnie de cités, de villes et de
« châteaux forts, tels que Beauvais, Amiens, Thérouanne et
« Tournai. Elle a pour limites au levant: le Rhin, fleuve Alle-
« mand ; au midi la France supérieure (*Gallia superior*), au
« couchant: la mer d'Allemagne ou de France; au nord, la
« Grande-Bretagne. Il y a deux Picardies, la haute (*superior*) qui
« est la plus rapprochée de la France, l'autre s'appelle le pays-
« bas (*alia dicitur terra inferior*).... Les habitants de ces deux
« pays se distinguent par l'élégance de la taille, la régularité des

« traits, la hardiesse de l'esprit, l'urbanité des manières, la « clarté de l'intelligence et la tendresse des sentiments... »

Le *De proprietatibus rerum* dont notre Bibl. Nat., possède à elle seule 18 exemplaires a peut-être été l'ouvrage le plus répandu qu'il y ait eu en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne aux XIIIe et XIVe siècles.

On vient de le voir, les provinces de Picardie et de Normandie n'étaient pas comprises dans l'appellation de France appellation alors restreinte au Parisis et aux petits pays environnants.

Quant au passage de Raoul relatif aux béguines de Cantimpré invoqué par Dinaux pour faire de notre trouvère un poète hennuyer, ce passage, dirons-nous, n'a aucune portée (vers 51 à 114) au point de vue de l'origine de notre ménestrel. Celui où apparait le nom de la ville de Bruges en a encore moins:

> Par desus ert veüs li Juges (Dieu)
> Il n'a si boin clerc jusqu'à Bruges.
> (*Songe de Paradis, vers 1271-1272*).

Il saute aux yeux que ce dernier vers n'est qu'une cheville assez grossière même, mais l'auteur était gêné pour sa rime en *uge*, à cette époque plus rare qu'aujourd'hui, il lui fallait trouver n'importe quoi d'à peu près passable pour cadrer avec *juges*.

Dinaux veut faire rendre aux lettres et à l'esprit du texte plus qu'ils ne peuvent et ne doivent lui donner. Mais, on le remarque trop, son siège était fait, son seul but c'est qu'il lui fallait à tout prix que son Raoul de Hodenc sortit des provinces flamandes.

Ainsi s'écroule l'échafaudage élevé par A. Dinaux à si grand renfort d'imagination; les droits très discutables qu'avait le Hainaut de revendiquer notre poète ne reposaient, on l'a vu, que sur de spécieux et fragiles arguments.

L'*Histoire littéraire de la France* elle-même tome XXIII, page 116, j'ignore sur quelles preuves, fait naitre Raoul à Hodenc-en-Bray, patrie de Pierre *préchantre à Paris* qui vivait vers 1190 (Pierre de Hodenc préchantre à Paris, voir *titres de Gerberoy, archives de l'abbaye de Beaupré*). Il serait curieux d'associer les noms de Raoul de Houdenc avec ceux de Pierre le Chantre et de Guy-Patin.

Quant à faire de *Rohault* (sic) de Hodenc-en-Bray » un évêque de Nevers », comme le veut M. Ch. Braine, nous n'y songerons pas un seul instant. La nature même des sujets scabreux qu'il a

traités, l'examen de ses poésies prouvent assez que de pareilles *Juvenilia* n'ont pu être l'œuvre d'un prélat français. Coïncidence digne de remarque pourtant, en 1232, il se trouve que le siège épiscopal de Nevers est occupé par un Raoul de Beauvais. Appartenait-il à la famille des châtelains de Beauvais ou à une maison originaire du Beauvaisis? nous ne savons.

Les Mémoires de l'Athénée du Beauvaisis, les manuscrits de V. Tremblay le font invariablement originaire d'Hodenc-en-Bray, Sur quel fondement? ils n'ont garde de le dire et pour cause.

VI

Manuscrits des œuvres de Raoul de Houdenc.

Bien que les poèmes de Raoul aient été mis au jour, donner ici l'indication des manuscrits de provenances diverses ne nous paraît pas inutile quand ce ne serait que pour venir en aide aux bibliographes de profession.

L'œuvre capitale de Raoul de Houdanc, le *Roman de Méraugis* a été conservée dans quatre manuscrits, dont trois complets. Le premier est à la Bibliothèque impériale de Vienne (H. Michelant, notes à la fin de son édition de Méraugis) fonds Hohendorff n° XXXVIII. C'est un petit in-folio sur velin de trente feuillets écrits sur deux colonnes de quarante vers chacune. Il est d'une belle minuscule du XIVe siècle et orné de dix-neuf miniatures que l'on croit exécutées par un miniaturiste d'une école anglaise.

Le second manuscrit est à Turin et est en semi cursive du XVe siècle. Il est coté XXIII G, 129 (Catal. Pasini).

Un troisième est au Vatican et a été copié en partie par Von Keller qui en a reproduit trois cents vers dans *Romvart*. Ce manuscrit a dû faire partie à la Vaticane du fonds de la reine Christine et portait le n° 1725.

Enfin un quatrième manuscrit de Méraugis est signalé par le philologue Holland (Crestien von Troyes, p. 51, note 1) comme appartenant à Von der Hagen. Est-ce le même que le mt de la bibl. de Berlin, d'une écriture du XIIIe siècle? Ce serait le plus correct de tous suivant M. Michelant, mais il ne comprendrait que seize ou dix-sept cents vers.

2° *Songe d'Enfer*. — Quant au *Songe d'Enfer* notre Bibliothèque

Nationale en possède deux copies : m^s fr. 837 (anc. 7,218) f° 83 à 86 ; et 1593 — (anc. 7,615) du fonds Saint-Germain.

Ce *fableau* a été publié par Ach. Jubinal à la suite des *Mystères inédits du* XVe *siècle* (tome II, 384-403) et par le savant A. Schéler en 1879 dans les *Trouvères belges*, IIe série.

3° *Songe ou Voie de Paradis*. — Se trouve à la Bibl. Nat. m^s français 837 (ancien 7,218) folio 86, et Bruxelles 9,411-26, f° 8, verso. Publié par Jubinal en 1875, dans les œuvres de Rutebœuf,

4° *Roman des Eles*. — Cette moralité didactique se trouve à la Bibl. Nat. 19,152 et 837 ; et à Turin L. V. 32. A Berlin ce poème se trouve en un m^s petit in 4° sur velin du XIIIe, avec le *Songe de Paradis*, un long fragment de *Méraugis*, une portion de la *chanson d'Agolant*, et la chanson de geste d'*Aubri le Bourguignon* ; il porte le n° 48.

VII

Raoul n'est pas l'auteur du poème « La Vengeance de Raguidel ».

Certains critiques recommandables attribuent à notre poète, la *Vengeance de Raguidel*, dont le manuscrit unique est conservé dans la belle bibliothèque de M. le duc d'Aumale, et cela parce que l'auteur, parfaitement inconnu du reste, se désigne par le nom de Raoul.

Le philologue Mussafia dans un article de la *Germania*, VIII, p. 222, et M. Michelant dans son introduction à l'édition de Méraugis s'appuyant sur l'identité du prénom de Raoul et sur la mention dans le poëme de « *Méraugis de Portlesguez* », que l'on rencontre assez peu souvent dans les romans de la *Table Ronde*, conjecturèrent que la *Vengeance de Raguidel* pouvait être attribuée à Raoul de Houdenc. Pour confirmer son hypothèse, M. Michelant faisait remarquer les analogies de styles entre les deux poèmes.

Ces analogies n'étaient qu'à la surface. A son tour, M. Paul Meyer partageant l'opinion du professeur Mussafia, montrait le soin, que le Raoul de la *Vengeance de Raguidel*, apportait à la versification.

On n'avait pas trop contesté, jusqu'en 1880, à Raoul de Houdenc la paternité de ce dernier poème quand deux jeunes (1) et érudits

(1). Wolfram Zingerle. — Ueber Raoul de Houdenc und seine Werke, eine sprachliche Untersuchung, Erlangen, 1880 in-8°. « Dissertation sur la langue de Raoul de Houdenc, Erlangen, 1880. »

romanistes allemands (2), à la suite d'une étude comparative et approfondie du style des poèmes de *Méraugis* et de *Raguidel* se prononcèrent irrévocablement contre l'attribution de M. Mussafia. « Raoul de Houdenc, dit le tome xxx de l'*Histoire littéraire*, « (art. de G Pâris) se distingue par la subtilité de sa pensée et « la bizarrerie cherchée de la forme dont il la revêt ; il aime le « dialogue et fait de l'interrogation un emploi quelquefois heu- « reux, mais excessif, maniéré, et, à la longue, fatigant ; il re- « cherche la rime riche, et, comme il arrive souvent, prodigue « en même temps l'enjambement. »

Rien de tout cela ne se retrouve dans Raguidel. Dans Méraugis Raoul a le respect profond des femmes et quand il recommande de les aimer ce n'est pas tant à cause de leur beauté passagère qu'à cause surtout de leurs qualités et de leur valeur morale.

Au contraire de Raoul de Houdenc il n'a que mépris et raillerie, pour la femme, l'auteur anonyme de Raguidel ; sur l'héroïne d'un des récits de son poème, il ne trouve rien de mieux que de déverser l'insulte avec un cynisme éhonté. C'est dans Raguidel que se rencontrent les vers les plus graveleux de la poésie arthurienne.

VIII

Le Songe ou Voie d'Enfer.

I

C'est par le *fableau* du *Songe* ou *Voie d'Enfer* que Raoul a conquis, au moyen-âge sa popularité. Le sujet en lui-même n'était pas si nouveau qu'on pourrait le supposer et sa vision n'est pas de celles dont on peut dire *prolem sine matre creatam*. Il a dû prendre, selon nous, les éléments de son poème dans les traditions populaires. Nous ne croyons pas qu'il ait connu l'antiquité, le VIIIe livre de l'*Iliade* ; le XIe chant de l'*Odyssée*, où

---

(2). Boiner (Otto). — Raoul de Houdenc. Eine stilistiche Untersuchung über seine Werke Identität niët dem Verfasser des Messire Gauvain — Leipzig, 1885, in-8°, Raoul de Houdenc. — « Essai sur le style de ses œuvres et son identité avec l'auteur de Messire Gauvain, Leipzig, 1885. »

Ulysse se rend aux Enfers on ne sait trop comment. Connût-il l'épisode d'Er, l'Arménien de Platon? La légende de Thespésius dans Plutarque? Des précédents à interroger, il n'en manquait pas. « J'ai connu, dit saint Paul, quelqu'un qui a été ravi en « esprit jusque dans le Paradis, où il a entendu des paroles qu'il « n'est pas permis à l'homme de publier (II, Corinth. XII-4). »

Parmi les visions chrétiennes pourquoi n'aurait-il pas connu celles de saint Carpe, de saint Sature, de sainte Perpétue? Il a pu ne pas ignorer ces révélations étranges sur l'autre monde dont parle saint Grégoire le Grand dans ses *Dialogues* (livre IV, chap. XXXVI). Notre premier grand historien Grégoire de Tours ne nous a-t il pas raconté la vision de saint Sauve (*Histoire de France liv.* XII, *par.* I)?

Jamais les visions n'ont été plus fréquentes que du IX[e] au XIII[e] siècle. Nous avons le visionnaire des lettres de saint Boniface (Epist. 21, *insultantibus narrare denegaret*). Nouvelle vision apparaît et se lit dans la vie de saint Anschaire par saint Rambert imprimée dans le tome VI des Bollandistes. Qui ne connaît le récit du voyage de Saint-Brandan et de Saint-Malo qui dura sept ans et que nous a laissé un moine du XI[e] siècle, Sigebert de Gembloux, près Namur?

Les annales de saint Bertin et des manuscrits du Mont-Cassin font mention à leur tour de visions curieuses. Nos pères du Moyen-Age ont-ils ajouté foi à tous ces récits? Nous avons peine à le croire. Le scepticisme en matière de foi est de tous les temps et de tous les lieux. En tout cas, ces narrations servaient à entretenir leur imagination d'espérances consolatrices et bienfaisantes; c'était déjà là un grand avantage obtenu.— « Si quel« qu'un sortait de chez les morts, dit saint Jean Chrysostôme, « tous ses récits seraient crus (*Sermon* 66). »

Nous ne multiplierons pas davantage nos citations. Aussi bien il est temps de revenir au *Songe* ou *Voie d'Enfer*.

Raoul raconte, au début de son poème comment en songe il prit le chemin de la Cité d'Enfer. Dante n'a pas autrement procédé. Par une exagération permise aux poètes seuls, il nous dit qu'il mit un carême et un hiver à faire le voyage; la vérité est qu'il ne mit que quatre jours à effectuer sa route. Il aborde pour commencer à la *Cité de Convoitise*; il trouve l'hospitalité chez *Envie*. Tous les vices en personne s'y sont donné rendez-vous.

On voit défiler là : *Tricherie*, sa sœur *Rapine* et *Avarice* sa cousine. A *Ville-Taverne* il rencontre *Roberie* la Tavernière. Il ne sait pas, ici, résister à sa fatale passion pour le jeu et se fait piper par certains fripons habitués de ce mauvais lieu.

Chez certains traverniers de Paris, il voit venir *Hasart*.

Qui me demanda d'autre part
Noveles de Michiel de Treilles
Après me raconta merveilles
De Dant Sauvage et de sa gent,
Comme il fesoient sanz argent
Estre sovent Girart de Troies
Et je leur dis que toutes voies
Estoit Girard en lor merci.
Il ne se muet oncque deci,
Mès adés avoec aus séjorne :
Sovent li voi penssiu et morne ;
Chascuns i prent, chascuns le plume :
C'est lor beauce et lor coustume.
Ce lor dis je tant seulement,
Et Hasart. qui bien sot comment
Si desciple le sèvent fere,
....

(*Songe d'Enfer*, vers 196 à 211 inclus)

Il s'abouche ensuite avec des amateurs d'escrime, des lutteurs de cabaret, puis vient chez *Fornication* et reparait un peu plus tard chez *Filouserie*. Il rencontre, conduit entre *Larreçin* et *Yvréce*, *Cruauté*, *Cope-gorge*, *Murtre* et *Vile le-Gibet*. Arrivé en Enfer enfin, il remarque que la porte en est gardée par *Murtre*, *Désespoir* et Mort-subite.

.... Quant g'i ving, que il metoient
les tables........... ....
Onques més si grand joie à droit
Ne fu fete come il me firent
Quar de si loing que il me virent
Chascuns por moi veoir accort.

(*Ibid.* 369-388 à 392.)

Ce jour-là Belzébuth passait la revue de tous ses vassaux ; Raoul voit défiler devant ses yeux force abbés, clercs et évêques. Les professions les plus diverses se rencontrent et se croisent dans le royaume d'Enfer ; on fait avec les peaux des usuriers qui

l'habitent des nappes et de leur chair un excellent ragoût ; il s'y trouve aussi des popelicans ou autrement dit des hérétiques, des tisserands, des femmes de mauvaise vie ; des champions ou batailleurs ; des brigands ou larrons-meurtriers ; des hérétiques endurcis (*bougres*) ; de mauvais avocats (*faus pledeors*) ; des huissiers (*bedel*) ; des papelards, des moines noirs ou bénédictins ; des nonains noirs ; de vieilles prestresses et des sodomites.

A la table d'Enfer, Raoul en mangeant, s'aperçoit que la nappe est faite du cuir d'une vieille courtisane. Les plats se succèdent ; ce sont des langues de plaideurs, ce sont encore des libertins en broche, des larrons à l'ail, je n'en détaillerai pas davantage le menu.

Le poète termine son récit par ces vers :

— « Congié prent Raouls, si s'esveille ;
Et cis contes faut si a point
Qu'après ce n'en diroie point
Por aventure qui aviègne
Devant que de songier reviègne
Raoul de Houdaing, sans mençonge
Qui c'est fable fist de son songe.
Ci fini li Songe d'Enfer :
Dieu men gart esté et yver !
Aprés orrez de Paradis
Dieu nous i maint et nos amis ! »

IX

Le Songe ou Voie de Paradis.

II

Les derniers vers du *fableau* d'Enfer laissaient pressentir assez clairement le *Songe de Paradis*. Le poète invoque, tout d'abord, et avant de rien entreprendre d'un si lointain voyage, Dieu le glorieux, le doux, le pieux, le priant de lui enseigner la droite voie pour s'acheminer vers le Paradis.

Le Père Céleste l'engage à aller prendre conseil de Notre Dame et de mettre à la servir corps et âme. Elle le guide elle-même jusqu'à la demeure d'Amour. Là le viennent visiter *Discipline*, *Obédience* sa cousine.

Pendant son séjour, le cortège des *Gémissements*, de la *Pénitence* et des *Soupirs* lui fait fête. Ces derniers, sur sa demande, lui indiquent le vrai sentier qui mène en Paradis. En passant, Raoul décoche un trait acéré contre les Béguines, religieuses dont la vie mondaine et licencieuse même était loin d'être citée comme exemple au XIIIe siècle. Ce qui au besoin viendrait confirmer notre hypothèse, c'est un passage d'une œuvre peu connue, publiée à Anvers en 1629. Pierre Coens, chanoine de cette ville· écrivait dans son *De origine Beghinarum* : « Virgines vestales ro« manæ umbram quamdam exhibent Beghinarum ; ad perpetuam « enim castitatem non erant astrictæ, sed, evoluto certo tem« pore, licebat eis redecere et matrimonium inire ».

Je respondis qu'eles servoient
Notre Seigneur, et mout estoient
Plainnes de très grant pascience
Et gardent bien obedienche
A lor sens et à lor pooir,
Et sevent mult très bien voloir
L'avantage et le preu d'autrui,
Tout sans pesance et sans anui ;
Et si vous di bien sans doutanche
Que mout font grande pénitanche
Teles i a tout coiement
Et tiennent bien en lor couvent
Religion et Chastée,
Et sont plainnes d'umelité,
Et font aumosnes volontiers,
Et est lor serviches entiers
A Dieu, le père droiturier.
Mais le couvent font empirier
Teles i a par leur folies
Et par les laides vilonies
Que les foles font coiement

— (*Songe de Paradis*, *vers 75 à 95*) —

Dehors samblent beghines iestre
A lor samblant et à lor iestre,
Et eles sont dedens couluevres
Toutes plainnes de males œvres.
De religion ont l'abit,
Mais ja pour chou n'aront habit

En Paradis le glorieus,
Le saintisme, le prescieus,
Où les boinnes seront posées
Et avoec les sains couronées.

(*Ibid. vers 105 à 114.*)

Le voici dans la demeure de *Contrition*. Après avoir pris congé de cette maison hospitalière, il continue sa route à travers de multiples obstacles dont il parvient toujours à triompher. Ainsi *Tentation* qu'il aperçoit dans une vallée, à cheval, le guette pour l'étrangler, mais il trouve heureusement, et comme à point nommé, *Espérance* qui lui donne du réconfort. Il ne manquera pas de mettre à profit les conseils qu'elle lui prodigue avec libéralité. Des hôtelleries il n'en manque pas sur sa route. On le voit à la table de *Contrition* où il se restaure et reprend des forces; puis, après une nuit de repos passée chez son hôtelière. il prend congé d'elle et arrive chez *Confession* où il reçoit un joyeux accueil. Dans l'hôtel de *Confession*, il se trouve en présence de *Satisfaction et de Persévérance*, sa sœur germaine.

Contrition pousse la curiosité jusqu'à l'indiscrétiôn en lui demandant quel mobile l'a poussé à entreprendre son voyage de Paradis;

Toute me vie li contai
C'onques nul péché n'i lessai
Que ne deisse sans demeure
Et le lieu et le tens et l'eure
Et l'occoison, à mon pooir.

(*Ibid. 327 à 331.*)

Il lui fait sa confession pleine et entière et ses aveux sont assez suivis de repentance. Gourmandise, fréquentation de mauvais compagnons, péchés véniels où il a plus d'une fois succombé. Après s'être purifié par la Pénitence, nous le retrouvons attaqué par une *tourbe* de *larrons* qui s'avancent pour lui faire un mauvais parti. Seul, en présence d'un danger imminent, il se sent pris d'une frayeur extrême. Ces larrons, à la mine, se devinent, ce sont : *Vaine-Gloire, Orghius*, *Envie, Haine* et *Avarice*, sans oublier *Ire* et *Fornication.* Le chef de cette bande a nom *Tentation*. Tout ce monde, on le présume, prend la fuite devant *Humilité, Obédience* et *Charité.* Ainsi, au lever du soleil, disparaissent les ombres de la nuit, comme eût dit le bon Virgile.

Peneance, qu'il rencontre en continuant sa route, lui ayant demandé quelle était sa patrie et d'où il venait, il lui répondit sérieusement (sans folie) : « Dame, *je suis de Picardie* ».

Tout errant nous acheminâmes :
Onques puis d'aler ne finâmes
Si venimes droit al repaire
De Penitanche sans retraire.
Li voie est estroite et sure ;
Chil se metent en aventure
Qui i vont, s'il n'ont boin conduit
Ou de le voie ne sont duit
Quant Peneance m'esgarda
Sachiés que mout poi atarda
De moi demander dont j'estoie
Et de quel pais je venoie
Et je li dis sans folie :
« Dame, je suis de Picardie
« Se vieng droit de Confiession »
Et ele sans plus d'occoison
Dist que fusce li bienvegnans
Car ele estoit me bienvoellans,
(Ibid, vers 617 à 634).

On trouve ensuite quelques réminiscences bibliques ; l'échelle de Jacob qui a huit *eskaillons* y est décrite avec des données allégoriques intéressantes. Cette échelle merveilleuse dont il a gravi les échelons lui permet d'arriver enfin au Paradis.

Les premiers élus rencontrés par lui dans la cité céleste, sont saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Evangéliste, les Vierges pures et les autres Saints.

Des Frères Meneurs i oit maint
Et des Jacopins eusement
Qui voient Dieu visablement ;
Des Frères de la Trinité
Et de Cistiaus par vérité
Et des autres religions
Et gens de maintes mansions
I avait il a grant plenté
Que trestout ont lor volenté,
(Ibid. vers 912 à 920).

Remarquons en passant qu'à l'époque où écrivait Raoul de Houdenc, l'ordre des Frères mineurs ou Franciscains était d'institution récente puisqu'il n'avait pris naissance qu'en 1208. Les Jacobins ou Dominicains étaient d'un ordre de fondation plus récente encore que le précédent, sa création était de 1215; enfin les Trinitariens cités aussi par le poète n'avaient commencé à se constituer en corporation religieuse qu'en 1198. Il y aurait de curieux rapprochements à faire entre *le Songe de Paradis* et la *Divine Comédie* de Dante. Du vers 1,031 jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au vers 1363, le dernier du poëme, Raoul de Houdenc nous fait la description des merveilles et des jouissances célestes Son exposition rappelle les doctrines de saint Bernard dont le nom d'ailleurs se rencontre plusieurs fois dans le poème.

Ce fableau de Paradis a-t-il été, comme M. Lenient l'a cru, (*Satire au Mogen-Age*, p. 39) la justification rimée d'un partisan zélé de la Croisade contre les Albigeois. Nous ne le croyons pas. Quoi qu'il en soit, *le Songe* ou *Voie de Paradis* de Rutebœuf nous semble inférieure comme composition au poème de Raoul de Houdenc. Ce n'est pas à dire que les vers de Rutebœuf soient sans mérite aucun, tant s'en faut, mais nous croirions que Dante à dû de préférence s'inspirer, dans sa *Divine Comédie,* des inventions poétiques de Raoul que du poète Rutebœuf. Les Descriptions de Raoul sont riches et gracieuses; les scènes du poème de Paradis sont amenées naturellement et ses personnages n'ont rien d'affecté.

X

Le Roman des Eles de Courtoisie ou simplement des Eles.

III

Dans le *Roman des les,* simple moralité didactique, Raoul de Houdenc s'est proposé d'enseigner, aux chevaliers, les préceptes de la vraie *Courtoisie,* dont ils doivent s'étudier à devenir un jour les modèles. Si les chevaliers viennent à manquer à leur mission d'honneur militaire (sans oublier les vertus privées), le ménestrel est là pour la leur rappeler. Qui sont plus aptes à cet enseignement et à rappeler dans le droit chemin ceux qui sont près de faillir à leur dignité et à leurs devoirs de chevalerie,

que ceux qui vivent à leur service? Ils découvrent aisément leurs bonnes ou mauvaises dispositions soit à la largesse, soit à l'avarice :

Ki vuet estre drois chevaliers,
Ne doit mie estre trop parliers
Car chevaliers, n'en doteis pas,
Doit haut férir et parler bas.
(Vers 313 à 316.)

Notre poète, nous croyons l'avoir déjà remarqué plus haut, insiste tout particulièrement sur la nécessité pour les chevaliers de se livrer à la munificence, vertu capitale suivant lui. La gloire acquise dans les tournois est amoindrie, si l'on n'y joint la largesse et la pleine libéralité. *Largesse et Courtoisie* sont les deux ailes indispensables dont doit s'entourer le chevalier. Chacune d'elles a sept *pennes* qui sont ici énumérées : 1° La Hardiesse, mère de la libéralité :

Largèce doit estre la destre
Et la senestre cortoisie,
Et se chascune est bien fornie,
Il covient, a droit deviser,
K'en chascune, por droit aler,
Ait, VII penes,— Par quel raison ?
En l'ele qui Largece a non
Est la première pene telè
Por ce que Largèce a non l'ele
C'on soit en largèce *hardis.*
(Roman des Eles 144 à 153 édit. Schéler de 1868).

2° Le Désintéressement avec absence de calcul ; 3° la Fidélité à la parole donnée ; 4° la Libéralité prompte et généreuse ; 5° La Largesse dans la générosité ; 6° la Prodigalité dans les festins accordés aux jongleurs.

Quant aux *pennes* de courtoisie, elles sont, suivant le vrai code de chevalerie, honorer l'Eglise, éviter l'orgueil, éviter la fanfaronnade, aimer la gaieté noble et avoir le respect de la femme, enfin, fuir l'envie, et s'abstenir de la raillerie et des méchants propos. Le trouvère, après avoir pris soin de recommander aux chevaliers d'aimer sérieusement, sans se laisser aller au découragement, nous donne une description des effets et des charmes de l'amour et termine en donnant un titre convenable à son poème didactique :

Raols à toz les cortois prie
Ke de ces pennes lor souviengne
Et quascuns aucune en retiengne
(Ibid. 645 à 648).

XI

Méraugis de Portlesguez.

IV

Nous voici parvenu à l'œuvre capitale de notre trouvère, œuvre qui ne comprend pas moins de 6,000 vers et qui compte parmi les plus importantes du Cycle de *la Table Ronde*. Elle a été analysée, par M. E. Littré, dans le *Journal des Savants*, et réimprimée dans ses *Etudes et Glanures*, 1880.

Antérieurement nous possédions une analyse complète du poème faite en langue allemande (1) par Ferdinand Wolf, Vienne, 1865. L'*Histoire Littéraire de la France*, par la plume de Gaston Pâris, vol. XXX, en a également donné une analyse fort complète qui pourrait nous dispenser à la rigueur de refaire le travail entrepris par nos devanciers.

« Le roi d'Escavalon en mourant laisse une fille d'une grande beauté, Lidoine. Elle se présente à un tournoi à Lindesores; un épervier est destiné à la plus belle et c'est Lidoine qui saisit l'oiseau aux applaudissements de tous les spectateurs. A cette joute apparaît Méraugis et son ami Gorvain Cadrut. Tous deux deviennent amoureux de la belle Lidoine et se l'avouent. Gauvain s'éprend de Lidoine à cause de sa seule beauté, Méraugis à cause de ses qualités morales. Ce qui doit advenir de cette rivalité, on le devine. Ils disputent tous deux sur leurs droits respectifs et en viennent aux coups. Lidoine arrive pour les séparer et les renvoie au jugement du roi. Le différend est soumis à Arthur qui prie sa cour de donner son opinion, Le sénéchal Keu donne le premier son avis, qui est que chacun des deux concurrents possède à son tour la belle Lidoine durant un mois. L'avis

(1) Ferd. Wolf. *Etude sur Raoul de Houdenc et en particulier sur son Roman de Méraugis de Portlesguez*, Vienne, 1865, en allemand. Il n'existe encore aucune traduction de ce Mémoire en français.

n'est pas partagé. La reine revendique la cause, et les dames, sous la présidence de la femme de leur roi, se prononcent en faveur de Méraugis. Gorvain, son compagnon d'armes, maintenant son rival proteste contre le jugement rendu en faveur de Méraugis et l'injurie. Ils se combattent à coups de poing, puis, Gorvain quitte le roi et sa cour en proférant des menaces de vengeance. Avant d'être à Méraugis, Lidoine veut que celui-ci, durant une année, cherche des aventures et acquiert une grande gloire. On voit venir, à ce moment, un nain fort laid.

Uns nains si laidz qu'il ne pot plus.
Quex ert il dont? Il ert camus;
Camus s'iert mon por estre laidz,
Car devant ce que il fu faitz
Ne fist Diex chose si camuse.
Li nains qui touz jours fait la muse
S'en vient devant le roi et dist (1).
Rois, entent à moi un petit,
Escoute moi, fai ta gent taire,
Rois, coment puez tu joie faire ?
Une merveille te vieng dire,
En ceste court ne doit nuls rire.
Ne doit non, mult i a por quoi,
Rois, esgárde tot entour toi.
Gawains tes niés est-il ceenz?
Nenil voir; or est ce noientz,
De ta court que soit mesdoutée ?
Non, car ta court est escornée
Du meilleur chevalier du monde.

Il reproche au roi Arthur de ne plus penser à son neveu Gauvain parti de sa cour depuis un an et plus à la recherche d'une épée merveilleuse. Il propose au roi de partir à la recherche de Gauvain, lui le nain. Il part accompagné de Méraugis et de son amie Lidoine. Au milieu d'aventures plus ou moins curieuses où nous ne suivrons pas le poète, on remarque l'enlèvement du cheval

(1) Méraugis de Portlesguez, édition Michelant, page 55. Nous ferons remarquer en passant, après G. Pâris, que *Lesguez* est un port de la ville de Saint-Brieuc et que le royaume d'Escavalon fait partie de la géographie de Chrestien de Troyes.

du nain par une vieille femme. Elle ne s'engage à le rendre que si Méraugis abat un écu devant un pavillon au milieu d'une forêt. Cet écu est la propriété de l'*Outredouté*, sorte d'ancien brigand qui a jeté l'épouvante par ses meurtres dans la contrée. Aux sollicitations d'une femme qu'il aime il a cessé ses ravages, mais il veut punir Méraugis de l'insulte faite à son écu. Celui-ci l'attend durant toute une nuit près du pavillon, et continue sa route. Le chevalier Laquis le provoque, il est battu par Méraugis qui l'envoie au pavillon de l'Outredouté dire à ce dernier qu'il le rencontrera d'ici trois jours en allant toujours à droite. L'Outredouté força Laquis à se battre avec lui ; il le vainc, lui crève l'œil gauche et vont ensemble à la recherche de Méraugis. Celui-ci retrouve le nain qui devient le champion de Méraugis dans une joûte qui a lieu chez le roi Amargon. Méraugis remporte la victoire et le nain épouse la femme qu'il aimait.

Méraugis continue sa route et va à la recherche de Gauvain sans songer qu'il avait promis de se laisser conduire par le nain qui est aujourd'hui retiré de la scène. L'Outredouté quitte Laquis et ce dernier rencontre par hasard Méraugis a qui il raconte l'odieuse cruauté de l'Outredouté :

..... Laquis a tant erré
Qu'à un matin près d'une brouce
Devant les plains de l'Ambragouse.
A Méraugis aconseü.
Lidoine l'a aperceü
Avant, sel monstre à Méraugis
Cil qui se torne vers Laquis,
L'esgarde et choisit par devant
Qu'il voit d'un œil, l'autre plorant.
Mult l'en pesa par vérité ;
Set que ce fist l'Outredouté.
Encontre vient, sel salua ;
Toutes voies lui demanda :
« Qu'est ce Laquis ? Qui t'a ce fet ? »
Et cil respont tout entreset :
« Sire, vous ; de vous me plain gié,
« Car por vous m'a l'ondamagié,
« Vous m'envoiastes, maugré mien,
« Au tref dont je savoie bien
« Que j'à eutiers m'en retorroie.
« Or est einsi que je voudroie
« Mourir ou enragir mon vueil. »

Méraugis jure de le venger et de lui apporter le nain qui lui a crevé l'œil. Laquis se retire. Méraugis poursuit sa route avantureuse et arrive bientôt à la « *Cité sans nom* » en compagnie de Lidoine. Après avoir reçu un accueil bienveillant une barque le conduit dans une île où il doit combattre le chevalier qui habite la tour. Ils luttent avec acharnement tous les deux et Méraugis reconnaît que le guerrier noble qu'il combat n'est autre que Gauvain qu'il recherche depuis si longtemps. Gauvain qui vient de se faire reconnaître à son vieux compagnon d'armes lui raconte que la tour où il habite est occupée par une Dame dont l'ami après avoir jouté avec tous les chevaliers qui venaient dans l'île les tuait. Gauvain, vainqueur de l'ami de la Dame fait à son tour ce qu'il faisait. Comment sortir de l'île ? La Dame seule a pouvoir de faire venir la barque et de leur faire donner la nourriture. Gauvain est contraint par son triste destin de tuer Méraugis. Ce dernier propose d'user de ruse. Il se laisse renverser de cheval, dans une joute tenace, par Gauvain, mais ce n'est qu'une lutte simulée ; il feint aussi de lui trancher la tète et de la jeter à la mer. La dame du haut de sa tour croit à la mort de Méraugis sur la parole de Gauvain. A la nuit noire, Méraugis vient et enferme, sans être reconnu, la Dame et ses femmes. Il revêt la robe de la Dame de la tour.

Et que fit-il? Par foi, il prist
La plus riche robe à la dame ;
Si s'atorna com une fame,
Et puis descendi du chastel,
L'espée desouz son mantel,
Que vous diroie ? El havre vint
Einsi vestuz ; mult lui avint
Car il estoit et biax et gens.
De l'autre part virent les gens
Méraugis qui par l'isle aloit,
Et de sa main les asenoit
Einsi com la dame seult faire ;
Ne se gardent de cel afaire,
Leur dame cuident que ce soit.
A la nef courrent ; lors tot droit.
S'en vont singlant de l'autre part.

En sautant dans la barque Méraugis fait craquer les planches du

bateau ; les quatre mariniers reconnaissent que ce n'est pas la dame de la tour, mais sur la menace qu'il fait de les pourfendre ils n'hésitent pas à le transporter avec Gauvain à la ville de Hauditon. Là, les deux compagnons se séparent et Méraugis qui a oublié dans la tour Lidoine va à sa recherche. Les deux chevaliers, avant de se séparer, se donnent rendez-vous à la cour d'Arthur. Le premier arrivé à la cour du roi devra se mettre en quête de l'autre. Méraugis toujours errant fait la rencontre du brigand l'Outredouté. Il suit les traces du cheval de son ancien ennemi sur la neige, ses empreintes le conduisent près du mur de l'enclos d'un château où il retrouve l'Outredouté en armes. Chacune de ses mains est serrée dans celles d'une jeune fille. Méraugis a à peine passé la porte du courtil du château enchanté qu'il prend la place de l'Outredouté et qu'il reste dans le « *chateau des Caroles* » jusqu'à ce qu'un autre vienne le remplacer et *caroler* comme lui. L'Outredouté une fois dehors, regarde par dessus le mur et reconnaît Méraugis à ses armes ; il fait dresser alors la tente devant la porte et après dix semaines d'attente arrive un chevalier qui à son tour pénètre dans le château magique. Méraugis sort du château et son *enchantement prend fin*. A la porte il retrouve son cheval qui comme son maître n'avait pas eu besoin de prendre aucune nourriture.

Il arrive à un carrefour et reconnaît à une croix, que sont en train d'orner de buis quatre hommes, que c'est le Dimanche des Rameaux, et que son enchantement a duré une partie de l'hiver.

Enfin il rencontre l'Outredouté, l'ennemi qu'il recherche depuis longtemps. Un combat acharné d'une sauvagerie extraordinaire s'engage entre eux.

Cil qui remeistrent en la poudre
Sont mult blecié; l'Outredoutez
Fu parmi le destre costez
Ferruz au cheir en l'herbe ;
Bien en gurra, Méraugis fu
Feruz el piz sous la mamele
Du glaive essiva par derrière.
De lui ne sai en quel manière
Il garesist; trop en seroit
Fort à garir. Mes orendroit
Ne s'en sent-il, ne cil ne fait
Ne cist ne cil por mal qu'il ait
Ne s'esmaient. En piez reviennent ;

Les escus qui mult leur avienent
Metent avant ; espées traites
S'entrevont et giètent retraites
Sourmontées et entredeus,
Que nuls ne peüst entr'ex deus
Veoir fors les espées nues
Qui vont et vienent ; esmolues
Sont les espées et trenchans
Et ils fiérent uns cox si grans
Que trestouz as premerâins cox
Font des hyaumes voler les clox,
Si qu'ils descerclent et peçoient ;
les haubercs que por foz tenoient,
Ne valent rien, tost sont desrout.
(Méraugis éd. Michelant page 191.)

Tous deux couverts de plaies, et n'en pouvant mais, s'étreignent et sont obligés de se soutenir l'un et l'autre pour ne pas tomber, tant ils sont las de combattre. L'Outredouté meurt entraînant Méraugis dans sa chûte. Ce dernier se souvient de sa promesse à Laquis de Lampagres.

« J'ai à Laquis de Lampagres
« Promis la main dont tu crevas
« Son œil : ou tu la me leras
« La main, ou je lerai la vie.
— Est ce dont tu as envie
« Méraugis ? — Oïl — Tu es fous,
« Que de la main prendras les cous
« Dont tu morras. Trop avons ci
« Este en pes...................... »

Il saisit une épée et coupe la main de l'Outredouté, puis, n'en pouvant plus, il s'étend à demi-mort sur l'herbe de la prairie et y reste évanoui.

Pendant toutes ces joutes qu'est-il advenu de l'amie de Méraugis, Lidoine ? Celle-ci du haut de la Tour enchantée où l'avait oubliée son ami, avait vu la décapitation feinte de Méraugis et avait cru à la réalité du fait. De là un violent chagrin.

Avice, une jeune fille charitable, l'avait trouvée désolée, prête à se donner la mort, et après lui avoir donné des soins, l'avoir ramenée à d'Escavalon son royaume, Belchis, un de ses vassaux, apprenant la mort de son ami Méraugis, la retient prisonnière et veut lui faire épouser son fils Espinogre. Pour ne pas attirer sur

elle de violences, elle demande et obtient un délai, et pendant ce temps elle implore le secours de Gorvain Cadrut, voisin de Belchis. Gorvain fait le siège du château de Belchis qui a nom Monthaut. Belchis appelle à son aide ses parents et amis. L'un de ses proches, Meliant de Lis, en venant au secours de Belchis trouve dans la lande bretonne Méraugis et l'Outredouté. Ce dernier, nous le savons, est mort, seul Méraugis survit et reçoit les soins de Méliant de Lis. Heureux de prêter secours à Belchis contre Gorvain, il voit Lidoine qui ne s'attend pas à cette rencontre. Emotions imprudentes de l'un et de l'autre. Tondu et reposant dans la salle du château sur un tapis, il est laid à voir et assez semblable à un fou moins la massue qu'il n'a pas. On apprend dans le château que le blessé tondu est le vainqueur de l'Outredouté; la sœur du châtelain et ses dames veulent le voir. Lidoine est parmi celles-ci. Elle le reconnait et se pâme. Pour ne pas être reconnus, Méraugis et son amie feignent de ne s'être jamais vus. Elle répond à celles qui l'interrogent sur sa trop grande émotion que c'est la vue de ce fou si laid qui a été la cause de son évanouissement. Rien ne transpire, de cette façon, de leur secret. Avice envoyée par Lidoine à la cour d'Arthur demander du secours trouve Gorvain qui ne fait que d'arriver. Elle lui fait un reproche de laisser sans secours Lidoine, l'amie de Méraugis qui est mort dans l'île de *la Cité sans nom*. Gauvain, sans en rien dire, vient au secours de Gorvain Cadrut avec tous les chevaliers de *la Table Ronde*. On fait le siège de Monthaut, mais Méraugis guéri met hors de combat les nouveaux assiégeants, puis combat Gauvain qui, en le reconnaissant, lui donne son épée et se laisse emmener avec lui dans le château. Indignation des chevaliers du roi Arthur qui considèrent l'acte de Gauvain comme une trahison. Belchis, à la vue des beaux faits d'armes de Méraugis lui jure et fait jurer fidélité à tous ses vassaux. Il devient le vrai maître du château.

Lidoine qui feint obstinément d'ignorer qui est ce héros dont on lui raconte la prouesse demande à la sœur de Belchis la permission de le voir. Lidoine arrive dans la salle où est Méraugis en compagnie des dames du château de Belchis.

Maintenant nos deux amants n'ont plus à se dissimuler, tous deux confondent leurs baisers.

Aussi tost com ils s'entrevirent
S'entrevindrent que tuit les virent
Les bras tendus ; ils s'entracolent
Cent foiz et cent ; ainz qu'il parolent
S'entrebeisent et cele crie :
« Biax amis », et cil « bele amie ».

Les hommes du château de Belchis, Meliant du Lis avec eux, après avoir prêté serment de fidélité à Méraugis, cessent toute hostilité, et Belchis se sentant saus appui est contraint de céder.

Gorvain lève le siège de Monthaut, mais cherche à s'emparer du royaume de Lidoine. Cette reine croyant Méraugis mort avait promis son royaume d'Escavalon à Gorvain à la condition qu'il la délivre de sa captivité chez Belchis. Méraugis rentre en scène, et combat Gorvain en présence de la cour d'Arthur. Vainqueur, il lui laisse la vie sauve, mais à condition que, comme par le passé, ils redeviendront bons compagnons.

Gorvain épouse Avice sur la proposition de Méraugis, et tous deux eurent des unions heureuses.

Tout de rechief, si comme il dient,
Sont compaing et ami certain.
Si Méraugis r'ama Gorvain
Et Gorvain lui plus qu'il ne seult ;
Or à Méraugis quanqu'il veult.
Si contes faut ; si s'en délivre
Raoul de Hodenc qui c'est livre
Comença de ceste matire
Se nuls i trove plus que dire
Qu'il n'i a dit, sel die avant,
Que Raoul s'en test à itant.

Explicit li Romans de Méraugis
de Portlesguez par Maistre
Raoul de Hodenc.

XII

Conclusion.

V

Maintenant que nous avons mis en lumière, autant que nous avons pu, les divers mérites littéraires de Mre Raoul de Houdenc,

que nous avons fait connaître par des analyses suffisamment détaillées ses œuvres et signalé les quelques particularités que nous avons pu rencontrer sur sa vie, il est temps de conclure. On est peut-être fondé à nous demander jusqu'à quel point nous sommes autorisé à lui maintenir la haute réputation que Huon de Méry et ses contemporains lui ont faite.

Moult mis grant force à eschever
Les dis Raoul et Chrestien,
Qu'onques bouche de Crestien.
Ne dist si bien comme il disoient.
Mais quand il distrent, il prouvoient
Le biau françois trestout à plain. .
(Huon de Méry. Tournoiement Antechrist.)

Si nous nous sommes consciencieusement acquitté de notre tâche et si nous avons rempli le rôle que nous nous étions imposé, cette bonne réputation ne paraîtra pas exagérée.

En tout cas, ce n'est certes pas dans les particularités et influences dialectales que se trouve la plus forte preuve qui doive nous le faire rattacher définitivement à la Picardie ou au Beauvaisis. Sa langue, Huon de Méry l'avait déjà remarqué, ses vers octosyllabiques, avec leurs rimes féminines trop fréquentes sont du plus pur dialecte de notre Ile-de-France. A peine si l'on peut relever dans ses trois poèmes, par exemple des *Songes d'Enfer*, *Songe de Paradis* et dans le *Roman des Eles*, huit ou neuf mots qui appartiennent en propre au dialecte picard. Que nous importe? Notre poète n'en reste pas moins, avec les nombreux auteurs de *Sirventois* nés ou ayant habité en Picardie, l'un des plus curieux esprits de notre province. Le séjour de notre ménestrel dans son pays d'origine, fut probablement de courte durée. A la fin de sa carrière, et après nombre d'aventures sans doute, revint-il même s'y fixer jamais? Raoul de Houdenc fut un poète errant, demandant aujourd'hui un abri au haut baron que protégeaient les hautes murailles de son donjon; demandant le lendemain l'hospitalité au moustier ou au modeste manoir. Ses contes ou *Songes*, ses fableaux, aux rimes plus ou moins régulières, son *Roman de Méraugis*, tous ces poèmes, écrits peut-être sous le toit d'un riche chevalier banneret, ou d'un comte de notre province, c'était la monnaie dont il payait si souvent

ses hôtes, charmant, par leur récitation, les longues heures des veillées d'hiver. Pour avoir fait si gracieusement la joie du châtelain et de son entourage féminin, il recevait souvent un manteau ou une cotte pour mieux résister aux rigueurs de la saison d'hiver. Ces contes, ces récits qui aidaient à tromper les heures d'ennui des mauvaises saisons, c'était la clef qui lui servait à se faire ouvrir et les bourses et les portes.

Sans les largesses des grands, comment aurait pu vivre notre pauvre trouvère nomade?

Chevaliers qui en vousist prendre
Par tant leur fist Gorveinz aprendre
Qu'il n'estoit pas vilainz ne chiches
Et dient touz : « Nous a fet riches
« Cist noviaus sires. Bien soit-il
« Venuz. » Einsi le loent cil
Par la largesce qu'en lui treuvent
Largesce est tiex que de lui meuvent
Li bien ; biauté, sens ne proesce
Ne valent noient si largesce
I faut; que largesce enlumine
Proesce ; largesce est medecine
Por quoi proesce monte en haut.
(*Méraugis*, p. 171.)

C'est pourquoi aussi il a fait de la largesse dans son *Roman des Eles* et son *Songe d'Enfer* une des qualités essentielles de la beauté morale de la vraie chevalerie.

Raoul de Houdenc est de la race de Rutebœuf qu'il ne précède que de quarante ans environ ; de la famille des Villon, moins les vices crapuleux qu'il ne parait pas avoir eus; des Marot et des Bonaventure des Périers. La Fontaine, le La Fontaine des *Contes* Voltaire et Musset n'auraient pas dédaigné de lui donner des encouragements. On lui reproche (l'abbé Massieu), la liberté licencieuse de certains vers de son fableau d'*Enfer*, mais on n'a pas considéré qu'il avait dans les mœurs de l'époque, autour de lui, aux portails, aux chœurs, aux portes et aux voûtes de nos cathédrales gothiques, des sujets qui pouvaient fournir un aliment à sa verve poétique et satirique.

Que de scènes grotesques, d'images grossières, les sculpteurs du XIIIe et XIVe siècles n'ont-ils pas mis partout? Des allégories,

mais il y en avait de tous côtés. L'image de la vie humaine ne se voit-elle pas peinte encore sur cette belle rose de la cathédrale de Beauvais et sur celle de la cathédrale d'Amiens? Par son esprit conteur et satirique, cette double vocation de notre race picarde, il est bien nôtre.— « Si Raoul de Houdenc, dit N. de Wailly (1869), n'avait pas révélé son origine, sa langue ne l'aurait certainement pas trahi..... C'est le dialecte de l'Ile-de-France que M. Michelant reconnait dans Méraugis et dans les autres poèmes de ce trouvère. »

Ce n'est point pour exalter sa mémoire que nous avons entrepris ces patientes recherches et élaboré un peu hâtivement cette modeste étude. Nous avons cédé à un sentiment de pur patriotisme local; nous avons voulu simplement reprendre notre bien, rentrer en possession d'une part de notre héritage littéraire que quelques critiques flamands trop zélés s'étaient déjà approprié.

Raoul de Houdenc n'a pas été aussi fécond que son contemporain Chrestien de Troyes, nous en convenons, mais malgré ses défauts, il lui reste assez de qualités de premier ordre, quand on veut tenir compte de l'époque rudimentaire ou il a composé ses poésies, pour mériter qu'on lui assigne un rang distingué, une place à part parmi les écrivains Beauvaisins ou Picards qui se sont acquis dans les lettres une solide réputation parmi nous.

L. VUILHORGNE.

Hanvoile, ce 20 Juin 1896.

MEMBRES ADMIS PENDANT L'ANNEE 1896.

MM. POUILLET, Percepteur à Clermont.

DE CIVILLE, Ingénieur à Beauvais.

LEBESGUE (Philéas), à La Neuville-Vault.

BITSCH, Conseiller municipal à Beauvais.

PARMENTIER, Chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

DELAFRAYE (Charles), à Bresles.

BAUDRAN, Pharmacien à Beauvais.

BESNIÉ, Conseiller municipal à Beauvais.

ACHER, Architecte de la Ville, à Beeauvais.

GELÉE, ancien Instituteur à Bazancourt.

GOUYER, Banquier à Gournay-en-Bray.

GUILLOTTE, Directeur du *Pays de Bray*, à Gournay-en-Bray.

HOUILLE, Peintre Verrier à Beauvais.

MARIELLE (l'Abbé), Aumônier de l'Institut agricole, à Beauvais.

LAIRE (l'Abbé), Curé d'Allonne.

AVONDE, Directeur du *Moniteur de l'Oise*, à Beauvais.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Pour l'année 1897.

Président	M. ERNEST CHARVET.
Vice-Président pour la section d'Archéologie	M. DE CARRÈRE.
Vice-Président pour la section des Sciences.	M. E. DUBOS.
Secrétaire perpétuel	M. l'abbé PIHAN.
Secrétaire pour la section d'Archéologie.	M. l'abbé MARSAUX.
Secrétaire pour la section des sciences...	M. A. CHEVALLIER.
Trésorier	M. DESGROUX.
Bibliothécaire-Archiviste	M. MOLLE.
Conservateur du Musée	M. BOIVIN.
Conservateurs-adjoints	M. BEAUVAIS. M. MASSON.

BEAUVAIS, IMPRIMERIE D. PERE. — A. CARTIER, GÉRANT.

LA ROSIÈRE DE SALENCY

en 1774 (1).

La brochure que nous déposons sur le Bureau est un extrait des Registres du Parlement. Elle est relative à la Rosière de Salency et curieuse à un double point de vue, et par la nature du procès pendant entre le seigneur et les habitants du lieu, et par le règlement qui nous initie à tous les détails de la fête du couronnement.

Notre intention n'est pas de reproduire la brochure. Ce serait faire double emploi, mais d'en donner la substance dégagée du verbiage de la procédure à cette époque. Avons-nous beaucoup changé? Mais point de question indiscrète. Nous partagerons cette courte étude en deux parties : la première sera un résumé succinct de la contestation; la seconde, le règlement de la fête arrêté par le Parlement.

(1) La Rosière, qui occupait le Parlement en 1774, devait, plus tard, occuper le théâtre. En 1790, presque à la veille de la Révolution, on représenta à Parme, pendant le carnaval, chez le comte de Flavigny, ministre plénipotentiaire, une pastorale intitulée : *La Rosière de Salency*. La représentation eut lieu en présence de leurs Altesses royales. Favart et Pézeray ont fait chacun un opéra comique intitulé : *La Rosière de Salency*. Celui de Favart est spirituel et amusant; celui de Pézeray a été mis en musique par Grétry.

La contestation a lieu entre Charles-François-Laurent Danré, écuyer, seigneur de Salency, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et lès syndics, habitants et communauté de Salency.

Voici les points principaux : Les habitants de Salency prétendaient avoir le droit de présenter au seigneur trois filles pour choisir l'une d'elles comme Rosière. Ce droit, le seigneur le leur contestait.

Le seigneur devait, d'après les habitants, fournir à la Rosière un chapeau de roses (1) garni d'un ruban bleu, et une bague d'argent (2), plus 25 livres. Le seigneur prétendait que les 25 livres étaient données pour l'acquisition du chapeau, et, le reste, pour l'entretien de la jeune fille. Contestation encore sur l'usage de conduire la Rosière au château de Salency pour être, de là, menée à la cérémonie; sur l'usage également d'introduire la Rosière dans le banc du seigneur, à côté de lui.

Un autre point assez curieux est relatif à un tableau dont le déplacement cause au moins autant de trouble que celui du fameux lutrin de la Sainte-Chapelle célébré par Boileau.

Depuis fort longtemps, il y avait, dans la chapelle de saint Médard, un tableau (3) représentant saint Médard couronnant sa sœur. Or, le Frère Saurel, curé de Salency, l'avait fait enlever et mettre à la place un tableau représentant non plus saint Médard, mais lui-même. Le seigneur demandait l'enlèvement de l'intrus et le rétablissement de l'ancien tableau.

---

(1) C'est un reste des coutumes du Moyen-Age. A cette époque, les *chapeaux* ou couronnes de fleurs étaient d'un usage général. Les gens d'église, à la procession du Saint-Sacrement, portaient des couronnes de fleurs.

(2) Ces deux objets ne datent point de l'institution primitive, mais seulement de Louis XIII. Le roi, ayant une année présidé cette fête par procuration, y ajouta le ruban bleu et la bague d'argent.

(3) On sait que l'institution de la Rosière de Salency, imitée depuis par d'autres pays, est due à saint Médard, évêque de Noyon. Le couronnement de la Rosière se fait encore de nos jours. Cette cérémonie, interrompue à la Révolution, a été rétablie en 1812. Parmi les communes qui ont l'usage de la Rosière, il convient de citer Nanterre, près de Paris.

L'affaire portée au bailliage de Chauny vint ensuite devant le Parlement qui rendit son arrêt le 20 décembre 1774 el porta un règlement pour le cérémonial du couronnement.

C'est ce règlement qu'il nous reste à analyser.

1° Les habitants de Salency s'assembleront chaque année, le premier dimanche de mai, pour la nomination des trois filles, dont l'une sera choisie pour Rosière par le seigneur.

2° Le lieu de l'assemblée sera indiqué par un sergent de la justice, à l'issue de la messe de paroisse, à la principale porte d'entrée de l'église (1).

7° Nulle fille ne pourra être élue Rosière si elle n'est native de Salency, ainsi que ses père et mère. Elle doit être âgée de dix-huit ans et d'une conduite irréprochable, ainsi que sa famille.

8° L'élection sera annoncée au prône le dimanche suivant, et par le syndic à la porte de l'église.

9° Le jour de la fête de saint Médard, le seigneur sera tenu de fournir le chapeau de rose et de payer à la Rosière les 25 livres tournois qu'il lui doit.

10° Dans l'après-midi, la Rosière, précédée de tambours et d'instruments, escortée de douze jeunes filles vêtues de blanc et d'un ruban bleu en écharpe, menées par douze jeunes garçons, ira au château attendre l'heure des vêpres.

11° A l'heure des vêpres, la Rosière, conduite par le seigneur, accompagnée du même cortège, se rendra à l'église.

12° Après les vêpres, le clergé se rendra processionnellement à la chapelle de saint Médard, toujours avec le cortège précité.

14° Après le chant des antiennes et prières ordinaires, le célébrant posera le chapeau de roses sur l'autel et le bénira. Il adressera, si bon lui semble, un discours à l'assemblée, puis placera le chapeau de roses sur la tête de la Rosière qui le recevra à genoux.

15° Le clergé reprendra le chemin de l'église dans le même ordre.

---

(1) C'était, avant la Révolution, l'usage de faire les annonces à la porte de l'église. Les registres de l'église de Chambly font mention de cette coutume.

16° A la sortie de l'office, la Rosière se rendra avec son cortège sur une pièce de terre située à la ruelle Binette, où lui seront présentés, par les vassaux de la cérémonie, une flèche, un bouquet de fleurs, deux éteufs à battoir (1), deux éteufs blancs, un sifflet de corne dans lequel il sera sifflé trois fois par qui il appartiendra, une table garnie d'une nappe blanche, six assiettes, une salière pleine de sel (2), un lot de vin clairet, mesure de Noyon, en deux pots d'étain, deux verres, deux couteaux, un demi-lot d'eau fraîche, deux pains blancs d'un sol chacun, un demi-cent de noix et un fromage de trois sols.

Nous avons cru devoir reproduire cet article intégralement. Il serait curieux de rechercher l'origine et le symbolisme des divers objets offerts à la Rosière. Nous laissons cette étude à de plus érudits.

17° Finalement, la Rosière sera ramenée à sa demeure où, si bon lui semble, elle offrira une collation au seigneur et à son cortège.

Reste la question du fameux tableau. Le Parlement donne raison au seigneur Danré. Il ordonne que ledit tableau posé, en 1772, sur l'autel de la chapelle de saint Médard sera ôté, sauf aux habitants à le placer à tel autre endroit de la chapelle qu'ils jugeront à propos. A la place on mettra un nouveau tableau, aux frais du seigneur, représentant saint Médard en habits pontificaux, posant le chapeau de roses sur la tête de sa sœur, comme dans l'ancien tableau.

L. MARSAUX.

---

(1) De *Stofa*, étoffe. L'éteuf blanc désigne une qualité supérieure; l'éteuf à battoir, qui devait être battu pour être assoupli, indique une qualité inférieure.

(2) Le sel est le symbole de la sagesse. Le prêtre en met dans la bouche de l'enfant au baptême, en disant : *Accipe sal sapientiæ.* Il convient bien à la rosière.

MALADRERIE & HOTEL-DIEU

DE

GERBEROY

(990-1680)

Maladrerie et Hôtel-Dieu de Gerberoy.

En octobre 1885, MM. Devergie, adjoint au maire de la Chapelle-sous-Gerberoy, et Joly (Jérasime), cultivateur, me signalaient la découverte qu'ils venaient de faire au lieudit *le Champ aux Malades*, à droite de la route principale de Beauvais à Songeons, par Crillon, de trois squelettes d'hommes, de nombreuses et belles pierres de taille, restes évidents de constructions intéressantes. Le hasard venait de les mettre sur les traces de l'ancienne Maladrerie de Gerberoy, quelquefois dénommée aussi, en d'anciens titres, *Léproserie* ou *Maladrerie de la Chapelle-sous-Gerberoy*, à cause du territoire sur lequel elle était située.

Quelques années plus tard, un honorable habitant de Gerberoy me sachant en quête de renseignements sur ce vieil établissement hospitalier de sa ville natale, n'avait rien de plus pressé que de me mettre sous les yeux un mémoire inédit de quelques pages sauvées, au milieu de vieux papiers, d'une destruction certaine. Ce petit mémoire, composé en majeure partie de notes sans suite, un peu désordonnées,

rédigé entièrement par Jean Pillet, alors qu'il avait déjà mis au jour son *Histoire de Gerberoy* (1679), m'a permis, aidé en outre des Comptes manuscrits de l'Hôtel-Dieu de Gerberoy également dressés par Pillet, et des documents conservés aux Archives de l'Oise, de fournir quelques renseignements nouveaux sur l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie de Gerberoy. Mon petit travail sans prétention dérive surtout de ces trois sources d'informations.

On a tort, m'est avis, de faire remonter l'invasion de la lèpre aux premières Croisades. Ce mal existait déjà en Occident bien avant l'an 1000, et les Anciens sont d'accord (Pline l'Ancien, liv. 34, ch. 5) pour la faire originaire de l'Egypte (Lucrèce, éd. Crouslé, liv. IV, V et VI). Dans la Bible on voit que les Lévites se contentaient d'isoler leurs *ladres* pour tenter ou hâter leur guérison.

D'un autre côté, Hérodote (éd. et trad. Miot de Mélito, Clio, 138) remarque que les Perses « éloignent des villes les « hommes attaqués de la lèpre et de la leucé, et ne permettent « pas qu'ils aient commerce avec les habitants. Ils croient « que cette maladie est la punition de quelque faute commise « contre le culte du Soleil, et si un étranger en est atteint, ils « le font sortir du pays. »

On peut aisément se faire une idée du progrès que fit la lèpre, ce mal contagieux et héréditaire, sur les populations françaises au milieu de l'extrême misère et des calamités de toutes sortes qui vinrent fondre sur elles du IXe au XVe siècles.

Le véritable mode de traitement alors en usage semble avoir reposé partout sur l'hygiène de l'isolement. Voilà pourquoi nous voyons la plupart des Maladreries s'établir à une distance assez considérable des villes, abbayes, forteresses, prieurés ou autres petites et grandes cités du Moyen-Age.

Celle de Gerberoy était distante d'environ 1,500 mètres à vol d'oiseau de la ville forte elle-même. La plaine où elle était située était balayée par les vents du sud et du sud-est. Au sud-ouest, ses dépendances étaient bornées par la rivière du Thérain. Les eaux limpides de cette rivière pouvaient servir aux besoins journaliers des malades; ils pouvaient y remplir « leur godet d'argent et leur hanap de madre ». Comme

situation, au point de vue hygiénique, les vidames de Gerberoy ne pouvaient mieux choisir.

Nous ne nous arrêterons pas à faire la description des altérations externes et des ravages de toutes sortes qui faisaient reconnaître quand un homme était atteint de la lèpre.

Nous déclinons toute compétence pour distinguer la *lèpre dangereuse* de la *lèpre pure* des anciens Hébreux. Contentons-nous néanmoins de la courte mais exacte description qu'a donnée de la lèpre l'abbé Guénée : « La peau, semée de « taches rouges et noires, se durcit, se ride et se crevasse « avec d'insupportables démangeaisons ; le nez s'enfle, les « oreilles s'épaississent, le visage se déforme, la bouche « exhale une odeur infecte ; enfin, les jointures des pieds et « des mains sont tuméfiées, se couvrent d'abcès et d'ulcères « incurables ; les ligaments se détruisent et les membres « tombent les uns après les autres, jusqu'à ce que le tronc « n'offrant plus que le dernier degré de corruption humaine, « le mourant termine dans les souffrances des jours passés « dans la stupeur et dans l'angoisse. »

D'après les Conciles d'Orléans (549) et de Lyon (583), il était recommandé de subvenir aux besoins des lépreux de chaque diocèse, en prenant sur les revenus de l'église de chaque paroisse.

L'entrée en Léproserie ou Maladrerie.

Suivant le *De antiquis Ecclesiæ Ritibus* (t. II, p. 358), de Dom Martène, voici quel était le cérémonial suivi dans la plupart des établissements, en France, pour la réception d'un lépreux ou mézel.

Dès que la sentence qui déclarait un lépreux atteint du mal était rendue contre lui, il était retranché, *ipso facto*, de la société. Au préalable, l'Official diocésain le faisait examiner par des médecins expérimentés. Dès que le mal était constaté on prononçait la séparation du reste de la société. Le curé du lieu, après la publication du jugement au prône, allait, le dimanche suivant, à la porte de son église et aspergeait le lépreux d'eau bénite ; il célébrait pour lui une messe du Saint-Esprit, avec l'oraison *pro infirmis*.

Après la messe, on reconduisait processionnellement le

pauvre mézel à la cabane qui lui était assignée à la Maladrerie. Après les avoir bénits, on lui donnait une tarterelle ou cliquette, dont le bruit avertissait de son approche (*notam* ou *crepitaculas*), des gants (*chirotecas*), une panetière (*peram*), etc. .

L'Ordonnance des ladres de Noyon montre ce que le lépreux devait posséder :

« Premiers, un lit estoffé de draps et de couverture, de orillier et keuvrechi — bien et souffisant.

« Item, un godet d'argent ou un hanap de madre.

« Item, un pot de lot et J. de demi lot d'estain, VI. escuelles et VI. saucerons d'estain, J. pot de keuvre et une paielle.

« Item, pour mettre en le warde reube XX aune de nappe et X de doubliers et XL aunes de toile, etc. »

(Abel Lefranc. Règlement intérieur de léproserie, au XIIIe siècle, — 1889).

Le *Rituel de Reims* indique aussi la composition du mobilier d'un lépreux : 1° le mézel doit, dans sa maisonnette, posséder : des souliers, des chausses, une robe de camelin, une housse et un chapeau de camelin, deux paires de draps, un baril, un entonnoir, une courroie, un coustel, une écuelle en bois.

Dans un Etat des Maladreries de France (Bibl. Nat., m^s fr., 884) sur 1,502 maladreries, 123 sont indiquées comme étant de fondation royale, 252 comme étant de fondation seigneuriale, 530 comme ayant été fondées par les paroisses, et les autres comme fondées par les évêques et le clergé.

Au XIIe siècle, suivant l'historien anglais Mathieu de Paris, le nombre des léproseries de France ne s'élevait pas à moins de 2,000. Par son testament de juin 1225, Louis VIII légua 100 sols à chacune des léproseries de ses Etats ; art. XIII : « *Donamus et legamus duobus millibus domorum, leprosorum decem millia librorum, videlicet cui libet earum C. solidos.* »

Origine de la Maladrerie de Gerberoy.

La Maladrerie et l'Hôtel-Dieu de Gerberoy sont de fondation fort ancienne, et nous ne croyons pas trop nous avancer en les faisant remonter à 990 ou 992, et en disant qu'ils furent bâtis par les premiers vidames ou châtelains de la ville. Ils

ne firent en cela que se conformer à la loi de réformation de l'Eglise par laquelle tous ceux qui se voudraient dire comte, vicomte ou châtelain, étaient obligés d'avoir ville close, collège, abbaye ou prieuré conventuel, aumônerie et maladrerie, foires et marchés. (Voir : Coutumes de Senlis ; coutumes de Nevers, Tours et Poitou, etc.) On voit que ces deux établissements hospitaliers sont fort anciens, parce que, malgré la perte ou la destruction des titres qui nous privent de renseignements sur leur origine, il en est déjà question en l'année 1178 dans une bulle du pape Alexandre III qui confirme les droits de dîme que l'Hôtel-Dieu de Gerberoy devait prendre à Hincourt (canton de Songeons), sur les terres normandes, conjointement avec l'abbé de Saint-Germer, et où se lisent les mots suivants ; *Duas partes decimæ de territorio Hugonis comitis* (Ancien Cartulaire de Saint-Germer, f° 2,014).

Enfin, par un titre en date de 1229, Milon, évêque de Beauvais, reconnaît que la forêt de Sapegnies appartient toute à la Collégiale de Gerberoy, et qu'il n'y possède d'autre droit que celui de la garde et de la justice. Dans la moitié duquel bois les *lépreux* de Gerberoy et l'Hôtel-Dieu ont coutume de prendre des arbres pour bâtir, avec la permission et l'autorisation des chanoines ecclésiastiques et des habitants de la ville (Cart. de Gerberoy, f° 13, et V. de Beauvillé. Documents inédits, t. III.).

Ce qui prouve encore l'ancienneté de la Maladrerie et Hôtel-Dieu de Gerberoy, c'est un arrangement conclu entre Guillaume de Gréz et les chanoines et habitants de Gerberoy où se remarquent ces mots très caractéristiques : « *Sed solum-* « *modo ad usagium proprium illorum qui in villà commo-* « *rantur et eorum qui habent in eodem nemore ejus, vel usa-* « *gium et maximè leprosorum et Domus Dei ejusdem villæ* « *convertetur......* »

De même que, de nos jours, la loi prescrit à chaque ville ou bourgade de venir en aide à ses pauvres, chaque ville forte, au Moyen-Age, était dans l'obligation d'avoir sa Maladrerie pour y cantonner ses lépreux. Cette maison de refuge pour les mézeaux n'était pas vue d'un mauvais œil par la population en général, et ne nécessitait pas ordinairement un acte de fondation comme on l'exigerait de notre temps.

On se contentait, avant tout, des services immédiats et indispensables qu'elle rendait. Cet établissement était, la plupart du temps, de modeste apparence. Qu'on n'aille pas s'imaginer un lazaret aux hautes et solides murailles, aux salles vastes et bien aménagées. La Maladrerie de Gerberoy, comme la plus grande partie des léproseries rurales, ne se composait que de quelques bâtiments rustiques couverts en chaume, au milieu desquels se trouvait un puits, aujourd'hui comblé, mais que Pillet signale comme existant encore en 1680.

La chapelle était sous l'invocation de sainte Madeleine.

Donations à la Maladrerie.

Des dons et libéralités vinrent peu à peu apporter quelque soulagement à la misérable existence des lépreux. Ces donations émanaient des vidames, puis d'un certain nombre de seigneurs des fiefs voisins de Gerberoy. Mais les chartes qui en faisaient foi n'existent plus pour la plupart. C'est à peine si les Archives départementales nous en ont conservé quelques-unes.

Ainsi voyons-nous, en 1273, Marie de Grémévillers (Arch. de l'Oise, Série G.), faire donation, aux lépreux de Gerberoy, de 7 quartiers de terre, sur le territoire de Grémévillers. Jacques de Limermont, chevalier, confirma cette donation.

Le second acte, relatif aux biens de la Maladrerie, est daté de 1274. Il y est question d'une vente par Pierre de Moliens, écuyer, et Jeanne, sa femme, fille de feu Jean de Beauvoir, écuyer, faite à la *léproserie* de Gerberoy, moyennant 12 livres 5 sous parisis, de quatre mines de bois qu'ils avaient achetées à Adam De la Cour. Cette vente fut approuvée par Odéline, fille de feu Jean Seinte, de la Chapelle-sous-Gerberoy, de qui le bois relève.

Un siècle environ plus tard, Agnès, mairesse de Fontaine-Lavaganne, reconnaît qu'elle doit à la *léproserie* de Gerberoy une redevance annuelle de six mines de blé, et pour s'acquitter, elle lui abandonne pendant trois années le revenu d'une partie de ses proprietés en dédommagement des arrérages qu'elle n'a pas payés.

Des biens et des revenus que possédait la Maladrerie, notamment sur les territoires de la Chapelle, de Grémévillers

(voir registre de la Fabrique de Grémévillers) et de Grocourt-Senantes, il ne reste aucune preuve de possession, et nous ne saurions dire ce qu'ils sont devenus.

La Jacquerie, en 1358, les sièges de 1418, de 1435, de 1437, et les troubles suscités, en 1472, par l'arrivée à Gerberoy des Bourguignons n'ont pas été la moindre cause de leur ruine.

Administrateurs ou Maîtres de la Léproserie de Gerberoy. Lépreux et lépreuses secourus.

Contrairement à l'usage généralement admis, l'administrateur des biens et revenus était nommé non par le Grand-Aumônier de France, mais bien, ici, par l'évêque même de Beauvais, vidame et seigneur de Gerberoy.

Suivant un acte de 1691, l'Hôtel-Dieu, ou Hôpital de Gerberoy, aurait été réédifié en l'an 1400, et on aurait pourvu à l'entretien de plusieurs lits à l'aide des biens distraits des possessions de la Maladrerie de la Chapelle-sous-Gerberoy.

Toujours est-il que la Léproserie, si nous nous en rapportons aux notes inédites de Pillet, semble avoir été aux trois quarts détruite par les Anglais, vers 1419, quand ils s'emparèrent, après un siège de courte durée, de la ville de Gerberoy.

Dans un compte de l'argenterie rendu au Chapitre, le 28 septembre 1526, par Mes Jean Caussin et Jean du Caurroy, prêtres habitués de la Collégiale, on voit qu'il y avait encore dans la chapelle de la Maladrerie un petit calice d'argent à poignée dorée.

Vers 1470, un Raoul Tristan, clerc, est pourvu par l'évêque Jean de Bar de la collation de maître de la Léproserie de Gerberoy.

Dès l'origine, les biens et revenus devaient être employés aux besoins et à l'entretien des lépreux, mais petit à petit, par le relâchement dans les institutions, les administrateurs parvinrent à donner à ces revenus un emploi qui n'était pas celui de leur destination première.

C'est ainsi qu'un compte, rendu par Guillaume Bouchart, prêtre, pour l'année 1516, à un nommé Nicolas de la Fontaine, aussi prêtre, nous fait connaître qu'il n'y eut cette année-là aucune mise pour les pauvres lépreux, mais que l'argent fut

seulement employé en réparations de la chapelle et de l'Hôtel-Dieu, et qu'il y eut 10 sols parisis pour les gages du bailli de Gerberoy.

En 1531, l'administration de l'Hôtel-Dieu et de la Maladrerie est accordée à Me Jean des Hayes (Archives de l'hôtel-de-ville de Gerberoy), et dans le bail passé par son procureur il est stipulé que le fermier sera tenu de payer audit administrateur 20 livres tournois et de donner deux paires de draps pour les pauvres de la léproserie (*Domus Dei ac leprosaria Gerborredensis*).

A la fin de la même année 1531, Jean Desfryes, prêtre étudiant à Paris, Claude Forest, en 1533, Guillaume Cavenet, prêtre boursier au collège des Dormans, en 1535 et 1539, passent des baux, comme administrateurs, à Jean Cherrier (de Troyes), praticien à Gerberoy. La recette est donnée à condition que l'on fera dire le service divin et accoutumé en la chapelle de Sainte-Madeleine, en la Maladrerie, à charge aussi d'entretenir la couverture en chaume ainsi que celle de l'Hôtel-Dieu.

L'administrateur sera tenu, en outre, de faire administrer la justice, d'entretenir deux lits de traversins, couvertures et autres choses nécessaires au coucher des malades passant audit Hôtel-Dieu et Maladrerie, et enfin de fournir deux paires de draps neufs tous les ans.

En 1552, Jean de la Vallée, clerc du diocèse de Senlis, est pourvu de l'administration de la Maladrerie, par Jacques Gognon, chanoine de Beauvais, grand vicaire du cardinal de Chatillon, après la mort de Guillaume Hédouin, dernier administrateur.

Dans le compte qu'Eustache Flouret (1), notaire à Gerberoy, et gendre de Jean Cherrier, praticien (homme de loi), rend

---

(1) Eustache Flouret, fils de Flouret Ier, notaire à Gerberoy, chanoine de Saint-Pierre de Beauvais sous l'évêque Aug. Potier portait : D'azur, au chevron abaissé d'or, le long duquel rampent deux lions affrontés de gueules, accolés d'argent, surmonté en chef d'une fleur de lys d'or à dextre et d'un lion léopardé de même à senestre.

(Cabinet de M. de Troussures.)

aux grands vicaires et officiers dn cardinal Charles de Bourbon, évêque de Beauvais, pour quatorze années d'administration (1557-1571), on voit que les revenus étaient employés aux réparations de la Maladrerie et Hôtel-Dieu, à entretenir deux lits pour les pauvres malades de passage à Gerberoy ; l'administrateur était tenu, en outre, de faire dire une messe haute à diacre et sous-diacre par les prêtres habitués et les enfants de chœur de l'église de Gerberoy, le lendemain de Pâques, et une autre messe le jour de sainte Madeleine, avec les premières vespres, la veille et le jour de ladite fête, par le curé et clerc de La Chapelle.

Lépreux.

Une provision de vingt livres était donnée annuellement à un lépreux pourvu et assigné sur la Maladrerie par le roi lui-même.

Ces vingt livres sont attribuées, en 1557, au lépreux Michel Machue. L'année suivante, c'est un nommé Colin Jouenne qui jouit de ce modeste bénéfice. En 1559, même somme est allouée à une lépreuse du nom de Collechon Luzurière, à laquelle succéda, en 1560, André Rullet qui continue de bénéficier de cette rente jusqu'en 1564, année où il est remplacé par le lépreux Gervais Remy, qui obtint la provision le 15 avril. Un Bastien Bullart obtient, en 1572, la provision de ces vingt livres par contrainte.

Quelques années plus tard, Antoine de Balleux, écuyer, seigneur de Balleux, capitaine exempt des gardes françaises du duc d'Alençon, frère du roi (Louvet-Noblesse Beauvaisine), prit possession des biens de la Maladrerie ; sous sa gestion des difficultés surgirent tout à coup, un procès entre lui et le cardinal de Bourbon s'émut, et finalement l'évêque de Beauvais fut autorisé à faire saisir tous les revenus de la Léproserie par ses officiers du vidamé. Le sire de Balleux s'était montré probablement trop cupide, imitant en cela d'autres administrateurs, ses prédécesseurs.

En 1562, sans doute à la suite de la ruine presque totale arrivée aux bâtiments composant la Maladrerie, on fit construire de petites cabanes en bois sur les friches crayeuses du bois de Caumont, c'est ainsi que nous trouvons dans les titres

une Annette Asseline « malade de contagion », pourvue d'une provision de cinq livres par M[tre] Jean Desquennes, lieutenant du vidamé, et réfugiée dans une très modeste chaumière, au bois de Caumont.

En 1581, sous l'évêque Nicolas Fumée, Jean Lesage (*aliàs :* Jean de Saige) curé de La Chapelle, est à son tour mis en possession de l'administration des biens de la Maladrerie.

Puis nous remarquons, en 1588, un oncle du célèbre Gui Patin, Jean Patin, conseiller au présidial de Beauvais, passer bail en qualité d'administrateur, à Robert Boullet, laboureur à La Chapelle, moyennant une somme de quatre écus pour des terres sises au même terroir.

Vers la fin du règne d'Henri IV, les administrateurs ont grand peine à percevoir les revenus de la Maladrerie. Les manants n'ont plus d'argent, les guerres les ont ruinés, et tout porte à croire aussi que certains membres de la noblesse ne se faisaient pas scrupule de recueillir à leur profit les rentes destinées au soulagement des pauvres infirmes. Cette opinion ressort d'une sentence rendue, en 1604, par François Legoix, lieutenant général « du bailliage et vidamé de Gerberoy » contre Simon Dupuy et Philippe Joly, tous deux prêtres et administrateurs de la Maladrerie, où l'on voit que, depuis l'année 1538, la noblesse des environs s'appropriait les revenus de cette maison hospitalière.

Enfin, une sentence nouvelle, rendue à la requête et diligence des habitants de Gerberoy, condamne Philippe Joly (1), curé de La Chapelle-sous-Gerberoy, « à se *pourvoir d'une maison dans la ville même* », et ce, dans la quinzaine, pour y recevoir et loger les pauvres et malades de la localité. Faute par lui de se soumettre à ces conditions, le revenu serait saisi et régi par les commissaires de la ville, attendu qu'il était question de subvenir aux plus pressants besoins des pauvres, à leur nourriture et à leur habillement, et aussi du

---

(1) Philippe Joly, curé de La Chapelle, reçut ses lettres de collation d'administrateur de la « Maladrerie de La Chapelle-sous-Gerberoy », en 1604.

(Archives municipales de Beauvais.)

rétablissement de l'Hôtel-Dieu sis près des fossés du château et, à cette époque, totalement ruiné par le feu.

Ce fut ce même Ph. Joly qui fit *rebâtir en partie l'Hôtel-Dieu* qui fut préservé du feu, dit notre manuscrit, qui brûla, en 1611, dix-sept maisons à deux reprises, à savoir le 4 et le 7 mai.

Un petit mémoire en faveur des habitants de Gerberoy, rédigé en 1691, au sujet de la réunion de la « Maladrerie de Notre-Dame de La Chapelle-sous-Gerberoy » à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, nous apprend que c'est *en 1463* que n'y ayant plus de lépreux dans la Maladrerie, l'évêque de Beauvais en avait réuni les biens et revenus à l'Hôtel-Dieu érigé à Gerberoy à une époque reculée.

L'an 1613, Me Armand Ducaurroy, lieutenant du vidamé est commis à l'administration du revenu de la Maladrerie et de l'Hôtel-Dieu, par René Potier, évêque de Beauvais.

Le 26 avril 1615, par autorisation accordée par Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, chef supérieur et général de tout l'ordre, dame Judith de Rouzel de Mesdavy, ancienne abbesse de Gomerfontaine, et sa sœur Marie Grégoire, professe de ladite abbaye, acceptent le gouvernement de l'Hôtel-Dieu et de la Maladrerie de Gerberoy à elles offert par les habitants de la ville. Dame Judith de Rouzel demeura environ dix-sept ans à l'Hôtel-Dieu, et là enseignait les enfants et donnait ses soins aux pauvres malades de la ville et des environs. Elle mourut le 29 mai 1633.

Ce fut Me Eustache Flouret, chanoine de Gerberoy, qui lui succéda, vers 1634. Sous son administration on remarque qu'une petite partie des revenus est attribuée à l'entretien d'un maître d'école et une autre partie aux réparations de l'Hôtel-Dieu.

Le 1er juin 1653, l'administration est confiée à Me Jean Pillet, qui reste en fonctions jusque 1672. On conserve précieusement aux *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Gerberoy* une bonne partie des comptes autographes qu'il rendit à l'évêque Nicolas Choart de Buzanval, durant ces dix-neuf années d'administration.

Enfin, un arrêt du Parlement, en 1688, ordonna à Jean Joly, administrateur, de se désister de la possession de « *Me de la*

Maladrerie de La Chapelle-sous-Gerberoy » en faveur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Un édit du roi Louis XIV, de mars 1693, rendit les biens et revenus des maladreries du royaume à leur véritable destination primitive en les réunissant aux établissements charitables, hospices ou autres, de façon que ces biens profitassent aux pauvres des localités où se trouvaient établies ces maladreries.

A l'époque où Pillet publiait son *Histoire de Gerberoy*, c'est-à-dire en 1679, il ne restait plus de la Maladrerie « que la chapelle de sainte Madeleine à demi-ruinée, quelques fondements en terre de plusieurs bâtiments et un puits. »

Ses biens et revenus furent attribués à l'Hôtel-Dieu de Gerberoy qui, lui aussi, se trouvait en piteux état, surtout depuis le violent incendie du 9 novembre 1594.

De mézeaux ou lépreux, il n'en existait sans doute plus dans la ville ou aux environs, mais il restait des indigents et de pauvres infirmes à soulager, et la sollicitude des administrateurs va se tourner désormais de ce côté. On voit par les comptes rendus par J. Pillet que la charité se faisait la plupart du temps au domicile même des pauvres, et que les recettes dont on pouvait disposer en leur faveur, en y comprenant les dépenses en réparations et autres ne s'élevaient, tous les quatre ans, qu'à la modique somme de *quatre cent quatre-vingt-sept livres* environ. Ces revenus étaient perçus sur des biens situés à La Chapelle, Gerberoy, Hanvoile (près Chaumart), Hincourt et Songeons.

La réunion de la Maladrerie à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ne s'était pas effectuée sans protestation de la part des habitants de Gerberoy. Il y eut des résistances tenaces d'un côté et d'autre, mémoires sur mémoires pour le maintien de prérogatives anciennes, mais en fin de compte ce fut le Grand-Aumônier de France, qui maintenant nommait aux maladreries du royaume, qui l'emporta, et tout rentra dans le calme et dans l'ordre comme dans le passé.

Pour donner une idée de la manière dont on procédait, en 1665, dans la distribution des aumônes à domicile, nous donnons ici un court extrait des comptes manuscrits de Pillet :

« Premièrement, à Guillemette, de mois en mois, compris une couverture et un bonnet, payé jusqu'à la somme de douze livres huit sols.................................. 12 l. 8 s.

« Item, à Denise le Maire, aussy de mois en mois, baillé la somme de soixante et sept sols six deniers... 67 s. 6 d.

« Item, à la bergère, en plusieurs fois, compris trente sols pour luy acheter une garde-robe de thoile, baillé cinquante-neuf sols, icy.. 59 s.

« Item, à Claude Prévost, baillé.................. 9 s.

» Item, à Gabrielle, dans le mois de janvier et la Semaine-Sainte, vingt sols.................................. 20 s.

« Item, le 26 janvier, baillé pour avoir un quarteron de laine, afin de faire travailler la fille à Jean le Clerc, payé.. 5 s.

« Item, à une pauvre fille........................ 5 s.

« Item, à Suzanne Boudin, dans la maladie dont elle est morte, baillé, les 12 et 20 février, cinquante sols, icy. 50 s.

« Item, à Louise du Pont, malade, pendant les mois de janvier, février, mars et avril, compris deux lavements et une médecine, baillé, jusques à la somme de neuf livres, dix sols, icy.. 9 l. 10 s.

« Item, à la petite Cherrier décédée, baillé dans sa dernière maladie, compris une médecine, jusques à la somme de soixante et dix sols, icy........................... 70 s.

« Item, à un homme pauvre qui avait fait perte de son cheval dans la rivière, baillé pour lui aider à en acheter un autre affin de pouvoir gagner sa vie, quatre livres, le 8 mars, icy.. 4 l.

« Item, à une pauvre femme en nécessité pour luy subvenir dans son besoing et affin d'avoir un rouet à filer de la laine, baillé vingt-cinq sols..... .... 25 s.

« Item, à une pauvre femme honteuse en grande nécessité, baillé, le 17 décembre, soixante sols, icy......... 60 s. »

Quant à la lèpre proprement dite, souvent confondue, au Moyen-Age, avec un grand nombre de dermatoses ou maladies herpétiques, si on la signale encore en 1896, comme sévissant avec terreur, en certaines parties de la Bretagne, dans les Cévennes, dans les Alpes, aux îles Sandwich, en

Afrique, et dans les îles de l'Archipel indien, en 1680, elle n'existait à Gerberoy que très isolément, et ces cas isolés ne donnaient plus lieu, comme deux siècles auparavant, à la séquestration arbitraire, et ignorante trop souvent. Les lépreux n'étaient plus main-mortables à merci.

Elle n'avait pas disparu complètement de notre Occident à la date où notre compatriote Gui Patin écrivait cette lettre publiée pour la première fois en 1889, par M. F. Larrieu (*Thèse sur Gui Patin*), et tirée du fonds Baluze, de la Bibl. nat.

— « Je demande pardon à Monseigneur l'archevesque de Toulouze, si je ne vay en personne lui faire la réponse au billet qu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer :.....

« La maladie de la lèpre est fort commune dans la Sainte-Ecriture ; j'ay connu des gens très-doctes qui prétendaient que par cette ladrerie, il fallait entendre la grosse vérole..... Galien a dit : « Ægyptios obnoxios esse factos elephantiasi, quod carnibus asininis vescerentur. Les Arabes, qui ont été de grands coquins en médecine et fort ignorans dans les bonnes lettres, scriptum reliquerunt elephantiasim fieri et elephanticos nasci ex coïtu cum muliere menstruatâ. Bestialitatis nullus meminit quod sciam saltem nullus medicorum, neque ex veteribus neque ex recentioribus. De bestialitate et aliis contra naturam concubituum speciebus multa leguntur apud Virginalem doctorem Thomam Sanchez, Jesuitam Hispanum, que j'ay céans au service de Monseigneur ; il est de la 1re édition, qui n'a point été chastrée.

« La ladrerie est aujourd'hui commune, comme en Afrique et en Arabie, dans les païs chauds aussi bien qne dans les pays froids. Il y en a en Allemagne et en Danemark, aussi bien qu'en Egypte et aux Indes Orientales.

« Je fais la révérence à Monseigneur avec tout le respect que je lui doibs et suis son très-humble et très-obéissant serviteur.

« GUY PATIN. »

Le 23 de janvier 1662.

L. VUILHORGNE.

Hanvoile, ce 20 juin 1896.


UNIV.
OF
MICH.


Effigies D. Petri …uet Bellouaci
D. Medici, Consil et Histori…phi Serenissimi
Principis Dombarum. ætatis. 56. an 1673.

Pierre LOUVET,

de Beauvais

Médecin, Historien et Professeur

(XVIIe siècle).

Trois personnages contemporains nés à Beauvais ont, au xviie siècle, porté le nom et le prénom de Pierre Louvet, et, bien que des relations se soient établies entre eux, aucun lien de parenté, dit-on, n'unissait leurs familles.

Le plus connu dans notre pays est l'historien du Beauvaisis ; le second, un savant dominicain ; le troisième, un docteur en médecine, professeur et historien, est celui dont nous voulons parler ici, en faisant connaître un travail récent qui complète et rectifie sur bien des points la notice publiée par Charles Brainne, dans ses *Hommes illustres du département de l'Oise*, d'après les travaux antérieurs de Moreri, du P. Le Long, et de Langlet du Fresnoy.

Il y a lieu, d'après ce que nous verrons, de reviser le jugement porté par Charles Brainne, qui nous donne Louvet comme « un homme d'esprit, au travail facile et ayant surtout l'art de se produire ». Ce fut, avant tout, un laborieux, un travailleur, ses dépouillements d'archives en font foi, et si ses travaux sont trop nombreux pour être dignes de la postérité, on ne peut méconnaître le soin qu'il apporta à leur rédaction.

S'ils lui valurent des amis éminents par leur mérite et leur considération, ils ne paraissent pas l'avoir enrichi, et malgré les dons qu'il reçut de personnages considérables et des Etats de plusieurs provinces, Louvet semble être mort dans une situation modeste, comme le fut celle qu'occupa toute sa vie le régent du collège de Sisteron (1).

Un nouveau travail, très remarquable par les recherches qu'il résume et les renseignements inédits qu'il fait connaître, vient d'inaugurer la grande publication entreprise par la ville de Montpellier, sur les archives de cette ville (2).

Nous croyons donc qu'on ne verra pas sans intérêt les nouveaux éléments apportés à la biographie de cet enfant de Beauvais par M. J. Berthelé, le savant archiviste du département de l'Hérault, à qui la ville de Montpellier a confié le soin de disposer, dans la Tour des Pins, les richesses de ses Archives.

Le premier soin de M. Berthelé, que M. Castets, maire de Montpellier, a désigné pour cette mission, a été de rechercher les anciens inventaires, dont le premier remonte à la fin du XII[e] siècle, et trouvant dans ces travaux d'importantes in-

---

(1) Louvet a eu du reste sa place, non-seulement dans les ouvrages consacrés à l'histoire du Midi, tels que l'*Histoire de Sisteron*, d'Ed. de Laplane (1843), la *Biographie des Hommes remarquables des Basses-Alpes* (1850), et la *Bibliographie du Languedoc*, de Junius Castelnau (1859-1895), mais encore dans le supplément de Moreri (1735) et la dernière édition de ce *Grand Dictionnaire historique* (1740), dans la *Biographie universelle*, de Michaud (1820, art. de Weiss), dans la *Biographie générale*, de Didot (1860), dans le supplément au *Manuel du Libraire*, de P. Deschamps et Brunet (1878), dans l'*Encyclopédie Larousse*, et dans les dictionnaires de Vapereau et de Lalanne. Le travail de M. Berthelé, que nous analysons ici, est de beaucoup le plus important, il n'occupe pas moins de 35 pages in-4° (XXXI-LXVI), avec de nombreuses notes.

(2) *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents.* Tome I[er], premier fascicule. Notice sur les anciens Inventaires des Archives municipales de Montpellier, par Ferdinand Castets, Maire de Montpellier, Doyen de la Faculté des Lettres, et Jos. Berthelé, Chargé de la haute direction des Archives de Montpellier. Montpellier, imprimerie Serre et Roumégous, 1895, in-4° (I, CXLII, p., figures).

dications sur les anciennes Archives, il en a entrepris la publication.

L'un d'eux, le plus important et le plus détaillé, fut rédigé en 1662 par Pierre Louvet, et tels sont les motifs qui ont engagé notre confrère à consacrer à cet érudit « homme très versé et espérimenté en ce faict » comme le dit la délibération qui le charge de ce travail, la notice biographique que nous nous proposons d'analyser.

Pierre Louvet, ses biographes l'ont écrit, était né à Beauvais en 1617. Grâce à l'obligeance de son collègue, M. Roussel, M. Berthelé a pu avoir communication de son acte de baptême conservé aux Archives de Beauvais, dans les registres paroissiaux de Saint-Jacques, et daté du 3 février 1617.

Il est ainsi conçu :

« Le III[e] jour de feuvrier mil VI[c] dix-sept fut baptisé Pierre, fils de Robert Louvet et de Marie Batherine, ses père et mère : ses parin et marinne Jehan Dupré et Agnez Lemaire. »

Cette date concorde, du reste, avec l'âge donné à Louvet sur un portrait gravé, au bas duquel se trouvent ses armoiries : d'or à trois têtes de loup arrachées de sable, surmontées d'un casque à lambrequins, taré de trois quarts, et dont la légende porte :

Effigies D. Petri Louuet Bellouaci
D. Medici, Consil. et Historiographi Serenissimæ
Principis Dombarum. ætatis. 56. an. 1673.

Le père de Louvet était originaire d'Amiens.

Après avoir commencé ses études à Beauvais, il les poursuivit à Paris, et une lettre qu'il écrivit à Guy Patin donne des renseignements que nous croyons inutile de reproduire.

Disons seulement qu'une fois ses études de philosophie terminées, il suivit à Lyon son homonyme, le dominicain Pierre Louvet, et qu'il se destina à la médecine. C'est à Aix qu'il suivit les cours et reçut sans doute le bonnet de docteur, mais ce fait n'a pu être vérifié, les Archives de l'Université de cette ville étant détruites; en tous cas, ce n'est pas à Montpellier qu'il fut reçu, car son nom ne figure sur aucun des registres de la Faculté.

Nous ne rappellerons pas l'anecdote rapportée au sujet de la manière dont il démasqua un charlatan de Marseille.

En 1644, Louvet quitta Montpellier, où il avait enseigné la géographie, et se fixa à Sisteron, où il devint l'un des deux régents du collège. Les registres de comptabilité de cette ville mentionnent les baux faits avec lui, le paiement de ses gages et ceux de certains frais extraordinaires, tels qu'une somme de neuf livres pour avoir fait dresser un théâtre et payé les violons, pour faire jouer une tragédie du *Duc de Durde et Redoj.*

Il se maria dans cette ville, vers 1647, et l'aîné de ses enfants, François, y naquit le 1er septembre 1648.

Mais cette vie sédentaire ne paraissait pas lui convenir, et nous le trouvons, en 1652, à Digne, régent principal du collège, puis à Marseille, et, en 1655, il revient à Montpellier pour y exercer « la profession d'enseigner la géographie et l'histoire ».

C'est cette année qu'il fait la première de ses publications, l'*Abrégé de l'Histoire de Languedoc* (Nimes, 1655, in-8°), qu'il place sous le patronage du prince de Conti, gouverneur et lieutenant général en Guyenne (1). Cet ouvrage fut réimprimé en 1662, par Plasses, qui en avait été le premier éditeur. Deux érudits de Montpellier, Jean de Rignac, conseiller à la Cour des aides, et le chanoine Gariel, avaient prêté à l'auteur un concours que celui-ci se plut à reconnaître. Du reste, Louvet prit toujours soin de placer ses œuvres sous le patronage soit de puissants personnages, soit des Etats des provinces ou des villes de la région, et imprimés ou manuscrits lui valaient généralement, outre certains honneurs, des gratifications ou des subventions.

Nous le voyons ainsi, en 1657, à Toulouse, dédier à l'archevêque Pierre de Marca des *Remarques sur l'Histoire de Languedoc* (Toulouse, in-4°, 1657), et adresser au même prélat un *Traité historique sur les Etats généraux de la Province*; travail qui offre beaucoup d'analogie avec ceux qu'il présente,

---

(1) Nous renvoyons aux notes du travail de MM. Castets et Berthelé pour la description bibliographique des ouvrages de Louvet.

l'un aux Etats de Languedoc sous le titre : *La vie des Gouverneurs et Lieutenants du Roy en Languedoc et l'Histoire des Estats généraux de la Province*, l'autre au Consistoire de Toulouse : l'*Histoire des Gouverneurs et Lieutenants généraux en la Province de Languedoc.*

Nous ne savons ce que l'archevêque de Toulouse donna à Louvet, mais les registres de comptes nous montrent que les Etats lui accordèrents 200 livres, et le Consistoire 60 livres.

A la même époque, la ville de Toulouse ayant voulu mettre de l'ordre dans ses archives, Louvet s'offrit pour exécuter ce travail, et c'est par là qu'il débuta dans sa carrière d'archiviste, que nous le verrons exercer, non sans talent, dans bon nombre de villes du Midi. Il rédigea une *Table des choses les plus remarquables qui se trouvent dans les livres de l'histoire de la maison de ville de Tholose.* Ce travail lui fut payé 250 livres ; il y trouva les éléments d'un *Catalogue des Capitouls*, et réunit des notes pour un autre travail qu'il n'offrit aux Capitouls qu'en 1678, et qui lui fut payé 150 livres. Celui-ci est aujourd'hui perdu.

Louvet avait l'humeur voyageuse; aussi le voyons-nous bientôt à Bordeaux, attiré par la foire qui s'y tenait au mois d'octobre. Les recherches marchaient vite avec lui; arrivé à l'automne de 1658, il était, au bout de quatre ou cinq mois, en mesure de présenter, le 5 mars 1659, aux Jurats un *Traité* en forme d'*Abrégé de l'Histoire d'Aquitaine, Guyenne et Gascogne*, depuis les Romains jusqu'à présent (1). Ce travail lui valut la mission de rédiger par ordre de matières un répertoire alphabétique des archives de l'Hôtel-de-Ville. En trois mois, Louvet avait achevé ce travail pour lequel il reçut 300 livres, sans parler d'un à-compte à son imprimeur. Cet inventaire ne comprend pas moins de 515 pages in-folio ; l'auteur fut aidé, pour sa rédaction, par le clerc du secrétaire de la ville. Liénard Lamouré.

En 1660, l'infatigable Louvet revint à Toulouse, y classa et inventoria, moyennant 200 livres, les « Petits-archifs de la ville », et publia un *Discours historique de l'an jubilaire de la*

---

(1) Imprimé à Bordeaux, par G. de la Court, 1659, in-4°, 212 p.

Paix depuis celle du Cateau-Cambrésis, en 1559, jusqu'à celle des Pirénées, en 1659, avec une relation de ce qui s'est passé à Toulouse en la publication de la Paix.

Si nous ne savons rien de notre auteur pour 1661, nous voyons qu'il ne resta pas inactif en 1662; il y réédita l'*Abrégé* de l'Histoire du Languedoc, publié en 1655; et les *Remarques*, auxquelles il donna le nouveau titre de *Le Trésor inconnu des Grandeurs du Languedoc* (1), et ayant, en quelque sorte, épuisé la générosité des Toulousains et des Bordelais, il revint à Montpellier, où nous allons le trouver occupé d'un travail pour lui de longue haleine, l'inventaire des archives de Montpellier, qui lui demanda douze mois entiers, pendant lesquels il y travailla « depuis les trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir, avec grande assiduité, fidélité et sincérité ». Mais il en tira une seconde mouture, la matière d'une *Histoire de Montpellier* restée inédite, et dont le manuscrit conservé par un de ses fils paraît définitivement perdu.

Cet inventaire des grandes archives de Montpellier, qui comprend quatre cent quatre feuillets d'une écriture fine et régulière, est encore aujourd'hui celui qui sert de base au classement des archives conservées à la Tour des Pins. Aussi, bien qu'il ne réponde pas aux exigences du classement actuel, MM. Castets et Berthelé ont résolu de s'y conformer et de le réimprimer, en complétant toutefois par des additions les descriptions de notre beauvaisin. Ce travail lui fut payé à raison de 50 livres par mois, et il reçut en tout 800 livres (2).

Après avoir exploré, et nous pourrions dire exploité, les archives de Toulouse, de Bordeaux et de Montpellier, ainsi

(1) Il y aurait lieu de rechercher, ce que nous n'avons pu faire, si ce sont réellement des réimpressions ou si les éditeurs ne se sont pas bornés à rajeunir ces ouvrages par de nouveaux titres.

(2) En même temps que Louvet faisait l'inventaire et classait les grandes archives, ou « vieux archifs des membres hauts de la Maison consulaire, les papiers de la Boutique du Greffe quy est au bas de la maison dite consulaire » étaient classés d'après le même plan par un feudiste Montpelliérain, François Joffre. Mais si ce dernier était un archiviste consciencieux, il était loin d'être un érudit comme son collègue, et son travail est avant tout utilitaire et pratique.

que celles de Carcassonne et de Béziers (1), Louvet, ayant épuisé la Gascogne et le Languedoc, remonta le Rhône, et, en 1668, nous le trouvons rédigeant l'inventaire des archives de Villefranche de Beaujeu, et annonçant par une pièce fort rare, premier produit de l'imprimerie à Villefranche, un *Projet de l'Histoire de Beaujolois*, que devait suivre, en 1671, une petite *Histoire de Villefranche, capitale du Beaujolois*, imprimée à Lyon et encore recherchée. L'*Histoire du Beaujolais* ne fut pas publiée, non plus que celle de la *Principauté de Dombes* qui en forme le complément, mais elles vont voir le jour dans les publications de la Société des Bibliophiles lyonnais, par les soins de MM. Léon Galle et Guigue. L'ensemble de ces derniers travaux valut à Louvet le titre de « conseiller et historiographe de Son Altesse royale souveraine des Dombes », que nous voyons, depuis 1672 et 1673, figurer sur les titres de ses ouvrages et dans les actes qui le concernent.

Faisant à cette époque à Lyon des séjours prolongés, Louvet eut l'idée d'étendre le cercle de ses publications et d'aborder l'histoire générale ; Louis XIV ne serait-il pas encore plus généreux que les Etats, les villes et même le prince de Dombes, pour celui qui écrirait l'histoire de ses conquêtes. De là naquit le *Mercure hollandais ou les conquêtes du Roy en Hollande, en Franche-Comté, en Catalogne, et généralement ce qui s'est passé dans l'Europe pendant la guerre.*

Cette publication se poursuivit de 1672 à 1679, chez Bardel, à Lyon, en in-12, et ne forma pas moins de dix volumes, sans compter les tirages faits sous différentes rubriques pour des circonstances exceptionnelles (2). Ce n'est qu'une compilation sans valeur, mais à laquelle son actualité valut un certain succès.

Mais notre écrivain avait toujours des manuscrits prêts à être confiés aux éditeurs qui voulaient bien les mettre sous presse, et nous le voyons pendant la même période faire im-

(1) Cela résulte de passages des œuvres de Louvet.

(2) Févret de Fontette donne (t. II, p. 586-587), une analyse de cette collection.

primer un *Abrégé de l'Histoire de Provence*, en 2 vol. in-12, 1675-1676 ; une *Histoire des Troubles de Provence depuis son retour à la Couronne* (1481), *jusqu'à la paix de Vervins,* en 1598 (1679, 2 vol. in-12), et enfin, en 1680, des *Additions et Illustrations sur les deux tomes de l'Histoire des troubles de Provence,* toutes publications pour lesquelles il reçut des subsides de l'Assemblée générale des communautés de Provence qui remplaçait alors les Etats. C'est aussi à cette époque qu'il rédigea son *Histoire du Parlement de Provence* (1675) restée inédite, et dont il existe une copie à la bibliothèque d'Aix.

Louvet, dans ses nombreux travaux, ne pouvait oublier Sisteron, sa ville d'adoption, où il avait, malgré ses nombreux voyages, conservé une modeste habitation dans laquelle n'avaient cessé de résider sa femme et ses enfants.

Mais l'*Histoire de Sisteron* qu'il rédigea en un volume in-folio resta manuscrite entre les mains d'un de ses fils, et il publia seulement, en 1677, grâce toujours à une subvention municipale, une *Vie et légende de saint Tyrse*, patron de cette ville.

A partir de 1680, il n'y a plus que rares mentions concernant notre personnage, et M. de Laplane avait même fixé à 1679 la date de sa mort; il n'en est rien, Louvet reprit ses modestes fonctions de régent au collège et on l'y trouva jusqu'au milieu de l'année 1681, mais on n'a pas découvert dans les registres de Sisteron la mention de son décès qui doit être placé en juillet ou août 1684.

Guidé par cette indication que l'un des fils de Louvet, François, avait rempli les fonctions d'aumônier sur les galères du Roi, à Marseille, tandis que le second, Jean-Pierre, qui hérita de sa maison, tint, à Sisteron, une boutique de librairie dans laquelle il vendait les livres de son père (1), M. Berthelé a fait, à Marseille, des recherches qui sont restées également infructueuses.

Il y a, dans la vie littéraire de Louvet, un épisode intéres-

(1) Il devint conseiller et procureur du Roy en l'hôtel de ville de Sisteron, et sa mère mourut chez lui dans cette ville, en 1697.

sant qui n'avait pas encore été mis en lumière, ce sont ses rapports avec Dom Luc d'Achery, de 1672 à 1675. Louvet envoya à l'éditeur du *Spicilège* de nombreux renseignements, lui copia ou fit copier des documents, chercha à lui découvrir à Lyon un éditeur pour le *Cassiodore*, et, enfin tenta d'être associé plus étroitement à l'œuvre des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. C'est ainsi qu'on le voit leur offrir son concours pcur étudier à Fontevraud des coffres pleins de chartes que personne n'a entrepris de déchiffrer (1).

Il proposait en outre de travailler à l'imprimerie ou à la correction. Mais ces travaux auraient exigé une rémunération pécuniaire, et les Bénédictins, qui se bornaient à le remercier par des envois de livres, n'acceptèrent pas les propositions d'un homme qui, par sa longue expérience dans le classement des archives et les travaux paléographiques, aurait été à même de leur rendre d'utiles services.

Louvet, nous l'avons dit, a été assez maltraité par ses biographes, surtout par le dernier, Brainne, qui, dans sa compilation, a recueilli, avec sa légèreté habituelle, les reproches dispersés dans les articles de ses devanciers.

Les rédacteurs de la notice sur les archives de Montpellier, mieux informés, ont rendu une meilleure justice à notre compatriote, et nous terminerons cette analyse en donnant le jugement qu'ils ont porté sur l'ensemble de ses travaux :

« Etudiant en médecine, à l'âge où l'on cherche sa voie, — professeur d'humanités, par occasion, à l'âge où les exigences de la vie commencent à s'affirmer, — il devint réellement lui-même, à partir du jour où il put se consacrer entièrement à la littérature historique et à des travaux de paléographie.

« C'était une nature droite et sympathique, une âme sincèrement modeste, un esprit curieux et ouvert. Son ardeur fait songer à Du Cange. Il jouissait d'apprendre et de savoir; il aimait (avec une légère pointe de pédantisme, sans doute, mais si pardonnable !) à répandre les connaissances qu'il

---

(1) Ces lettres ont été publiées, en 1894, par M. l'abbé J.-B. Vanel, dans son étude sur les *Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les Savants lyonnais*.

avait acquises dans les in-folios peu courus du public; il avait cette préoccupation des informations directes d'après les sources, qui caractérise l'investigateur véritablement doué pour les études historiques. A ces qualités, qui ne suffisent pas pour constituer un historien, se joignaient malheureusement de graves défauts. Sa curiosité était trop souvent sans discernement, et ses procédés de critique presque toujours insuffisants. De plus, il ignorait trop l'art de la composition et du style (1).

« Louvet n'avait, à aucun degré, conscience de ce qui lui faisait défaut. Il a, sans hésitation, abordé l'histoire locale, provinciale, générale, et la postérité a été sévère pour lui. Certes, il n'est pas permis, à notre époque de critique impitoyable, de dire que cette sévérité ait été injuste, mais il convient de ne pas oublier que presque tous les historiens de son temps méritent les mêmes reproches que lui. Et, à l'heure actuelle, dans cette fin de siècle où l'érudition a tant de représentants, où chaque département compte plusieurs « cénacles » d'historiens ou d'archéologues, le plus grand nombre de ceux qui se donnent pour mission de nous présenter le tableau du passé sont-ils assurés de lui être supérieurs, ou même de posséder les qualités qui furent les siennes ? »

Des extraits d'un tableau historique de Montpellier, publiés à la suite de cette notice, montrent mieux encore les procédés et le style de Louvet.

« Cette façon d'écrire l'histoire, autant parfois avec son imagination qu'avec ses souvenirs, écrivent MM. Castets et Berthelé, cet étalage oiseux de détails de seconde ou de troisième main, ces préoccupations morales, religieuses, professionnelles même, qui nous étonnent et nous choquent aujourd'hui, étaient alors fort prisées dans le milieu où Louvet s'était formé et vivait. »

De là, des défauts qui « ne doivent pas nous empêcher de remarquer chez Louvet des qualités réelles qui le rendent

(1) Tous les détails de ce portrait littéraire sont appuyés par des citations extraites de ses préfaces ou de sa correspondance.

vraiment digne de notre estime, alors même qu'il nous faudrait admettre qu'il retardait quelque peu sur beaucoup d'historiens de son temps, et que Mézeray et Péréfixe lui-même étaient de meilleurs narrateurs que lui. »

Un portrait gravé, sans nom d'auteur, et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire, ainsi qu'un fac-simile de l'écriture de Louvet, accompagnent la notice que nous venons de signaler ici, et à laquelle nous renvoyons ceux qui voudront avoir des renseignements complets sur la vie et les œuvres du médecin historien Pierre Louvet, de Beauvais.

Cte DE MARSY,

Directeur de la Société française d'Archéologie,
Membre de la Société académique de l'Oise.

Compiègne, mars 1897.

LA

NAISSANCE DE SAINT LOUIS

à la Neuville-en-Hez.

I.

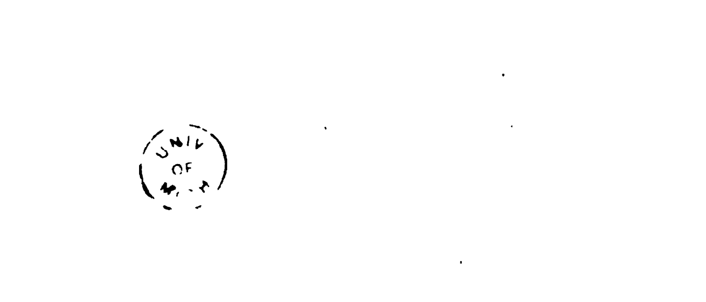
La Neuville-en-Hez (Oise) et Poissy (Seine-et-Oise) se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à saint Louis, roi de France. Les prétentions de la Neuville-en-Hez sont-elles fondées ? Celles de Poissy doivent-elles être écartées ? Depuis deux siècles, les historiens agitent cette question sans jamais la résoudre d'une manière définitive.

Adrien Baillet, né à la Neuville-en-Hez, le 13 juin 1649, décédé à Paris, le 21 janvier 1706, a écrit sur cette matière une dissertation que nous a conservée dom Grenier, au t. 212 de sa collection de Picardie. On s'étonne qu'au lieu de faire valoir les titres de la Neuville-en-Hez, son village, il ait pris fait et cause pour Poissy. Toutefois, il donne des textes dont il faut tenir compte ; nous en discuterons la valeur.

Mais c'est surtout entre 1732 et 1740 que de nombreuses joutes littéraires ont eu lieu au sujet du pays natal de saint Louis. M. Maillard, avocat au Parlement, et le savant abbé Lebœuf, se sont constitués les champions de la Neuville-en-Hez. Le P. Mathieu Texte, dominicain, a défendu la cause de Poissy, à cheval sur des subtilités philologiques. *Natus* et *oriundus*, deux termes dont le sens est assez élastique, ont fait tous les frais de son argumentation. M. Natalis de Wailly, en 1865 (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6ᵉ série, t. II, p. 105 et suiv.), a



Cabinet de M. Martin du Gard.


UNIV
OF

reproduit, en l'amplifiant, la thèse du P. Texte ; et M. E. de Lépinois, en 1877, dans ses *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont-en-Beauvaisis* (Mémoires de la Soc. Acad. de l'Oise, t. x. p. 97 à 103), s'est inspiré de M. de Wailly, pour traiter la question à son tour. Sa conclusion est à citer : « Si saint Louis continue à être né à la Neuville-en-Hez, pour les habitants de cette localité, il est né à Poissy et le sera longtemps encore pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ».

Deux ans n'étaient pas écoulés, que M. l'abbé Louis-Félix Boufflet, curé-archiprêtre de Clermont, publiait son *Etude sur la naissance de saint Louis à la Neuville-en-Hez*, répliquant ainsi au chapitre de M. de Lépinois. En présence de ces nombreux travaux aux conclusions si opposées, on se demande encore de quel côté se trouve la vérité.

Les champions de la Neuville-en-Hez apportent, pour la défense de leur cause, deux textes authentiques, deux chartes originales, émanées de la chancellerie de France.

Ces deux pièces respectables ont été copiées par nous avec grand soin. Nous tenons à les reproduire ligne pour ligne, mot pour mot, lettre pour lettre, afin qu'on n'en puisse infirmer l'indiscutable valeur. A l'époque où écrivaient M. Natalis de Wailly, M. E. de Lépinois, et M. l'abbé L.-F. Boufflet, on ne connaissait plus ces documents que par des copies. Les originaux semblaient à jamais perdus. Heureusement ils ne l'étaient pas; ils dormaient dans un grenier de la Neuville-en-Hez. Grâce aux soins intelligents de la municipalité du lieu, ces vénérables parchemins sont installés aujourd'hui sous une vitrine, dans la salle de mairie, où chacun peut les consulter à loisir. Dans le texte que nous allons en donner, les chiffres placés entre crochets [ ] indiqueront le commencement de chacune des lignes des originaux.

Exemption de tailles, accordée pour sept ans aux habitants de la Neuville-en-Hez.

Compiègne, 12 août 1468.

[1] A tous ceulz qui ces présentes lettres verront, les esleuz pour le roy, nostre sire, sur le fait des aides ordonnés pour la guerre en la ville et ellection de Beauvaiz, [2] salut. De la

partie des manans et habitans de la ville et parroisse de la Nuefville-en-Hez, nous ont estéz présentéez les lettres patentes du roy nostre dit seigneur, seelléez [3] de son seel en simple queue et cire jaune, en nous requérant l'enterinement d'icelles, desquelles, ensemble des lettres données de nos seigneurs [4] les généraulx conseillers du roy, nostre dit seigneur, sur le fait et gouvernement de ses finances, attachéez à la marge des dictes lettres royaulx, soubz l'un de leurs [5] signetz, les teneurs s'en suivent :

Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos améz et féaulx les généraulx conseillers par nous ordonnéz [6] sur le fait et gouvernement de toutes nos finances, aux esleuz sur le fait des aides en l'élection de Beauvaiz, ou à leurs commis, salut et [7] dilection. Savoir vous faisons que nous, ayant considéracion à la grant povreté en laquelle les habitans de la parroisse de la Neufville- [8] en-Hez sont à présent constitués à l'occasion des guerres qui ont par long temps eu cours en nostre royaume et pour plusieurs autres tribulacions [9] fortunes et nécessités qui leur sont survenus le temps passé en diverses manières, tèlement que la dite parroisse est très grandement apovrie et [10] diminuée de habitans et de chevance, considérans aussi que au dit lieu de Nuefville qui est situé en forest et pays fort infertile et où [11] il ne croît que très peu de biens, *Monseigneur saint Loys, nostre prédécesseur de glorieuse mémoire fut né et y print sa naiscence,* ainsi qu'il [12] nous a esté affermé, ausdis habitans de Nuefville qui sur ce nous ont très humblement supplié et requis, pour ces causes et pour [13] honneur et révérence de mondit seigneur saint Loys, et affin que lesdiz habitans se puissent mieulx ressourdre, remectre sus et repeupler [14] le dit vilaige, et pour autres considéracions à ce nous mouvans, avons ottroyé et ottroyons, voulons et nous plaist de grace espécial [15] par ces présentes, que de cy à sept ans prouchains venans, ilz soient et demourent francs, quictes et exemps de toutes les tailles qui seront dores en avant [16] mises sus et imposées de par nous en nostre royaume, soit pour le fait et entretenement de noz gens de guerre, ou autrement, pour quelque cause que [17] ce soit et de ce les avons exemptéz et affranchis, exemptons et affranchissons, ledit temps durant.

de nostre grace espécial, par ces mesmes [18] présentes. Sy vous mandons et enjoignons et à chacun de vous, en commectant où il appartendra, que lesdiz habitants de Nuefville vous [19] faites et souffrez joïr et user paisiblement de noz présens affranchissement, grace et ottroy, sans leur faire ne souffrir estre fait, miz [20] ou donné, durant ledit temps, aucun arrest, destourbier ou empeschement au contraire en corps ne en biens, en aucunne manière; car [21] ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant que par nos lettres de commission qui sont et seront par nous donnéez pour mettre sus [22] les dittes tailles, soit mandé imposer à icelles toutes manières de gens, exemps et non exemps, privilégiéz et non privilégiéz, en quoy [23] ne voulons lesdiz habitans estre comprins ne entendus en aucune manière ès quelzconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce [24] contraires. Donné à Compiengne, le xII^{e} jour d'aoust, l'an de grace mil cccc soixante-huit, et de nostre régne le huitiesme.

[25] Ainsi signé : Par le Roy, Monseigneur le duc de Bourbon, le vicomte de Bellière et autres pluseurs présens. Ainsi signé : De Lalorre.

Item ce qui s'ensuit :

[26] Nous les généraulx, conseillers du roy, nostre sire, sur le fait et gouvernement de ses finances, veues les lettres patentes du roy nostre dit seigneur, auxquelles [27] ces présentes sont atachées, soubz l'un de noz signetz, par lesquelles et pour les causes dedans contenues, ledit seigneur a ottroyé aux habitans [28] de la parroisse de la Neufville-en-Hez, nomméz en icelles, que d'icy à sept ans prouchainement venans, ilz soient et demourent frans, quictes et [29] exemps de toutes les tailles qui seront d'ores en avant mises sus et imposées de par ledit seigneur en ce royaume, soit pour le fait et entretènement [30] de gens de guerre ou autrement, en quelque manière que ce soit, consentons, en tant que en nous est, l'entérinement et accomplissement desdictes [31] lettres, tout ainsy, pour les causes et par la fourme et manière que ledit seigneur par ses dictes lettres le veult et mande, pourveu qu'ilz paieront [32] leur cotte et porcion de la taille, à quoy ils ont esté assis et imposéz pour ceste présente année.

Donné soubz nos ditz signetz, le XXVIIeme jour [33] d'aoust, l'an mil IIII^{c} soixante-huit.

Ainsi signé : BRIÇONNET.

Savoir faisons que, veu par nous les dictes lettres royaulx, par lesquelles [34] il appert que le roy nostre dit seigneur, pour les causes contenues en icelles, a ottroyé et ottroye, veult et luy plaist de sa grace espécial, que de cy à [35] sept ans, prouchainement venans, ils soient et demourent francs, quictes et exemps de toutes tailles qui seront d'ores en avant mises sus et imposées [36] de par luy en son royaume, soit pour le fait et entretènement de ses gens de guerre, ou autrement, pour quelque cause que ce soit, veu [37] aussy les dictes lettres de consentement de nos ditz seigneurs les généraulx, nous ausdiz manans et habitans de la Nuefville-en-Hez, en la présence et du [38] consentement de Thibault Despaulx, substitut du procureur du roy, nostre dit seigneur en la dicte élection, avons enteriné et enterinons, en tant que en [39] nous est, les dictes lettres royaulx, selon leur fourme et teneur, tout ainsi et par la manière que le roy, nostre dit seigneur, et nos diz seigneurs, les généraulx [40] le veullent et mandent par leurs dictes lettres, pourveu qu'ilz paieront leur cotte et porcion de la taille, à quoy ilz ont esté assis et [41] imposéz pour ceste présente année. En tesmoing de ce, nous avons scellé ces lettres de noz seaulx. Ce fut fait le XXXeme et pénultieme [42] jour du mois d'aoust, l'an mil IIII^{c} soixante-huit.

(Signé) DELASAULX.

(Original en parchemin de 0^{m} 383 sur 0^{m} 325. Sceau enlevé. Arch. de la Mairie de la Neuville-en-Hez.)

Exemption de tailles, accordée pour un an aux habitants de la Neuville-en-Hez.

La Victoire près Senlis, 13 octobre 1475.

[1] LOYS, par la grace de Dieu, roy de France, à nos améz et féaulx les généraulx, conseillers, par nous ordonnéz sur le fait et gouvernement de toutes [2] nos finances, et aux esleus sur le fait des aides ordonnéz pour la guerre en l'élection de Beauvais ou à leurs lieuxtenans, salut et dilection.

Receue [3] avons humble supplication des manans et habitans de la parroisse de la Neufville-en-Hez, contenant que, ou mois d'aoust mil cccc [4] soixante-huit, nous leur octroyasmes par nos autres lectres pactentes et pour les causes dedans contenues et mesmement pour [5] considéracion de leur povreté et aussi de ce que, au dit lieu de la Neufville *Monseigneur saint Loys, nostre prédécesseur de glorieuse mémoire, fut né et y* [6] *print sa naiscence*, que dès lors en avant jusques à sept ans consécutiz et entresuivans ils feussent et demourassent francs quictes [7] et exemps de toutes les tailles qui seroient mises sus et imposées de par nous en nostre royaume, ainsi qu'il est plus à plain contenu [8] en nos dictes lectres, au moien desquelles qui furent par vous, généraulx, bien et deuement vériffiées et expédiées, lesdiz supplians ont [9] joy paisiblement desdiz affranchissement et octroy. Toutes voyes pour ce que les dictes sept années sont naguères finies et expirées [10] et que à l'occasion des guerres et divisions qui depuis le dit temps ont eu presque continuellement cours en nostre dit royaume, [11] et par espécial près et à l'entour de la dicte parroisse, lesdiz supplians sont tombéz en si grant pouvreté et misère que la plupart d'entre [12] eulx n'ont de quoy bonnement vivre, nourrir, ne alimenter leurs enffans, à ceste cause nous ont iceulx supplians fait requérir [13] que nostre plaisir soit leur prolonguer et continuer lesdiz affranchissement et octroy jusques à aucum autre temps à venir, tel qu'il [14] nous plaira, et sur ce leur impartir et eslargir bénignement nostre grace; savoir vous faisons, que nous, ce considéré [15] voulans subvenir ausdiz supplians, pour consideration de leur povreté et aussi en faveur de nostre très chier et très amé frère [16] et cousin, le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, duquel ilz sont subgects, qui sur ce nous a requis, auxdiz supplians, pour ces causes [17] et autres à ce nous mouvans, avons de rechief octroyé et octroyons, voulons et nous plaist de grace espécial par ces présentes que [18] jusques ung an à commencer du premier jour de janvier prochain venant, ilz et chacun d'eulx soient encores et demourent francs [19] quictes et exemps de toutes les dictes tailles qui seront durant ledit temps mises sus et imposées de par nous en nostre dit royaume [20] soit pour le fait et entretènement de

noz gens de guerre, ou autrement, pour quelque cause que ce soit, et de ce les avons exemptéz [21] et affranchiz, exemptons et affranchissons pendant ledit temps d'ung an, de nostre dicte grace, par ces dictes présentes. Si vous mandons [22] et enjoignons et à chacun de vous, en commectant où il appartendra, que lesdiz habitans de Neufville vous faictes, souffrez et [23] laissez joïr et user plainement et paisiblement de noz présens affranchissement, grace et octroy, sans leur faire, ne souffrir estre fait, [24] mis ou donné, durant le dit temps, aucun arrest, destourbier ou empeschement au contraire, en corps, ne en bien, en aucune manière, [25] car ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant que par nos lectres de commission qui sont et seront par nous données pour [26] mectre sus et imposer lez dictes tailles, soit mandé imposer à icelles toute manière de gens exemps et non exemps, privilégiés et non [27] privilégiés, en quoy ne voulons les diz habitans estre comprins, ne entendu en aucune manière ès quelxconques ordonnances, mandemens [28] ou deffenses à ce contraire. Donné à la Victoire près Senlis, le xiiie jour d'octobre, l'an de grace mil cccc [29] soixante-quinze, et de nostre règne le quinziesme.

[30] Par le roy : AURILLOT.

(Original en parchemin de 0^{m} 335 sur 0^{m} 275 Sceau enlevé. Arch. de la Mairie de la Neuville-en-Hez.)

De ces deux pièces, il ressort que le motif déterminant des libéralités de Louis XI en faveur de la Neuville-en-Hez, ruinée par les guerres, a été « que au dit lieu de la Nuefville, qui est situé en forest et pays fort infertile et où il ne croit que très peu de biens, Monseigneur saint Loys, son prédécesseur de glorieuse mémoire fut né et y print sa naiscence ».

Cette affirmation royale, peu nécessaire après tout au cas présent, et cependant deux fois répétée à sept ans d'intervalle, a-t-elle soulevé des objections à travers les âges ? Bien au contraire, elle était trop conforme à la tradition pour n'être pas applaudie de tous. Aussi Henri IV l'a-t-il renouvelée dans une charte du mois d'août 1601, relative aux privilèges dont jouissaient les habitants de la Neuville-en-Hez. Ce document vaut la peine d'être reproduit.

Confirmation des droits d'usage, chauffage, pâturage, concédés en la forêt de Hez aux paroissiens de la Neuville-en-Hez.

Paris, Aout 1601.

HENRY, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre à tous présens et à venir, salut. Nos chers et bien améz manans, habitans et parroissiens de la Neufville en-Hez, nous ont fait remonstrer en nostre conseil que les autres roys de France et ducs de Bourbon, comtes de Clermont, dès l'an mil deux cens deux, et depuis Robert, aussi comte de Clermont, et Louis, aisné fils successeur du comte de Clermont, sieur de Bourbon, chambrier de France en l'an mil trois cens quinze, veille de la mi-aoust, pour bonnes considérations leur auroit donné et confirmé plusieurs beaux droits d'usaiges, chauffages, pasturages et franchise en nostre forest de Hez dicte la Neufville, à cause duquel nom de la Neufville, la dicte forest de toute ancienneté est ainsi appellée, et tout de mesme ledit lieu de la Neufville se réfère au nom de la dicte forest en ces mots la Neufville-en-Hez, pour ce qu'il estoit de toutes parts enclavé et environné de la dicte forest, comme il est encore de présent en la plus grande partie, *mesmes le roy saint Louis de bonne mémoire, en considération de ce qu'il estoit né et avoit prins sa naissance au chasteau de la Neuville*, outre le mesme octroy et confirmation qu'il leur auroit faits des dits privilèges et usaiges, les auroit affranchis et rendus exemps de toutes tailles, subsides et impositions, comme depuis et à son exemple et imitation auroit fait le roy Louis unziesme, c'est assavoir droit d'aller en la dicte forest de la Neufville, couper, lever et emporter en toute manière, hors la scie, à charriots, charrettes, voitures et chevaulx et autrement tous bois secq debout, bois mort en estaux ou gissant, et le bois vert aussi gissant, mesme le chenne, pourveu qu'il fust thumbé, rompu, brisé, arraché et sans tenir à racines, pour brusler, bastir et esdiffier en leurs maisons dudit lieu de la Neufville, et de pouvoir convertir en esselles, lattes, solleaux, pieulx, membrures et autres choses utiles et nécessaires aux esdiffices, sans les transporter ailleurs ; aussi de prendre en la dicte forest toutes sortes de gaules, perches, fourchettes et espines, pour clorre

et fermer leurs jardins, ensemble des rames et rameaulx pour ramer leurs lins, en demandant seulement permission au chastellain de la dicte forest ou son lieutenant, reservé quelques lieux et trièges de la dicte forest, appellés les haulles et basses ployes où ils ne pourront aller; plus de pouvoir aller en la dicte forest, le jour de saint Remy passé, pour y prendre tous fruits venans et croissans en icelle et les cueillir et abattre à leurs proffits, excepté le gland et la faine sans y porter sacq, ni transporter aucune chose desdits fruits hors le dit lieu de la Neufville, avec pasturage en communauté pour les bestes animales, chevaulx et autres, ès lieux et marests, proche de la dicte forest, vulgairement appellés les communes de Bresles, la Rue-Saint-Pierre et la Neufville, en payant par chacun mesnage tenant et faisant feu en sa dicte maison, par chacun an le jour de Noel, deux mines d'avoine, deux chapons et six deniers de cens le dit jour de saint Remy, outre le droit de fornaige de deux sols parisis, laquelle redevance aucuns des ducs et duchesses de Bourbon, comtes de Clermont, résidans souvent audit chasteau de la Neufville, voyant l'infertilité du lieu et qu'il n'y croissoit que bien peu de grain, et pour autres bonnes considérations auroient modérée auxdits habitans à la somme de huit sols parisis seulement, pour chacun mesnage, payable audit jour de Noel, en nostre recette de Clermont, redevance qu'ils ont toujours payée et payent encore à présent; — desquels droits, privilèges, usaiges, pasturages et franchises iceulx habitans ont de tout temps immémorial, depuis ladicte concession et octroy, joui et usé sans aucuns contredits, et obtenu de nos prédécesseurs roys, comtes de Clermont, plusieurs confirmations et toutes mainlevées et délivrances dont ils ont eu besoin, tant du grand maistre enquesteur et général réformateur des eaux et forests de France, ses lieutenans au siège de la table de marbre du palais à Paris, que maistres particuliers, chastelains et officiers de nostre dit comté de Clermont; et quand il y a eu closture générale ou deffense de jouissance aux usagers de nostre forest de Hez, en vertu des lettres patentes, commissions desdits grand maistre ou commissaires députés pour la réformation et règlement d'icelle, les dits habitans en ont obtenu toutes autres mainlevées, sentences

et jugemens contradictoirement données, — attendu que leurs principaux biens et commodités consistent ès dits droits d'usaige, chauffage et pasturages, sans la jouissance desquels il leur seroit impossible de vivre et leur conviendroit abandonner ledit lieu de la Neufville ; aussi ont-ils toujours pour ces considérations esté maintenus en la possession au veu et sceu d'un chacun, continuellement et paisiblement joui et usé comme ils font encore de présent ; toutesfois ils doutent que pour n'en avoir obtenu nouvelle confirmation de nous, depuis le décès du feu roy, dernier décédé, nostre très honoré seigneur et frère, et autres prédécesseurs, et à l'occasion de nostre édit donné à Rouen au mois de janvier mil cinq cens quatre-vingt-dix-sept, portant la closture générale de nos dictes forests et révocation de tous droits d'usaiges, concédés depuis le règne du feu roy François premier et surséance de ceux de plus ancienne concession, ils fussent troublés et empeschés par nos officiers en la dicte jouissance et perception de leurs dits usaiges et franchises, s'ils n'avoient sur ce nos lettres, lesquelles ils nous ont très humblement supplié leur octroyer ; savoir faisons que Nous, désirant bien et favorablement traiter les dits habitans et parroissiens de la Neufville, à l'exemple de nos prédécesseurs, les maintenir et conserver en tous et chacun leurs privilèges, usaiges, chauffages, pasturages, franchises et exemptions, — après avoir fait voir à nostre conseil plusieurs extraits de leurs chartres, titres, arrests, sentences et jugemens qu'ils en ont obtenus, mesmement la sentence et règlement contradictoirement donnés par les gens tenant les grands jours au comté de Clermont pour le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, l'an mil cinq cens sept le vingt-sixiesme d'aoust, quittance de la finance qu'ils nous ont payée pour le droit de confirmation et autres pièces y attachées sous le contre-scel de nostre chancellerie, avons à iceulx habitans et parroissiens de la Neufville-en-Hez et leurs successeurs continué et confirmé et approuvé et de nostre grace espéciale, pleine puissance et autorité royale, continuons et confirmons tous les dits privilèges, chauffages, pasturages, franchises et exemptions, ainsi qu'ils sont désignés et espécifiés par leurs dits titres, mainlevées, sentences et autres jugemens pour en jouir et user

ainsi et par la mesme forme et manière que leurs prédécesseurs en ont bien et justement joui et usé, et comme iceulx habitans en jouissent encore de présent, aux charges des redevances et sujétions qui nous en sont deues et sont tenus payer en nostre recette de Clermont, attendant autre nouveau règlement de nostre dicte forest de la Neufville. Sy donnons en mandement à nosaméz et féaulx les surintendant et grand maistre de nos eaux et forests de France, ou son lieutenant au siège de la table de marbre de nostre palais à Paris, maistres particuliers de nos forests de nostre comté de Clermont, nostre chastellain et gruyer audit lieu et tous autres nos justiciers, officiers et chacun d'eux comme à lui appartiendra que de ces présentes, nos lettres de confirmation, continuation et tout le contenu en icelles, ils fassent souffrent et laissent iceulx habitans et parroissiens de la Neufville et leurs dits successeurs jouir et user pleinement et perpétuellement, leur faisant desdits privilèges, usaiges, chauffages et pasturages, franchises et exemptions, comme nous faisons par ces présentes, pleine et entière mainlevée, cessant et faisant cesser tous troubles, saisies, clostures, interdictions et autres empeschemens quelconques, lesquels, si faits, mis ou donnés leur estoient outre et pour le temps à venir, nous les avons levés et ostés, levons et ostons, nonobstant toutes ordonnances, édits, arrests et règlemens faits pour nos dictes forests, oppositions et appellations faites ou à faire, restrictions et deffenses à ce contraires, ne qu'ils fassent apparoir de confirmations de nos dits prédécesseurs et de plusieurs originaulx de leurs dictes chartres et titres ou de partie d'iceulx pour avoir esté perdus pendant ces derniers troubles et lors du siège qui fut mis devant nostre dit chasteau de la Neufville, qui tenoit pour nostre obéissance et qui fut bruslé et desmoly, dont, en ce que cela leur pourroit nuire et préjudicier, nous les avons relevés et dispensés, relevons et dispensons par ces dictes présentes, car tel est nostre plaisir. Et affin de perpétuelle mémoire et que ce soit chose ferme et estable à toujours, nous avons fait mettre nostre seel à ces dictes présentes, sauf en autre chose nostre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Paris, au mois d'aoust, l'an de grace mil six cens un, et de nostre règne le quatorziesme.

Ainsi signé : HENRY ; et en queue CLAUSSE DE FLEURY, et sur le reply : Par le roy, POTHIER ; et aù bout sur ledit reply : *Visa contentor.*, BOUHUR.

Et scellé en lacs de soie rouge et vert d'un grand scel de cire verte, où est empreint le roy en sa majesté ; et à costé sur la marge est aussi scellé du petit scel de cire verte sur lacs de soie rouge et vert.

(Archives de la ville de Clermont.)

Henri IV est aussi explicite que Louis XI. Il va jusqu'à déclarer que « le roy saint Louis, de bonne mémoire, en considération de ce qu'il estoit né et avoit prins sa naissance au chasteau de la Neufville auroit affranchis et rendus exemps les manans et habitans de la Neufville-en-Hez de toutes tailles, subsides et impositions. »

Nous sommes donc en possession de trois textes officiels attestant que saint Louis est né à la Neuville-en-Hez. En est-il de semblables autorisant les prétentions de Poissy ?

M. Huillard-Bréholles a communiqué, le 5 octobre 1869, à la Société des Antiquaires de France, dont il était le président, une charte de 1299, par laquelle Robert, fils de saint Louis, comte de Clermont et sire de Bourbon, constituait à Marie, sa fille, religieuse au monastère de Saint-Louis de Poissy, une dot de deux cents livres parisis de rente, à prendre sur la châtellenie de Moulins.

D'autre part nous trouvons, au t. VIII du *Gallia Christiana*, la charte de fondation et dotation de ce monastère de Poissy par Philippe-le-Bel, en 1304. Nous ne connaissons que ces deux pièces officielles, où l'origine de saint Louis soit, en quelque sorte, liée à l'origine du monastère des Dominicaines de Poissy. Bien qu'elles aient été déjà publiées, il convient d'en reproduire au moins la partie où il est question de saint Louis, pour montrer quels arguments on en peut tirer.

Robert, fils de saint Louis, constitue en dot à Marie, sa fille, religieuse à Poissy, une rente annuelle de 200 livres parisis

Aout 1299.

Robertus, filius sancti Ludovici regis Francorum, comes Clarimontis, et dominus Borbonesii, et Beatrix ejus uxor, predictorum loco-

Robert, fils de saint Louis, roi de France, comte de Clermont et seigneur du Bourbonnais, et Béatrix, sa femme, comtesse et dame

rum comitissa et domina, hec visuris. salutem in Domino sempiternam. Quia serenissimus princeps Philippus, Dei gratia, rex Francorum illustris, devotissimus avo suo beato videlicet Ludovico, quoddam nobile monasterium sororum inclusarum, ordinis fratrum predicatorum, ad ipsius gloriosi sancti predicti gloriam et honorem, apud Poissiacum, *ubi Christi confessor extitit oriundus*, fundaverit. secundum regiam magnificentiam bonis spiritualibus et temporalibus accolendum (*sic*), ad quod plures nobiles mulieres, suorum parentum ac sua precipua devotione, Regi regum Jesu Christo se dedicarunt et imposterum dedicabunt.....

Actum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, mense Augusti.

des mêmes lieux, salut éternel dans le Seigneur. Comme le sérénissime prince, Philippe, par la grace de Dieu illustre roi de France, très dévot envers son aïeul, le bienheureux Louis, a fondé un noble monastère de sœurs cloîtrées de l'ordre des Frères Prêcheurs, en l'honneur et sous le vocable du susdit glorieux saint, à Poissy, d'où *ce confesseur du Christ a tiré son origine*, et l'a enrichi avec une magnificence toute royale de biens spirituels et temporels; comme aussi plusieurs nobles dames poussées par la dévotion de leurs parents et par leur propre piété s'y sont déjà vouées à Jésus-Christ, le Roi des rois, et s'y voueront à l'avenir...

Fait l'an du Seigneur mil deux cent quatre-vingt-dix-neuf, au mois d'août.

(Archives nat., P. 1362 [2]. Cote 1168. — Bulletin de la Soc. des Antiq. de France, 1859, p. 174.)

Fondation et dotation par Philippe-le-Bel du monastère de Saint-Louis de Poissy.

Néauphle-le-Château, Juillet 1304.

Philippus, Dei gracia Francorum rex. Honor et reverentia summi Regis, per quem leges et regna consistunt, non immerito nos inducunt claraque progenitorum nostrorum exempla nos provocant, ut quantum Rex ipse regum Altissimus ad celsiorem regiminis populi sui gradum pia nos miseratione provexit, quanto majora de ipsius manu bona suscepimus et dona largissima gratiarum, tanto ad ea que redduntur in oculis sue

Philippe, par la grace de Dieu, roi de France. Mu par l'honneur et la révérence dus au souverain Roi, par qui subsistent les lois et les royaumes, aussi bien que par les illustres exemples de nos ancêtres, - sachant que le Très-Haut, Roi des rois nous a, dans sa pieuse miséricorde, élevé en dignité pour le gouvernement de son peuple, et que plus nous avons reçu de sa main de biens considérables et de larges provisions de graces, plus

majestatis accepta et que divini nominis laudes et gloriam suique cultus augmentum respiciunt ac temporalia stabiliunt et certum preparant nobis regnum, vacare solertius et magnificentius agere debeamus, ut per grate recognitionis effectum nobis beneficia multiplicemus (ejus) qui dat affluenter ac non improperat ac per religionis amorem, pietatis studia et opera caritatis, misericordiam Deo propriam consequamur et gratiam inveniamus, tempore opportuno. Hinc est quod nos ad memoriam revocantes eximie dilectionis affectum et intime affectionis zelum quem egregius confessor beatus Ludovicus, olim rex Francorum, avus noster, ad ecclesiam beate Marie ville Pissiaci *in qua renatus fonte baptismatis, christiane fidei et salutis nostre primordia suscepisse dignoscitur* et villam ipsam, *originis sue solum*, dum presentis vite commodis frueretur habebat; et ad ordinem predicatorum in quo divini cultum nominis, religionis decorem et virtutum exempla laudabilia inter religiones ceteras prelucere conspicimus et ad sorores beati Dominici ejusdem ordinis, que, spretis oblectationibus hujus mundi, pro Christi amore, cui virginitatis sue pudicitiam devoverunt, carnem suam cum concupiscentiis crucifigunt, claustrales carceres voluntarie appetentes, ut post vite hujus labores in thalamum sponsi sui et tabernacula recipiantur eterna, nostre considerationis oculos et devotionis intuitum convertentes, in predicta

aussi nous devons travailler soigneusement à tout ce qui peut être agréable aux yeux de sa Majesté, contribuer aux louanges et à la gloire de son nom divin, comme à l'accroissement de son culte, affermir l'ordre temporel et nous assurer un règne prospère, et plus nous sommes obligé à agir avec magnificence pour que notre reconnaissance appelle sur nous l'abondance des bienfaits de Celui qui donne sans mesure et ne marchande pas et que notre amour de la religion, nos pieuses attentions et nos œuvres de charité nous obtiennent la miséricorde propre à Dieu et nous fassent trouver la grace en temps opportun; — Nous remettant d'ailleurs en mémoire l'attachement d'exquise dilection et le zèle d'intime affection que l'illustre confesseur saint Louis, jadis roi de France, notre aleul, avait, tant qu'il usait des avantages de la vie présente, pour l'église Notre-Dame de Poissy, *dans laquelle né à la grace sur les fonts du baptême*, il a, comme l'on sait, reçu les premiers éléments de la foi chrétienne et de notre salut, et aussi pour la ville elle-même *sol de son origine*; — tournant enfin les yeux de notre bienveillance et le regard de notre dévotion vers l'ordre des prédicateurs, dans lequel nous voyons briller, entre tous les autres ordres, le culte du nom divin, la beauté de la religion et les louables exemples des vertus et particulièrement vers les sœurs de saint Dominique du même ordre, qui après avoir foulé aux pieds les

villa Pissiaci monasterium, in quo sorores predicti ordinis pro nobis et successoribus nostris ac statu regni predicti, necnon pro nostre ac carissime consortis nostre ac parentum nostrorum remedio animarum, bonorum omnium Largitori preces et hostias offerent salutares, in honorem Dei omnipotentis ac beate Marie Virginis et beatorum Petri et Pauli apostolorum, ac totius celestis curie, necnon ad celebrem et specialem confessoris predicti memoriam, cujus preclaris operibus et meritis sanctitatis virtus Altissimi regnum ipsum perpetuo splendore luminis illustravit, fundare decrevimus, illud que de bonis nobis oblatis a Domino dotavimus in hunc modum, videlicet.....

Quod ut perpetue stabilitatis robur obtineat, presentibus nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Nealphe, mense julio, anno Domini M CCC° IIII°.

vanités de ce monde, pour l'amour du Christ à qui elles ont voué la candeur de leur virginité, crucifient leur chair avec ses concupiscences, recherchent avec empressement les prisons claustrales, afin d'être admises après les labeurs de cette vie dans la demeure de leur céleste époux et dans les tabernacles éternels; — Nous avons résolu de fonder, en cette même ville de Poissy, un monastère, dans lequel les sœurs du susdit ordre offriront au Dispensateur de tous biens des prières et des hosties salutaires, pour nous, nos successeurs, la prospérité de notre royaume, le salut de notre âme et celui de nos parents, en l'honneur de Dieu tout puissant, de la bienheureuse Vierge Marie, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de toute la cour céleste, et encore à la mémoire particulièrement vénérée de l'illustre confesseur dont la vertu du Très-Haut s'est plu à faire servir les admirables œuvres et les mérites de sainteté à illuminer ce royaume d'une perpétuelle clarté; Nous avons aussi doté ce monastère des biens que le Seigneur nous a départis, en la manière suivante.....

Pour que ces lettres restent valables à perpétuité, nous y avons fait appendre notre sceau. Fait à Néauphle, au mois de juillet, l'an du Seigneur 1304.

(*Gall., Christ.* t. VIII. *Instrum. Ecclesiæ Carnotensis*, Col. 373 et 374. — Arch. nat., JJ 2, f° 42.)

Robert, fils de saint Louis, nous apprend que son père était originaire de Poissy, et c'est à ce propos qu'il donne au pieux

roi le titre de confesseur du Christ, *apud Poissiacum ubi Christi confessor extitit oriundus.* C'est bien en effet sur les fonts du baptême de Poissy que saint Louis fut appelé à la perfection chrétienne. C'est de là qu'il a tiré son origine comme confesseur du Christ. C'est également de cette petite ville qu'il était originaire, comme enfant de France, puisque là se trouvait le manoir, la résidence habituelle de Louis VIII et de Blanche de Castille, à l'époque où il vint au monde. Toutefois, il nous faut le remarquer, *oriundus*, originaire, n'est pas l'équivalent absolu de *ortus*, né. Il a un sens beaucoup plus étendu, sans signifier nécessairement *né.* Jean Tristan, l'un des fils de saint Louis, naquit à Damiette, en 1250. On a pu l'appeler Jean de Damiette. Quelqu'un a-t-il jamais eu l'idée de dire qu'il était d'origine égyptienne ?

M. Huillard-Bréholles, président de la Société des Antiquaires de France, à qui nous devons la publication partielle de la charte de Robert de Clermont, fait à son sujet ces réflexions pleines de justesse : « Il est impossible de croire que Robert de Clermont n'ait pas connu parfaitement le lieu où son père était né. D'ailleurs les enquêtes récentes auxquelles avaient donné lieu la canonisation de Louis IX, avaient dû fixer, surtout pour les membres de la famille royale, toute incertitude à cet égard, en supposant que quelque incertitude eût réellement existé. » Puis, le savant antiquaire ajoute : « Cette charte de 1299 (où se lit : *apud Poissiacum ubi Christi confessor extitit oriundus*) nous paraît donc établir d'une manière incontestable que saint Louis naquit à Poissy. » L'argument de M. Huillard-Bréholles serait sans réplique, si la charte portait : *Ubi Christi confessor natus est,* ou même *ortus est* ; mais Robert de Clermont a évité l'emploi de ces termes.

N'est-ce pas avec intention qu'il a fait mettre dans l'acte *extitit oriundus,* immédiatement après l'expression *Christi confessor* ? Le sens naturel ne serait-il donc pas que le confesseur du Christ, saint Louis, a tiré de Poissy son origine de chrétien, voire même son origine d'enfant de France ?

Philippe-le-Bel, dans sa charte de 1304, ne tient pas un autre langage que son neveu Robert. Il nous explique même très clairement comment il faut traduire *oriundus.* » C'est,

dit-il, dans l'église Notre-Dame de la ville de Poissy, que l'illustre confesseur saint Louis, jadis roi de France, notre grand-père, a pris une nouvelle naissance, sur les fonts du baptême, et reçu les premiers éléments de la foi chrétienne et de notre salut. *Egregius confessor beatus Ludovicus, olim rex Francorum, avus noster, in ecclesia beate Marie ville Pisciaci renatus fonte baptismatis, christiane fidei et salutis nostre primordia suscepisse dignoscitur.* La ville de Poissy est le sol de son origine, *villa ipsa, originis sue solum.* » Si l'on veut bien réfléchir que le baptême a été, jusqu'en 1792, l'unique constatation officielle de la naissance, on comprendra sans peine l'emploi des mots *extitit oriundus,* pour désigner l'entrée de saint Louis en ce monde par le baptême, et l'on s'expliquera facilement que l'expression *originis sue solum* ait paru la seule exacte pour qualifier le pays où s'est faite la vérification de cet événement. Robert de France et Philippe-le-Bel ne se sont pas servi du terme *natus* qui ne pouvait indiquer que le fait naturel de la venue d'un enfant à la lumière du jour. Ils ont dit *renatus, oriundus*, pour qualifier la naissance de saint Louis par le baptême, celle que l'on pourrait appeler sa naissance officielle. D'ailleurs, c'est une remarque à faire, le sol d'origine du saint roi ne pouvait pas être la Neuville-en-Hez, où il eut été le vassal du comte de Clermont, mais Poissy, terre royale, demeure de Louis VIII, son père.

Si l'on donne toujours créance à l'histoire écrite à l'aide des documents officiels, il faut bien constater que saint Louis n'est pas né au lieu où il a été baptisé, mais qu'il est né à la Neuville-en-Hez, et par le baptême a pris sa naissance officielle à Poissy.

II.

Vous n'avez donc pas lu les chroniqueurs, vont nous répliquer Adrien Baillet, le P. Texte, et leurs adhérents ? Nous avons lu les chroniqueurs et nous avons pour eux un grand respect. Sans eux, beaucoup de faits curieux, voire même importants, seraient ensevelis dans un éternel oubli. Mais faut-il accepter tous leurs dires sans contrôle ? S'accordent-



Vue de l'ancien château de la NEUVILLE-EN-HEZ, où naquit saint Louis


UNIV.
OF
MICH.

ils donc toujours entre eux? Sont-ils exempts de toute erreur? Leurs récits sont-ils d'une exactitude absolue? Méritent-ils, en un mot, plus de confiance que les pièces officielles? Ce n'est pas notre avis.

Demandons d'abord aux chroniqueurs la date de la naissance de saint Louis. Nous verrons ensuite s'il est permis de discuter leurs affirmations relativement au lieu de cette naissance.

Il est généralement admis que saint Louis naquit le 25 avril 1215. La *Brève Chronique* que nous devons à un bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis, le dit formellement :

Hoc anno (MCCXV) natus est Ludovicus rex, filius Ludovici regis, in festo sancti Marci evangeliste.	En cette année 1215, naquit le roi Louis IX, fils du roi Louis VIII, le jour de la fête de saint Marc, évangéliste.

(L. D'ACHERY, Spicilegium, t. II, p. 496.)

Un poète français des premières années du XIV[e] siècle, Guillaume Guiart, le donne également à entendre lorsqu'il affirme que saint Louis n'avait pas encore douze ans quand il fut couronné. Ce poète est cité par Du Cange dans les notes de son édition de Joinville, p. 133.

Guillaume de Nangis patronne également cette opinion. Ecrivant la vie du saint roi, dans laquelle, comme il le déclare, il a fait entrer des documents recueillis par les docteurs de Metz, *spicas Metensium doctorum*, il parle en ces termes de l'avènement du pieux monarque à la couronne, en 1226.

Ludovicus, ejus (Ludovici VIII) filius, qui nondum etatis sue annum duodecimum attigerat, regni Francorum fastigium est adeptus	Louis IX, fils de Louis VIII, qui n'avait pas encore atteint sa douzième année, monta sur le trône de France.

(DU CHESNE, Scriptor. rerum Francic , t. V, p. 327.)

Dans sa chronique, il est vrai, Guillaume de Nangis donne un autre âge au prince, à l'époque de son couronnement. Après avoir mentionné la mort de Louis VIII, il ajoute :

Cui successit in regnum Ludovicus filius ejus, et per industriam venerabilis matris sue Blanche ..... coronatur, anno etatis sue quarto decimo non impleto.	Son fils Louis lui succéda sur le trône, et, grâce à la sagesse et à la prudence de sa vénérable mère Blanche, il fut couronné, n'ayant pas encore quatorze ans accomplis.

(L. D'ACHERY, Spicilegium, t. II, p. 31.)

D'après ce second texte, il faudrait placer la naissance du saint roi en 1213.

Trois chroniqueurs appuient d'ailleurs ce sentiment. Le dominicain Nicolas Trivettus ou de Trive, mort vers 1328, âgé d'environ soixante-dix ans, s'exprime ainsi dans sa chronique à l'année 1226 :

Moritur Ludovicus Francorum rex, et successit eidem filius ejus, sanctus Ludovicus, coronatus in regem, cum esset annorum quatuordecim.	Louis, roi de France meurt. Il a pour successeur son fils, saint Louis, couronné roi à quatorze ans.

(L. D'ACHERY, Spicilegium, t. III, p. 189.)

Nicolas de Trive a voulu dire sans doute dans sa quatorzième année.

Guillaume de Puy-Laurens (Guilielmus de Podio Laurentii), dont la chronique va jusqu'en 1271, se sert presque des mêmes termes :

Cui (Ludovico VIII°) Ludovicus primogenitus suus successit in regnum. Erat enim quatuordecim annorum quando cepit regere.	Son fils aîné, Louis, lui succéda. Il avait quatorze ans quand il commença à régner.

(GUILLAUME CATEL, Histoire des Comtes de Toulouse, p. 85.)

Une *chronique anonyme*, qui s'arrête à 1312, donne cette variante :

Cui (Ludovico VIII) Ludovicus primogenitus, etatis fere annorum quatuordecim, successit in regno.	Son fils aîné, Louis, âgé presque de quatorze ans, lui succéda sur le trône.

(G. CATEL. *Ibidem.*

Le dominicain Vincent de Beauvais, l'un des familiers de saint Louis, au livre xxx de son *Miroir historique*, ch. 129, précise davantage encore :

Anno Domini MCCXXXVII, migrat ibidem ad Christum (Ludovicus VIII)..... Ludovicus itaque primogenitus ejus .... coronatur in regem, qui XIV annum etatis sue completurus erat in festo sancti Marci evangeliste proximo sequenti.

L'an 1227 (lisez 1226) Louis VIII émigra vers le Christ. La couronne royale échut à Louis, son fils aîné, dont les quatorze ans allaient être accomplis à la prochaine fête de saint Marc, évangéliste.

Nous serions tentés d'admettre, à la suite de ces cinq chroniqueurs, que saint Louis est né en 1213 ; mais il en est d'autres encore, dont il nous faut entendre le témoignage.

Le confesseur de la reine Marguerite de Provence a écrit une vie de saint Louis, dans laquelle nous lisons :

Rege Gallie, patre venerabilis sancti, Ludovico, modo quo diximus defuncto, solus hic mansit beatus rex annos natus paullo plus quam duodecim, sub tutela matris sue.

Le roi de France, Louis, père du vénérable saint, étant mort, comme nous l'avons raconté, le bienheureux roi, âgé d'un peu plus de douze ans, resta seul sous la tutelle de sa mère.

(BOLLAND. Acta Sanctor., Augusti, t. v.)

Si l'on s'en tenait à ce texte, saint Louis serait né en 1214.

La *chronique de Tours*, rédigée par un chanoine de Saint-Martin, arrivée à l'an 1226, raconte ainsi le couronnement de saint Louis :

Quo (Ludovico VIII) sepulto, Ludovicum puerum, filium ejus primogenitum (ex viventibus), anno etatis sue XIII, in vigilia sancti Andree, apostoli, per manus Jacobi, Suessionensis episcopi, vacante sede Remensi, ad regnum Francie solemniter coronarunt.

Louis VIII étant mis au tombeau, Louis, son fils aîné, enfant dans sa treizième année, fut solennellement couronné roi de France, la veille de la fête de saint André, apôtre, par les mains de Jacques de Basoches, évêque de Soissons, pendant la vacance du siège de Reims.

(EDM. MARTÈNE. Veter. script. ampliss. collect., t. v, col. 1069.)

Nous avons là un second témoignage fixant à 1214 la naissance de saint Louis.

Un troisième témoignage se trouve consigné dans un opuscule *De gestis sancti Ludovici*, dû à la plume d'un moine inconnu de l'abbaye de Saint-Denis :

Sanctus iste Ludovicus nonus, filius Ludovici supradicti ex Blancha regina, filia regis Hispanie, XIII etatis sue anno, patri successit in regno .... Sanctus igitur iste Ludovicus (nonus), XIII annorum juvenis, patre suo christianissimo orbatus.....	Le saint roi Louis IX, y est-il dit, fils de Louis VIII et de la reine Blanche, fille elle-même du roi d'Espagne, succéda dans sa treizième année à son père sur le trône de France..... Ce saint roi, Louis, jeune homme de treize ans, venait de perdre son père très chrétien.

(DU CHESNE. Script. rerum Francic , t. V, p. 395.)

Un fragment de chronique ajouté à la chronique de Godefroy de Viterbe, dans un manuscrit qui a appartenu aux Carmes déchaussés de Bordeaux et qui porte aujourd'hui le n° 12,774, au fonds latin de la Bibliothèque Nationale, paraît fournir un quatrième témoignage en faveur de 1214, comme date de la naissance de saint Louis. On y lit en effet :

Anno MCCXIIII, bellum de Bovinis VI° kalendas Augusti ; et eodem anno XXVI° die aprilis, qui fuit dies sabbathi inter primam et tertiam natus est Ludovicus, filius Ludovici ex Blancha.	L'an 1214, bataille de Bouvines le 27 juillet ; et la même année le 26° jour d'avril, qui fut un samedi, entre prime et tierce, naquit Louis, fils de Louis et de Blanche.

« L'an 1214, a dit une voix dont l'autorité s'impose, est indiquée ici par trois caractères différents, par le millésime, par la bataille de Bouvines, et par la coincidence du samedi avec le samedi 26 avril. »

La bataille de Bouvines a bien été livrée en 1214, le dimanche 27 juillet. Toutefois nous ne comprenons pas que le chroniqueur ait placé dans son récit la naissance de saint Louis après la mention du combat. Serait-ce pour nous inviter à reculer cette naissance au 26 avril suivant? Telle n'a pu être sa pensée, car ce 26 avril n'appartiendrait plus à l'année

1214, qui prit fin le Samedi-Saint 18 avril. D'ailleurs, notre texte ajoute que saint Louis naquit un samedi 26 avril entre prime et tierce, autrement dit vers huit heures du matin. Or, c'est en 1214, et non en 1215, que le 26 avril fut un samedi, le samedi qui précéda le quatrième dimanche après Pâques. Il faut donc de toute nécessité intervertir l'ordre des événements établi par le chroniqueur, inscrire la naissance de saint Louis avant la bataille de Bouvines, et reporter la date de cette naissance au 26 avril 1214. Mais toute difficulté n'est pas ainsi tranchée. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la *Brève Chronique* de Saint-Denis et d'autres annalistes font naître saint Louis le jour de saint Marc, c'est à-dire le 25 avril, sans indiquer le jour de la semaine. Ce jour de la semaine nous est révélé par le manuscrit lat. 12,774. Ce fut un samedi, 26 avril, entre prime et tierce. Il n'est pas possible d'être plus précis. Quelle date allons-nous adopter : le 26 ou le 25 avril, 1214 ou 1215? Car le samedi coïncide avec le 26 avril en 1214, et avec le 25 en 1215. Que cette difficulté ne vous arrête pas, nous répond la même voix autorisée. Le désaccord est plus apparent que réel. La journée liturgique consacrée à une fête, ne part-elle pas des premières vêpres ? Saint Louis est né un samedi, mais ce samedi a commencé ecclésiastiquement le vendredi à six heures du soir. Il est né, dit le manuscrit 12,774, entre prime et tierce, *inter primam et terciam*, cela doit vouloir dire entre six heures et neuf heures du soir. Ne retrouve-t-on pas cette manière de compter dans des lettres de rémission de 1389, citées dans le *Dictionnaire* de Du Cange au mot *tercia*, où on lit « comme il feust tierce de nuit ou environ » ? On est donc dans le vrai, aussi bien en affirmant que saint Louis est né un vendredi 25 avril, jour de saint Marc, qu'en reportant cette naissance aux premières heures du samedi 26 avril.

Cette explication est très ingénieuse, avouons-le.

Pourquoi faut-il qu'elle soit en désaccord avec les traditions liturgiques de notre pays ? A Paris, et dans les diocèses voisins, au XIIIe siècle et au XIVe, le bréviaire faisait débuter l'office de toutes les fêtes, même solennelles, par les matines. Au lieu des premières vêpres, telles qu'elles figurent au bréviaire romain, on chantait les vêpres de la vigile avec l'oraison

de la vigile. Il n'était donc pas d'usage au temps de saint Louis de commencer la journée liturgique aux premières vêpres. Qu'entendait-on alors par *prima* et *tercia*? Ces termes signifiaient l'heure de prime et l'heure de tierce, c'est-à-dire six heures et neuf heures du matin. Quand on s'en servait pour désigner d'autres heures, on prenait soin de l'indiquer. C'est pourquoi les lettres de rémission de 1389 portent *tierce de nuit*, afin de marquer neuf heures du soir. Comme nous ne connaissons l'heure de la naissance de saint Louis que par les mots *inter primam et terciam*, il nous faut laisser à ces expressions leur acception usuelle et ne pas faire dire au chroniqueur ce qu'il n'a pas dit.

Sommes-nous bien en droit de ranger le manuscrit latin 12,774 parmi les annalistes qui placent en 1214 la naissance de saint Louis? On peut toujours se poser la question.

Il est deux autres chroniqueurs affirmant nettement que le prince est né en 1214. Ce sont Bernard de la Guyonnie et et Jean de Saint-Victor. Comme ils traitent en même temps du pays natal du saint roi, nous étudierons leurs textes à part.

Classons les témoignages relatifs à la date de la naissance de saint Louis :

Trois chroniqueurs, si ce n'est quatre, la fixent en l'année 1215. Ce sont la *Brève Chronique de Saint-Denis*, qui le dit formellement, le poète Guillaume Guiart, et Guillaume de Nangis, dans sa *Vie de saint Louis*, qui le donnent clairement à entendre, et peut-être le manuscrit latin 12,774, à raison de l'ambiguité de sa rédaction.

L'année 1214 a cinq partisans au moins, savoir : Bernard de la Guyonnie et Jean de Saint-Victor qui l'indiquent nettement, le confesseur de la reine Marguerite, femme de saint Louis, la *Chronique de Tours* et les *Gesta sancti Ludovici* du moine de Saint-Denis, qui le font déduire de leurs textes.

A l'année 1213 se rallient indirectement cinq annalistes : Guillaume de Nangis, dans sa chronique, Nicolas de Trive, Guillaume de Puylaurens, un chroniqueur anonyme, et Vincent de Beauvais.

Si nous voulions prendre à la lettre les affirmations de Nicolas de Trive et de Guillaume de Puylaurens, *cum esset Ludovicus*, ou *erat Ludovicus annorum quatuordecim in*

anno 1226, nous pourrions les détacher du groupe précédent et en faire deux partisans de l'année 1212. Nous aurions ainsi quatre années différentes assignées à la naissance de saint Louis. Nous avons d'ailleurs, pour le même événement, deux jours différents, le 25 et le 26 avril. C'est de quoi dérouter tous les historiographes.

S'il est vrai que saint Louis soit venu au monde un samedi entre prime et tierce, c'est-à-dire vers huit heures du matin, comme nous l'apprend le manuscrit latin 12,774, et le jour de saint Marc, comme l'enseignent presque tous les chroniqueurs, la vraie date de sa naissance serait le samedi 25 avril 1215. Mais ne tranchons pas si vite une question aussi hérissée de difficultés. Ce serait trop téméraire.

Revenons, après cette longue digression, à l'objet principal de notre étude.

Trois chartes royales, nous l'avons montré, établissent que saint Louis est né à la Neuville-en-Hez. Deux pièces officielles nous disent l'attachement du pieux monarque pour Poissy, son pays d'origine, où se trouvait le manoir de son père, et où par le baptême il avait pris rang parmi les chrétiens et les enfants de France.

A ces documents, qui commandent le respect par leur forme solennelle et par leur authenticité incontestable, on oppose les récits de trois chroniqueurs, Bernard de la Guyonnie, Jean de Saint-Victor et Guillaume de Chartres. N'est-il pas possible d'expliquer ces récits sans les mettre en contradiction avec les diplômes royaux ou princiers? C'est ce que nous allons examiner.

Bernard de la Guyonnie, *Bernardus Guidonis*, dominicain, évêque de Lodève, né près de Limoges, en 1260, mort le 30 décembre 1331, a écrit le *Speculum sanctorale* et la *Notitia provinciarum et domorum ordinis predicatorum.* Dans chacun de ces ouvrages, il parle de la naissance de saint Louis. La quatrième partie de son *Speculum sanctorale* renferme une *Brevis chronica temporis sancti Ludovici*, dans laquelle se trouve cette mention :

Beatus Ludovicus, rex Francorum illustris, hujus nominis nonus, alterius Ludovici regis, viri justi et regine Blanche nomine filius, natus fuit in gaudium, homo in mundo, apud Pissiacum in festo sancti Marchi, anno Domini Mº ccº xiiiiº.

Le bienheureux Louis, illustre roi de France, IXᵉ de ce nom, fils d'un autre Louis, homme juste, et de la reine Blanche, naquit en joie et vint homme au monde à Poissy, à la fête de saint Marc, l'an du Seigneur 1214.

Dans la *Notice sur l'Ordre de saint Dominique*, il y a une page relative à Poissy et à saint Louis, que nous allons citer :

Monasterium de Pissiaco prope Parisius.

Quod incepit fundari in honorem gloriosissimi confessoris, beati Ludovici, regis piissimi, quondam regis Francorum, a domino rege Philippo tam insigniter quam regaliter et potenter, anno Domini Mº ccº xcº viiº, audita canonizatione sancti Ludovici, pissimi regis Francorum, quondam avi sui, *qui apud Pissiacum natus est in hoc mundo et sacrum baptisma suscepit. Natus est vero in festo sancti Marci evangeliste anno Mº CCº XIIIIº*. Coronatus autem fuit in regem, Dominica prima Adventus Mº ccº xxº viº, etatis sue vero xiiº, quem completurus erat in sequenti festo sancti Marci evangeliste. Crucem autem assumpsit pro primo passagio transmarino, anno Mº ccº xlº iiiiº, etatis sue vero anno trigesimo jam completo. Transfretavit autem prima vice anno Domini Mº ccº xlº viiiº, cum jam trigesimum quartum annum attigisset etatis. Rediit autem inde exacto jam septennio inter Moras, anno Mº ccº lº iiiiº. Transfretavit secunda vice, anno Domini Mº ccº lxxº, ubi et pertransivit mare presentis seculi, in exercitu

Monastère de Poissy, près Paris.

Fondé aussi magnifiquement que royalement et somptueusement en l'honneur du très glorieux confesseur, le bienheureux Louis, roi très pieux, jadis roi de France, dès l'an du Seigneur 1297 par le roi Philippe, aussitôt après la canonisation de saint Louis, très pieux roi de France, son aïeul, qui *vint au monde à Poissy et y reçut le baptême. Saint Louis naquit en la fête de saint Marc, l'évangéliste, l'an 1214*, fut couronné roi le premier dimanche de l'Avent 1226, dans la 13ᵉ année de son âge qui se devait achever à la fête suivante de saint Marc l'évangéliste, prit la croix du Seigneur pour son premier voyage d'outre-mer, l'an 1244, la trentième année de son âge déjà accomplie, s'embarqua la première fois l'an du Seigneur 1248, ayant atteint sa 34ᵉ année, revint en France, l'an 1254, après un séjour de sept ans chez les Maures, s'embarqua de nouveau l'an du Seigneur 1270, et traversa la mer du présent siècle dans l'armée du Seigneur, au camp près de Tunis, le 8 avant les ides de septembre

Domini, in castris apud Tunicium, octavo kalendas septembris, anno Domini prelaxato, etatis vero sue quinquagesimo septimo. Fuit autem canonizatus et sanctorum confessorum catalogo annotatus per Bonifacium VIII papam, tertio Idus Augusti, dominica die, in Urbe Veteri, pontificatus sui anno secundo, anno Domini M° CC° XC° VII°.

(25 août), l'année susdite du Seigneur et la 57° de son âge. Il fut canonisé et inscrit au catalogue des saints confesseurs, à Orvieto, par le pape Boniface VIII, le dimanche 3 avant les Ides d'août (11 août) la seconde année de son pontificat et l'an du Seigneur 1297.

(HIST. FRANC., t. XXIII, p. 190. — Cf. ECHARD, Scriptores Ordinis Prædicatorum, t. I.)

Jean de Saint-Victor, qui vivait sous Philippe-le-Bel, a dit également :

Tunc etiam (anno 1298) in crastino sancti Bartholomei apostoli, corpus sancti Ludovici, quondam Francorum regis, levatum est et translatum cum gaudio maximo sive festo apud sanctum Dionysium in Francia, astantibus rege, cunctisque baronibus et prelatis regni sui et vulgi multitudine copiosa.

Tunc Philippus, rex Francorum, in honore sancti predicti Ludovici, avi sui, fecit *apud Possiacum, ubi idem sanctus Ludovicus natus fuerat*, edificari monasterium egregium et famosum, multis sumptibus et opere laborioso, ibidemque posuit sorores de ordine Predicatorum.

En cette année 1298, au lendemain de la fête de saint Barthélemy, apôtre, le corps de saint Louis, jadis roi de France, fut levé de terre et transporté avec très grande joie ou fête à Saint-Denys en France, en présence du roi, de tous les barons et prélats du royaume et d'une immense foule de peuple.

Alors, Philippe, roi de Frrnce, fit en l'honneur du susdit saint Louis, son aïeul, élever à grands frais et avec toutes les ressources de l'art, *à Poissy, où le même saint Louis était né*, un splendide et monumental monastère et y installa des sœurs de l'ordre des Prêcheurs.

(*Memoriale historiarum* Joannis a Sancto Victore. — HIST. FRANC., t. XXI, p. 635.)

Ces deux chroniqueurs devaient connaître les termes employés par Philippe-le-Bel dans sa charte de fondation du monastère de Poissy. Bernard de la Guyonnie surtout ne pouvait manquer d'avoir sous les yeux cet important docu-

ment, concernant un couvent de son ordre, pendant qu'il rédigeait sa notice sur les provinces et les maisons de ce même ordre. D'où vient donc que tous deux ont écrit : Saint Louis est né à Poissy, quand le texte de la charte porte : *In ecclesia beate Marie, ville Pissiaci renatus est fonte baptismatis*, dans l'église Sainte-Marie de la ville de Poissy, il prit une seconde naissance sur les fonts du baptême ? C'est qu'ils ignoraient que saint Louis était né à la Neuville-en-Hez. Il leur a semblé tout naturel de prendre le lieu du baptême, pour le lieu de la naissance. Cette confusion s'explique d'ailleurs, quand on sait qu'aux siècles de foi le baptême s'administrait le plus souvent le jour même de la naissance, et , par le fait, au lieu même de la naissance.

Le troisième témoignage invoqué contre la Neuville-en-Hez est celui de Guillaume de Chartres, dominicain, chapelain de saint Louis. Dans son livre *De vita et miraculis sancti Ludovici*, le pieux annaliste nous donne sur la vie mortifiée du saint roi les détails suivants :

Sane statuta jejunia adeo districte servabat, quod in infirmitate etiam nullatenus volebat infringere. Unde in ultima egritudine, qua decessit, die sabbati, jus galline, quod sibi adponebatur, de consilio medicorum, gustare noluit, quia super hoc confessoris sui, (fratris Gaufridi de Bello-loco, ordinis Predicatorum), qui tunc forsitan aberat specialem licentiam non habebat. Preter alia etiam privata jejunia, de quibus memoratus frater Gaufridus latius disserit, quedam supererogare specialia consuevit. Jejunabat enim semper per totum Adventum in cibo quadragesimali et illis sacris diebus qui sunt ab Ascensione Domini usque ad Pentecosten. In omnibus etiam apostolorum vigiliis, licet in quibusdam earum non jejunaretur in Parisiis vel in alia dio-

Il observait si strictement les jeûnes prescrits que, même souffrant, il ne voulait en aucune manière s'en dispenser. C'est pourquoi dans sa dernière maladie, celle dont il mourut, il refusa un samedi de prendre un bouillon de poule qu'on lui servit sur l'avis des médecins. Il n'avait pas, dit-il, de permission spéciale de son confesseur à ce sujet. Ce confesseur était absent. (C'était le dominicain Geoffroy de Beaulieu, qui, sur l'ordre du pape Grégoire X, rédigea la vie du pieux monarque). Aux jeûnes ordinaires, même privés. dont nous devons le détail à frère Geoffroy, saint Louis avait coutume d'en ajouter de tout particuliers. Il ne manquait pas de jeûner tout l'Avent, ne prenant alors que la nourriture permise en Carême. Il faisait de

cesi, in qua erat, ad sui excusationem de hoc sibi loquentibus pretendendo *quod de Carnotensi diocesi oriundus existebat*, in qua hujusmodi vigilie jejunantur.

même pendant les saints jours qui s'étendent de l'Ascension à la Pentecôte, ainsi qu'à toutes les vigiles des apôtres, bien qu'à plusieurs d'entre elles, le jeûne ne fut prescrit, ni à Paris, ni dans le diocèse où il se trouvait. Quand on lui en faisait l'observation, il s'excusait en disant *qu'il était originaire du diocèse de Chartres* où ces vigiles sont en même temps des jours de jeûne.

(HIST. FRANC., t. XX, p. 35 D.)

Nous avons tenu à citer ce long texte en son entier pour laisser dans son cadre l'argument que Baillet tire de sa dernière phrase. Saint Louis, y est-il dit, s'astreignait à tous les jeûnes prescrits dans le diocèse de Chartres, et il en donnait pour raison, *quod de Carnotensi diocesi oriundus existebat*, — qu'il était né à Poissy, dans le diocèse de Chartres, explique Baillet, — qu'il appartenait par son baptême à l'église de Chartres, traduirons-nous, ne voulant pas passer sans raison d'un ordre d'idées dans un autre, du surnaturel au naturel, du religieux au profane.

Résumons les observations qu'il nous a été donné de faire en parcourant les chroniques. Bernard de la Guyonnie et Jean de Saint-Victor se sont mépris sur le sens de la charte royale de 1304, dont les termes sont pourtant fort clairs. Ils ont cru pouvoir écrire *natus*, quand le texte porte *renatus fonte baptismatis*, et confondu par le fait le baptême de saint Louis avec sa naissance. Quant à Guillaume de Chartres, il ne dit rien que n'appuient les diplômes de Robert de Clermont et de Philippe-le-Bel.

Geoffroy de Beaulieu, dont il évoque le souvenir, tient un langage analogue :

Unde etiam cum secretas litteras alicui familiari mittebat (sanctus Ludovicus) et ex causa aliqua volebat supprimere nomen regis, Ludovicum de Poissiaco, sive do-

Quand saint Louis, dit-il, envoyait à l'un de ses familiers des lettres toutes personnelles dans lesquelles il ne tenait pas à prendre le titre de roi, il signait Louis de Poissy,

minum Poissiaci se vocabat, potius eligens a loco baptismalis denominari, quam ab aliqua sua civitate famosa.	ou sire de Poissy, préférant un nom tiré du lieu de son baptême à tout autre nom emprunté à quelque ville célèbre de ses Etats.

(BOLLAND. Acta Sanct. Augusti, t. v.)

Gardons-nous de donner aux récits des chroniqueurs une importance exagérée. Leurs affirmations ont souvent besoin d'être discutées et vérifiées. Les textes relatifs à la date de la naissance de saint Louis nous en ont fourni la preuve. Ceux qu'on allègue pour faire de Poissy le pays natal du bienheureux monarque auraient-ils une valeur plus grande? Nous ne le pensons pas.

Et qu'on ne vienne pas nous dire : « Que peuvent contre de pareils textes les lettres patentes de Louis XI, disant qu'on lui a affirmé que saint Louis était né à la Neuville-en-Hez? Un ouï-dire, recueilli en 1468, doit-il obtenir plus de créance que le témoignage des contemporains? »

Des contemporains qui, dans leur cellule monastique, consignent sur le parchemin ce qu'ils ont entendu raconter cinquante ou soixante ans après les événements, sont-ils beaucoup mieux informés que les rédacteurs officiels, appelés à rédiger leurs actes deux siècles plus tard? L'histoire de Louis XIV est-elle donc aujourd'hui beaucoup plus difficile à écrire que celle de Napoléon Ier? Au reste, il n'était nullement nécessaire que Louis XI fît insérer dans ses chartes la mention de la naissance de saint Louis à la Neuville-en-Hez, pour conserver aux habitants de ce village les faveurs accordées par ses prédécesseurs. Le bon plaisir royal suffisait pleinement en pareil cas.

L'insertion d'un semblable considérant prouve que le fait rapporté était de notoriété publique. S'il s'était agi d'un personnage obscur ou d'un événement sans importance, on conçoit que l'affirmation des habitants de la Neuville-en-Hez ait pu être accueillie à la légère et enregistrée sans discussion ni contrôle. Que de fausses généalogies et des faits controuvés soient parvenus, moyennant finance, à se glisser dans certains actes royaux sans avoir été depuis démentis, il ne faut pas s'en étonner outre mesure; ces faits peu marquants, mais

appuyés de bon argent, n'intéressaient que des particuliers, auxquels ils permettaient l'octroi d'une noblesse factice.

Tout autre est l'importance qui s'attache à la naissance d'un héritier du trône. C'est là un événement qui intéresse toute une nation.

Le fisc n'a rien gagné à son insertion dans une charte. Il y a perdu au contraire puisqu'il s'agissait de motiver par là une exemption d'impôts.

Peut-on supposer que Louis XI aurait autorisé cette insertion, s'il lui avait été démontré que saint Louis était né à Poissy? Croit-on qu'une pareille allégation n'aurait pas soulevé de vives protestations dans les pays voisins de la Neuville-en-Hez et moins favorisés que ce village, si de génération en génération on ne s'y était raconté l'événement? Poissy lui-même, fort de ses titres, aurait pu réclamer.

Remarquons aussi la similitude des formules employées par Philippe-le-Bel et par Louis XI. Le premier nous fait savoir que saint Louis passe pour avoir reçu les premiers éléments de la foi chrétienne et de notre salut sur les fonts du baptême en l'église Notre Dame de Poissy. *In ecclesia beate Marie ville Pissiaci renatus fonte baptismatis christiane fidei et salutis nostre primordia suscepisse dignoscitur.* « C'est à la Neuville-en Hez, nous déclare le second, que Monseigneur saint Loys fut né et y print sa naiscence, ainsi qu'il nous a esté affermé. » *Dignoscitur* et « il nous a esté affermé », c'est tout un. L'un peut se traduire par l'autre. Louis XI s'en est rapporté à la tradition qui, très vivace après deux siècles et demi, proclamait saint Louis né à la Neuville-en-Hez. Semblablement Philippe-le-Bel avait cru à la tradition lui attestant, au bout de quatre-vingt-dix ans, que son aïeul avait été baptisé dans l'église Notre-Dame de Poissy. On ne connaissait guère alors ni les registres de naissance, ni les registres de baptême.

Nous avons résumé les dires des chroniqueurs. Résumons également les données fournies par les diplômes royaux ou princiers :

« Monseigneur saint Loys fut né et print sa naiscence à la Neuville-en-Hez. » C'est Louis XI et Henri IV qui nous l'apprennent. Le saint roi était, comme chrétien et comme enfant

de France, originaire de Poissy, résidence de son père. Nous le savons par Robert de France, comte de Clermont. C'est en l'église de Poissy qu'il a pris une seconde naissance par le baptême et reçu les premiers éléments de la foi chrétienne et de notre salut. Nous pouvons en croire Philippe-le-Bel.

Nos cinq textes officiels s'éclairent mutuellement. Il n'existe entr'eux aucune contradiction. Aussi M. le Moine, correspondant de dom Grenier, pouvait-il lui écrire en 1767 : « Quoique les savants aient décidé en faveur de Poissy, je vais vous citer des actes qui, si je ne me trompe, demanderaient la réforme de ce jugement (Société d'archéologie du départ. de la Somme, t. I, p. 274 et 275, ou Mémoire de M. le Moine.) De même, M. Ledicte-Duflos, ancien président du tribunal civil de Clermont, dans une dissertation sur les vitraux peints de l'arrondissement de Clermont, publié en 1850 (Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, t. X, 1850, p. 105 et 106), a cru devoir signaler à la pointe supérieure de l'une des fenêtres de l'église de la Neuville-en-Hez, la présence d'un saint Louis en grand costume de roi, et en tirer cette conclusion : « La présence de cette image à ce point élevé indique nécessairement que la verrière détruite rappelait les principaux actes de la vie de ce saint personnage, qui ne pouvait pas manquer de trouver une apothéose dans l'église de la commune où il était né, le 25 avril 1215, et dont il a été constamment le bienfaiteur. »

Le dernier mot sur cette question n'aurait-il pas été inscrit, il y a trois siècles, au bas d'un portrait de saint Louis qu'on doit au burin de Léonard Gaultier, né à Mayence, en 1572? Sur ce tableau, le saint roi est représenté tenant le sceptre fleurdelysé de la main droite, et de la gauche, dans les plis de son manteau, la sainte Couronne d'épines et les trois Clous. On y trouve cette légende :

SAINCT LOVIS ROY DE FRANCE,

né à la Neuville-en-Hez, le 25 apvril 1215, jour de saint Marc,

baptisé à Poissy, mort devant Tunis le 25 août 1270.

Ce n'est donc pas sans raison que sur le piédestal de la statue de saint Louis, placée au sommet du tertre de l'an-

cienne forteresse de la Neuville-en-Hez, a été gravée cette inscription :

« L'an 1215, naquit en ce lieu le bon roy Louis, IXe du nom. Ce monument a été érigé, en 1879, par Henri d'Orléans, duc d'Aumale. »

Il existe une vue des ruines de la forteresse incendiée par les ligueurs, en 1591, et rasée depuis. C'est une gravure sur acier, signée : *Charpentier,* 1792. Nous sommes heureux d'en offrir une reproduction obtenue par l'héliogravure.

M. le chanoine Pihan, secrétaire perpétuel de la Société académique de l'Oise, a eu la première idée de ce travail. C'est lui qui nous a fait connaître les chartes de la Neuville-en-Hez et nous a aidé à en prendre une copie exacte. Ensemble nous avons discuté les textes et tiré nos conclusions. L'œuvre lui appartient donc autant qu'à nous. Il a voulu, avec sa modestie et sa bienveillance ordinaires, nous laisser l'honneur de la rédaction. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive et confraternelle reconnaissance.

Nous devons aussi un merci tout spécial à M. l'abbé Mennessier, curé de la Neuville en-Hez, dont la science et l'aimable hospitalité nous ont singulièrement facilité notre tâche, et à M. Pouillet, percepteur et bibliothécaire de la ville de Clermont, qui a mis si obligeamment à notre disposition les chartes d'Henri IV.

Nous avons éprouvé un vrai plaisir en écrivant ce plaidoyer en faveur de la Neuville-en-Hez. Nous le soumettons humblement aux juges compétents, tout prêt à y faire les modifications que leur sagesse reconnaîtrait nécessaires.

E. MOREL,
Curé de Chevrières.

ARMORIAL

DES

FAMILLES DU BEAUVAISIS

dont les membres ont pris part, ou envoyé leur procuration aux assemblées électorales de la Noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux en 1789

AVANT-PROPOS

L'ignorance des questions héraldiques a fait dire bien souvent que les armoiries étaient le signe distinctif de la noblesse. On en concluait naturellement que tout possesseur de blason était gentilhomme.

Nous engageons ceux qui seraient encore attachés à ce *credo*, à feuilleter les registres manuscrits de la Bibliothèque nationale, que l'édit du mois de novembre 1696 a consacrés à l'enregistrement « des armes et blasons du Royaume »; ils se convaincront que le nombre des roturiers possesseurs d'armoiries dépassait de beaucoup, sous le Roi-Soleil, celui des gentishommes. La seule distinction qui existât alors, entre ceux-ci et ceux-là, sous le rapport des emblèmes hé-

raldiques, était que les nobles seuls avaient le droit de timbrer leur écusson ; c'est-à-dire de l'accompagner de casque, couronne, supports et lambrequins.

Encore, malgré les défenses réitérées, cette prescription était-elle journellement enfreinte.

Mais, plus grave et plus générale est l'erreur de ceux qui prétendaient que les gentilshommes seuls ont pris part aux assemblées électorales de la noblesse, en 1789, et qui prennent pour tels tous ceux dont les noms figurent sur les cahiers de cet ordre. Le titre donné par MM. Louis de le Roque et Edouard de Barthélemy à leur importante publication (1), n'a pas peu contribué à accréditer cette erreur. Et elle est si profondément enracinée que, la combattre, c'est s'exposer à être traité de démolisseur.

Il est certain pourtant que sur les listes des nobles appelés à élire des députés aux Etats généraux, figurent des roturiers.

Roturiers possesseurs de fiefs nobles, et roturiers jouissant, par leurs charges, de la noblesse *temporaire.*

Expliquons-nous sur ce dernier point.

La classé privilégiée comprenait, sous l'ancienne monarchie, deux catégories bien distinctes. La première se composait des gentilshommes en possession de la noblesse *parfaite et transmissible* ; à la deuxième appartenaient tous ceux auxquels leurs emplois donnaient le droit de jouir des prérogatives et immunités de la noblesse, mais n'en jouissant que *temporairement*, c'est-à-dire pendant le temps seulement qu'ils restaient en fonction ; ils ne pouvaient, en conséquence, transmettre ces privilèges à leur descendance.

Il n'est pas besoin de lire entre les lignes du décret de convocation aux Etats généraux pour se convaincre de la vérité de ce que nous avançons.

Il y est dit :

1° Que tous les nobles, *possesseurs de fiefs*, dans l'étendue du ressort de chaque bailliage seraient convoqués par les

(1) Catalogue des *Gentilshommes* qui ont pris part, ou envoyé leur procuration, aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux, en 1789. (Paris, Dentu, 1861, in-8°.)

soins du bailli ; que les femmes, les filles et les veuves, ainsi que les mineurs jouissant de la noblesse et *possédant fiefs* devaient également être convoqués et avaient le droit de se faire représenter par des procureurs pris dans l'ordre de la noblesse ;

2° Que les nobles ne *possédant pas de fiefs*, mais ayant la *noblesse acquise et transmissible*, âgés de vinq-cinq ans, nés français ou naturalisés, domiciliés dans le ressort du bailliage, seraient tenus de se *rendre en personne* à l'assemblée des Trois-Etats du bailliage en vertu des publications et affiches des Lettres de convocation, mais qu'il ne *leur serait pas fait de convocation personnelle.*

La distinction établie entre les *fieffés* et les *non fieffés* n'est-elle pas nettement tranchée ?

Pour les premiers, il n'est nullement question de noblesse *acquise et transmissible* ; ils peuvent être de l'un ou de l'autre sexe majeurs ou mineurs ; ils sont convoqués *personnellement* et peuvent se faire représenter par procuration.

Les seconds, au contraire, sont tenus d'avoir la noblesse *acquise et transmissible*; ils doivent être majeurs ; ils ne sont convoqués que par simple voie de publicité et doivent se présenter en personne à l'assemblée des Etats.

N'est-il pas évident que le décret de convocation attachait au mot *noblesse* son sens primitif ?

Dans l'origine, en effet, les nobles seuls avaient le droit de posséder des fiefs. C'était la conséquence naturelle du droit de conquête : la récompense du conquérant, qui était l'homme libre par excellence.

Au XIIIe siècle, les gentilshommes, ruinés par les guerres et surtout par les Croisades, ayant été contraints d'aliéner tout ou partie de leurs domaines, et les bourgeois s'en étant rendus acquéreurs, il y eut un compromis nécessaire entre le principe fondamental de la noblesse et le cas de force majeure. La noblesse fut acquise aux nouveaux possesseurs de fiefs par la *Tierce-foi*; c'est l'origine de la *noblesse par inféodation.*

Puis, la situation ne faisant que s'aggraver, par suite des troubles et des guerres continuelles. les roturiers eurent le droit, moyennant un impôt appelé *taxe de francs-fiefs*, de devenir propriétaires terriens.

Malgré les bouleversements apportés par les siècles, une sorte de privilège restait donc attaché à la possession du sol. C'est ce qui explique l'inégalité voulue, par le décret de convocation entre les *fieffés* et les *non fieffés*. Cette distinction n'a pas été, jusqu'ici, assez mise en lumière.

Les faits, d'ailleurs, confirment notre opinion, et l'exposé qu'en a donné M. Gustave Desjardins, dans son remarquable ouvrage sur les assemblées électorales de 1789, en Beauvaisis (1), nous donne pleinement raison. Ses listes de convocation de l'ordre de la noblesse ne mentionnaient que les seuls possesseurs de fiefs ; et dans son récit de l'assemblée des Trois-Ordres, à Beauvais, le passage suivant est à remarquer :

« Le greffier passa ensuite à l'appel de la noblesse. Un très « petit nombre d'absences furent constatées...... En re- « vanche, un assez grand nombre de nobles *non possesseurs* « *de fiefs* réclamèrent et obtinrent, *à titre de nobles*, droit de « séance, en vertu de l'article 16 du règlement. »

Ainsi donc, les nobles *non possesseurs de fiefs* furent contraints de réclamer pour avoir droit de séance à l'assemblée des Trois-Ordres. Les réclamants avaient pourtant la noblesse *acquise et transmissible*. Cette preuve, tirée des procès-verbaux officiels, suffit à nous absoudre.

Un exemple, pris au hasard, va nous permettre de faire toucher du doigt cette espèce d'anomalie.

Foucquier (Robert-François-Gabriel), marchand drapier et bourgeois de Beauvais, avait acheté le fief de la Houssoie et acquis une charge de secrétaire du Roi, charge procurant la noblesse parfaite et transmissible lorsque, après vingt années d'exercice, on en obtenait ses Lettres d'honneur et de vétérance. Encore en fonction en 1789, et n'ayant pas achevé les vingt années obligatoires, Foucquier n'était donc pas encore en possession de la noblesse; il ne dut, en conséquence, son mandat d'électeur noble qu'à sa qualité de seigneur de la Houssoie. Convoqué de droit comme fieffé, quoiqu'il fut

---

(1) Le Beauvaisis, le Valois, le Vexin français, le Noyonnais, en 1789. (Beauvais, D. Pere, 1869, in-8°.)

roturier, il n'aurait pu figurer dans la catégorie des non-fieffés, puisqu'il n'était pas gentilhomme.

Ne possédant ni la science ni la qualité d'un juge d'armes, nous nous garderons d'établir aucune classification entre les deux catégories qui prirent part aux votes de la noblesse en 1789. Ne voulant pas dépasser les limites que nous nous sommes tracées — celles d'un armorial — nous nous bornerons à indiquer, dans cette étude, le blason des électeurs qui furent appelés à élire les députés de la noblesse.

Dans l'ancien Beauvaisis, nous comprenons les bailliages de Beauvais, de Clermont et de Chaumont-en-Vexin. Nous empruntons la liste du bailliage de Beauvais à l'excellente notice qu'a publiée M. de Tourtier dans le *Guetteur du Beauvoisis* (année 1864, nos 1, 2, 3 et 4); elle est plus complète que celle de M. Desjardins qui ne mentionne que les possesseurs de fiefs; mais les travaux de ce dernier et l'ouvrage de MM. de la Roque et de Barthélemy nous ont puissamment aidé à faire la vérification et les corrections nécessaires.

Pour les bailliages de Clermont et de Chaumont, nous nous sommes conformé aux listes de M. Desjardins et de MM. de la Roque et de Barthélemy.

INTRODUCTION

Par ordonnance du 12 février 1789, — en vertu des Lettres royales du 24 janvier précédent prescrivant la réunion des Etats généraux, — François-Félix-Dorothée Berton des Balbes, Cte de Crillon, grand bailli d'épée du bailliage de Beauvais, avait convoqué les Trois Ordres du bailliage. Vû la minorité de Durand Borel de Brétizel (1), lieutenant-général

---

(1) Né le 23 juillet 1764, il n'avait pas encore vingt-cinq ans révolus.

du bailliage, l'ordonnance était signée de Louis-Lucien Le Caron, écuier, seigneur de Troussures, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel dudit bailliage. Savant distingué, en même temps que magistrat éclairé, c'est à lui que le comte de Crillon avait confié la délicate mission de préparer cette solennelle assemblée qui, depuis longtemps, passionnait les esprits.

Par cette ordonnance du 12 février, la publicité la plus étendue était donnée aux Lettres de convocation des Etats généraux et les indications les plus minutieuses étaient fournies aux électeurs des Trois Ordres.

L'assemblée des Trois-Etats devait se réunir à huit heures précises du matin ; tous ceux qui avaient droit de s'y trouver étaient tenus de s'y rendre, munis de leurs titres et pouvoirs; acte devait être donné aux comparants de leur comparution, et défaut contre les non-comparants.

Il devait être procédé ensuite :

1° A la vérification des pouvoirs des députés et procurateurs fondés;

2° A la réception du serment, qui devait être prêté par tous les membres présents, de procéder fidèlement, d'abord à la rédaction d'un seul cahier s'il était ainsi convenu par les Trois Ordres, ou bien séparément à la rédaction des cahiers desdits Trois Ordres;

3° A l'élection, par la voie du scrutin, de notables personnages, en nombre et dans la proportion déterminée par les Lettres de Sa Majesté, pour représenter aux Etats généraux les Trois Ordres du bailliage.

Dans chaque bailliage, l'assemblée de la Noblesse était présidée par le grand bailli d'épée.

ARMORIAL DES FAMILLES

dont les Membres figurent sur les listes de la Noblesse

CHAPITRE Ier

Bailliage de BEAUVAIS

9 mars 1789.

Président : François - Félix - Dorothée BERTON des BALBES, Cte de Crillon, maréchal des camps et armées du roi, châtelain de Milly, sgr de Crillon, Moimont, etc., en Beauvoisis, de Bernay-en-Brie et de Vault en Bourgogne, grand bailli d'épée du bailliage de Beauvais.

Fieffés et non fieffés ayant comparu (1) :

d'AINVAL (N...), sgr du fief de *Beaulieu*, sis à Loueuse.
Armes : d'argent, au chef emmanché de gueules, à la bande d'azur accompagnée de 2 cotices du même, brochant sur le tout.

ALEXANDRE de LA MOTTE (N...), pour le fief de la Motte (Hannaches).
Armes : d'argent, à l'aigle de gueules, armée et becquée d'or.

* ALLOU d'HÉMÉCOURT (N...).
Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 corbeaux de sable, 2 en chef, 1 en pointe.

---

(1) Les fiefs qui ont motivé la convocation seront en italiques. — Les noms des non-fieffés qui réclamèrent droit de séance en leur qualité de nobles, seront précédés d'une astérisque.

ANDRIEUX (AUGUSTIN-MARIE), ch^{er}, sgr de Cheptainville, cons^{er} du Roi en la cour des monnaies de Paris; à cause de D^{e} Marie-Françoise Motte, son épouse, sgr des fiefs de Sachy, Orgemont et de celui de *la Motte*, paroisse d'Auneuil.

Motte porte : d'azur, au mouton d'argent (1).

D'ARION. — V. LE MAIRE.

D'AUBOURG (NICOLAS-JÉROME), ch^{er}, sgr des fiefs de Beauvais et Wambez, demeurant à Wambez, pour le fief de *Mouy*, sis à Wambez.

Armes : d'azur, à 3 fasces d'or.

D'AUNEUIL. — V. DE FRÉMONT.

D'AUTEUIL. — V. DE COMBAULT.

D'AUXY (Très haute et puissante dame, Madame ANNE-MADELEINE-FRANÇOISE), marquise d'Auxy, duchesse de Fleury, dame de Saint-Samson, baronne du Plessis-aux-Tournelles, veuve de très haut et très puissant seigneur Mgr le duc Hercule de Rosset de Fleury, pair de France, dame du marquisat d'*Hanvoiles*, et autres lieux.

D'Auxy porte : échiqueté d'or et de gueules.

La duchesse de Fleury appartenait à une ancienne famille, du nom de Monceaux, qui avait la prétention d'être issue des puissants bers, ou barons d'Auxy. Cette prétention, que ne semble pas admettre le P. Anselme, fut soutenue, vers le milieu du XVIIe siècle, par le président Durey de Noinville. Quoiqu'il en soit, les de Monceaux étaient fort bons gentilshommes. Lorsque, par suite de leur prétention d'être issus des d'Auxy, ils eurent ajouté le nom de cette famille à leur nom patronymique, ils en prirent naturellement les armes — échiqueté d'or et de gueules — qu'ils brisèrent de celles de Monceaux, posées en abîme. A l'extinction de la maison d'Auxy, ils apportèrent une troisième modification à leur écusson, et portèrent d'Auxy plein. C'est ainsi que sont figurées, à l'Armorial général (1), les armoiries d'Adrien de Mon-

---

(1) La convocation ayant été faite à cause du fief de *la Motte*, qui appartenait en propre à Marie-Françoise Motte, nous devons indiquer ses armes, et non celles de son mari.

(1) Généralité de Paris, élection de Beauvais (1698), Reg. I, n° 8.

ceaux d'Auxy, marquis d'Hanvoiles, aïeul de la duchesse de Fleury.

D'AVELON (Mlle). — V. DE COUQUAULT.

DE BANNE D'AVEJAN (Très haut et très puissant seigneur, JEAN), Cte de Banne, mis de Sandricourt, sgr d'*Agicourt* (Méru).

Armes : écartelé ; aux 1 et 4, d'azur à 3 fleurs de lys d'or, au chef retrait du même, qui est d'Estaing ; aux 2 et 3, d'azur, à 3 flambeaux d'or, allumés de gueules, rangés en pal, qui est de la Fare ; sur le tout, de Banne, qui est d'azur, à une demi banne, ou ramure de cerf d'or, posée en bande.

DE BARENTIN (Très haut et très puissant seigneur CHARLES-LOUIS FRANÇOIS DE PAULE), cher, conser du Roi en son conseil d'Etat, garde des sceaux de France, sgr d'*Hardivilliers* (Maisoncelles-Thuilerie), Hestoménil et autres lieux.

Armes : d'azur à 3 fasces, la 1re d'or, surmontée de 3 étoiles du même, les 2 autres ondées d'argent.

LE BASTIER (ANDRÉ GUILLAUME), sgr de *Rainvillers*, Fleury et autres lieux, écuier de main du Roi.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules, boutonnées d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

LE BASTIER (N...), cher, sgr de *Rainvillers* par indivis avec son frère André-Guillaume ; capitaine au régiment colonel général infanterie.

Armes : V. ci-dessus.

BERTON DES BALBES, Cte DE CRILLON (Très haut et très puissant seigneur, Mgr FRANÇOIS-FÉLIX-DOROTHÉE), maréchal des camps et armées du roi, châtelain de Milly, sgr de *Crillon*, Bonnières, Haucourt, et autres lieux, en Beauvaisis ; de Bernay, en Brie, et du Vault, en Bourgogne, grand bailli d'épée du bailliage de Beauvais, président de l'assemblée des députés de l'Ordre de la Noblesse.

Armes : d'or, à 5 cotices d'azur.

DE BÉTHUNE-SULLY (Très haute et très illustre Demoiselle MAXIMILIENNE-AUGUSTINE-HENRIETTE), dame des châtellenies et vicomtés de Breteuil et *Francastel*, Vendeuil, Caply, Blancfossé ; des châtellenies et prévôtés de Neuville-Roi, Dubois, Fontaine, etc.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules.

* BLANCHARD DE CHANGY, « en sa qualité de noble », dit le catalogue de MM. de la Roque et de Barthélemy.

Blanchard de Changy figure parmi les *non-fieffés* : il devait donc, d'après les termes du décret de convocation, avoir la noblesse acquise et transmissible.

L'avait-il, en effet ?

Fils d'un marchand drapier de Beauvais, ancien garde du corps, il était, en 1789, écuier du Roi : il jouissait donc, en vertu de sa qualité d'officier de la maison du Roi, des privilèges et immunités de la noblesse temporaire ; mais, issu d'un roturier, et n'étant pas lui-même pourvu d'une charge procurant la noblesse parfaite, il n'avait pas la qualité requise pour être convoqué dans la catégorie des non-fieffés.

DE BLICOURT. — V. LE CLERC.

* DE BLOIS DE LIRONCOURT (le ch^er^).

Armes : d'argent, à 2 fasces de gueules, chargées chacune de 3 annelets d'or.

DE BOISSY. — V. MICHEL.

DE BOISTHIERRY (CHARLES-JEAN), ch^er^, sgr de *Buicourt*, et, en partie, de *Courcelles-Ranson.*

Armes :

BOREL (EUSTACHE-LOUIS), ch^er^, cons^er^ d'Etat, cons^er^ du Roi, auditeur ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, comme propriétaire du fief *le Bastier*, assis dans les territoires de Milly et Pisseleu.

Armes : d'or, à 5 burelles d'azur.

BOREL DE BRÉTIZEL (DURAND), ch^er^, sgr de la baronnie de Brétizel, Vieil-Rouen, Hodenc-au-Bosc, Runeval, Sortival, du fief *du Buisson* (Auneuil), et autres lieux, lieutenant général du bailliage et siège présidial de Beauvais.

Armes : V. ci-dessus.

DE BOUCHIAT (JEAN-PLAISANT, Cte), sgr de *Corbeilcerf*, Lormaison et du fief des champarts de Lardières, ch^er^ de Saint-Louis, directeur des haras du Roi, en Alsace.

Armes :

BOULA. — V. PARIS DE LA BROSSE.

BOURRÉE (PHILIBERT-ANTOINE), M[is] de Corberon, sgr de *Troissereux*, Candeville, Houssoy, etc.

Armes : d'azur, à 3 gerbes d'or, 2 et 1.

DE BRESTEL (CHARLES-ANTOINE-MARIE), ch[er], sgr d'Hiermont, *Cuigy* en partie, et autres lieux, lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France.

Armes : d'azur, à 3 besans d'or, 2 et 1.

* DE BRESTEL D'HIERMONT (le ch[er]), en sa qualité de noble.

Armes : V. ci-dessus.

DE BRÉTIZEL. — V. BOREL.

BRIONNE (Dame MARIE-ADÉLAÏDE-JOSEPH), veuve de LOUIS LE FEBVRE DE RONCIÈRES, écuier, dame de la terre et seigneurie de *L'Héraule*.

Armes : Brionne porte : de gueules, à 2 fasces d'or, accompagnées de 3 besans de même, 2 en chef, 1 en pointe.

BROCHET DE VÉRIGNY (Dame GENEVIÈVE ROSSIGNOL, épouse de Messire FRANÇOIS-ANNE-PIERRE-LOUIS), cons[er] du Roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, dudit sieur son mari autorisée, dame, de son chef, propriétaire du fief *Coincourt*, paroisse de Mouy, dépendant de sa terre de Balagny, et autres fiefs assis dans le bailliage de Beauvais.

Armes : Rossignol porte :

DE BROÉ DE SAINT-RIMAULT (CHARLES-BERNARD), ch[er], sgr de Fontenelle-lès-Donjon, situé au terroir de Nivillers et environs, sgr de *Saint-Rimault* (Essuiles).

Armes : d'azur, à l'étoile d'or : au chef du même, chargé de 3 trèfles de sinople.

BUCQUET (N...). conseiller honoraire au présidial de Beauvais, sgr de *Bracheux*.

« Bucquet, de Malinguehen, de Catheu, Lemaire d'Arion,
« nobles possesseurs de fiefs, et Lescuyer, noble, tous les cinq
« conseillers au présidial, déclarèrent demeurer avec le
« Tiers-Etat. » (Desjardins, p. 46.)

Quoique n'ayant pas pris part aux assemblées de la Noblesse

ces cinq personnages doivent évidemment figurer dans ce travail, puisqu'ils avaient été convoqués avec elle.

Nous nous trouvons ici en présence d'un cas absolument identique à celui de Foucquier, que nous avons ci-devant pris pour exemple (v. p. 595).

Fils de Jean Bucquet, marchand et bourgeois de Beauvais, Louis Jean-Baptiste Bucquet, conseiller honoraire au bailliage de Beauvais, avait acquis la terre de Bracheux; il avait également acheté une charge de secrétaire du Roi et n'avait pas encore, en 1789, les vingt années d'exercice exigées pour être anobli. Il ne dut, en conséquence, sa convocation qu'à la possession du fief de Bracheux.

Armes:

DE CACQUERAY DE L'ORME (N...), sgr du fief *des Châteaux* et autres (Hannaches).

Armes: d'or, à 3 roses de gueules, 2 et 1.

DE CANECAUDE. — V. DE CANONGETTES.

DE CANONGETTES DE CANECAUDE (TANNEGUY), sgr de *Bongenoult* (Allonne), et autres lieux.

Armes: d'azur, au croissant d'argent, en abîme, surmonté de 3 étoiles de même.

C'est ainsi que les armes de cette famille se trouvent blasonnées dans « l'Extrait des Cartulaires et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne », par M. Mahul. (T. III, p. 195) (1).

Depuis, MM. de Canecaude ont adopté les armes suivantes: d'argent, à 3 pals de gueules; au chef d'azur, chargé d'une croix alaisée d'argent.

DE CANOUVILLE (Très haut et très puissant seigneur ANTOINE-ALEXANDRE-MARIE-FRANÇOIS, C[te]), sgr de Gueuvres, Ribieuf, Vignacourt, *Frocourt*, près Beauvais.

Armes: de gueules, à 3 étoiles d'or, 2 et 1.

LE CARON (LOUIS-LUCIEN), écuier, sgr de *Troussures*, Bourbon et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au bailliage et siège présidial de Beauvais.

---

(1) Paris. Didron, 1871. In-4°.

Armes : d'azur, à la tête de licorne d'argent, accompagnée de 3 besans d'or, 2 et 1 ; au chef cousu de gueules, fretté d'or.

Le CARON (Toussaint), ch^{er}, sgr de *Voisinlieu*, fils mineur du précédent.

Armes : V ci-dessus

de CARVOISIN (le Mis), sgr d'*Achy* et autres lieux.

Armes : d'or, à la bande de gueules ; au chef d'azur.

de CATHEU (Charles), cons^{er} au présidial de Beauvais, sgr de *Grumesnil* (Auneuil). Fut du nombre des cinq cons^{ers} au présidial qui, quoique nobles, déclarèrent vouloir siéger avec le Tiers-Etat (Desjardins, p. 46).

Armes : d'argent, à 3 chauve-souris de sable, 2 et 1.

de CAUSANS (Mis). — V. de VINCENS.

* de CAZE de MÉRY (N.), en sa qualité de noble.

Armes :

CHOART (Denis), sgr de Crécy, Hodenc-l'Evêque, la Neuville-d'Aumont, *Saint-Sulpice.*

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe, qui est Choart ; aux 2 et 3, d'azur, à 2 mains dextres d'or ; au franc-canton échiqueté d'argent et d'azur, qui est Potier.

CHRESTIEN de LIHUS (N...), pour les fiefs de *Poly*, *Chanteloup* (Lihus-le-Grand) et autres.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef de 4 étoiles posées 1, 2 et 1, et en pointe de 3 roses tigées et feuillées, posées dans le sens de la bande, le tout d'argent.

Le CLERC de BLICOURT (N...), sgr de *Blicourt.*

Armes : d'argent, à la croix de gueules, engreslée de sable, cantonnée de 4 aiglettes aussi de sable.

Le CLERC de BUSSY, Ctesse de VAUCHELLES (N...), pour le fief de *Villepoix* et autres (Saint-Omer).

Armes : d'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une aigle du même, et en pointe d'une molette d'éperon aussi de sable.

Le CLERC, comte de JUIGNÉ (Charles-Marie), major en second du régiment de Vivarais-infanterie.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, engreslée de sable, cantonnée de 4 aiglettes aussi de sable, becquées et onglées de gueules.

DE CLERMETS DE LA SABLONNIÈRE (N...), pour le fief de *Mortefontaine.*

Armes : d'argent, à la bande de 5 losanges de gueules.

DE CLERMONT-TONNERRE (N...), sgr de *Longavesne* (Ernemont-Boutavant), et autres lieux.

Armes : de gueules, à 2 clefs adossées et passées en sautoir de gueules.

DE COMBAULT (PHILIBERT-ANTOINE), Cte d'*Auteuil*, et autres lieux.

Armes : d'or, à 3 merlettes de sable, 2 et 1 ; au chef de gueules, chargé d'un franc-quartier de Bourbon ancien, qui est : d'or, au lion de gueules, accompagné de 8 coquilles d'azur, mises en orle (1).

DE CORBERON (Mis). — V. BOURRÉE,

DE COUQUAULT, Mis D'AVELON (N...), sgr d'*Avelon* (Blacourt).

Armes : de gueules, au sautoir d'or, engreslé de sable, accompagné de 4 aiglettes d'or.

DES COURTILS DE MERLEMONT (CHARLES-LOUIS), chr, sgr de *Merlemont*, ancien capitaine de cavalerie, chr de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au lion d'argent, portant à son col, suspendu par un ruban de gueules, l'écu de Flandre, qui est : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

DES COURTILS DE BALEU (LOUIS-RENÉ), chr, sgr châtelain de Bouconvilliers, Grand et Petit-Bachaumont, *Grémévillers*, et autres lieux, lieutenant en 1er au régiment des gardes françaises, chr de Saint-Louis.

Armes : V. ci-dessus.

---

(1) Ce n'est que depuis le milieu du XVIIe siècle, et par suite de leur prétention d'être issus des anciens comtes de Bourbon-l'Archambault, que MM. de Combault d'Auteuil ont ajouté ce franc-quartier à leurs armes.

LE COUTEULX DE PUY (N...), sgr de *Puy-la-Vallée.*
Armes: d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople, 2 en chef, 1 en pointe.

LE COUTEULX DE PROVINLIEU (N...), sgr *de la Vallée-sous-le-Puy* (Puy-la-Vallée).
Armes : V. ci-dessus.

DE CRILLON (Cte). — V. BERTON DES BALBES.

DANGLOS D'HÉROUVAL (D^{lle} MARIE-FRANÇOISE), fille majeure, dame du Ply, les Epatys, la Motte, et autres lieux, pour les fiefs du *Ply, Hérouval* et autres (Thérines).
Armes : d'azur, à l'écusson en abîme d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

DANSE (l'abbé JACQUES), pour le fief de *Boulaines* (Méru).
Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 épis de blé, et en pointe d'une grappe de raisin, le tout du même.

* DANSE (LOUIS-FRANÇOIS DE SALES), écuier.
Armes : V. ci-dessus.

DANSE (N...), sgr de *Froissy*, cons^{er} au présidial de Beauvais
Armes : V ci-dessus.

* DANSE (JEAN-CHARLES), cons^{er} du Roi au bailliage et siège présidial de Beauvais
Armes : V. ci-dessus.

DANSE (CLAUDE-LUCIEN), écuier, ancien maître particulier des eaux et forêts de Crécy-en-Brie, sgr du fief de *Boisquennoy* (Saint-Germain-la-Poterie), pour le fief de *Saint-Martin* (Puy-la-Vallée), et celui de *Boisquennoy.*
Armes : V. ci-dessus.

* DAUVERGNE DE SAINT-QUENTIN (N...).
Armes : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 coquilles du champ, et accompagnée de 6 merlettes de sable, 3 en chef et 3 en pointe.

DIVERY DU MESNIL (JEAN-AUGUSTIN), ch^{er}, major d'infanterie, aide-maréchal-général-des-logis de l'armée, sgr du Mesnil et de Marivaux (Hodenc-en-Bray), pour les fiefs de *Bertincourt*, *Jean-Aubert* et autres, sis à Hodenc-en-Bray.

Armes : d'azur ; au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même, 2 en chef, 1 en pointe.

DOUBLET, M[is] DE PERSAN (N...), pour le fief de *Richemont* (la Chapelle-Saint-Pierre).

Armes : d'azur, à 3 papillons d'or, 2 et 1.

DRIOT (Dame JEANNE-MADELEINE-ADÉLAÏDE), veuve de Messire LÉONOR LE CAT DE MOLAGNIES, sgr vicomte d'Hannaches ; pour le fief de *Gouville*, à Saint-Léger.

Armes : Driot porte : d'azur, à la fleur de lys d'or.

DURANTI DE LIRONCOURT (N ..), sgr de *Vieuvillers*.

Armes : d'argent, au cerisier de sinople, fruité de gueules ; au chef du même, chargé d'une étoile à 6 rais d'or.

D'ESPINAY-SAINT-LUC (Très haut et très puissant seigneur TIMOLÉON-ANTOINE-JOSEPH-LOUIS-ALEXANDRE), m[is] de Lignery, seigneur haut justicier d'Escames, d'*Equesnoy* (Escames), Marsille, Baziacourt et autres lieux.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, chargé de 11 besans d'or.

EVRARD (N...), sgr en partie du *Déluge*, et aussi pour le fief de *Rome* (Saint-Paul).

Armes : de gueules, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 merlettes du même, 2 en chef, 1 en pointe.

* EVRARD DE VADANCOURT.

Armes : — V. ci-dessus.

LE FEBVRE D'AMÉCOURT (N...), pour le fief de *Moalet* (Saint-Pierre-ès-Champs).

Armes :

. LE FEBVRE DU FAYEL (l'abbé), pour le fief du *Fayel* (Cauvigny).

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un croissant d'argent surmonté d'un épi de blé d'or, et accompagné de 2 trèfles du même.

LE FEBVRE DE RONCIÈRES. — V. BRIONNE.

DE FLEURY (la duchesse). — V. d'AUXY.

DU FLOCQUET, Cte DE RÉAL (Très haut et très puissant seigneur FRANÇOIS-CHARLES), ch^er, sgr châtelain de *Fontaine-Lavagane*, Haute-Fontaine, Verte-Fontaine, Gaudechart, Oudeuil-le-Châtel, Ribeauville et autres lieux; ancien lieutenant-colonel de cavalerie, ch^er de Saint-Louis.

Armes :

DE FRÉMONT DU MAZY (haut et puissant seigneur PIERRE), sgr de la châtellerie d'*Auneuil*, président honoraire au parlement de Paris.

Armes : d'azur, à 3 têtes de léopard d'or, 2 et 1.

DE FRÉMONT, Mis DE CHARLEVAL (Haut et puissant seigneur ADRIEN-ROBERT), brigadier des armées du Roi, ch^er de Saint-Louis, sgr châtelain d'*Auneuil*, par indivis, de Saint-Léger et dépendances.

Armes : V. ci-dessus.

FOUCQUIER (ROBERT-FRANÇOIS-GABRIEL), sgr de la *Houssoie*.

Nous avons dit ci-devant, p. 595, toute notre opinion sur ce personnage.

Armes :

DE FROISSY. — V. DANSE.

GAILLARD (N...), sgr de *Saint-Germain-la-Poterie*.

Armes : d'or, au chevron d'azur, chargé de 5 besans d'argent, et accompagné de 3 hêtres de sinople, 2 en chef, 1 en pointe.

DE GAUDECHART (LOUIS-RENÉ), ch^er, sgr de Mattancourt, pour le fief de l'*Epine*, paroisse de Warluis.

Armes ; d'argent, à 9 merlettes de gueules mises en orle.

DE GAUDECHART (RENÉ-FRANÇOIS), ch^er sgr de Bailleul-sur-Thérain, Montreuil, *Caigneux*, capitaine au régiment Royal-Pologne cavalerie, fils du précédent, pour le fief de *Caigneux*, sis à Auteuil.

Armes : V. ci-dessus.

DE GAUDECHART D'HÉMÉVILLERS (N...), pour le fief de *Fresnoy* (Villers-Saint-Sépulcre).

Armes : V. ci-devant.

LE GENDRE, Cte D'ONS-EN-BRAY (Très haut et très puissant seigneur LÉON-EDME-FRANÇOIS), sgr de *Villers*, Saint-Aubin, le Vauroux, Troussures en partie, Marconville et autres lieux ; officier au régiment des gardes françaises.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 têtes de pucelle du même, posées de front, 2 en chef, 1 en pointe.

DE GOUSSAINVILLE. — V. MICHEL.

D'HARDIVILLIERS (FRANÇOIS-HENRY), ch^er^, sgr de *Monceaux*, Courroy, Fouilloy, le Fay-lès-Hornoy, *Hennequin*, la Cour-d'Oisie, Saint-Omer en partie et autres lieux ; ancien capitaine de cavalerie, ch^er^ de Saint-Louis, pour ses fiefs de *Monceaux*, *Hennequin* et autres, sis à Saint-Omer.

Armes ; d'azur, au coq hardi d'argent, barbé et crelté de gueules, tenant en sa patte dextre une épée haute d'argent, la garde et la poignée d'or, surmontée d'une couronne du même.

* d'HARDIVILLIERS DE MONCEAUX (ANDRÉ-NICOLAS HENRY-ALEXANDRE), fils du précédent.

Armes : V. ci-dessus.

D'HIERMONT. — V. DE BRESTEL.

D'INVAL. — V. D'AINVAL.

DE JAUCOURT (ARNAL-FRANÇOIS, Cte), colonel du régiment des dragons de Condé.

Armes : de sable, à 2 lions léopardés d'or, l'un sur l'autre.

LADVOCAT (LOUIS-FRANÇOIS), ch^er^, cons^er^ du roi honoraire en son grand conseil, sgr de Granville, Friencourt en partie et fiefs réunis, pour le fief de *Granville*, à Hermes.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 3 croisettes rangées d'or, et en pointe d'un lion léopardé du même, armé et lampassé de gueules.

* LANGLÈS (N...).

Armes : d'azur, à l'aigle éployée d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

LARCHIER DE COURCELLES (N..., baron), sgr d'*Auchy-en-Bray* (Villers sur-Auchy).

Armes ; d'argent, au porc-épic de sable.

LESCUYER (N...), écuier, cons[er] au présidial de Beauvais ; fut du nombre des cinq membres de ce tribunal qui, quoique nobles, déclarèrent vouloir siéger avec le Tiers-État. (Desjardins, p. 46).

Armes : d'argent, à 2 épées en sautoir de sable, les pointes en haut ; chargées d'un arbre de sinople, posé en pal.

DE LESPINAY (dame CHARLOTTE-FRANÇOISE), dame de *Baleu* (La Chapelle-sous-Gerberoy), veuve de M. LOUIS-RENÉ DES COURTILS, ch[er], sgr de Therdonne, Frémicourt et autres lieux, ch[er] de Saint-Louis.

Armes : de Lespinay, porte : d'argent, à 3 losanges de gueules, 2 et 1.

DE LOUVIGNY (ALEXIS-RAPHAEL), ch[er], capitaine de dragons, gentilhomme de S. A. S. Monseigneur le prince de Conti, et commandant les chasses de Monsieur, à Méru ; ch[er] de Saint-Louis.

Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 têtes de loup du même, 2 en chef, 1 en pointe.

DE MACQUEREL DE QUESMY (LOUIS-ALEXANDRE), ch[er], de Quesmy, sgr de *Heilles*, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, ch[er] de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à 3 maquereaux d'or, couronnés, barbés et crettés de gueules, posés en pal, 2 et 1.

LE MAIRE D'ARION (ANTOINE), cons[er] au présidial de Beauvais, pour le fief du *Chef-de-la-Ville* (Cauvigny), et pour celui du *Fayel* (Campremy) : du nombre des cons[ers] au présidial qui, quoique nobles, déclarèrent vouloir sièger avec le Tiers-État. (Desjardins, p. 46).

Antoine le Maire d'Arion était-il *noble*, ainsi que le prétend M. Desjardins ?

Fils d'autre Antoine le Maire qui avait exercé la profession de notaire, à Beauvais, du 1[er] janvier 1757 au 31 décembre 1780 ; petit-fils d'un paysan de là autour, Antoine le Maire d'Arion ne tenait, de ses ancêtres, que la roture. Il n'avait pu acquérir la noblesse par sa charge de cons[er] au présidial. puisque cet office ne la procurait pas. Il ne jouissait même

pas, comme les Bucquet et les Foucquier, de la noblesse temporaire que procurait l'exercice d'une charge de secrétaire du Roi : c'est donc uniquement à sa qualité de possesseur de fiefs nobles qu'il dût sa convocation.

Non noble, en 1789, Antoine le Maire d'Arion avait-il, du moins, des armoiries ? — Nous avons dit, en effet, dans l'introduction, qu'à la fin du XVII[e] siècle, nombre de roturiers en étaient porteurs.

A cette époque, à la vérité, beaucoup de bourgeois avaient adopté ces insignes héraldiques. Mais, — nous l'avons dit également, — l'édit du mois de novembre 1696 avait eu pour but d'en régulariser le port et d'en restreindre l'abus.

Tous ceux qui les avaient adoptés déjà, tous ceux auxquels il en fut alors octroyé, virent leur blason inscrit et catalogué dans des registres spéciaux ; mais défense fut faite d'usurper, à l'avenir, cette distinction sans une concession personnelle ; concession qui n'était accordée que lors d'un anoblissement de quelque nature qu'il fût, soit par charge, soit par grâce souveraine.

Antoine le Maire d'Arion, dont aucun ancêtre ne figure à l'Armorial général de France de 1696, n'avait donc pas d'armoiries.

Il lui en fut octroyé plus tard, lorsqu'il fut créé chevalier d'Empire, et par là anobli, le 2 juillet 1808 ; on lui délivra, en même temps les armoiries suivantes :

Tiercé en bande : au 1, d'or, à 3 têtes de more de sable, tortillées d'argent ; au 2, de gueules, au signe des chevaliers légionnaires ; au 3, d'azur, au faisceau de sept lances d'or, la pointe d'argent, liées de gueules, posées sur une terrasse de sinople.

Quelques années plus tard, le 26 avril 1811, étant conseiller à la cour impériale d'Amiens, il fut créé baron de l'Empire, sur constitution de majorat ; et son blason, fut, alors, modifié de la manière suivante : Ecartelé : au 1, d'or, à 3 têtes de more de sable, tortillées d'argent ; au 2, des barons conseillers de cour impériale ; au 3, d'argent, au chevron d'azur, surmonté d'un trèfle de sinople et accompagné en chef de

2 étoiles d'azur et en pointe d'une ancre de sable (1); au 4, d'azur, au faisceau de sept lances d'or, les pointes d'argent, surmonté d'une étoile du même et posé sur une terrasse de sinople.

DE MALINGUEHEN DE DOUY (N..), pour le fief de *Douy* (Juvignies).

Armes : d'azur, au fer de moulin d'argent

DE MALINGUEHEN (N...), cons^{er} au présidial de Beauvais; sgr de *Senantes* : du nombre des cinq conseilliers nobles qui déclarèrent vouloir siéger avec le Tiers-Etat.

Armes : v. ci-dessus.

DE MAUPEOU (N. .., Cte), sgr de *Parisis-Fontaine* (Berthecourt), *Ponchon*, et autres lieux.

Armes: d'argent, au porc-épic de sable.

DE MAY D'AULNAY (N...), sgr en partie du *Déluge*.

Armes :

DE MAZIÈRES. — V. MICHEL.

DE MERLEMONT. — V. DES COURTILS.

* MICHEL DE MAZIÈRES (N..,), écuier.

Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.

* MICHEL (TOUSSAINT), écuier.

Armes : v. ci-dessus.

* MICHEL (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ROMAIN), écuier.

Armes : v. ci-dessus.

* MICHEL DE GOUSSAINVILLE (N...), écuier.

Armes: v. ci-dessus.

* MICHEL DE BOISSY (N...), écuier.

Armes: v. ci-dessus.

* MICHEL (NICOLAS-FRANÇOIS), écuier.

Armes: v. ci-dessus.

* MICHEL DE LA LANDELLE (N...), écuier.

---

(1) Ce 3e quartier constitue le blason de la famille Le Mareschal, à laquelle le Maire d'Arion s'était allié en épousant, le 25 mai 1784, Jeanne Le Mareschal.

MONSIEUR (Très haut, très puissant et très excellent prince, Monseigneur LOUIS-STANISLAS-XAVIER), fils de France, C[te] de Provence, frère du Roi, duc d'Anjou et d'Alençon, C[te] du Maine, du Perche, de Senonches, de Mantes et Meulan, de Chaumont-en-Véxin et de Beaumont-sur-Oise, B[on] de l'Isle-Adam, sgr châtelain de Pontoise, M[is] de Mouy, Trie Château, *Méru*, sgr de *Jouy-le-Comte*, Presles, Nogent, Nointel, Champagne, etc.

Armes : de France, au lambel de 3 pendants d'argent.

DE MORNAY (le M[is]), sgr en partie du *Déluge*.

Armes : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces, au lion morné de sable brochant sur le tout.

MOTTE. — V. ANDRIEUX.

DE MOUCHY (duc). — V. NOAILLES.

DU NEPVEU (CHARLES-HALON-GASPARD--SCIPION), ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, écuier, sgr de *Wambez* et autres lieux.

Armes: d'or, à 3 têtes de chien braque de sable, 2 et 1.

DU NEPVEU DE WAMBEZ (CHARLES-RENÉ), écuier, comme fondé de procuration de M. du Nepveu, son père.

Armes : V. ci-dessus.

DE NOAILLES (Très haut et très puissant seigneur, PHILIPPE), duc de Mouchy, maréchal de France, grand d'Espagne de la 1[re] classe, prince de Poix, M[is] d'Arpajon, C[te] de Montlhéry, Vic[te] de Lautrec, B[on] d'Ambres et des États du Languedoc, sgr de *Mouchy*, ch[er] des ordres du Roi.

Armes: de gueules, à la bande d'or.

DE NULLY D'HÉCOURT (N...), sgr de *Villers* (Allonne), et autres lieux.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même, celle de la pointe soutenue d'un croissant d'argent.

D'ONS-EN-BRAY (C[te]). — V. LE GENDRE.

D'ORILLAC DE SAINT-PIERRE (FRANÇOIS-CHARLES-PHILIPPE), des anciens comtes d'Aurillac en Auvergne, capitaine au régiment de Limousin, ch[er] de Saint-Louis, sgr de *Saint-Pierre-ès-Champs*, Talmontiers, Puiseux-en-Bray, Mont-de-Fly, et autres lieux.

Armes: de gueules, à 3 pals d'argent.

DE PARIS DE LA BROSSE (Haute et puissante Demoiselle, ANNE-MARIE-ANTOINETTE), dame sgr de *Campremy*, dans le ressort du bailliage de Beauvais, et pour le fief de *Vivarais*, à Rueil-sur-Bresche ; fille mineure de haut et puissant sgr Anne-François de Paris de la Brosse, ch^{er}, président en la chambre des Comptes de Paris, et de haute et puissante dame Marguerite-Françoise Boula, son épouse, actuellement sa veuve.

Armes d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une étoile d'or et accompagnée de 3 merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe.

DE PERSAN (Mis). — V. DOUBLET.

PERSONNE DE LA CHAPELLE (LOUIS-MARIE), sgr de *Songeons*.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même et en pointe d'un cœur aussi d'or, soutenu d'un croissant d'argent.

DE PIMODAN. — V. DE LA VALLÉE.

DE POLY. — V. CHRESTIEN.

LE PORCQ D'AUSQUES (CHARLES-EMMANUEL-LOUIS), ch^{er}, sgr haut, moyen et bas justicier des terres et seigneuries d'*Andeville*, Lardières et dépendances.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même, 2 en chef, 1 en pointe.

LE PRESTRE DE JAUCOURT (FRANÇOIS-CHARLES), ch^{er}, sgr de *Sénéfontaines*, Saint-Martin-le-Nœud et Grandcamp ; lieutenant-colonel du régiment de Provence.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 besans du même, et en pointe d'une couronne aussi d'or.

DE RAINVILLIERS. — V. LE BASTIER.

DE RÉAL (Cte). — V. DU FLOQUET.

* DE RÉGNONVAL DE MARTEL (N...), écuier.

Armes : d'azur, à 3 croissants d'argent, celui de la pointe surmonté d'un trèfle d'or.

DE RÉGNONVAL DE COURCELLES (N...), pour les fiefs *Martel* et *Prévôtel* (Warluis), par indivis avec de Régnonval de Fabry.

Armes : V. ci-dessus.

DE RÉGNONVAL DE FABRY (NICOLAS-PIERRE), pour les fiefs *Martel* et Prévôtel, par indivis.

Armes : V. ci-dessus.

DE RÉGNONVAL DE ROCHY (PIERRE), sgr de Rochy, *Frémicourt*, Houssoy, Roy en partie et autres lieux ; pour les fiefs de *Frémicourt*, à Ponchon.

Armes : V. ci-dessus.

DE LA ROCHEFOUCAULD (Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur (FRANÇOIS-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC), duc de Liancourt et d'Etissac, grand maître de la garde-robe du Roi, ch[er] de ses ordres, maréchal de ses camps et armées, M[is] de *Crèvecœur*, C[te] de Mannevillette, B[on] de Belloy-Saint-Omer, Villers-sur-Bonnières etc.

Armes : Burellées d'argent et d'azur, à 3 chevrons l'un sur l'autre de gueules, le 1[er] écimé, brochant sur le tout (1).

DE ROSSET DE FLEURY (Duchesse). — V. D'AUXY.

DE SACQUESPÉE DE THÉZY (Haut et puissant seigneur, RENÉ-NICOLAS-SUZANNE, M[is]), ch[er], sgr, de Thézy, Bertaucourt, les Ternues, Romescamp, *Noirémont* et autres lieux ; ch[er] de Saint-Louis.

Armes : de sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules, tenant en son bec une épée d'argent, la poignée d'or, posée en bande et à moitié tirée d'un fourreau de sable, brochant sur le tout.

DE SAINT-GERMAIN. — V. GAILLARD.

DE SARCUS (CHARLES-LOUIS-PHILIPPE, C[te]), sgr de la vicomté d'*Hannaches*, de Saint-Arnoult et d'autres lieux.

Armes : de gueules, au sautoir d'argent, accompagné de 4 merlettes du même.

LE SCELLIER (Dame LOUISE-JULIE), veuve de messire FRANÇOIS DE LESPINAY, ch[er], dame de *Nicillers*, Berneuil, Malassise, etc.

Armes : le Scellier, porte : de gueules, à la gerbe d'or, accompagnée de 2 épis de blé du même : au chef cousu d'azur. chargé de 3 étoiles d'argent.

---

(1) C'est ainsi que le blason de cette famille est généralement gravé et décrit. Certains auteurs n'éciment pas le 1[er] chevron.

DE SERRÉ (l'abbé), pour le fief de *Tilloy* (Tillé).
Armes :

DE SIRY (Haut et puissant seigneur, Messire HUGUES-OUDART-ISIDORE-FRANÇOIS, Mis), sgr du marquisat et quint de *Savignies*, en Picardie, baron de Conches en Bourgogne.

Armes : d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or, 2 et 1.

DE SONGEONS. — V. PERSONNE.

DE SULLY. — V. DE BÉTHUNE.

TITON (N...), sgr de *Villotran*, la Neuville-Garnier et autres fiefs.
Armes : de gueules, à 3 casques d'argent, 2 et 1.

DE TRISTAN (N...), pour le fief de la *Franche-Mairie*, (Therdonne).
Armes : Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la tour d'argent ; aux 2 et 3, de gueules, à la bande d'or.

DE TROUSSURES. — V. LE CARON.

DE LA VACQUERIE (AUGUSTE-LOUIS-GEORGES, Cte), lieutenant aux gardes françaises, sgr de Bachivillers, pour les fiefs de *Beaupré-Bourbon, Gaudechart*, tous deux sis à Berneuil, et autres dans le bailliage.
Armes : cette famille portait originairement : d'argent, à la vache de sable, clarinée d'or : et s'appelait Vacquerre. Lors de son anoblissement, en 1706, sous le nom de de la Vacquerie, d'Hozier, juge d'armes de France, lui donna les armes d'une famille éteinte de ce nom, à laquelle appartenait Jean de la Vacquerie, premier président du parlement de Paris, en 1481, qui sont :
Echiqueté d'argent et d'azur ; au chef de gueules, chargé 3 huchets d'or, liés du même.

DE VADANCOURT. — V. EVRARD.

DE LA VALLÉE, Cte de Pimodan (LOUIS-HONORÉ), sgr de *Mortefontaine, Novillers*, Sainte-Geneviève.
Armes : d'argent, à 5 annelets de gueules, posés en sautoir, accompagnés de 4 mouchetures d'hermines de sable.

DE VAUCHELLES (la Ctesse). — V. LE CLERC DE BUSSY.

DE VENDEUIL (Dlle), pour les fiefs de *Saint-Clair* et *Fosse-aux-Magnes*, à la Chapelle-Saint-Pierre.

Armes : d'azur, au lion issant d'or.

DE VINCENS DE MAULÉON, Mis de Causans (Très haut et très puissant seigneur JACQUES', chev, mis de Saignet, d'Astand, de Brunélis, cte d'Ampuric, sgr de *Marseille-le-Petit*, lieutenant de Roi en Provence, mestre de camp commandant du régiment de Conti-Infanterie ; chev de Saint Louis.

Armes : d'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules, qui est de Mauléon ; à la bordure d'azur, chargée de 6 étoiles d'or, 3 en chef et 3 en pointe, et de 3 croissants d'argent, 2 en flancs et 1 en pointe, qui est de Vincens.

VUALON (N...), écuier, sgr de *Morvilliers*, maire de Beauvais : Ne prit pas part aux assemblées de la noblesse, à cause de sa charge (Desjardins, p. 46). Mais doit évidement faire partie de ce catalogue, vu sa qualité de noble.

Armes : de gueules, au centaure d'argent, tirant d'un arc encoché d'or.

VUALON (Dame THÉRÈSE), veuve de NICOLAS MICHEL, écuier, dame des fiefs *Milon* et de *l'Echelle*, sis à Saint-Germer-de-Fly, et *Morvilliers*.

Armes : V. ci-dessus.

DE WAMBEZ. — V. DU NEPVEU.

* YSABEAU DE VILLENEUVE (N...)

Armes :

CHAPITRE II.

Bailliage de CLERMONT-EN-BEAUVAISIS.

9 mars 1789.

Président : Messire CHARLES-CÉSAR DE FLAHAULT, chev, Mis de la Billarderie, sgr de Saint-Remi-en-l'Eau, Angivillers, Saint-Just en Beauvaisis ; maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de la ville de Saint-Quentin, chev, de Saint-Louis, grand bailli d'épée du bailliage et comté de Clermont.

NOBLESSE.

D'ARMENONVILLE. — V. LE VASSEUR.

D'AVELON (Mlle). — V. DE COUQUAULT.

BAUDE (JEAN-GEORGES-CLAUDE), baron de Pont-l'Abbé, colonel du régiment de Royal-Comtois.

Armes : d'argent, à 3 têtes de loups arrachées de sable, 2 et 1.

DE BEAUMINY. — V. CHRESTIEN.

DE BERNETZ (N..., Cte), ch^{er}, sgr du *Bout-du-Bois*, de *Belloy* et *Pré*; ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, ch^{er} de Saint-Louis.

Armes : d'or, à 3 chevrons de gueules.

BERTON DES BALBES (FRANÇOIS-FÉLIX DOROTHÉE), Cte de Crillon, maréchal de camp, grand bailli d'épée du bailliage de Beauvais, sgr châtelain de *Milly*.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE BIAUDOS (STANISLAS), Cte de Castéja, maréchal de camp, inspecteur d'infanterie, sgr de *Framerville*, *Rémécourt*, *Belleuze*.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'or, au lion de gueules ; aux 2 et 3, d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1.

DE BOISGELIN DE KÉROUAN (JEAN-BAPTISTE, Vic^{te}), commandeur des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, gentilhomme de la chambre des petits-fils de France, premier chambellan de Monsieur, frère du Roi, ch^{er} de Saint-Louis.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à la molette d'éperon à 5 raies, d'argent ; aux 2 et 3, d'azur plein.

DE BOISTHIERRY (GUY-CHARLES-JEAN), ch^{er}, sgr de *Buicourt* et en partie de *Courcelles-Rançon*.

Armes :

DE BOUCHIAT (JOSEPH-PLAISANT, Cte), sgr de *Corbeil-Cerf*, Lormaison et du fief des Champarts de Lardières.

Armes :

DE BOULONGNE. — V. TAVERNIER.

DE BOURBON (LOUIS-JOSEPH), prince de Condé, prince du sang, duc d'Enghien, de Guise et de Bourbonnais, sgr de *Clermont* et dépendances, *Breuil le-Vert*, *Rotheleux*, pair et grand maître de France,

Armes : de France, au bâton de gueules, péri en bande.

DE BOURBON-CONDÉ (LUCIEN-HENRY JOSEPH), duc de Bourbon, prince du sang, sgr de *Nointel*, pair et grand maître de France en survivance.

Armes : V. ci-dessus.

BOURGEVIN DE VIALART (CHARLES-JEAN-BAPTISTE), cher, sgr de *Montigny*, capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux de France ; chev de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à la fasce d'hermines, accompagnée de 3 coquilles d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

BOURGEVIN DE VIALART DE SAINT-MORIS (PAUL-JEAN-BAPTISTE), chev, sgr d'*Hondainville, Carrières*, etc.

Armes : V. ci-dessus.

DE BROÉ (JACQUES-BERNARD), chev, sgr de *Saint-Rimault*, la *Motte d'Essuiles*, etc.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE CASTÉJA (Cte). — V. BIAUDOS.

DE CASSINI (DOMINIQUE-JOSEPH, Mis), noble Siennois, cher, maréchal de camp, sgr de *Thury*, de *Giberval*, des *Blaches*, etc.

Armes : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de 6 étoiles à 6 rais du même, 3 rangées en chef, et 3 en pointe posées 2 et 1.

CAVELIER (Dame GUILLAUME-MARIE), dame de *Cressonsacq*, veuve de JEAN-FRANÇOIS OGIER, chev, conseiller d'Etat, ci-devant ambassadeur en Danemarck.

Armes : Cavelier, porte : d'argent : à la bande d'azur, accompagnée de 6 losanges mis en orle de gueules, 3 et 3.

DE CAUSANS (Mis). — V. DE VINCENS.

DE CÉLY. — V. DE CITY.

DE CHASSEPOT (JEAN-FRANÇOIS), sgr de *Pissy*.

Armes ; d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 molettes d'éperon du même et en pointe d'un chérubin aussi d'or.

CHRESTIEN DE BEAUMINY (JEAN-PIERRE), écuier, sgr de *Watines, Parceval* et *Mairie de Chepoix*.

Armes : d'or, à 2 épées d'azur, en sautoir, accompagnées en chef et en flancs de 3 croissants du même et en pointe d'une rose de gueules.

CHRESTIEN DE SAINTE-BERTHE (CLAUDE-FRANÇOIS), écuier, sgr en partie du fief de *Molles*.

Armes : V. ci-dessus.

CHRESTIEN DE SAINTE-BERTHE (CHARLES-FRANÇOIS), écuier, avocat au Parlement, sgr de *Limoges* et *d'Argillières*.

Armes : V. ci-dessus.

CHRESTIEN DE SAINTE-BERTHE (MARTIAL), fils mineur, écuier, sgr en partie du fief *Cornet*, sis à la Motte-d'Ancourt et Frayères.

Armes : V. ci-dessus.

DE CITY (MARIE-JÉRÔME, Cte) (1), maréchal de camp, ch^er de Saint-Louis, inspecteur général des troupes de S. M.

Armes :

DE CONDÉ (Prince). — V. BOURBON.

DE COSSART (JEAN BAPTISTE CHRISTOPHE), Mis D'ESPIÉS, ch^er de Saint-Louis, chef d'escadron au régiment de Chamborant-hussards, sgr d'*Omécourt*, *Espaux*, *Saint-Arnault*, etc.

Armes : de gueules, à la croix ancrée d'or, chargée de 5 ancres d'azur.

DE COSSART D'ESPIÉS (dame MARIE-ÉLISABETH-GABRIELLE-EUGÉNIE) (2), veuve et douairière de LOUIS-ALEXANDRE Cte D'AUGER, lieutenant général des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis, sgr de *Fresnel*, au château de Fleury-Forêt.

Armes : Cossart d'Espiés, porte comme ci-dessus

DE COUQUAULT (NICOLAS-HENRY), ch^er, m^is d'Avelon, sgr d'*Avelon* (Blacourt), Villembray, baron d'Hodenc-en Bray, etc.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

---

(1) M. Desjardins écrit CÉTY.

(2) Et non DESPREZ, comme le dit M. L de la Roque.

DES COURTILS (CHARLES LOUIS), ch[r], sgr de *Merlemont*, *Hez*, etc., ch[er] de Saint-Louis.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE COURTRAY (HENRY-FRANÇOIS-NICOLAS, Vic[te]), ch[er] de Saint-Louis, sgr de la vicomté *de la Motte*, *de la Villetable*, la Souche, Sallavat, la *Chassignole*, etc., et en partie de *Fleury*, à cause de D[me] ALEXANDRE-MARIE-GENEVIÈVE DELOZONAY, son épouse.

Armes :

DE CRILLON (le C[te]). — V. BERTON DES BALBES.

DE CROŸ (JOSEPH-ANNE-AUGUSTE-MAXIMILIEN), duc d'Havré et de Croy, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne de 1[re] classe, maréchal de camp, sgr du *Bosquet de Viel-Tilly*, et en partie du fief de la *Rivière*.

Armes : d'argent, à 3 fasces de gueules.

DELOZONAY. — V. DE COURTRAY.

DE DOMMEL (JACQUES, M[is]), m[is] de Jirlas, commandant particulier de Port-au-Prince, à Saint-Domingue, colonel d'infanterie, sgr d'*Oudartboulay*.

Armes :

DORIA (C[te]). — V. DES FRICHES.

D'ECQUEVILLY (M[is]). — V. HENNEQUIN.

D'ESPIÉS (M[is]). — V. DE COSSART.

D'ESTUTT. — V. VERZURE.

DE L'ÉTOUF (FRANÇOIS-ANNET), C[te] de Pradines, sgr de la *Sablonnière*, de *Saint-Rimault* en partie, du *Grand Hôtel*, etc.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'or, à 2 chevrons de sable, surmontés d'un lambel de 3 pendants de gueules : aux 2 et 3, contr'écartelé d'argent et de sable, à la bordure engreslée de gueules.

DE FITZ-JAMES (JACQUES-CHARLES, duc), pair de France, maréchal de camp, colonel propriétaire du régiment de Berwick-infanterie, gouverneur de Limousin.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, contr'écartelé de France et d'Angleterre : au 2, d'or, au lion de gueules, dans un double trescheur fleurdelisé du même : qui est d'Écosse : au 3, d'a-

zur, à la harpe d'or, qui est d'Irlande : à la bordure renfermant tout l'écu, componnée de 16 compons d'azur et de gueules; les compons d'azur chargés chacun d'une fleur de lys d'or, et les compons de gueules d'un léopard d'or.

DE FLAHAULT DE LA BILLARDERIE (CHARLES-FRANÇOIS), maréchal de camp, inspecteur général des canonniers garde-côtes de Guyenne, gouverneur de la Tour-de-Buc, ch[er] de Saint-Louis, ch[er] honoraire de Saint-Jean de Jérusalem.

Armes : d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1.

DU FLOQUET (FRANÇOIS-CHARLES), C[te] de Réal, ch[er], sgr châtelain de *Fontaine-Laragane*, *Gaudechart*, *Oudeuil-le-Châtel*, etc., ch[er] de Saint-Louis.

Armes :

DE FORCEVILLE (CHARLES-HUBERT), capitaine au régiment d'Angoulême-dragons.

Armes : de gueules, au sautoir d'argent, accompagné de 4 merlettes du même.

DE FRANCLIEU (Vic[te]). — V. PASQUIER.

DE FRESSE DE COURCELLES (D[elle] MADELEINE-CHARLOTTE), noble d'extraction, demeurant au bourg de Conty.

Armes : d'or, au frêne de sinople.

DES FRICHES (ANDRÉ-MARGUERITE-FRANÇOIS-FIRMIN), C[te] Doria, m[is] de Payen, ch[er] de Saint-Louis, sgr haut justicier de *Cayeux*, *Berthaucourt*, etc.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 défenses de sanglier de sable et accompagnée de 2 croix d'argent, encerclées du même, qui est des Friches : aux 2 et 3, coupé d'or et d'argent, à l'aigle de sable, languée, membrée et couronnée d'or, brochant sur le tout, qui est Doria.

DE GAUDECHART (LOUIS-ANNE), fils aîné majeur de Adolphe de Gaudechart, ch[er] de Saint-Jean de Jérusalem, ci-devant aide de camp de S. A. S. Mgr le prince de Clermont; sgr d'*Hémévillers*, Montmartin, etc.: pour lui et pour son père.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE GAUDECHART (RENÉ), ch^er, sgr de *Bailleul-sur-Thérain*, *Montreuil*, *Cayneux*, etc., chef d'escadrons au régiment Royal-Pologne cavalerie.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE GOUSSENCOURT (LOUIS), ch^er, c^te de Grivesnes, sgr de *Catillon*.

Armes : d'hermines, au chef de gueules.

DE GOUY (LOUIS, Mis), lieutenant général des armées du Roi, et de l'Ile-de-France, gouverneur des ville et château de Clermont. ch^er de Saint-Louis, baron de Chars et de Ressons, sgr d'*Arsy*, *Arregny*, *Riquebourg*, *la Neuville*, etc.

Armes : Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à l'aigle éployée de sable, armée, lampassée et couronnée de gueules, qui est de Gouy : aux 2 et 3, de gueules, à la bande d'or.

DE GRASSE (le Mis), Cte d'Antibes, maréchal de camp, sgr du marquisat de *Sarcus* et de la châtellenie de *Molliens*.

Armes : d'or, au lion de sable, armé, lampassé, couronné et vilené de gueules.

DE GUILLEBON (LOUIS-ADRIEN), ch^er, sgr de *Famechon*, ancien garde du corps du Roi.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 besans du même, 2 en chef, 1 en pointe.

DE GUILLEBON (LOUIS-JOSEPH), sgr de *Bertrand*, *Neufmoulin*, etc.

Armes : V. ci-dessus.

DE GUILLEBON DE WAVEGNIES (N...), sgr de *Wavegnies*.

Armes : V. ci-dessus.

D'HARDIVILLIERS (FRANÇOIS-HENRY), ch^er, sgr de *Monceaux*, Courroy, le Fay, Hennequin, la Cour d'Oisie, etc., ancien capitaine de cavalerie, ch^er de Saint-Louis.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

HAVART DE POPINCOURT (LOUIS-FRANÇOIS-THOMAS), ch^er, sgr de *Béthancourtel*, Agnetz en partie, Arson, etc.

Armes :

HAVART DE SESSEVAL (ANTOINE-LOUIS-ARMAND), écuier, maître des eaux et forêts de Clermont.

Armes :

HENNEQUIN D'ECQUEVILLY (AUGUSTIN-LOUIS), sgr de *Famechon*, *Morainvillers*, Cte de Grandpré, lieutenant général des armées du Roi, ch^er de Saint-Louis.

Armes : Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

HÉRICART DE THURY (LOUIS-FRANÇOIS), ch^er, vic^te de Thury, ch^er de Saint-Louis, ancien major du régiment d'Orléans-dragons, sgr de *Retheuil*, en Valois, de la Rue Saint-Symphorien, etc.

Armes : d'or, à la montagne de sinople mouvante de la pointe de l'écu, chargée de 6 flammes d'argent, 3 2 et 1 et surmontée de 3 fusées d'azur, issantes du sommet de la montagne, celle du milieu plus haute que les deux autres : au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.

DE JAMBOURG. — V. LABBÉ.

JOLY DE SAILLY (CHARLES-CLÉMENT), sgr de *Béthencourtel*.

Armes : d'azur, au lion d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent entre 2 étoiles à 6 rais d'or.

LABBÉ (D^lle MARIE-JEANNE), veuve de JEAN-JOSEPH DE JAMBOURG, écuier, sgr en partie de *Mory*, Lailly, etc., ancien lieutenant d'infanterie au bataillon de Noyon.

Armes : Jambourg, porte : d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1.

DE LAGRENÉE (PIERRE-MELCHIOR), ch^er, garde du corps du Roi, sgr du *Chaussoy*.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un épi de blé aussi d'or.

DE LANCRY (LOUIS-MAXIMILIEN-EMMANUEL), ch^er, sgr de *Pronleroy*, *Haucourt*, etc., m^is de Pronleroy, lieutenant-général des armées du Roi.

Armes : d'or, à 3 ancres de sable, 2 et 1.

DE LESCALOPIER (ARMAND-JEAN-FRANÇOIS-CHARLES), ch^er, cons^er du Roi en la grand chambre du parlement, sgr de *Neufmoulin*, *Quincampoix*, etc.

Armes : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 croissants du même.

LE LIÈVRE (FRANÇOIS-JOSEPH), M[is] de la Grange, et de Fourilles, ancien 1[er] sous-lieutenant de la compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du Roi, lieutenant général de ses armées, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de Brie-Comte-Robert, sgr de la Grange, Fourilles, *Attilly*, *Beaurepaire*, etc.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 quintefeuilles et en pointe d'une aigle éployée, le vol abaissé, aussi d'or.

DE MAREUIL (ALEXANDRE-FRANÇOIS, C[te]), sgr de Contre, tant pour la partie d'Amiens que pour celle de Clermont.

Armes : d'azur, à la face d'or, accompagnée de 3 étoiles du même, 2 en chef, 1 en pointe.

DE MAUPEOU (AUGUSTIN-RENÉ, vic[te]), ch[er] non profès de l'ordre de Malte, sgr de *Parisisfontaine*, Berthecourt, etc.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

MONSIEUR (LOUIS-STANISLAS-XAVIER), fils de France, frère du Roi, etc., sgr d'*Ansacq*, *Vaux*, *Janville*, *Cambronne*, *Rivery*, *Angy*, etc.

Armes: V. au bailliage de Beauvais.

DE MOUCHY (duc de). — V. NOAILLES.

NAVILIER DE VERTEVILLE (D[me] AIMÉE-VICTOIRE), épouse de AMBROISE-FRANÇOIS-JOSEPH PALISOT, ch[er], baron de Beauvoir, Mingoval, de l'*Eglantiers*.

Armes : Palisot, porte : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 fleurs de pensée tigées et feuillées du même, et en pointe d'une fleur de lys tigée et feuillée d'argent.

DE NOAILLES (Monseigneur PHILIPPE), duc de Mouchy, maréchal de France, grand d'Espagne de 1[re] classe, prince de Poix, m[is] d'Arpajon, etc., ch[er] des ordres du Roi, sgr des fiefs *Dubus* et dépendances.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

OGIER. — V. CAVELIER.

PALISOT. — V. NAVILIER DE VERTEVILLE.

PASQUIER (JEAN-FRANÇOIS-ANSELME), C[te] de Franclieu, mestre de camp de cavalerie, sgr de *Fouilleuse*.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2

têtes de More tortillées d'argent, et en pointe de 3 paquerettes d'or, tigées du même, mal ordonnées et mouvantes d'une terrasse aussi d'or.

PASQUIER (Louis-Henry-Camille), vic^te de Franclieu, capitaine de dragons, sgr de *Lieuvillers*.

Armes : V. ci-dessus.

PERSONNE de La CHAPELLE (Louis-Marie), sgr du fief et seigneurie de Vrocourt.

Armes : V. au baillage de Beauvais.

du PLESSIS-VILLETTE (Charles, Mis), colonel de dragons, ch^er de Saint-Louis, seigneur engagiste du domaine du Roi de la châtellenie de *Sacy-le-Grand*, etc.

Armes : d'azur, au portail antique de ville, à 3 tours, d'or.

de POLASTRON (Mme Marie-Henriette), veuve d'Éléonor, Cte d'ANDLAW, lieutenant général des armées du Roi, l'un des premiers des 4 chevaliers héréditaires du Saint-Empire, dame de *Verderonne*, *Fresne*, *Pisseleu* et *Espaux*.

Armes : Polastron, porte : d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

de POPINCOURT. — V. HAVART.

de RÉAL (Cte). — V. du FLOQUET.

de RIMBERT de CHATILLON (Louis Laurent), ch^er, sgr de *Reuilly*, *Hardoncel*, *Neufmoulin*, *Guisencourt*, etc., ch^er de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du corps du Roi, capitaine de cavalerie.

Armes :

de La ROCHEFOUCAULD (Alexandre-Frédéric-François), duc de Liancourt, ch^er des Ordres du Roi, etc.

Armes : V. au baillage de Beauvais.

de La ROCHEFOUCAULD du BREUIL (Jean, baron) colonel attaché au régiment d'Artois-cavalerie, commandeur de Saint-Lazare.

Armes : V. ci-devant.

de La ROCHEFOUCAULD (Mme Marie), duchesse d'Estissac, m^ise d'Hallwin et de Liancourt, c^tesse de Durtal etc., veuve de Louis-Armand François de La ROCHEFOUCAULD, duc d'Estissac, ch^er des Ordres du Roi, gouverneur de Bapaume.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE SAILLY (JOLY). — V. JOLY.

DE SARCUS (LOUIS-CHARLES-PHILIPPE, Vic[te]), ch[er] de Saint-Louis capitaine de cavalerie, sgr de la vicomté d'Hannaches et *Saint-Arnoult*.

Armes : V. au Bailliage de Beauvais.

DE SESSEVAL (HAVART). — V. HAVART.

DE SIRY (JEAN-OUDART-ISIDORE-FRANÇOIS), sgr du marquisat de *Savignies*, en Picardie, baron de Conches en Bourgogne, au château d'Heraulez, près Beauvais.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE SONGEONS (PERSONNE). — V. PERSONNE DE LA CHAPELLE.

TAVERNIER DE BOULONGNE (D[me] AGNÈS-CHARLOTTE), veuve de Messire Etienne Chardon du Havet, écuier, cons[er]-secrétaire du Roi, m. c. de France et de ses finances, dame des fiefs du *Paraclet*, sis à Clermont, et *Jean-le-Clerc*, sis à Saint-Remy-en-l'Eau.

Armes :

DE THURY (HÉRICART). — V. HÉRICART.

LE VASSEUR D'ARMENONVILLE (JOSEPH), ch[er] de Saint-Louis, commis-exempt des gardes-de-corps du Roi, sgr de *Laray*, sis à Clermont et environs.

Armes : de sable, à la fasce d'argent, sommée d'un lion issant de même, et accompagnée en pointe de 3 croissants aussi d'argent.

DE VERZURE (D[me] MARIE-EMILIE), veuve de Claude-Louis-Charles d'Estutt, m[is] de Tracy, maréchal de camp.

Armes : d'Estutt porte : écartelé : aux 1 et 4, d'or, à 3 pals de sable ; aux 2 et 3, d'or, au cœur de gueules.

DE VILLETTE (M[is]). — V. DU PLESSIS-VILLETTE.

DE VINCENS DE MAULÉON (JACQUES), C[te] d'Ampurie, lieutenant du Roi en Provence, maréchal-de-camp, commandant du régiment de Condé-infanterie, chev[er] de S[t]-Louis.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

On constata l'absence des nobles dont les noms suivent, et on donna défaut contre eux :

AUX COUSTEAUX DE VABECOURT (N...), sgr de *Vabecourt* et *Marguerie*.

Armes : d'azur, à 3 couteaux mis en pal d'argent, emmanchés d'or, 2 et 1.

LE BESGUE. — V. D'HALESCOURT.

DE BLINCOURT (le sgr)... ?...

DE BUSSY (N...), sgr de la Verrière ; était un Le Clerc de Bussy. — V. au bailliage de Beauvais.

LE CARON (LOUIS-LUCIEN), sgr de *Troussures*, *Moncky-la-Tâche et les Couleuvres*.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE CAULIÈRE (le sgr)... ?...

DE CAUSANS (le m^is^), en sa qualité de sgr de *Marseille* et *Bourbon*.

Armes : V. au bailliage de Beauvais, DE VINCENS.

CAUVEL (N...), sgr de Morcreux.

(MM. de Beauvillé sont de cette famille.)

Armes : de gueules, à 3 gourdes ou flacons d'argent, 2 et 1.

CAVÉ D'HAUDICOURT (N...), sgr d'*Argenlieu*, *Coquerel*, etc.

Armes : de gueules, à 3 étoiles d'argent, 2 et 1.

CAVELIER DE MONGERON. — V. MONGERON.

LE CLERC DE BUSSY. — V. BUSSY.

DE CHOISEUIL-GOUFFIER (le Cte, sgr de *Cempuis*.

Armes : d'azur, à la croix d'or cantonnée de 18 billettes du même, dont 5 posées en sautoir dans chaque canton du chef, et 4 posées 2 et 2 dans chaque canton de la pointe.

DES CORNETZ (le sgr)... ?...

DENIZET (la D^me^), dame du fief de *Cléry* et du *Champ-des-Roses*.

Armes :

DESPREZ DE LA ROSIÈRE (CHARLES), avocat ès-conseils du Roi, sgr de *Regnault-le-Châtel.*

Armes : d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1 ; au chef aussi d'argent, chargé de 3 bandes de sable.

D'ÉPINEUSE (le sgr)... ?...

D'ERQUINVILLIERS (le sgr)... ?...

DU FAY (N...), sgr du fief d'*Ameline*, paroisse de Cempuis.

Armes : d'argent, au croissant de gueules, accompagné de 8 merlettes de même, mises en orle.

DE FENYLLES (le Cte), sgr de *Valescourt*... ?...

DE FEUQUIÈRES (le Mis), sgr de la *Neuville-le-Roi* : était N... DE PAS, mis de Feuquières.

Armes : de gueules, au lion d'argent.

DE FLEURY (Mme la duchesse), dame de *Martincourt.*

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

FOUCQUIER (le sieur), propriétaire du fief de la *Houssoie.*

V. au bailliage de Beauvais.

FOURCROY (le sieur), sgr de la *Chaussée-de-Rancourt* : était un bourgeois de Beauvais.

FOURNIER (le sieur), maire de Beauvais, sgr de *Vaux* : autre bourgeois de cette ville.

DE GAMACHES (la Mise), dame d'*Armancourt.*

Cette marquise de Gamaches était Louise-Marie de la Mothe-Houdancourt, dame d'Armencourt, épouse de CHARLES-JOACHIM ROUAULT, mis de Gamaches.

Armes : La Mothe-Houdancourt porte : écartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la tour crénelée d'argent ; aux 2 et 3, d'argent, au levrier rampant de gueules, accompagné de 3 tourteaux du même, le chef chargé d'un lambel de 5 pendants de gueules.

LE GENDRE (LOUIS-EDME-FRANÇOIS), cte d'*Ons-en-Bray*, sgr dudit lieu.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE GUERBIGNY (le sgr du fief), sis à la Hérelle. . ?...

D'HALESCOURT (la dame), héritière de la dame le Besgue de Cauras, dame du fief de *Valbonnet*, du *Tocquet* et *Marines*. Cette héritière s'appelait Madeleine-Victoire le Besgue (1).

Armes : Le Besgue porte : d'argent, au pampre de sinople, supportant un épervier essorant, la tête contournée de sable ; au chef d'azur chargé de 2 croissants d'argent.

DU HAMEL (le sgr) .. ?...

DU HAMEL (le sgr) et du fief du Petit-Cempuis ... ?...

HANOLET (le sieur), sgr du fief du *Hazeleux*, paroisse de Haloy.

Armes :

DE HARMES (le sgr)... ?...

LARCHIER DE COURCELLES (le sieur baron), sgr d'Auchy-en-Bray.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE LAURÈS DE LA TOUR (N...), sgr de *Bouchard* et *Harbonnières*.

Armes : d'or, à 3 branches de laurier mises en pal de sinople, 2 et 1 ; au chef de gueules chargé de 3 foudres d'argent.

DE MAIMBEVILLE (le sieur).

Armes :

DE MAUROY (N...), sgr de *Gannes* et *Hémart* en partie.

Armes : d'azur, à 3 bourdons d'argent posés en fasce, l'un sur l'autre.

DE MÉRY (le sgr)... ?...

DU MESNIL (le sieur), en qualité de sgr du fief de *Frémontiers*.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 roses d'argent.

DE MONCHY DE GILOCOURT (JEAN-CHARLES-ALEXANDRE), écuier, cons[er] du Roi, substitut du procureur général au parlement de Paris, sgr de Gilocourt, Bacquencourt, etc.

---

(1) Les Le Besgue n'ont jamais cessé d'appartenir à la bourgeoisie de Beauvais.

Armes : écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à 3 molettes d'éperon de gueules, 2 et 1 ; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or ; sur le tout, d'azur, à 13 étoiles d'argent posées en pal, 4, 5 et 4.

DE MONGERON (N...), sgr de *Coutance* : Etait N... CAVELIER DE MONGERON.

Armes : d'azur, à 3 croissants d'or, 2 et 1.

DE LA MOTHE-HOUDANCOURT. — V. DE GAMACHES.

DE MOULLAY (le Mis), sgr de *Noroy*.

Armes :

OLIVIER DE SAINT-GEORGES, Mis de VERAC. — V. DE VÉRAC.

ONS-EN-BRAY (Cte). — V. LE GENDRE.

PARIS DE LA BROSSE (N...), sgr de *Montreuil-sur-Bresche*.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE PAS, Mis DE FEUQUIÈRES. — V. FEUQUIÈRES.

LE PELLETIER (N...), sgr du fief de *Liancourt*.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un croissant de gueules et accompagnée de 3 étoiles d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

LE PORCQ D'AUSQUES (CHARLES-EMMANUEL-LOUIS).

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE ROHAN (le prince CAMILLE), commandeur de Sommereux, sgr dudit lieu.

Armes : de gueules, à 9 macles accolées d'or.

ROUAULT, Mis DE GAMACHES. — V. GAMACHES.

DE ROSSET, duchesse DE FLEURY. — V. FLEURY.

DE SAINT-ANTOINE (le propriétaire du fief)... ?

DE SAINT-FÉLIX (le sieur)... ?

DE SARCUS (CHARLES-LOUIS-PHILIPPE, Cte), sgr de *Saint-Arnoult*.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE VAUCHELLES (la Ctesse), à cause de ses fiefs de *Villepoix* et autres en la paroisse de St-Omer, au bailliage de Beauvais.

LE CLERC DE BUSSY, Ctesse de VAUCHELLES. — V. BUSSY.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE VÉRAC (le m^is^), sgr de Bergicourt, était de son nom N... OLIVIER DE SAINT-GEORGES, m^is^ DE VÉRAC.

Armes : d'argent, à la croix de gueules.

DE LA VIEFVILLE DE BOISGÉLIN (Mme la Ctesse), à cause de sa terre de *Rouvillers*.

Armes :

DE VILLERS-SAINT-SÉPULCRE (le sgr)... ?...

DE VINCENS, Mis DE CAUSANS. — V. CAUSANS.

DE VROCOURT (le sgr)... ?...

CHAPITRE III

Bailliage de CHAUMONT-EN-VEXIN, et Bailliage secondaire de MAGNY-EN-VEXIN.

16 mars 1789.

Président : CLAUDE-CHARLES, ch^er^, m^is^ de GUITRY, maréchal héréditaire des Vexins normand et français, chev^er^ de Saint-Louis, gouverneur de Lillebonne, lieutenant du Roi de la ville d'Elbeuf, grand-bailli d'épée du bailliage de Chaumont.

§ I. Bailliage de Chaumont.

NOBLESSE

AUBOURG (CHARLES), Mis *de Boury*, capitaine au régiment des gardes françaises du Roi.

Armes : d'azur, au lion d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile du même, et à sénestre d'une larme d'argent.

D'AUTEUIL (le Cte). — V. DE COMBAULT.

LE BAS DE GIRANGY (dame MARIE-ANNE-SUZANNE ROUILLÉ, dame du *Boisgeloup*, veuve de LOUIS-RENÉ), ch^er^, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Armes : Rouillé, porte : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même.

LE BAS DE GIRANCY (LOUIS-RENÉ), son fils.

Armes: d'or, au lion de gueules, accompagné de 3 arbres arrachés de sinople, 2 et 1.

DE BONNIÈRES (ALEXANDRE-JULES-BENOIT), avocat en parlement, chev^er de l'Ordre du Roi (ordre de Saint-Michel), cons^er au Conseil de Mgr le Cte d'Artois, frère du Roi, sgr d'Enencourt-le-Sec.

Armes :

Cette famille de la bourgeoisie de Beauvais, n'a rien de commun avec l'illustre maison de Bonnières-Souastre, en Artois. Elle a pour premier auteur connu Jacques de Bonnières, qui était huissier à Beauvais, en 1518, et ne parvint jamais à la noblesse. Simple avocat en parlement, nommé ch^er de Saint-Michel par la faveur du c^te d'Artois, dont il était l'homme d'affaires. Alexandre Jules Benoit de Bonnières ne put donc être convoqué au rang des nobles du bailliage de Chaumont qu'en sa qualité de sgr d'Enencourt-le-Sec.

DU BOUCHET DE SOURCHES (MARIE-LOUISE-VICTOIRE), veuve de JACQUES-FLORENT, Mis DE VALLIÈRE, directeur général de l'artillerie, gouverneur pour le Roi des ville et citadelle de Berghes-Saint-Vinock, sgr de *Parnes*.

Armes : de Vallière, porte : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 aiglettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe (1).

DE BOURY (Mis). — V. AUBOURG.

DE BRETEUIL (B^on). — V. LE TONNELIER.

DE BROGLIE (Dame MARIE-FRANÇOISE), veuve de CHARLES ROBERT, ch^er, c^te de Lignerac, dame de *Montjavoult* et autres lieux.

Armes : de Broglie, porte : d'or, en sautoir ancré d'azur.

DE BROSSART DE GROSMÉNIL (JEAN-DAVID), ch^er, sgr patron de *Jaméricourt*.

Armes : de sable, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants et en pointe d'une molette d'éperon du même.

(1) Ainsi décrites par la Chesnaie des Bois, ces armes constituent ce que l'on appelle des *armes à enquerre*.

BUCQUET DE CAUMONT (ISAMBERT-NICOLAS), écuyer, sgr de *Saint-Crépin*, Honville, Marivaux, etc.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un cœur du même, et en pointe d'une macle aussi de gueules.

DE CACQUERAY (JEAN-PHILIPPE), écuyer, sgr de l'*Orme*, Puiseux-en-Bray et la *Lande-en-Son*.

Armes : V. du bailliage de Beauvais.

DE CAUMONT (BUCQUET). — V. BUCQUET.

DE CLÉRY (ALEXIS), m^is de Sérans.

Armes : Ecartelé ; aux 1 et 4, de sable, à l'aigle éployée d'or ; aux 2 et 3, d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 clefs de sable, 2 en chef, 1 en pointe : sur le tout, d'hermines, au franc-canton de gueules, chargé de 3 fermeaux d'argent.

DE CLÉRY (CHARLES-ALEXIS), ch^er, m^is de Sérans, sgr de *Sérans, Lèvemont*, Bouthillier, *Hadancourt*, etc.

Armes : V. ci dessus.

DE CLÉRY (ALEXIS-FRANÇOIS), ch^er, c^te de Sérans, sgr de *Montagny, Frignicourt*, etc.

Armes : V. ci-dessus.

DE COMBAULT (PHILIBERT-ANTOINE), c^te d'Auteuil, sgr du fief *Pignet*, à Boutancourt.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE COSSÉ-BRISSAC. — V. MOLÉ.

DES COURTILS (LOUIS-RENÉ), ch^er, sgr de *Bouconvillers*, Bâleu, etc., lieutenant au régiment des gardes françaises, ch^er de Saint-Louis, grand bailli du Beaujolais.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DIVERY (AUGUSTIN), ch^er, major d'infanterie, aide-major général des logis de l'armée, sgr du *Mesnil-Théribus*.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE FONTETTE (ANTOINE-RENÉ), ch^er, sgr du *Mont*, chef d'escadrons de cavalerie.

Armes : d'azur, à 3 fasces d'or.

LE GENDRE (LÉON-EDME-FRANÇOIS), Cte d'Ons en-Bray, sgr du *Vauroux*.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

GONTARD DE LÉVEVILLE (MATHURIN-FRANÇOIS), écuyer, maitre d'hôtel ordinaire du Roi, sgr de *Courcelles*.

Armes :

DE GOUY (LOUIS, Mis), lieutenant général des armées du Roi, lieutenant général au gouvernement de l'Ile-de-France, sgr de Liancourt.

Armes : V. au bailliage de Clermont.

GUILLEMEAU (ANNE-NICOLAS), Mis de Saint-Souplet, sgr de *Saint-Cyr* et *Rosménil*, écuier du Roi, capitaine de cavalerie, ch^er^ de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à la licorne saillante d'argent, mouvante de la pointe de l'écu, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or.

GUILLEMEAU (ANNE-CHARLES), Cte de Saint-Souplet, son fils, écuier de main du Roi.

Armes : V. ci-dessus.

D'IVRY (ROSLIN). — V. ROSLIN.

JACQUIER (PHILIPPE-GUILLAUME), ch^er^, Vidame de Vieilmaisons, sgr de *Jouy-sous-Thelle*.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 merlettes de sable, et en pointe d'un rencontre de bœuf de gueules.

LEDUC (FRANÇOIS-THOMAS-ELISABETH), m^is^ de Saint-Cloud, lieutenant-colonel des carabiniers de Monsieur, sgr de *Tourly*.

Armes :

DE LESCALOPIER (ARMAND-JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE), ch^er^, cons^er^ du Roi en sa cour de parlement de Paris, sgr de *Bouchevillers*.

Armes : V. au bailliage de Clermont.

DE LIGNERAC (ROBERT). — V. DE BROGLIE.

LE MAIRAT (ANTOINE-HILAIRE-LAURENT), ch^er^, cons^er^ du Roi en ses conseils, président en sa Chambre des comptes de Paris, c^te^ du Saussay, sgr de la Grange-Batelière, à Paris, *Petit-Boissy, Thibivillers, Hardivillers, Porcheux*, etc.

Armes : d'or, au chevron d'azur, chargé en tête d'un écusson d'or à l'arbre arraché de sinople, et accompagné de 3 têtes et cols de paon coupées d'azur.

DE MANNEVILLE (GABRIEL-FRANÇOIS), ch^er^, sgr de *Banthelu*, *Vaux*, *Eragny*, etc.

Armes : d'argent, au lion de sable, armée et lampassé de gueules, à la bande du même brochant sur le tout.

MARGUERITTE (CHARLES-ANTOINE), Mis de Massol, sgr de *Rebetz*.

Armes : coupé d'or et de gueules : le 1er chargé d'une aigle éployée de sable : le 2e chargé d'un dextrochère armé d'or, tenant une massue du même et mouvant d'une nuée d'argent à sénestre.

DE MARTEL (CHARLES-LOUIS) ch^er^, sgr de *Delincourt*, *Fayel* etc., capitaine de cavalerie, ch^er^ de Saint-Louis.

Armes : d'or, à 3 marteaux de gueules, 2 et 1.

DE MASSOL (m^is^). — V. MARGUERITTE.

MICHEL (JEAN-BAPTISTE), écu^er^, sgr d'*Anserville*, capitaine de cavalerie, ch^er^ de Saint-Louis.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

MICHEL DE GOUSSAINVILLE (FRANÇOIS-ROBERT), écuier, sgr de *Boissy-le-Bois*, et *Loconville*.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

MOLÉ (D^me^ MARIE-FÉLICITÉ-GABRIELLE), veuve de Mgr LOUIS FRANÇOIS-THIMOLÉON de COSSÉ-BRISSAC, duc de Cossé, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom ; la dite dame duchesse du Cossé, dame du marquisat de Néry, et du fief *Neuville* sis au Bellay.

Armes : Molé, porte : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

MONSIEUR, frère du Roi, c^te^ de *Chaumont*, sgr de *Trie-Château*, *Trie-la-Ville*, *Villers*. Comparant par Séguier, ancien officier d'infanterie.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE MONTHIERS (JACQUES), ch^er^, sgr de *Neucourt*, *Plimont*, le *Fay*, *Mardelin*, président lieutenant général au bailliage de de Pontoise, maire royal de cette ville.

Armes :

de MORNAY (Michel-René), M[is] de *Monchevreuil*, sgr dudit lieu.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

de MORNAY (Claude-Henry-Gabriel, M[is]), maréchal de camp, châtelain de *Fresne-l'Eguillon*, sgr de *Valdampierre*, neveu du précédent.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

Le MOYNE de BELLE-ILE (Jean-Baptiste) ch[er], sgr de la *Villetertre*, Belle-Isle, etc., cons[er] du Roi en ses Conseils, garde des sceaux de feu S. A. I. Mgr le duc d'Orléans, prince du sang.

Armes ; de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même, 2 en chef, 1 en pointe.

d'ONS-en-BRAY (C[te]). — V. Le GENDRE.

d'ORILLAC (François-Charles-Philippe), des C[tes] d'Aurillac, en Auvergne, ancien capitaine au régiment de Limousin, ch[er] de Saint-Louis, sgr de *Saint-Pierre-ès-Champs, Talmontiers, Puiseux-en-Bray.*

Armes : v. au bailliage de Beauvais.

d'ORILLAC (Charles-Philippe), ancien capitaine au régiment de Limousin, ch[er] de Saint-Louis, frère du précédent.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

du PILLE (Jacques-Auguste), ch[er], sous-lieutenant de cavalerie.

Armes : de gueules ; au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'un globe cintré d'or.

du PILLE (Jacques-Louis), ch[er], sgr de la baronnie de la *la Bosse*, *Bertichères, Loillerie,* etc.

Armes : V. ci-dessus.

de RÉGNONVAL (Nicolas-Pierre), écuier, sgr de *Mons* et *Fabry.*

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

ROBERT de LIGNERAC. — V. de BROGLIE.

de La ROCHEFOUCAULD (Louise Elisabeth), duchesse Damville et de la Rocheguyon, dame de la *Tour-du-Bègue.*

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE ROHAN-CHABOT (Mgr ALEXANDRE-LOUIS-AUGUSTE), prince de Léon, colonel de cavalerie.

Armes : Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules, à 9 macles accolées d'or, qui est de Rohan : aux 2 et 3, d'or, à 3 chabots de gueules, 2 et 1, qui est Chabot.

ROSLIN (JEAN-BAPTISTE-PAULIN-HECTOR), écuier, ancien fermier général, sgr d'*Ivry-le-Temple*.

Armes : d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 clefs d'or, 2 et 1.

ROUILLÉ. — V. LE BAS DE GIRANGY.

DE SAINT-CLOUD (m^is^). — V. LEDUC.

DE SAINT-SOUPLET (m^is^). — V. GUILLEMEAU.

SÉGUIER (PIERRE-CHARLES-LÉONARD), chev^er^, ancien officier d'infanterie, chev^er^ de Saint-Louis, sgr de *Courtieux*.

Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent.

LE TONNELIER (ROGER-LOUIS-AUGUSTE), baron de Breteuil, chev^er^ des ordres du Roi, maréchal-de-camp, cons^er^ d'Etat d'épée, ministre d'Etat, sgr de *Dangu*, *Vesly*, etc.

Armes : d'azur, à l'épervier essorant d'or, longé et grilleté du même.

DE LA VACQUERIE (AUGUSTIN-LOUIS-GEORGES, Cte), sgr de Bachivillers, Beaupré, Bourbon, Gaudechart, Boncourt, *Frémicourt*, etc.

Armes : V. au bailliage de Beauvais.

LE VAILLANT (MARIE-FRANÇOIS-ADAM), écuier, sgr de *Marée-au-Champ*.

Armes : d'azur au dextrochère mouvant d'une nuée d'argent, paré de gueules, tenant une épée d'argent garnie d'or.

DE VALLIÈRE (Mis). — V. DU BOUCHET.

Membres de la Noblesse du bailliage de Chaumont,
non assignés,
qui furent admis à prendre part aux opérations électorales :

LE BAS DE GIRANGY (LOUIS-RENÉ, capitaine à la suite du régiment de Conti-dragons.

Armes : V. ci-dessus.

DE HAUCOURT (FRANÇOIS-JÉRÔME-ALEXANDRE), chev^er^, surnuméraire dans les gardes-du-corps du Roi.

Armes : d'or, à 3 palmes de sable rangées en pal.

DE HAUCOURT (ALEXANDRE-CHARLES), chev^er^ de St-Louis.

Armes : V. ci-dessus.

D'ORILLAC (CHARLES-PHILIPPE), des anciens comtes d'Aurillac, en Auvergne ancien capitaine du régiment de Limousin, chev^er^ de St-Louis.

Armes : V. ci-devant.

DU PILLE (ANDRÉ-JACQUES-AUGUSTE), chev^er^, sous-lieutenant de cavalerie.

Armes : V. ci-devant.

LE VAILLANT (MARC-FRANÇOIS-ADRIEN), écuier, sgr de Marée-au-Champ.

Armes : V. ci-devant.

LE VAILLANT DE THALLES (JEAN-NICOLAS-VINCENT), éc^er^.

Armes : V. ci-devant.

Défaut fut donné contre les non-comparants :

DE LA BOISSIÈRE, comte DE CHAMBORS, sgr de *Chambors*, *Lattaincille*.

Armes : de sable, au sautoir d'or.

DE BOURDEILLES (Dam^lles^), dames de *Flavacourt*.

Armes : d'or, à 2 pattes de griffon de gueules, onglées d'azur, posées en bande l'une sur l'autre.

LE BASTIER DE RAINVILLIERS (N...), sgr de *Fleury*.
Armes : V. au bailliage de Beauvais.

DE GREFFIN (la Dᵉˡˡᵉ), dame de la *Lande-en-Son*.
Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même, 2 en chef, 1 en pointe.

DAUDIN (N...), sgr de *Pouilly*.
Armes :
Exemple frappant de roturier possesseur de fief, convoqué aux assemblées électorales de la Noblesse. Ce Daudin, qui n'exerçait aucune charge attributive de noblesse, était fils d'un sieur Daudin, marchand bonnetier de Paris qui, par contrat du mois de novembre 1750, passé devant Rainne, notaire, avait acquis la terre de Pouilly des héritiers de Catherine de Régnonval, veuve de Jean de Philippe de Cizeau.

DE GAUDECHART DE MATTANCOURT (N...), chevᵉʳ sgr de *Gueulancourt*.
Armes : V. au bailliage de Beauvais.

ROBERT DE LIERVILLE (N...), sgr de *Lierville*, *Marquemont*, *Boubiers*.
Armes : d'azur, à 3 pattes de griffon d'or, 2 et 1.

SÉBIRE DE BOIS-L'ABBÉ (N...), sgr de *Vaudancourt*.
Armes :

§ II. **Etat de la Noblesse du bailliage de Magny.**

D'AUBOURG (JEAN-RENÉ), écuier, sgr de *Lubray*.
Armes : V. au bailliage de Chaumont.

BITAUT (ELISABETH-MARGUERITE-ANGÉLIQUE), dame d'*Autheuil*.
Armes :

DE BROSSARD. — V. DE SAILLY.

CARCILIER (EUDE-EUSTACHE-PIERRE), correcteur en la Chambre des comptes de Paris, sgr de *Chaudry*.

DE CLÉRY (FRANÇOIS), comte de Sérans.
Armes : V. au bailliage de Chaumont.

FAROUL (MARIE-VICTOIRE), veuve de ANDRÉ DE ROUSSEL DE LESSEVILLE, cher, sgr de Lesseville, et Dlle Adeline Pompone de Roussel d'Archimont, sgr d'*Archimont*, dit des Moines.

Armes :

DE FAVIÈRES (EDME-FRANÇOIS-GUILLAUME), cheveṛ, consṛ au Parlement, sgr du fief du *Plessis*.

Armes : de gueules, à 3 concombres d'argent, 2 et 1.

DE GOGUÉ DE MOUSSONVILLIERS (JACQUES-ARMAND-FRANÇOIS), chever, sgr de *Saint-Cyr-en-Arthie*.

Armes : d'azur au cygne d'argent nageant sur une rivière du même ; au chef d'or chargé de 3 annelets de gueules.

LABBÉ (ANNE), veuve de GRÉGOIRE-ALEXANDRE DUPUIS, sgr de Garville, dame d'*Ambleville*.

Armes :

DE RANCHER (LOUIS, Cte), lieutenant en deuxième au régiment des gardes françaises, sgr de Maudétour.

Armes : d'azur au sautoir d'or, chargé d'une rose de gueules et accompagné de 4 annelets d'or.

DE ROUSSEL DE LESSEVILLE. — V. FAROUL.

DE SAILLY (MARIE DENISE-ELISABETH), veuve d'ANTOINE-CLAUDE-PHILIPPE DE BROSSARD DE CLÉRY ; et Pierre-Aimé de Brossard, curateur aux actions immobilières de Denis-Tranquille de Brossard de Cléry, mineur émancipé d'âge, sgr de Cléry.

Armes : de Brossard (v. au bailliage de Chaumont).

DU TILLET (CLAUDE-JEAN-BAPTISTE), chever, mis de la Boissière, sgr de *Villarceaux*.

Armes : d'or, à la croix pattée et alaisée de gueules.

DE VALLIÈRE (LOUIS-HENRY), et Dlle CHARLOTTE DE VALLIÈRE, sa sœur, co-propriétaires des seigneuries de *Magny* situées dans les deux bailliages.

Armes : V. au bailliage de Clermont.

Nobles non assignés comparants :

DE BROSSARD DE RAINEVALLE (CHARLES-FERDINAND), garde-du-corps de Monsieur, frère du Roi, demeurant à Cléry.

Armes : V. au bailliage de Chaumont.

DE CLÉRY (CHARLES-LÉONOR), chever, ancien capitaine du régiment de Soissons demeurant à Magny.

Armes : V. au bailliage de Chaumont.

Défaut donné contre :

DE CRUSSOL (le baron), sgr de Ws.

Armes : fascé d'or et de sable.

LE RAT (les Dlles), dames de Magnitot.

Armes :

ROGER DE GADANCOURT (N...), sgr de *Villers-en-Arthie.*

Armes : d'or à 4 feuilles de houx, de sinople, 2 et 2.

DE SAINT-FARGEAU (la Présidente LE PELLETIER), dame de *Brocourt.*

Armes : d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules, accosté sur la traverse de 2 molettes d'éperon de sable, et en pointe une rose de gueules boutonnée d'or.

Cte DE TROUSSURES.



de la Noblesse du BEAUVAISIS

suivies de diverses observations sur le dessin héraldique

par

Victor Lhuillier.



M. le comte de Troussures, qui possède les plus belles archives privées du département de l'Oise, ainsi qu'une bibliothèque considérable très riche en ouvrages sur le blason et qui surtout est un héraldiste de premier ordre, a bien voulu donner à la Société académique de l'Oise « l'Armorial des familles du Beauvaisis dont les membres ont pris part aux assemblées générales de la Noblesse pour l'élection des députés aux Etats géneraux de 1789 ».

Ce travail lui était d'autant plus facile que sa famille est fixée dans nos pays depuis plusieurs siècles, que les Caron de Troussures ont donné un grand nombre de magistrats au Présidial de Beauvais; enfin, que M. Louis-Lucien Le Caron, écuyer, seigneur de Troussures, lieutenant particulier du bailliage, est le signataire de l'ordonnance du 12 février 1789, par laquelle M. le comte de Crillon, grand bailli d'épée, fixait au 9 mars l'assemblée générale des Trois-Ordres, et qu'il prit une part considérable à cette grande opération.

M. de Troussures ne s'est pas borné à présenter l'armorial dos familles du bailliage de Beauvais, il a donné celui des bailliages de Clermont et de Chaumont, qui dépendaient du Beauvaisis, le premier pour la totalité de sa circonscription, le second pour une très grande partie de ses paroisses.

Presque toutes les familles ont leurs armes décrites avec la plus grande clarté. M. de Troussures appartient, comme héraldiste, à l'école de Paillot; aussi toutes les armoiries de son travail sont blasonnées avec un soin et une attention remarquables, une précision absolue, une ponctuation divisant les diverses parties qui est soigneusement faite, évitant toute ambiguité, et qui en rend l'expression graphique d'une grande facilité. Pour quelques familles seulement, M. de Troussures, malgré de nombreuses recherches, n'a pu se procurer les documents nécessaires pour le blasonnement de leurs armes.

Il ne s'est pas astreint non plus à la description héraldique, il y a ajouté des considérations sur le droit électoral de cette époque, qui appartenait plutôt à la terre qu'à la personne, puisque les possesseurs de fiefs recevaient seuls une convocation, sur les armoiries en général, et sur les prétentions nobiliaires de certains des électeurs de 1789, de manière à rectifier bien des préjugés et des erreurs.

Nous avions eu tout d'abord la pensée de dessiner toutes les armoiries données par l'auteur de l'Armorial en mettant isolément chacune d'elles en regard du texte. Mais les cent soixante-dix clichés isolés qu'il fallait exécuter eussent exigé une dépense de beaucoup supérieure à la somme qui était mise à notre disposition par la Société.

Afin de ne pas sortir des limites qui nous étaient imposées, nous avons été réduit à grouper les blasons de manière à

diminuer considérablement le nombre des clichés et à extraire pour chacune des planches, en la mettant en regard, la description des armes correspondantes données dans l'Armorial.

Ces dessins ainsi combinés ont pu être réduits à seize, quoique, pour quelques blasons composés, nous fussions dans l'obligation, pour plus de clarté, de les dessiner à une plus grande échelle que la majorité des autres.

Notre modeste travail pourra être inséré dans le *Bulletin de la Société académique* à la suite de celui beaucoup plus important de M. de Troussures dont il formera le complément naturel.

Nous avons cru devoir également faire suivre nos figures de diverses observations de détails sur quelques blasons et de considérations générales sur le dessin des armoiries, surtout en ce qui regarde les diverses formes du lion qui, avec l'aigle, est l'animal héraldique par excellence.

BAILLIAGE DE BEAUVAIS

D'AINVAL : d'argent, au chef emmanché de gueules, à la bande d'azur accompagnée de 2 cotices du même, brochant sur le tout (fig. 1).

ALEXANDRE DE LA MOTTE : d'argent, à l'aigle de gueules, armée et becquée d'or (fig. 2).

* ALLOU D'HÉMÉCOURT . d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 corbeaux de sable, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 3).

MOTTE : d'azur, au mouton d'argent (fig. 4).

D'AUBOURG : d'azur, à 3 fasces d'or (fig. 5).

D'AUXY : échiqueté d'or et de gueules (fig. 6).

DE BANNE D'AVEJAN : voir plus loin (planche XIV, fig. 162).

DE BARENTIN : d'azur, à 3 fasces, la 1re d'or, surmontée de 3 étoiles du même, les 2 autres ondées d'argent (fig. 7).

LE BASTIER : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules, boutonnées d'or, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 8).

BERTON DES BALBES DE CRILLON : d'or, à 5 cotices d'azur (fig. 9).

DE BÉTHUNE-SULLY : d'argent, à la fasce de gueules (fig. 10).

DE BLOIS DE LIRONCOURT : d'argent, à 2 fasces de gueules, chargées chacune de 3 annelets d'or (fig. 11).

BOREL : d'or, à 5 burelles d'azur (fig. 12).

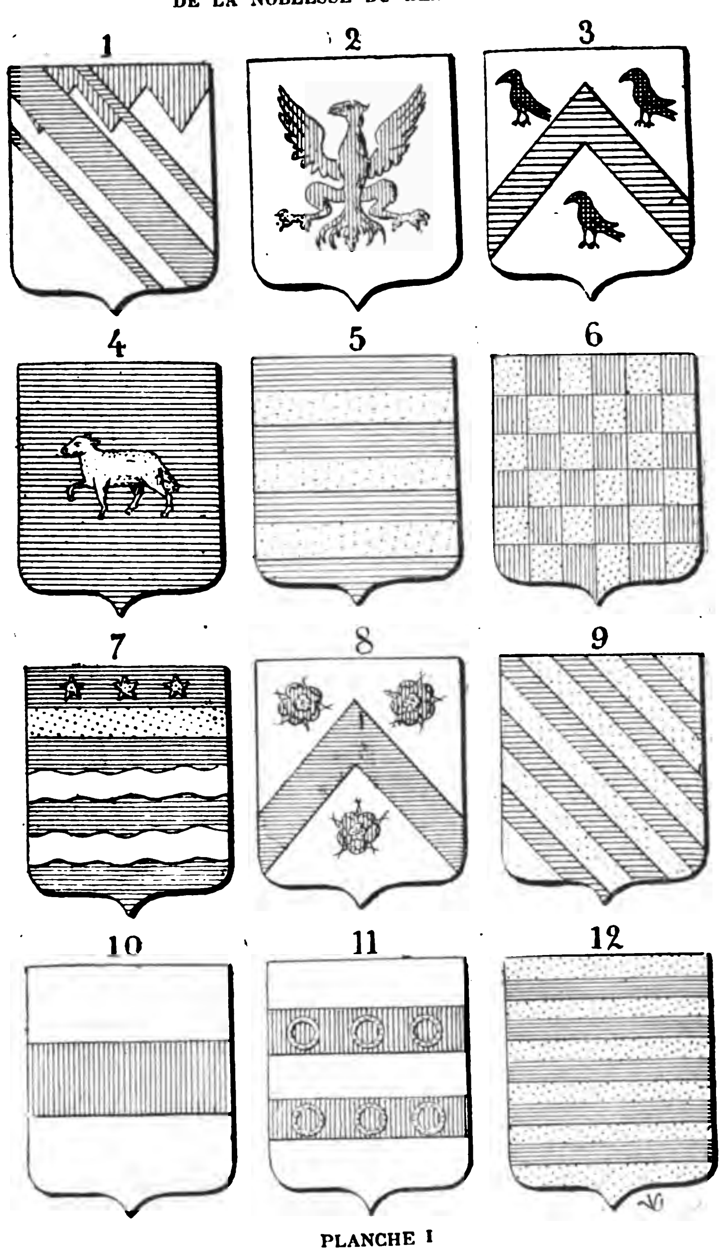


PLANCHE I

BOURRÉE DE CORBERON : d'azur, à 3 gerbes d'or, 2 et 1 (fig. 13).

DE BRESTEL : d'azur, à 3 besans d'or, 2 et 1 (fig. 14).

BRIONNE : de gueules, à 2 fasces d'or, accompagnées de 3 besans de même, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 15).

DE BROÉ DE SAINT-RIMAULT : d'azur, à l'étoile d'or : au chef du même, chargé de 3 trèfles de sinople (fig. 16).

DE CACQUERAY DE L'ORME : d'or, à 3 roses de gueules, 2 et 1 (fig. 17).

DE CANONGETTES DE CANECAUDE : d'azur, au croissant d'argent, en abîme, surmonté de 3 étoiles de même (fig. 18).

Alias : d'argent, à 3 pals de gueules ; au chef d'azur, chargé d'une croix alaisée d'argent (fig. 19).

DE CANOUVILLE : de gueules, à 3 étoiles d'or, 2 et 1 (fig. 22).

LE CARON DE TROUSSURES : d'azur, à la tête de licorne d'argent, accompagnée de 3 besans d'or, 2 et 1 ; au chef cousu de gueules, fretté d'or (fig. 20).

DE CARVOISIN : d'or, à la bande de gueules ; au chef d'azur (fig. 21).

DE CATHEU : d'argent, à 3 chauves-souris de sable (fig. 23).

CHOART : voir plus loin, planche XIV (fig. 163).

CHRESTIEN DE LIHUS : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée en chef de 4 étoiles posées 1, 2 et 1, et en pointe de 3 roses tigées et feuillées, posées dans le sens de la bande, le tout d'argent (fig. 24).

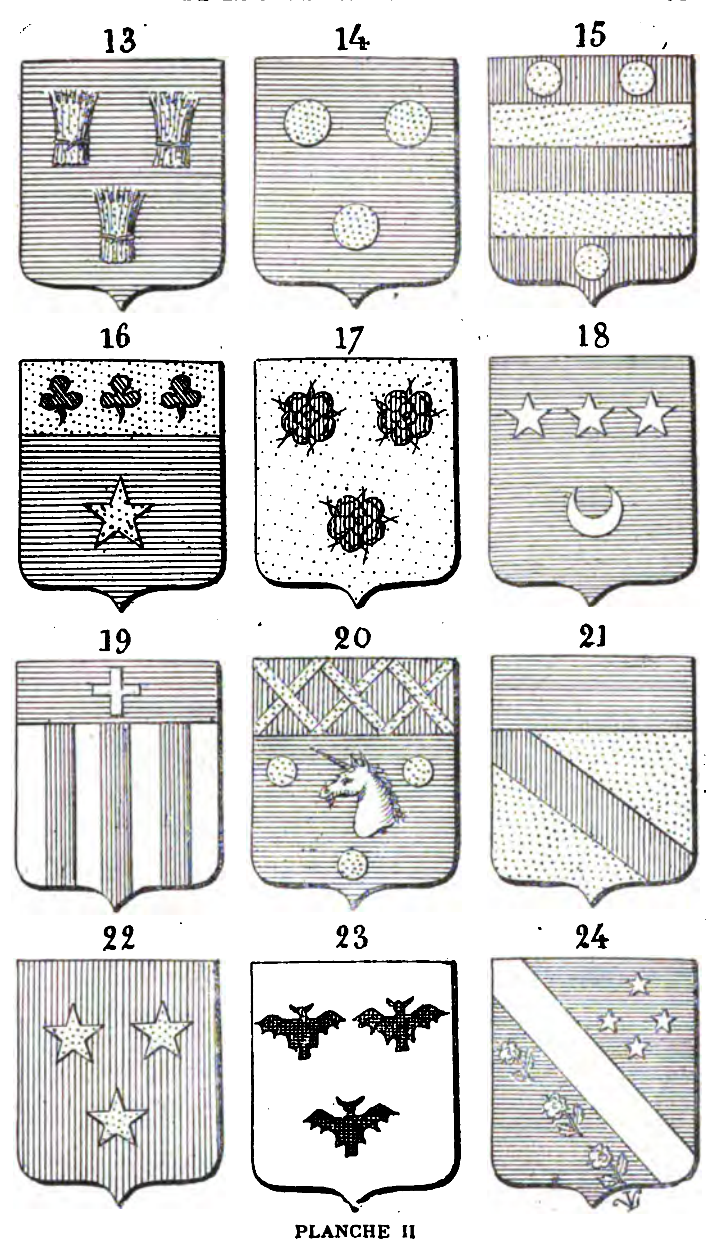


PLANCHE II

LE CLERC DE BLICOURT : d'argent, à la croix de gueules, engreslée de sable, cantonnée de 4 aiglettes aussi de sable (fig. 25).

LE CLERC DE BUSSY : d'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une aigle du même, et en pointe d'une molette d'éperon aussi de sable (fig. 26).

LE CLERC DE JUIGNÉ : mêmes armes que Le Clerc de Blicourt, sauf que les aiglettes sont becquées et onglées de gueules (fig. 25).

DE CLERMETS : d'argent, à la bande de 5 losanges de gueules (fig. 27).

DE CLERMONT-TONNERRE : de gueules, à 2 clefs adossées et passées en sautoir d'argent (fig. 28).

DE COMBAULT D'AUTEUIL : d'or, à 3 merlettes de sable, 2 et 1 ; au chef de gueules, chargé d'un franc quartier de Bourbon ancien, qui est : d'or, au lion de gueules, accompagné de 8 coquilles d'azur, mises en orle (fig. 29).

DE COUQUAULT D'AVELON : de gueules, au sautoir d'or, engreslé de sable, accompagné de 4 aiglettes d'or (fig. 30).

DES COURTILS DE MERLEMONT : d'azur, au lion d'argent, portant à son col, suspendu par un ruban de gueules, l'écu de Flandres, qui est : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules (fig. 31).

LE COULTEUX DE PUY : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 32).

D'ANGLOS D'HÉROUVAL : d'azur, à l'écusson en abîme d'argent, accompagné de 3 molettes d'éperon d'or, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 33).

DANSE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 épis de blé, et en pointe d'une grappe de raisin, le tout du même (fig. 34).

D'AUVERGNE DE SAINT-QUENTIN : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 coquilles du champ, et accompagnée de 6 merlettes de sable. 3 en chef et 3 en pointe (fig. 35).

DIVERY DU MESNIL : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 36).

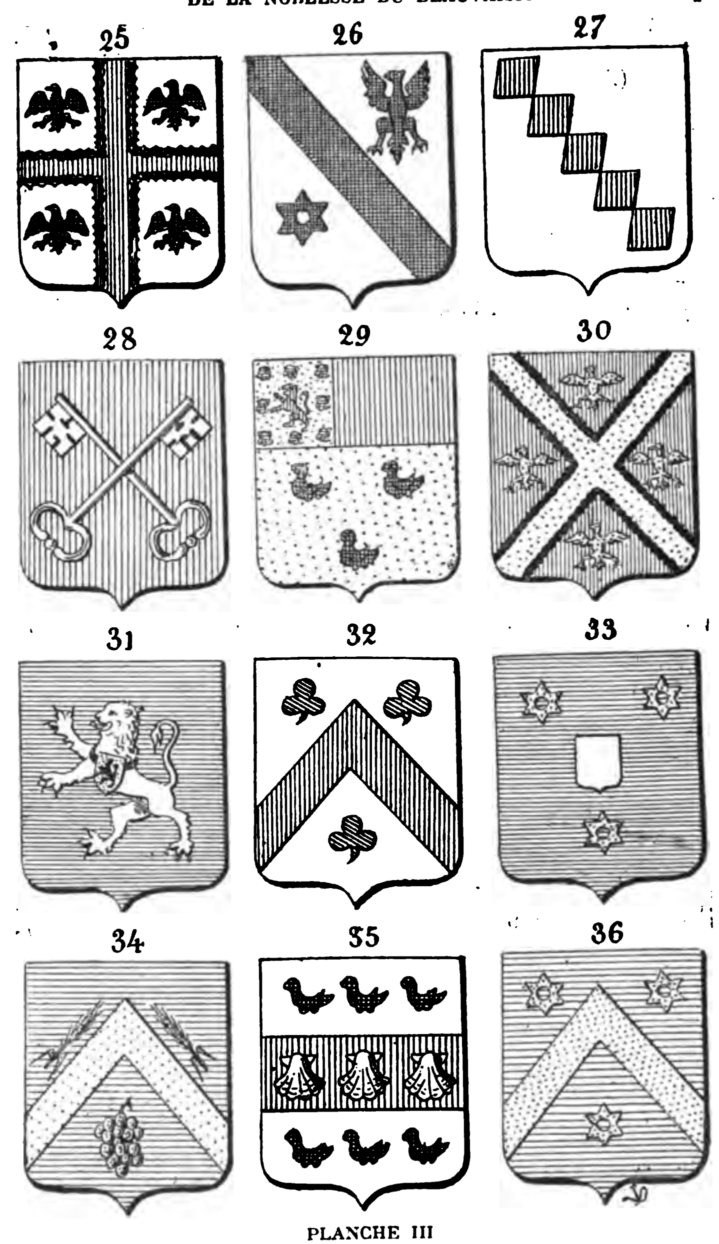


PLANCHE III

DOUBLET DE PERSAN : d'azur, à 3 papillons d'or, 2 et 1 (fig. 37).

DRIOT : d'azur, à la fleur de lys d'or (fig. 38).

DURANTI DE LIRONCOURT : d'argent, au cerisier de sinople, fruité de gueules ; au chef du même, chargé d'une étoile à 6 rais d'or (fig. 39).

D'ESPINAY-SAINT-LUC : d'argent, au chevron d'azur, chargé de 11 besans d'or (fig. 40)

EVRARD : de gueules, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 merlettes du même, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 41).

LE FEBVRE DU FAYEL : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant d'argent surmonté d'un épis de blé d'or, et accompagné de 2 trèfles du même (fig. 42).

DE FRÉMONT DU MAZY : d'azur, à 3 têtes de léopard d'or, 2 et 1 (fig. 43).

GAILLARD DE SAINT-GERMAIN : d'or, au chevron d'azur, chargé de 5 besans d'argent, et accompagné de 3 hêtres de sinople, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 44).

DE GAUDECHART : d'argent, à 9 merlettes de gueules, mises en orle (fig. 45).

LE GENDRE D'ONS-EN-BRAY : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 têtes de pucelle du même. posées de front, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 46).

D'HARDIVILLIERS DE MONCEAUX : d'azur, au coq hardi d'argent, barbé et cretté de gueules, tenant en sa patte dextre une épée haute d'argent, la garde et la poignée d'or, surmontée d'une couronne du même (fig. 47).

DE JAUCOURT : de sable, à deux lions léopardés d'or, l'un sur l'autre (fig. 48).

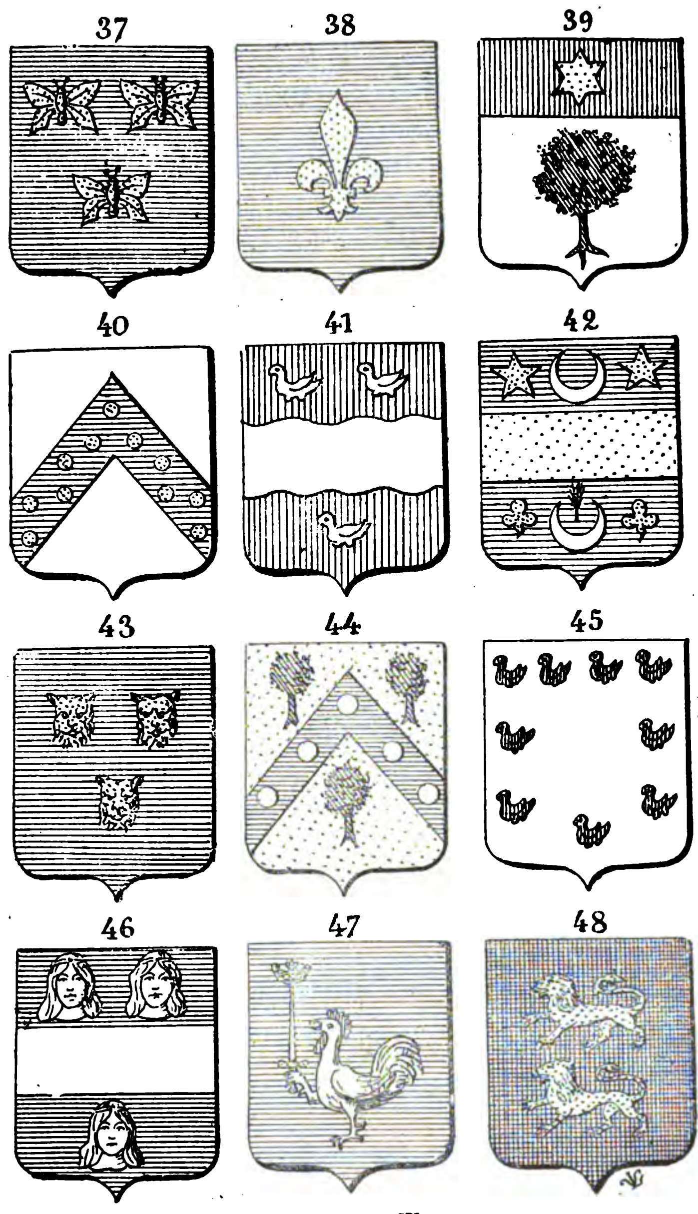


PLANCHE IV

LADVOCAT : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 3 croisettes rangées d'or, et en pointe d'un lion léopardé du même, armé et lampassé de gueules (fig. 49).

LANGLÈS : d'azur, à l'aigle éployée d'or, au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or (fig. 50).

LARCHIER DE COURCELLES : d'argent, au porc-épic de sable (fig. 51).

LESCUYER : d'argent, à 2 épées en sautoir de sable, les pointes en haut, chargées d'un arbre de sinople posé en pal (fig. 52).

DE LESPINAY : d'argent, à 3 losanges de gueules, 2 et 1 (fig. 53).

DE LOUVIGNY : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 têtes de loup du même, 2 en chef et 1 en pointe (fig. 54).

DE MACQUEREL DE QUESMY : d'azur, à 3 maquereaux d'or, couronnés, barbés et crettés de gueules, posés en pal, 2 et 1 (fig. 55).

DE MALINGUEHEN : d'azur, au fer de moulin d'argent (fig. 56).

DE MAUPEOU : mêmes armes que Larchier de Courcelles (fig. 51).

* MICHEL DE MAZIÈRES : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe (fig. 57).

Cte DE PROVENCE : de France, au lambel de 3 pendants d'argent (fig. 58).

DE MORNAY : fascé d'argent et de gueules de 8 pièces, au lion morné de sable brochant sur le tout (fig. 59).

DE NEPVEU : d'or, à 3 têtes de chien braque de sable, 2 et 1 (fig. 60).

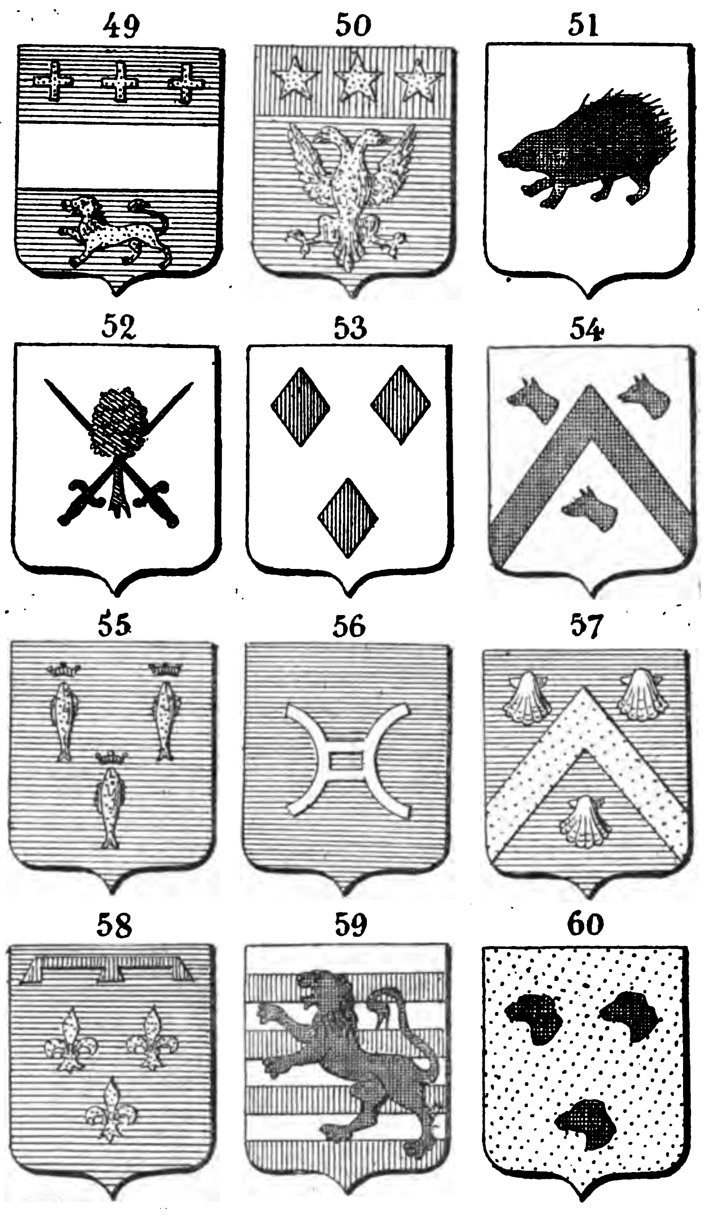


PLANCHE V

DE NOAILLES : de gueules, à la bande d'or (fig. 61).

DE NULLY D'HÉCOURT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même, celle de la pointe soutenue d'un croissant d'argent (fig. 62).

D'ORILLAC DE SAINT-PIERRE : de gueules, 3 pals d'argent (fig. 63).

DE PARIS DE LA BROSSE : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une étoile d'or et accompagnée de 3 merlettes de sable, 2 et 1 (fig. 64).

PERSONNE DE LA CHAPELLE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un cœur aussi d'or, soutenu d'un croissant d'argent (fig. 65).

LE PORCQ D'AUSQUES : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles du même, 2 en chef 1 en pointe (fig. 66).

LE PRESTRE DE JAUCOURT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux besans du même, et en pointe d'une couronne d'or (fig. 67).

DE RÉGNONVAL : d'azur, à 3 croissants d'argent, celui de la pointe surmonté d'un trèfle d'or (fig. 71).

DE LA ROCHEFOUCAULD : burellé d'argent et d'azur, à 3 chevrons l'un sur l'autre de gueules, le 1er écimé, brochant sur le tout (fig. 69).

DE SACQUESPÉE DE THÉZY : de sinople, à l'aigle d'or becquée et membrée de gueules, tenant en son bec une épée d'argent, la poignée d'or, posée en bande et à moitié tirée d'un fourreau de sable, brochant sur le tout (fig. 70).

DE SARCUS : de gueules, au sautoir d'argent, accompagné de 4 merlettes du même (fig. 68).

LE SCELLIER : de gueules, à la gerbe d'or, accompagnée de 2 épis de blé du même, au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent (fig. 72).

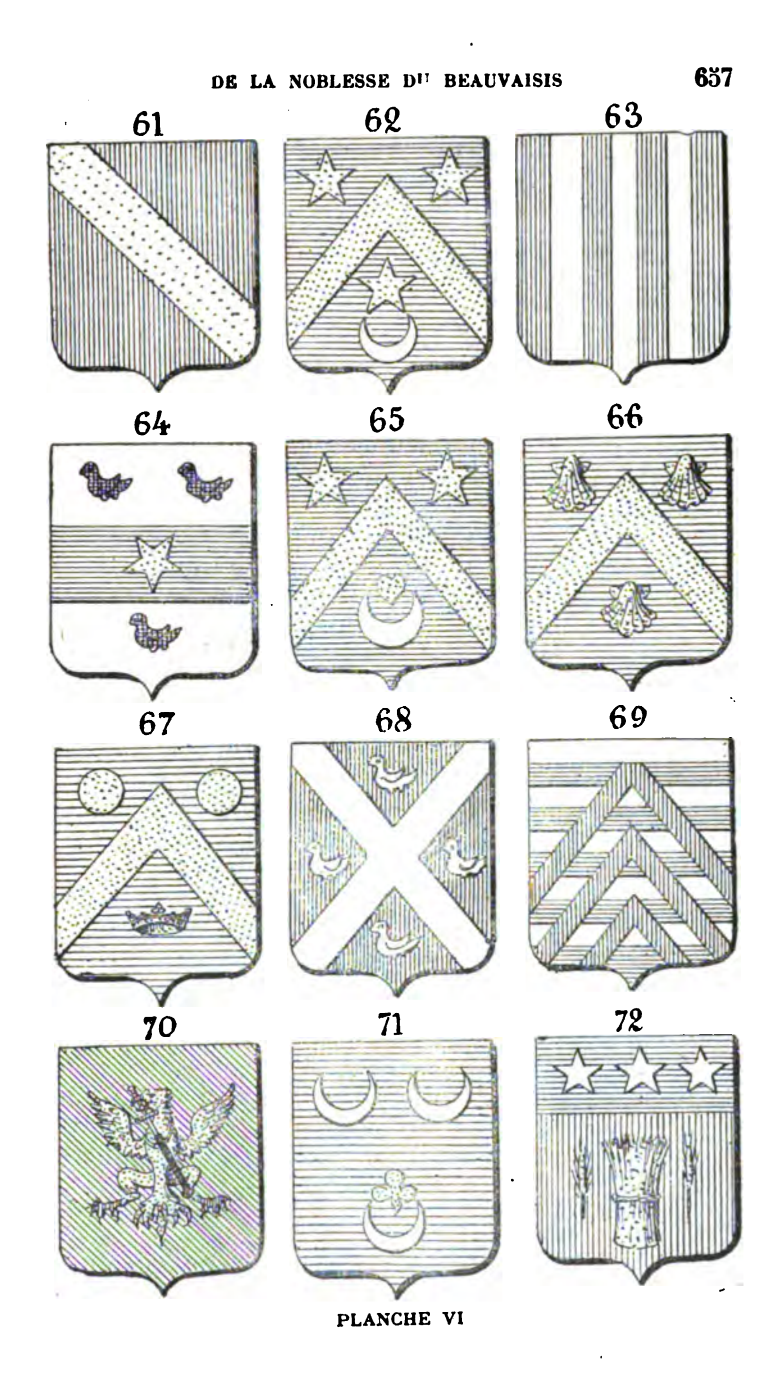


PLANCHE VI

DE SIRY ; d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or, 2 et 1 (fig. 73).

TITON : de gueules, à 3 casques d'argent, 2 et 1 (fig. 74).

DE TRISTAN : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la tour d'argent; aux 2 et 3, de gueules à la bande d'or (fig. 75).

DE LA VACQUERIE : échiqueté d'argent et d'azur; au chef de gueules, chargé de 3 huchets d'or, liés du même (fig. 76).

DE LA VALLÉE : d'argent, à 5 annelets de gueules posés en sautoir, accompagnés de 4 mouchetures d'hermines de sable (fig. 77).

DE VENDEUIL : d'azur, au lion issant d'or (fig. 78).

DE VINCENS DE MAULÉON : voir plus loin, planche XV (fig. 164).

VUALON : de gueules, au centaure d'argent, tirant d'un arc encoché d'or (fig. 79).

BAILLIAGE DE CLERMONT

BAUDE : d'argent, à 3 têtes de loup, arrachées de sable (fig. 80).

DE BERNETZ : d'or, à 3 chevrons de gueules (fig. 81).

DE BIAUDOS : écartelé : aux 1 et 4, d'or, au lion de gueules; aux 2 et 3, d'argent à 3 merlettes de sable (fig. 82).

DE BOISGELIN DE KÉROUAN : écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à la molette d'éperon à 5 rais, d'argent; aux 2 et 3, d'azur plein (fig. 83).

DE BOURBON-CONDÉ : de France, au bâton de gueules, péri en bande (fig. 84).

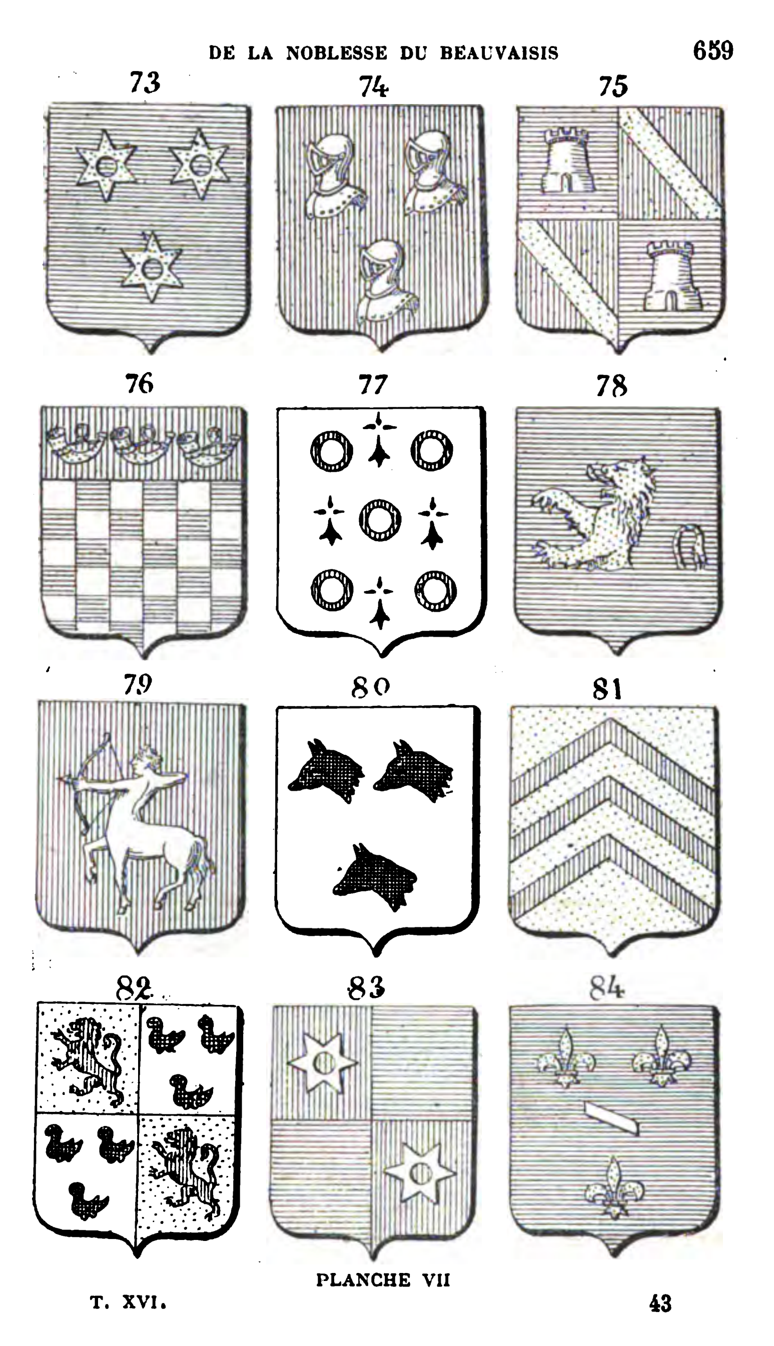


PLANCHE VII

DE BOURGEVIN DE VIALART : d'azur, à la fasce d'hermines, accompagnée de 3 coquilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe (fig. 85).

DE CASSINI : d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de 6 étoiles à 6 rais du même, 3 rangées en chef et 3 en pointe, posées 2 et 1 (fig. 86).

CAVELIER : d'argent, à la bande d'azur, accompagné de 6 losanges mis en orle, de gueules (fig. 87).

DE CHASSEPOT : d'azur, à la fasce d'or, accompagné en chef de 2 molettes d'éperon du même, et en pointe d'un chérubin aussi d'or (fig. 88).

CHRESTIEN DE BEAUMINY : d'or, à 2 épées d'azur, en sautoir, accompagnées en chef et en flancs de 3 croissants du même, et en pointe d'une rose de gueules (fig. 89).

DE COSSART D'ESPIÉS : de gueules, à la croix ancrée d'or chargée de 5 ancres d'azur (fig. 90).

DE CROŸ : d'argent, à 3 fasces de gueules (fig. 91).

DE L'ÉTOUF DE PRADINES : voir plus loin, planche XV (fig. 166).

DE FITZ-JAMES : voir plus loin, planche XV (fig. 165).

DE FLAHAULT DE LA BILLARDERIE : d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1 (fig. 92).

DE FORCEVILLE : de gueules, au sautoir d'argent, accompagné de 4 merlettes du même (fig. 93).

DE FRESSE DE COURCELLES : d'or, au frêne de sinople (fig. 94).

DES FRICHES-DORIA : voir plus loin, planche XV (fig. 167).

DE GOUSSENCOURT : d'hermines, au chef de gueules (fig. 95).

DE GOUY ; écartelé : aux 1 et 4, d'argent à l'aigle éployée de sable, armée, lampassée et couronnée de gueules, qui est de Gouy ; aux 2 et 3, de gueules, à la bande d'or (fig. 96).

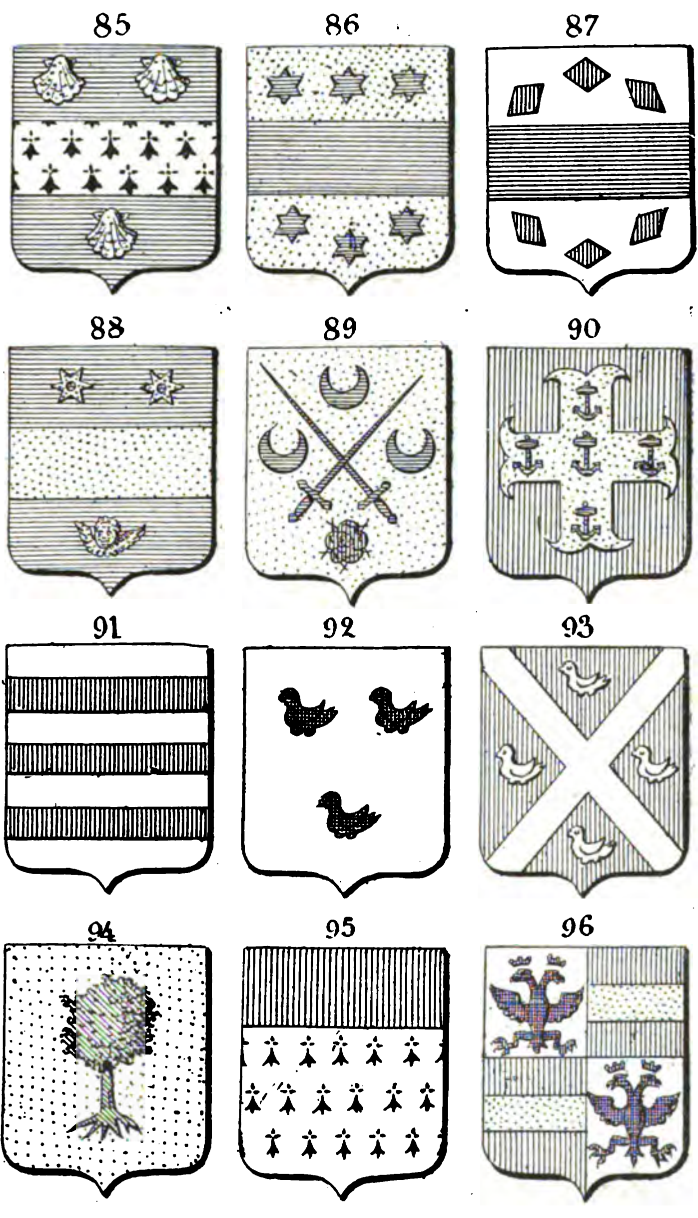


PLANCHE VIII

DE GRASSE : d'or, au lion de sable, armé, lampassé, couronné et vilené de gueules (fig. 97).

DE GUILLEBON : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 besans du même, 2 en chef et 1 en pointe (fig. 98).

HENNEQUIN D'ECQUEVILLY : vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent (fig. 99).

HÉRICART DE THURY : d'or, à la montagne de sinople, mouvante de la pointe de l'écu, chargée de 6 flammes d'argent, 3, 2 et 1, et surmontée de 3 fusées d'azur, issantes du sommet de la montagne, celle du milieu plus haute que les deux autres ; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent (fig. 100).

JOLY DE SAILLY : d'azur, au lion d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent entre 2 étoiles à 6 rais d'or (fig. 101).

JAMBOURG : d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1 (fig. 102).

DE LAGRENÉE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles, et en pointe d'un épi de blé aussi d'or (fig. 105).

DE LANCRY : d'or, à 3 ancres de sable. 2 et 1 (fig. 104).

DE LESCALOPIER : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 croissants du même (fig. 103).

LE LIÈVRE DE LA GRANGE : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 quintefeuilles, et en pointe d'une aigle éployée, le vol abaissé, aussi d'or (fig. 106).

DE MAREUIL : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles du même, 2 en chef 1 en pointe (fig. 107).

PALISOT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 fleurs de pensée, tigées et feuillées du même, et en pointe d'une fleur de lys, tigée et feuillée d'argent (fig. 108).

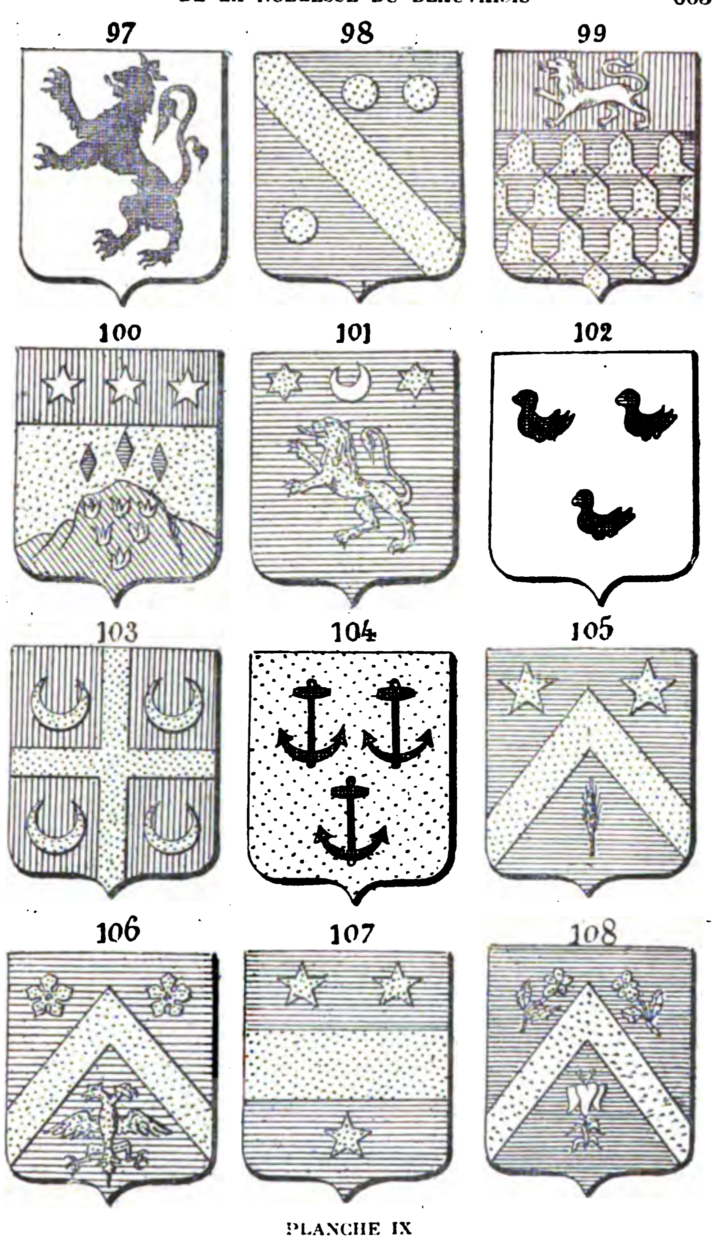


PLANCHE IX

PASQUIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 têtes de More tortillées d'argent, et en pointe de 3 paquerettes d'or, tigées du même, mal ordonnées et mouvante d'une terrasse aussi d'or (fig. 109).

DU PLESSIS-VILLETTE ; d'azur, au portail antique de ville à 3 tours d'or (fig. 110).

DE POLASTRON : d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules (fig. 111).

LE VASSEUR D'ARMENONVILLE : de sable, à la fasce d'argent, sommée d'un lion issant du même et accompagnée en pointe de 3 croissants aussi d'argent (fig. 112).

D'ESTUTT : écartelé : aux 1 et 4, d'or, à 3 pals de sable ; aux 2 et 3, d'or, au cœur de gueules (fig. 113).

AUX COUSTEAUX DE VABECOURT : d'azur, à 3 couteaux mis en pal d'argent, emmanchés d'or, 2 et 1 (fig. 114).

CAUVEL : de gueules, à 3 gourdes ou flacons d'argent, 2 et 1 (fig. 115).

DE CHOISEUIL-GOUFFIER : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même, dont 5 posées en sautoir dans chaque canton du chef, et 4 posées 2 et 2, dans ceux de la pointe (fig. 116).

DESPREZ DE LA ROSIÈRE : d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1 : au chef aussi d'argent, chargé de 3 bandes de sable (fig. 117).

DU FAY : d'argent, au croissant de gueules, accompagné de 8 merlettes de même, mises en orle (fig. 118).

DE FEUQUIÈRES : de gueules, au lion d'argent (fig. 119).

DE LA MOTTE-HOUDANCOURT : écartelé : aux 1 et 4. d'azur à la tour crénelée d'argent ; aux 2 et 3, d'argent, levrier rampant de gueules, accompagné de 3 tourteaux du même, le chef chargé d'un lambel de 5 pendants de gueules (fig. 120).

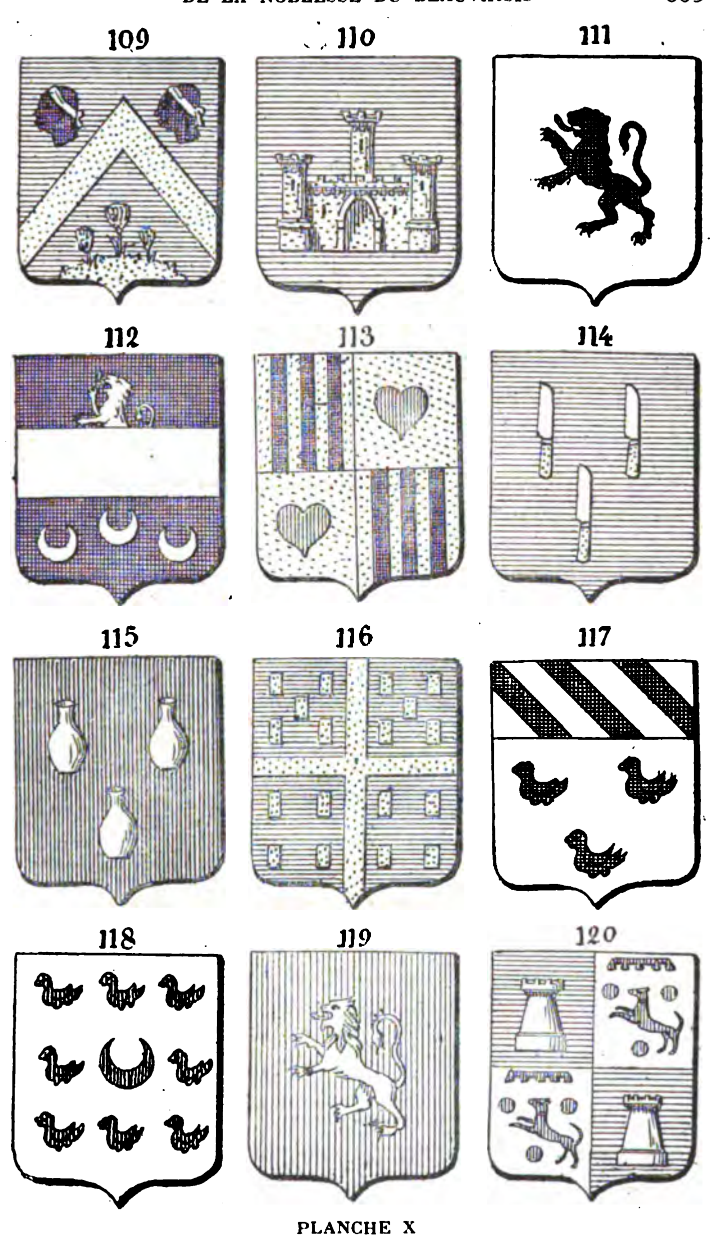


PLANCHE X

Le BESGUE : d'azur, au pampre de sinople, supportant un épervier essorant, la tête contournée, de sable, au chef d'azur, chargé de 2 croissants d'argent (fig. 121).

de LAURÈS de La TOUR : d'or, à 3 branches de laurier mises en pal, de sinople, 2 et 1 : au chef de gueules, chargé de 3 foudres d'argent (fig. 122).

de MAUROY ; d'azur, à 3 bourdons d'argent, posés en fasce, l'un sur l'autre (fig. 123).

du MESNIL : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 roses d'argent (fig. 124).

de MONCHY de GILOCOURT : voir plus loin, planche XVI (fig. 168).

de MONGERON : d'azur, à 3 croissants d'or, 2 et 1 (fig. 125).

Le PELLETIER : d'azur, à la fasce d'argent, chargé d'un croissant de gueules et accompagné de 3 étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe (fig. 126).

de ROHAN : de gueules, à 9 macles accolées d'or (fig. 127).

de VÉRAC : d'argent, à la croix de gueules (fig. 128).

BAILLIAGE DE CHAUMONT

AUBOURG de BOURY : d'azur, au lion d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile du même, et à senestre d'une larme d'argent (fig. 129).

ROUILLÉ : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant du même (fig. 130).

Le BAS de GIRANGY : d'or, au lion de gueules, accompagné de 3 arbres arrachés de sinople, 2 et 1 (fig. 131).

de VALLIÈRE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 aiglettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 132).

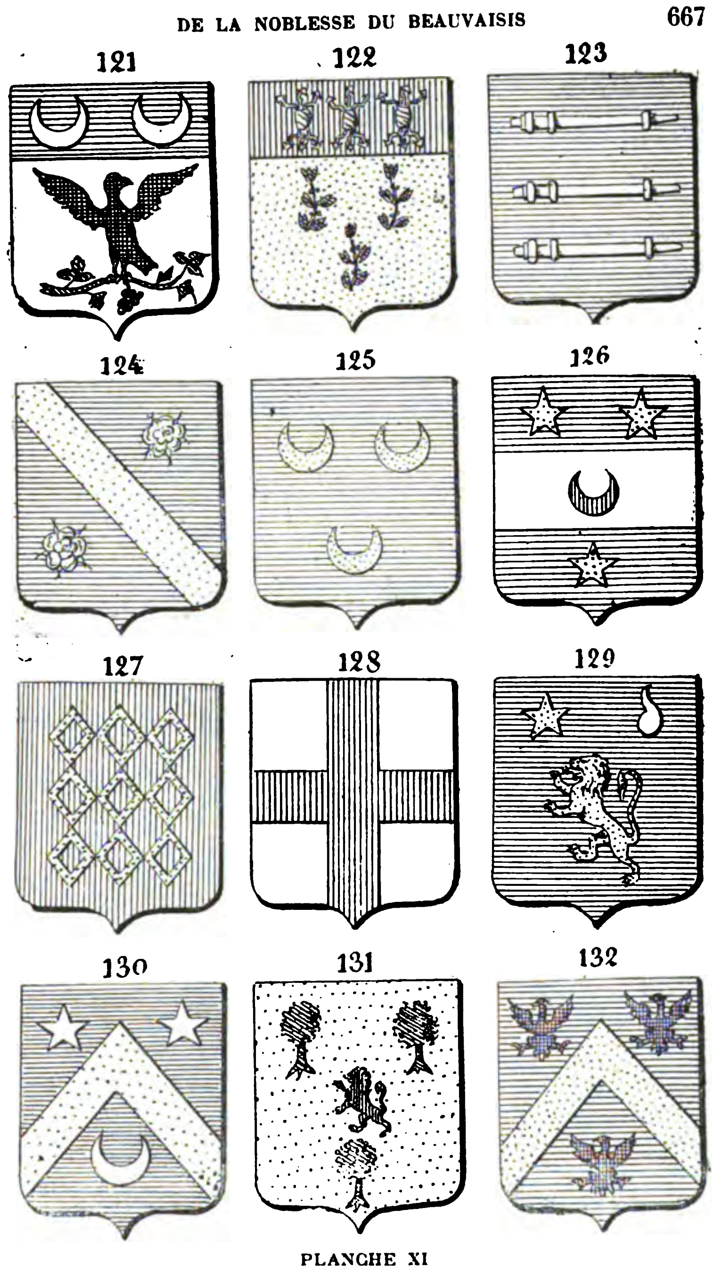


PLANCHE XI

DE BROGLIE : d'or, au sautoir ancré d'azur (fig. 133).

DE BROSSART DE GROSMÉNIL : de sable, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants et en pointe d'une molette d'éperon du même (fig. 134).

BUCQUET DE CAUMONT : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un cœur du même, et en pointe d'une macle aussi de gueules (fig. 135).

DE CLÉRY : voir plus loin, planche XVI (fig. 169).

DE FONTETTE : d'azur, à 3 fasces d'or (fig. 136).

GUILLEMEAU DE SAINT-SOUPLET : d'azur, à la licorne saillante d'argent, mouvante de la pointe de l'écu, accompagnée de 2 étoiles d'or (fig. 137).

JACQUIER : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 merlettes de sable, et en pointe d'une rencontre de bœuf de gueules (fig. 138).

LE MAIRAT : d'or, au chevron d'azur, chargé en tête d'un écusson d'or à l'arbre arraché de sinople, et accompagné en chef de 3 têtes et cols de paon coupées d'azur (fig. 139).

DE MANNEVILLE : d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la bande du même, brochant sur le tout (fig. 140).

MARGUERITTE DE MASSOL : coupé d'or et de gueules ; le 1er chargé d'une aigle éployée de sable ; le 2e chargé d'un dextrochère armé d'or, tenant une masse de même et mouvant d'une nuée d'argent à senestre (fig. 141).

DE MARTEL : d'or, à 3 marteaux de gueules, 2 et 1 (fig. 142).

MOLÉ : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent (fig. 143).

LE MOYNE DE BELLE-ISLE : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 roses de même, 2 en chef, 1 en pointe (fig. 144).

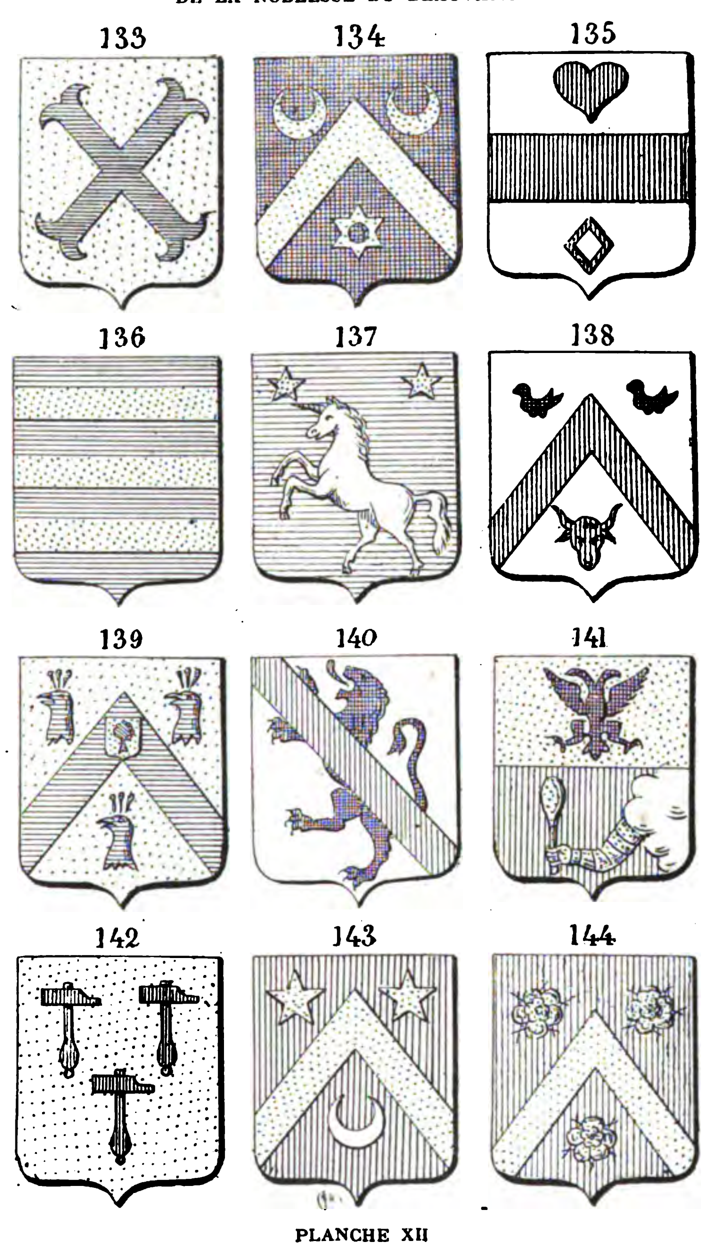


PLANCHE XII

DU PILLE : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants du même, et en pointe d'un globe cintré d'or (fig. 145).

DE ROHAN-CHABOT : écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à 9 macles accolées d'or, qui est de Rohan ; aux 2 et 3, d'or, à chabots de gueules, 2 et 1, qui est Chabot (fig. 146).

ROSLIN D'IVRY : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 clefs d'or, 2 et 1 (fig. 147).

SÉGUIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un mouton d'argent (fig. 148).

LE TONNELIER DE BRETEUIL : d'azur, à l'épervier essorant d'or, longé et grilleté du même (fig. 149).

LE VAILLANT ; d'azur, au dextrochère mouvant d'une nuée d'argent, paré de gueules, tenant une épée d'argent garnie d'or (fig. 150).

DE HAUCOURT : d'or, à 3 palmes de sable rangées en pal (fig. 151).

DE LA BOISSIÈRE : de sable, au sautoir d'or (fig. 152).

DE BOURDEILLES : d'or, à 2 pattes de griffon de gueules, onglées d'azur, posées en bandes, l'une sur l'autre (fig. 153).

ROBERT DE LIERVILLE : d'azur, à 3 pattes de griffon d'or, 2 et 1 (fig. 154).

BAILLIAGE SECONDAIRE DE MAGNY

DE FAVIÈRES : de gueules, à 3 concombres d'argent (fig. 155).

DE GOGUÉ DE MOUSSONVILLIERS : d'azur, au cygne d'argent, nageant sur une rivière du même, au chef d'or, chargé de 3 annelets de gueules (fig. 156).

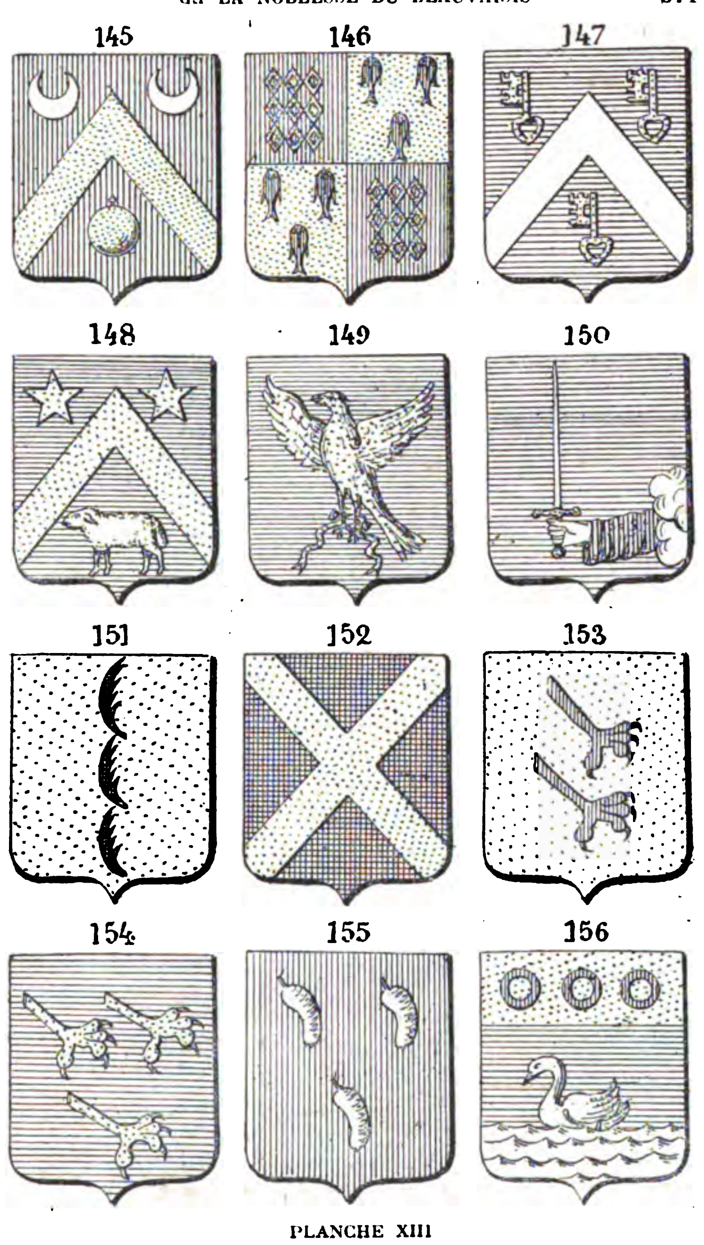


PLANCHE XIII

de RANCHER : d'azur, au sautoir d'or, chargé d'une rose de gueules et accompagné de 4 annelets d'or (fig. 157).

du TILLET : d'or, à la croix pattée et alaisée de gueules (fig. 158).

de CRUSSOL : fascé d'or et de sable (fig. 159).

ROGER de GADANCOURT : d'or, à 4 feuilles de houx de sinople (fig. 160).

Le PELLETIER de SAINT-FARGEAU : d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée d'un chevron de gueules, accostée sur la traverse de 2 molettes d'éperon de sable, et en pointe d'une rose de gueules boutonnée d'or (fig. 161).

de BANNE d'AVEJAN *(du bailliage de Beauvais)* ; écartelé : aux 1 et 4, d'azur à 3 fleurs de lys d'or, au chef retrait du même, qui est d'Estaing; aux 2 et 3, d'azur, à 3 flambeaux d'or, allumés de gueules, rangés en pal, qui est de la Fare ; sur le tout, de Banne, qui est d'azur à une demi-banne, ou ramure de cerf d'or, posée en bande (fig. 162).

CHOART *(du bailliage de Beauvais)* : écartelé : aux 1 et 4, d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 merlettes de sable, 2 en chef et 1 en pointe, qui est Choart ; aux 2 et 3, d'azur à 2 mains dextres d'or, au franc-canton échiqueté d'argent et d'azur, qui est Potier (fig. 163).

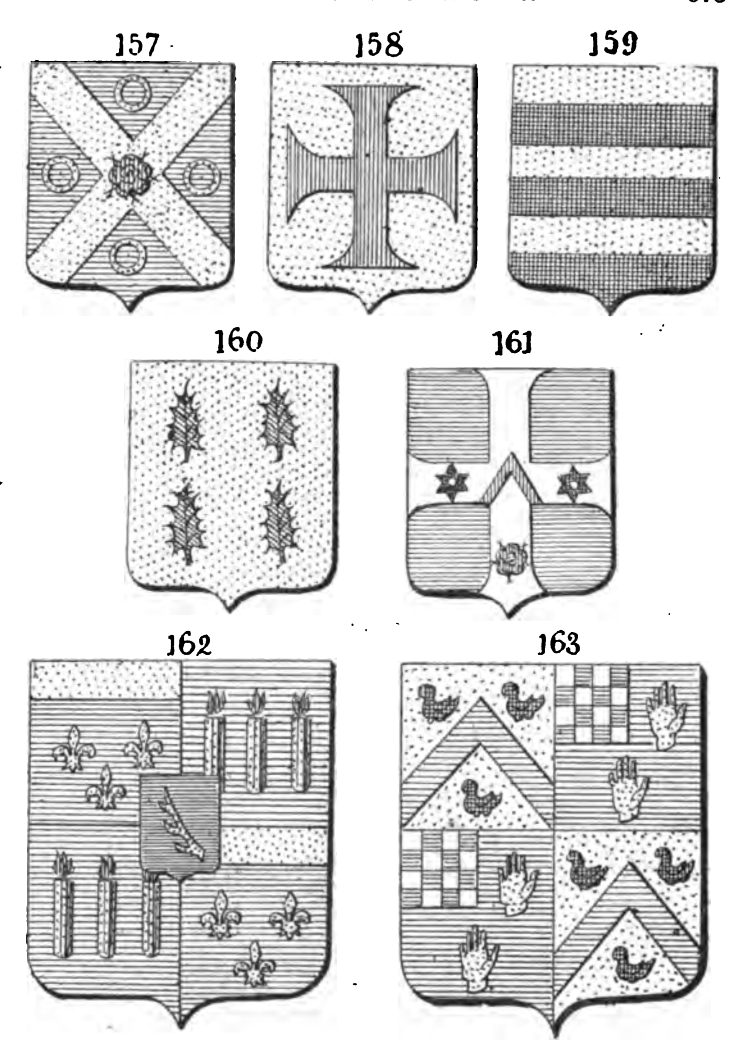


PLANCHE XIV

DE VINCENS DE MAULÉON *(du bailliage de Beauvais)* : d'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules, qui est Mauléon ; à la bordure d'azur chargée de 6 étoiles d'or, 3 en chef et 3 en pointe, et de 3 croissants d'argent, 2 en flancs, et 1 en pointe, qui est de Vincens (fig. 164).

DE L'ÉTOUF *(du bailliage de Clermont)* : écartelé : aux 1 et 4, d'or, à 2 chevrons de sable, surmontés d'un lambel de 3 pendants de gueules ; aux 2 et 3, contr'écartelé d'argent et de sable, à la bordure engreslée de gueules (fig. 166).

DE FITZ-JAMES *(du bailliage de Clermont)* : écartelé : aux 1 et 4, contr'écartelé de France et d'Angleterre ; au 2, d'or, au lion de gueules, dans un double trescheur fleurdelysé du même, qui est d'Ecosse ; au 3, d'azur à la harpe d'or, qui est d'Irlande ; à la bordure contournant tout l'écu, componnée de 16 compons d'azur et de gueules ; les compons d'azur chargés chacun d'une fleur de lys d'or, et les compons de gueules d'un léopard d'or (fig. 165) (1).

DES FRICHES-DORIA *(du bailliage de Clermont)* : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la bande d'argent chargée de 3 défenses de sanglier de sable et accompagnée de 2 croix d'argent encerclées du même, qui est des Friches ; aux 2 et 3, coupé d'or et d'argent, à l'aigle de sable, languée, membrée et couronnée d'or, brochant sur le tout, qui est Doria (fig. 167).

---

(1) Magnifiques armoiries : ce sont les armes pleines des rois d'Angleterre brisées d'une bordure componnée. Cette brisure aurait dû être une barre brochant sur le tout, puisque le premier Fitz-James était le bâtard du triste Iacques II, né, en 1660, d'Arabelle Churchill.

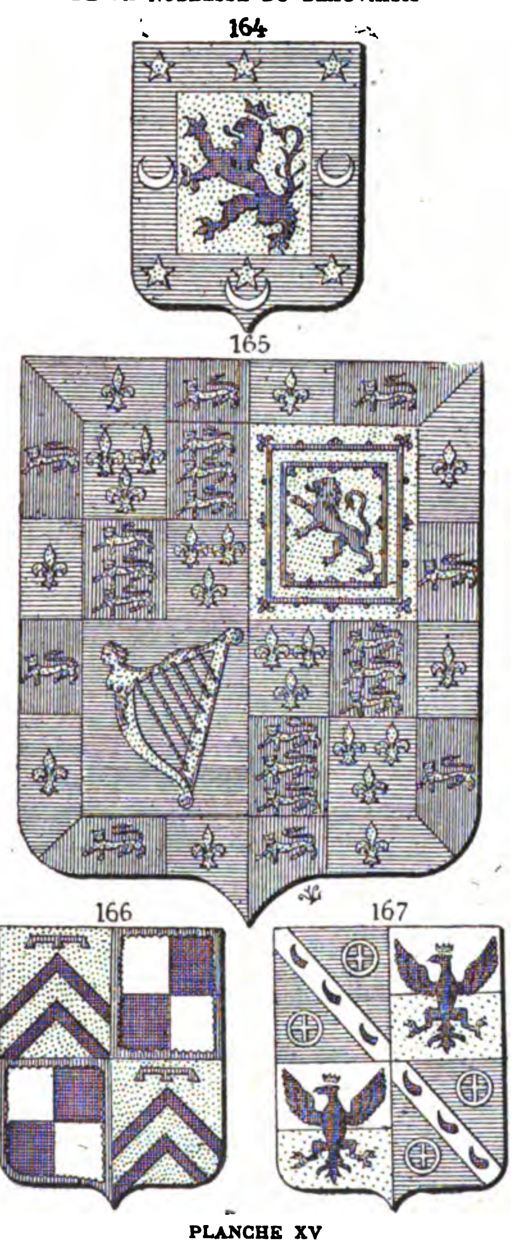


PLANCHE XV

DE MONCHY DE GILOCOURT *(du bailliage de Clermont)* ; écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à 3 molettes d'éperon de gueules, 2 et 1 ; aux 2 et 3, d'azur, au lion d'or ; sur le tout, d'azur, à 13 étoiles d'argent posées en pal, 4, 5 et 4 (fig. 168).

DE CLÉRY *(du bailliage de Chaumont)* : écartelé : aux 1 et 4, de sable, à l'aigle éployée d'or ; aux 2 et 3, d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 clefs de sable, 2 en chef et 1 en pointe ; sur le tout, d'hermines, au franc-canton de gueules, chargé de 3 fermeaux d'argent (fig. 169).

DE GREFFIN *(du bailliage de Chaumont)* : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe (fig. 170).

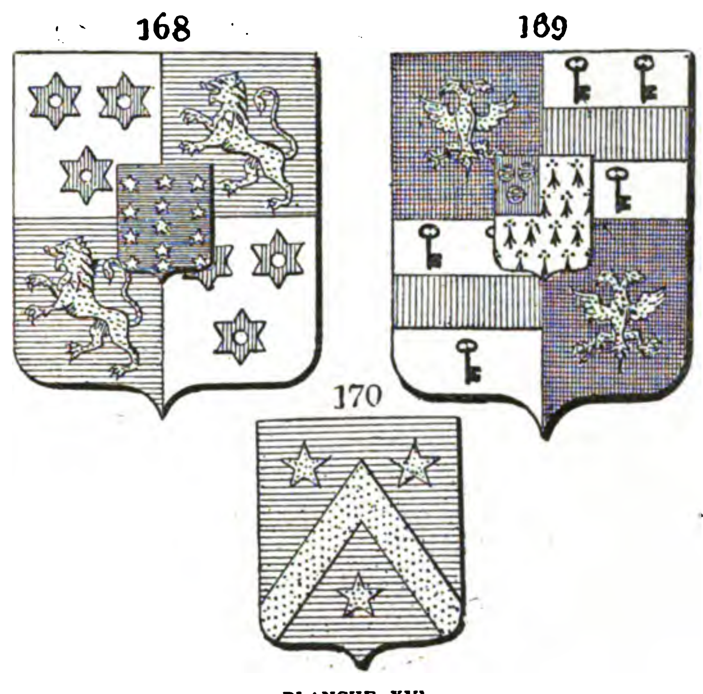


PLANCHE XVI

Nous allons, à propos des figures précédentes, présenter quelques observations sans beaucoup d'importance évidemment, mais qui nous paraissent nécessaires pour justifier plusieurs de nos dessins :

Fig. 13. — Certains ouvrages, et notamment celui de Bachelin-Deflorenne, indiquent des *bourrées* au lieu de gerbes sur l'écu des Corberon, ce qui s'expliquerait par le nom patronymique de la famille.

Fig. 25. — L'engrelé de sable qui borde la croix de gueules des Le Clerc de Blicourt est imparfaitement venu au cliché, quoique figurant sur le dessin.

Fig. 28. — Il doit y avoir erreur d'impression dans l'armorial ; les clefs des Clermont-Tonnerre sont d'argent et non de gueules.

Fig. 39. — D'après l'Armorial du Bibliophile, de Joannis Guigard, et les marques frappées sur les livres d'un Doublet de Persan, conseiller au Parlement de Paris, mort en 1757, les armes ne seraient pas trois papillons, mais *trois demoiselles à doubles ailes d'or*. C'est sans doute une fantaisie du graveur.

Fig. 46. — Les pucelles des Le Gendre auraient pour origine un jeu de mots sur le nom de cette famille « qui a des filles a des gendres ».

Fig. 50, 96, 141, 169. — *Aigles éployées*. — M. le comte de Troussures, ainsi qu'un très grand nombre d'héraldistes pensent que l'aigle éployée est toujours à deux têtes. Nous nous sommes conformé à cette opinion dans le dessin de nos figures, quoique d'autres auteurs, surtout de nos jours, croient que le véritable sens d'éployé est « qui a les ailes étendues ». Mais, dit-on, c'est la position normale des aigles ; il serait inutile de l'indiquer, et, comme l'affirme Paillot, dans son excellent ouvrage, le mot « esployé doit s'entendre de la teste et du col qui, estant ouverts et comme séparés en deux, semblent faire deux cols et deux testes ».

Vulson de la Colombière, dans sa *Science héroïque* (1669), est beaucoup moins affirmatif. On y lit, page 345 : « l'Empire, « à présent, porte d'or à l'aigle de sable à deux testes, dia-

« démé, langué, becqué et membré de gueules. Quelques « auteurs modernes disent éployé, pour dire à deux testes, et « simplement un aigle lorsqu'il n'a qu'une tête. Sur quoy je « m'en rapporte à l'usage et laisse le lecteur à juger lequel « est mieux et plus clairement exprimé. »

Le P. Ménestrier conserve au mot éployé son véritable sens qui « se dit des oiseaux dont les ailes sont étendues ». (Méthode raisonnée du blason, 1728, p. 104.) Ainsi, les armes des Ronchivol, qui sont d'or, à l'aigle éployé de gueules, figurent p. 154, fig. 39, avec une aigle à une tête. Pour l'aigle à deux têtes de la fig. 8, p. 165, le P. Ménétrier la blasonne ainsi : « Gourreau de la Proustière : d'or à l'aigle de sable, *au chef* « *parti*, c'est à dire *à deux têtes*. Les vieux armoriaux bla- « sonnent ainsi les deux têtes d'aigle ».

Nous ferons remarquer, après ces citations, que Vulson de la Colombière et le P. Ménestrier font aigle du masculin, tandis que l'aigle, en blason, est toujours féminin.

Les héraldistes de nos jours sont, pour la plupart, de l'avis du P. Ménestrier sur le sens du mot éployé.

Norbert Lorédan, dans son blason héraldique (1892), avec son maître, Laurent Taillade, s'exprime ainsi : « l'aigle à « deux têtes est, par quelques héraldistes, considérée comme « normale ; c'est une erreur de logique, et la nécessité s'im- « pose de la blasonner explicitement ».

C'est aussi l'opinion du peintre héraldiste Bouton *(Nouveau Traité des Armoiries*, 1887), qui blasonne les armes de du Guesclin ; d'argent, à l'aigle à deux têtes de sable ; et non pas : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

Nous citerons encore le bel ouvrage de M. Joannis Guigard, l'auteur de la Bibliographie héraldique de la France, si généralement estimée, l'*Armorial du Bibliophile*, 1870-73), qui blasonne ainsi les armes de Gourreau de la Proustière, citées plus haut : d'or, à l'aigle *à deux têtes éployée* de sable, p. 243, et celles du cardinal Granvelle « d'or, à 3 bandes d'azur au chef du premier chargé d'une aigle à *deux têtes éployée* de sable, p. 245.

On a dit, nous le répétons, que le qualificatif éployé ne pouvait signifier les ailes étendues, puisque c'est la position *obligatoire* des ailes de l'aigle ; ce n'est pas exact, puisqu'il y a des aigles au vol abaissé, essorantes, etc.

En admettant même cette opinion, ce ne serait tout au plus qu'un pléonasme héraldique, comme il en est de la position de 3 meubles sur l'écu qui, normalement, doivent être 2 et 1. Cependant très fréquemment, au lieu par exemple de blasonner simplement : de Brestel porte d'azur, à 3 besans d'or, ce qui est suffisant, on ajoute 2 et 1, quoique ce soit inutile.

Dans son Dictionnaire raisonné de l'Architecture, Viollet-le-Duc, qui connaissait si bien l'ornementation du Moyen-Âge, ne donne qu'une tête à l'aigle éployée (T. Ier, fig. 103, p. 488).

Nous reconnaissons très volontiers que pendant tout le XVIIIe siècle on a dessiné les aigles éployées en leur donnant deux têtes, et même qu'il en a été ainsi pour les peintures de la salle des Croisades. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait dans nos dessins, en nous inclinant devant l'opinion de M. de Troussures, mais nous avons pensé néanmoins qu'il était bon de faire remarquer qu'elle n'était pas acceptée par tous les héraldistes.

Fig. 58. — Le lambel du comte de Provence doit être de gueules et non d'argent, qui est le lambel des d'Orléans. Nous l'avons donc marqué de gueules. Les livres du comte de Provence, qui était un lettré et un bibliophile, comme on sait, avaient deux marques différentes : tantôt, l'écu était écartelé, aux 1 et 4, de France, aux 2 et 3, d'azur, à la fleur de lys d'or surmontée d'un lambel de gueules, qui est de Provence ; ou bien simplement de France, au lambel de gueules. Quant à Charles X, son frère, quand il n'était que comte d'Artois, sa brisure était une bordure bretessée de gueules, *alias* engrelée.

Fig. 59. — Nous avons dessiné les armes des Mornay en nous conformant au texte de M. de Troussures. Cependant certains auteurs couronnent d'or leur lion de sable.

Fig. 74. — Les trois casques ou heaumes de Titon sont représentés de profil, ainsi qu'on doit le faire quand il n'y a pas d'indication contraire.

Cependant sur les ex-libris de livres récemment vendus au château de Villotran, les casques du chef, tout en étant de profil, se font vis-à-vis, c'est à dire sont affrontés, et le casque de la pointe est taré de face. Dans l'Armorial de Dubuisson, les casques du chef sont dos à dos, au contraire.

A propos de l'ex-libris des livres du château de Villotran, il

est curieux de remarquer que l'écusson est timbré d'une couronne de comte, et cependant Titon n'était pas comte. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'au XVIII[e] siècle, on multiplia les couronnes à tort et à travers. Tel écuyer ou tel bourgeois ornait volontiers son écu d'une couronne de comte ou de marquis, et parfois les comtes et les marquis surmontaient les leurs d'une couronne de duc. Il suffit de parcourir l'excellent ouvrage de J. Guigard (l'*Armorial du Bibliophile*) pour voir que les plats des livres des amateurs du XVIII[e] siècle sont ornés fréquemment de couronnes fantaisistes. Si certains conseillers au Parlement surmontaient modestement leurs écus de simples casques de profil, beaucoup d'autres ne craignaient pas de les orner des couronnes à perles des comtes ou de celles à feuilles d'aches et à perles des marquis.

Les gentilshommes réellement titrés prenaient parfois la couronne supérieure à celle à laquelle ils avaient droit ; ainsi le marquis d'Entragues surmontait son écu de la couronne de duc (p. 171), il en était de même du marquis d'Herbaut (p. 185), du marquis d'Epinay Saint-Luc (p. 205) ; le comte d'Estaing prenait la couronne de marquis (p. 206), le comte de Malagotti également (p. 84), etc.

Les livres de M[me] de Maintenon portaient indifféremment la couronne de duc (p. 85) ou celle de marquis (p. 86), et les livres du comte de Mirabeau, le grand orateur, sont timbrés de la couronne de marquis.

Nous ne multiplierons pas ces citations, ce qui nous entraînerait trop loin. Cependant nous ajouterons que les livres de Jeanne Vaubernier, comtesse du Barry, portaient une marque dont le fer était surmonté d'une couronne de duc (Guigard, p. 188).

Toutes ces usurpations étaient d'ailleurs parfaitement tolérées et il était toujours facile, quand elles étaient critiquées, d'en reporter la responsabilité à l'ignorance du graveur des fers.

Fig. 84. — La figure est incomplète; le baton péri en bande des Bourdon-Condé est de gueules, et il eut fallu y tracer quelques traits verticaux que nous engageons à y ajouter.

Fig. 100. — Nous avons chargé l'écu de 3 fusées d'azur, en nous conformant au texte de M. de Troussures. Plusieurs auteurs mettent des *fumées* au-dessus de la montagne, qui

est évidemment un volcan. C'est ainsi que les armes des Héricart de Thury sont dessinées dans la généalogie de la famille Guillebon et dans l'armorial de Dubuisson, t. Ier, p. 185.

Fig, 106. — Suivant le texte de M. de Troussures, nous avons placé en chef deux *quintefeuilles d'or,* sur le blason des Le Lièvre de la Grange. M. le marquis de Luppé, dont l'électeur de 1789 était le grand'oncle, affirme que ce doit être deux *roses d'argent.* D'après l'Armorial de Dubuisson (T. Ier, p. 209, ce serait bien des *quintefeuilles*, mais d'*argent*. D'un autre côté, le blason héraldique de Gheuzy, p. 252, fig. 784, accompagne le chevron de deux *roses d'argent.* Voilà bien des contradictions. Cependant, pour appuyer l'opinion de M. de Luppé, nous devons ajouter que l'Armorial de Vigor donne. pour Jean Le Lièvre, avocat général au Parlement, sous François Ier : « d'azur, au chevron d'or, à deux *roses d'argeant* « mises au cap, à l'*aigle d'empyre esployé* du mesme à la « pointe ».

Et enfin, dans une généalogie de la maison Le Lièvre, dressée en 1825 par M. de Courchamps, ces armes sont ainsi blasonnées : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux « *roses d'argent* en chef, et d'une *aigle à deux têtes*, au vol « abaissé, du même, en pointe de l'écu ».

Nous ferons remarquer, à propos de ces deux dernières citations, qu'à 200 ans d'intervalle, l'aigle des Le Lièvre est blasonnée, tantôt *aigle d'empyre*, tantôt *aigle à deux têtes*, et non pas simplement *aigle éployée.*

Fig. 109. — Nous avons dessiné deux têtes de More de sable, quoique certains pensent qu'elles doivent être d'argent, puisque le champ est d'azur, et qu'on ne peut mettre couleur sur couleur. Les nègres blancs sont assez rares, cependant il s'en trouve un exemple dans Paillot. Si nous ne nous sommes pas incliné devant cette opinion, c'est que le texte de M. de Troussures indique que ces têtes sont tortillées d'argent, et que naturellement elles ne pouvaient être du même métal que le tortil. Il nous a semblé d'ailleurs que le *sable*, ou *noir*, étant la couleur naturelle ou *carnation* des nègres, l'obligation de ne pas mettre couleur sur couleur ne s'imposait pas. Ce qui nous a confirmé dans cette idée, c'est que sur les armes des Pasquier, de l'Armorial de Dubuisson

(T. II, p. 43), les têtes de More sont bien de sable, et qu'il en est de même dans le blason héraldique de Gheuzy pour les Franclieu, qui ont les mêmes armes que les Pasquier, et où figurent également deux têtes de More de *sable,* p. 254, fig. 680.

Sur le plat d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, les armes de Nicolas Moreau, à la fin du XVI[e] siècle, sont d'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 têtes de More de *sable* tortillées d'argent. Voici, nous le croyons, ce qui suffit pour justifier notre figure.

Fig. 110. — Nous avons suivi exactement le texte de M. de Troussures pour le blason du marquis de Villette qui est : d'*azur*, *au portail antique à 3 tours d'or*. Cependant, dans l'Armorial du Bibliophile, on voit que les armes de ce singulier marquis, l'adorateur de Voltaire, imprimées sur le plat des livres de sa bibliothèque étaient d'*azur*, *à six tours d'argent posées 3, 2 et 1* (J. Guigard, p. 239). Mais la noblesse de M. de Villette, achetée à beaux deniers comptants par son père, était si récente, qu'il ne savait peut-être pas exactement lui-même quelles étaient ses armoiries.

Fig. 150. — Nous avons fait mouvoir le dextrochère du flanc senestre de l'écu ; plusieurs personnes croient qu'il doit saillir du flanc droit. Le dextrochère est le bras droit, on le distingue d'après la position de la main ; quand il sort du flanc senestre, c'est l'intérieur de la main que l'on voit, et s'il part du dextre, c'est le dos de la main. Comme il est d'habitude, quand il n'y a pas d'indication contraire, nous l'avons donc fait mouvoir du flanc senestre.

Fig. 97. — Nous avons dessiné les armoiries des de Grasse comme les a décrites M. de Troussures. Ce sont bien celles de la famille, quoiqu'il arrive bien souvent qu'on les écartèle de Foix et de Béarn, de Navarre, de Sicile et d'Evreux, en chargeant le tout de leurs armes propres. Notre dessin indique bien le lion vilené de gueules, mais nous ne nous permettrons pas d'insister sur cette particularité du lion des de Grasse.

Après ces diverses observations et errata, nous nous permettrons d'ajouter quelques considérations sur le dessin des figures ou meubles des écus.

Au XIVe siècle, les blasons ne portaient bien souvent que des figures exclusivement héraldiques : partitions, pièces honorables des deux ordres ou meubles simples : les animaux y étaient plus rares.

Si nous nous reportons à l'excellente histoire de la châtellenie de Milly, par M. l'abbé Renet, qui donne les armoiries des fiefs et arrière-fiefs de ce domaine, extraites du grand dénombrement que Pierre de Bourbon fit faire, en 1373, pour le comté de Clermont, nous verrons que, sur 191 blasons, 34 seulement portent des figures d'animaux dont 11 lions, 13 écus chargés de merlettes, 1 léopard, 1 chien et 1 dragon, mais pas une seule aigle. Parmi ces armoiries se trouvent celles de 20 roturiers, tenanciers de la châtellenie ; les meubles qui les chargent n'ont aucun caractère héraldique ; ce sont des figures se rapportant à la profession qu'exerçaient ces tenanciers : équerres et marteaux, faux, fers à cheval, entrées de four, barils, haches, dés à coudre, crocs, etc. Les armoiries, comme le dit M. de Troussures dans le préambule de son travail, ne sont donc pas une preuve de noblesse. Pour les roturiers, elles remplaçaient, dans les actes, les signatures qu'ils ne pouvaient donner, étant illettrés. Le fameux édit de novembre 1696, sous prétexte de réglementer les armoiries, n'était, en réalité, qu'une mesure de fiscalité, et l'on sait les abus qui en sont résultés. Les registres qui en ont été la conséquence n'ont pas été complétés pour tout le royaume, et l'on n'ignore pas que, si un certain nombre de nobles ont dédaigné de faire enregistrer leurs armoiries, les roturiers ne se refusaient pas à payer la taxe, bien au contraire. C'est pour cette raison que, dans ces registres, comme le dit M. de Troussures, les armoiries de ces derniers sont bien plus nombreuses que celles de la noblesse véritable.

A propos des blasons de la châtellenie de Milly, nous ferons remarquer cette particularité : c'est que sur les 191 écus, on ne voit aucun chevron, pièce qui devint si commune aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Nous n'avons pas l'intention de faire voir les modifications survenues depuis le XIIe siècle dans un grand nombre de pièces héraldiques, nous nous bornerons seulement à nous occuper d'une seule figure : le lion qui, avec l'aigle, est l'animal par excellence du blason.

Aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, les animaux étaient dessinés suivant certaines formes conventionnelles, qui s'éloignaient beaucoup de leur véritable aspect, mais ce n'était pas sans motifs qu'on les avait choisies.

Les différentes figures qui couvraient l'écu, ou les vêtements des chevaliers, devaient être vues de loin : il était, dès lors, indispensable qu'elles fussent accentuées. Si les membres et autres parties des animaux n'eussent pas été très détachées, si leurs mouvements n'eussent pas été fort accusés, exagérés même, ces figures, à une certaine distance, devenaient confuses et ne se présentaient que comme une masse informe.

Mais, à partir du milieu du XVIe siècle, le dessin des animaux, et surtout du lion, a perdu ces formes primitives et rationnelles ; il s'est amolli en quelque sorte, il a cherché à se rapprocher davantage des formes de la nature. On a voulu lui donner beaucoup plus de la physionomie réelle de l'animal en oubliant que le dessin héraldique est un art conventionnel, et que ces procédés étaient contraires à ses principes réels.

Est-ce à dire cependant que les lions des livres de blasons des XVIIe et XVIIIe siècles sont bien la représentation du roi des animaux ? Pas le moins du monde. La crinière et la tête sont devenues plus massives ; mais tantôt les lions de cette époque ressemblent à de grands danois, tantôt ils paraissent comme de gros caniches portant perruque comme le Roi-Soleil.

De nos jours, les peintres héraldistes et les graveurs de cachets se sont divisés en deux écoles ; les uns conservant les formes adoptées dans les deux derniers siècles en les améliorant par un dessin plus soigné, plus naturaliste surtout ; les autres, au contraire, adoptant, en les exagérant, les traits suivis au Moyen-Age, mais en ajoutant à la queue et aux pattes du lion des fleurons et des appendices ornementaux de toutes sortes. Les uns et les autres peuvent avoir tort. En effet, s'il s'agit de dessiner le lion de l'écu d'un gentilhomme dont la noblesse est antérieure au XVIe siècle : il n'y a aucun inconvénient à lui donner la forme primitive, en la surchar-

geant même, suivant la fantaisie de l'artiste, de toutes les floritures et les fleurons de bon goût que son imagination lui inspirera, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas exagération.

Si, au contraire, il s'agit des lions d'un noble de création plus récente; d'un conseiller au Parlement, d'un financier, d'un secrétaire du roi, anobli depuis Louis XIII, et dont les armoiries sont relativement récentes, il serait souverainement ridicule de donner à ce lion, soit la forme archaïque plus ou moins authentique des blasons de la salle des Croisades, soit celles plus rationnelles, plus artistiques, et plus réellement héraldiques que Viollet-le-Duc a dessinées dans son Dictionnaire d'Architecture.

Ce qu'il faut éviter surtout, comme le font certains graveurs, c'est de faire retomber la houppe de la queue de l'animal en dehors comme pour le léopard; la houppe du lion doit toujours être du côté du dos.

Ce n'est que dans le cas où le lion est blasonné avec une *queue léopardée* qu'on peut faire retomber la houppe au dehors.

Nous avons réuni les figures des lions héraldiques de plusieurs époques dans les planches ci-contre, dont nous allons donner la légende :

PLANCHES XVII & XVIII

1. — Lion des armoiries d'Astanove de Fezensac, dans la salle des Croisades (1re croisade).

2. — Lion des armes de Jacques de Saulx, même galerie (7e croisade). — Il est à croire que les peintres de cette curieuse galerie se sont appuyés sur des documents certains et authentiques. Cependant entre la 1re et la 7e croisade il y a un intervalle de 150 ans, et néanmoins les deux lions ont, à peu de choses près, la même figure et la même attitude.

3. — Lion suédois du XIVe siècle, d'après le cachet d'un maréchal de Suède.

4. — Lion de l'écu de Barrau de Muratel (XIIIe siècle), d'après l'ouvrage de Gheuzy.

5. — Lion du type flamand (XVe siècle). La queue est liée, avec fleurons et houppes aux pattes.

6. — Lion de l'écu de Berghes-Saint-Vinoc, d'après le peintre Bouton. C'est aussi un lion flamand très ornementé et fleuronné.

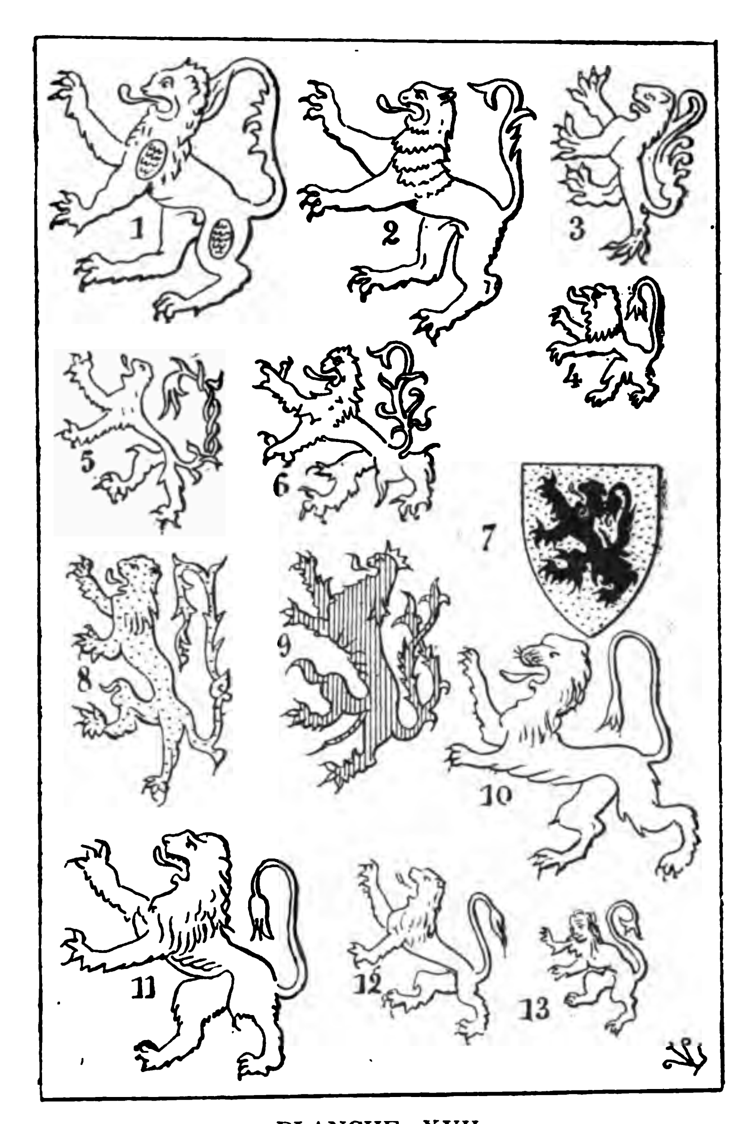


PLANCHE XVII

7. — Lion de Flandres (d'or au lion de sable), d'après les tapisseries et drapeaux conservés à Berne et provenant de la tente de Charles le Téméraire prise après la bataille de Granson (xve siècle).

8. — Lion de Brabant, sur la même tapisserie.

9. — Lion de Limbourg, sur la même tapisserie, à queue contournée et en spirale.

10. — Lion, d'après Pierre Paillot, 1661 (la vraye et parfaite Science des Armoiries). Toutes les ornementations des siècles précédents ont disparu. Le dessinateur a la prétention de produire un animal se rapprochant davantage du véritable lion, quoiqu'il ne lui ressemble guère, tout en perdant sa physionomie héraldique.

11. — Lion de Vulson de la Colombière, 1669 (la Science héroïque). C'est aussi l'abandon des traditions anciennes, mais il faut reconnaître qu'en général les figures de cet ouvrage sont dessinées avec beaucoup plus de goût que celles du précédent.

12. — Lion de certains peintres héraldistes modernes. Pourquoi la houppe est-elle en dehors?

13. — Lion d'un ancien écu du royaume de Norvège (xve siècle). L'animal a un peu l'attitude d'un singe, et la queue est également tournée en dehors.

14-15. — Lion de graveurs héraldistes modernes; les queues sont également tournées contrairement à la règle. Le lion n° 15 se rapproche beaucoup de la forme réelle de l'animal.

16. — Lion héraldique, d'après le Dictionnaire de Viollet-le-Duc (Art. Armoiries, t. Ier).

17. — Autre lion d'un peintre héraldiste moderne dont la figure cherche à s'inspirer de la forme spéciale du lion du xve siècle.

18. — Lion au naturel et au repos permettant de faire des comparaisons entre les divers lions héraldiques qui précèdent, et la figure exacte de l'animal.

---

(1) Pour les nos 7 à 13 inclus, se reporter à la page 687.

(Note de l'auteur.)

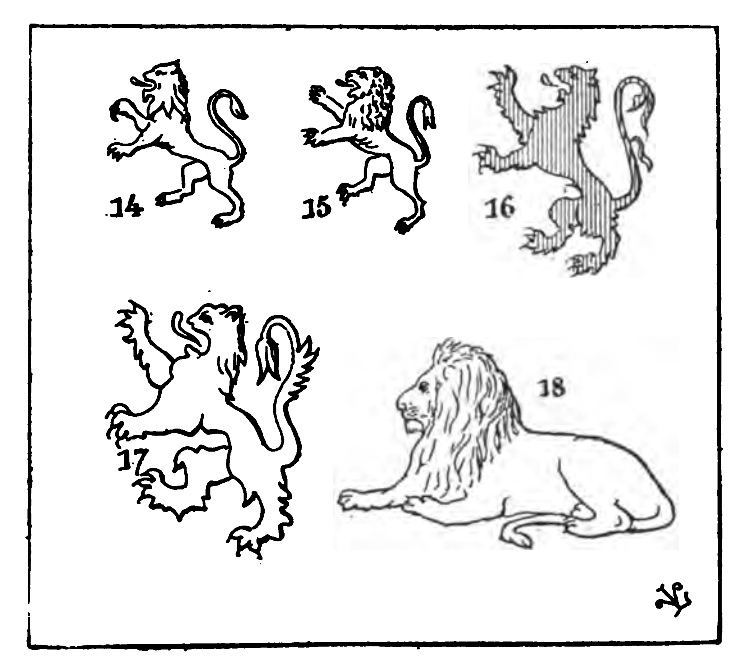


PLANCHE XVIII

Ces deux planches et leurs légendes terminent notre petit travail, et nous nous arrêtons ici pour ne pas abuser de la bienveillance qu'a eue la Société Académique de nous permettre de joindre un complément graphique à l'étude de M. de Troussures.

VICTOR LHUILLIER.

ERRATUM. — Fig. 96 : Le dessin figure une fasce aux 2e et 3e quartiers de l'écu au lieu de la bande qui doit les charger.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

DANS

la vallée de l'Aunette

Par une belle après-midi de printemps, dont le ciel n'est pas prodigue cette année, je me suis mis en route, sous la direction d'un excellent guide, notre aimable collègue M. Molle.

Le chemin de fer nous conduit à *Boutencourt*. Un bout de chemin à pied, une côte à descendre, et nous sommes dans le village, tout ensoleillé, plein de lumière et de verdure.

Le vieux cimetière qui entoure l'église a conservé son ancienne croix en pierre, œuvre du XVIe siècle, qu'il importe de signaler. L'église offre peu d'intérêt.

Nous nous bornerons à parler du rétable. Nous ne le donnons point comme une œuvre d'art. Il date du XVIIe siècle et il a les qualités et les défauts du style de l'époque. Il faut le reconnaître, il est décoratif, puis il a l'avantage d'avoir son acte de naissance en règle.

Il a été découvert par M. l'abbé Favier, curé de la paroisse, dans les archives communales, et, avec une obligeance dont nous tenons à le remercier, il a bien voulu nous en donner une copie.

« 1701 : Le vingt-et-un de may, veille de la feste de la Trés « Sainte Trinité, a esté placé le contretable du grand autel « de l'église de Boutencourt, avec le tabernacle, les figures « et le tableau, le tout donné à l'église.

« La contretable faicte à Gisors par Maistre François Guillou, « menuisier du dit lieu.

« Les figures par Mr Goujon, maistre sculpteur dans la Rouge-Mare (1), à Rouen.

« Le tabernacle par Mr Poullier, maistre menuisier et « sculpteur dans la Poissonnerie à Rouen ; et le tableau par « Mr Loger, peintre demeurant dans le collège du pays. »

Le tableau qui est au centre représente la crucifixion. On distingue, au premier plan, Longin qui donne le coup de lance. La tradition en fait une copie de Van-Dyck. Les deux statues sont en bois ; elles mesurent 1m 90. Toutes les deux paraissent représenter saint Jean-Baptiste. Ce rétable fut placé sous l'administration de M. l'abbé Michel Pothard. (Note de M. l'abbé Favier.)

L'œuvre parut merveilleuse en son temps. Elle excitait l'admiration de l'archidiacre de Rouen (2).

Voici en effet les lignes qu'il a consignées sur le registre de la paroisse, au cours de sa visite :

« Le 26 octobre 1702, dans notre visite de Boutencourt, nous, « archidiacre et chanoine de la primatiale de Rouen, avons « vu la contretable fait dans l'église et l'avons reconnu être « une des plus belles constructions qui soient dans le « vicariat. »

« Ont signé :

« Papavoine de Canapouille,
« Gamel, doyen de Chaumont,
« Louis Jorrel, trésorier,

---

(1) La place Rouge-Mare existe encore. Elle est ainsi nommée parce qu'elle occupe en partie le lieu où Richard Ier, duc de Normandie, fit éprouver, en 949, une sanglante défaite à Othon, empereur d'Allemagne, à Louis IV, roi de France et à Arnould, comte de Flandre, coalisés contre lui.

(2) Boutencourt, avant la Révolution, faisait partie du diocèse de Rouen, archidiaconé du Vexin français, doyenné de Chaumont. La cure était à la collation du Chapitre de Rouen.

La nef est voûtée en bois ; sur la sablière on lit : *mil cinq cent six*, date de l'agrandissement de l'église.

Notre seconde étape fut à *Enencourt-Léage*. L'église est sans caractère. Ce qui en fait l'originalité, c'est que la route passe sous le sanctuaire ; une inégalité de terrain est cause de cette singularité. L'exemple est rare ; nous pouvons cependant signaler une disposition semblable à Triel (1) (Seine-et-Oise). Au-dessus de la clef de voûte de l'arcade (nord) se trouve un écusson (2) armorié portant le millésime MCXI.

A l'intérieur de l'édifice, notons un tableau, en forme de tryptique, représentant la dation du Rosaire par la sainte Vierge à saint Dominique et à sainte Thérèse.

Sur les volets sont peints à l'intérieur, d'un côté, sainte Geneviève avec son cierge, qui est son attribut ordinaire. On sait que le démon se plaisait à le souffler, tandis qu'un ange le rallumait ; au-dessous, sujet assez rare à cette époque, l'effigie de saint Joseph (3). L'inscription qui l'accompagne ne permet aucun doute.

De l'autre côté, l'artiste a représenté saint Pierre et sainte Catherine.

La *predella* est consacrée à saint Jean-Baptiste. On y voit successivement sa prédication dans le désert ; le saint occupe une chaire rustique ; le baptême de Notre-Seigneur et la décollation du saint.

Mais ce qui attire surtout l'attention dans l'église d'Enencourt, c'est la croix de procession. La hampe est moderne. La croix date du XVIe siècle. Elle provient, dit-on, de l'abbaye de Gomerfontaine, aujourd'hui détruite. L'âme est en bois recouvert de plaques d'argent estampé. Les feuilles de revêtement sont ornées de rinceaux. Les extrémités sont découpées en forme de trèfle et rehaussées d'émaux. Ils représentent les symboles des quatre évangélistes. Ils sont nimbés

(1) Il en était de même à l'église Saint-Pierre de Pontoise (Seine-et-Oise), aujourd'hui détruite. Cf. Taillepied : *Antiquités de la ville de Pontoise*.

(2) Ce sont sans doute les armoiries de la famille de Fouilleuse à qui appartenait la seigneurie d'Enencourt.

(3) Ce n'est guère qu'au XVIIIe siècle que la figure de saint Joseph isolé commence à devenir fréquente.

comme les saints personnages qu'ils figurent. Cela est assez fréquent en iconographie

Le Christ a les pieds percés par un seul clou. C'est seulement dans les crucifix d'une haute antiquité et antérieurs au XIII[e] siècle que le Christ est percé de quatre clous.

Au revers, les symboles des évangélistes figurent de nouveau; ils ne sont plus un hors-d'œuvre, mais simplement la prolongation de la plaque d'argent repoussé. Ils sont dorés et inscrits dans un quadrilobe. Au centre, à l'intersection des bras, il y a un émail représentant une *Pieta.* Cette croix constitue un objet intéressant. Nous voudrions la voir mieux garantie contre les déprédations possibles (1).

Le cimetière, à côté de l'église, possède une croix centrale du XVI[e] siècle, qui est fort élégante. Les extrémités des bras sont évidées, une d'elles malheureusement est brisée. Sur le fût on voit les saintes Femmes, et, au revers, la sainte Vierge adossée au Christ, comme cela se rencontre fréquemment, jusqu'au XVIII[e] siècle.

Peu de jours après notre excursion à Enencourt, nous trouvant à Rouen, nous avons remarqué au musée des antiquités une croix qui lui est semblable ; le fût est également décoré de personnages ; au-dessous du Christ on voit saint Quentin, reconnaissable aux clous enfoncés dans ses épaules.

D'Enencourt-Léage, il faut aller jusqu'à *Trie-la-Ville* d'une seule haleine ; c'est un bon ruban de route, il paraîtrait un peu long, n'était le clocher de l'église qui se dessine à l'horizon et qui donne courage.

L'église de *Trie-la-Ville* ne devait être à l'origine qu'une chapelle seigneuriale reconstruite au XVI[e] siècle ; cette particularité explique l'absence du chemin de ronde autour de l'église ; la chapelle de la sainte Vierge, encore à l'usage du château est enclavée dans le parc et percée d'une porte qui permet aux châtelains d'entrer directement dans l'église.

---

(1) Nous avons vu à Feuguerolles (Eure) une croix de procession qui n'est pas sans analogie avec celle d'Enencourt. Les branches sont également ornées d'émaux représentant les symboles des évangélistes. Au revers, au lieu d'une *Pieta*, c'est un *Christ* en majesté, tenant le globe du monde, sommé d'une croix.

Le chœur est la partie la plus ancienne. Il se termine en cul de four.

La voûte de l'avant-chœur est une voûte d'arêtes, à nervures croisées, à plein cintre et composée d'un gros tore orné de deux petits tores chevronnés et opposés. Nous retrouvons la même disposition aux voûtes de la salle qui surmonte le narthex à Saint-Leu-d'Esserent. Cette partie de l'édifice a été naguères l'objet d'une restauration complète.

Il n'y a qu'une chapelle, c'est celle dont nous avons déjà parlé. Une fenêtre à divisions flamboyantes surmonte l'autel. A la partie supérieure du remplage on voit quelques fragments de vitraux. Ils représentent la transfiguration de Notre Seigneur.

Un joli sentier verdoyant entre une haie et le saut de loup qui borde le parc conduit à Trie-Château. Il faut au passage jeter un coup d'œil sur le château. C'est un bâtiment sans intérêt, mais accosté de l'église et d'un bouquet de verdure, il forme un gracieux tableau. Nous les recommandons aux artistes et aux photographes.

Après quelques instants de marche, nous arrivons à *Trie-Château.* L'heure tardive ne nous permet pas d'aller voir le dolmen. Après une halte au presbytère, où un accueil hospitalier fait oublier les fatigues de la route, il nous reste juste le temps de jeter un coup d'œil à l'église et à l'ancien auditoire, aujourd'hui la mairie.

La partie la plus intéressante de l'église est sa façade (1), où le roman fleuri semble avoir épuisé toute sa luxuriante fécondité. Les colonnes ont leurs fûts décorés d'arabesques, de dessins variés, de personnages. On l'a souvent comparée au portail de Saint-Etienne. Il y a en effet plus d'une analogie. A noter aussi les trois arcades romanes qui sont au bas de la nef. Elles sont les restes d'un narthex qui précédait la nef, aujourd'hui un peu longue. Au point de vue de la flore murale, la façade de Trie-Château mériterait une étude

---

(1) Elle a été restaurée en 1860 avec beaucoup de talent et de conscience par M. Vaudremer.

spéciale (1). Il faudrait pour cela du temps et un archéologue doublé d'un botaniste. Espérons que le temps, ce précieux facteur, se trouvera un jour ; quant au second, notre docte Société ne sera pas embarrassée pour le trouver. Nous croyons savoir qu'un collègue, qui a fait ses preuves, prépare une monographie de l'église.

L'auditoire, aujourd'hui la mairie, est bien dégradé. C'est chose fort regrettable, car il est un des rares monuments civils du XVIe siècle, conservés dans le nord de la France ; on y remarque deux fenêtres géminées d'un bon style (2).

En regagnant la gare, nous apercevons les restes du château qui eut son heure de célébrité dans l'histoire. Il rappelle le souvenir d'Anne-Geneviève de Bourbon qui l'habita, et celui de Jean-Jacques Rousseau, à qui le prince de Conti offrit l'hospitalité de 1767 à 1778. La tradition veut qu'il y ait écrit plusieurs chapitres de son fameux livre des *Confessions*.

Une seconde et rapide promenade nous a permis de visiter l'église du Vaumain (3), qui appartient à la même région. Malgré ses dimensions exiguës et son humble extérieur, elle mérite une visite. Elle est précédée d'un porche, qui était autrefois l'annexe obligée de toute église. Elle en formait un prolongement aux jours d'affluence. Des bancs disposés de chaque côté permettaient de s'asseoir. C'était le refuge privilégié des hommes, où, à l'issue de l'office, ils discutaient la politique du village. Quelques-uns de ces porches sont parfois remarquables. Nous en avons noté plusieurs dans l'Eure. Citons seulement ceux de Notre-Dame de l'Isle et Marcilly-la-Campagne.

---

(1) La façade de l'église de Trie-Château a déjà été l'objet d'une description par notre Secrétaire général, M. le chanoine Pihan. Cf. mon. Hist. dans l'Oise, p. 112.

(2) La mairie de Trie et une tour du château ont été reproduites en héliogravure à l'occasion de l'excursion de la Société de Pontoise, en 1884, dans une plaquette imprimée chez Amédée Paris, à Pontoise.

(3) Cf. Le Vaumain : Notice hist. et arch., par M Barré, membre de la Soc. acad., t. IX, p. 712 et suiv.

Plus modeste est celui du Vaumain. Néanmoins il importe de le noter, et surtout de le conserver.

L'intérieur offre plusieurs particularités dignes d'attention. Ce sont les fonts baptismaux en forme de carène de navire, forme assez fréquente aux xve et xvie siècles.

Nous en pouvons citer de semblables à Boran, Chambly, Saint-Maximin, Champagne (Seine-et-Oise). Malheureusement ceux du Vaumain sont enfermés dans un lambris qui a été placé au détriment de la cuve.

La tribune offre des restes d'une ancienne boiserie sculptée où l'on distingue des médaillons avec figures, motifs chers à la Renaissance, une guirlande de chardons aux feuilles déchiquetées, une guirlande de raisins et de feuilles de vigne.

La nef a une voûte en bois assez bien conservée ; à la sablière on remarque quelques têtes, un trophée d'épées, ou de simples moulures

Dans les bras de la croix, signalons deux autels avec lambris à rouleaux et traceries séparés par des contreforts à spirales ou ornés d'imbrications. L'un d'eux a conservé un dais d'autel à voussure de forme élégante. Autrefois, par respect pour les saints mystères, non-seulement le maître-autel, mais même les autels secondaires avaient toujours un dais. Nous en avons vu de semblables à Berville (Seine-et-Oise), Villiers-sous-Grès (Seine-et-Marne).

Mais la pièce importante de l'église du Vaumain est, sans contredit, son rétable de la Passion. Avant de le décrire, consignons, sous toutes réserves, une tradition locale que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Favier, curé de Boutencourt, qui dessert le Vaumain. D'après cette tradition, le rétable viendrait de l'église de Chaumont. Les seigneurs du Vaumain l'auraient reçu en échange d'un buffet d'orgue. L'histoire est ingénieuse, mais malheureusement ne repose sur aucune preuve.

Est-il certain, d'ailleurs, que la petite église du Vaumain ait jamais possédé un orgue ?

Quant au rétable, d'où qu'il vienne, il est digne d'intérêt.

On peut faire une étude comparative avec son voisin de La Bosse, avec ceux de Marissel, Airion, Rochy-Condé, et dans

d'autres parties du département, Maignelay, Bury, Thourotte, Sérifontaine, Haudivillers et Lafraye.

Le rétable du Vaumain est plus petit et comporte peu de scènes. Au centre, comme de coutume, la crucifixion occupe un compartiment plus élevé. La scène est très mouvementée. Le Christ est entouré par des anges qui recueillent son sang dans des calices, comme à Marissel. Un d'eux tient deux calices, un calice pour la plaie de la main, l'autre pour la plaie du côté; malheureusement cet ange a été déplacé et mis à rebours, son geste est aujourd'hui un contre-sens. Au côté du Christ sont les larrons traditionnels; au-dessus de la la croix de Dismas le mauvais larron, on voit un démon prêt à prendre son âme; au-dessus de Gestas, le bon larron, il y avait un ange qui a disparu. Nous avons surpris le même détail au magnifique rétable de Thourotte (1). Au pied de la croix, à demi cachée par les cavaliers, une femme embrasse l'arbre sacré, sans doute Marie-Madeleine. Au-dessous du crucifiement on voit un groupe de saintes Femmes, et à côté d'elles une scène qui ne nous paraît pas à sa place : c'est saint Pierre coupant l'oreille à Malchus; d'une main il brandit son épée, de l'autre il tient le patient par le menton afin d'être plus sûr de son coup. Nous avons noté la même attitude dans le rétable de Sérifontaine.

En allant de droite à gauche, par rapport au spectateur, voici les scènes représentées : 1° le prétoire ; le Christ au milieu de nombreux bourreaux qui le frappent, lui crachent au visage et l'accablent d'injures ; 2° le portement de croix : le Christ tombe sous le poids de son fardeau.

De l'autre côté du panneau central deux scènes sont représentées : 1° le *spasimo*, ou la Vierge défaillante au pied de la croix : le Christ est déjà descendu ; la croix est vide, et Marie s'évanouit entre les bras des saintes Femmes qui la soutiennent; 2° l'ensevelissement du Christ par Joseph d'Arimathie et Nicodème.

Sans avoir la valeur artistique des beaux rétables de Thourotte, de Maignelay ou de Marissel celui du Vaumain n'est

(1) Nous en avons fait une description complète qui doit paraître dans les Mémoires de la Société académique de Compiègne.

pas à dédaigner; il y a de la vie dans les personnages. Ils ont été autrefois rehaussés de peintures et de dorures aujourd'hui bien ternies.

Des dais de style flamboyant couronnent les scènes que nous venons de décrire sommairement. Au-dessous du rétable, et formant *predella*, il y a deux peintures sur bois. Nous ne serions pas surpris qu'elles proviennent des volets qui devaient clore autrefois le rétable. L'une représente le sacrifice d'Abraham; l'autre l'épisode de Melchisedech et d'Abraham (1). Le patriarche victorieux, chargé des dépouilles ennemies, se présente devant Melchisedech, prêtre, roi de Salem, qui, offrant le pain et le vin, symbole de l'Eucharistie, le bénit au nom du Seigneur. Ces deux sujets, on le voit, conviennent bien à l'autel où Jésus, le vrai prêtre, s'offre et s'immole. Rappelons que la scène de Melchisedech est également représentée dans un curieux tableau sur bois (XVII[e] siècle) à Saint-Jacques de Compiègne et dans un des cartouches du magnifique dais de procession de Saint-Etienne de Beauvais.

Enfin, pour être complet, notons le Christ à l'arc triomphal, selon l'usage ancien, auquel on a bien eu tort de renoncer. A ses côtés sont la sainte Vierge et saint Jean. Ce groupe est supporté par un cul-de-lampe sur lequel se détache un écusson armorié tenu par deux anges. Les armoiries ne sont pas nettes, et nous n'avons pu les identifier.

Nous avons commencé par les localités les plus éloignées.

Dans une dernière promenade, nous avons visité la vallée à la source de l'Aunette. Elle commence à couler à *La Bosse.* Notre collègue, M. Barré a donné une Notice historique sur cette paroisse dans les Mémoires de la Société (2). Nous nous sommes attachés particulièrement à la partie descriptive, et nous éviterons ainsi les redites.

---

(1) M. Müller nous signale un vitrail du XVI[e] siècle qui décorait autrefois la demeure du capitaine Sarrazin à Senlis. Il représente le même sujet. Dans le lointain on aperçoit des Druides. Que signifie leur présence?

(2) Tome IX, p. 157 et suiv.

Comme au Vaumain, nous trouvons un porche, mais plus beau et plus riche que son voisin. Il date de la Renaissance. L'entablement est orné de têtes sculptées et d'arabesques; au-dessous une rangée d'oves. Aux deux poinçons une statue de saint Pierre et de saint Barthélemy ; à la clef de voûte est un ange tenant un écu armorié, sans doute celui de Pierre du Bec de Wardes, qui tenait alors la seigneurie par Louise de Chantelou. De chaque côté de la porte sont deux colonnes avec chapiteaux de style Renaissance.

La nef a conservé une belle voûte en bois dont les entraits sont terminés par des têtes de guivres, motifs que nous rencontrons souvent, par exemple à Amblainville. A la sablière apparaissent des têtes de personnages couronnés.

Une pierre encastrée dans le mur, du côté droit du chœur, sous l'arc triomphal, nous donne la date de la dédicace de l'église faite en 1518 par « levesque de Vience » (1). Elle a été relevée par M. Barré dans sa Notice. Elle porte : Vreuls. C'est une mauvaise leçon que nous devons rectifier.

Dans la chapelle latérale, dédiée autrefois à saint Lucien, aujourd'hui à saint Joseph, se trouve la pierre tombale d'Hélène d'O, femme de René du Bec de Wardes, seigneur de La Bosse, décédée le 14 octobre 1613. L'inscription latine de la table et l'inscription française de l'encadrement ont été également relevées par notre collègue.

Nous nous bornerons à signaler : 1° le costume de la dame qui porte une robe ample et des manches bouffantes, selon la mode du temps ; 2° les écussons armoriés qui figurent aux angles de la pierre tombale. Ces armoiries sont celles des deux familles, à savoir : *mi-parti fuselé d'argent et de*

---

(1) Notre savant collègue M. Louis Regnier nous écrit à ce sujet : « Il s'agit de Nicolas de Coquinvilliers, religieux augustin, évêque *in partibus* de *Verience* (Very). vicaire général et suffragant du second cardinal d'Amboise qui consacra, le 11 novembre 1519, l'église d'Hardivilliers (V. Stat. monum. du cant. de Chaumont, tom. IV, p 24). Ce prélat mourut le 6 janvier 1531 et fut inhumé au couvent des Augustins de Rouen. Son épitaphe, publiée par Farin (Hist. de la ville de Rouen, 1710), le qualifie *episcopus Veriensis*. De cette forme latine est née la forme française *Verience*. »

gueules qui est de Wardes, et mi-parti d'hermines au chef denteié ou endenté de gueules qui est de la famille d'O.

Au fond du sanctuaire, au-dessus de l'autel, est une Passion en bois sculpté et doré justement renommée. Elle a plus d'un trait commun avec celle de Marissel. Nous les signalerons au cours de notre description.

La crucifixion, comme toujours, occupe la partie centrale. Auprès du Christ, comme à Marissel et au Vaumain, deux anges tiennent un calice pour recueillir le sang de l'auguste Victime. L'un des calices a disparu. Sur le devant de la scène, le *spasimo* de la Vierge qui est, à cette place, un contre-sens. L'artiste a oublié le texte formel de l'Evangile : *Stabat mater*. Un groupe de soldats et de saintes Femmes complètent la scène.

Au-dessous, comme à Marissel et à Maignelay, est représentée la mort de la sainte Vierge. Marie est couchée sur un grand lit, elle a les mains jointes ; dans la ruelle du lit se tiennent les apôtres. Saint Pierre asperge le corps d'eau bénite ; il tient le goupillon en main ; près de lui, le seau à eau bénite est accroché à la muraille. Le Christ se penche sur le corps de sa mère prêt à recevoir son âme avec son dernier soupir. Au premier plan deux apôtres sont à genoux devant un prie-Dieu à double versant ; l'un d'eux suit dans un livre les dernières prières. De chaque côté de la scène se dresse un portique, sous l'un se tient une sainte Femme ; sous l'autre deux personnages : une sainte Femme, l'apôtre saint Jean tenant en main la palme que lui a remise l'archange Gabriel pour être portée devant le cercueil de la sainte Vierge (1).

Les deux travées qui accompagnent le panneau central offrent trois tableaux comprenant une double scène : l'une en plein relief, l'autre en bas-reliefs au-dessus de la scène principale. Marissel nous offre une disposition semblable ; à Thourotte, les scènes secondaires sont disposées dans les dais ajourés ou dans les niches des contreforts de la partie architectonique du rétable. Voici l'ordre des scènes :

(1) Dans une miniature de Jean Fouquet : La *Mort de la Vierge*, au château de Chantilly, on voit saint Jean tenant d'une main la *palme*, de l'autre un cierge.

1re travée : 1° En haut, l'agonie au jardin des Oliviers. Le Sauveur est à genoux dans un enclos fermé par une palissade ; une porte avec son toit rustique donne accès au jardin ; près d'elle se tient un groupe de soldats. Au dessous, la scène principale représente le baiser de Judas. Au premier plan saint Pierre coupe l'oreille de Malchus qui est renversé à ses pieds.

2° En haut, le couronnement d'épines, qui comprend seulement trois ou quatre personnages. En bas, la flagellation. La scène est représentée selon la donnée ordinaire. Le Christ est attaché debout et reçoit sur ses épaules nues les coups de ses bourreaux.

3° En haut, Pilate se lave les mains. Un valet verse l'eau d'une aiguière sur les mains du juge. En bas, la scène du portement de croix. Jésus tombe sous le poids de l'instrument de son supplice. Dans le rétable de Marissel, les doubles scènes sont disposées dans le même ordre et traitées d'une façon presque identique.

IIe travée : En haut, ensevelissement du Christ. Nicodème et Joseph d'Arimathie déposent le corps du Sauveur dans le tombeau. En bas est représentée la descente de croix. Marie reçoit sur ses genoux le corps inanimé du Sauveur, saint Jean soutient les pieds de son divin Maître. Derrière, se tiennent les saintes Femmes et Joseph d'Arimathie portant des vases à parfums.

2° Descente de Jésus aux Limbes. Une gueule largement ouverte figure les Enfers où l'on aperçoit de petits personnages représentant les justes de l'Ancienne Loi, en particulier nos premiers parents délivrés par Jésus-Christ. Nous avons noté cette scène, également en petit tableau, à Marissel et à Thourotte. Au-dessous, la sépulture du Christ. C'est la répétition de la petite scène déjà décrite, mais sur une plus grande échelle et avec un plus grand nombre de personnages.

3° Apparition du Sauveur, d'abord à Marie-Madeleine. Le Christ tient une bêche à la main, détail qui rappelle l'erreur de Madeleine qui le prenait pour le jardinier de l'enclos ; 2° à saint Thomas qui est à genoux devant lui, repentant de son incrédulité. En-dessous, la scène émouvante de la Résurrection. Le Christ, le corps droit, demi-nu, les pieds légè-

rement au-dessus du sol, sort du tombeau près duquel sont les gardes couchés et endormis.

Le rétable de La Bosse ne repose pas immédiatement sur l'autel, il est supporté par une frise sculptée représentant deux scènes en mi-relief. La première, dont la *Légende dorée* nous donne l'explication, représente saint Barthélemy, patron de la paroisse, chassant le démon du corps d'une idole qui se brise. La foule se précipite vers le saint avec enthousiasme. La seconde scène est celle du martyre de saint Barthélemy. Astyage, roi d'Arménie, assis sur son trône, condamne le saint à mort. Celui-ci à genoux courbe la tête, tandis que le bourreau lève son glaive. On sait que saint Barthélemy fut écorché vif avant d'être décapité. C'est pour cela qu'on le représente avec un couteau à la main.

Il y avait autrefois à La Bosse une cérémonie analogue à celle du *feu Saint-Jean*. La veille de la fête, à la chute du jour, on se réunissait à l'église. On commençait *Complies* au chœur et tout en chantant les psaumes on se rendait à l'endroit désigné où le célébrant bénissait et allumait le feu. Nous avons assisté, il y a une trentaine d'années, à cette cérémonie aujourd'hui tombée en désuétude.

Nous ne pouvons terminer notre paragraphe sur La Bosse sans protester contre l'enlèvement du crucifix placé sur la muraille au-dessus de l'arcade entre la nef et le chœur. C'était l'usage constant au Moyen-Age. De son temps encore, saint Charles Borromée recommandait de placer « une croix avec l'image du Christ à l'arcade principale ou, si l'arcade est trop peu élevée, à la muraille placée au-dessus de l'arcade ». Avant de rompre avec les anciens usages, on ferait bien de s'instruire des règles établies. Mgr Baillès, évêque de Luçon, dans ses *Instructions synodales* données en 1850 prescrit de garder ou de rétablir le crucifix de l'arc triomphal. Si La Bosse eut appartenu au diocèse de Luçon, son ancien pasteur, plus fougueux qu'éclairé, aurait eu maille à partir avec l'autorité ecclésiastique.

Une visite à La Bosse, on le voit, n'est pas sans intérêt, sans parler du paysage qui est fort pittoresque. Des hauteurs qui dominent le pays nous jetons, en partant, un dernier regard sur cette gracieuse vallée, avec ses ondulations variées,

et, à l'horizon, toutes bleues et comme estompées, les collines où s'étagent les premiers taillis de la forêt de Thelle.

La Houssoye n'appartient pas à la vallée de l'Aunette, mais le village est si près de La Bosse que, volontiers, nous faisons une visite à son église. Elle en vaut la peine, non pas pour le monument qui est sans caractère (1), mais pour les belles stalles qui ornent le chœur. Elles proviennent de l'abbaye de Marcheroux, et datent du commencement du règne de Louis XV. Dans un cartouche de la frise et dans une coquille qui décore une miséricorde, on lit la date de *1716*. Elles sont d'un style excellent et d'une grande finesse d'exécution. Ces stalles, fort remarquables, se composent d'un lambris coupé par des colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens ; une frise, décorée d'arabesques et de cartouches, règne au-dessus du lambris. Dans l'un des cartouches on voit le monogramme du Christ, et dans un autre, qui lui fait face, le chiffre de Marie. Un entablement, supporté par des consoles, règne au-dessus des stalles.

La première stalle, en entrant, est plus richement ornée. C'était sans doute la stalle abbatiale. Le dossier est décoré de vases, de guirlandes, de pommes de pins, de chimères, habilement combinées. Ces motifs n'ont rien de religieux et conviendraient aussi bien à un salon, mais il faut rendre justice à leur faire exquis. Les parcloses et les accotoirs ont pour décoration des volutes et des feuilles d'acanthe. Quant aux miséricordes, les motifs sont peu variés La coquille revient souvent. On trouve aussi quelques têtes d'anges. Ils ont le défaut de l'époque et ressemblent à de petits amours. A la stalle abbatiale on voit deux têtes d'anges accouplées ; deux consoles avec guirlandes accompagnent cette stalle et lui donnent plus d'importance. Toutes ces boiseries sont couleur de chêne.

Au revers des stalles qui font retour d'équerre à l'entrée du chœur, sont adossés deux petits autels. A cet endroit le lambris a été peint en blanc et or. Les autels sont surmontés d'un fronton de fantaisie ; celui du côté de l'Evangile offre

(1) Elle a été reconstruite en 1753.

dans son tympan des branches d'olivier, et au-dessus une mitre et une crosse, insignes de l'abbé. De l'autre côté, le tympan est orné d'un bas-relief représentant saint Nicolas et les trois petits enfants dans le saloir.

L'église de La Houssoye est sous le patronage de saint Christophe qui est représenté jusqu'à quatre fois (1) : deux statues, un bas-relief à la cuve de la chaire et un vitrail moderne. Aucune de ces œuvres n'a de valeur artistique.

Nous passons devant le château bâti en 1775 et 1780. Il a l'aspect froid et monotone des constructions de cette époque.

L'excursion que nous avons faite aux environs de Beauvais, presque aux portes de la ville, nous a procuré de douces jouissances. Elle nous a démontré une fois de plus qu'il n'est pas nécessaire de voyager au loin pour trouver des choses intéressantes. Connaître le pays qu'on habite devrait être notre loi. La science y gagnerait des études intéressantes, et le patriotisme n'y perdrait pas non plus, car plus on connaît son pays, plus on l'aime.

L. MARSAUX.

---

(1) D'après les traditions du Moyen-Age, celui qui avait vu saint Christophe ne devait pas mourir dans la journée.

Christophorum videas, postea tutus eas.

Si les fidèles de La Houssoye ne voient pas saint Christophe, ce sera vraiment mauvaise volonté.

PROCÈS-VERBAL

DU

CINQUANTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Nous allons essayer de résumer ici les divers incidents qui ont signalé nos belles fêtes du Cinquantenaire de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

Ces fêtes ont été empreintes d'un tel cachet de confraternité que remercier l'ensemble des personnes qui y ont pris part, équivaut à un remerciement individuel. Il a été facile de constater une fois de plus comment l'étude des choses du passé ainsi que la recherche des problèmes de la science faites sans aucun esprit de parti peut grouper ainsi toute une collectivité de personnes appartenant aux différentes carrières libérales. Chacun, selon ses moyens, a su intéresser un voisin parfois complètement étranger à son genre d'études.

Il est inutile, nous croyons, de rappeler ici le programme des deux journées des 11 et 12 octobre, vous l'avez encore présent à la mémoire. En dehors des membres de notre Compagnie, une invitation a été adressée à toutes les Sociétés avec

lesquelles nous entretenons les relations d'échange de publications. Beaucoup de ces Sociétés nous ont envoyé des témoignages de sympathie ; d'autres ont délégué soit leur président, soit un de leurs membres pour les représenter à notre Cinquantenaire. Ce sont :

La *Société Française d'Archéologie* : M. le comte de Marsy, son président;

La *Société Française de Numismatique* : M. Bordeaux, son président;

La *Société des Antiquaires de Picardie* : MM. Guerlin, président; Pouyol de Fréchencourt, secrétaire; Janvier et Milvoye, membres;

La *Société d'Emulation d'Abbeville* : MM. Boucher de Crevecœur, vice-président; Henri Macqueron, secrétaire; Crusel, membre;

La *Société des Antiquaires de Normandie* : M. le comte de Marsy;

L'*Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand* : M. de Clérambault, à Beauvais;

La *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais* ; M Léon Dumuys;

La *Société des Beaux-Arts de Caen* : M. le comte de Marsy.

La *Société Historique de Pontoise et du Vexin* : MM. Séré-Depoin, président; J. Depoin, secrétaire; Martin-Sabon, membre;

La *Société Historique de Compiègne* : M. Sorel, président; Raymond Chevallier, membre;

Le *Comité Archéologique de Senlis* : M. le chanoine Müller;

Le *Comité Archéologique de Noyon* : MM. Ponthieu, secrétaire; l'abbé Tassus, membre.

M. *Henri Paul*, préfet de l'Oise, dont tout le monde connait l'amabilité, a bien voulu quitter les soucis de l'administration et se joindre à nous.

M. *Emile Chevallier,* député de la deuxième circonscription de Beauvais, par sa présence à toutes nos excursions, a voulu ainsi montrer le vif intérêt qu'il prend à notre Société.

M. *le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*, par décision en date du 2 octobre 1897, avait chargé M. *René*

Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, secrétaire de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord, de le représenter à nos fêtes du Cinquantenaire

Il est inutile de faire l'éloge de M. René Cagnat et de sa haute valeur ; mais nous sommes heureux de lui témoigner publiquement nos sincères remerciements pour son affabilité envers tous et la délicatesse avec laquelle il s'est acquitté de sa mission.

Voici le compte-rendu exact de nos fêtes :

PREMIÈRE JOURNÉE

(Lundi 11 Octobre 1897)

C'est dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, gracieusement mis par la Municipalité à notre disposition, que M. Charvet président, et les Membres du Bureau de la Société : MM. de Carrère, vice-président ; Chevallier-Boivin, secrétaire pour les sciences ; chanoine Marsaux, secrétaire pour l'Archéologie ; Molle, bibliothécaire-archiviste ; Desgroux, trésorier ; Boivin, conservateur du Musée ; Beauvais et Masson, conservateurs-adjoints ont reçu M. René Cagnat et leurs invités vers une heure et demie de l'après-midi.

Parmi ceux que les trains avaient déjà pu amener à ce moment, citons MM. Sorel, président de la Société Historique de Compiègne ; le comte de Marsy, secrétaire de la même Société ; Ponthieu, de Noyon ; Macqueron, de la Société d'Emulation d'Abbeville ; Regnier, d'Evreux ; Crusel, Raymand Chevallier ; Dumuys, de la Société d'Orléans ; Poujol de Fréchencourt, secrétaire des Antiquaires de Picardie, etc., etc.

M. Hucher, maire de Beauvais, vint faire les honneurs de l'Hôtel-de-Ville aux invités, parmi lesquels on remarquait encore MM. Julien et René Petithomme, Bellou, maire de Formerie, Delorme, Thorel-Perrin, Boucher de Crevecœur, Roussel, archiviste du département, Besnié, conseiller municipal, Richard, Acher, Fenet, Koch, Vuilhorgne, les représentants du *Moniteur de l'Oise*, de l'*Indépendant*, du *Journal de l'Oise*, etc., etc.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses invités, M. Charvet a fourni à M. Cagnat et aux autres assistants de brèves et intéressantes explications sur les peintures du grand salon de la mairie, du grand escalier, et sur les diverses parties de l'édifice. M. Charvet a montré, dans la bibliothèque, les vestiges du drapeau que l'on continue à considérer comme un étendard bourguignon enlevé par Jeanne Hachette lors du siège de Beauvais.

Puis on a pris le chemin de la Manufacture où, sous la conduite du directeur, M. Badin, toutes les salles et les magnifiques tapisseries qui s'y trouvent, achevées ou en cours d'exécution, ont été l'objet d'un examen captivant, mais forcément trop rapide au gré des visiteurs. Parmi vingt autres merveilles on a beaucoup admiré les pièces d'ameublement, sur métier, destinées au grand salon de réceptions du ministère des Affaires étrangères.

Lorsqu'on sortit, malgré la pluie, on examina, en passant, la belle maison à carreaux émaillés de la rue de la Manufacture.

Ensuite, la visite de nos monuments s'est continuée par l'église Saint-Etienne, dont on a admiré le portail et les sculptures trop mutilées, le ravissant portail nord à trois voussures du XIe siècle, les remarquables vitraux et les beaux ornements du vestiaire dont M. le chanoine Marsaux a donné la description.

Les antiquités connues de notre Musée, propriété de la Société Académique, ont été inspectées avec une vive curiosité.

Notre magnifique Cathédrale, les merveilles de son architecture et de ses sculptures, son chœur incomparable, ses tapisseries, son horloge et ses vitraux ont trouvé des admirateurs capables de les apprécier.

Enfin le Palais-de-Justice, avec ses imposantes tours d'entrée, sa délicieuse façade Renaissance et ses belles salles n'a pas été l'objet d'une moindre attention de la savante Compagnie.

Après quoi, retour vers la place Jeanne-Hachette, coup d'œil à l'héroïne beauvaisienne et à la maison des Trois-Piliers, à d'autres encore, — enfin, dislocation.

LA SÉANCE DU SOIR

Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, brillamment illuminée, les membres de la Société et leurs invités se retrouvaient à huit heures et quart du soir.

Sur l'estrade réservée au Bureau, M. René Cagnat, de l'Institut, délégué du Ministre des Beaux-Arts, avait pris place au fauteuil présidentiel, entouré de MM. Charvet, président de la Société Académique; Alexandre Sorel, président de la Société Historique de Compiègne; le comte de Marsy, président de la Société Française d'Archéologie; de Saint-Germain, doyen de la Faculté des Sciences de Nancy; Bordeaux, président de la Société de Numismatique; le chanoine Pihan, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis, secrétaire perpétuel.

Citons encore dans la salle : MM. Emile Chevallier, député ; Hucher, conseiller général, maire de Beauvais; Mgr Dubois, protonotaire apostolique, curé-doyen de Saint-Etienne; de Carrère, vice-président de la Société Académique; le marquis de Monclar, ministre plénipotentiaire; Gaillard, président du Tribunal; Poujol de Fréchencourt, secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie; Crusel, Macqueron, de la Société d'Emulation d'Abbeville; Dumuys, de la Société Archéologique de l'Orléanais; Regnier, d'Evreux; le chanoine Müller; les abbés Tassus, curé de Babeuf, délégué de la Société de Noyon; Morel, de la Société de Compiègne, Dalmas, premier vicaire de Saint-Etienne; Bertin, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Beauvais; Besnié, conseiller municipal; V. Lhuillier; Raymond Chevallier, du Bois-de-Lihus; Ponthieu, secrétaire de la Société Archéologique de Noyon; Boucher de Crevecœur; Julien et René Petithomme; Bellou, maire de Formerie; Delorme; Thorel-Perrin; Roussel, archiviste du département; Richard; Acher; Fenet; Koch; Vuilhorgne; docteur Lamotte; docteur Leblond; Baudran; Malandrin; Chevalier-Boivin, secrétaire de la Société; Molle, bibliothecaire-archiviste; Desgroux, trésorier; Boivin, conservateur du Musée; Beauvais et Masson, conservateurs-adjoints; Vignon; les représentants de la presse locale, etc.

La vaste salle était comble : pas un des nombreux sièges n'était vide au moment où le président, M. Charvet, a déclaré la séance ouverte.

M. René Cagnat prend la parole.

Dans une courte, mais très aimable et spirituelle allocution, il explique qu'il n'est ici qu'en « remplacement », M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ayant d'abord été désigné pour représenter le Ministre aux fêtes du Cinquantenaire de Beauvais.

« — Faute de grives, on mange des merles, déclare avec beaucoup trop de modestie le savant épigraphiste : voilà pourquoi je suis au milieu de vous. Et je suis très flatté, moi un nomade, un Africain, un Numide, de trôner en si belle place parmi les Bellovaques... »

M. René Cagnat ne veut pas, dit-il, prendre pour lui une trop grande portion d'un temps qui doit être si utilement employé. Il ne parlera donc que le moins possible.

Et en quelques phrases gracieuses, il félicite la savante Compagnie de son excellente idée de fêter sa Cinquantaine ; il est heureux de pouvoir, à cette occasion, exprimer toutes les plus vives sympathies de M. le Ministre des Beaux-Arts pour la Société Académique de l'Oise.

M. le chanoine Pihan, secrétaire perpétuel, donne lecture « d'un historique fort habilement résumé de la Société Académique. » Il en raconte la naissance, les débuts modestes, puis l'extension sans cesse grandissante.

« En des pages où la sécheresse de l'histoire s'atténue, s'attenorit sous la forme alerte d'une phrase toujours spirituelle, qui ne craint pas d'être gaie en rapportant un souvenir aimable, l'abbé Pihan raconta l'œuvre accomplie par les fondateurs et les dévoués (travailleurs) qui les continuèrent, etc. » (*Moniteur de l'Oise* du 13 octobre 1897.)

Comme on le désire justement, nous publierons *in extenso*, dans les *Mémoires* de cette année, à la suite de ce procès-verbal, le Rapport si documenté dans lequel l'auteur a exposé les travaux de la Société depuis son apparition dans le monde des antiquaires, le 29 avril 1847.

On y relira avec intérêt l'hommage ému qu'il a rendu aux quatre présidents successifs, MM. Danjou, Charles Delacour, Charles Caron et le comte de Salis, enlevés à cette vie et à la science, dont M. Charvet a recueilli l'honorable héritage.

Sans prétendre passer en revue toutes les études publiées, soit dans la Section des Sciences et spéciales aux collections du Musée, soit dans celle de l'Archéologie, M. le rapporteur a demandé la permission « de laisser en note, ou comme au rez-de-chaussée de cet édifice important élevé par les travailleurs de notre ruche beauvaisienne, la nomenclature de toutes les localités qui possèdent une monographie, grâce à la Société Académique. » Aussi bien mention sera faite des collègues laborieux qui ont apporté l'appoint de leurs précieuses recherches à nos Bulletins annuels. Le rapport de M. le Secrétaire se termine par un mot délicat de remerciement à l'adresse de l'Aministration municipale de Beauvais pour l'hospitalité accordée à nos réunions dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, du Conseil général de l'Oise, pour les subsides allouées chaque année, de la presse locale, enfin, qui porte les échos de nos séances jusque dans les hameaux les plus reculés du département.

Le mot final est un vœu ardent pour la prospérité de la Société Académique tiré de l'exergue de l'écusson de Beauvais :

Palus ut hic fixus constans et firma manebo.

Et de cette inscription de la cathédrale de Noyon :

A cœlo imperioque bene.

M. Charvet a ensuite donné connaissance d'une étude pleine d'intérêt, de charme et d'humour, à laquelle il s'est livré sur le poète Jean Régnier, qui se doublait d'un peintre, d'un musicien..., d'un bailli exerçant quelque part aux environs d'Auxerre, et qui fut, durant vingt mois, emprisonné dans une des tours du Palais de Justice de Beauvais. C'est même en tel séjour, peu agréable pourtant, que ce Régnier, digne d'être comparé à Charles d'Orléans et même à François Villon, fit le meilleur de son œuvre qui, éditée seulement en 1432 à un tout petit nombre d'exemplaires, tomba par bonheur aux mains de M. Charvet. Grâce à l'excellent Président, l'Histoire ne perdra rien des aventures très captivantes de son héros et les Lettres y gagneront quelque chose, car les vers si peu connus de ce Régnier lui font au moins autant d'honneur que sa longue descendance.

Avec la savante lecture faite ensuite par M. l'abbé Morel, nous entrons dans un ordre d'idées plus grave, mais dont l'intérêt n'est pas moindre : c'est un précis de l'histoire des premières « communes » du Beauvaisis au XII[e] siècle : comment des villes, des villages, obtinrent leurs premiers privilèges d'autonomie ; comment, en général, les « communiers » ne tirèrent pas grand avantage de ce mode administratif et en revinrent à se ranger sous la haute autorité centrale.

Foisonnant de dates, de détails historiques, de formules administratives en texte moyen-âgeux, le document présenté par l'abbé Morel est établi avec une précision et exposé avec une clarté qui en compensent l'aridité et attirent de vifs éloges à ce savant chercheur.

M. Philéas Lebesgue, l'agriculteur-poète, le « rural transcendant » — ainsi le présente-t-on à M. René Cagnat, — lit une pièce de sa composition, hommage à la Société Académique, à ses cinquante années d'existence, chantées en vers harmonieux, en des pensers profonds revêtus d'une impeccable forme

Pour le Cinquantenaire de la Société Académique de l'Oise

Les vieux ménages doux, dont l'ardeur s'est figée
Au milieu d'un bonheur fait de tranquille effort,
Les rois dont la puissance arrive à l'apogée,
Tous les règnes humains, favorisés du Sort,
S'agenouillent au seuil de leurs cinquante années,
Pour que leur œuvre, offerte à Dieu comme un trésor,
S'évoque dans l'écho des minutes sonnées !

***

Nous, jeunes, méditons l'exemple des aïeux,
Et que s'exalte en nous leur souvenir vivace ;
Aujourd'hui, fêtons-les, inclinés sur leur trace,
Ivres de leur regard qui nous sourit des cieux !

***

Pareil en ma ferveur aux Bardes des vieux âges,
Qui, sur la Harpe sainte, au milieu des guerriers,
Chantaient la gloire des héros, l'orgueil des sages

De la foi d'un grand peuple illustres ouvriers,
Je chante les premiers qui sculptèrent le Vase
Autour duquel nos mains ont trouvé des lauriers !

Pardonnez au Poète : il est l'oiseau qui jase,
La fleur qui s'ouvre au vent des siècles et des nuits ;
Mais il porte en son âme amoureuse d'extase
L'Espoir qui va, la Foi qui voit au fond des puits :
Laissez-moi vous conter une légende grave,
Comme on porte à l'autel une branche de buis,
Comme on offre à l'épouse une rose suave !

O Toi dont le front incliné
Marche d'étoiles couronné,
Chaste Clio, Muse divine de l'Histoire,
Vers Saturne, le dieu du Temps,
Je veux guider tes pas incertains et flottants,
Pour mieux faire éclater ta gloire :
N'es-tu pas celle que j'attends ?



Lasse des bruits pompeux et vains que l'orgueil bave
Clio, la Muse chère à la sage Athéné,
Se vêtit de silence à l'heure où la Nuit lave
De la Terre en sommeil le vieux corps condamné,
Et partit à travers les plaines de l'espace,
En quête de Chronos par son fils détrôné.

Saturne errait alors comme une pauvre qui passe
Près des antres, parmi les rocs et les brouillards,
De Sicile en Egypte et d'Italie en Thrace ;
Il laissait fuir les jours au feu de ses regards...
Clio, comme Hérodote, interroge et s'attache
Aux longs récits du soir, aux contes de vieillards ;

Fatiguée à la fin de chercher sans relâche,
Elle parvint aux pieds du Sphinx et s'étonna
Qu'ayant des ailes d'ange il eût des flancs de vache ;
Au seuil d'un souterrain la Muse s'inclina.
Survint, barbu d'argent, d'une lente démarche,
Un fantôme courbé dont la voix résonna :

« Ne t'aventures pas à l'ombre de cette arche ;
Car c'est là que je dors le meilleur de mes nuits,
Et le sol s'ouvrirait au seul poids de ta marche ! »

Mais Clio, sans quitter le seuil morne du puits,
S'écria, frémissante et d'une voix de flamme :
« Je veux tout ton secret : c'est toi que je poursuis ! »

« — Soit ! si ton cœur n'est pas un cœur peureux de femme ! »
Lors s'éleva la voix chevrotante des jours,
Lente comme un regret et douce comme une âme,
De la Terre exalée et des abîmes sourds ;
Parfois il s'y mêlait comme un cliquetis d'armes
Et parfois un long bruit glorieux de tambours.

Polymnia, Calliope, toutes en larmes,
Cherchaient déjà leur sœur. L'Echo les mit d'accord ;
Il leur montra la route et chassa leurs alarmes.
Les mains se prirent ; les trois Muses ceintes d'or,
Aux côtés du Vieillard qu'éventait leur écharpe,
Vers l'Olympe, en chantant, ouvrirent leur essor,

Et le monde à leur voix vibrait comme une harpe !

J'ai dit. Voici l'heure venue
De redescendre de la nue,
Où le Rêve en lueurs fleurit,
Afin que la Vérité nue
Se montre au cœur qui lui sourit :

Gloire aux hommes de foi dont le rêve est austère !
Chronos a repris rang dans le concert des dieux :
Gloire aux âmes d'amour dont l'effort solitaire
Peut vêtir de clarté la face du Mystère !
Gloire aux hommes soumis au culte des aïeux,
Qui savent écouter les frissons de la Terre !
Ayons foi dans notre œuvre et dans la paix des cieux !

Quand les bravos eurent cessé, M. le comte de Marsy, au nom de tous ses Collègues des Sociétés correspondantes, a remercié la Société de Beauvais et ses Membres de leur accueil si cordial.

De son côté, M. l'abbé Müller a présenté tous les regrets de M. Dupuis, de Pontarmé, l'érudit président de la Société d'Archéologie de Senlis, qu'un deuil récent a privé du grand plaisir de répondre à l'invitation de ses confrères de Beauvais.

M. Molle a présenté également les excuses de M. Séré-Depoin, président de la Société Historique de Pontoise et du Vexin, qui, indisposé, n'a pu se rendre à l'invitation de la Société malgré sa promesse.

M. Léon Dumuys, délégué d'Orléans, a donné de très intéressants détails sur une cheminée superbe et très curieuse provenant de Fleury (Oise), près Chaumont-en-Vexin, transportée ensuite dans le château d'Emérillon, près d'Orléans, et actuellement la propriété de riches Anglais qui l'ont achetée et transportée à Londres. Il fait circuler une photographie de ladite cheminée, véritable bijou de sculpture et d'ornementation signé : Bulleux.

(Un travail de M. Dumuys sur ladite cheminée, complété par le savant épigraphiste du canton de Chaumont, M. Régnier, paraîtra dans nos *Mémoires*.)

Le savant Orléanais a également présenté à la Société deux volumes d'un ouvrage ayant appartenu à M. Legrand, architecte des Hospices de Beauvais vers 1840, propriété de M. Herluison, libraire à Orléans, qui a bien voulu lui faire connaître comment il est devenu propriétaire de cet ouvrage et nous donner sa description.

« Au mois d'avril dernier, dit-il, attiré à Paris par le Congrès des Sociétés des Beaux-Arts, j'avais trouvé en bouquinant les petits volumes dont vous avez communiqué le spécimen à la Société Académique de Beauvais.

« Je vous transmets les renseignements que vous avez bien voulu me demander à ce sujet.

« L'ouvrage se compose de dix-neuf volumes in-12 et peut se diviser en deux séries.

« La première forme cinq volumes recouverts d'une reliure en veau bleu, plaque à froid et filets or sur les plats.

« La seconde, quatorze volumes en demi-reliure veau bleu, tranches dorées.

« Le tout, à l'exception d'un volume qui est en arabe, est calligraphié à la plume en caractères japonais ou coréens.

« On est surpris d'abord de voir une écriture orientale tracée par une main admirablement exercée. D'après son titre général « *Los Angeles* » le texte serait consacré à la femme.

« Les cinq premiers volumes contiennent de nombreux dessins à la plume dans le texte, tandis que les quatorze autres sont accompagnés de lavis à l'encre de chine placés hors texte.

« L'auteur du livre, d'après ce qu'on m'a dit, serait un colonel espagnol, commandant à Manille, aux Philippines, Cette attribution n'aurait rien d'invraisemblable si, comme l'a constaté un savant orientaliste, il faut lire ces caractères coréens, en espagnol. Toutefois, les dessins de ce travail sont, comme exécution, tellement dans l'esprit de notre période romantique, qu'on ne peut y voir qu'une main française merveilleusement exercée.

« Avec quelques-uns de vos collègues de la Société de Beauvais, vous aviez pensé que ce pouvait être l'œuvre de M. Legrand, architecte des Hospices de Beauvais, dont l'ex-libris figure sur le volume et qui passait pour un habile dessinateur à la plume. Vous aviez raison. En cherchant bien, je viens de rencontrer la signature microscopique de M. H. Legrand, au bas d'un dessin.

« Il me reste à vous donner la composition de chaque volume.

« Le tome premier daté de 1835 comprend quatre cent quatorze pages avec soixante dessins. Il a pour titre : *Una muger* (une femme).

« Le frontispice représente deux femmes, sous la forme d'anges, et deux syrènes soutenant deux tableaux où se voient des portraits de femme.

« Une couronne de comte surmonte une armoirie d'azur à l'épée d'or, la pointe en bas, accostée de deux palmes et le titre en japonais qui signifie : « La fermeté et l'inaltérabilité d'une femme vertueuse ». Les ornements du texte consistent en armoiries et en petits dessins de genre. Le texte est placé verticalement sur les pages.

« Tome deuxième. « *Una Madre* » (une mère), écrit en 1836, contient des romans, ballades, sérérades, etc., composés par Diégo Morez y Veras, dédiés à dom Miguel Samana à Manille. Il est illustré de deux cent quarante-sept dessins très originaux, la plupart dans le style romantique.

« Tome troisième. « *Una Esposa* » (Une fiancée). Dans un autre genre ce volume, composé en 1837, est une véritable curiosité. Il contient cent dessins très variés formant encadrement de pages et cinquante plans de villes ou de châteaux et maisons de France ou de l'Etranger. On remarque dans les dessins une scène de repas empruntée à une tapisserie française du xve siècle, une chasse au cerf, des scènes comiques ou bacchanales en silhouettes, rues de villes, trompe-l'œil de monnaies, feuillages, ornements, multitude d'armoiries en bordure, etc.

« Tome quatrième. « *Una Hija* » (Une fille) 1839. Tracé en caractères arabes, ce volume renferme vingt-neuf dessins. Le frontispice, formé de pieux sculptés, porte au centre en caractères arabes ce titre : « Les vertues sans regrets d'une fille modèle par Amahaal ». Sur plusieurs dessins qui représentent une église gothique, partie de chasse, odalisque et sultane, etc., on remarque le monogramme HL (H. Legrand).

« Tome cinquième. « *Una Nina* » (Une nièce) 1840. Dans les têtes de pages, les dessins d'armoiries sont très fréquents, avec des devises. Le texte, qui est écrit dans le sens vertical est accompagné de croquis pleins d'originalité. Le combat de coqs de la page 5 est signé Legrand. A la fin on voit une vue du café de la Rotonde, au Palais-Royal, cent trente-cinq figures décorent ce volume.

« La seconde série est moins abondante en figures; elle contient cependant soixante-treize lavis hors texte, à l'encre de chine, qui reproduisent des vues de France ou de pays étrangers, et cinquante-deux dessins satiriques dont dix-huit de chasses dans les diverses attitudes de la gente féline, enfin de nombreux fac-simile d'autographes, de cachets, timbres, etc., etc.

« Au résumé, cette curiosité bibliographique, probablement unique en son genre, renferme dans son ensemble six cent vingt croquis à la plume, soixante-treize lavis à l'encre de chine, et plus de sept mille pages habilement calligraphiées. »

Cette communication clôt la séance qui est levée à dix heures et demie. On se donne rendez-vous pour la promenade du lendemain.

DEUXIÈME JOURNÉE

(Mardi 12 Octobre 1897)

Dès huit heures, M. Ernest Charvet et les Membres du Bureau emmenaient en voiture leurs invités à Marissel, afin de leur faire visiter la remarquable église de cette paroisse. Sa riche façade gothique, sa tour centrale romane, son rétable en bois à sujets sculptés ont été curieusement examinés par cette phalange de connaisseurs, dont la plupart ne s'attendaient pas à trouver à la porte de Beauvais un monument religieux de cette importance. Un des excursionnistes a remarqué sur un des piliers l'écusson de la corporation des restaurateurs : *une broche traversant un foyer.*

On a également visité l'ancienne maladrerie de Saint-Lazare et son église, dont le curieux portail roman a frappé tous les archéologues.

A 10 heures 22, une cinquantaine de Membres des diverses Sociétés représentées s'embarquaient à la gare de Beauvais pour Saint-Germer. M. Paul, préfet de l'Oise, M. Chevallier, député, M. René Cagnat, membre de l'Institut, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, s'étaient joints à eux, ainsi que MM. Joseph Depoin et Martin Sabon, de la Société Historique de Pontoise.

Par une délicate attention, le maire de Saint-Germer, M. Systermans, accompagné de plusieurs conseillers municipaux, s'était rendu à la halte d'Orsimont, où descendaient les voyageurs.

Après avoir reçu les souhaits de bienvenue de leurs hôtes, les Membres de la caravane se sont dirigés vers Saint-Germer. Là, nouvelle surprise : sur la place, la fanfare des *Enfants-Réunis*, spécialement convoquée à cette occasion, exécute la *Marseillaise.*

M. le Préfet complimente les musiciens, leur chef et leurs directeurs, et l'on se hâte vers le déjeuner bien servi à l'hôtel Philippe, assaisonné de cordialités, égayé de jolie musique dont les *Enfants-Réunis* font tous les frais avec une bonne grâce qui leur vaut de nouveaux éloges. Au dessert, toast de maire de Saint-Germer, qui remercie MM. Chevallier, Paul et tous les convives de leur aimable visite.



Sous la conduite d'un cicerone expert, M. l'abbé Bornet, curé-doyen de la paroisse, la visite de l'église s'effectue alors en détail et chacun admire les beautés, les curiosités de ce remarquable spécimen du style de transition.

Nous n'avons pas ici à décrire cette basilique et la Sainte-Chapelle qui lui fait suite, un des plus beaux édifices gothiques de l'Oise et l'un des plus parfaits que l'on connaisse. Cette copie fidèle de la Sainte-Chapelle de Paris, restaurée il y a trente ans, est en assez bon état ; mais on n'en peut dire autant de l'église paroissiale, et c'est avec raison que le digne curé de la paroisse, un érudit lui aussi, a attiré l'attention de M. le Préfet, de M. le Représentant du Ministre de l'Instruction publique sur l'urgence des réparations qui sauveraient, juste à temps, certaines parties en péril de ce monument historique.

A la sortie de l'église, M. Léon Fenet, dont le talent photographique est bien connu, a tiré deux épreuves successives des visiteurs, qui pourront ainsi garder un durable souvenir de leur belle excursion.

Vers trois heures on reprenait le train, chacun emportant, avec un bon souvenir de la promenade, une vue de l'ancienne abbaye et de la chapelle, donnée par M. François, instituteur à Vrocourt, d'après une lithographie de 1857, de Deroy.

LE BANQUET

Rentrés à Beauvais à quatre heures et demie, les membres et les hôtes de la Société se retrouvaient à sept heures à l'hôtel Continental, où un banquet les attendait.

Que dire tout d'abord de cette fête, couronnement de deux belles journées, sinon qu'elle a admirablement réussie ?

Dans la grande salle de l'hôtel resplendissante de lumières, un couvert de quatre-vingts places était très élégamment dressé.

Chaque convive trouvait à sa place un magnifique menu, si l'on peut appeler de ce nom un peu terre-à-terre un grand cartel très artistiquement conçu.

En tête, à côté du titre : *Société Académique de l'Oise*, figure le blason en couleur des armes de la ville de Beauvais. Sur le côté gauche, jetés avec une fantaisie pleine de goût, huit ravissants petits dessins à la plume représentant la *rue Saint-Pierre* et l'ancienne porte dite du *Gloria Laus* ; les tours du

Palais-de-Justice, la tour de Saint-Lucien, l'église de Marissel, l'église de Saint-Etienne (côté nord), la Cathédrale (côté sud), la *maison de bois* de la rue de la Manufacture, avec ses carreaux incrustés, et l'arc de triomphe, dit Porte de Bresles, hélas aujourd'hui démoli.

Ce petit chef-d'œuvre est dû à la plume habile de M. Vincant, le gérant de l'imprimerie Dumontier.

Le dîner, succulent et plantureux, n'a pas moins flatté les palais accueillants et les « jolies fourchettes ». Le voici, d'ailleurs, par le « menu » :

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE

DINER DU CINQUANTENAIRE
(12 Octobre 1897)

Printanier royal à la Sévigné
Cassolettes de ris d'agneau à la Danjou
Truite saumonée sauce Delacour
Filet de bœuf Houbigant
Suprême de poularde Barraud
Aspic de foie gras en Bellevue
Faisan rôti
Salade de saison
Glace Dupont-White
Fruits — Dessert
VINS
Madère — Sauterne — Saint-Estèphe — Volnay
Champagne
Café — Liqueurs

M. Ernest Charvet, président de la Société Académique, occupait le siège d'honneur. Il avait, à sa droite, M. René Cagnat, puis M. le député Chevallier : à sa gauche, M. le Préfet de l'Oise, puis M. Hucher, M. Berlin, adjoint.

Venaient ensuite les représentants des Sociétés invitées et les Membres de la Société Académique.

M. Cuvinot, président du Conseil général, lié par des engagements antérieurs ; M. Baudon, député, retenu par la maladie de son père ; Mgr Fuzet, en voyage ; M. Loisel, adjoint, forcé de garder la chambre, avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir se rendre à l'invitation de la Société.

C'est au bruit des conversations les plus agréables et les plus animées que ce dîner, excellent en tous points, a été servi.

Au champagne. M. Ernest Charvet s'est levé et a ouvert la série des toasts par l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Au dernier Congrès des sociétés savantes, M. le Ministre de l'Instruction publique commençait son discours en disant : « qu'il était heureux de pouvoir donner à toutes les Sociétés de province, l'assurance des sentiments de sympathie et de gratitude avec lesquels le gouvernement de la République suivait leurs utiles travaux ». Il a bien voulu confirmer ces paroles en se faisant représenter à notre Cinquantenaire par M. René Cagnat, de l'Institut, professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, et nous lui en sommes profondément reconnaissants..

« La Société Académique de l'Oise s'est fondée avec le bienveillant concours du département et de la ville. En assistant aujourd'hui à notre réunion, M le Préfet, M. le Député, M. le Maire, M. l'Adjoint, vous témoignez que ce concours est toujours acquis, et nous vous en exprimons nos biens sincères remerciements.

« Merci enfin à vous, Messieurs et chers Confrères des Sociétés correspondantes, qui avez répondu à notre appel et êtes venus resserrer les liens de solidarité qui nous unissent. Continuons à joindre nos efforts, pour faire mieux connaître le passé de notre belle France, pour la faire aimer plus encore, et buvons à sa gloire et à sa prospérité. »

Une triple salve d'applaudissements a accueilli ces paroles si pleines de tact et d'à-propos.

M. René Cagnat répond à M. Charvet.

Le savant épigraphiste dit qu'il sera heureux de redire à M. le Ministre l'expression de sa vive gratitude pour l'accueil si empressé, si aimable fait par la Société Académique de l'Oise au représentant du Gouvernement.

« Mais vous ne savez peut-être pas, ajoute M. Cagnat, jusqu'où va pour vous la sympathie de M. le Ministre ; il sait, lui, que les paroles s'envolent, mais que les écrits restent. Et il m'a chargé de vous remettre deux écrits, que j'ai déposés

tout à l'heure dans une grande enveloppe : M. Charvet va y trouver les brevets qui lui confèrent la décoration d'officier d'Académie, et à M. V. Lhuillier les palmes d'or d'officier de l'Instruction publique.

« C'est pour M. Lhuillier une haute marque d'estime, bien gagnée par une longue carrière consacrée à la science, à la diffusion de la vérité.

« C'est pour M. Charvet la reconnaissance de ses éminentes qualités, de son savoir éclairé, de son dévouement à la Société Académique de l'Oise.

« Je suis tout particulièrement heureux, ajoute M. Cagnat, d'avoir été choisi pour vous apporter ici ces témoignages de la sollicitude ministérielle. »

Aux applaudissements de tous les convives, le Délégué du Ministre se lève, attache à l'habit de M. Charvet le ruban violet et va remettre sa décoration à M. Lhuillier, qui le remercie en quelques mots émus et spirituels.

Les verres de champagne se remplissent ; on boit avec enthousiasme aux nouveaux dignitaires.

M. Hucher prend alors la parole. Au nom de la Municipalité et de la ville de Beauvais, il prie M. Cagnat d'être son interprète auprès du Ministre de l'Instruction publique, pour le remercier de ces deux distinctions si justement attribuées.

M. Hucher reconnaît tout le bien-fondé des desiderata de la Société Académique en ce qui concerne l'installation de son Musée dans un bâtiment appartenant à la ville. La Municipalité suit avec le plus vif intérêt les travaux de la Société ; elle est toute disposée à la seconder, à l'aider par tous les moyens en son pouvoir. « Quant à moi, ajoute le sympathique maire, je ferai tous mes efforts pour faire aboutir un projet que j'ai déposé dès 1881, en vue de la restauration de notre Musée.

« En attendant, je lève mon verre à votre distingué Président, M. Ernest Charvet, à M. Lhuillier, à vous tous, Messieurs. »

M. le comte de Marsy rappelle que, dans l'intéressante étude qu'il a lue la veille à la réunion de l'Hôtel-de-Ville, M. l'abbé Pihan a évoqué la mémoire de M. de Caumont qui, durant plus d'un demi-siècle, a rendu à la Société Française d'Archéologie des services dont il est heureux de trouver aujourd'hui une nouvelle occasion de le remercier.

Au nom des Sociétés savantes, M. de Marsy boit à la prospérité de la Société Académique de l'Oise, à son Président, à son Secrétaire perpétuel, M. l'abbé Pihan.

« Il est à la peine, il doit être à l'honneur, ajoute gaiement M. de Marsy ; dans les Sociétés savantes, le président parle ; mais c'est le secrétaire qui travaille tout le temps : j'en sais quelque chose, depuis longtemps que ces fonctions m'incombent à notre chère Société de Compiègne... »

Portant la santé du Président, M. l'abbé Pihan plaide en faveur du pauvre Musée, si mal logé, si piteusement installé : il souhaite pour lui des jours meilleurs et boit à la prospérité du Musée de Beauvais qui, d'ailleurs deviendrait la propriété de la ville, si la Société n'affirmait sa vitalité comme elle le fait en ces jours du Cinquantenaire.

Le repas s'est ainsi continué, le plus aimablement du monde, jusqu'à dix heures un quart.

A la fin du banquet, chacun des convives a reçu un exemplaire de l'intéressante brochure de M. François, instituteur à Vrocourt : « *Une Excursion dans le canton de Songeons* », étude très intéressante d'histoire locale.

Et l'on s'est séparé. Les fêtes du Cinquantenaire de la Société Académique sont terminées ; elles laisseront dans la mémoire et le cœur de tous ceux qui y ont pris part un souvenir charmant et profond. Peut-être même éveilleront-elles, au moins chez les plus jeunes, l'ambitieux espoir de pareille rencontre dans quelques lointaines années... Un Centenaire ? c'est un peu loin. Nous donnons rendez-vous à tout le monde pour les noces de diamant.

Si nous étions moins en cause, nous ferions, en terminant, parler notre cœur pour exprimer notre sincère reconnaissance envers tous ceux qui ont pris part à ces fêtes, et dont la liste complète se trouve à la fin de ce procès-verbal. Ils nous ont facilité notre tâche d'organisateur : loin d'être ingrate, elle nous a été des plus agréables ; il nous est agréable aussi de ne pas nous montrer ingrat.

J. MOLLE,
Archiviste-Bibliothécaire.

LISTE

des Personnes qui ont assisté aux Fêtes du Cinquantenaire de la Société Académique

MM.

Acher.
Altette (Emile).
Badin.
Bachelier.
Beauvais.
Bellot.
Bellou.
Bertin, Adjoint.
Besnié.
Boivin.
Bordeaux.
Bornet (l'Abbé).
Boucher de Crevecœur,
Cagnat (René), Délégué du Ministre
de Carrère.
Charvet.
Chevallier (Emile), Député.
Chevallier (Raymond).
Chevallier-Boivin,
de Civille.
Cocu.
Communeau.
Crusel.
Debauve.
Dalmas (l'Abbé).
Delafontaine (lieutenant).
Delorme.
Depoin (Joseph).
Desgroux.
Dubois (Mgr).
Dumont (Roger).
Dumuys.
Fenet.
Filleul.
Fournier.
François.
Gaillard.
Gast.
Gellé.
Gosse.
Gouyer.

MM.

Guillotte.
Hermanville.
Hubert.
Hucher, Maire de Beauvais.
Joly (le docteur).
Koch.
Lamotte (le docteur).
Leblond (le docteur).
Le Vaillant (le docteur).
Lhuillier.
de Luçay (le comte).
Macqueron (Henri).
Marsaux (le Chanoine)
de Marsy (le comte).
Martin-Sabon.
Masson.
Molle.
Monclar (le marquis de).
Müller (le Chanoine).
Paul (Henri) Préfet de l'Oise).
Paulin (le Frère).
Petithomme (Julien).
Petithomme (René).
Pihan (le Chanoine).
Ponthieux.
Poujol de Fréchencourt.
Quélin.
Rabardelle (l'Abbé).
Regnier.
Richard (Daniel).
Roussel.
de Saint-Germain.
Seigre.
Systermans.
Tassus (l'Abbé).
Thorel-Perrin.
Topin.
Trentelivres (le Chanoine)
Vuilhorgne.
Vignon.
Vino.

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ

lu à la Séance générale

DU

CINQUANTENAIRE

le 11 Octobre 1897

Messieurs,

Ce soir, notre Société Académique solennise, pour ainsi parler, les premières Vêpres d'une fête jubilaire qu'on appelle communément les *Noces d'or.*

Il y a des jubilés de vingt-cinq ans, c'est-à dire des noces d'argent; mais ils avaient lieu primitivement tous les cinquante ans, chez les Juifs. Est-ce à ce peuple que nous devons l'usage d'appliquer le nom de tel ou tel métal, en attribuant le plus précieux au plus grand nombre d'années? Ne m'en demandez point l'explication. Je sais seulement ce que pensait Tacite, le plus grave des historiens, d'une période de quinze ans, « espace considérable de la vie, disait-il, *mortalis œvi grande spatium.* » Qu'aurait-il dit de ce nombre presque quadruplé de cinquante années?

Appelé, Messieurs, par vos bienveillants suffrages à la place que j'occupe dans cette réunion, j'ai l'agréable et pour-

tant difficile mission de vous retracer l'historique sommaire d'un passé de cinquante ans.

C'est pour moi, je l'avoue, en cette circonstance, un sensible honneur que justifie la présence du savant professeur du Collège de France, M. René Cagnat, délégué pour représenter ici M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, puis celle de ces hommes si recommandables par tant de travaux utiles et si pleins d'intérêt, des Membres distingués des Sociétés correspondantes, nos excellentes voisines de la Somme, de Seine-et-Oise, de l'Oise, du Loiret, de la Picardie, du Vexin, de l'Ile-de-France, etc.

⁂

Sans autre préambule, j'entre en matière ; un long dépouillement s'impose. Le croiriez-vous, Messieurs, tout d'abord je me suis vu réduit, pour raconter nos origines, à emprunter l'enseigne drolatique appendue, il y a cinq semaines, à la devanture d'un déballage de porcelaines et cristaux, à Paris, rue Rambuteau :

Etablissement fondé depuis son ouverture !

En effet, à la date du 4 septembre 1847, un arrêté ministériel concernant l'association créée, à Beauvais, sous le titre de « *Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise* », l'autorise à se constituer définitivement et approuve ses statuts réglementaires, tels qu'ils ont été délibérés dans sa première séance du 29 avril précédent.

Or, le premier Registre des procès-verbaux commence par la séance du 2 juin de la même année, sous la présidence de M. Danjou, dont le compte-rendu nous dit en toutes lettres : « La réunion représente le spectacle que présenta jadis l'Académie naissante en pareille circonstance et que Fontenelle décrit avec complaisance ». Ce début respire l'enthousiasme ; il nous fait vraiment regretter de ne pouvoir retracer la physionomie des deux ou trois séances intermédiaires ou préliminaires.

M. le vice-président, l'abbé Pinart, propose d'abord à Messieurs de la Société Académique d'indiquer celles des parties des sciences naturelles qu'ils ont l'intention d'étudier

d'une manière plus spéciale. Le Comité accepte avec empressement. Plusieurs désignent immédiatement le sujet qu'ils ont choisi.

M. Pinart étudiera les lépidoptères du pays, en commençant par les diurnes et les crépusculaires; il en formera une collection dont il a l'intention de faire hommage à la Société. Son attention se dirigera surtout vers les petites espèces, les chenilles et les chrysalides souvent peu connues. Aux lépidoptères il joindra la collection des coléoptères qu'il rencontrera.

M. Delacour, qui connaît si bien la flore locale, secondera les efforts des botanistes et continuera ses études consciencieuses sur les hyménoptères, partie assez difficile de l'entomologie. Les mœurs intéressantes de ces insectes sont surtout recommandées par M. Delacour à l'observation de ses collègues.

M. l'abbé Thorel, après une revue abrégée des principes d'anthropologie, présentera à la Société le résultat de ses recherches sur les caractères physiques, intellectuels et moraux qui distinguent encore aujourd'hui les principales races dont se compose la population du département, la race picarde, la normande, celle du Vexin français et, en particulier, les habitants de la région naturelle connue sous le nom de pays de Bray.

M. l'abbé Coquet étudiera plus spécialement les plantes labiées et renonculacées des contrées situées au nord de Beauvais. M. Maillard, artiste de la Manufacture, qui a déjà dessiné au trait bon nombre de plantes et étudié la flore du Bois du Parc, donnera une espèce de carte botanique de cette petite forêt.

Le docteur Bordes présentera un travail sur l'hygiène et s'occupera d'abord des *Ingesta*.

L'abbé Maillard s'attachera à la recherche et à l'étude des reptiles qui vivent actuellement dans nos contrées et de ceux qui les ont habitées à des époques antérieures. L'étude de ces animaux, resserrés par leur organisation dans des limites assez étroites, et dont l'existence est plus que celle de beaucoup d'êtres vivants subordonnée à la température de l'atmosphère, fournira des données utiles pour arriver à connaître les variations de nos climats.

Ces engagements solennels pris par ses Membres communiquent à la réunion tout entière un heureux élan pour seconder les travaux particuliers.

Voilà les premiers pas de notre Compagnie, lorsqu'elle comptait à peine deux mois d'âge. Je vous ai donné officiellement son extrait de naissance et son nom. Elle vit le jour le 29 avril 1847 et obtint, quatre mois plus tard, sa reconnaissance par le Gouvernement qui la déclara d'utilité publique le 31 août 1867. Elle a donc maintenant un demi siècle d'existence très honorable, celle dont vous fêtez la Cinquantaine dans le monde des Antiquaires.

Elle eut des aînés, deux sœurs, dont nous parlerons plus loin, et deux frères de caractères différents, l'*Athénée du Beauvaisis*, purement littéraire, et le *Comité Archéologique de Beauvais*, qui vécut six ans, protégé dès son berceau par une fée bienfaisante d'Amiens.

⁂

Un coup d'œil rétrospectif n'est pas inutile pour voir et savoir comment, à cette époque, la ville de Jeanne-Hachette au culte de la science joignait un ardent amour de l'antiquité, des vieux souvenirs et de l'honneur national.

Le véritable inspirateur des études archéologiques proprement dites « qui a mérité d'être honoré comme le maître de tous les antiquaires de France, sans que son influence ait été limitée aux frontières de notre patrie » (M. Danjou) c'est M. de Caumont. Je salue avec empressement au milieu de nous son digne continuateur, M. le comte de Marsy, et le prie d'agréer mon hommage personnel et collectif.

Jusqu'à M. de Caumont, le nombre des naturalistes dépassait de beaucoup celui des antiquaires et des archéologues. Lorsqu'il donna, en 1830, comme le signal d'une sorte de renaissance, déjà un homme, remarqué par la variété enclyclopédique de ses travaux, avait dirigé la marche intellectuelle du département de l'Oise et l'avait au mieux disposé vers le nouvel ordre d'études par ses précis statistiques des cantons : c'est Louis Graves. Il entreprenait cette monumentale monographie, commençant par celle du canton de Chaumont-en-Vexin qu'il publia d'abord, en 1827.

En 1833, M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, organisa le *Comité des Travaux historiques et archéologiques* chargé d'assurer la conservation des documents qui intéressent l'histoire locale ou générale, renfermés dans les bibliothèques et les archives, de rechercher et d'étudier les monuments qui couvrent le sol de la France, enfin de publier des recueils et des séries de *documents inédits sur l'histoire de France*, dont l'ensemble forme aujourd'hui plus de deux cents volumes. Parmi ceux-ci je ne citerai que les recherches d'Auguste Thierry sur le Tiers-Etat en Picardie et la belle *monographie de la cathédrale de Noyon* de Ramée et Vitet.

L'élan était donné. En 1833 et 1834 parurent d'admirables mélanges de Montalembert, de Laurentie et de Paul Lamache sur les cathédrales et sur l'art chrétien. Un réveil se faisait en France auquel, vous le croirez comme moi, Messieurs, l'auteur du *Génie du Christianisme* n'avait pas peu contribué, en démontrant si poétiquement l'universelle action de l'Eglise.

Je ne m'étonne donc pas de trouver, en date du 20 décembre 1839, une ordonnance de l'Evêque de Beauvais, fondant une *Commission archéologique* pour l'étude des monuments « ces poèmes de pierre, ces chefs-d'œuvre de nos pères, qui forcent l'admiration même des plus indifférents » et pour la conservation de tous les objets d'art.

Alors, permettez-moi de le constater en passant, l'archéogie sacrée n'avait encore qu'une seule chaire en France, c'était au Grand-Séminaire de Beauvais. Celui qui l'occupait avec distinction, le chanoine Barraud, devint l'un des fondateurs et des membres les plus marquants de la Société Académique, en même temps que le collaborateur de M. de Caumont au *Bulletin monumental.* Il fut chargé de l'impression du Bulletin de la Commission diocésaine jusqu'à la fin de 1847.

Ne dois-je pas rappeler aussi, puisque je retrace l'histoire de l'archéologie chez nous, qu'à la même époque il y avait, à Saint-Germer, au Petit Séminaire installé dans ce qui reste de l'ancienne abbaye dont vous visiterez demain les belles églises, un professeur de rhétorique à l'esprit fin et délicat, lequel initiait déjà ses élèves aux connaissances archéologi-

ques et développait leur goût pour cette science attachante : c'était l'abbé Bourgeois, devenu plus tard curé-archiprêtre de Compiègne, vicaire général et chanoine de la cathédrale.

Une attraction semblable vers les sciences naturelles agissait sur la pensée de plusieurs membres du clergé beauvaisien. Les doctes abbés Pinart et Maillard, que nous avons entrevus tout à l'heure, étaient à leur tête et avaient fondé, avec le Muséum de Saint-Lucien, une société Linnéenne dans laquelle la Société Académique trouva une autre émule et une aimable sœur de plus.

Les promenades géologiques de l'abbé Poullet qui fut nommé supérieur du collège Saint-Vincent, à Senlis, en 1836, offraient aussi beaucoup de fruit et de charme.

J'ai raconté dans la *Biographie du chanoine Barraud* comment la *Société des Antiquaires de Picardie*, fondée à Amiens, en 1836, appréciant son talent, les études qu'il avait faites de nos antiquités nationales et le cours savant qu'il professait à Beauvais, le pria, le 14 mai 1840, de provoquer la création d'un Comité local relié à la Société-mère par l'amour de la province et des mêmes études de l'art antique et de ses chefs-d'œuvre trop longtemps dédaignés, qui captivent les intelligences d'élite.

⁂

Il se trouvait alors, à Beauvais, des amis studieux, disons mieux, des apôtres de l'archéologie et de l'histoire, dans la bourgeoisie comme dans le clergé. M. de Lacroix-Vauban, président du Tribunal civil, les groupa, et le Comité, qui devenait pour ainsi dire un fractionnement de la Société des Antiquaires de Picardie, fut composé en 1841. Nous y voyons les noms toujours honorés de M. Graves qui en fut l'âme, de MM. Le Caron de Troussures, Hamel, Daniel, Dupont-White, Fabignon, Le Mareschal, l'abbé Delettre, l'abbé Barraud, Eugène de Vadancourt, Tremblay, Delacour, Stanislas de Saint-Germain, Woillez, pour ne parler que de ceux dont les études font encore notre admiration, et spécialement M. Danjou qui fut élu président du Comité. Il en dirigea les travaux durant six années et en donna des rapports remarquables aux séances générales des Antiquaires de Picardie.

Le Comité local, Messieurs, comprit qu'en dehors des études

historiques ou critiques sur quelque point obscur de nos annales, son institution avait aussi pour but de recueillir ces précieux vestiges des temps reculés dont Mme de Staël a dit : « Ils font vivre le passé sous la poussière qui les ensevelit. » C'est pourquoi il ouvrit un Musée, près de la Basse-Œuvre, dans l'ancienne Cour d'Assises, que le Conseil général et l'Administration municipale ont pu, dans leur bienveillance, mettre à sa disposition. après un rapport de M. Houbigant, relatif à cette transformation.

Ce refuge devenait libre par la conversion du beau palais épiscopal en Palais de Justice. Les collections précieuses abondèrent; elles furent classées sous l'active impulsion de plusieurs membres du Comité et notamment de l'abbé Maillard. Plus tard, M. Graves fit don au département du fruit de vingt années de recherches géologiques. Bien vite quadrupèdes, oiseaux, reptiles, coquilles, minéraux, eurent envahi toutes les étagères et l'espace manquait déjà quand un riche lot d'antiquités celtiques, romaines et du Moyen-âge provenant du mont Catenoy fut offert par M. Duflos, président du Tribunal civil de Clermont. Ensuite de nombreux vases romains et gaulois, des inscriptions et une belle série de sculptures antiques nous vinrent du cabinet de M. Provost, de Bresles, l'un des antiquaires dont le souvenir ne s'éteindra pas dans la contrée qu'il a explorée pendant trente ans avec zèle et constance. Toutes sortes de curiosités de l'âge de pierre, de l'âge de bronze, du Moyen-Age et de la Renaissance affluèrent au Musée, où il n'y avait dès lors plus de place. Je ne parle pas des monnaies, de celles de Beauvais classées par le docteur Voillemier, ni de celles que M. Ponthieu a découvertes, ni des collections ornithologiques du docteur Joly et de Mgr Millière. La rédaction d'un Catalogue s'impose; il faut espérer qu'un jour quelqu'un d'entre nous suivra l'exemple donné par M. Mathon à propos de la partie lapidaire.

Que penser aujourd'hui de l'exiguité des locaux et même de l'aspect extérieur du Musée si peu attrayant pour les yeux du vulgaire surtout, — Interrogez le concierge ! — et si peu en rapport avec les trésors cachés, empilés dans les diverses salles, dans les caves et l'ancien cloître du XIVe siècle ? Vous

les avez parcourus cet après-midi : quelle impression, j'allais dire quelle compassion en avez-vous éprouvée, si ce n'est celle de l'un de nos regrettés présidents qui avait conçu l'idée de faire construire un édifice plus vaste, ou d'améliorer celui que la Ville nous a prêté? *Hoc erat in votis.* Une femme honnête, disait Voltaire, doit ressembler aux Académies de province ; elles ne font jamais parler d'elles. La nôtre excitera trop longtemps encore, hélas ! des récriminations sur cet asile sacré offert aux arts et aux sciences. Quand donc les beaux projets d'antan, concernant un Musée définitif qui devrait faire l'ornement de la cité, seront-ils réalisables ? Je ne saurais prophétiser l'avenir.



Avec l'augmentation des collections, le Comité eut l'avantage de constater l'accroissement de son personnel et la multiplication des travaux. Lorsqu'au mois de décembre 1846, le président fit le relevé des membres, leur nombre atteignait à peine le chiffre de cinquante, tant honoraires que titulaires, plus six correspondants. Il éprouva le désir de les faire vivre de leur vie propre et de s'affranchir de l'honorable tutelle des Antiquaires de Picardie. Cette émancipation eut lieu il y a un demi siècle.

En 1847, la *Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts* comptait six membres honoraires, en tête desquels elle était fière de placer les noms de Ducrotoy de Blainville, de l'Académie des Sciences, professeur d'anatomie comparée au Jardin royal, de M. de Caumont, fondateur de la *Société Française d'Archéologie*, et de M. Didron, secrétaire du *Comité Historique* établi près le Ministère de l'Instruction publique. Suivaient quatre-vingt quinze titulaires et neuf correspondants.

L'année suivante, le chiffre des trois séries s'était encore accru : le docte physicien Biot et Héricart de Thury, de l'Institut, élevé à l'établissement du Mesnil-Saint-Firmin, agriculteur et administrateur sur la terre d Afrique, géologue et minéralogiste des plus instruits, savant archéologue, ingénieur en chef au corps des Mines, etc., avaient aussi placé leur nom à côté de leur éminent collègue de Blainville. Milne-Edwards, doyen de la Faculté des Sciences de Paris,

et Graves, de la Société géologique, occupaient à la suite un rang bien mérité. Le chiffre des titulaires atteignait, la deuxième année, cent un, et celui des correspondants était de quatorze.

Si nous comptons au 1er janvier 1850, nous trouvons :

Membres honoraires........	10
Membres titulaires.........	116
Correspondants.	14
Total.......	140

Je n'abuserai pas de la statistique ; mais son exactitude, dans un moment donné, est comme l'heure que l'on constate sur un cadran. Elle marque un point fixe dans la course du temps et sert à calculer sa marche et ses résultats. Notre nombre ne s'est pas sensiblement modifié, par suite des vides trop nombreux et regrettables qui se sont produits dans nos rangs. Nous sommes cent quatre-vingt-huit membres titulaiaires, avec vingt et un correspondants. Deux membres honoraires nous restent, dont la protection et l'encouragement ne nous feront pas défaut, deux seulement, M. le Préfet et Mgr l'Evêque, depuis que l'impitoyable mort a enlevé à l'Eglise et au diocèse de Besançon S. E. le cardinal Mathieu, à l'humanité reconnaissante l'illustre Pasteur, à la science et à la ville de Beauvais, notre compatriote, M. des Cloizeaux, de l'Institut, à qui notre Musée est redevable de sa belle collection de minéraux, et à la France, enfin, le grand seigneur et artiste, le militaire et l'académicien, l'historien des Condé. le plus moderne des princes, Mgr le duc d'Aumale. L'éloignement a fait disparaître aussi de nos listes les noms de plusieurs des premiers adhérents. Toutefois, la Société s'honore d'avoir conservé parmi ses correspondants, des membres et ouvriers de la première heure, tels que M. Gérin, secrétaire général du Comité Archéologique de Senlis, et le vénéré cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, qui sent aussi bien sous la pourpre romaine battre un cœur reconnaissant pour feu le bon maître en archéologie, M. Barraud.

Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt.

A tous nos disparus, les regrets les plus confraternels ! Parmi ceux-là, Messieurs, dont la perte a plus particulièrement impressionné la Société, je vous vois jeter un triste regard sur les quatre présidents successifs de nos séances, tous morts fidèles à Dieu et à la science, après une vie de travail et d'honneur.

C'est d'abord le vénérable M. Danjou, « l'homme conciliant par excellence, dit son biographe, dont l'autorité douce et paternelle qu'il avait su conquérir sur tous, a préservé la Societé des tristes divisions qui sont parfois le partage et la ruine des Sociétés savantes. » Il en fut le fondateur et le président pendant trente et un ans (1847-1878).

C'est, en deuxième lieu, M. Charles Delacour qui, d'abord secrétaire de la Société Académique durant vingt-quatre ans (1847-1870), puis l'un de ses vice-présidents pendant huit ans (1870-1878, fut son président durant quatre années (1878-1882), et jouissait d'une grande notoriété comme botaniste et entomologiste.

C'est, en troisième lieu, M. Charles Caron (1882-84). Son nom rappelle la bienfaisance sous toutes ses formes : la construction d'une crèche, les avenues des prés Caron, et, pour notre Société, le développement de l'enseignement scientifique, après ses travaux ou ses essais connus de pisciculture, de météorologie, de chimie, d'éclairage électrique, de daguerréotypie sur papier, etc. Pendant huit ans il avait administré nos finances, comme trésorier, avec un ordre et une sagacité qui ne laissaient rien à désirer. Devenu président, au mois de décembre 1882, il a doublé le nombre des membres de la Société et fait décider, à l'avenir, l'admission des Dames aux séances. Par ses rapports et son influence auprès de hauts personnages, il a augmenté nos collections d'ornithologie, d'insectes et de reptiles, se mettant lui-même à l'œuvre pour leur classement au Musée, et leur prodiguant les soins qu'elles réclamaient.

C'est, enfin, M. le comte de Salis (1884-1893), auquel son distingué successeur, M. Ernest Charvet, a payé le premier notre dette de gratitude sur sa tombe prématurément ouverte. Sa mémoire est restée en vénération, non seulement parmi nous, mais dans la Société des Agriculteurs de France, dont

il fut l'un des fondateurs, et à l'Institut agricole de Beauvais, qui a inscrit son nom dans le nécrologe de l'Etablissement, à la suite des Gossin, des de Tocqueville, des Frères Menée et Eugène-Marie.

***

Si, après avoir donné aux personnes un légitime souvenir d'estime et de regret, nous passons aux travaux de chaque année, depuis cinquante ans, aux lectures et communications faites dans chacune des réunions, Messieurs, l'énumération en sera très longue; car vous savez que les Mémoires de la Société forment, avec l'année courante, seize gros volumes in-8°, comprenant chacun les Bulletins d'une période triennale. Comment réussir à être bref dans une telle analyse, même succincte, et à ne pas lasser votre extrême patience ?

Je vous demanderai la permission de grouper ces études suivant les différentes sections adoptées : 1° l'archéologie, et 2° les sciences naturelles, mais en résumant celles-ci d'abord.

« Chez nous, disait M. Charles Delacour, en présence du Conseil général, le 26 août 1851, chez nous il y a toujours eu émulation, jamais rivalité. L'antiquaire applaudit avec joie aux savantes observations du naturaliste ; le naturaliste suit avec intérêt les curieuses recherches de l'antiquaire, et l'un et l'autre sont heureux d'apprendre les utiles résultats des analyses de nos chimistes. C'est ainsi que tous apportent fraternellement à nos Bulletins le tribut de leurs veilles et le fruit de leurs travaux. »

La section des Sciences devait publier ses patientes études. Le *règne animal* est décrit d'abord par les classifications de M. le docteur Baudon père, sur les mollusques dans l'Oise, et particulièrement dans les environs de Mouy. La première partie comprend les limaciens, les limaçons, les auriculacées ; la deuxième, les limnéens, les ancyles, les pulmonés operculés, et les pectinibranches ; la troisième, les acéphales. Vous le voyez, c'est une histoire zoologique complète de ces animaux sans vertèbres ni articulations, qu'il termine par de sagaces observations sur les Pisidies françaises. Ses travaux sur la conchyliologie des environs de Mouy ont été très appréciés, ainsi que ses descriptions des silex, alors que les notions sur les temps préhistoriques ou de la pierre polie étaient peu avancées.

L'abbé Maillard a étudié les mammifères vivants et fossiles, en indiquant les localités où, sans parler des bimanes et des quadrumanes, ces espèces se trouvent dans notre contrée : les carnassiers, les rongeurs, les pachydermes, les ruminants. Il a fait aussi sur les reptiles et les amphibiens de notre département, des recherches extrêmement curieuses. Il n'est pas moins intéressant sur les poissons qui peuplent nos rivières et nos étangs, à propos des nombreuses expériences de pisciculture de M. Charles Caron. Il expose, dans les réunions de la Société, les caractères à l'aide desquels on peut reconnaître les genres et les espèces, attaque avec l'éloquence naïve d'un saint François d'Assise, l'indifférence que l'on a ordinairement pour les oiseaux muets de l'élément humide, et en décrit l'organisme merveilleux avec les sublimes expressions de Linnée, faisant ressortir la puissance et la sagesse de Dieu dans les moindres œuvres de la création.

Ses rapports sur les collections zoologiques du Musée, spécialement ses études sur les oiseaux, n'ont été enregistrés que dans les procès-verbaux des séances, dont alors, malheureusement, on laissait les membres *extra muros* de la Société dans l'ignorance du résultat des réunions. Le dernier mot n'est pas dit sur l'intelligence des architectes emplumés. Le musée d'histoire naturelle de Soleure, en Suisse, vient de recevoir, cet été, un nid de hoche-queues entièrement construit en acier. A Soleure, il y a beaucoup d'horloges, et c'est avec les ressorts cassés ou hors d'usage que ces bergeronnettes, profitant des circonstances, ont logé leur couvée. N'est-ce pas intéressant, dans ce temps où la mode est aux constructions de fer ?

Les insectes qui attaquent les pommiers n'ont pas de secrets pour M. Ch. Delacour ; les mœurs et les habitudes de ces petits êtres (lépidoptères, hémiptères, coléoptères), les dommages qu'ils causent à la feuille, à la fleur, au fruit, à l'écorce des arbres, les moyens d'écarter leurs ravages, tout est admirablement dépeint. Il a aussi bien observé les bourdons des environs de Paris, comme naguère notre savant collègue M. Charles Janet, qui charme toujours nos réunions par ses observations claires, attrayantes, et qui font foi, sur les fourmis, les guêpes et les abeilles.

Quant au règne *végétal,* on connaît les remarquables notices sur la faune de nos contrées, par l'abbé Maillard. Après lui, l'abbé Questier a herborisé sur place, avec un zèle extraordinaire, dans les champs, les bois, les flaques des marais, les sables, les prairies, les murs, les diverses moissons, les bruyères, en un mot dans tous les endroits possibles, pour toutes les plantes des cantons de Betz et de Crépy-en-Valois. Il était intime du savant botaniste Mérat, de l'Académie de Médecine, auteur, entr'autres ouvrages de botanique, de la *Nouvelle Flore des environs de Paris*, qui a obtenu quatre éditions jusqu'en 1836. La Société académique s'honore de l'avoir compté aussi parmi ses membres correspondants.

Il me semble impossible d'avoir mieux étudié la végétation dans l'Oise, que ne l'a fait notre regretté collègue Hippolyte Rodin. Cinq volumes de nos Mémoires ont publié successivement son catalogue raisonné sur chaque espèce de plantes, sans négliger les indications sur l'habitation, sur la station, sur la nature minérale et géologique du sol, sur son état d'agrégation, sur les époques de floraison et de maturation. Il complète admirablement le catalogue publié en 1857 par Louis Graves.

Dans le règne *minéral*, on peut comprendre les phénomènes géologiques, si communs et si variés aux alentours de Beauvais, qui jouit, à juste titre, d'une réputation bien légitime auprès des géologues les plus distingués. Le discours de M. de Lapparent, cette année, à la distribution des prix chez les Frères, en est une preuve éloquente. Les travaux de topographie géognostique de l'abbé Maillard, sur la vallée du Thérain, sur celle de l'Avelon, et sur celle du Bray, font l'ornement des premiers bulletins de la Société académique. D'autres des plus utiles, indépendamment de la carte géologique de M. Antoine Passy, sont dus à la science de M. Janet.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 1883 raconte qu'un groupe de géologues est venu, sous la direction de M. Munier-Chalmas, maître de conférences à l'Ecole normale, étudier la géologie des environs de Beauvais. M. Ch. Janet s'était chargé de tracer l'itinéraire des excursions ; il a cherché à le combiner de manière à montrer tous les terrains qui affleurent notre région, en suivant autant que possible l'ordre de super-

position. Le compte rendu de ces excursions, qu'il a rédigé pour nos Bulletins, en collaboration avec M. Bergeron, préparateur des géologie à la Sorbonne, est certainement le *vade mecum* des géologues pour la contrée. Ces quatre excursions, qui représentent ensemble une centaine de kilomètres, permettent de connaître : 1° le système jurassique supérieur qui forme le centre, et le système crétacé inférieur, qui forme la ceinture du pays de Bray ; 2° le terrain crétacé supérieur, dont tous les étages sont bien représentés dans nos environs ; 3° la partie inférieure du groupe tertiaire, qui débute dans notre région par des sables que les géologues ont pris pour type d'un étage appelé *étage des sables de Bracheux*. L'un des fossiles caractéristiques de cet étage, c'est l'huître de Beauvais *(ostrea Bellovacina*, Lamarck), qu'un malencontreux auteur a pris pour un animal vivant. On lit, en effet à la page 20 du *Guide pratique* (pratique ! !) *de l'Ostréiculture* : « ..... Nous n'étudions que l'huître comestible, reconnaissable à son corps comprimé orbiculaire, à sa coquille adhérente. .. Telles sont l'huître commune que l'on sert sur nos tables, l'huître pied-de-cheval... que l'on trouve surtout à Boulogne-sur-Mer et sur quelques côtes de la Méditerranée, l'huître de Beauvais *(ostrea Bellovacina)*, qui se pêche à Bracheux, près Beauvais. » Voilà comment on s'expose, en parlant de ce qu'on n'a point vu, à prendre le Pirée pour un homme. M. Janet a désabusé l'auteur du *Guide pratique.* D'ailleurs, le vin de Marissel manquerait à l'assaisonnement.

L'Oise mérite le nom de « patrie des fossiles », a dit un grand géologue. M. l'abbé Barret, aujourd'hui curé-doyen de Formerie, a découvert de beaux gisements fossilifères aux environs d'Amblainville. son ancienne paroisse, à Neuville-Bosc, puis à Haraville etc., dans le calcaire grossier moyen, avec plusieurs nouveautés conchyliologiques qui portent justement son nom.

Je ne voudrais pas prolonger démesurément ce rapport fort peu technique, j'en conviens ; et pourtant il m'est impossible de sortir du domaine des sciences sans rendre hommage aux talents de quelques-uns de nos confrères, à qui Dieu daigne prêter longue vie ! à M. Lhuillier, pour ses observations météréologiques depuis 1858, sans discontinuer, et ses

cartes géographiques et géologiques du département, voire même ses communications sur la question de l'heure universelle; à M. Fenet, l'astronome passionné, le photographe du ciel et l'inventeur du planisphère mobile. Même hommage à d'autres collègues défunts : au docteur Bourgeois, pour sa vulgarisation de la science médicale, ses travaux sur la lèpre et la diphtérie; à M. Zoéga, pour ses expériences de pendule faites avec MM. Caron et Millière, à Beauvais, en 1861, sans oublier le grand mécanicien qui, le premier, fit emploi de l'électricité dans ses inventions d'horlogerie et de signaux pour les chemins de fer, M. Vérité. Il attacha, son nom et son renom à la monumentale horloge astronomique de la cathédrale, la conception la plus complète et la plus étendue de son esprit.

Pardonnez-moi, Messieurs, si j'en oublie, car j'ai hâte d'éviter moins l'aridité inhérente à ces sortes de sujets, que d'abréger la longueur de la tâche qui m'est échue, ou la fatigue à laquelle je vous condamne Je ne recommencerai pas de rapport dans cinquante ans.



Sans autre transition, entrons, je vous prie, dans la vaste section d'Archéologie et d'Histoire, pour voir comment, là surtout, la Société a affirmé son existence. Retracer sa vie, c'est établir la nomenclature de ses œuvres. Ne vous ai-je pas rappelé qu'il y en a seize volumes in-8° ? Quelle somme de travail n'ont-elles pas coûté à leurs laborieux auteurs, toutes ces études préhistoriques d'abord qu'ont suscitées des fouilles et de précieuses découvertes ?

Des vestiges de l'âge de pierre furent signalés à Montguillain (commune de Goincourt), où l'on a recueilli, en 1870, de nombreux et superbes cailloux travaillés de la période paléolithique; des pointes de flèches, dans la vallée du Thérain, et enfin les richesses néolithiques du Camp-Barbet, à Janville, canton de Mouy, où M. Buquet, de Cauvigny, a trouvé un véritable atelier de silex adaptés aux besoins domestiques et à la défense. Avant lui M. Ledicte-Duflos, seul, avait entretenu ses collègues des armes de pierres de fronde, de silex et autres, trouvées sur le mont de Catenoy, avec des polissoirs, casse-têtes, haches celtiques et nombreux

restes d'armes en fer étrangères aux Celtes et aux Romains, attribuées à l'âge de bronze. Il en a fait don généreusement au Musée, sans compter des médailles et des produits céramiques.

De la station préhistorique de Catenoy à Nointel, sur les confins du pays des Bellovaques, il n'y a pas loin. Là notre collègue et ami, M. l'abbé Barret a fait d'autres découvertes qui fournissent des données nouvelles aux amateurs de sciences géologiques et archéologiques. J'ai parlé plus haut de ce savant confrère à qui revient l'honneur d'avoir trouvé dans les terrains parisiens une vingtaine d'espèces de fossiles inconnus. Il eut aussi la bonne fortune de découvrir des allées couvertes, un splendide dolmen, au bois de la Garenne, et de pesants menhirs à la vigne des Grés sur le territoire d'Arronville (Seine-et-Oise). Après ces monuments mégalithiques, il rencontra, à Nointel, au bois dit du Chêne Aigu, plus de vingt chambres ou puits comblés, où l'on avait exploité un banc de silex. L'intelligent explorateur vit bien vite autour des excavations, sur le talus du chemin, sous le gazon du bois et à l'orifice même de ces puits bouchés, des éclats informes, des pierres ébauchées et même des tranchants de haches presque terminés.

M. l'abbé Renet, un puits de science autant que de modestie, avec lui étudia cette cailloutérie complète ; il la rapprocha savamment des découvertes analogues faites en Belgique et en Angleterre. Les pioches en bois de cerf emmanchées, avec lesquelles on a creusé ces puits à silex, étaient restées au fond de l'un d'eux, à une profondeur de six mètres. On en a ramassé près de 50, bien plus qu'à Séry. Les matériaux de ces galeries d'extraction servaient à faire, à quelque distance de là, près de la ferme de la Couarde, des haches éclatées ou polies, des *nuclei*, des percuteurs qu'on y a retrouvés. C'était, comme l'a dit M. Renet, un magasin d'armes et d'outils achevés prêts à être livrés aux besoins de l'industrie, aux nécessités de la guerre. « C'étaient aussi, ajoute t-il, des cailloux frais que préféraient les artistes de Beauvais qui dans ces dernières années, (c'est-à-dire vers 1880), taillaient des flèches, des poignards, des hachettes, des diadèmes de silex, etc... » Il fait allusion à une plaisante aventure racontée

dans un curieux volume intitulé *Le Truquage*. Ce qu'on n'y rapporte pas, et je le regrette, c'est la manière dont le sagace M. Renet parvint à voir à l'œuvre ces caillouteurs de nos jours, à Saint-Lucien près Beauvais, et à Bresles, quand déjà ils avaient fait des dupes chez plusieurs beauvaisiens, *infandum !* peu habitués à connaître la patine du temps que ces néo-fabricants de silex polis n'avaient pu leur donner.

C'est une excursion de la Société Académique, en 1885, qui nous a valu de savoir que Bulles a aussi un musée préhistorique de silex, haches de toutes dimensions, grattoirs de toute forme, ciseaux à large ou étroit biseau, pointes de lances et de javelots, flèches en losange, en triangle, en feuille, à ailerons, couteaux et poignards, perçoirs de divers calibres, broyeurs, percuteurs, nucléus, etc., composant la merveilleuse collection de M. Lemagnen, à Bulles, et une autre gallo-romaine et mérovingienne, à Monceaux, chez M. Caron.

Notre Société a fait peu, trop peu d'excursions ; elle doit s'en confesser publiquement. Elle a pu s'en croire dispensée un moment et dédommagée par la superbe Exposition rétrospective de 1869, qui amena dans nos murs tant de curiosités de tous les âges, plus de deux mille pièces à visiter sans déplacement. Mais la montagne ne vient pas souvent et les archéologues, nos intrépides voisins de Compiègne et de Pontoise entr'autres, ne nous montrent-ils pas comment il faut aller à elle, étudier gaiement les monuments de l'époque romaine, les forts des temps féodaux, les splendeurs architecturales du Moyen-Age et les chefs-d'œuvre artistiques de la Renaissance ? Une excursion comme celle de demain ne vous tente-t-elle pas pour chaque été, surtout si M. Renet, dont les pensées sont des jugements sûrs, et le spirituel chanoine Müller viennent en tête ? Ils nous ont déjà servi de cicerone si aimables pour des courses archéologiques, à travers le département, sans nous faire quitter la chaise de nos très pacifiques réunions, qu'on ne se lasse pas d'être agréablement surpris de leurs appréciations toujours respectueusement indépendantes.

Il faut savoir gré à M. l'abbé Hamard d'avoir entrepris les fouilles tant visitées de Hermes. Ne devons-nous pas encore à M. l'abbé Renet une étude complète de ces sépultures des gallo-francs et des gallo-romains au vicus de Ratumagus ? Il a

rendu leur cimetière célèbre, en décrivant si savamment leurs vases funéraires, leurs armes, leur toilette, leurs ceinturons et les objets divers recueillis dans les tombes, les médailles, les inscriptions, etc. Sa plume habile fit mieux que des descriptions, elle traça la philosophie de l'histoire en ses remarquables conclusions, pendant que le crayon délicat de M. Hamard dessinait, jour par jour, d'innombrables trouvailles archéologiques fort intéressantes, tous le savent.



L'œuvre qui semblait s'imposer en première ligne à la Société académique, n'était-ce point de défricher le champ de l'histoire de la vieille cité des Bellovaques ? *Nosce patriam.* Eh bien, des chercheurs zélés et nombreux n'ont presque rien laissé à glaner derrière eux. Jugez-en par la table générale des dix premiers tomes de nos Mémoires qu'a dressée M. Quesnot, l'un des secrétaires, mes dévoués prédécesseurs.

Voyez d'abord M. Peigné-Delacour, après la rédaction de ses notices sur le théâtre romain de Champlieu, allant étudier sur place la campagne de Jules César contre les Bellovaques ; M. le comte des Courtils de Merlemont, suivant la voie romaine du gué de Bailleul-sur-Thérain jusqu'aux larris de Hez, et M. de Cayrol indiquant les positions occupées successivement par l'armée que commandait César durant la campagne contre les Belges, depuis Burocortorum jusqu'à Bratuspantium.

Avant la démolition presque complète des remparts de notre ancienne cité, avec sa forteresse, et de son suburbium, avec ses tours, ses poternes, ses souterrains, le docteur Daniel et M. Hamel en avaient examiné à fond les vestiges gallo-romains, ainsi que toutes les antiquités bellovaques *intra et extra muros*, en s'aidant d'ailleurs des histoires de Louvet et de Loysel, sans négliger les manuscrits de MM. Borel, Danse et Buquet. Sans doute on peut ne pas partager l'opinion de M. Daniel sur Bratuspantium, dont il faisait la capitale du Beauvaisis, sinon Beauvais même ; mais il reste de ses travaux une étude rétrospective fort intéressante sur les faits accomplis depuis près de deux mille ans par nos ancêtres.

Dans l'histoire des fortifications de Beauvais, le palais épiscopal avec ses deux tours gallo-romaines du XIᵉ siècle, résidence des Evêques, voisine de la Basse-Œuvre, qui consti-

tuait l'église cathédrale, remplit un rôle important. Les châtelains ou vidames des Evêques-Comtes de Beauvais ont leur historien érudit en M. de Caix de Saint-Aymour, et le château de Bresles en M. le président Charvet. Toutefois, une communication remplie d'érudition et de critique judicieuse sur l'origine du pouvoir temporel des Evêques de Beauvais, mérite d'être signalée. M. Labande, en effet, le premier, a prouvé qu'en 1015, par une donation célèbre d'Eudes II, de Blois, comte de Champagne, à l'évêque de Beauvais, Roger, le comté de Sancerre ne fut pas échangé contre le comté de Beauvais; mais Eudes abandonna seulement à l'église de Beauvais le fief qu'il avait déjà donné à la personne même de Roger dans le faubourg de Beauvais et dans plusieurs villages sis en dehors de la banlieue de cette ville. Avant 1015, les évêques avaient déjà acquis un certain nombre de biens et de revenus dans toute l'étendue du comté.

La *cité* tout entière leur appartenait et les nombreuses aliénations faites depuis Hildeman (mort en 844) jusqu'à Hervé, prédécesseur de Roger, en faveur des chanoines de la cathédrale et de plusieurs monastères, démontrent avec évidence qu'ils possédaient des domaines et des droits financiers dans tout le comté et même dans le faubourg de Beauvais.

Une fois devenus vassaux de la couronne, les évêques furent tenus aux devoirs de la vie féodale; c'est ainsi qu'ils durent servir, eux et leurs officiers, dans les armées royales, payer les aides féodales, satisfaire au droit de gîte, toutes obligations qui, du XIIe au XIVe siècle, soulevèrent bien des difficultés avec le roi. Mais le service le plus important, dû par les évêques, fut le service de cour, et c'est par là qu'ils devinrent, à une époque indéterminée du XIIe siècle, pairs de France, qualité conférée seulement à six dignitaires ecclésiastiques, dont les diocèses se trouvaient compris dans le domaine des derniers Carolingiens, et ces six évêques étaient les seuls qui, dans leurs diocèses, remplaçassent en toutes ses attributions l'ancien comte laïque disparu, comme à Beauvais, ou devenu leur vassal, comme à Reims et à Soissons.

M. Labande a fait sa thèse d'archiviste sur l'*Histoire de Beauvais et ses institutions communales* jusqu'au commencement du XVe siècle; c'est assez dire combien la Société Académique lui est reconnaissante.

Quant à la grande affaire du siège de 1472, où les femmes se couvrirent de gloire avec la vaillante Jeanne-Hachette, M. Dupont-White et M. Danjou en ont recueilli tous les souvenirs, rappelé les fêtes commémoratives de l'Assaut et l'inauguration de la statue de l'héroïne sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La Société Académique a pris l'initiative de son érection.

Vous n'avez pas oublié la polémique entreprise contre notre honoré président, au sujet du drapeau dit de Jeanne-Hachette et de sa légende *Plus oultre*. M. de Marsy, mêlé indirectement à la discussion, au Congrès de la Sorbonne, a résolu la question avec sa critique judicieuse contre une tradition erronée.

L'époque de la Ligue, à Beauvais, aura bientôt son historien et ce sera l'infatigable M. Renet, que je suis heureux de proclamer ici l'auteur d'un des plus remarquables ouvrages, je dirai presque le seul, qui ait paru sur les origines de l'histoire religieuse du Beauvaisis : *Saint Lucien*, etc., *Etudes historiques, liturgiques, chronologiques*, *1892*. Celle de la Jacquerie a des épisodes locaux autour de Gerberoy, Songeons et Thérines, racontés par M. Lucien Vuilhorgne avec un grand intérêt.

Dirai-je, enfin, Messieurs, que la cathédrale, l'orgueil de Beauvais, n'a pas une pierre qui n'ait été examinée et qu'elle excite l'admiration générale? La belle histoire de M. Desjardins (1865) n'a pas sa pareille, et M. le chanoine Barraud, dans les *Mémoires de la Société Académique* ou dans le *Bulletin monumental*, a décrit jusqu'aux moindres détails artistiques de son ornementation, spécialement les tapisseries, les vitraux et les objets de la liturgie. Ses obituaires, ses inventaires ont été dépouillés ; on a tout fouillé, ce semble.

Ses chanoines avaient de fort belles maisons ; M. l'abbé Deladreue les a décrites toutes, d'après le manuscrit du chanoine de Nully, où l'on puise des renseignements précieux sur la vie du Chapitre.

Tous les monuments de Beauvais, religieux ou profanes, églises ou théâtres, ont leur monographie. M. Lhuillier est le chroniqueur de la ville en 1789. A cette date, il y avait à Beauvais quatorze églises, qui lui ont valu sans doute l'un de ses surnoms de « ville sonnante », le seul vraiment justifié. MM. Barraud et Deladreue nous les ont fait connaître. Ce

dernier confrère, véritable bénédictin de travail, nous a donné aussi l'histoire de quatre abbayes importantes, à Saint-Paul, près Beauvais, à Saint-Lucien-lez-Beauvais, à Froidmont et à Lannoy. Vous supposez facilement, Messieurs, combien de documents il faut trouver, compulser et mettre en œuvre, dans les divers dépôts d'archives, dans les cartulaires surtout, ou dans les bibliothèques particulières, pour ces sortes d'ouvrages.

L'abbaye de Gomerfontaine, par M. Barraud, celle de Marcheroux, par l'abbé Sabatier, avaient leur place indiquée aussi dans nos Mémoires. Je pourrais également citer celle de Saint-Just-en-Chaussée, si je m'en étais moins occupé ; d'ailleurs, la Société académique ne l'a-t-elle pas couronnée au concours de 1881 ? L'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent, à Senlis, a été écrite par l'abbé Magne, et celle du monastère de la Présentation, dans la même ville, avec celle de Nicolas Sanguin, évêque en 1623, par M. Müller ; enfin, le prieuré de Villers-Saint-Sépulchre, par M. l'abbé Renet.

Après les abbayes, les châteaux ont exercé leur influence. M. Mathon l'a montré pour ceux de Creil et de Verneuil, et M. Houbigant pour celui de Sarcus.

Je renonce à vous lire la nomenclature de toutes les localités qui possèdent leur monographie plus ou moins complète, grâce à la Société académique. Il y en a plus de soixante. Je ne puis que les indiquer en note, ou comme au rez-de-chaussée de cet édifice imposant élevé par les ouvriers habiles de notre ruche beauvaisienne. Encore, afin d'abréger, laisserai-je de côté tout ce qui concerne les antiquités quelconques de la ville de Beauvais (1).

---

(1) En voici la liste (sans y comprendre Beauvais), par ordre alphabétique, suivie du nom de l'auteur.

Amblainville. - *Cartulaire*. — DE MANNEVILLE.
Angy. — *Cimetière franc*. — AUG. BAUDON.
Auneuil. — *Notice historique*. — Abbé DDLADREUE.
Auteuil. — *Notice historique*. — Abbé DELADREUE.
Avrechy-Argenlieu. — *Vitasse de la Tournelle*. — Abbé BARRAUD.
Berneuil. — *Notice historique*. — Abbé DELADREUE.
Blacourt. - *Fief d'Avelon*. — L. VUILHORGNE.

Toutefois, je me reprocherais de ne pas mentionner spécialement le canton de Chaumont, qu'aucun archéologue n'a étudié comme M. Louis Régnier. Par faiblesse d'organe, il reste dans le silence. Chateaubriand fut aussi un de ces bègues sublimes qu'on retrouvait toujours la plume à la main. La plume, c'est l'organe qui ne le trahit jamais, moins que sa vue, toujours et quand même perspicace.

Le canton de Songeons, dans lequel sont renfermés le vidamé de Gerberoy et le village natal de Guy Patin, peut être également maintenu à l'ordre de ce jour, car il a aussi ses chroniqueurs érudits, notamment M. Lucien Vuilhorgne, un de nos excellents travailleurs, je pourrais dire un de nos plus ardents pionniers, et M. François, heureux de nous faire

---

Blicourt. — *Notice historique.* — R. DE MALINGUEHEN.
Canny-sur-Thérain. — *Son cimetière.* — A. BELLOU.
Chambly. — *Eglise, tournois, etc.* — Abbé MARSAUX.
Chaumont. — *Epigraphie du canton.* — L. RÉGNIER.
Compiègne. — *Vue cavalière.* — A. RENDU.
Creil. — *Ville et château.* — MATHON.
Crèvecœur. — *Histoire.* — Abbé SEILLIER.
Crillon. — *Boufflers.* — L. VUILHORGNE.
Cuignières. — *Cimetière franc.* — Léon PLESSIER.
Flavacourt. — *Notice historique* — N. BARRÉ.
Formerie. — *Notice historique.* — MATHON.
Formerie. — *Notice historique.* — A. BELLOU.
Gerberoy. — *Ses foires et marchés.* — L. VUILHORGNE.
Goulencourt. — *Châtellenie.* — N. BARRÉ.
Hanvoile. — *Calice.* — J. GÉRIN.
Hermes. — *Fouilles.* — Abbé RENET.
Juvignies. — *Notice historique.* — R. DE MALINGUEHEN.
La Bosse. — *Notice historique.* — N. BARRÉ.
Lannoy. — *Abbaye.* — Abbé DELADREUE.
Le Frétoy. — *Eglise du Tronquoi.* — Abbé BARRAUD.
Le Hamel. — *Fonts baptismaux.* — Abbé BARRAUD.
Le Vaumain. — *Notice historique.* — N. BARRÉ.
Marissel. — *Léproserie Saint-Antoine.* — N. BARRÉ.
Marissel. — *Rétable de l'église.* — Abbé VATTIER.
Marseille-le-Petit. — *Son marché au XIVe siècle.* — Comte DE LUÇAY.
Martincourt. — *Cimetière mérovingien.* — L. VUILHORGNE.
Méru. — *Vitrail de saint Cosme et saint Damien.* — Abbé MÜLLER.

partager sa vive affection pour son pays. L'un et l'autre diraient volontiers avec Horace (L. II carm. ode VI) :

> Ille terrarum mihi præter omnes
> Angulus ridet.

Ronsard traduisait ainsi :

> Bref, quelque part que j'erre,
> Tant le ciel m'y soit doux,
> Ce petit coin de terre
> Me rira par-sus tout.



Milly. — *Histoire.* — Abbé Renet.
Mogneville. — *Pierre de la Roque.* — Abbé Barraud.
Montigny — *Castrum stativum.* — A. Rendu.
Montmille. — *Crypte.* — Weil.
Mouy pendant la Révolution. — Aug. Baudon.
Nogent-les-Vierges. — *Château.* — Houbigant.
Nointel. — *Puits préhistorique.* — Abbé Renet.
Orrouy. — *Théâtre de Champlieu.* — Peigné-Delacourt.
Pierrefonds. — *Crypte.* — Weil.
Pisseleu. — *Notice historique.* — R. de Malinguehen.
Pommereux. — *Chapelle* — N. Barré.
Reilly. — *Histoire.* — L. Régnier.
Saint-Just-en-Chaussée. — *Abbaye et histoire.* — Abbé Pihan.
Saint-Léonard. — *Inscriptions cimétériales.* — Mgr Barbier de Montault.
Saint-Lucien. — *Abbaye.* — Abbé Deladreue.
Saint-Samson — *Crypte* — Weil.
Saint-Martin-aux-Bois. — *Abbaye.* — Abbé Barraud.
Saint-Martin-aux-Bois. — *Frère condoné.* — Coüard-Luys.
Sarcus. — *Château.* — Houbigant.
Savignies. — *Poteries vernissées.* — de Carrère.
Senlis. — *Inscriptions cimétériales.* — Mgr Barbier de Montault.
Thérines. — *Monnaies.* — Ponthieu.
Trye-Château. - *Abbaye de Gomerfontaine.* — Abbé Barraud.
Vendeuil. — *Tombe de Sainte-Beuve.* — Abbé Barraud.
Verneuil. — *Château.* — Mathon.
Villers-Saint-Paul. — *Eglise.* — Lefèvre-Pontalis.
Villers-Saint-Sépulcre. — *Prieuré.* — Abbé Renet.
Warluis. — *Saint-Arnoult.* — Abbé Barraud.

J'aurais dû rapprocher du comté de Beauvais l'ancien comté de Clermont, qui a M. de Lépinois pour historien du XIe au XIIe siècle, et faire parler de ses droits seigneuriaux M. le comte de Luçay, ou M. le comte de Marsy sur le terrier de 1378, à la fin duquel se trouve la copie de la charte communale de Clermont et un assez grand nombre de documents sur les comtes et la ville de Clermont.

Mais, en vérité, comment me faire pardonner d'ajouter un véritable volume, et si aride, à nos Bulletins, pour remettre en mémoire tant et tant d'œuvres de talent ? Et je n'ai encore rien dit des nombreuses biographies de personnages beauvaisiens, au moins de cœur, ecclésiastiques ou hommes du monde, que je suis obligé de rendre l'objet d'une deuxième note justificative, au bas des pages de ce Rapport démesurément long ? (1). Puis-je oublier les fort curieux travaux

(1) Biographies renfermées dans les Mémoires de la Société Académique, depuis 50 ans :

I. — Parmi les soixante et un antiquaires du Beauvaisis que M. Dupont-White a cités transitoirement, signalons ceux auxquels il consacre une notice moins abrégée :

Yves, de Chartres, dont Massieu prit la crosse.

Hélinand, de Froidmont, barde de Philippe-Auguste.

Jean de Venette, continuateur de la Chronique des Rois de France, qui a raconté les horreurs de la Jacquerie.

Raoul Adrien, qui conserva le manuscrit du procès de Jeanne-d'Arc.

Pierre Louvet, bien connu pour son Histoire du Beauvaisis et de la ville de Beauvais.

Simon Goulart, auteur des Mémoires de la Ligue.

Godefroy Hermant, dont M. Mathon a copié l'Histoire manuscrite de Beauvais.

Etienne et Georges de Nully, amis d'Hermant et ses continuateurs.

Nicole, le janséniste convaincu.

Adrien Baillet, le critique, auteur de tant d'ouvrages, et en particulier de la Vie des Saints.

Foy-Vaillant, fameux numismate.

Foy de Saint-Hilaire, son cousin, collectionneur habile qui fit un Mémoire sur le Mercure barbu du Musée.

Denis Simon, qui composa un supplément aux Histoires de Loisel et de Louvet.

ou *Variétés historiques* de M. Coüard-Luys, soit sur l'instruction publique, soit sur des personnes et des monuments, dont il nous entretenait avec un charme qu'on retrouve même dans la lecture de ses Inventaires, qu'il a rendus attrayants ? Et celles de M. Charvet sur les anciens théâtres de Beauvais, l'instruction publique pendant la Révolution, etc. ? Et celles de notre bon M. Marsaux, à la plume féconde, qui a bien voulu nous rédiger à la hâte le petit guide d'aujourd'hui et de demain, memento du cinquantenaire ? Et, avant eux, celles de M. Barré sur la tribune aux harangues et la tour de Craoul, ou de M. Mathon sur le droit de gîte de Saint-Louis à Beauvais, sur le pilori, sur les apothicaires, sur le dîner de MM. de Ville en 1660, sur un repas de noces au XVIe siècle, sur la famille Molière, originaire de Beauvais, etc. ?

LOUIS DE ROUVROY, duc de SAINT-SIMON, originaire de Beauvais, célèbre par ses Mémoires.

LE MARESCHAL, qui a rendu lisibles toutes les délibérations de l'Hôtel-de Ville de Beauvais, de 1402 à 1756.

LANGLET DU FRESNOY, fantasque auteur du temps de la Régence.

Chanoine DANSE, BUQUET et BOREL, trois collaborateurs de l'Histoire de Beauvais, avec notes critiques.

LE CARON DE TROUSSURES, qui a formé une bibliothèque si riche en manuscrits, notamment l'Histoire de Beauvais ci-dessus mentionnée.

II. — Il y a lieu de cataloguer ensuite les noms suivants qui n'ont pas tous été cités dans ce Rapport :

Becket (Saint Thomas). — Abbé RENET.
Bissipat de Beauvais (Les). — Abbé RENET.
Boufflers (François de). — L. VUILHORGNE.
Bracheux (Pierre de). — L. VUILHORGNE.
Cassini (Le dernier des). — CH. DELACOUR.
Cholet (Jean), fondateur du collège des Cholets. — Abbé MÜLLER.
Coustant (dom Pierre), bénédictin. - COUSTANT D'YANVILLE.
Després, conseiller de l'Université. — TREMBLAY.
Houdenc (Raoul de). — L. VUILHORGNE.
Guillaume d'Ercuis, précepteur de Philippe-le-Bel. — C. D'YANVILLE.
Loisel (Antoine), auteur des Mémoires du Beauvaisis. — E. CHARVET.
Mallet (Gilles), bibliothécaire de Charles V. — Abbé PIHAN.
Marcadé (Jean), maire de Beauvais. — Abbé HUMBERT.
Mummolin (Saint), évêque de Noyon. — Abbé BARRAUD.
Pauchet (Jean), sculpteur. — COÜARD-LUYS.

Enfin tairai-je, ou aurai-je mauvaise grâce à rappeler telle et telle communication de votre humble serviteur sur la chapelle Sainte-Véronique, ou sur Racine, élève du collège de Beauvais, comme le fut aussi M. Félix Faure, président de la République ?... Etc., etc.

La littérature ancienne nous avait fourni de remarquables travaux philologiques. M. Peigné-Delacourt a édité *Li miracles de Mesires sains Elois*, vieux livre écrit en vers dans la seconde moitié du XIIIe siècle. en idiome picard. Il a relevé le plus grand nombre de mots usités au XIIe et XIIIe siècles, dans le patois picard, et qui ont disparu de la langue française actuelle.

Cette communication se rattachait en quelque sorte à celle de M. de Baecker, qui a traduit et augmenté d'un glossaire des tables eugubines, ou tablettes de bronze couvertes d'inscriptions trouvées en Ombrie, près de Gubio.

III. — Notices biographiques sur les Membres décédés :

Barraud, chanoine. — Danjou.
Biot, physicien. — Hamel.
Bordes, docteur. — Dupuis.
Daniel, docteur. — Danjou.
Danjou, président. — Abbé Deladreue.
Delacour (Charles). président. — Abbé Deladreue.
Deladreue, vice-président. — Abbé Pihan.
Dupont-White (Jules-Théodore). — Danjou.
Fabignon, bibliothécaire. — Delacour.
Gibert (Louis), receveur général — Danjou.
Graves (Louis), ancien secrétaire général de la Préfecture. — Danjou.
Héricart de Thury, membre de l'Institut. — Danjou.
Lamothe, maire de Beauvais. — Danjou.
Ledicte-Duflos, de Clermont. — Danjou.
Lequesne, maire de Beauvais. — Danjou.
Maillard (l'Abbé), vice-président. — Danjou.
Mérat, docteur. — Abbé Questier.
Pinart (Abbé), vice-président. — Abbé F. Maillard.
Saint-Germain (Stanislas *de*), antiquaire et musicien. — Danjou.
Salis (Comte de), président. — Abbé Pihan.
Van den Berghe, peintre. — Danjou.
Zoéga, professeur. — Danjou.

D'autres études sont tout à la fois littéraires et archéologiques, comme l'*Iconographie de saint Nicolas*, par M. Barraud, ou l'hagiographie de *saint Yves de Chartres*, par l'abbé Devic, l'historien de Cassini, ou *la vie et les poésies de Philippe de Beaumanoir*, de M. Bordier, et l'*authentique manuscrit du martyre de saint Quentin*, auxquels on peut ajouter la *Vie de saint Lucien* et les *Obsèques d'un Evêque de Senlis* au xve siècle, par M. Müller, la notice de M. Danjou sur la *Tragédie de Daniel.* Et pourquoi ne pas ajouter les productions originales sur l'origine du langage d'un poète rural et transcendant, M. Philéas Lebesgue, de la Neuville-Vault, pays d'origine, selon M. Graves, du chancelier d'Angleterre, Thomas Becket : question, du reste, élucidée par M. Renet, notre maître à tous ?

Il n'entre point dans ma pensée de vous entretenir de nos finances, bien que ce soit le nerf de la guerre et la condition essentielle de l'existence de notre Société comme de toutes les autres. Le bilan établi à chaque exercice nous montre une gestion sage et prudente qui sait ménager les deniers, pour faire face, le cas échéant, à une plus forte dépense d'illustrations dans nos Mémoires.

Admis aux Expositions universelles de 1878 et de 1889, parmi les collections présentées par M. le Ministre de l'Instruction publique, ces Mémoires nous ont valu des médailles d'argent. Notre ambition est, en réalisant la devise du drapeau de l'Hôtel-de-Ville *Plus oultre*, d'ajouter le plus possible d'intérêt à nos réunions, de grossir nos rangs et de continuer des rapports bienveillants d'échange confraternel avec toutes les Sociétés dont les savantes publications enrichissent la bibliothèque du Musée.

⁂

A l'ouverture de cette séance, M. le président Charvet, après vous avoir, dans son langage délicat et élevé, souhaité la bienvenue, m'a fait prendre la parole. Je ne puis la quitter, malgré la longueur de cette lecture, sans adresser un mot de remerciements à l'Administration municipale de Beauvais, pour l'hospitalité qu'elle veut bien nous donner à l'Hôtel-de-Ville chaque mois, au Conseil général de l'Oise, pour les sub-

sides qu'il nous alloue généreusement chaque année, à la presse locale, enfin, pour la publicité qu'elle accorde aux comptes-rendus de nos séances, dont les journaux vont porter les échos jusque dans les hameaux les plus reculés du département.

Messieurs et honorés Collègues de la Société Académique, vous connaissez ce vers latin qui sert d'exergue aux armes de Beauvais :

Palus ut hic fixus constans et firma manebo.

De même désirons tous, après ces belles fêtes du Cinquantenaire, rester de plus en plus fermement attachés à nos précieuses études, à nos vénérables ruines, à nos monuments si chers et tant aimés.

Je termine par cette inscription gravée sur l'un des frontispices de la cathédrale de Noyon : *a cælo imperioque bene*. Dieu veuille que nous ayons, non seulement durant ce cycle révolu de cinquante ans, mais toujours, bien mérité de la patrie d'en-haut et de la patrie d'ici-bas : *a cælo imperioque bene*.

L. PIHAN,

Chanoine, ancien Vicaire général,
Secrétaire perpétuel.

FOURS A POTERIES GALLO-ROMAINES

ET DU

MOYEN-AGE

DÉCOUVERTES DANS LES COMMUNES DE

HÉRICOURT-SAINT-SAMSON

ET

FONTENAY-TORCY (OISE)

Au mois de septembre 1890, nous faisions une excursion botanique sur un mamelon situé vers le Bois-Ibert, territoire d'Héricourt-Saint-Samson, lorsque tout à coup notre attention fut particulièrement attirée par la présence de débris de vases antiques, au milieu de taupinières assez rapprochées les unes des autres.

Nous féliciter et nous réjouir de cette précieuse découverte fut chose bien légitime, car nous entrevoyions déjà la possession d'un butin peu commun jusqu'alors dans nos parages.

Nous laissâmes là l'étude des simples pour nous livrer à une autre étude non moins importante ni moins attrayante.

Muni d'une bêche et d'autres outils, nous nous mîmes à

l'œuvre. A peine eûmes-nous ouvert une tranchée profonde d'environ 30 centimètres, que nous nous trouvâmes déjà en présence de fragments de poteries diverses et grossières.

Au fur et à mesure que la besogne se poursuivait, nouvelles constatations, de plus en plus importantes. Bientôt des fragments nombreux et brûlés, des argiles durcies au feu, des scories provenant des sables ferrugineux vitrifiés, mis au jour, accusèrent suffisamment l'endroit d'un foyer et les ruines d'une manufacture de poterie antique.

Les formes des vases sont romaines, mais la fabrication est trop grossière pour n'être pas l'œuvre de potiers gaulois.

Parmi les débris, dont beaucoup avaient reçu des coups de feu qui avaient compromis les pièces, nous avons remarqué quelques morceaux d'argile cuite portant l'empreinte du pouce ou de l'index qui les avait pressés; des gâteaux en terre cuite; de la pâte préparée pour la fabrication, au milieu de laquelle se trouvait un os, long de 0m12, à surface un peu recourbée, présentant la forme d'un outil particulier. Cet os a pu servir en même temps d'ébauchoir et de polissoir; son extrémité, unie et polie par le frottement, a contribué à sa conservation.

Près de lui existait un silex pyromaque, percé naturellement vers le milieu d'un trou dont l'ouverture, presque ovale, a un diamètre moyen de 4 à 5 centimètres. Ce silex, à surface aplatie, décrit une figure pentagonale, à angles arrondis très irréguliers. Sa présence seule nous fait supposer qu'il a dû, par sa forme peu commune, servir à mouler les becs de certains vases présentant des proportions diverses.

Les tessons que nous avons conservés sont en terre blanche mate, fort nombreux et frustes : ils proviennent, pour la plupart, de pièces diverses compromises; nous n'avons pu rencontrer aucun objet parfaitement conservé; il ne serait possible de reconstituer les vases qu'à l'aide des profils seulement. Beaucoup parmi les pièces semblent avoir été faites pour la table (1); quelques-uns pèchent, en général, par leur

---

(1) Nous avons remarqué en effet des débris d'écuelles ou bols, de coupes, de compotiers, de petites tasses, de plats ronds de différentes grandeurs, à rebords saillants, d'assiettes, de soucoupes, d'amphores, de cruches, etc., etc.

base dont l'étendue n'est pas toujours proportionnée au volume des vases, ou manque d'assiette, ce qui les rend trop versants ; plusieurs ont aussi le défaut de gauchir.

Quelques fragments étaient d'une terre rouge terne, mêlée de mica ou couverte d'un vernis métallique, irisé ; en résumé, nous avons encore recueilli sur le lieu du foyer une grande quantité d'autres débris d'une terre commune, rouge ou blanche, sans couverte et d'un tissu assez lâche ; ces derniers sont loin d'avoir appartenu à des pièces confectionnées par des artistes. Tous les vases étaient à peu près unis, ou s'il s'y trouvait des ornements, ils étaient le plus souvent en creux et très légers.

On oubliait parfois de réparer, à l'aide de l'ébauchoir, les bavures et les défectuosités.

Un certain nombre d'anses, dont quelques-uns en torsade, paraissent cependant avoir appartenu à des pièces plus soignées.

Nous avons reconnu environ 30 variétés de poteries dans l'antique fabrique de Bois-Ibert.

Il serait difficile de donner ici une analyse sinon exacte, du moins complète de cette poterie, vu la compromission des piéces ; nous allons cependant, dans la mesure du possible et malgré notre faible expérience, essayer de fournir quelques renseignements sur le genre de terre mis en usage.

D'après nos recherches particulières sur la confection de la poterie gallo-romaine, nous avons cru reconnaître, après un premier examen, que la couverte des vases n'était pas métallique, mais que c'était seulement la surface de l'argile vitrifiée.

En effet, nous avons remarqué que la pâte renfermait du sable rougeâtre et que ce dernier, employé avec l'argile, aidait à sa vitrification.

Il paraît aujourd'hui suffisamment prouvé que le terrain sur lequel les Gallo-Romains ont établi des manufactures de céramique fournissait abondamment l'argile et autres matières qui les alimentaient ; nous avons, du reste, eu l'occasion de le remarquer plusieurs fois dans le cours de nos explorations.

En effet, à l'endroit et dans les environs du lieu où nous

avons découvert le four, on trouve en assez grande quantité et gisant peu profondément, des argiles rouges, puis des argiles marbrées, des sables et grès ferrugineux, des sables blancs, ainsi que des glaises réfractaires d'un bleu argentin.

Nous supposons que cet établissement de céramique fut abandonné par ses habitants au moment de quelque incursion des barbares qui inondèrent les Gaules à différentes époques.

Par sa facilité à se pétrir, à se mouler et à se façonner, particulièrement sur le tour, l'argile a dû être employée aux temps les plus reculés.

Nous savons que, chez tous les peuples, « la poterie reçut autrefois de nombreuses applications, soit pour les besoins de la vie domestique, soit pour les cérémonies religieuses, soit pour honorer la mémoire des morts. C'est à ce dernier et pieux usage qu'on doit la conservation d'une foule de vases recueillis dans les tombes et qui, par leur forme, leur décor et leurs inscriptions, ont été d'un puissant secours pour expliquer les coutumes, les mœurs des peuples, et reconstituer les faits de l'histoire primitive (1) ».

Les formes des vases ayant été multipliées à l'infini, il est parfois difficile de connaître la destination particulière assignée à certains d'entre eux.

Il est assez rare d'en rencontrer d'entiers dans l'emplacement d'anciens centres de fabrication ; mais il est toujours possible de juger, par les fragments, de la forme et des dimensions des poteries dont ils proviennent.

Nous aurions vivement désiré donner ici la description des deux fours à poteries gallo-romaines que nous avons explorés ; mais ils étaient presqu'entièrement détruits, le sol ayant été en partie nivelé à des époques plus ou moins éloignées.

Dans leur emplacement, on ne voyait plus que des scories, des débris de tuiles romaines, des fragments de poteries en grand nombre, des argiles durcies au feu, ces dernières semblant porter encore l'empreinte de l'assise d'une muraille semi-circulaire.

---

(1) Alphonse Maze. — Recherches sur la Céramique, p. 4 et 5.

Il est présumable que la maçonnérie a été partagée du côté concave en divers compartiments aboutissant à une allée longitudinale destinée à l'alimentation du foyer.

Les compartiments transversaux, perpendiculaires au diamètre du four, ont dû être disposés de façon à recueillir suffisamment la chaleur et à pouvoir en même temps la communiquer aux galeries supérieures, où cuisaient les vases, et ce, au moyen de plusieurs rangées de tuyaux en terre cuite, d'une longueur déterminée, ou autres conduits ménagés dans la voûte ou plancher.

Nous supposons, en outre, qu'à la périphérie supérieure, le haut de toutes les galeries devait aboutir à un conduit spécial circulaire autour duquel existaient vraisemblablement d'autres tuyaux ou bouches de chaleur se touchant, pour ainsi dire, de manière à former comme un collier au-dessus de cette périphérie ; de plus, une espèce de voûte devait recouvrir l'espace où reposaient les vases pendant la cuisson.

A l'exception des objets décrits d'autre part, nous n'avons rencontré, autour de ces fourneaux, aucun outil ni instrument ayant pu servir à la fabrication, mais seulement une quantité importante de débris de vases, de fragments de tuiles romaines, et notamment des dépôts de terre brute dont l'analogie se remarque non loin du lieu même de fabrication, ainsi que quelques espèces de gâteaux préparés avec une terre semblable, pour être ensuite portés sur le tour.

Il nous serait encore permis de conjecturer que les ouvriers, forcés de délaisser leurs habitations, ont pu, en allant s'établir ailleurs, emporter avec eux tous leurs outils, instruments et ustensiles dont ils se servaient pour leurs travaux.

Les Gallo-Romains étaient loin, suivant toute apparence, d'employer dans la fabrication de leurs vases de terre des procédés aussi multipliés et aussi recherchés que ceux mis en usage actuellement ; ils ne connaissaient seulement que les plus essentiels, ce qui nous porte à croire que leur fabrication a dû être sujette à bien des inconvénients. Aussi, la quantité de pièces compromises et brisées que l'on trouve dans les lieux où ont existé leurs manufactures, démontre suffisamment qu'ils avaient presque toujours dans leurs produits une certaine quantité de rebuts.

Cet inconvénient devait nécessairement exister, puisque les potiers, pour la confection de leurs vases, employaient des argiles mélangées, en trop fortes proportions, de matières ferrugineuses ou calcaires, ce qui faisait nécessairement gauchir ou compromettre la plupart de leurs ouvrages.

Autre four à poteries gallo-romaines, découvert sur le territoire de Fontenay-Torcy, canton de Songeons (Oise).

Dans le courant d'octobre 1890, nous avons également exploré l'emplacement d'un autre four à poteries gallo-romaines existant sur le territoire de Fontenay-Torcy, à cinq cents mètres environ de celui de Bois-Ibert, précédemment décrit, mais situé sur un autre mamelon, au-dessous du Bois-du-Fil, lieudit du même nom, dans une propriété appartenant à M. Paul Letailleur.

A la suite de fouilles pratiquées, des fragments brûlés en quantité considérable, des scories provenant des sables ferrugineux vitrifiés, des argiles durcies au feu, ramenés sur le sol, accusèrent suffisamment l'emplacement du foyer ; de plus, des débris de tuiles à rebords et des formes et pâtes de vases romains indiquèrent assez l'époque à laquelle l'établissement remontait.

D'après les spécimens brisés qui jonchaient l'assise des fourneaux mis à jour, il a pu être constaté que la fabrication des pièces anciennes est aussi grossière que dans les établissements similaires d'Héricourt ; que la forme des vases est identique à ceux rencontrés dans cette dernière commune : que l'influence romaine commençait cependant à se faire sentir lors de la fabrication de cette céramique ; mais que les ouvriers et les directeurs n'étaient pas des artistes romains.

Aucun objet ou outil ayant dû ou pu servir à la fabricatiou n'a été trouvé parmi les décombres.

Nous croyons devoir achever là notre description : il nous a semblé du reste d'autant plus superflu de donner de plus amples renseignements sur cette dernière fabrique de poteries d'un autre âge, que le résultat de nos constatations diverses, même les plus minutieuses, ne nous a révélé aucune particularité de nature à devoir ou pouvoir être signalée, le

genre de travail étant entièrement identique à celui d'Héricourt.

(Voir plus haut pour les développements particuliers.)

Fours à poteries du Moyen-Age, rencontrés à Héricourt

D'importants spécimens brisés de poteries plus récentes, des débris d'anciennes tuiles, des argiles brûlées, des scories, des cendres en quantité considérable, mais à découvert lors du nivellement de la nouvelle place publique, à Héricourt, attestent que la fabrication des produits céramiques s'est prolongée, dans cette commune, à travers le Moyen-Age.

CONCLUSION

Nos modestes découvertes, fruit de nos recherches incessantes, depuis plus de 10 ans, pourraient peut-être nous autoriser aujourd'hui à considérer les communes d'Héricourt, de Fontenay et de Saint-Samson, toutes trois contiguës, comme appartenant collectivement à l'un des cèntres de fabrication de céramique dont l'industrie s'est perpétuée depuis la Gaule antique jusqu'à nos jours (1).

HERMANVILLE.
Instituteur public.

Héricourt-Saint-Samson, 1er avril 1897.

(1) D'après divers documents authentiques, nous avons pu constater qu'il existait encore des fabricants de poteries à Héricourt, vers le commencement du XVIIe siècle.

Les communes limitrophes de Fontenay-Torcy, Villers-Vermont et Héricourt ont fourni assez abondamment depuis plusieurs siècles, et fournissent encore actuellement des argiles spéciales, des glaises réfractaires et autres matières premières pour l'alimentation des usines de produits céramiques de Saint-Samson, usines dont le nombre très important encore au commencement de ce siècle, tend à se restreindre insensiblement depuis un certain nombre d'années.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE

au 1er janvier 1898.

MEMBRES HONORAIRES.

M. le Préfet du département de l'Oise,
Mgr l'Évêque de Beauvais Noyon et Senlis.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Ablin (Abel), Agréé à Beauvais.
Acher, Architecte à Beauvais.
Altette (Emile), à Marseille-le-Petit.
André, Pharmacien à Méru.
Andrieu, Vétérinaire à Beauvais.
Ansart, Avocat à Beauvais.
Asher, Libraire à Berlin.
d'Aubigny Ⓜ, Directeur d'assurances à Beauvais.
Avonde ✻, Directeur du *Moniteur de l'Oise* à Beauvais.
Bacquet, Greffier du tribunal civil à Beauvais.
Bachelier, Administrateur du *Moniteur de l'Oise* Beauvais.

MM. BADIN ✻ ✿, Directeur de la Manufacture nationale de tapisseries à Beauvais.
BAILLY ✻, Docteur en médecine à Chambly.
BARRÉ, ancien Greffier de paix à Beauvais.
BARRET (l'abbé), Curé-doyen à Formerie.
LE BASTIER DE THÉMÉRICOURT, Propriétaire à Théméricourt (Seine-et-Oise).
BAUDON (Auguste) (I. ✿), Docteur en médecine à Mouy.
BAUDRAN ✿, Pharmacien à Beauvais.
BEAUVAIS ✿, Architecte à Beauvais.
DE BEAUVILLÉ (Félix) ✻, Propriétaire à Paris.
DE BEAUVOIR (le M[is]) (O. ✻), 3, rue de la Baume, à Paris.
BEHREND, Libraire à Berlin.
BELLOT, imprimeur à Beauvais.
BELLOU, Pharmacien à Formerie.
BERTIN, Adjoint au Maire, à Beauvais.
BERTRAND, Maire de Hanvoile.
BESNIÉ, Conseiller municipal à Beauvais.
BITSCH ✿, Conseiller municipal à Beauvais.
BOIVIN, Propriétaire à Beauvais.
BREUX, Maître d'hôtel à Beauvais.
BRISMONTIER (l'abbé), Curé à La Neuville-sur Oudeuil.
BRISPOT-GROMARD, Banquier à Beauvais.
BOULLANGER, ancien Magistrat à Beauvais.
BUQUET, Propriétaire à Ully-Saint-Georges.
CAPRONNIER, Propriétaire à Beauvais.
CARON, Propriétaire à Monceaux-Bulles.
LE CARON DE TROUSSURES, Propriétaire à Troussures.
DE CARRÈRE, Propriétaire à Beauvais.
CHARVET (Ernest) ✿, Propriétaire à Beauvais.
DE CHATENAY, Conseiller général, à Fontaine-Bonneleau.
CHEVALIER ✻ ✿, Député à Oursel-Maison.
CHEVALLIER, Ingénieur des arts et manufactures à Beauvais.
DE CIVILLE, Manufacturier à Beauvais.
DE CLÉRAMBAULT, Conservateur des hypothèques à Beauvais.
COCU, ancien Instituteur à Beauvais.
COLSON, Docteur en médecine à Beauvais.

MM. COMMUNEAU (Georges), Manufacturier à Beauvais.
COQUERELLE, Docteur en médecine à Beauvais.
DE CORBERON (le marquis), Propriétaire à Troissereux.
CORDIER, Directeur d'assurance à Francastel.
DAILLET ✪, ancien Instituteur à Beauvais.
DAMEZ (Paul), Négociant à Beauvais.
DEBAUVE ✻ ✪, Ingénieur en chef des ponts et chaussées à Beauvais.
DEFRÉNOIS, ancien Magistrat à Beauvais.
DELAFONTAINE, Lieutenant au 51e de ligne à Beauvais.
DELAFRAYE (Charles), à Bresles.
D'ELBÉE (le comte Henri), Propriétaire à Warluis.
DELORME (René), Notaire à Beauvais.
DENIZART, Directeur d'assurances à Beauvais.
DESGROUX ✪, Notaire à Beauvais.
DESJARDINS (Arthur) (O. ✻), Membre de l'Institut, Avocat général à la Cour de Cassation, à Paris.
DESJARDINS, Propriétaire à Fercourt-Cauvigny.
DESMAREST, Notaire à Crillon.
DESMAZURES (l'abbé), Curé-Doyen de Songeons.
DORIA (le comte), Propriétaire à Orrouy.
DOURLENT (l'abbé), Archiprêtre, Curé-Doyen de Senlis.
DUBOIS (Mgr) ✻, Curé de Saint-Etienne de Beauvais.
DUBOS (Ernest) (O. ●), Inspecteur des épizooties, à Beauvais.
DUCLOS, Tapissier-Décorateur à Beauvais.
DUCROCQ (Raoul) Propriétaire à Beauvais.
DU LAC, ancien Magistrat à Compiègne.
DUMONT (Alfred), Propriétaire à Beauvais.
DUMONT (Ernest), Directeur de la Caisse d'Escompte à Beauvais.
DUMONT (Roger), Propriétaire à Beauvais.
ESMANGARD (Charles), Propriétaire à Beauvais.
FABIGNON, Avocat, Juge suppléant, à Beauvais.
FERNET (Edmond), Propriétaire à Beauvais.
FILLEUL, Notaire à Beauvais.
FOURNIER, Maire de Senantes.
FRANCEZ (Lucien), à Bresles.
FRANÇOIS, Instituteur à Vrocourt, par Songeons.

MM. GAILLARD (Georges), Président du Tribunal civil à Beauvais.
GAMET, Négociant à Beauvais.
GAST (Léon), Propriétaire à Beauvais.
GELÉE, ancien Instituteur à Bazancourt.
GOSSE (Amédée), Contrôleur des Mines, à Beauvais.
GOUYER, Banquier à Gournay-en-Bray.
GUILLOTTE, Imprimeur à Gournay-en-Bray.
HARLÉ ✿, Professeur au Collège de Beauvais.
HERMANVILLE, Instituteur à Héricourt-Saint-Samson.
HOUILLE, Peintre-Verrier à Beauvais.
HUCHER, Maire de Beauvais.
ISORÉ, Notaire à Bresles.
JACQUET (Alfred), Avoué à Beauvais.
JANET ✿, Ingénieur des arts et manufactures à Voisinlieu.
JOLY, Docteur en médecine à Clermont.
KOCH, Peintre-Verrier à Beauvais.
LAINÉ ✱, Manufacturier à Beauvais.
LAIRE, (l'abbé) Curé à Allonne.
LAMOTTE, Docteur en médecine à Beauvais.
LANGLOIS, Notaire à Noailles.
LARUELLE (l'abbe), Curé au Mesnil-Saint-Denis.
LEBESGUE (Philéas), Homme de Lettres à La Neuville-Vault.
LEBLOND, Docteur en médecine à Beauvais.
LEBORGNE (Jules), ancien Négociant à Beauvais.
LEFÈVRE-PONTALIS, Archiviste-Paléographe, 3, rue des Mathurins, Paris.
LE FLOCH, Directeur de l'Institution du Saint-Esprit, à Beauvais.
LEMAGNEN, Propriétaire à Bulles.
LEROY (Edouard), à Candor.
LETELLIER, Ingénieur civil à Hanvoile.
LE VAILLANT, Docteur en médecine à Beauvais.
LHUILLIER (Victor) (I. ✿), Propriétaire à Beauvais.
LOISEL ✿, Pharmacien à Beauvais, Adjoint au maire.
DE LUÇAY (le comte) ✱, à Saint-Aignan-Hondainville.
MALANDRIN (Albert), Avoué à Beauvais.

MM. MANUEL (l'abbé), Curé à La Chapelle-en-Serval.
LE MARÉCHAL (H.), Propriétaire à Warluis.
MARGRY (A.), Propriétaire à Senlis.
MARIELLE (l'abbé), Aumônier à Beauvais,
MARSAUX (l'abbé). 68 rue des Jacobins Beauvais.
DE MARSY (le comte), Avocat à Compiègne.
MARTINVAL (l'abbé) ✿, Curé de Boulogne-la-Grasse.
MASSON, Percepteur en retraite à Beauvais,
MERCIER, ancien Avoué à Beauvais.
DE MERLEMONT (le comte), à Merlemont-Warluis.
MICHEL, ancien Ingénieur à Beauvais.
MILLON DE MONTHERLANT, à Paris, rue de Lille, 82.
MOISSET (Eugène), Propriétaire à Beauvais.
MOLLE, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Beauvais.
MÜLLER (l'abbé), Curé de Saint-Leu-d'Esserent.
DE MYTHON, ancien Magistrat à Beauvais.
NAPOLÉON, Sergent au 51e de ligne.
NEZ ✻, Président honoraire du Tribunal civil de Beauvais.
NOEL, Directeur de l'Enregistrement en retraite à Beauvais.
PARMENTIER, rue Beuret, 18, à Paris.
PAUL (Henri) O. ✻, ✿, Préfet de l'Oise.
PAULIN (le Frère), Directeur de l'Institut agricole à Beauvais.
PELLETIER (I. ✿), Conseiller général, à Ons-en-Bray.
PETITHOMME (René), Propriétaire à Beauvais.
PETITHOMME (Julien). Propriétaire à Beauvais.
PHILIPPET (l'abbé), Curé de Saint-Jacques de Compiègne.
PIHAN (l'abbé), Curé-Doyen d'Estrées-Saint-Denis.
PLESSIER, Conducteur de la Navigation à Venette.
POUILLET ✿, Percepteur à Clermont (Oise).
PRÉVOT. Conseiller général à Fleury.
PRÉVOTEL (Julien), Avocat à Beauvais.
PULLEUX-GÉRARD, Propriétaire à Beauvais.
PUYOL (Mgr), Supérieur du Grand Séminaire à Beauvais.
RAVIART, Avoué à Beauvais.
RAYÉ (Ernest), Avoué honoraire à Beauvais.
REGNIER (Louis), Propriétaire à Evreux.

MM RENET (l'abbé), rue Jean-Mazille, à Beauvais.
RICARD (Joseph), Propriétaire à Beauvais.
RICHARD (Daniel), Propriétaire à Beauvais.
ROUSSEL ✿, Archiviste du département à Beauvais.
LE ROUX (Félix), Propriétaire à Beauvais.
RUPP-TÉTARD ✿, ancien Manufacturier à Beauvais.
SAGET (le général) (O. ✱), à Frocourt (Somme).
DE SALIS (Mme la Comtesse), à Beauvais.
SEIGRE, Ingénieur civil à Beauvais.
SÉGUIN, Propriétaire à Beauvais.
SEILLIER (l'abbé), à l'Hospice de Domfront.
SERRIN ✱, Conseiller général à Neuilly-en-Thelle.
SOREL ✱, Président du Tribunal civil de Compiègne.
TABARY, Photographe à Beauvais.
TELLIER, Négociant à Beauvais.
TÉTART, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Liancourt-sous-Clermont.
THÉMÉ (l'abbé), Archiprêtre, Curé de Saint-Pierre de Beauvais.
THOREL-PERRIN, Propriétaire à Grandvilliers.
TOPIN, Pharmacien à Beauvais.
VASSON, Curé de Saint-Just-des-Marais (Oise).
VIGNON, Conservateur du Cimetière, à Beauvais.
VINO, Architecte à Beauvais.
VUATRIN (Henri), Propriétaire à Beauvais.
VUATRIN (Ferdinand), Propriétaire à Beauvais.
VUILHORGNE (Lucien), Propriétaire à Hanvoile.
WOILLEZ, Architecte à Beauvais.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. DE BAECKER ✱, Inspecteur des monuments historiques, à Norpen (Nord).
BARBIER DE MONTAULT (Mgr), 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.
BUÉE (l'abbé), à Songeons.
CAGNAT (René), Membre de l'Institut.
CAMPION, Propriétaire à Dieppe.

MM. de Cardevacque, Membre de l'Institut des provinces. Secrétaire de la Commission d'Epigraphie, à Arras.
Couard (I. ✿), Archiviste du département à Versailles.
Desjardins (Gustave), Chef du bureau des Archives au Ministère de l'Instruction publique.
Gérin, Secrétaire du Comité Archéologique de Senlis.
Fenet ✿, Comptable à la Manufacture nationale à Beauvais.
Hamard (l'abbé), Curé de Hermes.
Labande, Conservateur du Musée à Avignon.
de Lasteyrie (le comte Robert), Professeur à l'Ecole des Chartes, 13, rue des Saints-Pères, à Paris.
Lecot (Mgr), Archevêque de Bordeaux.
Limbour (le R. P.), Missionnaire.
de Maindreville (Gaston), Officier de marine.
Marle (Mgr), boulevard Thiers, Amiens.
Marty, Expert-Arbitre à Toulouse.
Morel (l'abbé) ✿, Curé de Chevrières.
Moulin, Secrétaire de la Société Archéologique à Château-Thierry.
Préaubert (I. ✿), Professeur de physique au lycée d'Angers.
Selwyn, Directeur de la Commission Géologique d'Ottawa Dominion of Canada.
Warmez-Petit, à Beauvais.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

AISNE. — Société Académique de Saint-Quentin. — Société Historique de Soissons. — Société Historique de Château-Thierry.

ALGÉRIE. — Société Archéologique de Constantine.

ALLIER. — Société d'Emulation de Moulins.

ALPES-MARITIMES. — Société des Lettres, Sciences et Arts, de Nice.

AUBE. — Société Académique de Troyes.

AUDE. — Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude à Carcassonne.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Société de Statistique de Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

CALVADOS. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. — Société des Beaux-Arts de Caen. — Société des Antiquaires de Normandie à Caen.

CHARENTE. — Société Archéologique d'Angoulême.

CÔTE-D'OR. — Commission des Antiquités de Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

CREUSE. — Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de Guéret.

DEUX-SÈVRES. — Société de Satistique de Niort. — Société Botanique des Deux-Sèvres à Niort.

DOUBS. — Académie des Sciences, etc., de Besançon.

DRÔME. — Société d'Histoire ecclésiastique, etc., à Romans.

EURE. — Société libre d'Agriculture, etc., d'Evreux.

EURE-ET-LOIR. — Société Archéologique de Chartres.

FINISTÈRE. — Société Académique de Brest.

GARD. — Académie du Gard, à Nîmes.

GIRONDE — Société Archéologique de Bordeaux.

HAUTE-GARONNE. — Société Archéologique du Midi à Toulouse. — Société d'Histoire naturelle à Toulouse. — Académie Nationale des Sciences, etc., à Toulouse. — Société Hispano-Portugaise de Toulouse. — Académie des Jeux Floraux à Toulouse.

HAUTE-VIENNE. — Société Archéologique de Limoges. — Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart.

HÉRAULT. — Société archéologique de Montpellier.

INDRE-ET-LOIRE. — Société Archéologique de Tours.

ISÈRE. — Académie Delphinale de Grenoble. — Société de Statistique de l'Isère à Grenoble.

LOIRET. — Société Archéologique d'Orléans.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Société Archéologique de Nantes. — Société des Sciences naturelles de l'ouest de la France au Muséum d'Histoire naturelle à Nantes.

MAINE-ET-LOIRE. — Société Académique d'Angers. — Société d'Etudes Scientifiques d'Angers.

MANCHE. — Société Académique de Cherbourg.

MARNE. — Société d'Agriculture, etc., de Châlons. — Académie nationale de Reims. — Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Société d'Archéologie de Nancy.

MEUSE. — Société des Lettres, etc., de Bar-le-Duc.

MORBIHAN. — Société Polymathique de Vannes.

NORD. — Société d'Emulation de Cambrai. — Société d'Agriculture, Sciences, etc., de Douai.

OISE. — Société d'Agriculture de Clermont. — Société Historique de Compiègne. — Comité Historique de Noyon. — Comité Archéologique de Senlis.

PAS-DE-CALAIS. — Académie d'Arras. — Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer. — Société des Antiquaires de la Morinie.

PUY-DE-DÔME. — Académie des Sciences, Belles-Lettres, etc., de Clermont.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société Agricole, etc., de Perpignan.

RHÔNE. — Académie des Sciences, Belles Lettres, etc., de Lyon. — Société Littéraire, etc., de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Société Eduenne des Lettres, etc., à Autun. — Société d'Histoire, etc., de Châlon-sur-Saône.

SARTHE. — Société d'Agriculture, etc., du Mans. — Société Historique et Archéologique au Mans.

SAVOIE. — Société Savoisienne d'Histoire, etc., à Chambéry.

SEINE. — Société Philotechnique de Paris. — Société des Antiquaires de France à Paris. — Association scientifique de France à Paris. — Musée Guimet à Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie à Paris. — Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. — Société d'Anthropologie à Paris. — Société Philomatique de Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société nationale Havraise d'Etudes diverses. — Académie des Sciences et Belles-Lettres à Rouen.

SEINE-ET-OISE. — Société Historique et Archéologique de Pontoise. — Société Archéologique de Rambouillet — Société des Sciences morales, des Lettres, etc , à Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

SOMME. — Société d'Emulation d'Abbeville. — Société des Antiquaires de Picardie. — Société des Sciences, Belles-Lettres, etc., d'Amiens.

TARN-ET-GARONNE. — Société Archéologique et Historique de Montauban. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban.

VAR. - Société Académique de Toulon.

VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, etc., de Poitiers.

VOSGES. — Société d'Emulation d'Epinal.

YONNE. — Société des Sciences historiques et naturelles d'Auxerre.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

ALSACE-LORRAINE. — Société pour la Conservation des monuments historiques à Strasbourg. - Académie impériale de Metz.

AMÉRIQUE. — Observatoire impérial de Rio-Janeiro. — Museo nacional de Costa-Rica. — The Boston Society of natural History. — The Smithsonian Institution. — Commission Géologique du Canada.

AUTRICHE. — Kaiserlichen und Koniglichen Geographischen Gesellschaft in Wien.

BELGIQUE. — Société Archéologique de Bruxelles. — Société Archéologique et Paléontologique de Charleroi. — Société historique de Tournai.

RUSSIE. — Commission Archéologique de Saint-Pétersbourg.

SUÈDE — Kongl Vittershets Historie och antiquitets Akademian.

SUISSE. — Société Neufchâteloise de Géographie, à Neufchâtel.

MEMBRES ADMIS PENDANT L'ANNEE 1897.

MM. CHEVALLIER ✻ ✿, Député.

BERTIN, Adjoint au Maire à Beauvais.

FOURNIER, Maire de Senantes.

DAILLET ✿, Instituteur en retraite à Beauvais.

COCU, Instituteur en retraite à Beauvais.

VINO, Architecte.

BELLOT, Imprimeur à Beauvais.

BREUX, Maître d'Hôtel à Beauvais.

TÉTART, Conducteur des Ponts et Chaussées à Liancourt-sous-Clermont.

COQUERELLE (le Docteur), à Beauvais.

BOULLANGER, ancien Magistrat à Beauvais.

VASSON (l'Abbé), curé de Saint-Just-des-Marais.

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Pour l'année 1898.

Président .... M. E. CHARVET ✠.

Vice-Président pour la section d'Archéologie .. . . M. DE CARRÈRE.

Vice-Président pour la section des Sciences .... M. E. DUBOS (O. ✠).

Secrétaire perpétuel.................. M. l'abbé PIHAN.

Secrétaire pour la section d'Archéologie M. l'abbé MARSAUX

Secrétaire pour la section des Sciences. M. A. CHEVALLIER.

Trésorier .... M. DESGROUX ✠.

Bibliothécaire-Archiviste............. M. MOLLE.

Conservateur......................... M. BOIVIN

Conservateurs-adjoints............. M. BEAUVAIS ✠. M. MASSON.

TABLE DU SEIZIÈME VOLUME

SECTION D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

SECTION DES SCIENCES



BEAUVAIS, IMPRIMERIE D. PERE. — A. CARTIER, GÉRANT.